



**HAL**  
open science

# La politique culturelle française du Brésil de 1945 à 1970 : institutions, acteurs, moyens et enjeux

Marcio Rodrigues Pereira

## ► To cite this version:

Marcio Rodrigues Pereira. La politique culturelle française du Brésil de 1945 à 1970 : institutions, acteurs, moyens et enjeux. Histoire. Université de Strasbourg, 2014. Français. NNT : 2014STRAG001 . tel-01068703

**HAL Id: tel-01068703**

**<https://theses.hal.science/tel-01068703v1>**

Submitted on 26 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES.  
PERSPECTIVES EUROPÉENNES – ED 519*

Frontières, acteurs et représentations de l'Europe : fin XIX<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup>  
siècle (FARE)

**THÈSE** présentée par :

**Marcio RODRIGUES PEREIRA**

soutenue le : 4 juin 2014

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline / Spécialité : **Histoire contemporaine**

**LA POLITIQUE CULTURELLE FRANÇAISE AU  
BRÉSIL DE 1945 À 1970 : INSTITUTIONS,  
ACTEURS, MOYENS ET ENJEUX**

Volume 1/2

**THÈSE dirigée par :**

**Monsieur Denis ROLLAND**

Professeur des Universités, Université de  
Strasbourg

**RAPPORTEURS :**

**Monsieur Luíz Felipe de ALENCASTRO**

Professeur des Universités, Université  
Paris 4 - Sorbonne

**Monsieur Bruno PEQUIGNOT**

Professeur des Universités, Université de  
Paris 3

---

**AUTRES MEMBRES DU JURY :**

**Monsieur Denis ROLLAND**

Professeur des Universités, Université de  
Strasbourg

**Monsieur Jean-Christophe ROMER**

Professeur des Universités, Université de  
Strasbourg

## SOMMAIRE

**INTRODUCTION.....14**

**PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE LA PRESENCE CULTURELLE FRANÇAISE AU BRESIL (DU XIX<sup>e</sup> SIECLE A LA SECONDE GUERRE MONDIALE).....38**

### **Chapitre 1**

**De la conjoncture historique favorable à la prépondérance culturelle française chez les élites.....38**

### **Chapitre 2**

**Le développement de la demande de la culture française au Brésil : besoin et provincialisme d'une élite nationale.....53**

### **Chapitre 3**

**L'organisation de la politique culturelle internationale française et sa répercussion au Brésil.....58**

### **Chapitre 4**

**L'IFBHC : la première institution créée pour la réciprocité culturelle entre les deux pays.....63**

### **Chapitre 5**

**La Seconde Guerre mondiale : deux France, deux images.....68**

**DEUXIEME PARTIE : RECONSTITUTION ET CREATION D'INSTITUTIONS POUR LE RAYONNEMENT CULTUREL FRANÇAIS DANS LE MONDE ET AU BRESIL (DE LA LIBERATION A LA FIN DE LA IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE).....78**

### **Chapitre 6**

**La réorganisation et la mise en place de la politique culturelle française au Brésil.....78**

### **Chapitre 7**

**L'Amérique latine et le Brésil pour la France.....99**

### **Chapitre 8**

<b>Tout un océan comme obstacle.....</b>	<b>115</b>
<b>Chapitre 9</b>	
<b>Le Quai d’Orsay fait bouger ses pions diplomatiques.....</b>	<b>128</b>
<b>Chapitre 10</b>	
<b>Les Brésiliens vus par la diplomatie française et le choix de partenaires-outils.....</b>	<b>137</b>
<b>Chapitre 11</b>	
<b>Optimisme et inquiétude pendant le redémarrage de la machine culturelle française au Brésil.....</b>	<b>161</b>
<b>Chapitre 12</b>	
<b>L’Accord culturel franco-brésilien et l’hésitation du Quai d’Orsay sur la réciprocité..</b>	<b>180</b>
<b>Chapitre 13</b>	
<b>Les Français dans des établissements d’enseignement.....</b>	<b>189</b>
<b>Chapitre 14</b>	
<b>La reprise des éditions et exportations des livres et périodiques.....</b>	<b>264</b>
<b>Chapitre 15</b>	
<b>L’importance du film et les stratégies de la diplomatie pour son utilisation.....</b>	<b>284</b>
<b>Chapitre 16</b>	
<b>Pour ne pas dire que je ne parle pas des fleurs : les artistes, les musiques et les arts plastiques.....</b>	<b>298</b>
<b>Chapitre 17</b>	
<b>La réorganisation de la diffusion des informations françaises : l’AFP et le Service de Presse.....</b>	<b>303</b>
<b>Chapitre 18</b>	
<b>La Maison de France : le laborieux début d’un ancien projet.....</b>	<b>345</b>
<b>Chapitre 19</b>	
<b>Casa da Cultura francesa - Alliance française de São Paulo.....</b>	<b>359</b>
<b>TROISIEME PARTIE : LE PERFECTIONNEMENT DE LA MACHINE CULTURELLE DES DEBUTS DE LA V<sup>e</sup> REPUBLIQUE ET SA REPERCUSSION SUR LE BRESIL.....</b>	<b>370</b>
<b>Chapitre 20</b>	
<b>La V<sup>e</sup> République : l’<i>ethos</i> avec plus de pragmatisme et plus d’argent.....</b>	<b>370</b>
<b>Chapitre 21</b>	



<b>Le Plan quinquennal.....</b>	<b>382</b>
<b>Chapitre 22</b>	
<b>Les réalisations du premier Plan quinquennal et l'expérience tirée pour le second Plan .....</b>	<b>395</b>
<b>Chapitre 23</b>	
<b>Et le Brésil devient le préféré de la coopération scientifique et technique française en Amérique latine.....</b>	<b>401</b>
<b>Chapitre 24</b>	
<b>L'Accord de coopération scientifique et technique.....</b>	<b>419</b>
<b>Chapitre 25</b>	
<b>Cadre général et orientations politiques pour l'enseignement du français au Brésil à partir de 1962.....</b>	<b>425</b>
<b>Chapitre 26</b>	
<b>La chute du marché du livre français au Brésil.....</b>	<b>461</b>
<b>Chapitre 27</b>	
<b>De la chute à la reprise du cinéma français au Brésil.....</b>	<b>468</b>
<b>QUATRIEME PARTIE : LE THEATRE FRANÇAIS AU BRESIL, UN PARADOXE EXEMPLAIRE : AUGMENTATION DES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DE LA FRANCE ET AFFAIBLISSEMENT DE SON INFLUENCE CULTURELLE (1945 A 1970).....</b>	<b>487</b>
<b>Chapitre 28</b>	
<b>Les troupes théâtrales envoyées au Brésil.....</b>	<b>494</b>
<b>Chapitre 29</b>	
<b>Les troupes permanentes.....</b>	<b>503</b>
<b>Chapitre 30</b>	
<b>Les Maisons théâtrales françaises au Brésil.....</b>	<b>513</b>
<b>Chapitre 31</b>	
<b>Le théâtre français hors des planches.....</b>	<b>520</b>
<b>Chapitre 32</b>	
<b>Les publics du théâtre français.....</b>	<b>523</b>
<b>Chapitre 33</b>	

<b>La nouvelle politique pour l'éducation nationale : obstacle au théâtre français au Brésil.....</b>	<b>529</b>
<b>Chapitre 34</b>	
<b>Quelques discordances au regard du nouveau théâtre brésilien.....</b>	<b>533</b>
<b>Chapitre 35</b>	
<b>L'épilogue et l'avenir.....</b>	<b>537</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>543</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>678</b>

## Remerciements

Les personnes que j'aimerais remercier sont très nombreuses, à tel point qu'il serait probablement ennuyeux pour les lecteurs et lectrices de voir ici de dizaines de noms, pour eux, inconnus. Donc, avant tout, je m'excuse auprès de ceux qui ne sont pas mentionnés ci-après, mais dont je garde en mémoire l'aide et à qui je témoigne ma gratitude.

Je remercie Darci Rodrigues, Janaina Rodrigues et Marta Rodrigues, pour avoir assumé quelques unes des mes responsabilités au Brésil pendant mon absence ; Mme Iraildes, pour son appui dans les moments difficiles ; Gabriela Souza, pour Lua Clara ; Hugo Suppo et Mônica Leite Lessa, pour quelques conseils importants ; les responsables des bibliothèques et archives au Brésil et en France que j'ai dû consulter, pour leur attention, leur patience, bref, pour leur aide. Merci à Lara, pour être une compagnie très agréable.

Mon remerciement tout particulier à Denis Rolland et Almir Chaiban El-Kareh, pour leurs conseils, leur amitié et pour la place de maître qu'ils ont occupée pour la réalisation de cette thèse.

Enfin, ma gratitude à ceux qui sont récemment devenus mes amis et amies et qui pour des raisons diverses et imprévues sont aussi la condition *sine qua non* pour la conclusion de ce travail ; pour la grandeur, pour la générosité, donc pour l'intelligence, je remercie Rui Manuel Martins, Jean Michel Henni, Gabriel Ackondjhol, Francisco Gomes, Louisa Amiche et Christine Thalabard.

*A Lua Clara, Paloma et Darci Rodrigues*

## Table des sigles et abréviations

AAF	Archives de l'Alliance française
AAPFDB	Association amicale des Professeurs français détachés au Brésil
ABE	Associação brasileira de Educação
ABI	Associação brasileira de Imprensa
ACF	Archives de la Comédie française
ACFB	Association culturelle franco-brésilienne
AF	Alliance française
AFAA	Association française d'action artistique
AFDA	Agence française de distribution et d'abonnements
AFP	Agence France-Presse
AHC-Sc Po	Archives d'Histoire contemporaine - Science Po
AICAF	Association internationale pour la Culture et l'Art français
AIEA	Agence internationale d'Energie atomique
AL	Amérique latine
AMAE	Archives du ministère des Affaires étrangères
AMAE-N	Archives du ministère des Affaires étrangères – Nantes
AMRE-B	Archives du ministère des Relations extérieures - Brasília
AN-C	Archives nationales - CARAN
AN-F	Archives nationales - Fontainebleau
APLEA	Association de la Presse latine d'Europe et d'Amérique
BEOFE	Bureau des Ecoles et des Œuvres françaises à l'Etranger
BFI	Banque française et italienne
BM	Beuve-Méry
c	carton
CAPES	Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível superior
CARAN	Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales
CCDMF	Centre culturel et dramatique de la Maison de France
CCFB	Compagnie cinématographique franco-brésilienne
CEA	Commissariat à l'Energie atomique
CESF	Centre d'Etudes supérieures de français

CFE	Conselho de Fiscalização das Expedições artísticas e científicas
CNC	Centre national de la cinématographie
CNF	Comité national français
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COFRAM	Consortium franco-américain de films
COIC	Comité d'organisation de l'industrie cinématographique
CREDIF	Centre de recherche pour l'enseignement et diffusion du français
DEA	Diplôme d'études approfondies
DGACT	Direction générale des affaires culturelles et techniques
DGCID	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DGJS	Direction générale de la jeunesse et des sports
DGRC	Direction générale des relations culturelles
DGRCST	Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques
DIP	Departamento de Imprensa e Propaganda
DNI	Departamento nacional de Informações
DUEL	Diplôme universitaire d'études littéraires
EHES	Ecole des Hautes études en sciences sociales
ELHE	Ecole libre des Hautes études
FFCL	Faculdade de Filosofia, Ciências e Letras
FHAR	Front homosexuel d'action révolutionnaire
FGV	Fundação Getúlio Vargas
FPFRE	Fédération des professeurs français résidents à l'étranger
GUGEF	Groupement des universités et grandes écoles de France
IBE	Instituto brasileiro de Educação
IEA	Instituto de Energia atômica
IEP	Institut d'études politiques
IBGE	Instituto brasileiro de Geografia e Estatística
IFBHC	Institut franco-brésilien de Haute culture
IHEAL	Institut des Hautes études de l'Amérique latine
IHCFP	Institut de Haute culture franco-paulista
IICI	Institut international de coopération intellectuelle
IMEC	Institut Mémoires de l'édition contemporaine
MAC	ministère des Affaires culturelles

MAE	ministère des Affaires étrangères
MEN	ministère de l'Education nationale
MRE	ministère des Relations extérieures
NASA	National Aeronautics and Space Administration
NF	Nouveau Franc
OEA	Organisation des Etats américains
OFI	Office français d'Information
ORTF	Office de Radiodiffusion-Télévision française
PUC	Pontífice Universidade Católica
RAMF	Réseaux aériens militaires français
RDF	Radiodiffusion française
RJ	Rio de Janeiro
RN	Radiodiffusion Nationale
RTF	Radiodiffusion-Télévision française
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SCTI	Service de la coopération technique internationale
SEA	Service des échanges artistiques
SFI	Service français d'information
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SNI	Serviço nacional de informações
SOCODEC	Société commerciale de cinématographie
SOFE	Service des œuvres françaises à l'étranger
SOFIDI	Société de financement de distribution de films cinématographiques
SP	São Paulo
SIP	Service d'Information et de Presse
SUMOC	Superintendência de moeda e crédito
TAM	Transports aériens militaires
UDF	Université du Distrito Federal (Rio de Janeiro)
UERJ	Université du Estado do Rio de Janeiro
UFIC	Union pour le financement de l'industrie cinématographique
UPA	Université de Porto Alegre
UNESCO	United nations educational, scientific and cultural organization

USAID United states agency for international development  
USIS United states information service  
USP Université de São Paulo



# Cartes de la géographie administrative brésilienne (1943 et 1990)



Brésil 1943



Brésil depuis 1990

Source IBGE : <http://www.ibge.gov.br/home/>

## INTRODUCTION

Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe, et la France en particulier, sont la principale référence en termes de création intellectuelle et artistique, non seulement au Brésil mais dans toute l'Amérique latine.

C'est à partir du deuxième conflit mondial qu'on observe le déclin progressif de l'influence européenne et donc française au Brésil. Ce phénomène est déjà perceptible à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, principalement à partir de la Grande Guerre, mais il est évident - et c'est la particularité de la période que je traite ici - qu'il s'accélère à compter de la Seconde Guerre mondiale<sup>1</sup>.

En 1970, terme de la période étudiée, on peut lire dans la presse brésilienne de féroces critiques à l'encontre, par exemple, de certains représentants du théâtre français dans le Brésil ; ces critiques sont, à l'évidence, nourries par le nationalisme. Il ne s'agit pas d'une action menée seulement contre la France, mais contre tous les Etats historiquement impérialistes. C'est dans ce contexte, donc parfois peu favorable, que s'exerce la politique culturelle française durant les vingt-cinq années qui ont suivi la fin de la guerre.

Nous avons au moins trois hypothèses fondamentales qui peuvent expliquer cette mutation : l'élargissement de l'influence de la culture états-unienne, le nationalisme brésilien et la difficulté, pour la diplomatie française, de maîtriser la communication d'une culture de masse à destination des classes moyenne et populaire brésiliennes<sup>2</sup>. Ces trois facteurs font

---

<sup>1</sup> Entre autres œuvres, sur la trajectoire de la culture française en Amérique latine et donc aussi au Brésil pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, voir Denis Rolland, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique Latine. Culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000 ; sur la culture française au Brésil depuis la fin du XIX<sup>e</sup> et jusqu'à la fin du premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, voir Mônica Leite Lessa, *L'influence intellectuelle française au Brésil : Contribution à l'étude d'une politique culturelle (1886 / 1930)*, thèse de doctorat, sous la direction de Frédéric Mauro, Université Paris X, 1997 ; sur le même sujet durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, voir Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse de doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999.

<sup>2</sup> Sur les relations entre les Etats-Unis et le Brésil, voir Moniz Bandeira, *Presença dos USA no Brasil (Dois séculos de história)*, Rio de Janeiro, Civilização brasileira, 1978 ; et, du même auteur, *Brasil-Estados Unidos : A rivalidade emergente (1950-1988)*, Rio de Janeiro, Civilização brasileira, 1989. Plus spécifiquement en lien avec la présence culturelle des Etats-Unis au Brésil, voir entre autres Gerson Maura, *Tio San chega ao Brasil : A penetração cultural americana*, São Paulo, Brasiliense, 1984 ; Antônio Pedro Tota, *O imperialismo Sedutor : a americanização do Brasil na época da Segunda Guerra*, São Paulo, Companhia das Letras, 2000 ; Francis Mary Guimarães Nogueira, *A ajuda externa para a educação brasileira na produção do "mito do desenvolvimento"*. *Da USAID ao BIRD*, thèse de doctorat, Universidade Estadual de Campinas, 1998, [www.bibliotecadigital.unicamp.br](http://www.bibliotecadigital.unicamp.br) ; Maria das Graças M. Ribeiro, « Educação superior e cooperação

partie intégrante de l'essor d'une nouvelle vision du monde au Brésil, engendrée par la progression du capitalisme et de la technologie, qui conditionne la massification culturelle à travers les médias de masse et l'éducation nationale dirigée par l'Etat<sup>3</sup>. La Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide constituent donc les contextes géopolitiques où progressent les Etats nationaux périphériques et, en conséquence, les nationalismes, notamment le nationalisme brésilien.

Le contexte international et le développement de l'économie et de l'industrie brésiliennes servent ainsi de rampe de lancement à la constitution d'une politique et d'une société nationalistes<sup>4</sup>, qui s'imposent sans cesse à tous les domaines de l'expression culturelle du pays jusqu'au moins aux années 1970. A cela s'ajoute l'expansion de l'industrie culturelle. Cette industrie s'identifie beaucoup plus à la politique culturelle internationale états-unienne. Les Etats-Unis, indépendamment de leur rôle de principal promoteur du modèle de communication de masse (issu du fordisme), disposent en effet d'énormes moyens financiers pour investir dans ce secteur.

## 1 Méthode

Cette étude analyse l'histoire de la politique culturelle française au Brésil à partir de 1945 pour trois raisons fondamentales : premièrement, le développement du nationalisme

---

internacional : O caso da UREMG (Universidade Rural de Minas Gerais) (1948-1969) », *Intermeio*, revue do Programa de pós-graduação em Educação, UFMS (Universidade Federal de Mato Grosso do Sul), vol. 13, n° 25, Janvier-juin/2007 ; José Nilo Tavares, « Educação e imperialismo no Brasil », revue *Educação & Sociedade*, n° 7, São Paulo, Cortez Editora/Autores associados, 1980. Pour une analyse de l'histoire du nationalisme brésilien, voir Jr. Ludwig Lauerhass, *Getúlio Vargas e o triunfo do nacionalismo brasileiro : estudo do advento da geração nacionalista de 1930*, Belo Horizonte-São Paulo, Editora da Universidade de São Paulo, 1986 ; Carlos Guilherme Mota, *Ideologia da cultura brasileira (1933-1974)*, São Paulo, Ática, 1980 ; Renato Ortiz, *Cultura brasileira e identidade nacional*, São Paulo, Brasiliense, 1985 ; et Eliane Garcindo de Sá, « Petróleo e nacionalismo. A campanha pelo monopólio estatal no Brasil, numa abordagem documental (1947-1953) », *A Revista do Clube Militar*, in Juan José Martín Frechilla, Yolanda Texera Arnal (orgs.), *Petroleo nuestro y ajeno. La ilusión de la modernidad*, Caracas, Editorial Consejo de Desarrollo Científico Y Humanístico, UCV, 2005.

<sup>3</sup> Pour l'analyse de la massification culturelle à travers des médias de masse, voir Stuart Ewen, *Consciences sous influences. Publicité et genèse de la société de consommation*, éditions Aubier Montaigne, 1977 ; sur éducation et nationalisme au Brésil, voir Edna Maria dos Santos et Sul Pinto Rodrigues, « Educação e nacionalismo para o século XXI brasileiro », in *Das Américas*, revue du *Núcleo de Estudos das Américas - UERJ*, édition 10, [www.nucleasuerj.com.br](http://www.nucleasuerj.com.br)

<sup>4</sup> Eliane Garcindo de Sá fait une brève et intéressante analyse du nationalisme brésilien à partir de l'observation de la mobilisation de certains secteurs de l'élite économique, militaire, politique et intellectuelle du pays en faveur du monopole étatique du pétrole. Cette mobilisation, qui progresse depuis la fin des années trente, et qui est à son apogée dans les années cinquante, est nourrie par le contexte de crise internationale, pour la quête de l'expansion industrielle et de l'autonomie du Brésil vis-à-vis des grandes puissances. Voir Eliane Garcindo de Sá, « Petróleo e nacionalismo. A campanha pelo monopólio estatal no Brasil, numa abordagem documental (1947-1953) »...

brésilien, stimulé principalement par le contexte international de la Seconde Guerre mondiale et renforcé par la suite par le contexte de la Guerre froide ; deuxièmement, en conséquence de ces mêmes années de guerre, il y a l'affirmation des Etats-Unis en tant que leader, parmi les Etats capitalistes, de la politique internationale ; troisièmement, la fin de la guerre coïncide avec la période où on peut constater le début d'une énorme croissance des médias de masse. Bien que certains parmi les plus importants de ces moyens de communication soient apparus avant 1939 (la radio et le cinéma), c'est à partir des années quarante et dans le courant des années cinquante que ces mêmes moyens connaissent un usage plus systématique de la part des Etats - en raison de la croissance de la concurrence internationale en matière de politique culturelle internationale - et, plus important encore, la seconde moitié des années quarante voit l'arrivée du média de masse le plus efficace : la télévision.

La période étudiée se termine en 1970, d'une part, parce que tout indique que les années soixante « marquent » la fin de la prépondérance de l'influence de la culture française au Brésil (au moins chez les élites), d'autre part, les archives diplomatiques françaises interdisent la consultation de documents datant de moins de trente ans ; ma recherche ayant été initiée en 2001, l'accès aux documents postérieurs à l'année 1970 m'a donc été impossible. De plus, d'après la bibliographie et quelques uns des documents d'archives privées consultées, postérieurs à 1970, les innovations substantielles - en ce qui concerne le budget et la création de nouvelles institutions - à l'intérieur de la « machine » culturelle française pour l'étranger ont lieu jusqu'à la fin du gouvernement de Charles de Gaulle, de manière qu'au Brésil, après 1970, il est possible de supposer le « marasme » des anciennes institutions responsables du rayonnement culturel de la France.

Ce travail a pour objectif d'analyser la politique culturelle française appliquée au Brésil, celui-ci comme pays récepteur de cette politique. Il est clair que ce récepteur n'est pas passif, il passe par de grandes transformations durant la période, ces transformations sont cohérentes avec ses mutations économiques, politiques et culturelles, et la France se voit elle aussi obligée de réaliser des changements dans sa politique culturelle destinée au Brésil. Ainsi, le regard est ici lancé à partir de la France, pour voir comment ce pays percevait les transformations du Brésil et, à partir d'une telle perception, transforma aussi son action.

Avec cet objectif, il est possible d'identifier et de décrire les mécanismes et stratégies utilisés par l'élite économique et politique française pour faire valoir ses intérêts à l'intérieur d'un Etat étranger. Ces intérêts peuvent être résumés au développement des alliances politiques et de la consommation des produits - les plus variés - français au Brésil. Il est sûr

que ces intérêts, poursuivis au travers de sa politique culturelle, dépassent les frontières du pays visé ; et l'intention est aussi que celui-ci serve comme relais, allié, dans des disputes géopolitiques globales. C'est ainsi que, par exemple, en fonction principalement de la liaison culturelle entre la France, le Brésil et les autres pays de l'Amérique latine, les Français ont l'appui de ces mêmes pays pour l'installation de l'*United nations educational, scientific and cultural organization* (UNESCO) à Paris, ce qui fait évidemment grandir le prestige de la France.

Même si cela est difficile de le mesurer, ces gains en politique et visibilité aident à transformer la France en un des pays le plus visités au monde, la ramène à la position d'un des pays préférés pour les jeunes étrangers qui souhaitent faire des études à l'étranger, etc. En ce simple exemple, on voit déjà les énormes avantages pour la France : une des principales recettes de l'Etat français vient du tourisme<sup>5</sup>, et les étudiants étrangers, en retournant dans leur pays d'origine, comme médecin, ingénieur, spécialiste de sciences humaines, etc. vont en général commander des produits chimiques, médicaux, machines, livres, enfin toute espèce de produits de l'industrie française. Donc, dans l'économie de marché, qui est la base des relations internationales, la politique culturelle internationale devient un très important atout pour la France - comme il l'est pour tous les pays. Comprendre leurs mécanismes de fonctionnement dans l'histoire représente une des meilleures manières de connaître les relations internationales.

Le programme de recherche a été le suivant : dépouiller dans les archives du ministère des Affaires étrangères (MAE) les directives désignées pour la Direction générale des relations culturelles (DGRC) (à partir de septembre 1956 Direction générale des affaires culturelles et techniques (DGACT) et à partir de 1969 Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRGST)), principalement en ce qui concerne la politique définie par le Département responsable de l'Amérique ; décrire et analyser l'action des organes responsables de l'exécution de la politique culturelle dirigée au Brésil ; décrire et analyser le travail des principaux acteurs de cette politique ; identifier les obstacles rencontrés par les théoriciens et les exécutifs de la politique culturelle, comme le nationalisme et la

---

<sup>5</sup> Dès les années cinquante, à peu près, la France est un des pays le plus visités au monde ; en concurrence avec les Etats-Unis, l'Espagne et l'Italie. Dans les années quatre-vingts, elle devient le pays le plus visité du globe. La consommation touristique représente depuis 1990 une moyenne de 6 % du PIB français, contribuant au solde des échanges extérieurs de façon comparable au secteur agro-alimentaire et supérieur à celui de l'automobile. Sources : [www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr) et Philippe Kerourio, *Le tourisme en France*, 2011, [www.geotourweb.com](http://www.geotourweb.com)

politique interne brésilienne, transformations technologiques et pays concurrents ; analyser la réception, au Brésil, de la culture française et, parallèlement, comment cette réception a orienté la transformation de la politique culturelle de la France dans le pays.

Ont été consultés principalement les documents produits par le MAE, par la DGRC, par la DGACT et par la DGRCSST archivés en majorité au Quai d'Orsay. Les documents de ce même organisme, en moindre quantité et plus spécialement liés aux arts, et les documents du Service des échanges artistiques (SEA) et de l'Association française d'action artistique (AFAA), sont conservés aux Archives diplomatiques de Nantes. Pour les informations sur d'autres ministères français, tels que celui des Affaires culturelles et celui de l'Economie et des Finances, ainsi que les archives privées de Charles de Gaulle, du Centre national de la cinématographie (CNC), entre autres, ont été consultées les Archives nationales - CARAN à Paris et les Archives nationales à Fontainebleau. Des informations - parfois plus précises - sur les acteurs de la politique culturelle française en territoire brésilien et des personnalités importantes en France ont été recueillies dans des archives privées, comme dans celles de l'Alliance française, de la Comédie française, les archives de l'Histoire contemporaine à Science Po, celles du journaliste Gilles Lapouge, toutes à Paris, et les archives de Sílvia Monteil, héritière de la *Livraria francesa* à São Paulo. Les archives du ministère brésilien des Relations extérieures à Brasília ont également constitué une bonne documentation et fourni nombre d'informations sur les relations diplomatiques entre les deux pays et sur l'accueil de la culture française au Brésil. Toutefois la quantité de documents consultés à Brasília a été nettement inférieure que celle des archives françaises. Cela s'explique, car ce travail porte sur une politique menée par l'Etat français, raison pour laquelle j'ai donné plus d'importance à la documentation gérée par cet Etat.

Cette thèse est divisée en deux volumes, quatre parties et trente-cinq chapitres ; deux parties dans chaque volume. Dans la première partie j'essaie d'expliquer les origines historiques de la prépondérance de la culture française au Brésil ; suit un résumé de l'histoire de cette présence jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. Ce préambule nous aide à mieux comprendre les choix du MAE en matière de politique culturelle à développer au Brésil à partir de 1945. Dans la deuxième partie sont étudiées la réorganisation et la création des organes de la IV<sup>e</sup> République responsables de la politique culturelle à l'étranger, les orientations de cette politique culturelle à appliquer au Brésil et les efforts (tels que la création et/ou le développement, à l'intérieur de l'Hexagone, d'infrastructures, d'institutions, d'associations et d'événements) nécessaires à leur exécution jusqu'à la fondation de la V<sup>e</sup>



République. La troisième partie est dédiée aux innovations de la politique culturelle internationale de la V<sup>e</sup> République, comment ces innovations se répercutent au Brésil et, enfin, à l'analyse du niveau d'efficacité de la politique culturelle française au Brésil, de la fin de la Seconde Guerre mondiale aux années soixante-dix.

Le choix de présenter une quatrième partie dédiée au théâtre, parmi les nombreux autres éléments utilisés par la diplomatie pour diffuser la France à l'étranger, relève du constat que parmi les diverses formes d'expression artistique française, c'est le théâtre qui a été le mieux doté financièrement par l'AFAA. Par ailleurs, le théâtre français a toujours été très admiré au Brésil, suscitant un grand intérêt de la part des élites intellectuelles, politiques et économiques, et pouvant ainsi servir d'une certaine manière de baromètre pour mesurer l'importance de la présence culturelle française dans le pays. De plus, pendant ma recherche, il a été clair que la France n'a jamais réussi à bien profiter des médias les plus populaires, comme la radio, le cinéma et la télévision. En conséquence, son rayonnement culturel a été limité à l'élite, touchant indirectement une petite partie des masses. Or, si la culture française reste pratiquement limitée à l'élite, et si le théâtre au Brésil a rarement été démocratisé, principalement le théâtre venu de l'étranger, mesurer la répercussion du théâtre français au Brésil nous permet de constater l'importance qu'a la culture française dans le pays pendant notre période.

Dans les quatre parties de ce travail, j'essaie aussi de m'occuper des obstacles à la culture française au Brésil. Parmi eux, les plus évidents sont la politique culturelle des autres puissances, principalement les Etats-Unis, le nationalisme brésilien et le développement des plus modernes moyens de communication de masse, la radio, le cinéma et la télévision.

## **2 Culture**

En général, au XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, prédomine l'utilisation du concept de « culture » comme mesure de « civilisation » ; cette dernière pouvant être qualifiée comme avancée ou retardataire, développée ou non, etc. Cette perception, évidemment beaucoup plus idéologique qu'empirique, « autorise » les intellectuels et les collectivités en général de l'Europe à hiérarchiser les peuples et les Etats du globe au travers d'un jugement qui prend la culture et la civilisation européenne comme référence positive<sup>6</sup>. Mais l'expérience vécue des deux guerres mondiales par les Européens et

---

<sup>6</sup> Comme le commente Edward Saïd, même les critiques de l'impérialisme et du colonialisme européens de cette époque-là (et souvent même après la Seconde Guerre mondiale) n'arrivent pas à dépasser, par les analyses critiques exposées dans leurs livres ou films, leur eurocentrisme. En effet,

en conséquence la fragilisation des empires directement concernés par les deux conflits, ont créé ensuite un contexte favorable aux luttes pour l'indépendance et à la formation de nouveaux Etats nationaux, en plus d'avoir fortifié l'imaginaire des nations périphériques (le Brésil, par exemple) dans la relativisation de l'idée de culture comme mesure de développement d'une civilisation.

C'est ainsi que nous pouvons dire que les deux conflits mondiaux, responsables de l'affaiblissement - moral aussi - des empires européens, ont aidé à donner la possibilité de résurgence et d'acceptation d'une autre sémantique du concept de « culture ». Cette nouvelle sémantique sert comme un des principaux aliments idéologiques pour le renforcement et la valorisation des cultures des nouveaux Etats nationaux et des Etats plus anciens mais périphériques en ce qui concerne les décisions politiques et économiques dans la géopolitique internationale.

Cette brève mention du concept de « culture » est fondamentale à la compréhension des changements - plus théoriques que pratiques, comme on le verra plus avant - intervenus dans la méthode de la politique culturelle internationale des Français - et des autres grandes puissances - à partir de 1945. Dorénavant, la politique culturelle internationale doit arrêter d'être une contrainte d'une culture (entendue comme supérieure) à une autre (entendue comme inférieure). L'acception de politique culturelle internationale antérieure à la Seconde Guerre mondiale doit être alors peu à peu modifiée, elle est conditionnée à s'identifier à l'idée d'échange ou de coopération culturelle entre les peuples et les Etats.

Néanmoins, cette nouvelle méthode ne semble pas faire disparaître le presque chauvinisme de la conscience des Français responsables de la politique culturelle internationale de leur pays. D'ailleurs, même dans les frontières de l'Hexagone, il reste la conscience de hiérarchie culturelle, qui se voit dans les différences entre les classes sociales et des espaces géographiques (bourgeois et prolétaires, urbains et campagnards, instruits et non instruits...). Une telle constatation est possible quand nous percevons les éléments culturels exportés par la France, dans leur majeure partie liés à la culture de l'élite bourgeoise et intellectuelle du pays, des éléments culturels correspondant alors à la « haute culture ». Ainsi, malgré l'ampleur des formes que peut prendre le concept de « culture », formes qui d'ailleurs englobent toutes les créations ou productions d'une société, le fait est que la politique

---

ces critiques originaires des pays impérialistes présentent dans leurs œuvres une perception des colonisés comme fragiles, incapables, naïfs, etc. Voir Edward Saïd, *Cultura e imperialismo*, São Paulo, Companhia das Letras, 1995.



culturelle française vers l'étranger en exclut elle-même divers éléments, et exporte seulement ceux qui servent à la construction et au maintien de son image positive.

Dans le cas de sa politique culturelle au Brésil (comme partout d'ailleurs), la France a toujours choisi d'exporter en priorité ce que nous venons de désigner comme des éléments de la « haute culture », des éléments créés, ou élaborés, et consommés par l'élite économique et intellectuelle du pays. Cela pour une simple raison : la politique culturelle française a toujours eu pour but d'atteindre l'élite économique, intellectuelle et politique brésilienne. Comme l'a bien observé Hugo Suppo, en se référant à la politique culturelle française des années trente, « son objectif principal est d'obtenir pour la France la position d'alliée privilégiée dans la formation des élites brésiennes »<sup>7</sup>. Ce même objectif perdure à partir de 1945 ; bien sûr, accompagné d'un autre, celui de réussir à toucher aussi les classes populaires. Ce nouvel objectif est dû à la croissance de la culture de masse, conséquence directe du développement des médias de masse et de l'augmentation du pouvoir de consommation des classes populaires.

Par conséquent, ce travail utilise le concept de « culture » de manière restreinte, au sens défini par la politique d'exportation de la culture française.

### **3 Politique culturelle internationale**

Toutes les cultures reçoivent les influences d'autres cultures en raison même des relations internationales. Tous les Etats naissent, qu'ils le veuillent ou non, de la dialectique permanente, car historique, de diverses cultures, quand bien même, dans la majorité des cas, il en existe une qui s'avère prédominante (tel fut le cas au Brésil de la culture portugaise, celle-ci étant déjà bien évidemment la synthèse historique de bien d'autres cultures, comme la galicienne, la latine, la grecque, l'arabo-musulmane...<sup>8</sup>). L'essentiel de ce processus se passe de façon relativement spontanée.

On doit donc concevoir la « politique culturelle internationale » comme différente de l'« action culturelle internationale ». La première étant organisée et exercée par l'Etat, avec des objectifs précis. Elle y est menée de manière parfois systématique, et en vient à être utilisée comme un instrument puissant dans les relations entre Etats, principalement au XX<sup>e</sup>

---

<sup>7</sup> Hugo Rogélio Suppo, « Le Brésil pour la France », in Denis Rolland (coord.), *Le Brésil et le Monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 137.

<sup>8</sup> Voir, par exemple, Sérgio Buarque de Holanda, *Raízes do Brasil*, Rio de Janeiro, José Olympio, 1986 (première édition en 1936) et Gilberto Freyre, *Casa Grande e Senzala : formação da família brasileira sob o regime patriarcal*, Rio de Janeiro, José Olympio, 1950 (première édition en 1933).

siècle et plus précisément après la Première Guerre mondiale. La France est généralement considérée comme un Etat pionnier dans ce domaine.

Edgard Telles Ribeiro définit la « diplomatie culturelle » (au sens de politique culturelle internationale) comme « une application spécifique de la relation culturelle pour l'accomplissement d'objectifs nationaux de nature non seulement culturelle mais aussi politique, commerciale et économique »<sup>9</sup>. Dans son *Vocabulaire critique des relations culturelles*, Albert Salon caractérisait - il y a longtemps déjà - la « politique culturelle internationale » comme une « définition et mise en œuvre par l'Etat de la partie de l'action culturelle de ses citoyens et de ses institutions nationales publiques et privées sur laquelle il peut avoir une prise directe ou indirecte dans le but de faire servir sa politique étrangère au sens le plus large de ce terme »<sup>10</sup>.

On voit alors que la « politique culturelle internationale » est une prérogative de l'Etat et que, liée ou non à cette politique culturelle, l'« action culturelle internationale » désigne tout type de transfert de culture d'un pays à un autre - peu importe le groupe, l'institution ou l'individu qui en est responsable - elle est caractérisée par une initiative privée. En ce sens, l'« action culturelle internationale » peut parfois outrepasser les limites et intérêts imposés et/ou simplement souhaités par la politique culturelle étrangère d'un Etat donné ; c'est ainsi que quelquefois certains éléments de la culture d'un Etat peuvent porter préjudice aux intérêts de ce même Etat.

Ce travail cependant n'inclut pas dans son cadre d'observation des éléments de la culture française au Brésil envoyées par des groupes, institutions et/ou individus qui d'une façon quelconque ne seraient pas liés, directement ou indirectement, soit au travers des subventions soit d'un simple appui logistique, à l'Etat français. Nous incluons donc des institutions privées qui bénéficient d'une importante autonomie face à l'Etat, mais qui sont utilisées par ce dernier à travers sa politique culturelle internationale. C'est le cas de l'Alliance française, fondée en 1883 et reconnue d'utilité publique en 1886 par le gouvernement ; ou encore les congrégations religieuses qui, bien que privées, bénéficient fréquemment d'appui logistique et/ou financier de l'Etat ; les lycées, les missions scientifiques, les professeurs et chercheurs français détachés au Brésil, la radio, le cinéma et la

---

<sup>9</sup> « *Uma utilização específica da relação cultural para consecução de objetivos nacionais de natureza não somente cultural, mas também política, comercial e econômica* ». Edgard Telles Ribeiro, *Diplomacia cultural : seu papel na política externa brasileira*, Brasília, Fundação Alexandre Gusmão, 1989, p. 23.

<sup>10</sup> Albert Salon, *Vocabulaire critique des relations culturelles internationales*, La Maison du Dictionnaire, Paris, 1978, p. 112.

presse écrite ; tous les éléments liés aux arts français exportés au Brésil, avec une partie dédiée seulement au théâtre, qu'on essaie d'observer, de façon systématique et en l'utilisant comme paradigme de la présence de la culture française au Brésil dans la période ici analysée.

Enfin, il convient de rappeler que la politique culturelle internationale est ici étudiée comme l'une des quatre dimensions des relations internationales, les trois autres étant les relations économiques, politiques et militaires. Je concède volontiers que les frontières entre ces quatre domaines sont souvent arbitraires, mais la taxinomie est la condition *sine qua non* de toute analyse.

#### **4 Brésil / Brésiliens**

Comme la thématique de cette recherche est relativement récente (on le verra plus avant en détail, dans notre commentaire sur l'historiographie), une bonne partie de la bibliographie qui la concerne n'échappe pas aux faiblesses de l'historiographie actuelle, principalement en ce qui touche à la définition de concepts et à la prise en compte des théories. Ainsi, il n'est pas rare dans les textes consultés que les auteurs négligent de spécifier ou de définir le « Brésil » auquel ils se réfèrent ; une telle négligence nous empêche de mieux comprendre la vision que la diplomatie française a du pays où elle s'efforce de faire rayonner sa culture.

Avec ce manque de clarté des concepts, il est habituel d'observer une déformation des sujets étudiés. La bibliographie consultée, quand elle aborde l'implantation des institutions et l'adoption de modèles philosophiques, ou simplement les mœurs d'Europe, et de la France en particulier, sur le territoire brésilien au XIX<sup>e</sup> et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, oublie le fait crucial qu'il ne s'agit pas de Brésiliens imitant ou suivant des modèles européens sur leur territoire, mais plutôt d'Européens immigrés ou des fils de ces derniers nés au Brésil, c'est-à-dire de gens de culture et langue portugaise (en moindre quantité aussi d'autres pays européens) pratiquant et imposant les modes de production et de culture européens aux Africains esclaves, aux Amérindiens et à tous les autres métis déclassés du territoire brésilien.

Quand elle parle de « Brésilien », cette bibliographie parle généralement - parfois implicitement - d'une espèce de mélange culturel, composé à égale contribution de groupes ethniques africains, amérindiens et européens. C'est là la contradiction. Or, pendant la colonie, au XIX<sup>e</sup> siècle et durant une bonne partie de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ce que l'on observe sur le territoire brésilien c'est l'exclusion des cultures et des individus amérindiens et d'origine africaine de tous les secteurs supérieurs de la gestion, de l'économie et de la politique (en ce qui concerne les Noirs, on devrait plutôt parler de tentative

d'exclusion, puisque depuis le XIX<sup>e</sup> siècle il n'est pas rare de constater la présence de Noirs et de Métis à proximité du sommet du pouvoir économique et politique au Brésil). Ces mêmes secteurs sont occupés par une élite qui parle portugais, boit du vin et du whisky, prie le dieu des Chrétiens, organise la production pour le marché, etc.

Même si des œuvres classiques comme *Casa Grande e Senzala* ou *Raízes do Brasil*<sup>11</sup> décrivent l'assimilation, par des Portugais et leurs descendants nés au Brésil, d'éléments de la culture amérindienne et africaine, cela n'empêche pas le fait qu'ils restent substantiellement européens ; de la même façon que les Portugais au Portugal ont continué - évidemment - d'être européens, bien qu'ils se soient mis à utiliser du tabac, des pommes de terre, des esclaves africains, etc. A ce propos, l'anthropologue José Luíz dos Santos écrit :

« [qu'il] est commun qu'en Amérique latine les débats sur la culture se réfèrent à une histoire d'influences culturelles d'origines multiples, lesquelles ont pour pôle d'intégration les processus dominants dans le monde occidental, qui concernent la production économique, l'organisation de la société, la structure de la famille, le droit et les idées, les représentations et les formes de connaissance. [...] Il faut considérer avec prudence cette tendance à concevoir des pays comme le nôtre [le Brésil] comme un mélange de traits culturels [européen, amérindien et africain] »<sup>12</sup>.

En simplifiant la logique des choses, on constate que si l'on a exclu les cultures indiennes et africaines, la culture européenne prédomine. Et c'est cette culture hégémonique qui s'impose et qui « crée » le Brésil, c'est-à-dire un Etat conçu et organisé à la manière européenne (malgré le fait que durant la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle le Brésil, différemment de l'Europe, ait sa production matérielle - fondamentalement agricole - réalisée par le travail des esclaves, l'économie du pays reste toujours directement liée au marché international et en particulier à celui de l'Europe). C'est dans ce sens que l'on peut qualifier plutôt d'idéologique l'argument qui considère les Brésiliens comme adoptant des modèles européens. En fait, ce sont des Européens qui s'imposent sur le continent américain, naturellement sous certaines

---

<sup>11</sup> Sérgio Buarque de Holanda, *Raízes do Brasil*, Rio de Janeiro, José Olympio, 1986 (première édition en 1936) et Gilberto Freyre, *Casa Grande e Senzala : formação da família brasileira sob o regime patriarcal*, Rio de Janeiro, José Olympio, 1950 (première édition en 1933).

<sup>12</sup> « É comum que na América Latina os debates sobre cultura se refiram à uma história de contribuições culturais de múltiplas origens, as quais têm por polo de integração os processos que são dominantes no mundo ocidental que concernem a produção econômica, a organização da sociedade, a estrutura da família, o direito e as idéias, as concepções e os modos de conhecimentos. [...] Deve-se ter prudência com esta tendência à compreender países como o nosso [Brasil] como uma mistura de traços culturais ». José Luíz dos Santos, *O que é cultura*, São Paulo, Brasiliense, 1983, p. 34.

conditions particulières. Particularités liées au contexte écologique et aux résistances des indigènes et des esclaves. Résistances fortes, qui imposent leurs spécificités culturelles, mais pas de façon suffisante pour empêcher la naissance d'une nouvelle nation à l'européenne. Ce qui corrobore le fait que, au Brésil, il existe seulement 360 000 Indiens environ (0,2 % de la population nationale de 194 millions), qui soit sont « enfermés » dans des réserves (près de 91 000 Indiens), mais soumis à la législation fédérale, recourant à la médecine occidentale, etc., soit habitent dans des aires urbaines (environ 272 000), donc déjà relativement acculturés<sup>13</sup>.

A la critique ci-dessus, on doit en ajouter une autre contre une méthode d'analyse qui participe à la compréhension déformée du Brésil. Cette méthode a été engendrée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, par des chercheurs en sciences humaines, principalement états-uniens, et bien probablement pour des raisons politiques et économiques. Elle est divulguée et financée, par exemple, par des institutions comme la Fondation Ford, et sert à nourrir l'idéologie de la particularité culturelle des Noirs brésiliens, impliquant ainsi à une vision ethnicisée du pays, ainsi que celle d'un pays exotique - par rapport à l'Occident. Comme si un Noir bourgeois était différent d'un Blanc de la même classe, ou comme si un Noir de la *favela* se distinguait d'un Blanc du même milieu. Comme le rappelle l'économiste états-unien Walter Willians (lui-même noir et libéral), professeur à l'Université George Mason :

*« Les quotas raciaux [dans des universités] au Brésil, un pays plus mélangé que les Etats-Unis, n'ont pas de sens. [Elles] forcent une identification raciale qui ne fait pas partie de la culture brésilienne [...]. La Fondation Ford est la grande promotrice des 'actions affirmatives' à partir d'un préalable erroné selon lequel la réalité défavorable du Noir serait fruit de la discrimination »*<sup>14</sup>.

Pour l'anthropologue Roberto Motta :

*« En effet, [Gilberto] Freyre, [Marvin] Harris et [Carl] Degler sont parfaitement d'accord, malgré leurs différences de vocabulaire, pour attribuer à la société*

---

<sup>13</sup> Outre cette population indienne officiellement recensée, il y a des notifications sur l'existence de près de 55 tribus isolées qui ne sont pas encore incluses dans des statistiques du gouvernement brésilien. Données de 2005, *Instituto brasileiro de Geografia e Estatística* (IBGE), [www.ibge.gov.br](http://www.ibge.gov.br)

<sup>14</sup> « *As cotas raciais no Brasil, um país mais miscigenado que os Estados Unidos, são um despropósito. Além disso, forçam uma identificação racial que não faz parte da cultura brasileira. Forçar classificações raciais é um mal caminho. A Fundação Ford é a grande promotora de ações afirmativas por partir da premissa errada de que a realidade desfavorável dos negros é fruto da discriminação* ». Walter Willians, « O mercado vence o racismo », interview publié dans la revue *Veja*, ed. 2 207, SP 09/03/2011.

*brésilienne un caractère 'métaracial'. Il s'agirait d'une formation sociale dans laquelle les identités raciales ont peu d'importance dans des rôles et des statuts »<sup>15</sup>.*

En prenant en compte ces deux visions que nous venons de critiquer (l'une du Brésil comme pays résultant du mélange d'Européens, d'Amérindiens et d'Africains, l'autre comme d'un pays qui garde d'extraordinaires particularités ethniques), nous constatons que, malgré leurs erreurs, elles ont servi - entre autres - à la demande culturelle internationale. En effet, est divulguée l'idée, depuis au moins le début du XX<sup>e</sup> siècle et tout d'abord par des chercheurs et voyageurs étrangers, que le Brésil est une exception culturelle achevée, où l'on « exige » par exemple que l'art, pour être brésilien, et être défini typiquement comme tel, ne doit pas avoir de relation avec l'Europe. Mais comment le Brésil pourrait-il être autrement qu'éminemment européen ? Pourquoi la *capoeira* serait brésilienne et pas l'opéra ? En fait, ces deux formes d'expression culturelle sont respectivement d'origine africaine et européenne, et toutes deux sont reprises au Brésil - bien sûr chargées de caractéristiques propres dues au milieu écologique et social brésilien.

Evidemment mon propos ici n'est pas de prétendre que le Brésil est une Europe transplantée sur le sol américain, mais bien d'éveiller l'attention sur le fait que le dit particularisme culturel brésilien (exotisme pour l'Occident) est plutôt une idéologie, qui a été créée, nourrie et « imposée » par de chercheurs et voyageurs étrangers, et adoptée par des intellectuels brésiliens ; comme on le verra brièvement dans l'explication qui suit, qui nous sert à mieux comprendre les stratégies de la politique culturelle française au Brésil.

Pour Guy Martinière, l'imaginaire brésilien, qui aide à la formation de la pensée nationaliste au pays, est en partie l'œuvre d'intellectuels étrangers, et principalement français<sup>16</sup>. Pour Fernanda Massi, « prenant pour l'analyse les présences française et nord-

---

<sup>15</sup> Roberto Motta, « Paradigmes d'interprétations des relations raciales au Brésil », p. 30, in Kátia de Queirós Mattoso, Idelette Muzart Fonseca dos Santos et Denis Rolland (orgs.), *Le Noir et la culture africaine au Brésil*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Il est toujours important de souligner que quand un intellectuel publie son travail sur une société donnée, indépendamment du fait que son étude puisse être ou non confirmée empiriquement, le fait est que telle étude, dépendant du niveau de divulgation qu'il a, peut ou non s'imposer comme « vérité ». Et au bout d'un moment son travail, qui repose - parfois - sur des bases plutôt idéologiques, en vient à influencer la société réelle, faisant en sorte que celle-ci devienne ce qu'elle n'est pas. C'est ainsi que si la publication d'un intellectuel peut venir à servir au *statu quo*, le groupe social favorisé par celui-ci va appuyer, financer, bref soutenir cette publication, même si elle est le fruit d'une observation purement idéologique.

<sup>16</sup> Guy Martinière, *Aspects de la coopération franco-brésilienne*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, Presse Universitaire de Grenoble, 1982, p. 14, 15 et 16.



américaine dans les sciences sociales brésiliennes [...]. Le Brésil choisit les Français comme maîtres. Les Nord-Américains choisissent le Brésil comme ‘objet’ [d’étude] »<sup>17</sup>.

C’est ainsi que pour la création de la Faculté de Philosophie, Sciences et Lettres de l’Université de São Paulo (USP) en 1934, « Júlio de Mesquita Filho charge Teodoro Ramos, mathématicien et professeur de l’Ecole Polytechnique, d’aller en Europe pour contacter des professeurs »<sup>18</sup>. En Italie sont choisis principalement les mathématiciens ; un Portugais, pour la langue et la littérature portugaises ; et un Espagnol, pour la langue et la littérature espagnoles ; il y a aussi un contrat avec des professeurs allemands. En France, c’est Georges Dumas qui fait le choix des noms. A Rio de Janeiro, où la Faculté nationale de Philosophie est créée en 1939, « suivant l’exemple de l’expérience *paulista*, c’est encore Georges Dumas l’intermédiaire pour l’engagement de professeurs français. C’était aussi un autre groupe de Français qui avait commencé les activités de l’Université du District Fédéral, en 1936 »<sup>19</sup>.

On voit renforcé alors, dans les années 1930, le développement d’une collaboration méthodique entre universités françaises et brésiliennes, particulièrement en sciences humaines. Et en raison du prestige des intellectuels français au Brésil (souvent fruit de la perception impressionniste d’une partie de l’élite brésilienne), on a tendance à faire prévaloir l’épistémologie de ces Européens au détriment du point de vue des intellectuels brésiliens eux-mêmes.

En ce sens, l’expédition à laquelle participe Claude Lévi-Strauss en 1938 dans la Serra do Norte est emblématique ; d’ailleurs bien caractéristique de l’explication qui suit est son appellation d’« expédition Lévi-Strauss ». Outre le jeune franco-belge apprenti ethnologue

---

<sup>17</sup> « *Tomando como suporte para a análise as presenças francesa e norte-americana nas ciências sociais brasileiras [...] O Brasil elege os franceses como mestres. Os norte-americanos escolhem o Brasil como ‘objeto’ [de estudo]* ». Fernanda Massi, « Franceses e Norte-americanos nas ciências sociais brasileiras, 1930-1960 », in *História das ciências sociais no Brasil*, vol. 1, São Paulo, Vértice / Editora Revista dos Tribunais : IDESP, 1989, p. 410 et 411.

<sup>18</sup> « *Júlio de Mesquita Filho encarrega Teodoro Ramos, matemático e professor na Escola Politécnica, de ir à Europa para contratar professores* ». Idem, p. 416.

Héritier d’un de plus grands journaux brésiliens, *O Estado de São Paulo*, qu’il dirige de 1927 à 1969, l’année de sa mort, Júlio de Mesquita Filho n’a pas seulement du pouvoir dans les médias brésiliens, il reste aussi très influent dans les milieux politiques et économiques du pays, principalement dans l’Etat de São Paulo et du gouvernement fédéral. On parlera encore de cet important francophile brésilien. Voir l’article « *Trajetória de um jornalista liberal, Júlio de Mesquita Filho* », *O Estado de São Paulo*, SP 25/11/2009, [www.estadao.com.br/noticias/artelazer,trajetoria-de-um-jornalista-liberal-julio-de-mesquita-filho](http://www.estadao.com.br/noticias/artelazer,trajetoria-de-um-jornalista-liberal-julio-de-mesquita-filho) ; et Roberto Aldo Salone, *Irredutivelmente Liberal : política e cultura na trajetória de Júlio de Mesquita Filho*, São Paulo, Editora Albatroz, 2009.

<sup>19</sup> « *Seguindo de perto a experiência paulista, é Dumas, mais uma vez, o intermediário na contratação de professores franceses. Coube a um outro grupo de franceses iniciar as atividades da Universidade do Distrito Federal, em 1936* ». Fernanda Massi, « Franceses e Norte-americanos nas ciências sociais brasileiras, 1930-1960 », in *História das ciências sociais no Brasil*, vol. 1, São Paulo, Vértice / Editora Revista dos Tribunais : IDESP, 1989, p. 417.

(Lévi-Strauss qui a alors 30 ans, avait fait des études en philosophie et en 1938 est en « train de se reconverter à l'ethnologie »<sup>20</sup>), participent à cette expédition Jehan Albert Vellard (médecin naturaliste et ethnographe français âgé de 37 ans), Dina Lévi-Strauss (anthropologue et épouse de Lévi-Strauss) et Luíz Castro Faria (jeune ethnologue brésilien de 24 ans)<sup>21</sup>.

Le projet de l'expédition est né de l'initiative française, il est encadré par le Musée de l'Homme à Paris et par la mission française - à laquelle participe Lévi-Strauss - dirigée par Georges Dumas en 1934 pour la création de l'USP et, derrière ces institutions, le Quai d'Orsay. Du côté brésilien, Luíz Castro Faria devient membre du groupe expéditionnaire par intérêt scientifique personnel et comme représentant du *Conselho de Fiscalização das Expedições artísticas e científicas* (CFE), organe du gouvernement créé au début des années 1930 pour surveiller les explorations au Brésil<sup>22</sup>.

Parmi les membres du groupe, Jehan Albert Vellard est le plus expérimenté. En 1938 il a 14 ans de travail comme chercheur en venins et comme ethnographe en Amérique du Sud, principalement au Brésil. D'après Olivier Dollfus, « il y avait du savant du XIX<sup>e</sup> siècle chez Jehan Albert Vellard : le voyage scientifique de découverte [...], recherches sur des populations en voie de disparition [...]. Et il était resté très savant français [...] [et] un mercenaire des institutions culturelles »<sup>23</sup>. Quant à Lévi-Strauss, au moment de l'expédition il lisait des récits de voyageurs du XVI<sup>e</sup> siècle (André Thevet, Jean de Léry, etc.), c'est ce qui explique peut-être « la position spécifique de *Tristes Tropiques* qui rejoint d'une certaine façon la littérature dite de voyages »<sup>24</sup>. Comme Jehan Albert Vellard, Lévi-Strauss

« [...] allait à la quête de sociétés 'primitives', 'indigènes' et 'menacées de disparition'. Cherchant à montrer les fondements communs de la vie en société, il fit

---

<sup>20</sup> Rivron Vassili, « Un point de vue indigène ? 'Archives de l'expédition Lévi-Strauss' », *L'Homme* 2003/1, n° 165, p. 305, [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

<sup>21</sup> Idem.

<sup>22</sup> Idem.

<sup>23</sup> En effet, en Amérique du Sud, il est assistant à l'Institut Butantan à São Paulo de 1925 à 1929, il est chargé de mission du Musée d'Histoire naturelle du Paraguay de 1930 à 1932, chef de la section d'immunologie à Pernambuco, directeur du Musée national de La Paz entre 1940 et 1943, chef du département de zoologie à l'Université de Tucumán (Argentine) ; il participe à la création de l'Institut français d'Etudes andines à Lima (qu'il dirige jusqu'à 1962), il enseigne à l'Université de San Marcos et à l'Université Catholique au Pérou, etc. Olivier Dollfus, « Jehan Albert Vellard », *Bulletin de l'Institut français d'études andines*, 25 (2), 1996, p. 165 et 166, [www.ifeanet.org/publicaciones/boletines](http://www.ifeanet.org/publicaciones/boletines)

<sup>24</sup> Rivron Vassili, « Un point de vue indigène ?. Archives de l'expédition Lévi-Strauss' », *L'Homme* 2003/1, n° 165, p. 306, [www.cairn.info](http://www.cairn.info)



*d'importantes objections en ce qui concerne l'évolutionnisme alors dominant au Brésil* »<sup>25</sup>.

Différemment des deux chercheurs français, Luíz Castro Faria lisait des ouvrages brésiliens contemporains comme *Hautes terres (Os Sertões, 1902)* d'Euclides da Cunha et *Rondônia* (1916) de Roquette Pinto ; ce dernier perçu alors comme le plus important américaniste brésilien. Pour Luíz Castro Faria, le voyage à la Serra do Norte est une opportunité de « suivre les pas de l'expédition télégraphique et ethnographique de 1911 »<sup>26</sup> ; campagne qui devient la source du livre de Roquette Pinto. La logique de sa pensée « correspondait à une préoccupation d'intégration nationale et d'unification culturelle »<sup>27</sup>.

A l'évidence, on constate que sur le même terrain et objet de recherche les Français et le Brésilien sont sur des points d'observation différents, posent des questions et ont des réponses diverses. Pour Lévi-Strauss, qui est en quête des paradigmes communs à toutes les cultures, cette expédition sert à son important article *La vie familiale et sociale chez les Nambikwara*, publié en 1948 dans le *Journal de la Société des Américanistes* ; l'année suivante, le même texte est repris et édité comme ouvrage par la Société des Américanistes et devient la thèse complémentaire de son doctorat d'Etat ; il sert aussi au développement de sa théorie structuraliste et au classique *Tristes Tropiques* publié en 1955. Comme remarque Rivron Vassili, ces « différents textes constituent les principales exploitations scientifiques des données de l'expédition »<sup>28</sup>. Ils deviennent - parmi beaucoup d'autres textes de Lévi-Strauss - des références pour une importante partie d'intellectuels brésiliens dans les branches les plus variées des sciences humaines. Quant aux notes de terrain de Jehan Albert Vellard et Dina Lévi-Strauss, « n'ayant fait que des interprétations très partielles, [elles sont] mobilisées fragmentairement dans le cadre d'autres enquêtes et publiées tardivement »<sup>29</sup>.

D'un autre côté, les notes partant de l'analyse historique et évolutionniste de l'expédition dans la Serra do Norte, sur les transformations culturelles du Brésil perçu en sa totalité, c'est-à-dire celles de Luíz Castro Faria, doivent attendre plus de soixante ans après 1938 pour être publiées (!) ; elles deviennent alors plutôt des documents pour

---

<sup>25</sup> Idem.

<sup>26</sup> Idem.

<sup>27</sup> Dans ses notes sur l'expédition de 1938, Luíz Castro Faria mentionne « des informations sur les changements survenus dans les groupes tribaux depuis le passage de l'expédition télégraphique de Rondon et de Roquette Pinto, [...] la formation de langages intermédiaires (entre portugais et langues indigènes) et [...] la transformation des villes qu'il traverse ». Rivron Vassili, « Un point de vue indigène ? Archives de l'expédition Lévi-Strauss », *L'Homme* 2003/1, n° 165, p. 306, [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

<sup>28</sup> Idem, p. 301.

<sup>29</sup> Idem.

l'historiographie actuelle<sup>30</sup>. Malgré la relative importance et reconnaissance de Luíz Castro Faria dans le milieu académique brésilien et même international après les années 1940<sup>31</sup>, l'épistémologie qu'il utilise sur la Serra do Norte va donc influencer beaucoup moins les intellectuels de son pays que celle de Lévi-Strauss.

A l'exemple de Lévi-Strauss (lui aussi inspiré par des voyageurs lointains comme André Thevet et Jean de Léry), les intellectuels étrangers, français en grande partie, sont alors imbus d'idéaux pleins de mythes et d'espoirs européens ; ils ont souvent décrit le Brésil sans l'indispensable impartialité qui aurait évité les projections de leurs mythes, de leurs espoirs et de leurs demandes idéologiques. Et ce sont ces mêmes intellectuels qui ont contribué à la formation des intellectuels brésiliens, c'est-à-dire qui leur ont transmis leurs points de vue. Ainsi, comme leurs maîtres européens, les intellectuels brésiliens confortent souvent le point de vue selon lequel le Brésil est un grand particularisme culturel. Inconsciemment ou non, ils travaillent à la construction qui satisfait la demande idéologique européenne d'un espace géographique exotique. C'est ainsi que la perception du pays comme exotique et celle de pays de l'avenir (on verra plus avant cette seconde perception) deviennent les principales sources idéologiques d'inspiration pour la politique culturelle de la France vers le Brésil.

Enfin, il faut montrer ici lequel est le groupe social le plus directement touché par la culture française au Brésil durant la période analysée. A partir d'une brève équation nous pouvons supposer que la culture française touche une infime partie de la population brésilienne. Infime en nombre, mais significatif qualitativement, vu que ce groupe est responsable de l'administration politique et économique du pays. Les Indiens sont exclus ; de fait ils représentent la plus petite part du peuple brésilien (0,2%) ; ensuite les analphabètes, qui en 1950 composaient 50,5 % de la population nationale. Cependant, cela ne veut pas signifier que l'on puisse affirmer que 49 % de la population a été touchée par la culture française. De fait, si l'on continue avec l'exemple de 1950, sachant que la population brésilienne de l'époque était de 52 millions d'habitants, et que la langue française - avec l'anglais - était la seconde langue enseignée à partir du collège, nous arrivons à un groupe restreint de 441 000 êtres humains, car c'était le nombre de personnes qui en 1950 entrèrent

---

<sup>30</sup> Luíz Castro Faria, *Um outro olhar. Diário da expedição à Serra do Norte*, Rio de Janeiro, Ouro Sobre Azul, 2001.

<sup>31</sup> En 1953, Luíz Castro Faria participe à la création et devient le premier président de l'Association brésilienne d'anthropologie, en 1950 il travaille au Musée de l'Homme avec Paul Rivet, puis en Angleterre, aux Etats-Unis... Rivron Vassili, « Un point de vue indigène ?. Archives de l'expédition Lévi-Strauss' », *L'Homme* 2003/1, n° 165, p. 302, [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

au collège. Ce qui ne veut pas dire que l'on puisse parler encore du nombre des personnes effectivement touchées par la culture française - au moins à travers la langue française - vu que de ces 441 000 personnes, la grande majorité n'arriva pas à la conclusion du cours et que seulement 44 000 sont inscrites dans une université. En 1960, le nombre d'analphabètes baisse à 40 % de la population, et le nombre d'inscrits au collège passe à 1 178 000, tandis que 96 000 arrivent à l'université ; cela sur une population de 70 millions<sup>32</sup>.

Cette énumération ne peut nous apporter aucune certitude, mais il est évident qu'elle nous aide à supposer que le public de la culture française au Brésil est très restreint. Une exposition, une conférence, une représentation théâtrale, un concert, la lecture d'un livre en français, un cours dans une université, administré par un professeur français, un cours de français à l'Alliance française, etc., tout cela, nous le savons déjà, représente quelque chose pour plus ou moins 2 % de la population brésilienne, du moins entre les années de 1945 et 1960. Bien sûr, je me réfère à ceux qui sont directement touchés par la culture française.

## 5 Historiographie

Albert Salon est probablement un pionnier à étudier de manière systématique et globale la politique culturelle française dans le monde. Sa thèse en histoire, soutenue en 1981, représente un énorme travail de près de deux mille pages, qui prétend rendre à Clovis la première action française dans ce domaine. L'auteur embrasse mille cinq cents ans d'histoire (!), cependant il consacre une bonne part de son travail (environ la moitié) à la politique culturelle internationale française à partir de la III<sup>e</sup> République<sup>33</sup>. L'intérêt de l'œuvre d'Albert Salon est de fournir une bonne érudition sur le sujet, au-delà d'une étude comparative entre la politique culturelle de la France et la politique culturelle des autres grandes puissances et cultures, où sont inclus les Etats-Unis, l'Allemagne, l'URSS, le peuple juif, entre autres. L'auteur se trompe quand, à des moments déterminés, il paraît attribuer cette politique culturelle - humaine et bien pensée - à des éléments presque transcendants ou, au minimum, inexplicables : « L'histoire nous montre qu'il [l'action culturelle] s'agit d'un développement organique quasi végétal ou biologique, d'une constante remarquable de notre culture [française] »<sup>34</sup>. Il paraît ici avoir voulu outrepasser les limites de la logique scientifique...

---

<sup>32</sup> Afrânio Garcia, Vassili Rivron, Patrick Bouvier (orgs.), *Brésil, le siècle des grandes transformations*, Cahier du Brésil Contemporain, n° 40, EHESS, Paris, 2000, p. 57 et 58.

<sup>33</sup> Albert Salon, *L'action culturelle de la France dans le Monde*, thèse de doctorat en Lettres, Paris 1, Sorbonne, 1981.

<sup>34</sup> Idem, p. 225.

La thèse d'Albert Salon s'inscrit dans l'effort d'une partie de l'historiographie pour comprendre le phénomène de la politique culturelle comme un élément de grande importance dans la diplomatie entre les Etats. Depuis la fin des années 1970 on constate alors une grande quantité de publications sur la politique culturelle internationale en général et la politique culturelle internationale française en particulière, comme le montre l'important article de Guy Martinière sur l'historiographie que s'occupe de la question culturelle dans des relations internationales<sup>35</sup>. Pour ne citer que deux des derniers ouvrages les plus importants publiés sur le sujet, nous mentionnons le livre co-rédigé par François Chaubet et Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain* et celui sous la direction de Robert Frank, *Pour une histoire des relations internationales*. Dans ce dernier ouvrage, nous a été particulièrement utile le chapitre 5, écrit par Robert Frank et Jean-Claude Allain, « Les composantes de la puissance », ainsi que les chapitres sur les « Mentalités, opinions, représentations, imaginaires et relations internationales » et celui sur « Culture et relations internationales », respectivement chapitres 15 et 16, ces deux chapitres étant écrit par Robert Frank<sup>36</sup>.

D'un autre côté, l'historiographie qui aborde le sujet de cette recherche - la politique culturelle française pour le Brésil - en sa totalité et de manière directe, est minime. Pour ce qui concerne l'étude de la période 1945-1970, je ne connais aucune publication, monographie ou thèse. Une telle carence implique certaines difficultés dues au manque de paradigmes historiographiques, parmi lesquels on pourrait relever la sélection des moments les plus significatifs de la politique culturelle française au Brésil durant les vingt-cinq années examinées, c'est-à-dire les moments qui de fait peuvent représenter un tournant, un changement, peu importe dans quel sens, qui pourraient servir de base d'explication à des transformations déterminées. Cette tâche est une nécessité de l'historiographie, puisque l'écriture de l'histoire traite souvent de causes et d'effets.

Or comme il n'existe aucun travail qui traite ce sujet entre les années 1945 et 1970, j'ai été obligé de dépouiller une multitude de documents pour, par exemple, tenter d'expliquer si l'application du Plan quinquennal par la Direction générale des affaires culturelles et techniques (DGACT), à partir de 1959, a eu un quelconque effet transformateur sur la

---

<sup>35</sup> Guy Martinière, « Histoire des relations culturelles entre la France, le Brésil et le Canada aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : historiographie et périodisation », in Guy Martinière et Eric Monteiro (organisateur), *Les échanges culturels internationaux. France, Brésil, Canada-Québec*, Paris, Editions Indes Savantes, Collection Rivages des Xantos, 2013.

<sup>36</sup> Voir François Chaubet et Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2011 ; et Robert Frank (direction), *Pour une histoire des relations internationales*, Paris, Presse Universitaire de France, 2012.

politique culturelle de la France au Brésil ; ou, autre exemple, pour déterminer la cause de l'absence d'envoi de troupes théâtrales françaises au Brésil pendant les années 1963 et 1964 (alors qu'à partir de 1959 et jusqu'à 1970 ces tournées étaient annuelles).

De fait, quand il n'existe pas d'ouvrages antérieurs affirmant ou simplement suggérant les causes et les effets de certains événements, le travail de l'historien ressemble à celui d'un homme placé au centre d'un tourbillon, où surnagent de nombreux documents, mais parmi lesquels seulement un (ou quelques-uns) l'intéresse(nt), et ainsi l'historien se voit obligé d'« attraper à la volée », un à un, ces documents pour identifier lequel a réellement de l'importance pour sa recherche ; ou alors, si nous ne sommes pas pessimistes, il doit compter sur la bonne fortune qui lui permettra de mettre la main, dès le départ, sur les documents fondamentaux pour mieux dévoiler le passé.

Tout indique que le développement des études liées aux relations franco-brésiliennes est dû aux travaux pionniers de Guy Martinière, avec, notamment, l'ouvrage publié en 1982, *Aspects de la Coopération franco-brésilienne*<sup>37</sup>. Œuvre contenant une sélection de textes produits entre 1970 et 1980, où le chapitre 10, sur la coopération économique franco-brésilienne (1960-1980), mérite une attention particulière. En 1989, le même Guy Martinière et Luís Gaudó Cardoso coordonnent la publication de *Brasil-França : Vinte anos de cooperação (ciência e tecnologia)*. Œuvre importante, principalement pour ce qui touche à la création et au développement de quelques-unes des principales institutions nées avec la participation des deux gouvernements, telles que le Centre de recherche sur le Brésil contemporain (CRBC) de l'Ecole des Hautes études en sciences sociales (EHESS), la Maison de l'Amérique latine (MAL), l'Institut franco-brésilien de Haute culture (IFBHC), entre autres<sup>38</sup>.

Il faut mentionner aussi l'intéressant *Diplomacia cultural : seu papel na política externa Brasileira*, publié en 1989. Livre d'Edgar Telles Ribeiro qui donne un éclairage particulier sur les relations culturelles franco-brésiliennes (bien que ce ne soit pas un sujet prioritaire dans ce livre), nous invitant à apercevoir la forte différence des préoccupations de la diplomatie culturelle des pays respectifs quand on apprend, par exemple, que la France va

---

<sup>37</sup> Guy Martinière, *Aspects de la coopération franco-brésilienne*, Editions de la Maison de la Sciences de l'Homme, Paris, Presse Universitaire de Grenoble, 1982.

<sup>38</sup> Guy Martinière et Luiz Cláudio Cardoso (coordenadores), *Brasil-França : vinte anos de cooperação (ciência e tecnologia)*, Brasília, Fundação Alexandre Gusmão, 1989.

jusqu'à utiliser un milliard de dollars dans cette affaire, alors que le Brésil n'en utilise pas plus d'un million<sup>39</sup>.

Il y a encore dans les années 1980 quelques publications qui touchent certains éléments isolés de la culture française au Brésil. Ces travaux, qui dans leur majorité analysent la présence d'intellectuels et scientifiques français au Brésil, ont été réalisés par Michel Paty et Patrick Petitjean, *Sur l'influence scientifique française au Brésil aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Mário Carelli, *Interactions culturelles franco-brésiliennes*, Fernanda Massi, *Franceses e Norte-Americanos nas Ciências Sociais Brasileiras 1930-1960*, et Maria Helena Capelato et Lygia Coelho Prado, *A l'origine de la collaboration universitaire franco-brésilienne : une mission française à la faculté de philosophie de São Paulo*<sup>40</sup>.

C'est à partir de 1990 que se multiplient les écrits sur les relations du Brésil avec l'Europe et le monde en général, et sur les relations franco-brésiliennes en particulier. Au début de cette décennie paraît *Images réciproques du Brésil et de la France*. Ouvrage collectif, coordonné par Solange Parvaux et Jean Revel-Mouroz, issu d'une table ronde réalisée à Paris en 1987, dans le dessein de tenter de déconstruire les représentations stéréotypées et pétrifiées entre les deux pays. La publication aborde seulement l'image du Brésil chez les Français, la vision qu'a le Brésilien de la France étant promise pour une seconde table ronde devant être organisée au Brésil. Le livre traite des représentations françaises du Brésil au travers de la pédagogie, des médias et des arts français. Il pêche par la généralisation et la superficialité de quelques textes, bien que certaines de ces faiblesses soient compensées par des textes riches en informations et données statistiques, comme celui d'Ana Maria Montenegro, sur l'image du Brésil au travers des presses télévisées et écrites françaises et celui de Pierre Rivas, sur le Brésil dans l'imaginaire français<sup>41</sup>. Ce type de publication, qui traite de l'image de l'autre, peut servir d'outil important pour tenter de comprendre la vision du Brésil par les dirigeants et les agents de la politique culturelle française dans ce pays.

---

<sup>39</sup> Edgard Telles Ribeiro, *Diplomacia cultural : seu papel na política externa brasileira*, Brasília, Fundação Alexandre Gusmão, 1989.

<sup>40</sup> Michel Paty et Patrick Petitjean, « Sur l'influence scientifique française au Brésil aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in *La créativité en Amérique latine*, Cahiers des Amériques latines, n° 4, Paris, IHEAL, 1985 ; Mário Carelli, « Interactions culturelles franco-brésiliennes », in *France-Brésil, Bilan pour une relance*, Paris, Ed. Entente, 1987 ; Fernanda Massi, « Franceses e Norte-Americanos nas Ciências Sociais Brasileiras 1930-1960 », in Sérgio Miceli (org.), *História das Ciências Sociais no Brasil*, vol. 1, São Paulo, Vértice / Editora Revista dos Tribunais : IDESP, 1989 ; Maria Helena Capelato et Lygia Coelho Prado, « A l'origine de la collaboration universitaire franco-brésilienne : une mission française à la faculté de philosophie de São Paulo », in *Préfaces*, n° 14, Paris, septembre-1989.

<sup>41</sup> Solange Parvaux et Jean Revel Mouroz (coordinateurs), *Images Réciproques du Brésil et de la France*, 2 volumes, Paris, IHEAL, 1991.



Et c'est dans cette même ligne d'analyse que sont rédigés plusieurs mémoires de maîtrise et de DEA à Paris IV-Sorbonne, sous la direction du professeur Katia Matoso durant les années quatre-vingt-dix : *L'image du Brésil à travers le journal Le Monde, de 1961 à 1974*, de Philippe Sibeaud, ou encore *Les hommes politiques de la révolution brésilienne à travers la presse française*, d'Anne-Marie Couderc, entre autres<sup>42</sup>. D'autres textes enrichissants sur l'image brésilienne en France ont été aussi publiés dans les *Cahiers du Brésil contemporain*, particulièrement dans les Cahiers numéros 12, 23-24 et 41-42<sup>43</sup>. Dans ces Cahiers, on trouve aussi des textes relatant, séparément, les relations politiques, militaires, technico-scientifiques et intellectuelles, au-delà des récits de voyageurs français à travers le Brésil.

D'autres travaux importants sont les deux ouvrages de Gilles Mathieu : *Un enjeu diplomatique : la politique culturelle de la France en Amérique du Sud dans l'Entre deux Guerres* et *Une ambition sud-américaine. Politique culturelle de la France (1914-1940)*, publiés respectivement en 1990 et 1991<sup>44</sup> ; celui de Mário Carelli, de 1993, *Cultures croisées : histoire des échanges culturels entre la France et le Brésil de la Découverte aux Temps modernes*<sup>45</sup> ; *A ciência nas Relações Brasil-França (1850-1950)*, ouvrage organisé et publié en 1996 sous la direction de Michel Paty, Patrick Petitjean, Amélia Império Hamburger et Maria Amélia Dantes<sup>46</sup> ; *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, où le texte de Georges-Henri Soutou sur *Le général de Gaulle et le Brésil (1958-1969)* retient l'attention<sup>47</sup>. Dans une autre publication collective, *Le Brésil et le monde : pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, il est possible de trouver l'un des

---

<sup>42</sup> Anne-Marie Couderc, *Les hommes politiques de la révolution brésilienne au travers de la presse française*, Maîtrise, Paris IV, dir. Kátia de Queirós Mattoso, et Philippe Sibeaud ; *L'image du Brésil à travers le journal Le Monde, de la démission de Quadros à l'évènement de Geisel (25/08/61 à 15/05/74)*, Maîtrise, Paris IV, dir. Kátia de Queirós Mattoso, 1990.

<sup>43</sup> Mario Carelli (org.), *France-Brazil, Cahiers du Brésil contemporain*, n° 12. Paris, EHESS, 1990 ; Queirós Mattoso, Kátia (org.), *Pouvoir et Nation. L'idée nationale au Brésil, Cahiers du Brésil contemporain*, n° 23-24, Paris, EHESS, 1994 ; Ricardo Henriques et Michel Schiray (org.), *L'économie brésilienne et la mondialisation, Cahiers du Brésil contemporain*, n°41-42, Paris, EHESS, 2000.

<sup>44</sup> Gilles Mathieu, « Un enjeu diplomatique : la politique culturelle de la France en Amérique du Sud dans l'Entre deux Guerres », in *L'imaginaire politique en Amérique ibérique, Cahiers des Amériques latines*, n° 9, Paris, IHEAL, 1990 ; et, du même auteur, *Une ambition sud-américaine. Politique culturelle de la France (1914-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1991.

<sup>45</sup> Mário Carelli, *Cultures croisées : histoire des échanges culturels entre la France et le Brésil de la Découverte aux Temps modernes*, Paris, Nathan, 1993.

<sup>46</sup> Michel Paty, Patrick Petitjean, Amélia Império Hamburger, et Maria Amélia Dantes (orgs.), *A ciência nas Relações Brasil-França (1850-1950)*, São Paulo, Ed. USP, 1996.

<sup>47</sup> Georges-Henri Soutou, « Le général de Gaulle et le Brésil (1958-1969) », in Kátia de Queirós Mattoso, Idelette Muzart, Fonseca dos Santos et Denis Rolland, *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, PUPS, 1999.

rare textes sur la politique culturelle française au Brésil, qui aborde les années 1920-1950. Il s'agit d'une petite partie de la thèse d'Hugo Suppo, qu'il soutient l'année suivante (1999) à l'Université Paris III. Il décrit le début d'une politique culturelle systématique dirigée au Brésil à partir des années vingt, ayant pour acteurs principaux Georges Dumas, des membres du Groupement des universités et grandes écoles de France (GUGEUF)<sup>48</sup> pour les relations avec l'Amérique latine et de jeunes intellectuels comme Claude Lévi-Strauss, entre autres<sup>49</sup>. La thèse d'Antônio Carlos Moraes Lessa, sur les relations entre le Brésil et la France pendant les années de 1945 à 2000, nous permet d'avoir une large compréhension des rapports politiques et économiques franco-brésiliens, mais les relations culturelles entre les deux pays sont très peu étudiées par l'auteur<sup>50</sup>.

Cependant, pour ce travail, quatre ouvrages ont été fondamentaux, car, bien qu'ils n'abordent pas la période qui correspond à notre étude, ce sont les seuls qui analysent en profondeur la présence et la politique culturelle française au Brésil. Il s'agit de la thèse soutenue par Mônica Leite Lessa, en 1997, sur l'influence culturelle française au Brésil entre les années de 1886 et 1930. La principale particularité de sa recherche est d'investiguer le tout début de la création des institutions françaises responsables pour la divulgation de la langue et de la culture du pays en général, qui ensuite, en cohérence avec les intérêts expansionnistes de la classe dominante, sont utilisées par le ministère des Affaires étrangères, et ainsi servent comme des éléments importants de l'ensemble de la politique française à l'égard - aussi - du Brésil<sup>51</sup>. La thèse d'Hugo Suppo - déjà mentionnée - intitulée *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*. Cette thèse identifie les caractéristiques de la présence culturelle française au Brésil, elle analyse l'importance du choix de la voie culturelle comme expression politique française dans le pays, ses objectifs, ses priorités et ses principaux acteurs ; elle cherche à comprendre les mécanismes et les raisons qui l'orientent et les moyens utilisés<sup>52</sup>. Le troisième ouvrage fondamental est de Denis Rolland, *La Crise du modèle français. Marianne et l'Amérique latine. Culture, politique et identité*. Le livre traite de

---

<sup>48</sup> GUGEUF : organisation d'intellectuels français, créée en 1908, pour aider à la diffusion du savoir scientifique français et pour le développement des coopérations académiques entre les deux régions.

<sup>49</sup> Hugo Rogélio Suppo, « Le Brésil pour la France », in Denis Rolland (dir.), *Le Brésil et le Monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>50</sup> Antônio Carlos Moraes Lessa, *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat, sous la direction de Amado Luiz Cervo, Universidade de Brasília, 2000.

<sup>51</sup> Mônica Leite Lessa, *L'influence intellectuelle française au Brésil : Contribution à l'étude d'une politique culturelle (1886 / 1930)*, thèse de doctorat, sous la direction de Frédéric Mauro, Université Paris X, 1997.

<sup>52</sup> Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999.



l'influence culturelle française en Amérique latine. L'auteur s'intéresse particulièrement à l'histoire des mentalités et consacre le chapitre 4 au Brésil (« Les usages d'une référence : l'exemple brésilien »)<sup>53</sup>. Enfin, rappelons aussi l'importance d'un autre ouvrage de Denis Rolland, sur Louis Jouvet et le théâtre de l'Athénée, où l'auteur décrit l'aventure de la troupe française depuis l'invasion de la France en 1940 et jusqu'à la fin de la tournée qui, ayant traversé plusieurs pays de l'Amérique latine, s'achève au Brésil en 1945<sup>54</sup>.

---

<sup>53</sup> Denis Rolland, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique Latine. Culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.

<sup>54</sup> Denis Rolland, *Louis Jouvet et le Théâtre de l'Athénée. Promeneur de rêves en guerre de la France au Brésil*, Paris, L'Harmattan, 2000.

**PREMIERE PARTIE**

**INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE LA PRESENCE CULTURELLE  
FRANÇAISE AU BRÉSIL (DU XIX<sup>e</sup> SIECLE A LA SECONDE GUERRE  
MONDIALE)**

**Chapitre 1**

**De la conjoncture historique favorable à la prépondérance culturelle  
française chez les élites**

La présence de la culture française au Brésil se développe au XIX<sup>e</sup> siècle. Auparavant existent à peine quelques vestiges d'une France qui tente quelques fois d'occuper la colonie portugaise, ou au moins une partie de celle-ci, du Nouveau Monde. Comme la tentative, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, de la création de la France Antarctique, où *a posteriori* est fondée la ville de São Sebastião do Rio de Janeiro ; antérieurement baptisée par les Français du nom d'Henri Ville. Cette première tentative malchanceuse des Français ne les empêche pas de continuer en insistant. En 1590 ils tentent de s'installer à Viçosa, dans l'actuel Etat de Ceará. Entre 1612 et 1615 ils fondent la France Equinoxiale, à partir de la ville qu'ils nomment Saint Louis, future São Luís do Maranhão. Ils sont de nouveau expulsés par les Portugais. Pour finir, sur le continent sud américain, il leur reste la Guyane<sup>55</sup>.

Les tentatives frustrées de colonisation française privent le Brésil de la possibilité de développer une civilisation directement liée à la France. Mais le contexte socio-historique global de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles conduit la culture française à occuper une part importante dans la formation de la civilisation brésilienne.

Selon Denis Rolland, les causes principales de la prépondérance de l'influence culturelle française en Amérique latine au XIX<sup>e</sup> siècle ne sont essentiellement dues ni à la

---

<sup>55</sup> Sur la France Antarctique, Equinoxiale et l'occupation de Viçosa du Ceará, voir par exemple Mario Carelli, *Cultures croisées : histoire des échanges culturels entre la France et le Brésil de la Découverte aux Temps modernes*, Paris, Nathan, 1993 ; Andrea Daher, *Les singularités de la France équinoxiale : histoire de la missions des pères capucins au Brésil : 1612-1615*, Collection les Géographies du Monde, Paris, Champion, 2002 ; Jacques Lafaye, « Le Brésil dans l'imaginaire français (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles) », in *Revista de História* (Departamento de História da Faculdade de Filosofia, Letras e Ciências Humanas da Universidade de São Paulo), n° 127-128, São Paulo, julho/1993.

présence économique ni aux flux migratoires<sup>56</sup>. En ce qui concerne le Brésil, je partage cet avis, mais seulement en partie, puisque tant les aspects économiques que migratoires, même s'ils ne sont pas essentiels, ont participé de façon relativement importante à la présence de la culture française sur le sol brésilien.

Les statistiques sur la migration française au Brésil, au XIX<sup>e</sup> siècle, montrent sa faible importance quantitative ; même si en nombre absolu, et cela jusqu'à 1950, le Brésil a été le second pays de l'Amérique latine choisi par les Français, loin derrière l'Argentine. Toutefois, comme le rappelle Mônica Leite Lessa, durant l'Empire brésilien, l'importance quantitative de la migration française doit être relativisée et contrebalancée, vu la réputation très positive de ses produits de luxe consommés par les élites locales et les fonctions exercées par les immigrés Français dans la capitale brésilienne :

*« En arrivant à Rio, les Français, qu'ils appartenissent à n'importe quelle classe sociale, n'avaient que deux possibilités de travailler pour vivre : enseigner ou commercer ».*

Et Mônica Leite Lessa nous cite Adolphe d'Assier qui, après avoir observé certains commerçants français au Brésil en 1867, remarqua que :

*« Ce 'mascate' (colporteur) fripon, qui court les 'fazendas', avec ces caisses de faux bijoux, cette marchandise de mode sur laquelle les voisins chuchotent, est une force de propagande d'une puissance inimaginable [...]. Le Français va au devant des Brésiliens, les attire par sa verve gauloise et son intarissable gaîté [...]. Cette activité, cette bonne humeur, ces merveilles de l'industrie parisienne, agissent comme autant de courants magnétiques sur l'esprit des habitants et leur donnent à leur insu le désir de connaître plus à fond [la] civilisation [française] »<sup>57</sup>.*

De plus, il nous faut aussi ajouter les liens forts entre les aristocraties brésilienne et française qui, comme on le sait, se développent plutôt en fonction d'intérêts politiques et économiques :

*« En 1829, l'Empereur [Pedro I] se marie avec Amélie de Napoléon de Leuchtemberg, princesse d'Eichstät, née en 1812 de l'union du beau-fils de Napoléon, Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtemberg, avec la fille de Maximilien I de Bavière, la princesse Augusta Leuchtemberg. [...] en 1843, Pedro II marie sa sœur au prince de Joinville, l'un des héritiers du duc d'Orléans et en 1864 l'Empereur marie sa propre*

---

<sup>56</sup> Voir Denis Rolland, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique Latine. Culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.

<sup>57</sup> Mônica Leite Lessa, *L'influence intellectuelle française au Brésil : Contribution à l'étude d'une politique culturelle (1886 / 1930)*, thèse de doctorat, sous la direction de Frédéric Mauro, Université Paris X, 1997, p. 128 et 131.

*filles, la princesse Isabel, au prince Louis d'Orléans, comte d'Eu, fils du duc de Nemours »<sup>58</sup>.*

**Entrées au Brésil de 1810 à 1915 (le nombre annuel des entrées françaises n'a dépassé le millier qu'en 1864, 1876, 1890, 1891)**

Nationalité		%
Italiens	1 361 266	39,48
Portugais	976 386	28,31
Espagnols	468 583	13,6
Allemands	122 830	3,5
Russes	103 683	3,0
Autrichiens	78 546	2,27
Ottomans	52 434	1,5
Français	28 072	0,81
Anglais	22 005	0,63
Suisses	10 713	0,30
Suédois	5 435	0,15
Belges	4 727	0,13
Diverses	197 724	5,73
Total	3 447 947	

Source : *Revue de l'Amérique latine*, janvier/1923. Cité par Gilles Mathieu, *Une ambition sud-américaine. Politique culturelle de la France (1914-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 22.

**Nombre de Français en Amérique du Sud, vers 1912**

Pays	Population totale	Français
Argentine	7 122 000	100 000
Brésil	21 115 000	14 000
Chili	3 353 000	10 000
Uruguay	1 043 000	9 500
Paraguay	716 000	1 500
Pérou	4 560 000	1 100
Venezuela	2 714 000	570

<sup>58</sup> *Idem*, p. 129.

Colombie	5 073 000	500
Equateur	1 500 000	500
Bolivie	2 266 000	300
Guyane hollandaise et anglaise	437 000	30
Amérique du Sud (sans les colonies françaises)	49 899	138 000

Source : *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, janvier/1915, tome 4, fascicule 2, page 163. Cité par Gilles Mathieu, *Une ambition sud-américaine. Politique culturelle de la France (1914-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 25.

### Nombre de Français en Amérique du Sud en 1950<sup>59</sup>

Pays	Nombre de français
Argentine	8 000
Brésil	6 700
Chili	5 000
Mexique	4 000
Venezuela	2 500
Haïti	1 500
Pérou	1 200
Colombie	1 000
Uruguay	680
Cuba	400
Paraguay	350
Equateur	200
République Dominicaine	120
Salvador	125

<sup>59</sup> Comme signale Hugo Rogélio Suppo, « il est difficile de connaître le chiffre exact des ressortissants français en Amérique latine. Officiellement, en 1950, il n'y a guère plus de 25 000 Français inscrits dans les consulats. 'Mais beaucoup d'anciens résidents et de nouveaux venus ne s'y font pas enregistrer ; ces derniers pour des motifs parfois politiques, les premiers pour des raisons d'ordre essentiellement militaire. Et surtout, un grand nombre de fils de Français nés dans ces pays, qui jouissent en droit de la double nationalité, craignent de se faire officiellement connaître de nos autorités' ». Lettre confidentielle, « Compléments au plan d'action pour l'Amérique latine », MAE à tous les postes en Amérique latine, Paris 17/06/50, Généralités 1946-1952, vol. n° 78, microfilm n° P04370, AMAE. Cité par Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999, vol. 3, p. 1038 et 1039.

Guatemala	100
Costa Rica	100
Nicaragua	60
Bolivie	40
Honduras	8
Total	32 083

Tableau élaboré à partir de la lettre confidentielle « Compléments au plan d'action pour l'Amérique latine », MAE à tous les postes en Amérique latine, Paris 17/06/50, Généralités 1946-1952, vol. n° 78, microfilm n° P04370, AMAE. Hugo Suppo, *Politique culturelle française au Brésil...*, vol. 3, p. 1038 et 1039.

Le fait est que l'explication de la présence culturelle française et de sa prépondérance au Brésil - et en Amérique latine - au XIX<sup>e</sup> siècle, ne peut être justifiée empiriquement que par la prise en compte de la production et des relations commerciales globales de l'époque, et des ambitions que ces mêmes relations nourrissent ; donc de la prise en compte de la dynamique du capitalisme, en tant que mobilisation et expansion du commerce et du capital dans l'espace géographique et temporel<sup>60</sup>. La France, tout comme d'autres puissances impériales du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre en particulier (nous excluons l'Espagne et le Portugal qui sont à l'époque déjà des vieux empires affaiblis et sur le déclin, et qui ont déjà marqué substantiellement la culture de presque tous les pays d'Amérique latine), dispute sur le continent américain des terres, des richesses, bref, des espaces pour étendre son pouvoir politique, sa production et son commerce.

Il convient de noter qu'à partir de la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle tout le continent latino-américain commence à connaître une forte ébullition qui conduit à l'indépendance et, en conséquence, à la création de nouveaux Etats nations sur le continent. Pour la France, en tant que puissance impériale, l'indépendance des anciennes colonies espagnoles et portugaises devient plutôt une aubaine (sans parler de l'Amérique du Nord, où la France lutte aux côtés des Etats-Unis contre les intérêts de son principal concurrent européen, l'Angleterre)<sup>61</sup>. Finalement ces nouvelles nations, autonomes, libres des contraintes du système colonial, du monopole des métropoles européennes, pouvaient, au moins théoriquement, essayer de se consacrer directement au commerce avec la France (même si en fait la grande gagnante, économiquement parlant, avec l'indépendance de l'Amérique latine, a

<sup>60</sup> Voir Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.

<sup>61</sup> Voir Jean Meyer, Jean Tarrade, Annie Rey-Goldzeiguer, Jacques Thobie, *Histoire de la France coloniale, des origines à 1914*, tome 1, Paris, Armand Colin, 1990.

été l'Angleterre<sup>62</sup>). Du point de vue des aspects politiques et idéologiques, la quête des modèles susceptibles de nourrir les luttes pour l'indépendance va conduire les chefs et les libérateurs à puiser leur inspiration chez les penseurs des Lumières, dans la Révolution française et dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis, à laquelle la France a pris part comme alliée.

On voit que la prépondérance de la culture française en Amérique latine s'explique depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle par un contexte historique favorable. On peut y ajouter l'invasion napoléonienne de la Péninsule Ibérique durant la première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle : action qui affaiblit considérablement les couronnes espagnole et portugaise et qui, par conséquent, acheva indirectement de renforcer les luttes pour l'Indépendance en Amérique latine, luttes dirigées, rappelons-le, contre ces mêmes couronnes, ébranlées par les armées françaises.

Autrement dit, pendant que la France vient directement (même très peu) et/ou indirectement en aide à ceux qui luttent pour l'indépendance sur le sol latino-américain, en les stimulant par l'alliance forgée avec les Etats-uniens dans leur lutte pour l'indépendance, par la guerre civile qui éclate à Paris à partir de 1789 et, au-delà, en affaiblissant les couronnes de Madrid et de Lisbonne au travers des actions napoléoniennes, l'Angleterre, sur un autre front, lutte depuis 1776 pour conserver ses colonies en Amérique du Nord et, si nous nous limitons à l'exemple brésilien, soutient et protège le transfert de la cour de Lisbonne à Rio de Janeiro en 1808 ; action qui, idéologiquement et en pratique, bloque l'indépendance imminente du Brésil jusqu'en 1822, car, enfin, quelle motivation idéologique ou concrète pouvait encourager une mobilisation pour l'indépendance, du moment où la métropole et la colonie ne faisaient plus qu'une ?<sup>63</sup>

---

<sup>62</sup> Comme signale Leslie Bethell, dans son étude des relations britanniques avec l'Amérique latine au XIX<sup>e</sup> siècle, « Pendant plus d'un siècle - depuis les guerres napoléoniennes et, plus spécifiquement, depuis les événements dramatiques de 1807-1808 dans la Péninsule Ibérique et qui vont aboutir à la dissolution des empires américains espagnols et portugais, jusqu'à la déflagration de la Première Guerre mondiale - la Grande Bretagne a été l'agent externe dominant dans les questions économiques et, à une moindre échelle, les questions politiques de l'Amérique latine. Le XIX<sup>e</sup> siècle a été pour l'Amérique latine le *siècle anglais*. [...] Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle l'Angleterre a été le principal partenaire commercial, le principal investisseur et le principal détenteur du débit (*sic*) publique de l'Amérique latine. [...] L'Argentine et le Brésil ont été des *Etats-clients* dépendants, agissant fondamentalement en fonction des intérêts britanniques ». Leslie Bethell, « O imperialismo britânico e a Guerra do Paraguai », in *Guerra do Paraguai : História e polêmica, Instituto de Estudos Avançados da Universidade de São Paulo*, vol. 9, n° 24, São Paulo, maio-agosto/1995.

<sup>63</sup> Sur le processus d'Indépendance du Brésil, ainsi que l'influence des révolutions états-unienne et française sur ce processus, voir par exemple Maria Odila da Silva Dias, « A interiorização da metrópole (1808-1853) », in Carlos Guilherme Mota (org.), *1822 : Dimensões*, São Paulo, Perspectiva, 1972 ; Kirsten Schultz, « A era das revoluções e a transferência da Corte portuguesa para o Rio de

Ainsi, parmi les empires qui se disputent le continent américain, seule la France est à même de susciter de la sympathie. L'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, au contraire, pour des raisons évidentes, étaient perçus comme des oppresseurs et des ennemis de la liberté et de l'indépendance.

Au Brésil, après l'indépendance en 1822, reste gravée l'image d'une France comme « phare » de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, de la philosophie des Lumières qui, bien qu'elle contraigne un peu, surtout idéologiquement, la monarchie constitutionnelle de Dom Pedro I, Dom Pedro II et de la Première République, continue d'être la principale matrice idéologique de la formation des républicains. Et, curieusement, de la formation des monarchistes : l'admiration bien connue de Dom Pedro II pour la France en est peut-être le meilleur exemple. C'est qu'en fin de compte, ces républicains et ces monarchistes auxquels je fais allusion se confondent en une même élite politique et économique<sup>64</sup>.

Cette même matrice idéologique, ancrée dans un contexte historique favorable à l'image de la France, a nourri les esprits d'une bonne part de l'*intelligentsia* brésilienne, tout comme l'historiographie qui contribue à la construction et à la réification du mythe de la « grande France », de la « grande culture ». S'ajoute à cela le fait que cette même image positive, comme conséquence logique, incite l'élite brésilienne à inviter des Français à les aider dans la création de diverses institutions, en particulier celles liées aux sciences, aux arts, à l'ingénierie, à l'enseignement supérieur et à la recherche, principalement dans le domaine des sciences humaines, des lettres et de la philosophie.

Plus tard, ces mêmes techniciens, scientifiques et intellectuels français sont, déjà au XX<sup>e</sup> siècle, subventionnés par l'Etat français et, par conséquent, instrumentalisés par la politique extérieure de la France. Et ce sont ces mêmes français qui participent étroitement, au cas des sciences humaines, aux recherches qui président à la compréhension et à la description du Brésil et de sa culture, et qui aident à la formation d'une importante partie des intellectuels brésiliens qui vont penser le Brésil.

---

Janeiro (1790-1821) », in Jurandir Malerba (org.), *A Independência brasileira : novas dimensões*, Rio de Janeiro, Ed. FGV, 2006 ; István Jancsó, « A sedução da liberdade : cotidiano e contestação política no final do século XVIII », in Laura de Mello e Souza (org.), *Cotidiano e vida privada na América portuguesa*, v. 1 (collection *História da vida privada no Brasil*), São Paulo, Companhia das Letras, 1997.

<sup>64</sup> Sur l'élite politique et économique brésilienne au XIX<sup>e</sup> siècle, voir Ilmar Rohloff de Mattos, *O tempo saquarema : a formação do Estado imperial*, São Paulo, Hucitec, 1987 ; José Murilo de Carvalho, *A construção da ordem : a elite política imperial. Teatro de sombras : a política imperial*, Rio de Janeiro, Civilização Brasileira, 2003.



En ce qui concerne le commerce et les finances dans les relations franco-brésiliennes, même si la France n'a jamais été le principal partenaire économique du Brésil, elle a été, durant une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle et la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle, toujours parmi les cinq premiers de ses partenaires. Pendant presque toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le Brésil, avec l'Argentine, est le pays d'Amérique latine le plus doté en financements d'origine française. A partir de 1945 et jusqu'à la fin du siècle, on voit aussi que le solde total des investissements français au Brésil se trouve derrière seulement ceux des Etats-Unis et de l'Allemagne. Donc, même si les flux commerciaux entre les deux pays sont moins significatifs, les relations économiques entre la France et le Brésil ne sont pas négligeables, aussi, pour justifier la présence culturelle française.

**Investissements français en Amérique latine entre 1902 et 1943. En pourcentages sur les totaux de ses investissements dans la région**

Pays	1902	1913	1938	1943
Argentine	28,38	23,88	35,27	39,24
Brésil	21,40	41,79	29,60	25,99
Mexique	9,22	23,88	20,06	11,78
Chili	6,95	2,53	3,79	3,14
Uruguay	9,13	2,39	2,73	3,41
Colombie	7,56	0,18	0,79	0,99
Bolivie	2,15	1,19	1,17	1,73
Equateur	0,15	0,18	0,79	0,99
Paraguay	0,03	0,48	1,54	1,22
Pérou	3,29	0,60	1,10	1,02
Venezuela	4,00	0,60	0,03	0,02
Pays de l'Amérique centrale et Caraïbes	7,74	2,30	1,28	3,23

Tableau élaboré par Antônio Carlos Moraes Lessa à partir des sources suivantes : pour les années de 1902 à 1938, La Documentation française : « L'Amérique latine : les apports français au développement du continent », Notes et études documentaires, n° 3084, 27 avril 1964, p. 12-14 ; pour 1943, Frédéric Mauro, « Les investissements français en Amérique latine, des origines à 1943 », *Revue d'Histoire économique et sociale*, vol. 55, n°12, 1977. Antônio Carlos Moraes Lessa, *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat, Université de Brasília, 2000, p. 84.

**Participation des investissements directs réalisés au Brésil. Pourcentages sur les totaux réalisés pour la période de 1945 à 1997**

Pays	1945-1964	1965-1989	1990-1997	1945-1997
Allemagne	8,58	13,20	2,38	6,69
Argentine	2,96	0,62	0,64	0,68
Belgique	1,90	0,68	0,68	0,88
Canada	3,80	3,03	0,75	1,70
Etats-Unis	42,00	33,04	34,77	34,25
France	5,38	6,57	6,40	6,44
Grande Bretagne	7,11	6,05	4,26	5,01
Pays Bas	4,90	5,59	5,77	5,68
Italie	5,21	5,56	1,19	2,96
Japon	4,38	9,63	2,28	5,17
Suède	2,02	2,09	0,93	1,40
Suisse	6,50	3,26	0,61	1,76
Danemark	0,28	0,18	0,10	0,14
Espagne	0,01	0,39	3,02	1,95
Portugal	0,04	0,21	2,44	1,53
Autres	3,98	3,75	2,58	1,53

Tableau élaboré par Antônio Carlos Moraes Lessa à partir des données de la *Consultoria de Planejamento e Formulação de Projetos Especiais* du Département de Capitaux Etrangers de la Banque Central du Brésil. Antônio Carlos Moraes Lessa, *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat, Université de Brasília, 2000, p. 61.

**Flux du commerce avec le Brésil. Pourcentage sur les totaux vérifiés pour la période de 1945 à 1999 (exp. = exportation, imp. = importation, f.c. = flux de commerce)**

Pays	1945-1964	1965-1989	1990-1999	1945-1999
	exp./imp./f.c.	exp./imp./f.c.	exp./imp./f.c.	exp./imp./f.c.
Allemagne	5,92/6,91/6,41	5,86/6,56/6,22	5,24/9,19/7,16	5,53/7,91/6,71
Argentine	6,28/7,22/9,54	4,51/3,25/8,54	9,58/10,10/16,99	7,25/6,86/12,95
Belgique	2,39/1,82/2,11	2,14/0,74/1,42	3,29/1,13/2,24	2,76/0,97/1,87
Canada	1,33/2,53/1,93	1,68/2,31/2,00	0,66/0,72/0,69	1,13/1,51/1,32
Etats-Unis	44,29/36,31/40,28	23,20/16,90/19,99	20,00/21,22/20,59	22,19/19,74/20,97
France	3,64/4,03/3,84	3,33/2,38/2,85	2,30/2,95/2,61	2,80/2,72/2,76
Grande Bretagne	5,83/5,20/5,52	3,25/1,94/2,59	2,88/2,28/2,59	3,14/2,22/2,69
Pays Bas	3,68/1,61/2,64	6,42/1,21/3,77	6,68/1,30/4,06	6,47/1,27/3,89
Italie	2,96/2,31/2,63	4,59/1,97/3,26	3,82/5,21/4,50	4,13/3,62/3,88
Japon	1,93/2,19/2,06	5,93/4,73/5,32	6,01/5,73/5,87	5,84/5,15/5,50
Suède	3,21/3,04/3,13	0,92/1,01/0,96	0,17/0,31/0,24	0,60/0,72/0,66
Autres	18,54/26,81/19,91	38,18/57,00/43,09	39,37/39,88/32,46	38,17/47,31/36,81

Tableau élaboré par Antônio Carlos Moraes Lessa à partir de données statistiques diverses : pour les années de 1945 à 1947 et 1984 à 1995, données de l'Annuaire statistique du Brésil (*Instituto brasileiro de Geografia e Estatística-IBGE*, 1948-1949 et 1985-1996) ; pour les années de 1948 à 1953, données de *United Nations, Yearbook of International Trade Statistics* (1950-1953) ; pour les autres années, *Estatísticas Históricas do Brasil : Séries econômicas, demográficas e sociais*, de 1950 à 1988. Rio de Janeiro : IBGE, 1990, 642 p. ; pour la balance commerciale avec la France entre 1953 et 1959, données de l'Annuaire statistique du Brésil (IBGE, 1956 à 1959). Antônio Carlos Moraes Lessa, *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat, Université de Brasília, 2000, p. 62.

Une fois exposées les raisons historiques et sociologiques d'un contexte favorable à la prépondérance culturelle française au Brésil, une fois reconnu l'arbitraire d'un jugement de valeur qualifiant cette même culture de supérieure aux autres cultures des empires de l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle, également présentes sur le continent américain, ce préambule serait incomplet si nous ne cherchions pas une explication à cette extraordinaire reconnaissance de la culture française parmi les groupes idéologiques les plus divers de l'élite brésilienne, y compris parmi ceux qui étaient les plus réfractaires aux idées révolutionnaires et républicaines.

Dans la France contemporaine, les dirigeants français paraissent développer et enraciner dans la conscience de leur peuple, depuis au moins le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, une espèce de nationalisme sophistiqué, puisque caché par la rhétorique de l'universalisme. Un type de nationalisme qui répand l'idée que ce qui est bon pour la France est bon pour le

reste du monde. C'est ainsi que le nationalisme et l'impérialisme français, masqués par des rhétoriques plus sophistiquées que celles des autres empires, paraissent moins choquants, ont leurs possibles connotations négatives déguisées - au moins au regard, impressionniste, des populations des pays qui ne devinrent pas leurs colonies<sup>65</sup>. (Il faut ne pas confondre nos critiques dirigées envers le concept français d'universalisme, lequel est fondé uniquement sur une perception idéologique de l'expérience historique française, qui prétend défendre sa langue, son art, sa littérature, son théâtre, etc. par convenance économique et politique, pendant que la vraie culture universelle se développe progressivement et partout dans le monde, depuis au moins le XV<sup>e</sup> siècle, en raison de la dynamique du capitalisme mondial, où se mêlent les éléments les plus variés de toutes les cultures qui se côtoient<sup>66</sup>).

Nous percevons alors qu'il ne paraît pas y avoir de contradiction entre nationalisme et universalisme, cela parce que les deux concepts sont liés, dans la conscience collective des Français, avec ce qu'il faut de superficialité et de mystification qui leur convient. Comme toutes les puissances impériales, les Français prennent leur patriotisme comme synonyme d'universalisme, mais différemment des premières, les Français ont sophistiqué leur discours. Et c'est justement une des raisons qui leur donne une plus grande assurance et une forte conviction dans la divulgation de leur culture au Brésil - et dans le monde. D'ailleurs, cette mentalité française survit jusqu'à nos jours ! Le patron de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) est l'organe actuel du MAE responsable pour la politique culturelle internationale française), François Nicoullaud, affirme dans un article publié en 1999 :

*« Maintenir notre pays et toute la communauté francophone dans une zone de haute pression de créativité [...], qui fait que nous garderons, comme communauté de langue et civilisation, ce pouvoir d'attraction sur tous les gens du monde qui cherchent un supplément de raison de vivre et de penser, un pouvoir d'attraction sur tous les 'pauvres d'esprit' au vrai sens d'Évangile, c'est-à-dire non pas les imbéciles, mais les affamés, les assoiffés d'esprit. [...] [Et souligne comme conclusion] Notre*

---

<sup>65</sup> Pierre Bourdieu développe son raisonnement sur la question de la « culture universelle » et la « culture particulière » de la façon suivante : « Cette culture est légitime parce qu'elle se présente comme universelle, offerte à tous, parce que, au nom de cette universalité, on peut éliminer sans crainte ceux qui ne la possèdent pas. Cette culture [...] est un des grands instruments de domination puisqu'il, y a ceux qui ont le monopole de cette culture, monopole terrible puisqu'on ne peut pas reprocher à cette culture d'être particulière ». Pierre Bourdieu, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Raison d'Agir-Seuil, 2012.

<sup>66</sup> En analysant les idéaux, actuellement très en vogue, de multiculturalisme dans le monde et en France en particulier, Jean-Loup Amselle développe une brève et intéressante critique sur ce sujet. Voir Jean-Loup Amselle, *L'ethnisation de la France*, Paris, Nouvelles éditions Lignes, 2011.

*langue survivra et se développera comme une langue majeure pour le devenir de la civilisation mondiale »<sup>67</sup>.*

Il convient de rappeler une des plus importantes études sur cette caractéristique chez les Français, qui est de croire leur culture nationale tant universelle que porteuse de civilisation. Je me réfère au travail de Norbert Elias, où ce sociologue cherche à expliquer - entre autres - les origines de la construction, en parlant de façon générale, du profil psychique comportemental du Français contemporain. Il retrace le processus d'affirmation du concept de « civilisé » dans la société française, où il localise comme particularité de la nation française - en la comparant aux Anglais et Allemands - la relation symbiotique entre l'aristocratie de cour et la haute bourgeoisie. Et le résultat de cette relation est transmis *a posteriori* au reste de la population :

*« Les conventions de style, les formes de civilité, l'éducation de la sensibilité, l'importance attribuée à la courtoisie, au beau langage et à l'art de la conversation [...], tout cela s'est élaboré en France d'abord à l'intérieur de la société de cour, avant de s'intégrer au caractère national »<sup>68</sup>.*

Avec l'ascension de la bourgeoisie française dans les institutions d'Etat, nous avons par conséquent le maintien des codes comportementaux qui étaient auparavant restreints d'accès à la noblesse. Or c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que se développe le nationalisme en Europe, donc une éducation qui doit servir à l'homogénéisation de la conscience collective pour que celle-ci s'identifie à l'Etat. Comme en France la bourgeoisie qui détient le pouvoir possède les codes comportementaux de la cour, ce sont ces mêmes codes comportementaux - tout en conservant certaines attitudes propres à chaque classe - qui sont transmis au reste de la population, principalement à partir de la III<sup>e</sup> République et durant tout le processus de démocratisation de l'éducation<sup>69</sup>. De cette manière, le concept d'homme « civilisé » devient une part importante de la conscience nationale française, il est au sein du nationalisme « universel » français.

---

<sup>67</sup> François Nicoulaud, « Le français est-il un handicap ou un atout pour notre action culturelle ? », in Jacques Viot (président du colloque), *La langue française à la croisée des chemins*, Paris, Fondation Singer-Polignac, Alliance française, l'Harmattan, 1999, p. 22.

<sup>68</sup> Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Hachette, 1973, p. 63.

<sup>69</sup> Et je crois qu'il n'y a pas exagération d'affirmer que cette trajectoire de démocratisation de l'éducation en France a terminé son cycle entre les années soixante et quatre-vingt du XX<sup>e</sup> siècle, quand le ministère de la Culture facilite significativement l'accès des masses aux éléments artistiques qui auparavant étaient réservés à l'élite.

Et comment, dans la conscience nationale française, l'idée que son concept de « civilisé » est universel se développe-t-elle ? Dit d'une autre façon, si « civilisé » est un concept qui, d'après Norbert Elias, sert pour désigner le comportement « correct », défini par et pour l'élite, et si parmi tous les peuples il existe une élite, qui aussi possède ses propres codes comportementaux définis comme « corrects », par et pour son élite, des codes qui pourtant peuvent être qualifiés, dans chacun des peuples, comme caractéristiques de leur homme « civilisé », qu'est-ce qui fait que le Français croit que son concept de « civilisé » est universel ?

Pour comprendre la particularité du concept de « civilisé » avec une forte connotation de l'universelle, qui s'enracine en France, Norbert Elias compare le développement de la bourgeoisie française avec la trajectoire de la bourgeoisie allemande aux siècles XVIII et XIX. Il nous rappelle que l'intégration du comportement du courtisan dans le caractère national français intervient au travers de la présence, à la cour, de l'*intelligentsia* originaire de la bourgeoisie. Comme l'Etat français est déjà fortement centralisé, c'est dans la Capitale que va se concentrer l'*intelligentsia* et la richesse nationales. C'est pourtant dans la Capitale française, depuis au moins Louis XVI, que vont se développer de manière exubérante la philosophie, les arts et le luxe, qui vont attirer les élites des autres peuples européens.

Différemment de la France, la centralisation de l'Etat allemand, comme concentration de l'*intelligentsia* et de la richesse nationale, arrive seulement pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La bourgeoisie allemande se développe alors « isolée » dans de petites bourgades et principautés, où la noblesse de cour de chacun de ces lieux « isolés », à l'inverse ne recherche pas l'appui économique dans la bourgeoisie locale (bien moins riche et influente que la bourgeoisie française), elle se sent attirée avant tout par la richesse, le luxe, l'*intelligentsia*, enfin, les mœurs, la « civilité » de la cour française. C'est ainsi que la noblesse de chacune des multiples principautés allemandes assimile les habitudes de la cour française. La « civilité » de la cour française devient internationale avant tout en Europe, elle est perçue, tant par les Français que par les étrangers européens, comme universelle, parce qu'elle est importée, parce qu'elle se répand en Europe.

Pour continuer avec l'exemple allemand : « isolée », l'*intelligentsia* de la bourgeoisie allemande est construite sur d'autres mœurs, elle se développe à partir de codes différents de ceux qui sont contenus dans le concept de « civilisé » des nobles français et allemands. Elle se développe en tenant compte des caractéristiques de la réalité concrète de sa propre localité, dans le comportement des personnes non-nobles. Elle se développe pourtant comme une culture locale, en opposition à l'idée de « civilisation », celle-ci déjà identifiée comme

universelle. L'antagonisme entre les concepts de « culture » et de « civilisation » en Allemagne fait que, *grosso modo*, l'*intelligentsia* de la bourgeoisie allemande définit le concept de « civilisé » comme le comportement d'un « humain » de

« [...] *ladite aristocratie [...] [caractérisée par] la légèreté, la politesse extérieure, le manque de sincérité* »<sup>70</sup>.

Comme la réflexion et les habitudes du « civilisé », pratiquées à la cour française, sont détachées de la réalité concrète des espaces géographiques (incluant le propre territoire français), en fonction de sa « légèreté », de sa « politesse extérieure », son « manque de sincérité », bref de sa superficialité, parce que centrée sur les aspects humains externes, elles peuvent être adoptées et adaptées par les diverses noblesses de cour d'Europe. Tel l'exemple cité des noblesses de cour en Allemagne, la cour portugaise est, elle aussi, attirée par l'exubérance de la cour française. Et cela allant de soi, le transfert de la cour de Lisbonne à Rio de Janeiro en 1808 est aussi le transfert et l'affirmation du concept de « civilisé » à la française au Brésil<sup>71</sup>.

En ce sens, rien n'est plus stimulant qu'une explication issue de la sensibilité ironique de la philosophie matérialiste :

*« La philosophie qui prêche la jouissance est aussi vieille en Europe que l'école cyrénaïque. Ainsi que dans l'Antiquité les Grecs, ce sont les Français qui, parmi les Modernes, excellent dans cette philosophie, et cela pour la même raison, leur tempérament et leur société les rendant particulièrement aptes à jouir de l'existence. La philosophie de la jouissance ne fut jamais autre chose que le langage plein d'esprit de cercles sociaux privilégiés en jouissance. Outre que la mode et le contenu de leurs jouissances dépendaient toujours de toute la configuration de la société alentour, et qu'ils étaient marqués par toutes les contradictions de cette société, cette philosophie se changea en pure phraséologie dès qu'elle revendiqua un caractère universel et se proclama vision de la vie de la société dans son ensemble. Elle tomba ainsi au niveau d'un sermon édifiant, d'un embellissement sophistique de la société présente [...] »*

---

<sup>70</sup> Norbert Elias, *La civilisation des mœurs...*, p. 52.

<sup>71</sup> Dans les années 1880, Eça de Queiroz écrit un essai ironique et chargé de critiques acides sur le fait que son pays est trop influencé par la France. On lit dans son texte la formule suivante : « Le Portugal est un pays traduit du français en langue vernaculaire », ou encore, « Le Portugal est courbé sur son cahier d'écolier, bien appliqué, sortant le bout de la langue, à faire sa civilisation, comme un thème laborieux, qu'il recopie d'après le large modèle ouvert devant lui - qui est la France ». Eça de Queiroz, « L'obsession française » (essai de 1887 (?)), in Matos, Campos, *Vie et œuvre de Eça de Queiroz*, Paris, La Différence, 2010, p. 376.



*La philosophie de la jouissance est apparue à l'époque moderne avec le déclin de la féodalité et la transformation de la noblesse féodale des campagnes en noblesse de cour [...] sous la monarchie absolue. Chez cette noblesse, elle prend plutôt figure de philosophie spontanée et naïve, qui trouve son expression dans les Mémoires, la poésie, le roman, etc. Elle ne devient une philosophie proprement dite qu'entre les mains de quelques écrivains de la bourgeoisie révolutionnaire qui, d'une part, partageaient la culture et le mode de vie de la noblesse de cour et, d'autre part, avaient en commun avec la bourgeoisie les conceptions, la manière de voir plus universelle fondée sur les conditions sociales de cette classe, plus universelles aussi. C'est pourquoi la philosophie de la jouissance fut acceptée par les deux classes, mais à partir de points de vue tout à fait différents. Tandis que, chez la noblesse, ce langage était encore réservé à une caste et se limitait aux conditions de la caste, il fut généralisé par la bourgeoisie et adressé à tout individu sans distinction, si bien que l'on fit abstraction des conditions d'existence de ces individus et que, de ce fait, la théorie de la jouissance se changea en une doctrine morale aussi insipide qu'hypocrite »<sup>72</sup>.*

Dans un Brésil qui, durant la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle, fut gouverné par une monarchie constitutionnelle, organisée selon un mode de production esclavagiste, avec une forte composante d'idéaux républicains, la culture française - principalement artistique, et la philosophie des Lumières et positiviste, nuances mises à part - séduisit et influença tous les membres de l'élite brésilienne, qu'ils fussent des révolutionnaires en lutte pour l'indépendance vis-à-vis de la cour de Lisbonne, des monarchistes, ou des membres de la cour expulsée du Portugal par les troupes françaises (!), des républicains (qui accèdent au pouvoir en 1889), esclavagistes ou non. Le fait est que ces aspects de la culture française semblaient concentrer la « philosophie de la jouissance », qui pour faire « abstraction des conditions d'existence de ces individus », peut se transformer « en une doctrine morale » et qui, parce que souvent « aussi insipide qu'hypocrite », a pu plaire à toutes les différentes composantes de l'élite brésilienne de l'époque.

---

<sup>72</sup> Karl Marx et Friedrich Engels, « L'Idéologie allemande (Conception matérialiste et critique du monde) », p. 1304 et 1305, in Karl Marx, *Œuvres. Philosophie*, vol. 3, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, Editions Gallimard, 1982.



## Chapitre 2

### Le développement de la demande de la culture française au Brésil : besoin et provincialisme d'une élite nationale

On vient de voir que l'influence de la France au Brésil s'exerce de longue date. En ce qui concerne les influences politiques et philosophiques, on peut les identifier depuis les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les penseurs des Lumières et l'avènement de la Révolution française inspirent l'un des premiers mouvements pour l'indépendance, si ce n'est pour l'ensemble du Brésil, du moins pour les Etats de Minas Gerais et de Rio de Janeiro. Ce mouvement est connu sous le nom de *Inconfidência Mineira*<sup>73</sup>. Près de vingt-sept ans plus tard, en 1816, l'influence française se fait au travers des arts, de l'architecture, de l'ingénierie et des techniques des manufactures (construction navale, serrurerie, tannage du cuir, etc.). Cette influence se manifeste avec l'arrivée des seize membres de la Mission française, chargée de la fonction d'inaugurer au Brésil la systématisation de l'enseignement des arts et techniques de manufactures, avec le projet de création de la *Escola Real de Ciências, das Artes e Ofícios*, qui finit par être inaugurée en 1826, avec le nouveau nom de *Academia Imperial de Belas artes*<sup>74</sup>. Cette Mission peut être considérée comme la marque la plus évidente des débuts de l'influence culturelle française dans le pays.

Le Brésil vient à accepter une influence plus étroite de la France principalement à partir du *Segundo Reinado* (1831 à 1889). L'élite brésilienne avait déjà pris l'habitude de voyager en France et d'avoir une partie de sa formation basée sur la culture de ce pays. C'est dans ce contexte qu'est éduqué Dom Pedro II, admirateur reconnu de la culture française. C'est durant son règne que se développe la tradition - initiée par Dom João VI - qui consiste à inviter d'illustres Français à diriger la création d'institutions d'enseignement au Brésil. Le scientifique Emmanuel Liais assume la direction du *Observatório Nacional* et Henri Garceix devient un des fondateurs de la *Escola de Minas de Ouro Preto*. Le ministère brésilien de l'Education nationale impose le français comme seconde langue. Pourquoi ?

---

<sup>73</sup> Voir par exemple Kenneth Maxwell, *A devassa da devassa. A Inconfidência mineira : Brasil e Portugal, 1750-1808*, São Paulo, Paz e Terra, 1985.

<sup>74</sup> Edwaldo Cafezeiro et Carmem Gadelha, *História do teatro brasileiro : Um percurso de Anchieta a Nelson Rodrigues*, Rio de Janeiro, ADUERJ, UFRJ, FUNART, 1996, p. 107.

« En raison du nombre de professeurs illustres et de l'habitude d'adopter dans les études les livres en provenance de France, vendus dans les grandes librairies de Rio de Janeiro et de São Paulo »<sup>75</sup>.

La pensée positiviste, appréciée au Brésil depuis les années 1840, se développe dans les années 1870 et sert de base à la formation des républicains brésiliens. C'est ainsi que la pensée d'un Français va sceller la devise du drapeau national brésilien : *Ordem e progresso* ; idée qu'Auguste Comte avait exprimée et annoncée en mars 1848 à Paris pour définir

« Une Société Politique destinée à remplir, envers la seconde partie, essentiellement organique, de la grande révolution, un office équivalent à celui qu'exerça si utilement la Société des Jacobins dans la première partie, nécessairement critique »<sup>76</sup>.

A cette époque l'influence culturelle française a acquis une grande prédominance, à des moments déterminés on peut même en observer des manifestations caricaturales. Ainsi, l'Académie Brésilienne des Lettres, fondée en 1897, n'est pas seulement installée au Petit Trianon *carioca* (à partir de 1922), mais ses propres membres s'ingénient depuis sa fondation à reproduire à l'identique certaines caractéristiques de la Maison de Richelieu : le nombre des Chaises, le système d'élection, les thés qui précèdent les sessions, le type de costume (semblable à l'habit vert) et même jusqu'à la tradition qui veut que les candidats doivent rendre visite aux électeurs<sup>77</sup>.

Un autre exemple pathétique y est celui raconté par Sarah Bernhardt et ensuite ridiculisé de manière amère par l'écrivain, correspondant du journal brésilien *Gazeta de Notícias* et consul du Portugal à Paris dans la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, Eça de Queiroz. En décembre 1896, la vedette du théâtre français signe un article publié à la une du quotidien *Le Figaro* où elle explique - entre autres - l'importance des ses représentations dans le Nouveau Monde durant les années 1886 et 1887. Elle affirme être une espèce de « civilisatrice » des peuples américains quand elle leur transmet - avec ses représentations théâtrales - « le génie de [sa] nation triomphante », quand elle plante « le verbe français au

---

<sup>75</sup> « Pelo número de ilustres professores e pela norma de serem adotados, nos estudos, os livros vindos da França, vendidos nas grandes livrarias do Rio de Janeiro e São Paulo ». Lira Tavares, *Brasil-França. Ao longo de cinco séculos*, Rio de Janeiro, Biblioteca do Exército, 1979, p. 229.

<sup>76</sup> Auguste Comte, « Circulaire de divulgation de la Société Positiviste », Paris 08/03/1848. Cette circulaire a été divulguée suite à la fondation, pour le propre Auguste Comte, de l'« Association libre pour l'instruction positive », sous la devise « Ordre et Progrès », à Paris au 25/02/1848. In Jean François E. Robinet, *Notice sur l'œuvre et la vie d'Auguste Comte*, Paris, Lib. Richelieu, 1864, p. 439 et 441.

<sup>77</sup> Lira Tavares, *Brasil-França. Ao longo de cinco séculos*, Rio de Janeiro, Biblioteca do Exército, 1979, p. 234.

cœur de la littérature étrangère ». A la fin du même article, Sarah Bernhardt nous conte qu'à l'occasion de son passage à Rio de Janeiro,

« *Les étudiants se sont bagarrés, avec des épées, parce qu'on voulait [la police ?] les empêcher de crier 'Vive la France' en même temps en qu'ils tiraient ma calèche* »<sup>78</sup>.

A Paris, l'article de l'actrice ne passe pas alors inaperçu au regard incisif d'Eça de Queiroz, qui va lui-même écrire trois articles sur le sujet pour la *Gazeta de Notícias*, dans lesquels le Portugais dit ne pas trop croire aux histoires de la vedette, mais, en s'inspirant de Kant, il affirme :

« *Dans l'univers, il n'existe que la Pensée, certainement, et à partir du moment où la Pensée se concrétise et crée un être ou un fait, ce fait ou cet être existent et ont une existence indestructible, parce qu'elle participe de l'indestructibilité de la Pensée. Or, de nos jours, toute l'Europe cultivée qui lit Le Figaro croit clairement et fermement que vous avez tiré cet attelage que la fougueuse pensée de Sarah a créé, pour sa plus grande gloire. [...] Et désormais, pour toujours, dans l'Europe qui lit Le Figaro, l'idée d'étudiants du Brésil est liée à harnais, à mors et une calèche pleine de Bernhardt, qui roule, à un trot enthousiaste, avec entre ses limons, à la place des ânes, des docteurs [brésiliens]* »<sup>79</sup>.

Un demi-siècle plus tard, cette admiration des membres de l'élite brésilienne pour les Français va retenir l'attention de l'écrivain autrichien Stefan Zweig, alors exilé à Petrópolis dans les années 1941-1942. Cet auteur, dans un livre qui fait l'apologie du Brésil, observe que :

« *Tout ce qui est français agit comme un stimulant sur les parlementaires brésiliens qui, dans leurs discours et dans leurs débats, sont habitués à suivre l'exemple parisien, et la copie de tout ce qui est français va si loin que deux politiciens brésiliens ont pris ridiculement les noms de Lafayette et de Benjamin Constant* »<sup>80</sup>.

---

<sup>78</sup> « *Os estudantes lutaram, com espadas, porque queriam os impedir de gritar 'Vive la France' enquanto puxavam a minha charrete* ». Sarah Bernhardt, « Un examen de conscience », *Le Figaro*, Paris 09/12/1896, in Campos Matos (coord.), *Dicionário de Eça de Queiroz, suplemento*, Lisboa, Ed. Caminho, 2000, p. 29 et 30.

<sup>79</sup> Eça de Queiroz, « Aux étudiants du Brésil. Sur ce que rapporte à leur propos Mme Sarah Bernhardt », Paris 20, 21 et 22/02/1897, in Eça de Queiroz, *Lettres de Paris*, Paris, Minos-La Différence, 2006, p. 244.

<sup>80</sup> Stefan Zweig, *Brésil, terre d'avenir*, Paris, Éditions de l'Aube, 1992, p. 92. Cet essai est publié pour la première fois en 1941, simultanément en portugais, français, allemand, suédois et anglais. Toutefois, parfois on peut essayer d'atténuer cette espèce de provincialisme de l'élite brésilienne qui a

Les quarante premières années de la Première République brésilienne sont marquées par des transformations et des événements qui témoignent encore de la forte influence culturelle française. Nous n'énumérerons pas ici toutes ces transformations et tous ces événements, toutefois certains méritent d'être mentionnés.

La fondation de la ville Belo Horizonte en 1894 est, selon Angotti Salgueiro, « projetée par un architecte et un ingénieur dont on ne peut comprendre le rôle qu'à partir des données d'une pensée urbaine française à laquelle ils sont attachés, soit par leurs institutions de formation professionnelle, soit par le caractère cosmopolite des formes architecturales qui en font partie »<sup>81</sup>.

Dans le domaine de l'urbanisme encore, cela vaut la peine de rappeler les réformes du gouvernement de Pereira Passos à Rio de Janeiro durant la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, qui préconisa des tracés de la cité similaires à ceux créés par le Baron Haussmann à Paris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>82</sup>. Dans le domaine militaire, le Président Epitácio Pessoa, au travers du ministre de la Guerre Pandia Calójeras, projeta d'actualiser l'organisation de l'Armée brésilienne en construisant des casernes et en créant des écoles et services en accord avec le modèle français. A cette fin, il contacta une mission militaire française, à partir des conseils de laquelle « il s'établit une orientation doctrinaire de base au sein des Forces Armées brésiliennes ». Furent créées plusieurs écoles modèles, à commencer par celle de l'*Estado Maior* et de *Aperfeiçoamento de Oficiais*, en plus de la *Escola de Aviação do Campo dos Afonsos* créée avec les propres officiers de la Mission militaire française<sup>83</sup>.

Dans le domaine des arts, l'influence française - en particulier et européenne en général - est très présente durant cette période, même pendant les années vingt au travers du Mouvement Moderniste brésilien. Ce mouvement, qui prétendait créer un art national de

---

pris l'habitude d'emprunter des théories, des mœurs et des idées françaises, puisque, à certains moments, cette même élite finit par précéder, dans la pratique, ses idoles européens. C'est le cas, par exemple, de la séparation de l'Église et de l'Etat, effective en 1891 au Brésil et seulement en 1905 en France ; ou encore du droit de vote des femmes, approuvé par la Constitution brésilienne de 1934 et autorisée en France seulement à partir du Gouvernement provisoire de 1945. Denis Rolland, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique Latine. Culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 24.

<sup>81</sup> Heliana Angotti Salgueiro, « Paris - Belo Horizonte : image transférée, image transformée », in Mário Carelli (org.), *France-Brésil, Cahier du Brésil contemporain*, n° 12, Paris, EHESS, 1990, p. 70.

<sup>82</sup> Voir Jaime Larry Benchimol, *Pereira Passos : Um Haussmann tropical. A renovação urbana da cidade do Rio de Janeiro do início do século XX*, Rio de Janeiro, Biblioteca carioca, 1992.

<sup>83</sup> « Estabeleceu-se uma orientação doutrinária de base nas Forças Armadas Brasileiras ». Lira Tavares, *Brasil-França. Ao longo de cinco séculos*, Rio de Janeiro, Biblioteca do Exército, 1979, p. 270.

caractéristique « anthropophage » (concept lié à l'idée de création d'une esthétique que devraient assimiler tous les éléments culturels des plusieurs ethnies qui forment le Brésil, et ainsi construire une culture nationale), paraît ne pas avoir réussi à rompre les fils qui rattachent l'« Européen né au Brésil » au Vieux Monde. Depuis les arts plastiques, passant par la poésie et la littérature, tout paraît ici être européen (idéologie, théorie et style) et donc aussi français, même les personnages - noirs, indiens, métis - qui servent d'inspiration à ces artistes. Ces derniers, généralement issus de la haute société brésilienne, ne sont pas parvenus à lancer un regard différent de celui des Européens sur les personnages brésiliens qu'ils utilisaient comme sources d'inspiration :

*« Les adeptes de la Semaine comprendront que, étant déjà plus que sexagénaire, elle avait besoin de béquilles, non pas pour marcher, mais pour tenir debout. Les paulistas et paulistanos d'aujourd'hui, délivrés du provincialisme de 1922, reconnaissent que la Semaine n'a été rien de plus qu'un divertissement qui s'épuisait dans les propres limites du Planalto.*

*Tant que nous ne détruirons pas les 'forteresses' qui envahissent la culture nationale, le Brésil ne pourra pas avoir le droit de prétendre détenir une culture, soit en prenant ce mot au sens anthropologique, soit dans son acception humaniste »<sup>84</sup>.*

Ainsi s'exprime Franklin de Oliveira sur la Semaine de l'Art Moderne brésilienne de 1922, qui manifeste plus une poursuite des modèles européens qu'une vraie rupture, comme le prétendaient les protagonistes du Mouvement.

Cette synthèse de l'influence et de la présence de la culture française au Brésil durant la période qui précède cette étude pourrait bien se prolonger, cependant il n'est pas nécessaire de le faire. Ce qu'il est important de retenir, c'est le fait que pendant le temps où la culture française est la plus présente - ou pour dire mieux, sans la concurrence des autres nations - au Brésil, il n'y a pas de politique culturelle définie et organisée de façon systématique par le gouvernement français. La politique culturelle internationale française est mise sur pied par l'Etat au début du XX<sup>e</sup> siècle et se développe à partir des années 1920 pour faire front à la politique culturelle internationale des autres puissances impériales ; au Brésil, principalement celle des Etats-Unis, de l'Allemagne et de l'Italie.

---

<sup>84</sup> « *Os adeptos da Semana compreenderão que, estando já mais que sexagenária, ela precisa de bengalas, não para caminhar, mas para continuar de pé. Os paulistas e paulistanos de hoje, livres do provincianismo de 1922, reconhecem que a Semana não passou de um divertimento que se esgotou nos próprios limites do Planalto. Enquanto não arrombamos os burgos que infestam a cultura nacional, o Brasil não tem o direito de alegar ter uma cultura, quer se tome a palavra no seu sentido antropológico, quer a aceitamos na sua acepção humanística* ». Franklin de Oliveira, *A Semana de Arte Moderna na contramão da história e outros ensaios*, Rio de Janeiro, Topbooks, 1993, p. 12.

## Chapitre 3

### L'organisation de la politique culturelle internationale française et sa répercussion au Brésil

La « propagande culturelle française » proprement dite, naît en 1883 avec la création de l'Alliance française<sup>85</sup>. Deux ans après sa création, elle a déjà installé sa première association à Rio de Janeiro<sup>86</sup> ; ce qui montre les facilités d'accueil au Brésil de tout ce qui provient de France.

Les premiers efforts d'une politique culturelle française débutent en 1910 avec la création du Bureau des Ecoles et des Œuvres françaises à l'Étranger (BEOFE), « mettant ainsi fin à la phase où les initiatives privées ou semi privées [congrégations religieuses, AFAA, Alliance française, etc.] dominant »<sup>87</sup>. Durant la Première Guerre mondiale, on passe d'actions culturelles sporadiques à une phase de vraie politique culturelle, qui se concrétise définitivement avec la création, en 1920, au sein du MAE, du Service des œuvres françaises à l'étranger (SOFÉ).

A partir de cet instant, la France peut compter avec un groupe d'intellectuels qui dirige le SOFE, ayant à sa tête Jean Giraudoux et des conseillers qui constituèrent le Groupement des universités et grandes écoles de France (GUGEF). Dans le SOFE, on compte des spécialistes pour les diverses régions du monde. Le groupe responsable de définir les directives de la politique culturelle à implanter en Amérique latine réunit des personnalités comme Georges Dumas, Paul Rivet, Ernest Martinenche...

---

<sup>85</sup> Le concept de « propagande culturelle française », ici, doit être perçu comme un intermédiaire entre les concepts d'« action culturelle » et de « politique culturelle » ; ces deux derniers ayant déjà été expliqués dans l'Introduction. A la différence de l'action culturelle, la propagande culturelle française se caractérise par son intention d'utiliser une image positive de la culture du pays pour développer une demande des produits fabriqués en France. Elle est donc directement liée au développement industriel, et est typique du capitalisme, chose qui n'est pas nécessairement caractéristique de l'action culturelle, qui peut être identifiée à différentes époques et motivée par toutes sortes d'intérêts (religieux, simples voyages, missions caritatives, etc.). D'un autre côté, elle est aussi, comme l'action culturelle, une initiative privée. Et c'est exactement sur ce point que la propagande culturelle diffère de la politique culturelle, qui est un apanage d'Etat.

L'Alliance française est créée pour diffuser la langue française à l'étranger et, à travers cette diffusion, augmenter l'intérêt pour la France, donc pour tout ce qu'elle produit.

<sup>86</sup> Alain Marquer, *Alliances 2000*, Paris, Imprimé Déjà, 2000, p. 67.

<sup>87</sup> Hugo Rogélio Suppo, « Le Brésil pour la France », p. 127, in Denis Rolland (coord.), *Le Brésil et le Monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris, L'Harmattan, 1998.



L'idée centrale définie par ce groupe est de créer des relations d'amitié avec les élites de l'Amérique latine et à partir de celles-ci de développer ses intérêts. Des intérêts qui donnent priorité à l'affirmation et à l'expansion du français comme seconde langue officielle dans la région ; une des conditions *sine qua non* pour l'élargissement d'un marché consommateur de produits français, y compris de produits culturels, sans parler de la constitution d'une élite qui puisse appuyer politiquement la France en cas de nécessité<sup>88</sup>.

En ce sens, les arguments d'Albert Salon perdent de leur crédibilité, au moins en ce qui concerne la politique culturelle de la France pendant le XX<sup>e</sup> siècle. Pour cet auteur, l'action culturelle française a été :

*« Le fruit d'hommes, le fruit du dévouement, du sacrifice, de l'engagement personnel de nombreux hommes, et non le résultat d'une entreprise méthodique d'un pouvoir central, machiavélique et planificateur »<sup>89</sup>.*

Si l'argument tient bon pour la phase antérieure, il perd sa validité à partir des années 1920, quand la politique culturelle française s'organise comme le ferait le Prince de Machiavel.

Le MAE essaie alors de manipuler pratiquement toutes les institutions représentatives de la France à l'étranger, y compris les institutions privées, que ce soient des congrégations religieuses, des lycées, des collèges, des professeurs universitaires détachés, des expositions, des tournées théâtrales...

C'est à partir de cette matrice théorique que l'universitaire Georges Dumas va développer au Brésil les bases pour l'application et la fortification de la politique culturelle française dans le pays. De 1920 à 1938 il effectue 17 missions en Amérique latine, où il crée plusieurs institutions. Je ne cite ici que celles créées au Brésil : en 1921 est créée la Société des Lycées franco-brésiliens à São Paulo (Lycée Pasteur) et deux années plus tard est fondé à Rio de Janeiro l'Institut franco-brésilien de Haute culture (IFBHC) ; à partir de 1934 est organisée la première des 5 missions destinées à l'Université de São Paulo (USP) et, postérieurement, 3 missions destinées à l'Université du District Fédéral, puis 2 missions destinées à l'Université du Brésil et, enfin, 2 missions destinées à l'Université de Porto Alegre. C'est le même Georges Dumas qui continue d'être le pivot de la politique culturelle française au Brésil jusqu'en 1939, année où il assume le poste de chef de la Section de l'Amérique latine au Commissariat général à l'Information. A partir de là,

---

<sup>88</sup> Idem, p. 128.

<sup>89</sup> Albert Salon, *L'action culturelle de la France dans le Monde*, thèse de doctorat en Lettres, Paris 1, Sorbonne, 1981, p. 224.

« *L'universitaire s'occuperait des questions de la propagande sud-américaine d'ordre plus général : la question du livre français, de la radio et des conférences radiophoniques, de l'enseignement du français dans les établissements religieux ainsi que de la recherche des forces françaises pour faire face à la propagande allemande* »<sup>90</sup>.

Depuis la première mission universitaire en 1934 et jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la politique culturelle de la France vers le Brésil est exercée fondamentalement à travers des universitaires. Ces intellectuels, conscients ou non de leur fonction de divulgateurs de la France, sont envoyés au Brésil pour influencer la formation de l'élite du pays en accord avec la pensée, la technique, bref la culture française.

**Liste des universitaires détachés au Brésil par le GUGEF entre 1934 et 1944 (USP : Université de São Paulo ; UDF : Université du Distrito Federal (Rio de Janeiro) ; UB : Université du Brasil (Rio de Janeiro) ; UPA : Université de Porto Alegre)**

Nom	Discipline	Dates au Brésil	Université
Arbousse Bastide	Sociologie et Politique	1934-1945	USP
Michel Berveiller	Latin-Grec	1934-1939	USP
Etienne Borne	Philosophie	1934-1935	USP
Emile Coornaert	Histoire de la Civilisation	1934-1935 (et 1949 comme professeur visiteur)	USP
Pierre Deffontaines	Géographie physique et humaine	1934-1935 et 1936-1939	USP et UDF
Robert Garric	Lettres	1934-1935 et 1936- ?	USP et UDF
Fernand Braudel	Histoire de la Civilisation	1935-1938 (et 1948 comme professeur visiteur)	USP
Pierre Hourcade	Lettres	1935-1937	USP
Claude Lévi-Strauss	Ethnologie	1935-1938	USP
(Dina Lévi-Strauss)	(Ethnologie)	(1935-1938, Dép. de Cult.)	SP
Jean Maugué	Philosophie, Histoire de	1934-1935 et 1939-1944	USP

<sup>90</sup> Hugo Rogélio Suppo, « Le Brésil pour la France », p. 130, in Denis Rolland (coord.), *Le Brésil et le Monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris, L'Harmattan, 1998.



	la Philosophie et Psychologie		
Pierre Monbeig	Géographie physique et humaine	1935-1946	USP
François Perroux	Economie politique, Finances et Histoire des Doctrines économiques	1936-1937	USP
Eugène Abertini	Histoire	1936-1939	UDF
Edouard Bourciez	Lettres	1936-1939	UDF
M. Bréhier	Philosophie	1936-1939	UDF
Henri Hauser	Histoire	1936-1939	UDF
Gaston Leduc	Economie	1936-1939	UDF
Jacques Perret	Latin-Grec	1936-1939	UDF
Etienne Souriau	Philosophie	1936-1939	UDF
Henri Tronchon	Lettres	1936-1937	UDF
Philippe Arbos	Géographie	1937-1939	UDF
Alfred Bonzon	Lettres	1937-1945	USP
Maurice Byé	Economie	1937 et 1939-1945	UPA et UB
M. Cherel	Lettres	1937-1945	UDF
René Courtin	Economie	1937-1938	USP
Jacques Lambert	Sociologie	1937-1938 et 1939-1945	UPA et UB
Georges Millardet	Latin-Grec	1937	UDF
Roger Bastide	Sociologie	1938-1954	USP
Pierre Frommont	Economie	1938-1939	USP
Jean Gagé	Histoire de la Civilisation	1938-1945	USP
Paul Hugon	Economie	1938-1972	USP
M. Bon	Histoire	1939-1945	UB
André Gibert	Géographie	1939-1945	UB
André Gros	Economie	1939-1945	UB
André Ombredanne	Psychologie	1939-1945	UB
Henri Poirier	Philosophie	1939-1945	UB

Fortunat Strowski	Lettres	1939	UB
-------------------	---------	------	----

Tableau élaboré à partir des listes conçues par Jean-Paul Lefebvre, « Les professeurs français des missions universitaires au Brésil (1934-1944) », in *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 12, Paris, 1990 (les parenthèses pour Dina Lévi-Strauss sont de Jean-Paul Lefebvre) ; et Fernanda Massi, « Franceses e Norte-Americanos nas Ciências Sociais Brasileiras 1930-1960 », p. 458 et 459, in Sérgio Miceli, *História das Ciências Sociais no Brasil*, vol. 1, São Paulo, Vértice / Editora Revista dos Tribunais : IDESP, 1989.

## Chapitre 4

### **L'IFBHC : la première institution créée pour la réciprocité culturelle entre les deux pays**

Comme nous le verrons plus avant, la nouvelle phase de la politique culturelle internationale française qui se déroula après 1945 doit nécessairement prendre en considération l'idée de réciprocité dans ses échanges culturels. Néanmoins on constate l'existence d'une institution franco-brésilienne fondatrice de ce nouveau besoin bien avant la Seconde Guerre mondiale.

Créé en 1923, à l'initiative de Georges Dumas auprès d'universitaires brésiliens, l'Institut franco-brésilien de Haute culture (IFBHC) à Rio de Janeiro doit servir aux échanges universitaires sur un pied d'égalité entre les deux pays. Le caractère pionnier de cette institution est la raison pour laquelle nous trouvons important de lui dédier un chapitre dans ce travail.

L'IFBHC fait partie d'une vague d'instituts créés par la France à l'étranger à partir de 1920. Au moment de son inauguration, il existe déjà des instituts français d'échanges universitaires à Rome, Londres, Madrid, Constantinople, Prague et Buenos Aires - et probablement d'autres non mentionnés dans la documentation consultée. Il est fondé, ayant comme base, du côté français, l'article 4 du Décret du 31 juillet 1920, relatif à la constitution des universités en France. Ce Décret dispose « qu'il peut être constitué des instituts dans les pays étrangers par les facultés ou universités [françaises] ». Le texte précise que la création des instituts à l'étranger s'opère dans les mêmes conditions que pour les instituts métropolitains, c'est-à-dire qu'elle est proposée par la faculté, décidée par le Conseil de l'université et soumise à l'approbation du ministre de l'Education nationale. Il est prévu également que l'agrément du ministre des Affaires étrangères est nécessaire<sup>91</sup>. Du côté brésilien, c'est le Décret n° 4 634 du 8 janvier 1923 qui concède à l'Université de Rio de Janeiro l'autorisation et une subvention spéciale, annuelle, fournie par le gouvernement national, pour que soit fondé et maintenu le nouvel institut - qui à l'époque est parfois cité dans la documentation comme Institut franco-brésilien de Haute culture scientifique et littéraire. Les autres sources financières viennent de l'Etat français et de « quelques dons

---

<sup>91</sup> « Note sur le statut des instituts français à l'étranger et sur leurs rapports avec les universités françaises », Paris 13/11/64, c. AJ/16/6945, MEN-CARAN.

d'origines particulières ». Les négociations entre les universitaires brésiliens et français établissent les conditions d'administration et de fonctionnement d'IFBHC<sup>92</sup>.

Selon l'article premier du statut d'IFBHC, celui-ci est organisé avec l'appui de l'Université de Paris - avec les mêmes règles que celles établies pour le fonctionnement des instituts français du même type déjà existant à Rome, Londres, Madrid, Constantinople, Prague et Buenos Aires -, qui assure une contribution pécuniaire française jamais inférieure à la participation financière brésilienne. L'article second informe que l'Institut doit être administré gratuitement par les recteurs des Universités de Rio de Janeiro et de Paris, qui doivent eux aussi définir les programmes des cours qui seront donnés. Les recteurs sont assistés par deux professeurs élus par les Conseils de chacune des universités. Georges Dumas devient le secrétaire général de l'IFBHC<sup>93</sup>.

La fonction centrale d'IFBHC est d'animer et maintenir les échanges intellectuels franco-brésiliens à travers des missions périodiques de professeurs français au Brésil et de professeurs brésiliens à l'Université de Paris. Ces professeurs sont désignés selon une liste organisée annuellement par l'université d'origine et choisis par celle où ils exerceront leurs cours. Les professeurs proposés n'ont pas forcément besoin de faire partie du corps d'enseignants des universités de Paris et Rio de Janeiro. Les recteurs sont responsables de l'information aux professeurs intéressés des cours qui seront proposés. L'information se fait par l'intermédiaire des recteurs de toutes les universités françaises et brésiliennes, ainsi que par les directeurs des instituts et écoles d'enseignement supérieur, par les présidents des institutions scientifiques et culturelles et par des informations publiées dans la presse<sup>94</sup>.

Les cours, qui doivent être pratiqués par des professeurs de « compétence reconnue » (jugés en principe à partir de leurs titres scientifiques et l'importance de leurs publications), sont réalisés de juillet à novembre dans l'Université *carioca* et de décembre à mars dans l'Université de Paris, et doivent avoir le caractère de spécialisation, ainsi que se différencier des cours déjà existants dans ces universités. Ces cours, libres et gratuits, excluent tous les sujets déjà vulgarisés et résumés, sauf quand ils présentent des aspects originaux ou quand ils présentent l'objet d'une étude critique qui puisse satisfaire la demande d'originalité. De la même façon sont exclus :

---

<sup>92</sup> IFBHC, Décret n° 4 634, du 8 de janvier de 1923, approuvé par le Conseil Universitaire en séance du 22 septembre 1923 et par le ministère de la Justice et des Affaires intérieures brésiliennes, par avis n° 2 386, du 11 décembre 1923. Rio de Janeiro 1934, c. AJ/16/6946, MAE-CARAN.

<sup>93</sup> Idem.

<sup>94</sup> Idem.

*« Les thématiques sur les croyances religieuses, tous les sujets qui pourraient causer des préjudices à l'ordre interne, aux relations internationales et aux intérêts des deux pays, ainsi que les questions personnelles et d'intérêt privé »<sup>95</sup>.*

On voit dans ces exigences les bases institutionnalisées qui montrent le souci dans le choix des professeurs pour travailler des deux côtés de l'Atlantique. Les intellectuels et scientifiques choisis pour donner les cours doivent avant tout ne jamais exprimer de critiques envers le gouvernement et la société des deux pays. Cette condition reste une constante de la politique culturelle internationale française pendant la période ici analysée. Elle nous autorise alors à affirmer que les critères de compétence intellectuelle et scientifique, même s'ils sont jugés comme importants, n'ont qu'une importance secondaire devant des éléments qui de quelque manière pourraient gêner les intérêts des deux nations. On verra plus avant que ce même souci se retrouve sur tous les éléments de la culture française transférés au Brésil.

Au moins jusqu'à 1934, les désignations des professeurs pour l'IFBHC sont faites par l'influence directe du secrétaire général de l'institution - malgré le statut de l'IFBHC qui, comme nous venons de le voir plus haut, disent que les professeurs doivent être désignés par leur université d'origine et choisis par celle où ils donneront leurs cours. Georges Dumas, dont les choix ont été toujours inspirés - selon lui-même - des « intérêts généraux de l'image de la culture française », a son pouvoir parfois perçu comme « excessif » à l'intérieur de l'IFBHC. Préoccupé alors par l'« excessif » pouvoir du secrétaire général, la direction du Service des œuvres françaises à l'étranger (SOFE) communique au recteur de l'Université de Paris le besoin de changements. Elle rappelle « l'attention sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que les professeurs français chargés de mission auprès de l'Université de Rio de Janeiro au titre de l'IFBHC fussent désignés dorénavant par une Commission régulièrement établie »<sup>96</sup>. Cette Commission, qui pourtant existe déjà dans le premier statut d'IFBHC, apparemment fonctionne moins en pratique qu'en théorie.

En fait, la documentation des années trente indique d'intenses mobilisations en fonction du besoin de changements dans l'organisation de l'IFBHC. En 1936, le professeur Henri Hauser, envoyé en mission au Brésil pour réaliser des cours à l'IFBHC, communique au recteur de l'Université de Paris la nécessité d'augmenter l'effort à travers des échanges entre les universitaires des deux pays. Pour lui, « s'il était raisonnable d'économiser l'envoi

---

<sup>95</sup> Idem.

<sup>96</sup> Lettre du SOFE - Direction des Affaires politiques et commerciales - MAE au recteur de l'Université de Paris, Paris 21/11/34, c. AJ/16/6946, MAE-CARAN.

de conférenciers spéciaux et d'utiliser nos moyens de bord, il ne faut pas se dissimuler qu'il y a maintenant à Rio de Janeiro d'autres instituts analogues [au IFBHC], germano-brésilien, italo-brésilien, belge-brésilien, etc. ». Il demande outre l'augmentation des subventions pour la réception des intellectuels brésiliens à l'Université de Paris, l'intensification de la publicité en faveur de l'IFBHC<sup>97</sup>.

En effet, la documentation nous montre que malgré l'idée de réciprocité dans la fondation de l'IFBHC, il y a une évidente prédominance des choix français. Du côté brésilien, on perçoit plutôt une certaine passivité. Cela peut-être à cause du manque de pratique des institutions brésiliennes dans la politique culturelle internationale, de la déficience en ressources financières et/ou de personnel, d'une conscience provincialiste, donc d'infériorité, ce qui laisse la possibilité aux Français de s'imposer plus facilement, ou simplement en raison de l'absence d'une vision, de la part du gouvernement, de l'importance de la politique culturelle internationale. Toutefois, ce qui est clair, c'est que la concurrence entre les grandes puissances dans les années trente pousse la France à se montrer plus humble, à vouloir faire plus de concessions au travers de l'augmentation des ressources réservées au recrutement d'intellectuels brésiliens et à « réduire » un peu, en se faisant plus discrète, le poids de sa présence - par exemple en diminuant le pouvoir d'un Georges Dumas - dans des décisions internes d'IFBHC.

On est dans la décennie du développement des propagandes et politiques culturelles des puissances comme l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis, entre autres. C'est le signe des temps, la France n'a plus la même facilité qu'auparavant pour s'imposer au Brésil. Toutefois, on verra plus avant, des changements dans l'organisation de l'IFBHC auront lieu seulement après la guerre.

Pendant la guerre, la France compte déjà des instituts pour les échanges universitaires dans les principales capitales de l'Amérique latine : Buenos Aires, Montevideo, Assomption, Mexique et Lima. Au Brésil, outre l'IFBHC, il y a été inauguré l'Institut de Haute culture franco-paulista (IHCFP) à São Paulo. Ce dernier doit fonctionner dans les mêmes conditions que celui de Rio de Janeiro, « puisque son statut est le même ». L'idée, principalement pour faire des économies, est d'obtenir que les mêmes professeurs et chercheurs appelés à l'IFBHC

---

<sup>97</sup> Lettre du professeur Henri Hauser au recteur de l'Université de Paris, RJ 07/08/36, c. AJ/16/6946, MEN-CARAN.

à Rio de Janeiro soient invités à l'Institut de São Paulo. Pour cela, il faut que les intervenants français sachent être « souples et composer à l'amiable avec le particularisme *paulista* »<sup>98</sup>.

Enfin, il faut signaler que c'est dans le même esprit de réciprocité, et la suite de la pression que cette réciprocité exerce déjà à la veille de la Seconde Guerre mondiale, qu'est née, par l'initiative de l'IFBHC et du GUGEF, et avec la contribution du Portugal, une chaire d'études portugaises et brésiliennes à la Sorbonne<sup>99</sup>.

---

<sup>98</sup> « Rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945 », Paris 1945, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>99</sup> Bulletin n° 1 du GUGEF, « Le cinquantenaire du GUGEF pour les Relations avec l'Amérique latine », Paris, année scolaire 1957/1958, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

## Chapitre 5

### La Seconde Guerre mondiale : deux France, deux images

Durant les années de guerre, les institutions administratives brésiliennes accélèrent le processus d'adaptation aux nouvelles exigences de l'économie nationale. Se développe alors, *grosso modo*, « la lutte entre la bourgeoisie nationale, soutien du capital local, et la bourgeoisie cosmopolite, intégrée dans le système économique international »<sup>100</sup>.

Dès la naissance de l'*Estado Novo*, Getúlio Vargas apparaît comme une sorte de « demiurge » dans la construction de ces structures administratives. Il ne s'agit pas d'un révolutionnaire, mais d'un excellent séducteur des masses, en particulier de la classe prolétaire à qui il parvient à faire épouser les intérêts de l'Etat, et par conséquent de la nouvelle bourgeoisie.

Dans ce contexte, les relations internationales brésiliennes marchent de pair avec les intérêts de l'économie intérieure. Pour un gouvernement totalitaire, qui vise en priorité l'industrialisation nationale au moyen d'une administration pragmatique de l'Etat, mais qui ne possède pas les ressources économiques internes suffisantes pour la réalisation d'une telle priorité, le maintien ou non et même la valorisation ou non des relations diplomatiques avec certains pays au détriment d'autres, moins bien considérés par la communauté internationale mais qui peuvent apporter des avantages, perdent leur sens. Ainsi, une relation libérale avec les Etats-Unis, premier partenaire économique, dont on « exigeait des crédits pour financer les exportations et l'industrialisation », est-elle d'une importance fondamentale, de même que le fait d'« échanger des matières premières contre des machines et des appareillages allemands et italiens »<sup>101</sup>.

Une bonne relation avec les pays de l'Axe - qui possèdent plusieurs points communs avec l'administration politique et économique brésilienne des années trente - est plus utile au développement économique et au maintien de l'ordre social sous la dictature de Getúlio Vargas que le soutien à la diffusion de l'image de la France, pays traditionnellement partenaire intellectuel mais dont l'image était liée à la Révolution, à la liberté, à la démocratie,

---

<sup>100</sup> « *A luta entre a burguesia nacional, afirmadora do capital nativo, e a burguesia cosmopolita, integrada no sistema econômico internacional* ». Francisco Iglésia, *Trajetória política do Brasil*, São Paulo, Companhia das Letras, 1993, p. 253.

<sup>101</sup> Amado Luís Cervo (org.), *O desafio internacional : A política externa do Brasil de 1930 a nossos dias*, Brasília, UnB, 1994, p. 32.



à l'Etat laïque et qui, de plus, présentait une bonne dose d'idéaux socialistes dans les années trente.

Un exemple cité par Denis Rolland nous aide à mieux comprendre ce que nous venons d'évoquer. Il se réfère à la tentative de commémoration, dans le Brésil de 1939, du cent cinquantième anniversaire de la Révolution française, moment de pessimisme pour l'ambassadeur français à Rio de Janeiro :

*« Il y a peu de chances que la suggestion [du MAE à tous les postes diplomatiques] d'associer le gouvernement [brésilien à la commémoration] trouve au Brésil un accueil bien empressé pour trois raisons : le caractère résolument conservateur et anti-libéral de l'Estado Novo, ses tendances nationalistes et la position de principe que le gouvernement brésilien a prise contre toute idéologie d'origine étrangère »<sup>102</sup>.*

Nous exprimons quelques réserves sur l'adjectif « conservateur », qui ne nous paraît pas convenir au gouvernement de Getúlio Vargas, cependant, sur les autres points, le diplomate français semble correct dans son analyse.

Et c'est exactement en raison des intérêts nationaux que le Brésil, durant la Seconde Guerre mondiale, confirme son pragmatisme dans ses relations internationales : il demeure neutre au début, mais finit par prendre position au côté des Alliés, car les puissances de l'Axe montrent des signes évidents de déclin. Après la déclaration de guerre des Etats-Uniens en 1941, il était difficile de contrer les intérêts de la nation dominante du continent américain qui, de plus, était le principal partenaire commercial du pays. En outre, le Brésil lui-même voit certains de ses navires bombardés par les nazis.

Outre la *realpolitik* brésilienne, dans ce contexte, la situation de l'image de la France face au gouvernement et à la société brésilienne devient encore plus compliquée à partir de l'Armistice. Compliquée au sens où Vichy éveille la sympathie de nombreux représentants du premier cercle du gouvernement, comme le ministre de la Guerre Gaspar Dutra, partisan de l'Axe, et de hauts responsables comme le général Gôes Monteiro<sup>103</sup>; alors que, d'un autre côté, Vichy déçoit les tenants du libéralisme, comme par exemple le ministre des Relations extérieures Oswaldo Aranha, sans parler de certains groupes brésiliens francophiles qui voient une part significative de l'élite, et du peuple français en général, comme des sympathisants

---

<sup>102</sup> Cité par Denis Rolland, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique Latine. Culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 315.

<sup>103</sup> Francisco Iglésia, *Trajectoria política do Brasil (1500-1964)*, São Paulo, Companhia das Letras, 1993, p. 255.

et/ou des asservis au nazisme et à la dictature du maréchal Pétain<sup>104</sup>. Pour ces derniers, la France de l'Occupation est incompatible avec l'image traditionnellement véhiculée et admirée au Brésil. Pour eux, Vichy est un hiatus dans l'histoire de France.

Ainsi, au Brésil, l'image de la France devient ambiguë. Mais d'une ambiguïté asymétrique, vu que l'image traditionnelle, celle qui s'est développée depuis au moins 150 ans (à compter de la Révolution française), et qui se trouve scellée dans l'histoire des mentalités, donc sur une longue durée, est celle qui demeure dans l'après-guerre. Vichy, au contraire, est perçu par les Brésiliens en général comme un hiatus inséré dans l'histoire politique, l'histoire à courte durée.

Quoi qu'il en soit, l'Occupation n'empêche pas la continuité de la politique culturelle française. Les institutions responsables de cette politique continuent à fonctionner, tant en France (sous le gouvernement de Pétain) qu'au Brésil. Il arrive aussi qu'à un certain moment les Français mènent une politique culturelle internationale bicéphale : d'un côté, elle représente les intérêts de Vichy, de l'autre, ceux de la Résistance, dirigée depuis Londres.

Au Brésil, du moins jusqu'à la rupture avec l'Axe en 1942, la politique culturelle française était dirigée par l'Ambassade vichyste de Rio de Janeiro, ce qui n'empêche pas la diffusion, en dehors des milieux diplomatiques officiels, de la France résistante. Contexte assez complexe, vu que, dans plusieurs circonstances, les deux têtes, *a priori* antagonistes, ont vu leurs intérêts et leurs priorités converger. C'est le cas de la défense de l'image positive du « génie français » dans le domaine des arts et de la pensée. En ce sens, le meilleur exemple demeure la tournée théâtrale dirigée par Louis Jouvet, qui a débuté à Rio de Janeiro en 1941. La tournée fut subventionnée par le gouvernement de Vichy, mais a bénéficié du soutien indéfectible des représentants de la Résistance au Brésil. Quant à Louis Jouvet, lors de ses nombreuses conférences et entrevues, il ne s'est jamais déclaré représentant de Vichy ou sympathisant de la Résistance, mais le porte-parole de l'art théâtral français<sup>105</sup>.

Dans les échanges universitaires, toujours dans la période de la guerre, le Groupement des universités et grandes écoles de France (GUGE), à travers Georges Dumas et Raymond Ronze, a été appelé au ministère de l'Information où il a constitué le Département

---

<sup>104</sup> Sur l'appui de la population française à la Révolution nationale conduite par le maréchal Pétain et sa sympathie envers le nazisme, voir Robert Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1999.

<sup>105</sup> Sur la tournée de Louis Jouvet et le Théâtre de l'Athénée en Amérique latine voir Denis Rolland, *Louis Jouvet et le Théâtre de l'Athénée. Promeneur de rêves en guerre de la France au Brésil*, Paris, L'Harmattan, 2000.

d'Amérique latine. Après l'Armistice, les Allemands ont imposé au maréchal Pétain de prononcer la dissolution du GUGEF<sup>106</sup>.

Cependant, même avec l'éclipse du GUGEF (qui reprendra ses activités en 1945) et l'interruption de l'envoi de professeurs français au Brésil entre 1939 et 1945<sup>107</sup>, la présence universitaire française ne cessa pas. Le ministère de l'Education nationale (MEN) de Vichy prend la décision de ne pas intervenir sur la situation des professeurs détachés au Brésil, mieux il y intervient pour les empêcher de laisser leurs postes. Cette position du MEN part de l'idée que « s'ils s'en vont, ils seront remplacés soit par des gaullistes invétérés, soit par des étrangers ». Dans le premier cas, c'est le Gouvernement qui y perdra, dans le second cas, c'est la culture française elle-même qui sera en régression. La suggestion donnée à l'Ambassade est donc de laisser « les choses en l'état, à charge pour le Brésil, de continuer à payer ces professeurs ». Une subvention complémentaire du Gouvernement français permet de les garder en mains<sup>108</sup>. Il faut ajouter que les membres du GUGEF et professeurs en mission au Brésil qui aidèrent la Résistance, trouvent des appuis parmi les corps diplomatiques latino-américains, en particulier auprès de l'ambassadeur brésilien Luíz Martins de Souza Dantas<sup>109</sup>.

Toutefois, l'image de la France au Brésil pâtit d'un fort épuisement durant la Seconde Guerre mondiale. Les politiques culturelles développées par d'autres pays, en particulier l'Allemagne et les Etats-Unis, ne paraissent pas influencer le Brésil de manière aussi significative et immédiate que la culture française (dont les racines au Brésil sont plus profondes). Mais les intérêts économiques et idéologiques de ces pays convergent avec ceux des Brésiliens de l'*Estado Novo* et, pour cette raison, ils laissent leurs marques.

L'influence universitaire états-unienne par exemple, s'y développe sans discontinuer pendant la guerre. Le Bulletin n° 6 du GUGEF, de 1947, divulgue un travail réalisé par Lewis Hanke, alors directeur de l'*Hispanic Foundation*, sur le développement des études latino-américaines aux Etats-Unis de 1935 à 1946. Hanke constate « le développement sans précédent des études latino-américaines aux Etats-Unis pendant la période de 1939 à

---

<sup>106</sup> Bulletin n° 1 du GUGEF, « Le cinquantenaire du GUGEF pour les Relations avec l'Amérique latine », Paris, année scolaire 1957/1958, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>107</sup> Fernanda Massi, « Franceses e norte-americanos nas ciências sociais brasileiras, 1930-1960 », in Sérgio Miceli (org.), *Historia das Ciências Sociais no Brasil*, vol. 1, p. 417.

<sup>108</sup> « Note pour le Ministre », Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse, Paris 06/01/43, c. F 17/13359, MEN-CARAN.

<sup>109</sup> Bulletin n° 1 du GUGEF, « Le cinquantenaire du GUGEF pour les Relations avec l'Amérique latine », Paris, année scolaire 1957/1958, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

1945 »<sup>110</sup>. Ces études sont réalisées par des professeurs-chercheurs états-uniens détachés en Amérique latine, et pour une bonne partie d'entre eux au Brésil<sup>111</sup>.

En plus, la géopolitique internationale et le nationalisme brésilien durant les années quarante et cinquante influencent le changement du regard sur la France. Il est perçu qu'un triple déclin s'amorce :

*« Déclin culturel qui entraîne la reconnaissance de la diversité et de l'égalité en dignité des civilisations [...]. Déclin démographique [...]. Déclin politique : à la décolonisation répond un tiers-mondisme historiographique qui, par les voies nouvelles de l'ethnohistoire, retrouve l'éternelle quête historique, celle des racines, de l'identité et de la fierté »*<sup>112</sup>.

Cette citation à propos des pays du tiers-monde s'adapte presque parfaitement au regard brésilien porté sur le Vieux Monde. S'accentue alors l'idée qu'il n'est pas nécessaire d'interroger l'Europe, et la France en particulier, pour comprendre et créer dans son propre pays. Le mieux est d'« abandonner » Paris et connaître le Brésil à partir d'un autre point de vue, situé cette fois au Brésil.

## 5.1 L'image qui reste

En analysant l'influence culturelle française sur l'Amérique latine pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Denis Rolland a identifié la période comme « une phase de déclin »<sup>113</sup>. Pour Hugo Suppo, étudiant plus précisément le cas du Brésil, après la Seconde Guerre mondiale « Il s'agit surtout de résister et de garder les positions, car la diminution de l'influence [culturelle] française est indiscutable »<sup>114</sup>.

La France sort victorieuse de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, il n'est pas facile de qualifier de victorieux un pays qui en 1945 se retrouve dans une situation de pénurie.

---

<sup>110</sup> Bulletin n° 6 du GUGEF, année scolaire 1946/1947, Paris septembre/1947, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>111</sup> Fernanda Massi, « Franceses e norte-americanos nas ciências sociais brasileiras, 1930-1960 », in Sérgio Miceli (org.), *Historia das Ciências Sociais no Brasil...*

<sup>112</sup> Charles-Olivier Carbonell, *L'historiographie*, Col. Que sais-je? Paris, PUF, 1998, p. 111.

<sup>113</sup> Denis Rolland, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique Latine. Culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 20.

<sup>114</sup> Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999, vol. 3, p. 767.

Déjà lors de la deuxième année de la guerre, Stefan Zweig, toujours au Brésil, s'interroge avec un ton nostalgique sur le fait que :

« *Quoi qu'il en soit, on est perdu, notre vie est détruite pour des décennies [...]. La France perdue, réduite en ruines [...], le pays le plus adorable d'Europe, pour qui écrire, pour quoi vivre ?* »<sup>115</sup>.

L'image de la grande France révolutionnaire, pays des libertés, de l'égalité et de la fraternité, de même que celle de la France impériale, pays raffiné jusque dans les euphémismes qu'il élabore, comme par exemple lorsqu'il s'agit de justifier sa politique coloniale : « La France ne colonise pas, elle civilise » ; cette France qui a tant inspiré le Brésil des Lettres, de l'architecture de Belo Horizonte, de l'urbanisme de Rio de Janeiro et de tant d'autres villes, cette même France sort de la guerre humiliée par le nazisme qui a occupé les trois cinquièmes de son territoire, cette France qui, malgré ses presque 600 000 morts pendant le conflit mondial, compte une part significative de sa population parmi les partisans du nazisme<sup>116</sup>.

---

<sup>115</sup> Stefan Zweig, *Brésil, terre d'avenir*, Paris, Editions de l'Aube, 1992, p. 9.

<sup>116</sup> Le sujet engendre toujours des polémiques. Tout d'abord parce qu'il est impossible de mesurer, particulièrement après la victoire des Alliés, le nombre de collaborateurs (suite à la Libération, ceux-ci vont presque tous nier leurs sympathies avec le nazisme et le pétainisme), ensuite parce qu'il n'existe pas d'outils méthodologiques capables de distinguer la collaboration spontanée, par identification, de celle motivée par la peur.

Jusqu'à la fin des années 1960 (mais beaucoup le croient encore aujourd'hui), l'ouvrage de référence sur Vichy a été celui de Robert Aron (*L'Histoire de Vichy*, Paris, Fayard, 1954), qui défendait l'idée d'une collaboration française très réduite. Sa thèse s'appuie sur quatre idées centrales : « 1) il y a eu, de la part des nazis, un *Diktat* sans appel ; 2) Vichy s'est voulu le 'bouclier' opposé à ce *Diktat* ; 3) entre le régime et les Alliés, il y avait un 'double jeu' secret ; 4) l'opinion française était globalement attentiste, prête à reprendre le combat au côté des Alliés quand la situation serait mûre » (Paxton, p. 9). Cette thèse a été largement diffusée par la politique culturelle internationale française.

Au début des années 1960, l'historien états-unien Robert Paxton a été un des premiers à contester la thèse de Robert Aron. Pour lui, qui est devenu depuis une des principales références sur Vichy, « les quatre piliers de l'argumentation de Robert Aron étaient le reflet d'opinions liées à une conjoncture très particulière : les derniers mois de l'Occupation et les premiers temps de la Libération », et il ajoute, « de juin 1940 à la fin 1942 [...] l'état des esprits étaient bien différents » (Paxton, p. 10). La thèse de Robert Aron ne convient donc pas à ce moment-là. En effet, à partir de l'automne 1941, avec l'invasion de la Russie, quand l'Allemagne commence à lutter sur deux fronts, « la France devient le principal fournisseur étranger de main-d'œuvre, de matières premières et de produits manufacturés pour la machine de guerre allemande » (Paxton, p. 193-194, 415-417, 420-425). De plus, Paxton affirme que « la plupart des Allemands en état de combattre qui se trouvaient sur le sol français furent envoyés sur le front russe à l'été 1941 », de manière que la tâche des Allemands, de garder leur pouvoir sur la France, a été possible seulement grâce à « une administration française pour faire fonctionner le pays et une police française pour maintenir l'ordre (Paxton, p. 12) ». Si on suit Paxton, la collaboration de Vichy et d'une partie très importante de la population française a été la condition *sine qua non* pour que les nazis aient du matériel de guerre et puissent lutter sur les deux fronts. Enfin, toujours selon Paxton, l'ambition de Vichy a été d'opérer une « révolution nationale » de

La France de l'après-guerre a, pour se relever, besoin de dons, inclus ceux en provenance du Brésil. A tel point qu'elle doit prendre en considération les propositions les plus insolites, comme celle de Mme Marcelle Jaulent, connue sous le pseudonyme de Beatrix Raynal, qui organise au Brésil, selon l'ambassadeur François d'Astier :

*« avec la collaboration de groupements brésiliens influents, une vaste campagne en faveur des enfants français victimes de la guerre [...]. Elle (Mme Raynal) se rendrait en France au printemps prochain pour distribuer des secours en nature et étudier la fondation d'un orphelinat. Elle désirerait placer cette campagne sous le patronage du général de Gaulle, et pouvoir dire en lançant sa campagne que le Général l'a invitée à venir à Paris »*

Malgré le caractère bizarre de cette requête, l'ambassadeur estime qu'il y a lieu de la prendre en considération :

*« En raison du crédit tout particulier qu'elle (Mme Raynal) possède auprès des milieux influents brésiliens »<sup>117</sup>.*

D'un autre côté, bien que ternie et dévalorisée, l'image garde toujours de son éclat. Et, comme contrepoids aux aspects négatifs, conséquence du recours à la propagande, menée durant la guerre en opposition à Vichy et suivie, dans l'immédiat après-guerre, pour soutenir le concept de « Résistance », on déploie un effort diplomatique fondé sur un passé glorieux, et du coup embelli. Cet effort est couronné de succès, comme en témoigne le rapport de la mission en Amérique latine dirigée par Pasteur Vallery-Radot.

Cette mission officielle envoyée par le Gouvernement provisoire, qui quitte Paris au 26 janvier 1945, après avoir visité plusieurs pays de l'Amérique latine, Brésil inclus, et se clôture en Equateur au 19 juillet de la même année, a eu comme fonction :

*« Remercier, au nom du gouvernement et de la nation, tous les gouvernements visités pour la sympathie témoignée à la France depuis 1940 [...] et évaluer la situation de l'image de la France et de ses institutions dans les pays latins de l'Amérique »<sup>118</sup>.*

Le rapport signé par Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze conclut ainsi :

---

caractéristique fasciste, de rester indépendant et allié des nazis. .

Robert Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1999 ; principalement les p. 8-20, 193-194, 415-417, 420-425.

<sup>117</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 04/01/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>118</sup> Rapport de Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze, Mission en Amérique latine, DGRC-MAE, Paris 01/07/1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.



*« L'accueil chaleureux que la mission a reçu s'explique par l'affection des nations latines américaines pour la France et par le désir qu'elles ont de lutter contre l'expansion intellectuelle des Etats-Unis. [De plus] Le prestige de la France en Amérique latine n'a jamais été aussi grand qu'actuellement. Sachons profiter »<sup>119</sup>.*

L'observation de l'expansion intellectuelle états-unienne vient principalement du fait de l'attention donnée par les chefs de la mission à la situation des instituts et librairies françaises en Amérique latine. Il y faut souligner que Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze sont des hommes du monde universitaire : le premier est un éminent médecin et professeur agrégé de l'Académie de Paris, le second est professeur et remplace Georges Dumas au Secrétariat général du GUGEF.

On a déjà vu que l'Institut franco-brésilien de Haute culture (IFBHC), ainsi que d'autres instituts français sur le continent, a interrompu ses travaux pendant la guerre et que d'autre part, on voit s'accroître grandement le nombre de professeurs-chercheurs états-uniens détachés au Brésil entre les années 1939 et 1945<sup>120</sup>. Quant aux livres, alors que les librairies françaises et nationales en Amérique latine ont cessé de les recevoir de la France, il est signalé que la « très petite quantité » de livres de langue française importés par les pays latino-américains pendant les années de guerre vient soit du Canada soit de vieux dépôts aux Etats-Unis. Parallèlement, toujours selon le rapport de Pasteur Vallery-Radot, les librairies de la région sont remplies de livres états-uniens, en anglais et traduits en portugais et en espagnol. Le relatif succès des publications en espagnol exportées au Brésil est dû, d'une part, à la proximité phonétique et grammaticale avec le portugais (si bien qu'un Brésilien cultivé ou de l'élite peut comprendre un livre en espagnol sans jamais avoir étudié cette langue) et, d'autre part, au développement des maisons d'éditions en Amérique latine à cette époque-là, principalement en Argentine<sup>121</sup>.

Toutefois, même si - au moins pour le Brésil - l'affirmation de Pasteur Vallery-Radot que « le prestige de la France en Amérique latine n'a jamais été aussi grand » peut paraître exagérée, on trouve des nombreux exemples de l'affection du Brésil pour la France dans l'immédiat après-guerre. Déjà en juin 1944, au moment du débarquement en Normandie, la

---

<sup>119</sup> Idem.

<sup>120</sup> Bulletin n° 6 du GUGEF, année scolaire 1946/1947, Paris septembre/1947, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN ; Fernanda Massi, « Franceses e norte-americanos nas ciências sociais brasileiras, 1930-1960 », in Sérgio Miceli (org.), *Historia das Ciências Sociais no Brasil...*

<sup>121</sup> Rapport de Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze, Mission en Amérique latine, DGRC-MAE, Paris 01/07/1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

presse brésilienne (principalement le *Diários Associados*<sup>122</sup>) a lancé un appel pour que le Brésil témoigne son attachement à la France en donnant le nom de Bayeux, première ville libérée, à une localité brésilienne. Le gouverneur de l'Etat de Paraíba, Rui Carneiro, est le premier à répondre à cet appel en revendiquant « l'honneur de changer le nom d'une localité de son Etat ». Son choix s'est porté sur le village Barreiros. La cérémonie de changement de nom a lieu au 14 juillet 1944, avec l'inauguration d'un monument portant le nom « Bayeux » et « Vive la France ! »<sup>123</sup>. Le 8 mars 1947, est baptisée à Jundiaí, importante ville industrielle de l'Etat de São Paulo, la Rue France<sup>124</sup>.

Au même moment et durant au moins toute la deuxième moitié des années quarante, le Gouvernement français, au travers du ministère des Affaires étrangères (MAE), envoie des conférenciers vers les principaux pays de l'Amérique latine avec le but d'éloigner l'image de la France de celle du nazisme, donc aussi de Vichy. L'idée est de montrer, à travers la propagande en forme de discours, que la République de Vichy a été un incident tout à fait incompatible avec l'esprit français, donc incompatible avec le peuple français.

En ce sens, outre la mission dirigée par Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze, celle du colonel Livry-Level (député de Calvados) devient un autre bon exemple. Il est envoyé à la demande de Louis Joxe, patron de la DGRC, au Brésil (Porto Alegre, Curitiba, São Paulo, Rio de Janeiro, Belo Horizonte, Vitória, Salvador, Fortaleza et Recife), en Argentine (Buenos Aires, Cordoba, Mendoza) et à Montevideo. Si on reste au Brésil, à Porto Alegre il parle à environ 200 personnes, dont le Gouverneur et les membres de l'Assemblée du Rio Grande do Sul ; son public à Curitiba est de 200 personnes, 220 à São Paulo, environ 350 à Rio de Janeiro, à peu près 150 à Belo Horizonte, 85 à Vitória, 100 personnes à Salvador et 100 à Fortaleza, à Recife l'auditorium est composé de 28 âmes. Dans ses conférences, prononcées dans plusieurs Alliances françaises et/ou auditoriums publics, il essaie de convaincre ses auditeurs :

*« Les causes réelles de la défaite de 1940 sont dues non à une décadence du pays, mais aux souffrances et pertes matérielles extrêmement lourdes, qui ont été*

---

<sup>122</sup> Le *Diários Associados* a été le plus grand groupe de média brésilien entre les années 1940 et 1960. Propriété du magnat Assis Chateaubriand, à son apogée il réunit dans tout le Brésil près de 100 journaux, revues, radios et télévision. Sur le *Diários Associados* et Assis Chateaubriand, voir Fernando Morais, *Chatô, o Rei do Brasil*, São Paulo, Companhia das Letras, 1994.

<sup>123</sup> Note interne au Gouvernement provisoire, Etat major général de la Défense nationale, M. Barjot, Officier d'ordonnance, Paris 07/11/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1945, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>124</sup> Télégramme du consul Robert Valeur au MAE, SP 10/03/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Consuls, microfilm vol. 3.



*causées par la guerre de 1914-1918 et qui ont empêché les Français d'avoir un nombre suffisant de troupes et d'armes modernes »<sup>125</sup>.*

Ensuite il indique ce qu'a été « l'occupation par l'ennemi » :

*« Le conflit de conscience qui s'est élevé au cœur des Français, lorsqu'ils ont vu le général de Gaulle d'une part et le maréchal Pétain d'autre part, prêcher deux politiques absolument opposées dont la première était marquée par le désir de combattre et dont la seconde avait évolué sous le signe du découragement et du manque absolu de virilité ».*

Dans ses conférences il insiste sur le fait que, malgré ces différences de politique,

*« Le peuple français dans son ensemble est resté profondément patriote et entièrement anti-allemand, ceci à l'exception de quelques milliers de bandits professionnels ou d'hommes à tout faire que l'on trouve dans tous les pays du monde »<sup>126</sup>.*

Le contexte de la relation culturelle franco-brésilienne en 1945 nous permet donc de conclure que même sous des oripeaux rudimentaires les seins découverts, Marianne affronte malgré tout - et sans doute pour toutes ces raisons aussi - la seconde moitié des années quarante comme une héroïne et « a soif de renouveau et de grandeur »<sup>127</sup>. Il lui devient nécessaire d'évaluer le terrain perdu par son image et sa culture au Brésil, et de s'efforcer de le récupérer et si possible de l'étendre. C'est cet objectif qui mobilise désormais le gouvernement français et sa diplomatie au Brésil.

---

<sup>125</sup> Lettre du colonel Livry-Level (Député du Calvados) à Louis Joxe, directeur de la DGRC, Paris 22/06/50, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>126</sup> Idem.

<sup>127</sup> Serge Berstein et Pierre Milza, *Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle, 1945-1958*, Tome 3, Paris, Éditions Complexe, 1991, p. 14 et 15.

## DEUXIEME PARTIE

### RECONSTITUTION ET CREATION D'INSTITUTIONS POUR LE RAYONNEMENT CULTUREL FRANÇAIS DANS LE MONDE ET AU BRÉSIL (DE LA LIBERATION A LA FIN DE LA IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE)

#### Chapitre 6

#### La réorganisation et la mise en place de la politique culturelle française au Brésil

Pour la France, la politique culturelle à l'étranger est en cette période d'une grande importance. Ce que corrobore l'argument de Charles de Gaulle parlant de l'après-guerre : « Comme nous ne sommes plus une grande puissance, si nous ne faisons pas une grande politique [étrangère], nous ne serons plus rien »<sup>128</sup>.

Ainsi pour mieux comprendre l'importance et la complexité de la politique culturelle française au Brésil après la Seconde Guerre mondiale, il nous faut tout d'abord la placer dans le contexte de la Guerre froide, quand *grosso modo* les alliances entre les pays qui pratiquent la même politique économique signifient la formation d'un front idéologique contre un ennemi commun.

Déjà en 1947, la France doit faire face à la nécessité, et agit en fonction, de s'éloigner de l'URSS, entre autres mesures, licenciant ses ministres communistes (pro-soviétiques) en mai de la même année pour bien s'adapter aux suggestions de Washington et, quelques mois plus tard, à la doctrine Truman et son complément économique le Plan Marshall ; c'est-à-dire l'énorme aide états-unienne qui entre décembre 1947 et octobre 1951 transfère à la France 2 756 milliards de dollars, soit 22,2 % de tout le financement des Etats-Unis pour reconstruction européenne (montant seulement inférieur à ce que reçoit la Grande-Bretagne à la même période : 2 825 milliards, soit 22,9 % du total des 12 321 milliards dépensés par le Plan Marshall. Le restant étant partagé entre 15 autres pays européens)<sup>129</sup>. De plus, en 1947 la France intègre depuis son origine l'Organisation européenne de Coopération économique

---

<sup>128</sup> Journal *Le Monde*, Paris 09/11/78, cité par Albert Salon, *L'action culturelle de la France dans le Monde*, thèse de doctorat en Lettres, Paris 1, Sorbonne, 1981, p. 396.

<sup>129</sup> Stanislas Jeannesson, *La Guerre froide*, Paris, Editions de La Découverte et Syros, 2002, p. 31.

(OECE), institution composée par tous les pays bénéficiaires du Plan Marshall et qui représente la première ébauche d'alliance libérale occidentale face à l'Europe socialiste. Sur le plan de la défense, en conséquence de l'expansion du pouvoir soviétique à l'Est, les Européens occidentaux insistent auprès des Etats-Uniens pour un nouvel accord militaire. Celui-ci est concrétisé avec la signature du traité de l'Atlantique Nord en avril 1949, auquel participent outre les Etats-Unis et le Canada, la France, plus neuf pays européens.

C'est donc en 1947 que le gouvernement français fait clairement le choix de son camp. A l'intérieur de l'Hexagone doit forcément prévaloir l'idée de voisinage idéologique avec l'*American way of life*, en opposition aux voisins géographiques de l'Est. Par contre, pour augmenter son importance et faire valoir ses intérêts à l'extérieur, qui durant notre période s'opposent à plusieurs occasions aux intérêts états-uniens, la France s'efforce particulièrement, à travers sa politique culturelle internationale, de garder son image de pays de politique extérieure autonome et de « grande culture » millénaire qui s'occupe des choses de l'esprit, de la philosophie, des arts, de la littérature, en opposition à la culture états-unienne, qui est souvent décrite, par les Français, comme la culture de la technique, des besoins plus immédiats et superficiels des hommes.

Au Brésil, ce type de critique a pour intention de diminuer l'importance états-unienne ; la problématique est accentuée du fait de la politique culturelle française appliquée dans un pays qui vit précisément une phase de développement industriel accéléré, où les techniques et les sciences physiques, chimiques et d'ingénierie - c'est-à-dire où les Etats-Unis sont plus réputés et sollicités que la France - sont souvent prioritaires. Là encore on est devant une autre grande difficulté trouvée par la diplomatie française pour maintenir son influence culturelle : ajouter à sa traditionnelle image de porteuse d'une culture linguistique, littéraire, philosophique et artistique, l'idée qu'elle peut aussi servir aux intérêts plus urgents du contexte socio-historique brésilien : au développement industriel du pays.

C'est ainsi que si les Etats-Unis restent le plus important allié économique, politique et militaire de la France après la guerre, la politique culturelle française appliquée au Brésil - et certainement en d'autres régions du globe - a paradoxalement son plus grand partenaire comme principal antagoniste.

Durant l'Occupation déjà, la Résistance essaie de réorganiser les institutions liées aux échanges universitaires français pour récupérer le prestige perdu à l'étranger, non seulement à cause des ennemis mais aussi, et surtout d'ailleurs, à cause des Alliés, vu que principalement

les Etats-Unis et l'URSS depuis occupent un rôle de premier plan, tant en politique extérieure en général qu'en politique culturelle en particulier.

Proposée en 1943 par le professeur Henri Seyrig<sup>130</sup>, la création d'un poste d'attaché culturel (chargé dans les ambassades de chaque pays de promouvoir la culture française) est effective au début de 1944, conjointement à celui de conseiller culturel (pour certaines ambassades). Un peu plus tard, dès 1945, est organisée la Direction générale des relations culturelles (DGRC), à laquelle sont rattachés en 1946 le Service des échanges artistiques (SEA) et l'organe exécutif de ce dernier, l'Association française d'action artistique (AFAA). En 1947, est créé le Bureau chargé des relations avec l'UNESCO et, en 1948, les activités d'Informations générales de la France à l'étranger<sup>131</sup>.

Le 4 avril 1944, le ministre de l'Economie nationale et des Finances, Pierre Cathala, communique au ministère de l'Éducation nationale que l'AFAA conserve son caractère d'institution privée<sup>132</sup>. A partir de ce jour, l'AFAA reprend toutes ses fonctions de principal organe responsable de la mise en pratique de la politique culturelle française au travers des arts à l'étranger<sup>133</sup>. Le 6 décembre 1944, Philippe Erlanger assume à nouveau le poste de directeur de cette association ; principal poste exécutif, alors que le poste de président est déjà lui-même honorifique<sup>134</sup>. Philippe Erlanger avait assumé ce même poste pour la première fois en 1938, il en fut écarté en fonction de la loi promulguée le 2 juin de 1941 qui interdisait aux juifs l'administration, la gérance ou la direction d'institutions bénéficiaires d'attribution ou de subvention accordées par une collectivité publique dans des entreprises d'intérêt général<sup>135</sup>.

---

<sup>130</sup> Le professeur Henri Seyrig est envoyé en mission en Amérique latine en août 1942 par le Comité national français (dont le siège est à Londres et, suite à la fusion avec le Commandement civil et militaire à Alger en juin 1943, est transféré à cette ville avec le nouveau nom de Comité français de la libération nationale). Passant tout d'abord par New York, pour étudier avec Claude Lévi-Strauss, alors directeur, les possibilités de rapprochement de l'Ecole libre des Hautes études avec les établissements français d'enseignement, sa mission est de rédiger un rapport sur la situation des établissements d'enseignement français dans la région et, au-delà, de constater la véritable position, en ce qui concerne Vichy et la Résistance, de certains professeurs français en Amérique latine. Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999, vol. 2, p. 587 et 590.

<sup>131</sup> Marcio Rodrigues Pereira, *L'histoire du théâtre français au Brésil de 1945 à 1970 : un outil de la diplomatie française contre le recul de son influence culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 44.

<sup>132</sup> Lettre du ministre secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances au ministre secrétaire d'Etat à l'Education nationale, Paris 07/04/1944, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 20.

<sup>133</sup> Note interne du Conseil de l'AFAA, Paris 06/12/1944, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 21.

<sup>134</sup> Intégration de Philippe Erlanger en décision de la réunion du Conseil de l'AFAA, Paris 06/12/1944, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 21.

<sup>135</sup> Loi du 02/06/1941 sur le nouveau statut des juifs, mentionnée en note interne de l'AFAA, Paris 17/11/1941, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 20. Voir aussi les mémoires de Philippe

Cette mention initiale sur l'AFAA et Philippe Erlanger est due à l'importance de cette association et de son directeur durant notre période. Philippe Erlanger reste à la tête de l'AFAA jusqu'en 1969, date à laquelle il est remplacé par André Burgaud. L'AFAA est la responsable directe de l'organisation de presque toutes les grandes tournées théâtrales, musicales, de danse, etc. envoyées au Brésil de 1945 à 1970, c'est aussi elle qui administre et détermine quand et dans quels secteurs des arts français diffusés au Brésil - et dans le monde - sont investis les capitaux disponibles. Evidemment l'AFAA ne dispose pas de beaucoup d'autonomie car, bien que privée, elle fonctionne comme organe qui effectue, au champ des arts, les directives définies par la DGRC au sein du MAE.

En ce qui concerne les échanges intellectuels entre les universités, grandes écoles, instituts, cours de français dans des Alliances françaises, collèges et lycées, ainsi que les transferts de matériaux didactiques (livres et, un peu plus tard, audio-visuel) et l'envoi de professeurs à ces institutions, le ministère de l'Education nationale (MEN), à travers ses organes responsables (Direction de l'enseignement supérieur, Direction de l'enseignement secondaire, Direction générale de la jeunesse et des sports et des associations privées, principalement l'Alliance française et le GUGEF), doit travailler en étroite liaison avec le MAE. Celui-ci, bien sûr, restant à la tête de la conduite de la politique culturelle internationale de la France à travers ces échanges intellectuels.

Nous pouvons alors définir de la façon suivante la hiérarchie des institutions liées à la politique culturelle internationale pour l'Amérique latine : au sommet, on trouve le ministère des Affaires étrangères (MAE), ensuite, au sein de ce ministère, la Direction générale des relations culturelles (DGRC), à l'intérieur de cet organe, la Direction de l'Amérique, responsable d'analyser la pertinence des politiques menées dans cette région, ensuite, plus spécifiquement lié aux arts, le Service des échanges artistiques (SEA) et, enfin, l'AFAA. De plus, l'AFAA travaille avec un budget fourni par le MAE<sup>136</sup>. Celui-ci est en étroite relation avec le ministre de l'Economie nationale et des Finances et le ministère de l'Education nationale (MEN) ; et à partir de 1959, aussi avec le tout nouveau ministère des Affaires culturelles (MAC). Sans oublier les associations privées, qui à travers appuis logistiques et financiers sont utilisées par le MAE.

---

Erlanger, *La France sans étoile. Souvenirs de l'avant guerre et du temps de l'Occupation*, Paris, Plon, 1974.

<sup>136</sup> Note interne du Conseil de l'AFAA, Paris 06/12/1944, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 21.

## 6.1 Les jeunes et la Cité universitaire au service du rayonnement français

Il faut rappeler ici l'existence d'un très grand nombre d'associations privées, régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, qui sert à la politique culturelle internationale de la France. Ce type d'associations, d'échanges internationaux et privilégiant la jeunesse - quelques unes existant même depuis le début du siècle - se développe en grande quantité après la guerre. On peut citer comme exemples, entre beaucoup d'autres, la Nouvelle Jeunesse française, les Clubs scientifiques de jeunes (qui incluent plusieurs associations), la Fédération des Maisons de jeunes, le Centre aéronautique de Neuilly Bagatelle ; les Eclaireurs israélites de France, fondée en 1924, cette association a ses activités grandement augmentés après 1945 ; les Cadettes jeunes aînées de l'Alliance des Equipes unionistes de France, fondée en 1929 sous le nom de Comité national des Unions chrétiennes de jeunes filles de France, et ayant adopté en 1951 la dénomination d'Alliance de Jeunesse chrétienne féminine ; les Compagnons de la Route, fondée en 1945 ; la Cité-club universitaire, qui a en 1953 11 000 membres ; le Centre national français pour les Echanges culturels avec l'Extrême-Orient, fondé en 1955, etc.

Pour qu'on ait l'idée des activités de ces associations, voyons l'exemple d'une des plus connues : le Centre d'Echanges internationaux. Cette association est membre du Comité de Coordination des Associations d'Echanges internationaux, agréée par la DGRC. Créée le 15 décembre 1947, en 1952 elle compte 4 766 adhérents. Son but est de permettre l'établissement de « meilleures relations humaines sur le plan international par la connaissance mutuelle des pays et des hommes ». Elle est à la « disposition de tous les groupements et individus qui désirent nouer et entretenir des relations avec des pays étrangers ». Ses activités : l'organisation d'échanges culturels entre la France et l'étranger, séjours dans de familles, des camps, voyages d'études, d'information, stages, envoi de documentation ; la création de centres de séjours, de centres de rencontres internationales, de camps en France, dans l'Union française et à l'étranger ; la création de bourses d'études et de voyages ; l'organisation de conférences, d'expositions ou autres et la publication de tout document ou revue susceptibles de maintenir et développer l'activité de l'association.

Il vaut la peine de voir l'activité du Centre d'Echanges internationaux pendant l'année scolaire 1951-1952. En cette année-là il organise des voyages et des séjours en France et à l'étranger, auxquels participent 4 391 personnes d'une part (142 groupes étrangers venus d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Italie,

Portugal, Sarre), et 450 personnes d'autre part (séjours en Autriche, France, Angleterre, Espagne et Italie). Dans la même année, cette association fait publier la brochure *Voir et comprendre la France* en plusieurs langues. Pour tout cela, outre la cotisation des adhérents, les sommes versées pour l'accueil des groupes étrangers et pour les voyages des Français à l'étranger, elle reçoit des subventions du MAE : 350 000 francs du Comité de Coordination des Associations d'Echanges internationaux et 1 500 000 francs de la part du Haut Commissariat de la République française en Allemagne, soit un total de 1 850 000 francs donné par ce ministère (l'équivalent à peu près de 42 000 euros en 2010)<sup>137</sup>.

Toutes ces associations sont stimulées par l'Etat français à travers des appuis logistiques et des subventions afin d'accroître la participation française dans le monde. Ainsi la jeunesse elle aussi devient un important outil pour la politique internationale, particulièrement culturelle, de la France. Cette évidence vient du fait que ce genre d'association est toujours agréé par la DGRC, donc par le MAE et/ou le MEN.

Voyons maintenant de plus près comment ces associations, institutions et structures créées ou renouvelées après la Libération servent à accentuer le rayonnement de la France dans le monde, particulièrement celles qui ont des liaisons plus immédiates avec l'Amérique latine. Certaines de ces associations sont parfois directement attachées à des services départementaux ou municipaux, principalement ceux de la Capitale, ce qui indique la forte correspondance entre les intérêts et idéaux du Gouvernement central avec les autres sphères du pouvoir en France.

Loin de vouloir énumérer toutes les institutions ou infrastructures à l'intérieur du territoire français servant aux intérêts de la politique culturelle internationale de la France (pour cela d'ailleurs une autre thèse serait nécessaire), la priorité ici est de faire la lumière sur cet aspect des institutions qui sont plutôt perçues - et même parfois conçues - comme désintéressées ou avec des intérêts purement liés au développement de l'amitié et/ou du tourisme international. Cela ne veut pas dire non plus qu'elles ne sont pas également désintéressées ou seulement désireuses de favoriser l'amitié ou le tourisme international, cela veut dire simplement qu'elles sont instrumentalisées et servent effectivement, directement ou indirectement, aux relations internationales françaises dans les milieux culturels, donc aussi politiques et économiques. Et tout indique que les dirigeants de ces institutions, parfois

---

<sup>137</sup> Lettre de Roger Millot, président du Centre d'Echanges internationaux, envoyée au directeur général de la Jeunesse et des Sports - MEN, Paris 05/08/53, c. F 44/106, MEN-CARAN. La conversion a été faite à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



minuscules, ont la conscience que leurs intérêts coïncident avec ceux de l'Etat. Citons un cas net.

En décembre 1947, Maurice Guilloux, secrétaire général du Centre aéronautique de Neuilly Bagatelle, demande la « haute bienveillance et l'autorisation » du recteur de l'Université de Paris pour établir des contacts avec les étudiants des nations latino-américaines résidant en Ile-de-France, afin de mettre à leur disposition les « services (aéromodélisme, cours techniques, vol à voile, aviation légère, giraviation, parachutisme, préparation militaire) et particulièrement le matériel de l'Ecole de pilotage ». Il justifie sa demande en disant que son association « s'attache à remplir la mission de propagande et d'amitié française à l'égard des peuples latins d'Amérique »<sup>138</sup>. Quelques jours après, le recteur lui accorde l'autorisation et lui conseille de contacter les étudiants latino-américains par le biais du secrétaire général du Groupement des universités et grandes écoles de France (GUGEF) Raymond Ronze<sup>139</sup>.

Il faut dire que si d'un côté la France a beaucoup d'avantages avec le développement de son rayonnement culturel, d'un autre côté elle est obligée d'avoir une constante préoccupation de ne pas décevoir les étrangers. En ce sens, nous sommes en fait devant un vrai enjeu publicitaire. Le MAE divulgue l'image de la France à l'extérieur, et quand les étrangers visitent la France il faut que celle-ci puisse correspondre aux attentes des visiteurs. Donc, le bon ordre à l'intérieur de l'Hexagone est d'une importance fondamentale.

En 1945, l'Etat français a déjà des décennies d'expérience sur ce sujet. Les mauvaises expériences antérieures à la Seconde Guerre mondiale doivent alors être évitées. Nous constatons dans la documentation un souci tout particulier à l'égard des étudiants, puisqu'ils sont toujours considérés, par le MAE, comme l'élite jeune de leur pays d'origine. Il est important de souligner que l'enseignement supérieur est très peu démocratisé dans le monde avant les années soixante-dix et, pour ce qui nous concerne, moins encore en Amérique latine par rapport à la France (ici, l'idée de démocratisation se réfère uniquement à son aspect quantitatif)<sup>140</sup>.

---

<sup>138</sup> Lettre Maurice Guilloux, secrétaire général du Centre aéronautique de Neuilly - Bagatelle, au recteur de l'Université de Paris, Neuilly 22/12/47, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>139</sup> Lettre du recteur de l'Université de Paris au secrétaire général du Centre aéronautique de Neuilly - Bagatelle, Maurice Guilloux, Paris 26/12/47, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>140</sup> Pour une analyse critique de l'évolution historique de la démocratisation de l'enseignement supérieur en France dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, voir Valérie Albouy et Chloé Tavan, « Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur », *Institut national de la statistique et des études économiques*, n° 410, août/2008, [www.insee.fr](http://www.insee.fr) ; Pierre Merle, *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, collection Repères, La Découverte, 2002. Pour le même sujet et la même période sur l'Amérique latine, particulièrement l'Argentine, le Brésil, le Chili



C'est ainsi que l'opinion des étrangers, particulièrement des étudiants, après leur séjour en France, doit être chargée de bons souvenirs. La longue lettre qui va suivre est de 1931, elle a été citée et envoyée, dans une note interne du MEN de 1946, comme un exemple des problèmes qui peuvent être causés par des étudiants étrangers insatisfaits. Cette note, du Comité de direction de la Cité universitaire, signale que :

*« Si nous ne voulons pas perdre la situation privilégiée qu'on nous a faite dans le monde, il faut être prudents vis-à-vis des étudiants étrangers »<sup>141</sup>.*

La lettre est signée par la Délégation d'étudiants sud-américains, qui menace de faire paraître, dans plusieurs journaux de l'Amérique latine, un article qui montre leur réalité en France, comment ils sont perçus et traités à Paris :

*« Nous recevons de nous camarades [étudiants] de l'Amérique latine à Paris, la protestation suivante motivée par un article de M. Emile Condroyer paru dans un numéro du journal du mardi 25 novembre 1930, intitulé Les étrangers chez Esculape. Cet article vient d'augmenter la collection de ceux qui ont paru dans la presse française touchant les étudiants étrangers en France et que ces étudiants tiennent à collectionner en vue d'une publication qui paraîtra, tôt ou tard, sous le titre de : Seis años de estudios en Paris et de quelques commentaires qui ont été déjà publiés dans divers journaux. En qualité d'étudiants étrangers latino-américains et pour mieux éclaircir cette question des étrangers [...], une juste appréciation des faits, et enfin, pour dégager notre responsabilité de certaines interprétations fausses, nous nous croyons dans le devoir de répondre par cette déclaration : Quelles sont les raisons qui nous ont amenés à étudier à Paris plutôt que dans un autre pays européen ?*

*Il y a d'abord la 'réputation de votre enseignement' [...]. Mais il y en a d'autres dont vous tirez grand profit pour vos propagandes en Amérique latine ; c'est la langue française qui, vis-à-vis de l'anglais et de l'allemand est beaucoup plus facile à apprendre. [...]. De plus, venant dans un pays étranger nous faisons ainsi l'acquisition d'une nouvelle langue. [...]*

*Quant à l'afflux toujours croissant d'étudiants étrangers à Paris... Mais est-ce notre faute ? La propagande que l'on fait, tant en France qu'à l'étranger en faveur des*

---

et le Mexique, voir Lúcia Klein et Helena Sampaio, « Políticas de ensino superior na América Latina : uma análise comparada », *Revista Brasileira de Ciências Sociais*, n° 24, février/1994 ; Vanilda Paiva et Mirian Jorge Warde (orgs.), *Dilemas do ensino superior na América latina*, Campinas, Ed. Papyrus, 1994.

<sup>141</sup> Note du Comité de direction de la Cité universitaire de Paris au MEN, (date illisible) Paris 1946 ; lettre de la délégation d'étudiants sud-américains, Paris 30/04/31, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

*Grandes Ecoles françaises, et depuis quelques années en faveur de la réalisation à Paris d'une Cité universitaire, projet pour lequel la plupart des pays ont été invités à collaborer à la création de pavillons nationaux, les discours retentissants de cordialité et les articles faits et écrits par des personnes appartenant aux milieux universitaires français parlant du bon accueil que la France fait à la jeunesse intellectuelle [...], tout cela certes ne peut faire moins que nous séduire et attirer chez vous grand nombre d'étudiants. Tout cela est très beau, mais descendons [...]. Je vous dirais dès maintenant que notre désenchantement est trop grand [...]. Nous nous formons, un peu tard hélas, une opinion des sentiments que l'on a envers tout ce qui n'est pas français. [...]*

*Si l'étudiant est riche et, par conséquent, à même de pouvoir acquitter le prix des chambres 'sans marchander' on lui fait grief d'être responsable de la hausse du prix des chambres. Je n'aurais jamais pensé [...] que la présence de quelques étudiants étrangers riches, qui ne marchandent pas, pouvait avoir une si grande influence sur la hausse et la baisse du prix des hôtels de tout un quartier de Paris. D'autre part, pourquoi s'en prendre seulement aux étrangers ? N'y a-t-il pas d'étudiants français riches qui puissent en faire autant ? Et que pensez-vous de la rapacité de certains hôteliers ?*

*Par contre, si l'on est pauvre et même sans l'être on nous lance des phrases comme celle-ci : 'Si la chambre vous paraît chère, allez en chercher une meilleur marché dans votre pays' (cas personnel octobre 1928, Hôtel rue Vaugirard). Ou bien, répétant les mots de M. Controyer : 'que ces étudiants viennent en France pour vivre (?) aux dépens des Français [...]'. Tout cela doit avoir aussi son écho dans nos pays, c'est notre devoir.*

*Nous nous sentons bien mal à notre aise et nous savons que le beau projet de la Cité universitaire sera pour nous, tant que cet esprit d'hostilité existera, une inutile et trompeuse propagande. Nous savons aussi que les journaux ne publient rien qui puisse nous toucher directement cela se comprend ; l'ambition de la suprématie commerciale et intellectuelle [française] en Amérique latine fait apaiser beaucoup de sentiments, mais nous qui avons touché la plaie, nous savons qu'il existe au fond de tout certaines réserves car la question des étrangers est délicate.*

*La critique des sentiments français [...], il faut qu'elle se fasse. Elle permettra ainsi d'épargner à nos compatriotes de demain, la tristesse des désillusions. Jusqu'à présent [...] vous avez trouvé depuis [en Amérique latine] un terrain favorable à votre*

*propagande. A présent [...], nous sommes, malgré notre habitude, dans l'obligation d'écarter ces manifestations de sympathie qui ne nous conduisent qu'à l'humiliation et au mépris »<sup>142</sup>.*

Nous trouvons important de placer cette lettre ici, en sa presque intégralité, parce qu'elle incarne un témoignage de tout qu'il y a d'essentiel à comprendre dans ce chapitre : l'inquiétude des autorités françaises vis-à-vis des étudiants étrangers, l'image que l'Etat exporte de la France (la lettre est révélatrice des choses qui attirent les étudiants en France), l'indignation d'un groupe d'étudiants étrangers constatant le déphasage entre l'image et l'expérience et le souci des autorités françaises qui veulent éviter les failles antérieures à la Seconde Guerre mondiale dans l'accueil des étrangers.

Pour éviter ce type de problème et essayer d'améliorer la sympathie pour les étrangers en France, on voit proliférer des institutions à l'intérieur de l'Hexagone comme le Centre d'Echanges internationaux, l'Accueil de Paris et beaucoup d'autres. L'expérience de l'Accueil de Paris est particulièrement intéressante. Au cours de l'exercice de l'année scolaire 1949-1950, il met sur pied 480 manifestations d'accueil ayant atteint 29 312 bénéficiaires, contre 107 en 1945, 224 en 1947, 463 en 1949. Il répond à d'innombrables demandes d'ordre touristique ou culturel. Il participe, dans une mesure toujours plus large et de progression quantitative, comme on vient de le voir avec les exemples de 1945 à 1950, à des expositions sur Paris organisées par des municipalités, universités, services touristiques étrangers qui font appel à son concours. Les manifestations collectives de l'Accueil de Paris, dans la deuxième moitié des années quarante, ont pour thèmes principaux des visites-conférences à l'Hôtel de Ville, à l'Hôtel Lauzun, dans le Vieux Montmartre, des promenades ou excursions en autocars dans la capitale ou ses environs (Versailles, Champs, Grosbois, Sceaux, Malmaison, etc.). Beaucoup de ces manifestations comportent un vin d'honneur. Des eaux-fortes, lithographies, gravures sur bois, « dues à des artistes de grand talent », des souvenirs divers (livres, médailles, clips, insignes, etc.) sont offerts à tous les visiteurs par l'Accueil de Paris. Le service a également distribué de nombreuses plaquettes ou brochures éditées par le Commissariat général au tourisme, avec lequel l'Accueil de Paris se maintient en étroite liaison<sup>143</sup>.

---

<sup>142</sup> Note du Comité de direction de la Cité universitaire de Paris au MEN, (date illisible) Paris 1946 ; lettre de la délégation d'étudiants sud-américains, Paris 30/04/31, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>143</sup> Conseil municipal de Paris, Service de l'Accueil de Paris, Paris 31/10/50, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

Pour la période considérée, l'élément culturel et universitaire prédomine, ainsi que la préoccupation d'attirer « des personnalités exerçant dans leur pays d'origine une influence intellectuelle, sociale ou morale certaine ». L'Accueil de Paris porte un effort sensible sur les étudiants étrangers résidant à la Cité universitaire. A titre d'indication, l'importance comparée par pays du nombre de visiteurs étrangers ayant séjourné dans la Capitale, l'Accueil de Paris a spécialement dédié d'octobre 1949 à octobre 1950, 53 manifestations à la France (touristes de province), 66 à la Grande-Bretagne, 47 aux Etats-Unis, 35 à l'Italie, 32 à la Belgique, 14 au Canada, 12 au Danemark, 11 au Pays-Bas, 11 au Brésil, 10 à la Suède, 10 à l'Union française, 8 à la Suisse, 8 à l'Autriche et 7 au Luxembourg. D'autres manifestations ont été spécialement organisées pour des visiteurs originaires de l'Argentine, Espagne, Finlande, Norvège, Portugal, Egypte, Allemagne, Turquie, Australie, Afrique du Sud, Liban, Pologne, Yougoslavie, Chili, Grèce, Israël, Cuba, Hongrie, Uruguay, Île Maurice, Mexique, Inde, Irlande et Sarre<sup>144</sup>.

Dans le même esprit de l'Accueil de Paris, l'institution qui probablement symbolise le mieux les échanges internationaux universitaires, intellectuels et artistiques, est créée pendant les années d'entre-deux guerres par l'initiative du ministre de l'Instruction publique André Honnorat. La Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), connue aussi comme Cité universitaire, Cité internationale ou simplement Cité U, est une fondation privée reconnue comme d'utilité publique. Son projet est initié en 1920. En 1925 elle a inauguré sa première maison, la Fondation Deutsch de la Meurthe (hommage à Emile Deutsch de la Meurthe, industriel alsacien et premier mécène à soutenir le projet de la Cité universitaire)<sup>145</sup>.

Outre d'être un symbole de la politique culturelle internationale et servir au prestige de la France vis-à-vis des autres pays, la Cité universitaire représente aussi un très important atout à l'infrastructure qui doit servir à l'hébergement des étudiants, chercheurs, professeurs, artistes... étrangers qui souhaitent séjourner en France. Avant l'Occupation, la Cité universitaire compte dix-neuf maisons, chacune d'elles construite grâce à l'initiative et au financement des pays, des mécènes, des fondations, etc. étrangers. Elle comporte également la Fondation Haraucourt, sur l'île de Bréhat, en Bretagne, qui sert plutôt aux vacances des

---

<sup>144</sup> Idem.

<sup>145</sup> Brigitte Blanc et Philippe Ayrault, *Fondation Emile et Louise Deutsch de la Meurthe - La Cité internationale universitaire de Paris*, Somogy, Paris, 2010.

étudiants étrangers résidant à Paris. Entre 1948 et 1969 sont érigées en plus dix-sept maisons étrangères dont la Maison du Brésil<sup>146</sup>.

## **6.2 La Maison du Brésil : un fruit du prestige français dans l'après-guerre ?**

La Maison du Brésil - comme toutes les autres maisons de la Cité universitaire - est le fruit de la stratégie du Gouvernement français pour conserver à sa Capitale le rôle de centre culturel planétaire. Le long processus, de son idéalisation dans les années 1920 jusqu'à sa concrétisation, doit être observé dans le contexte d'une géopolitique globale ; la crise économique occidentale des années 1930 - qui touche de plein fouet le Brésil - et la guerre qui a suivi, entraîne l'abandon du projet par les autorités brésiliennes, lequel ne sera repris qu'en 1945. Ainsi, la reprise, tout d'abord par la diplomatie française, de l'idée de la construction d'une Maison brésilienne à Paris, fait partie de la réorganisation de sa politique culturelle internationale.

Ceci est la raison pour laquelle on a décidé d'introduire ce chapitre sur la Maison du Brésil au début de cette deuxième partie de la thèse, que traite de la réorganisation de la politique culturelle internationale française dans l'immédiat après-guerre. Il est important ici d'observer le « pont » entre les années de grand prestige de la culture française au Brésil, celles de 1920, et l'effort du MAE pour les faire revivre à partir de 1945.

D'un autre côté, selon la perception des autorités et de certains intellectuels brésiliens, la Maison du Brésil doit servir à intensifier la présence des étudiants brésiliens en France et, dans une conception plus large, augmenter l'importance du Brésil au niveau international. Donc, nous pouvons affirmer que l'effort utilisé par les autorités brésiliennes à la construction de la Maison du Brésil est - aussi - un indicatif du poids que ces mêmes autorités attribuent à la France dans la géopolitique, vu que, comme c'est le cas pour les Français, l'intérêt qui guide les Brésiliens pour la création de cette maison est de faire rayonner l'image du Brésil.

---

<sup>146</sup> Deux autres résidences en dehors du terrain du 14<sup>ème</sup> arrondissement (où est localisée la Cité universitaire) sont ouvertes au début du XXI<sup>e</sup> siècle (les deux dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement), complétant ainsi les quarante maisons qui composent la Cité internationale universitaire de Paris. Au total, la Cité universitaire dispose de 5 600 lits pour les étrangers. Brigitte Blanc et Philippe Ayrault, *Fondation Emile et Louise Deutsch de la Meurthe - La Cité internationale universitaire de Paris...* ; voir aussi Bertrand Lemoine, *Cité internationale universitaire de Paris*, Paris, Editions Hervas, 1990.

L'intention brésilienne de créer une maison pour ses étudiants en France est née pratiquement avec la Cité universitaire internationale de Paris, et avant même l'inauguration de la première maison de cette Cité en 1925, la Fondation Deutsch de la Meurthe. Déjà en février 1923, l'architecte Lucien Bechmann est contacté par le recteur de l'Université de Paris, Paul Appell, pour faire l'estimation des dépenses à prévoir pour deux pavillons, l'un de 10 lits et l'autre de 20 lits. Ces pavillons seraient destinés aux étudiants argentins et brésiliens et devraient être conçus « dans le même esprit que les pavillons de la Fondation Deutsch de la Meurthe », encore en phase de construction<sup>147</sup>.

La documentation ne laisse pas connaître clairement au nom de qui le recteur Paul Appell fait une telle commande. Nous ne savons pas si sa demande est due à une proposition argentine et/ou brésilienne. Toutefois il est bien probable qu'elle soit la conséquence de la demande des deux pays, principalement de l'Argentine, vu que celle-ci se consacre depuis 1923 à la réalisation de sa Maison à Paris ; qui est inaugurée en juin 1928<sup>148</sup>. En tout cas, au début mars 1923, Lucien Bechmann adresse l'estimation des dépenses au recteur Paul Appell pour la construction d'un pavillon de 20 lits. Il prend comme base de comparaison les bâtiments de la Fondation Deutsch de la Meurthe, même si ceux-ci sont beaucoup plus grands (les plus petits ont une quarantaine de lits), et que la Fondation a été construite pour près de 350 lits, ce qui permet d'obtenir des conditions exceptionnelles de prix, sur lesquels il ne faut pas compter pour la construction d'un pavillon isolé. Pour avoir des avantages de prix, l'architecte conseille d'exécuter leurs travaux ensemble (pour les Maisons argentine et brésilienne), surtout si les deux pavillons sont voisins.

Le premier calcul est basé sur la construction d'un pavillon de 20 lits. La dépense prévue n'inclut que la construction sur le sol. Il reste à calculer encore le jardin d'environ 30 mètres et les branchements d'eau, gaz, égouts, etc. Cette première ébauche de projet est supposée avoir trois étages couvrant environ 200 m<sup>2</sup> de surface, une vingtaine de chambres et sans autres services généraux qu'un service de bains et douches, et une pièce de réunion « de petites dimensions ». Pour faire ressortir l'avantage des prix, l'architecte présente parallèlement, ce qui serait une deuxième option, l'estimation pour un pavillon de 30 lits, qui ne représenterait qu'environ 60 m<sup>2</sup> de surface construite en plus<sup>149</sup>.

---

<sup>147</sup> Lettre de l'architecte Lucien Bechmann envoyée au recteur de l'Université de Paris à la Sorbonne, Paul Appell, Paris 02/03/23, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN.

<sup>148</sup> *Histoire de la Maison de l'Argentine à Paris*, [www.casaargentinaenparis.org](http://www.casaargentinaenparis.org)

<sup>149</sup> Lettre de l'architecte Lucien Bechmann, envoyée au recteur de l'Université de Paris à la Sorbonne Paul Appell, Paris 05/03/23, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN.



Cette première ébauche - de la Maison de l'Argentine ? du Brésil ? - est présentée avant même que soit défini le terrain pour la construction. En avril 1924, l'ambassadeur brésilien Luíz Martins de Souza Dantas signale au recteur Paul Appell son désir que la Maison du Brésil soit à côté de la Maison du Portugal (baptisée Résidence André Gauveia, la Maison du Portugal sera inaugurée seulement en 1967). Si d'un côté le recteur ne nie pas la demande brésilienne, d'un autre côté il conseille à l'architecte Lucien Bechmann, qui doit rencontrer l'ambassadeur brésilien :

*« Ne lui faire de promesses trop précises quant à l'emplacement du terrain, [puisque] insiste le recteur, nous sommes en ce moment-ci en pourparlers pour l'acceptation d'une fondation très importante (Fondation Biermans), qui sera destinée à la construction d'une Maison belge, [qui] pourrait désirer occuper le terrain situé précisément à côté du n° 8 du plan et sous le n° 9. Il ne faudrait donc rien donner là sans connaître les désirs définitifs de M. Hubert Biermans »<sup>150</sup>.*

La situation sur la taille et l'emplacement du terrain pour la construction de la Maison du Brésil reste alors incertaine, ainsi que l'effort du Gouvernement brésilien. Mais nous constatons la mobilisation d'importants secteurs de l'élite brésilienne en fonction de la concrétisation du projet. En ce sens, nous mentionnons ici deux exemples encore dans des années vingt. Afin de régler les doutes pour mieux pouvoir faire pression sur les autorités brésiliennes, à la fin 1924, le docteur Tigre de Oliveira, représentant les universitaires brésiliens - qui essaient d'intervenir auprès du Gouvernement -, demande un entretien avec le recteur Paul Appell. Il souhaite discuter sur les points suivants :

- 1) *« S'agirait-il de l'acquisition de 2 000 m<sup>2</sup> de terrain ?*
- 2) *Quel peut être le coût approximatif de cette acquisition ?*
- 3) *Sous quelle forme et dans quel délai le paiement devrait-il en être effectué ?*
- 4) *Serait-il possible d'indiquer, au moins de façon approximative, le devis de construction d'un pavillon, en se basant sur les dépenses déjà effectuées pour tel ou tel bâtiment destiné à un certain nombre d'étudiants ?*
- 5) *Un type d'architecture est-il imposé pour chaque bâtiment et en ce cas, auprès de qui peut-on recueillir les indications nécessaires ?*

---

<sup>150</sup> Lettre de l'ambassadeur Souza Dantas, envoyée au recteur de l'Université de Paris à la Sorbonne Paul Appell, Paris 04/04/24, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN ; lettre du recteur de l'Université de Paris Paul Appell, envoyée à l'architecte Lucien Bechmann, Paris 09/04/24, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN. Sur Jean Hubert Biermans, milliardaire et mécène d'origine hollandaise et très attaché à la Belgique, voir André Vermeirre, *Hubert Biermans. Du Congo à Shawinigan*, Sillery, Ed. Septentrion, 2001.

6) *Enfin, pourrait-on nous faire connaître celles des nations participant déjà effectivement à la création de la Cité universitaire, ou celles ayant à cet égard initié des démarches ?* »<sup>151</sup>.

Le second exemple se passe en novembre de l'année suivante. C'est au tour du président de la Société de la Légion d'Honneur brésilienne, Lineo de Paula Machado, de contacter le recteur Paul Appell en lui demandant de lui faire parvenir un film de la Cité universitaire pour savoir « exactement à quelles dépenses on s'engage de façon à pouvoir justifier ces dépenses devant le Parlement brésilien ». Il dit avoir parlé au Président du Brésil Washington Luíz qui lui a « déclaré qu'en principe il s'intéresserait à cette fondation »<sup>152</sup>.

Mais le premier signe officialisé de l'engagement brésilien pour la construction de sa Maison à Paris arrive seulement le 13 juillet 1926, quand la Chambre des Députés approuve la loi pour la réalisation de ce projet. A l'occasion, le Parlement brésilien ouvre un crédit de 1 000 contos (6 250 000 francs à l'époque, environ 3 770 000 euros en 2010<sup>153</sup>) afin de débiter les travaux. L'article 2 de la loi dit que la « Maison de l'Etudiant brésilien est créée dans le but de faciliter la vie matérielle des étudiants brésiliens dans la capitale de la France »<sup>154</sup>. L'exposé des motifs de la proposition du projet, présenté par le député fédéral Austregesilo (qui est aussi membre de l'Académie brésilienne des Lettres et professeur à la Faculté de Médecine de Rio de Janeiro), est un magnifique hommage rendu à l'« influence intellectuelle française » et un important indicatif du prestige de ce pays au Brésil des années vingt, qui nous sert à bien constater que ce même prestige survivra dans l'après-guerre :

*« La France est le pays qui exerce la plus grande influence sur l'esprit brésilien. [...] Il est hautement utile, pour la formation de la culture nationale, que beaucoup de nos compatriotes étudient dans les centres européens, afin de perfectionner leurs connaissances et d'améliorer les conditions effectives de leur apprentissage artistique et scientifique.*

---

<sup>151</sup> Lettre du Secrétaire de la Compagnie du Chemin de fer de Victória de Minas, Gaston André, envoyée au M. Guyot, Secrétaire général de l'Université de Paris à la Sorbonne, Paris 22/10/24, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN.

<sup>152</sup> Lettre du président de la Société de la Légion d'Honneur du Brésil, Lineo de Paula Machado, envoyée au recteur de l'Université de Paris à la Sorbonne Paul Appell, Paris 19/11/25, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN.

<sup>153</sup> Conversion faite à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<sup>154</sup> Traduction du projet de loi pour la construction de la Maison de l'Etudiant brésilien, présenté à la Chambre des Députés brésilienne par le député fédéral Austregesilo, le 13 juillet 1926, voté et approuvé à la même date. Document annexé à la lettre de M. F. Pila, chef au SOFE-MAE, envoyée au recteur de l'Université de Paris Paul Appell, Paris 13/08/26, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN.



*Indéniablement, les Brésiliens trouvent à Paris un milieu propice à leur développement artistique et scientifique, surtout à l'acquisition de connaissances fondamentales et pratiques qui constituent la base pour la formation d'un esprit moderne étant donné les affinités intellectuelles entre les Brésiliens et les Français.*

*Il y a, dans la Capitale française, la Cité universitaire. Le ménage du philanthrope Deutsch a doté la France d'une somme élevée pour construire la merveilleuse Maison de l'Étudiant français, où, dans un milieu salubre et pittoresque, existent les installations les plus modernes, les plus commodes, les plus magnifiques et hygiéniques. Moyennant un prix relativement modeste, l'étudiant trouve le logement, la nourriture, un casino, des divertissements sportifs, etc. D'autre part, quelques pays d'origine latine, comme la Belgique, le Canada et l'Argentine, ont déjà construit ou sont en train de construire les Maisons de l'Étudiant pour leurs nationaux respectifs.*

*L'exemple qui doit nous stimuler le plus est celui de l'Argentine, qui ne perd aucune occasion de prouver son amitié et son respect à la France, et n'épargne aucun effort pour manifester son souci de perfectionnement moral et son désir de s'approcher davantage encore de la mère spirituelle des peuples latins.*

*On sait que le Mexique fait actuellement construire une Maison pour ses étudiants. J'ai pu personnellement me rendre compte de la grandeur de ces entreprises, qui resserrent chaque jour davantage les liens de la latinité. Le Brésil, qui s'est toujours montré un des partisans les plus fermes et les plus enthousiastes de l'union américaine et de l'union latine, ne pourra qu'encourager son Gouvernement dans cette œuvre de progrès, édifiante et utile.*

*Le Pays qui s'est inspiré des idées philosophiques françaises pour la forme de son Gouvernement, [...] ne peut pas s'abstenir de contribuer de plus en plus à l'affermissement de ce signe d'amitié spirituelle entre les universités nationales et la grande Université parisienne, entre l'esprit brésilien et l'esprit français »<sup>155</sup>.*

Toutefois, il faut attendre encore plus de deux ans pour que le projet soit finalement sanctionné par le Congrès brésilien, après son vote au Sénat à la fin 1928. Et cela grâce au rôle décisif qu'a joué le sénateur français Fernand Faure et le toujours présent Georges Dumas auprès des autorités et des élites brésiliennes. Selon André Honnorat, sénateur et ancien ministre, père fondateur et président du Comité de direction de la Fondation Cité universitaire de Paris, le sénateur Fernand Faure

---

<sup>155</sup> Idem.

*« a réussi à vaincre, pendant son voyage à Rio, les hésitations des représentants du Gouvernement et du Parlement du Brésil, mais il a, par surcroît, décidé un généreux ami de la France dans ce pays, M. Octávio Guinle [un des plus grands représentants de la haute bourgeoisie brésilienne du XX<sup>e</sup> siècle], à prendre l'engagement de contribuer à la Fondation [Maison du Brésil] projetée pour une somme égale à la moitié de celle qui lui serait affectée sur le budget de l'Etat brésilien [...] »<sup>156</sup>.*

Mais même avec l'effort conjugué des représentants des deux côtés de l'Atlantique, la construction de la Maison du Brésil est bloquée. Nous ne trouvons presque plus aucun signe de l'évolution du projet après 1930. Et pour des raisons évidentes l'idée semble disparaître dans les années de guerre. Les causes les plus visibles pour ce long intervalle sont la crise économique des années trente, la Révolution brésilienne de 1930 - qui inaugure la Nouvelle République<sup>157</sup> - et la guerre qui, touchant pratiquement toute l'Europe, efface un des plus importants idéaux de l'esprit fondateur de la Cité universitaire internationale, celui de promouvoir la paix entre les nations.

Avec la fin de la Première République brésilienne, les décisions sur la Maison du Brésil approuvées par le Congrès national durant les années vingt sont annulées. Le projet est réveillé en 1945 à l'occasion de la mission Pasteur Vallery-Radot, au cours de son enquête avec des autorités et des intellectuels brésiliens à Rio de Janeiro. Son rapport fait mention de la stratégie qui doit être utilisée par les autorités diplomatiques françaises, auprès des milieux universitaires brésiliens, afin de pousser le Brésil à la construction de sa Maison d'étudiants à Paris. Cette stratégie consiste à faire appel à

*« l'orgueil national des intellectuels brésiliens, qui ne peuvent qu'être sensibles au fait que l'Argentine, le Mexique, et même Cuba ont à la Cité universitaire d'importants*

---

<sup>156</sup> Lettre de André Honnorat, sénateur et président du Comité de direction de la Fondation Cité universitaire de Paris, envoyée au recteur de l'Université de Paris Paul Appell, Paris 10/12/28, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN.

<sup>157</sup> Pour l'historien Boris Fausto, la Révolution de 1930 représente le mouvement le plus important de l'histoire du Brésil au XX<sup>e</sup> siècle. Avec des caractéristiques progressistes et libérales, au détriment du pouvoir conservateur agraire, elle inaugure l'accélération de l'industrialisation du pays, fonde une nouvelle République, développe et soutient politiquement les bases pour une vraie transformation culturelle, celle-ci plutôt nationaliste. Voir Boris Fausto, *A Revolução de 1930 : historiografia e história*, São Paulo, Brasiliense, 1972 ; et Antônio Cândido, *A Revolução de 1930 e a cultura*, São Paulo, Cebrap, 1984.

*pavillons, et que les étudiants brésiliens étaient avant-guerre obligés de recourir à l'hospitalité de la Maison argentine »<sup>158</sup>.*

Pasteur Vallery-Radot note que la solution de cette question pourrait faciliter la construction de la Maison de France à Rio de Janeiro (comme on le verra plus avant dans le chapitre sur la Maison de France), dans un esprit de réciprocité. Raymond Ronze, le principal interlocuteur français de la mission auprès des universitaires brésiliens, a demandé à son ambassadeur de faire appel à la communauté française au Brésil pour participer au financement de la Maison du Brésil - son plan est de faire suivre l'exemple de la communauté française au Mexique, qui pendant la guerre a voté la construction, à ses frais, de la Maison mexicaine à la Cité universitaire.

L'ambassadeur, le général François d'Astier de La Vigerie, retient cette possibilité. Raymond Ronze lui demande alors de réunir le plus tôt possible les « personnalités les plus en vue de la colonie française et quelques amis brésiliens, dont l'ex-ambassadeur brésilien à Paris Luiz Martins de Souza Dantas et le dr. Paulo Carneiro, afin de leur demander de voter le principe de la construction de la Maison brésilienne ». Dès son retour à Paris, en septembre 1945, Raymond Ronze sollicite la direction de la Cité universitaire pour faire connaître à Rio de Janeiro les modalités d'attribution et d'utilisation du terrain prévu, ainsi que les frais nécessaires à la construction de la Maison brésilienne<sup>159</sup>.

En octobre 1947, la Fondation nationale de la Cité universitaire demande à la DGRC d'envoyer aux représentants de l'Institut brésilien d'Education auprès de l'UNESCO le plan du domaine de la Cité universitaire. La Fondation souligne que la DGRC doit convaincre le Gouvernement brésilien que l'œuvre entreprise par l'Université de Paris, avec la Cité universitaire,

*« sert à offrir aux élites des jeunes générations de tous les peuples l'occasion et le moyen de se connaître et de se comprendre ; [en plus] assurer aux Brésiliens que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que le Brésil se décide à avoir chez nous sa Maison »<sup>160</sup>.*

---

<sup>158</sup> « Rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945 », Paris 1945, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>159</sup> Idem.

<sup>160</sup> Lettre du recteur, délégué général et président de l'Université de Paris (nom illisible), Fondation nationale de la Cité universitaire de Paris, envoyée à la DGRC-MAE, Paris 10/10/47, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

En même temps la Fondation affirme pouvoir attribuer un terrain pour la construction de la Maison, à la condition que le gouvernement brésilien lui envoie une idée du projet du bâtiment qui sera édifié et l'acte qui précise les fins pour lesquelles servira le bâtiment (le don de ce terrain devient, on verra plus tard, une partie de la contrepartie du terrain où est construite la Maison de France à Rio de Janeiro). D'après les règles de la Fondation nationale de la Cité universitaire, le gouvernement brésilien n'est pas obligé de signer lui-même l'acte constitutif à la Cité universitaire, celui-ci peut être confié à l'Université de Rio de Janeiro, à l'Institut brésilien d'Education auprès de l'UNESCO ou encore à n'importe quel organisme analogue<sup>161</sup>.

Toutefois, du côté brésilien, les démarches restent lentes. Elles indiquent le décalage entre les intérêts de certains milieux intellectuels brésiliens et français et les priorités des autorités officielles brésiliennes. Les premiers sont beaucoup plus motivés par la concrétisation du projet que les seconds. Elles indiquent également un certain déclin du prestige de la France en cet immédiat après-guerre. En ce moment-là, la documentation montre - ce qui est évidemment très difficile à mesurer, mais les arguments exposés touchent avant tout la sensibilité du chercheur - que les interventions pour faire avancer la création de la Maison du Brésil partent plutôt des personnalités françaises.

C'est seulement le 11 juin 1954, donc presque dix années après les initiatives prises par Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze à Rio de Janeiro et près de sept ans après celles prises par la Fondation nationale de la Cité universitaire et la DGRC, que le Gouvernement brésilien, au travers de son ambassadeur à Paris Cayo de Mello Franco, prend l'engagement envers l'Université de Paris de faire édifier une maison d'étudiants. Il s'engage à la pourvoir du mobilier et du matériel nécessaires à son fonctionnement le tout destiné à devenir la propriété de l'Université de Paris et à constituer au profit de cette maison un fonds de roulement et un fonds de réserve<sup>162</sup>.

Le projet utilisé pour la construction de la Maison brésilienne est approuvé par le Conseil d'Administration de la Fondation nationale de la Cité universitaire, au cours de sa séance du 6 juillet 1954 (voir ce projet dans la Table des annexes / Documents témoignages). L'esquisse du projet est établie par l'architecte Lúcio Costa - qui a été choisi par les autorités

---

<sup>161</sup> Idem.

<sup>162</sup> « Acte d'acceptation définitive de la donation par le gouvernement brésilien à l'Université de Paris », enregistré à Paris le 21/03/55 (sixième notaire), bordereau 446, n° 7, extrait 1 800, signé S. Julien, Paris 17/03/55, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN ; et lettre du receveur général des Finances de la Seine (Recette générale des Finances) envoyée à Jean Roche, recteur de l'Académie de Paris, Paris 22/11/63, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN.

brésiliennes en 1952 - entre 1952 et 1953, en collaboration avec l'architecte français André Wogensky, de l'Atelier Le Corbusier. Ce dernier assume la direction de la construction de la Maison du Brésil en ajoutant des modifications au projet original - mais il maintient les caractéristiques de base<sup>163</sup>.

Un des aspects des plus intéressants du projet approuvé en juillet 1954 est le contrepoint entre sa modernité avant-gardiste, incarnée dans l'esthétique architecturale de l'œuvre, et le conservatisme qu'on constate dans des répartitions internes de la Maison, très attachées aux questions sexuelles. Le bâtiment principal groupe, en cinq étages au-dessus d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, 90 chambres individuelles (40 chambres d'étudiantes et 50 pour les étudiants) et cinq chambres pour couples, mais, signale l'auteur du projet, le mécanisme « permet de varier le nombre de chambres réservées à chaque sexe »<sup>164</sup>. Un dispositif est étudié pour assurer dès le *hall* la surveillance de la répartition des étudiantes et des étudiants dans les étages. Pour cela, un escalier double central, partant du *hall* du rez-de-chaussée devant la loge du concierge, comprend deux volées distinctes, l'une réservée aux étudiants, l'autre aux étudiantes. Un escalier indépendant donne accès aux chambres de couples depuis le *hall*. Enfin, deux escaliers de secours sont prévus à chaque extrémité du bâtiment.

Regardons de près les autres caractéristiques de ce projet. La chambre individuelle doit mesurer « 5,89 mètres de longueur, et 2,53 mètres de largeur, soit 15 mètres carrés. Elle est équipée d'une douche, d'un lavabo, d'une grande armoire penderie, un lit, une table de travail, deux ou trois sièges et une étagère bibliothèque. Un vitrage de 5 mètres carrés éclaire abondamment la chambre [...] ». La chambre de couple mesure 30 mètres carrés : « elle comprend un équipement sanitaire complet, deux armoires, deux lits individuels, deux tables de travail, deux sièges et deux bibliothèques ». Chaque chambre doit comporter « une petite

---

<sup>163</sup> L'histoire de la conception de la Maison du Brésil est chargée de disputes et de doutes sur la paternité du projet. Ces questions sont principalement liées aux difficultés relationnelles, dues aux préférences esthétiques et autres, entre Lúcio Costa et Le Corbusier. Selon Marcelo Puppi, « le projet de Lúcio Costa n'a été ni révisé, ni abandonné [par Le Corbusier] ; au contraire, il est maintenu en ses grandes lignes, mais pour être soumis à une sorte de déformation architecturale. Si d'un côté Le Corbusier n'accepte plus les hypothèses plastiques réaffirmées par le Brésilien, ni ne souhaite reconnaître la contribution brésilienne à l'architecture moderne internationale, et si, d'un autre côté, il ne s'engage pas non plus à la création d'un nouveau projet, il pouvait seulement intervenir pour défigurer l'idée initiale. L'histoire du projet élaboré par l'Atelier Le Corbusier serait alors l'histoire du processus de défiguration de la conception de l'architecte brésilien ». Marcelo Puppi, « Espaços inacabados : Le Corbusier, Lúcio Costa e a saga da Casa do Brasil, 1953-1956 », in *Arqtexto*, n°12, Porto Alegre, Universidade Federal do Rio Grande do Sul, septembre/2008, p. 164.

<sup>164</sup> Projet de la Maison du Brésil, annexé à la lettre du recteur délégué général de la Cité universitaire de Paris, envoyée au recteur et président du Conseil de l'Université de Paris, Paris 24/09/54, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN.

loggia formant brise-soleil ». Chaque étage comprend en plus, à chaque extrémité, « deux chambres, avec petit studio insonorisé pour les étudiants musiciens ». Différents services collectifs, tels que « cuisine, office, salles d'études, etc. sont répartis à chaque étage le long de la façade nord-ouest ». Un monte-charge dessert « chaque étage, ainsi que le rez-de-chaussée et le sous-sol ». Au rez-de-chaussée sont prévus : « un appartement pour la concierge, une salle de réunion pour conférences, cinéma, concert, théâtre, etc. » (cette salle est « directement sous la surveillance de la concierge ») ; un *hall* « permettant des réunions, et dont l'extrémité peut former cafeteria » ; une bibliothèque ; un bureau de directeur et un de secrétariat ; un « grand appartement pour le directeur, avec accès particulier et garage personnel en sous-sol ». L'intérieur des loggias (plafonds et cloisons de séparation) « sera peint de couleurs vives et variées » ; « certains éléments extérieurs seront peints de couleurs vives ». Le coût de construction est estimé approximativement à deux millions par chambre, soit un total de 200 000 000 de francs (environ 4 112 000 euros en 2010)<sup>165</sup>.

Le 29 juillet 1955 a lieu la pose de la première pierre de la Maison du Brésil, avec discours de Paulo Carneiro, représentant du Brésil à l'UNESCO, et du doyen M. Davy, représentant le recteur de l'Université de Paris, Jean Sarrailh<sup>166</sup>. Le permis de construire est délivré le 22 septembre de la même année. Les travaux commencent en 1957 et, le 24 juin 1959, la Maison du Brésil est inaugurée en présence de Clóvis Salgado, ministre de l'Education brésilienne, d'André Bouloche, ministre de l'Education française, de Louis Jacquinot, ministre d'Etat et d'Edmond Michelet, garde des Sceaux<sup>167</sup>.

---

<sup>165</sup> Idem. La conversion a été faite à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<sup>166</sup> Bulletin n° 4 du GUGEF, année scolaire 1954/1955, Paris septembre/1955, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>167</sup> Lettre du délégué général de la Cité internationale de l'Université de Paris (nom illisible), envoyée à Jean Roche, recteur de l'Académie de Paris, Paris 4/12/63, c. AJ/16/7037, MEN-CARAN. La Maison du Brésil est perçue comme une œuvre d'exception, représentative de l'architecture typique du XX<sup>e</sup> siècle. Et pour cela elle est inscrite, en novembre 1985, à l'inventaire des monuments historiques français. *Patrimoine architectural*, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

## Chapitre 7

### L'Amérique latine et le Brésil pour la France

En ce qui concerne l'importance de l'Amérique latine pour la France dans le contexte d'après-guerre, le « Plan d'action pour l'Amérique latine » défini par la Commission présidée par Henri Laugiers, en mars 1946, au MAE, est très révélateur. Il nous permet de mieux comprendre les raisons qui poussent la politique culturelle française vers cette zone et incite l'Etat à soutenir la création d'une série d'institutions franco-latino-américaines à l'intérieur de l'Hexagone. Dans ce plan on lit que :

*« La place de l'Amérique latine dans le monde n'a cessé de croître depuis 1914. Epargnée par deux guerres mondiales, elle eut l'occasion de mettre en valeur des richesses naturelles que les belligérants ne pouvaient plus produire en quantité suffisante. La population de la plupart des pays s'est très rapidement développée [...]. Celle du Brésil a triplé depuis 1905 et a déjà dépassé celle de la France [...]. Depuis 1939, le Brésil, l'Argentine, le Chili et l'Uruguay se sont très nettement industrialisés. Les ressources minières, en fer surtout, promettent au Brésil un avenir industriel de premier plan [...]. Toutes [les nations de l'Amérique latine] sont représentées à l'ONU, où elles comptent 20 voix sur 51, près de 2/5 des votes. On peut dire sans exagération qu'aucune décision importante n'est prise à l'Assemblée de l'ONU sans l'accord de l'Amérique latine.*

*Faire de ce continent, non seulement un grand foyer de la langue française, mais encore un centre de rayonnement de nos arts, sciences, idées [...] serait donner à notre culture dans le monde une possibilité d'expansion infiniment accrue.*

*Enfin, du point de vue politique, l'Amérique latine peut nous apporter une aide précieuse [...]. Elle nous l'a en fait déjà donnée. La décision d'adopter aux grandes conférences la langue française comme langue de travail, sur pied d'égalité avec l'anglais, celle aussi d'installer à Paris l'organisation intellectuelle mondiale [UNESCO], n'auraient sans doute pas été prises sans l'appui des Républiques latino-américaines. Même à l'égard des grandes puissances, surtout les Etats-Unis, notre*



*position peut être infiniment renforcée, si nous disposons d'une influence [culturelle] solide dans ces Républiques »<sup>168</sup>.*

Le même document rappelle qu'à cause du peu d'importance attribuée à l'Amérique latine avant la Seconde Guerre mondiale, ce continent deviendrait la plupart du temps une « sorte de réserve » de diplomates français « médiocres et inactifs, qui souvent considèrent leur envoi vers l'Amérique latine comme une disgrâce et une infortune », parce que - entre autres - « le diplomate se sent [...] un peu à l'écart de la discussion des affaires importantes du monde ». Il faut donc qu'une telle perception change en fonction des grandes transformations dans le monde d'après-guerre, pour que la France puisse arriver à ces

*« trois buts essentiels dans l'Amérique latine : la pénétration économique, l'influence culturelle et politique. [...] [Parce qu'en l'Amérique latine] Ce qui compte est l'amitié et les relations personnelles, les nouveaux représentants de la France doivent être ouverts, aimables, cordiaux, qu'ils sachent dans un milieu souvent vain et vide, s'ennuyer avec bonne grâce, sans jamais laisser paraître leur sentiment de supériorité. [...] [Puis] la politique culturelle est devenue, surtout en Amérique latine, l'armée principale de la France »<sup>169</sup>.*

Les premières années de l'après-guerre sont marquées alors, au cœur du MAE, par des analyses minutieuses de la région, pays par pays. Ce ministère commande des études au GUGEF afin de perfectionner sa politique dans l'Amérique latine. La Colombie, par exemple, après la description de sa population, faune, flore, topographie, gagne en importance pour être un grand pays « producteur du café suave et premier pays de l'Amérique du Sud pour ce qui est des richesses du sous-sol : en houille (seul pays producteur), en or, platine et émeraudes ; un important pays pétrolière qui présente de grandes promesses en ce qui concerne le fer, le cuivre, le plomb, le manganèse, le mercure »<sup>170</sup>. Le Brésil est décrit comme d'une

*« incontestable richesse, dont le développement actuel est brillant, mais présentant des faiblesses (pénurie d'huile, de pétrole et de blé) et ayant à résoudre des problèmes*

---

<sup>168</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>169</sup> Idem.

<sup>170</sup> Etude de Raymond Ronze sur l'économie de l'Amérique latine, publiée par le Collège libre des Sciences Sociales et Economiques à Paris et envoyée au MAE, (date illisible) Paris 1947, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.



*graves (peuplement, moyens de transport insuffisants et surtout immensité du pays non prospecté). Mais cette immensité vierge même, l'essor remarquable de ces dernières années dans les régions mises en valeur, sont de magnifiques promesses d'avenir »<sup>171</sup>.*

En ce point il nous est important de revenir aux idées qui se trouvent dans le rapport de la mission dirigée par Pasteur Vallery-Radot entre janvier et août 1945, puisque ce rapport sert de base au « Plan d'action pour l'Amérique latine » que nous venons de mentionner plus haut. Les difficultés de cette mission elles aussi sont révélatrices de son importance, vu que, comme mission diplomatique officielle du Gouvernement provisoire, elle est chargée de montrer à l'Amérique latine ce qu'est devenue la Nouvelle France et, en même temps, d'indiquer au MAE ce que représente l'Amérique latine dans la géopolitique globale.

Le groupe dirigé par Pasteur Vallery-Radot est composé par le secrétaire de la mission Raymond Ronze, par Jacques de Lacretelle, administrateur du GUGEF, par le ministre plénipotentiaire Albert Ledoux, par le capitaine Labard, décrit simplement comme « le compagnon de la Libération », par le comte de Sieyes et par la madame Pasteur Vallery-Radot. La mission, avant d'arriver en Amérique latine, passe par Londres, où elle est obligée d'attendre un peu plus de deux semaines pour embarquer vers l'Amérique. Elle arrive à New York le 26 février, où Pasteur Vallery-Radot prend connaissance « d'un regrettable article » écrit et publié en 1941 par Jacques de Lacretelle<sup>172</sup>. Lorsque cet article - « dans lequel se trouvaient des appréciations inadmissibles sur l'attitude des Allemands à Paris » - devient connu, il apparaît que son auteur pourrait plutôt s'attirer - « à juste titre » - des critiques en Amérique latine. Critiques qui d'ailleurs avaient déjà donné libre cours à Buenos Aires avant même leur départ de New York vers l'Amérique du Sud. Selon Pasteur Vallery-Radot, la présence de Jacques de Lacretelle pourrait « avoir atteint le prestige de la mission ». De ce fait, Jacques de Lacretelle reconnut lui-même que sa présence devenait difficile, voire impossible. Il renonce alors à continuer dans la mission<sup>173</sup>.

Ce passage illustre le souci que la « Nouvelle France » a de son image en Amérique latine. Dorénavant, elle doit faire son possible par maintenir opaque son expérience vichyste. Le fait que Jacques de Lacretelle n'avait pas pris part au mouvement de la Résistance, mais que, d'un autre côté, il était aussi resté à l'écart des Allemands et de Vichy, le place *a priori* comme élément modérateur de la mission envers les colonies françaises dans les pays de

---

<sup>171</sup> Idem.

<sup>172</sup> Malheureusement je n'ai pas réussi à trouver l'article de Jacques de Lacretelle.

<sup>173</sup> Rapport de Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze, Mission en Amérique latine, DGRC, Paris 01/07/1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

l'Amérique latine (la mission a aussi la fonction d'essayer de réaliser l'union des Français qui vivent sur le continent américain et qui, comme en France, avaient pris des positions opposées pendant la guerre)<sup>174</sup>.

L'autre important souci que nous constatons dans le rapport de la mission est lié à la politique états-unienne en Amérique latine durant les années de guerre. Il met en garde le MAE sur les « nouvelles tendancieuses », qui ont été envoyées en Amérique latine par des radios états-uniennes pendant la guerre, qui « ne permirent pas [aux Latino-Américains] de croire en la possibilité du relèvement de la France à la fin d'août 1944 ». Il ajoute que les nations latino-américaines « mettent tout leur espoir dans la France pour lutter contre l'emprise intellectuelle des Etats-Unis » et que pendant l'Occupation « les Etats-Unis ont essayé de prendre la place intellectuelle » de la France<sup>175</sup>. Le rapport insiste :

*« Les Etats-Unis dépensent sans compter, organisent écoles, universités populaires, centres de lectures et de récréation, envoient des professeurs, acceptent des professeurs latino-américains dans leurs universités, multiplient les voyages d'étudiants aux Etats-Unis, créent de nombreuses bourses universitaires [...]. Par une pression de plus en plus forte, ils essayent de mettre la main sur tout l'enseignement en Amérique latine »*<sup>176</sup>.

En effet, les Etats-Unis sont le principal partenaire économique du Brésil depuis au moins les années 1920, dès ces années-là leur culture progresse dans le pays, par exemple, au travers des films hollywoodiens. Mais c'est durant la guerre que leur présence culturelle est considérablement accrue. Comme le signale l'historien Gerson Moura :

*« A partir de 1941, le Brésil fut littéralement envahi par les 'missions de bonne volonté' américaines, composées de professeurs universitaires, journalistes, publicitaires, artistes, militaires, scientifiques, diplomates, hommes d'affaires, etc. [Cette extraordinaire présence états-unienne au Brésil] obéit à un projet soigneusement organisé de pénétration idéologique et de conquête du marché. En plus, [...] ce processus d'exportation culturelle a été partie intégrante d'une stratégie majeure, qui cherche à assurer au plan international l'alignement du Brésil (et de l'Amérique latine) sur les Etats-Unis, pays qui à ce moment-là ambitionne de s'affirmer comme une grande puissance et comme le centre d'un nouveau système de*

---

<sup>174</sup> Idem.

<sup>175</sup> Idem.

<sup>176</sup> Idem.

*pouvoir au niveau international.*

*C'est dans ce contexte que les Brésiliens ont appris à remplacer les jus de fruits tropicaux omniprésents [...] par le Coca-Cola, [...] les sorbets fabriqués dans de petits magasins par un succédané industriel nommé Kibon, [...], [que les Brésiliens] apprennent à mâcher les Chiclets et commencent à utiliser de nouveaux mots qui ont été incorporés à leur langue parlée et écrite. [Les Brésiliens] commencent [aussi] à voler chez Panair [filiale de l'états-unienne Pan American Airways], laissant derrière eux les 'aéroplanes' de la Latia et de la Condor [etc.] »<sup>177</sup>.*

C'est dans ce but - et pour « effacer » la politique du *big stick*, caractérisée par l'intervention politique et militaire des Etats-Unis, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que les Etats-Uniens trouvent que leurs intérêts politiques et économiques peuvent souffrir de préjudices dans la région - que, dès son élection en 1933, Franklin Delano Roosevelt développe la politique du « bon voisinage ». Avec la guerre, son gouvernement intensifie cette même politique. Il crée alors, le 16 août 1940, un Bureau responsable de la coordination des relations politiques et culturelles entre les Etats-Unis et l'Amérique latine. Ce Bureau a été nommé d'abord *Office for Coordination of Commercial and Cultural Relations between the American Republics*, un an plus tard l'appellation est changée pour *Office of the Coordinator of Inter-American Affairs*. Le jeune Nelson Rockefeller (32 ans en 1940) sera le patron du Bureau depuis son ouverture jusqu'à la clôture de ses activités en 1946, quand les projets d'intérêts états-uniens sont déjà implantés et l'instauration de l'*American way of life* en très efficace cheminement<sup>178</sup>.

L'*Office of the Coordinator of Inter-American Affairs* arrive à avoir 1 100 employeurs aux Etats-Unis et 200 en Amérique latine, auxquels s'ajoutent les « comités volontaires »

---

<sup>177</sup> « A partir de 41, o Brasil foi literalmente invadido por 'missões de boa vontade' americanas, compostas de professores universitários, jornalistas, publicitários, artistas, militares, cientistas, diplomatas, empresários, etc.

*[Essa extraordinária presença estadunidense no Brasil] obedeceu a um planejamento cuidadoso de penetração ideológica e conquista de mercado. Além disso [...] esse processo de exportação cultural era parte integrante de uma estratégia mais ampla, que procurava assegurar no plano internacional o alinhamento do Brasil (e da América Latina) aos EUA, país que naquele momento procurava afirmar-se como uma grande potência e centro de um novo sistema de poder no plano internacional.*

*Foi nesse contexto que os brasileiros aprenderam a substituir os sucos de frutas tropicais onipresentes [...] por Coca-Cola, [...] os sorvetes feitos em pequenas sorveterias por um sucedâneo industrial chamado Kibon, [...] [que os brasileiros] aprenderam a mascar Chicletes e começaram a usar palavras novas que foram se incorporando à sua língua falada e escrita. [Os brasileiros] Passaram a voar nas asas da Panair [filial da estadunidense Pan American Airways], deixando para atrás os 'aeroplanos' da Latia e da Condor [etc.] ».* Gerson Moura, *Tio Sam chega ao Brasil. A penetração cultural americana*, Brasiliense, São Paulo, 1984, p. 9, 11 et 12.

<sup>178</sup> Idem, p. 20.

composés par des Etats-Uniens (principalement par des chefs des grandes entreprises) dans les 20 pays de la région. Le Bureau est composé de quatre départements : communication (radio, cinéma, presse, voyages et sport), relations culturelles (art, musique, littérature, publications, échanges universitaires et éducation en générale), santé (problèmes sanitaires en général), commerce et finances (exportations, transports, finances et développement)<sup>179</sup>.

Au Brésil, le Bureau a son siège à Rio de Janeiro, a une agence à São Paulo et possède de sous-comités dans d'autres capitales du pays. Il est dirigé par Berent Friele et reçoit tout l'appui logistique de l'ambassade et des consulats des Etats-Unis. Son Comité de Coordination est formé par des hommes d'affaires, tels que, par exemple en 1943, les représentants au Brésil de la *General Electric*, *Standard Oil*, *Metro Goldwin Mayer*, *Light and Power Co.*, *The National City Bank of New York* entre autres<sup>180</sup>.

Apparemment c'est au Brésil que les activités de l'*Office of the Coordinator of Inter-American Affairs* sont les plus intenses. D'après Gerson Moura, « son action a été tellement écrasante, au point de faire peur aux autres agents étrangers aussi intéressés à influencer le Brésil »<sup>181</sup>. En effet, dès les années 1930, du point de vue politique et stratégique, le Brésil devient pour les Etats-Unis un des pays les plus importants dans le continent américain :

*« Politiquement la position brésilienne affectait la position de plusieurs pays de l'Amérique du Sud. Parmi les producteurs de matières premières stratégiques nécessaires à l'effort de guerre des Etats-Unis, le Brésil était le premier à pouvoir offrir le caoutchouc, le manganèse, le fer, les cristaux de quartz, les sables monazitiques, les huiles végétales et les plantes médicinales, entre autres produits. Il faut considérer aussi la position géographique du Nord et du Nord-est du Brésil qui acquit une importance croissante dans la conjoncture des années 1930, en raison de sa proximité avec le nord de l'Afrique et de sa position pour la surveillance de l'océan Atlantique »*<sup>182</sup>.

---

<sup>179</sup> Idem, p. 22 et 23.

<sup>180</sup> Idem, p. 31.

<sup>181</sup> « Era uma ação avassaladora, que assustava outros agentes estrangeiros também interessados em exercer alguma influência no Brasil ». Idem, p. 34.

<sup>182</sup> « Politicamente a posição brasileira afetava a posição de vários outros países da América do Sul. Além disso, dentre os produtores de matérias primas estratégicas necessárias ao esforço de guerra americano o Brasil se apresentava na linha de frente com a borracha, o manganês, o minério de ferro, os cristais de quartzo, as areias monaziticas, os óleos vegetais e as plantas medicinais, entre outros produtos. Considere-se ainda a posição geográfica do Norte/Nordeste do Brasil que assumiu importância crescente na conjuntura dos anos 1930, [...] devido à sua proximidade com o norte da África e sua posição para a vigilância do Oceano Atlântico ». Idem, p. 28 et 29.

Malgré la clôture de l'*Office of the Coordinator of Inter-American Affairs* en 1946, la politique du panaméricanisme états-unien s'accroît à mesure qu'on voit augmenter les tensions internationales résultant du contexte de la Guerre froide<sup>183</sup>.

Revenons au rapport de Pasteur Vallery-Radot. Il est important de percevoir que ce rapport est aussi un bon exemple de la foi et de l'idéologie patriotiques qui continuent de guider la politique culturelle française après la Seconde Guerre mondiale. Il est symptomatique de l'ambition d'une nation qui ne cesse d'alimenter l'idée et de s'autoproclamer la gardienne de la latinité :

« On a conçu la possibilité de former une union intellectuelle des Latins d'Amérique et d'Europe. [...] Cette union doit être dirigée par la France »<sup>184</sup>.

Si l'on peut voir parfois dans la pratique l'acceptation par les Latino-Américains de la France comme « gardienne » de la latinité (l'appui des 20 Républiques de l'Amérique latine à l'installation de l'UNESCO à Paris est un exemple), il est toujours important de rappeler que les relations internationales de l'après-guerre ont, comme principale force motrice, les intérêts nationalistes, en particulier en ce qui concerne la plupart des pays de l'Amérique latine, principalement les nations qui se perçoivent souvent comme leaders continental : c'est le cas de l'Argentine et du Brésil en Amérique du Sud. Ainsi nous devons avoir le souci de ne pas interpréter le rapport de Pasteur Vallery-Radot au pied de la lettre. En réalité, les Etats de l'Amérique latine ont plutôt l'intention d'instrumentaliser la France (et vice-versa) que de l'accepter comme nation « gardienne » de la latinité. Il ne faut pas oublier qu'après les deux guerres mondiales l'auto estime monte dans beaucoup de pays, et ce au détriment des nations européennes.

Dans le cas du Brésil, la *realpolitik* est le mot d'ordre durant la majeure partie des années quarante et cinquante<sup>185</sup>. En ce contexte, l'« amour » par la culture française, au moins de la part du gouvernement brésilien, y a la même « taille » que l'utilité que la France peut avoir pour le pays. Mais le patriotisme et le nationalisme français exacerbé, parfois comparable à la foi aveugle, arrivent à faire de Pasteur Vallery-Radot - en 1945 - un romantique du XIX<sup>e</sup> siècle :

« On appelle la France à l'aide, on la supplie de sauver la culture latine ! »

---

<sup>183</sup> Rapport de Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze, Mission en Amérique latine, DGRC, Paris 01/07/1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>184</sup> Idem.

<sup>185</sup> Voir Amado Luíz Cervo et Clodoaldo Bueno, *História da política exterior do Brasil*, São Paulo, Editora Ática, 1991.

Ou encore :

« L'Amérique latine est persuadée que le pays de la Déclaration des Droits de l'Homme a une formule qui fera régner plus la justice sociale, qui adaptera le monde d'aujourd'hui au progrès de la machine au lieu de l'y soumettre. En un mot, l'Amérique latine attend de la France le Verbe nouveau »<sup>186</sup>.

Il nous est fréquent de voir l'historien démentir - malheureusement d'ailleurs - le poète romantique. Si on connaît un peu l'histoire de l'Amérique latine durant le troisième quart du XX<sup>e</sup> siècle, on sait que beaucoup de pays de la région, principalement les plus peuplés et ceux d'une plus grande extension géographique (notamment l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Mexique) sont plutôt guidés par une politique économique qui privilégie le développement économique, industriel et commercial. Donc, les autres nations sont « aimées », par l'élite politique et économique de l'Amérique latine, plutôt dans la mesure où elles peuvent être utiles.

Il est vrai qu'un tel développement a été basé et exécuté, pendant notre période, sur l'idée dominante selon laquelle ce sont les investissements des oligarchies internationales (des pays de capitalisme industriel avancé, principalement les Etats-Unis) qui peuvent faire accroître l'industrie et l'économie des pays latino-américains. Ces investissements, directs ou associés aux capitaux privés locaux, ont été faits en accord avec les intérêts de la bourgeoisie de la région. Donc, évidemment, ce processus ne fait que nourrir le *statu quo* des relations internationales : pays dominants et pays dominés (ou, pour ce qui nous intéresse davantage : pays qui influencent et pays influencés). Ce modèle de développement nous montre la coïncidence des intérêts entre les bourgeoisies nationales de l'Amérique latine et les bourgeoisies des grandes puissances capitalistes, celles qui ont les conditions d'investir et d'augmenter le commerce avec la région. Et c'est exactement en ce sens que la France perd en importance pour l'élite économique et politique de l'Amérique latine, qui compte plutôt sur

---

<sup>186</sup> Rapport de Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze, Mission en Amérique latine, DGRC, Paris 01/07/1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

Il n'est pas exagéré de rapprocher la pensée de Pasteur Vallery-Radot sur l'Amérique latine de celle du panlatinisme français né au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est probable que le terme « Amérique latine » fait son apparition, pour la première fois en France, sous le gouvernement de Napoléon III, pour servir à « la doctrine du panlatinisme, portée par l'idée d'unité de tous les peuples de race latine ». Toutefois, selon l'historien João Feres Júnior, « cette unité ne signifie pas égalité, car, selon les idéologues du panlatinisme, la France se devait d'être à l'avant-garde de la race latine, et devait guider les nations sœurs les moins favorisées dans la reconquête d'un rôle prééminente dans l'histoire de la civilisation humaine - rôle perdu [déjà sous Napoléon III] en faveur des peuples germaniques et anglo-saxons ». João Feres Júnior, *Histoire du concept d'Amérique latine aux États-Unis*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 39 et 40.



les investissements et le commerce états-unis<sup>187</sup>. On peut percevoir dans le tableau suivant le bas flux du commerce français, après la guerre, avec les principales économies de l'Amérique latine.

**Participation en pourcentage des principaux partenaires commerciaux de la France  
entre 1947 et 1964**

Pays	Exportations	Importations	Flux moyen de commerce
Algérie	14,04	7,50	10,64
<b>Argentine</b>	1,26	1,30	1,28
Belgique et Luxembourg	6,66	4,87	5,73
<b>Brésil</b>	1,36	1,40	1,38
Canada	0,65	1,16	0,92
Danemark	1,00	0,62	0,80
Afrique équatoriale française	1,01	1,08	1,05
Afrique occidentale française	4,73	4,79	4,76
Allemagne	9,04	9,45	9,25
Italie	3,48	2,46	2,95
Maroc	4,70	3,59	4,13
Pays Bas	2,72	2,66	2,69
Norvège	0,87	0,60	0,73
Portugal	0,63	0,30	0,46
Arabie Saoudite	0,24	3,02	1,69
Espagne	1,22	0,78	0,99
Suède	1,82	1,91	1,87
Suisse	5,54	2,15	3,78
Tunisie	2,73	1,53	2,11
Royaume-Uni	6,21	4,10	5,11
Etats-Unis	5,08	11,44	8,39

<sup>187</sup> Sur les idées pour le développement économique en Amérique latine après la Seconde Guerre mondiale, voir Luíz Toledo Machado, « A teoria da dependência na América latina », *Instituto de Estudos Avançados da Universidade de São Paulo*, vol. 13, n° 35, São Paulo, janeiro-abril/1999 ; sur les investissements français dans la région et particulièrement au Brésil, voir Antônio Carlos Moraes Lessa, *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat, Université de Brasília, 2000.



<b>Venezuela</b>	0,57	0,93	0,75
<b>Mexique</b>	0,92	0,96	0,94

Tableau élaboré à partir des données de l'ONU, *Yearbook of international trade statistics* (plusieurs années), in Antônio Carlos Moraes Lessa, *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat, Université de Brasília, 2000, p. 96.

C'est ainsi que nous pouvons interpréter le rapport de Pasteur Vallery-Radot de deux manières : soit il est le fruit d'une certaine naïveté sur les relations internationales, soit il résulte de l'idéalisme de son rédacteur. Cette deuxième hypothèse d'ailleurs n'exclut pas l'ignorance de Pasteur Vallery-Radot sur les relations internationales, principalement quand ces relations sont entre une puissance coloniale (la France) et les pays dits périphériques (latino-américains). Ces derniers sont souvent perçus, par des élites intellectuelles des puissances coloniales, comme inférieurs, retardataires, impuissants, donc dépendants de nations guides<sup>188</sup>. Comme il est très difficile de croire à la naïveté d'un homme comme Pasteur Vallery-Radot (scientifique âgé, professeur, membre de l'Académie française et chef de mission diplomatique), on est poussé à accepter la deuxième hypothèse. Son rapport a la puissance idéaliste d'un hymne national : la « réalité » qu'il décrit compte moins que l'action qu'il espère conduire pour créer une réalité idéalisée. Il sert à nourrir la perception impressionniste, de la part du MAE, sur l'Amérique latine, et de celle-ci sur la France : cette dernière est la « glorieuse », « l'héroïque », elle est la nation qui peut apporter le « Verbe nouveau », qui « guide », la première est la fragile, la faible, la victime du géant du nord<sup>189</sup>.

Nonobstant l'idéologie chargée de romantisme de ce rapport, que faut-il faire pour que la France reprenne sa place de « guide gardienne » de la latinité ? Le propre rapport, qui, nous le rappelons, sert de base au « Plan d'action pour l'Amérique latine » définie par le MAE au début de la IV<sup>e</sup> République, répond qu'il faut :

- 1) Intensifier l'enseignement du français en développant l'Alliance française et les collèges français et en aidant celles des institutions religieuses « qui apprennent convenablement notre langue » ;
- 2) Envoyer « le plus tôt possible » les meilleurs ouvrages littéraires, scientifiques et techniques. Certains de ces livres doivent être donnés par l'Etat français, de même

<sup>188</sup> Voir Edward Saïd, *Cultura e imperialismo...*

<sup>189</sup> Tous ces adjectifs sur la France, entre guillemets, constant dans le Rapport de Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze, Mission en Amérique latine, DGRC, Paris 01/07/1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144. Les adjectifs sur l'Amérique latine sont cités comme déduction logique à partir de la lecture du même Rapport, dès lors qu'il traite de la relation entre la France et l'Amérique latine.

que le Service de revues et publications périodiques doit être fait gratuitement aux bibliothèques publiques et universitaires ;

3) Des librairies françaises doivent être créées dans les grands centres (dans un document annexe est cité le projet de Jean Robert Claverie, administrateur de l'Alliance française dans la capitale brésilienne, pour la fondation d'une librairie française à Rio de Janeiro et une à São Paulo) ;

4) Diffuser les films français ;

5) Envoyer des expositions, des troupes théâtrales ;

6) Organiser dans chaque pays de l'Amérique latine un service de presse, auquel devra être adjoint un Bureau d'Information sur la France ;

7) Échanger avec les différents Etats des professeurs et de notabilités intellectuelles ;

8) Créer des bourses en faveur des étudiants au début de leur scolarité ou en fin de scolarité ainsi qu'en faveur des artisans et des ouvriers spécialisés ;

9) Nommer dans chaque Etat un attaché chargé des relations culturelles ;

10) Créer des inspections annuelles permettant de surveiller le fonctionnement des établissements français en Amérique latine et de recueillir les suggestions des autorités locales ;

11) Choisir des ambassadeurs et ministres qui s'intéressent aux questions culturelles et se mêlent à la vie intellectuelle du pays ;

12) Démocratiser la propagande intellectuelle, puisque « ce serait une erreur de s'attacher uniquement à conquérir l'oligarchie politique et intellectuelle du pays » ;

13) Créer dans les faubourgs des grandes villes de modestes universités populaires ;

14) Susciter des contacts entre les professeurs français et les milieux populaires par des conférences en espagnol et portugais<sup>190</sup>.

Outre sa séculaire et déjà traditionnelle influence culturelle, à partir de 1945 la France a au minimum trois importants atouts politiques et économiques pour récupérer sa place « perdue » au Brésil. Premièrement, la disparition temporaire de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon ; ces trois pays ont d'importantes colonies de migrants au Brésil depuis le début du siècle et, en ce qui concerne l'Allemagne, elle a été particulièrement admirée par une bonne

---

<sup>190</sup> Rapport de Pasteur Valléry-Radot et Raymond Ronze, Mission en Amérique latine, DGRC, Paris 01/07/1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

partie de l'élite brésilienne dans les années 1930<sup>191</sup>. De même que dans l'immédiat après-guerre une telle disparition joue d'ailleurs plutôt en faveur des Etats-Unis, elle est aussi très utile aux Français. Deuxièmement, le Gouvernement brésilien éprouve une certaine répugnance à être politiquement et économiquement lié à une seule grande puissance impérialiste comme les Etats-Unis. Troisièmement, la demande brésilienne des produits de luxe d'origine française a été même augmentée dans la deuxième moitié des années quarante. Mais les Français eux-mêmes préfèrent relativiser ce dernier avantage. Ils craignent que cette demande puisse servir aussi à figer son image dans le passé, en plus elle restreint grandement son poids commercial et culturel, vu que ce type de marchandise touche un nombre infime de la population brésilienne. Comme on est dans une époque de production accélérée pour la masse, les produits « standardisés nord-américains, britanniques et même canadiens, suédois et suisses », comme le signale le rapport de Pasteur Vallery-Radot, ont tendance à pousser les produits français dans une sorte de « ghetto aisé », autrement dit à l'effacement de sa présence culturelle<sup>192</sup>.

Il ne faut pas oublier que, si d'un côté l'influence culturelle stimule les échanges économiques, en sens inverse les échanges économiques poussent au développement de l'influence culturelle. Cette dialectique est plus efficace, plus favorable, à court ou à long terme, plutôt à la nation qui possède le plus grand poids économique. On peut comprendre pourquoi, même si les Etats-Unis ont une influence culturelle mineure par rapport à la France

---

<sup>191</sup> Dès que le parti nazi arrive au pouvoir en 1933, l'Allemagne développe ses ambitions internationales. En ce qui touche l'Amérique latine, et le Brésil en particulier, les germaniques augmentent énormément et rapidement le commerce avec la région. Dans certain moment de la seconde moitié des années 1930, elle arrive même à devenir le second partenaire commercial du Brésil, derrière seulement des Etats-Unis. D'après l'historien Gerson Moura, ceci est dû « au commerce de compensation, que représentait l'échange de marchandises contre marchandises, sans le besoin d'utiliser des monnaies fortes comme la livre et le dollar, d'ailleurs rares à l'époque en Amérique latine et en Allemagne » (*o comércio de compensação, que significava a troca de produtos por produtos, sem necessidade de intermediação de moedas fortes como a libra e o dolar, aliás escassas tanto na América Latina como na própria Alemanha*). A cela, on doit ajouter aussi quelques points communs entre les gouvernements d'Adolf Hitler et celui de Getúlio Vargas au Brésil : dictature, élimination des partis d'opposition (principalement le Parti communiste), pouvoir très centralisé, accélération de la production industrielle, domination sur les syndicats, nationalisme... Dans ce contexte, les victoires de l'armée allemande au début de la guerre, particulièrement celle sur la France, ne fait que nourrir la sympathie de certains secteurs de l'élite brésilienne, qui trouvent chez les nazis un exemple de réaction efficace contre les anciennes puissances impériales. De plus, l'important nombre d'émigrés germaniques au Brésil (surtout dans l'Etat de Rio Grande do Sul, où ils représentent 15 à 20 % de la population en 1940), toujours attachés à leur pays d'origine, sert aussi de relais des idéaux de la culture nazie.

Voir Gerson Moura, *Tio Sam chega ao Brasil. A penetração cultural americana*, Brasiliense, São Paulo, 1984, p. 14-15, 18-20.

<sup>192</sup> Rapport de Pasteur Vallery-Radot et Raymond Ronze, Mission en Amérique latine, DGRC, Paris 01/07/1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

au Brésil jusqu'au moins au début de la Seconde Guerre mondiale, la situation va s'inverser peu à peu. Le ministère des Affaires étrangères (MAE) a la pleine conscience de cette dialectique entre échanges commerciaux et culturels. A partir de 1945, il essaie - avec d'autres ministères - de profiter de l'image française d'exportatrice de produits de luxe en même temps qu'il s'efforce d'adapter l'industrie nationale à une plus grande production des produits - aussi - culturels pour la consommation généralisée.

Même avec une politique culturelle internationale centralisée par l'Etat, l'initiative privée participe en subventionnant plusieurs institutions qui servent à faire rayonner la culture française. Le Lycée Pasteur à São Paulo est subventionné et administré par l'Association franco-*paulista*, et pendant la majeure partie de notre période « il ne coûte rien à l'Etat français ». Cette association y est créée sur l'initiative de Henri Saune (directeur général du groupe *Rhodia*<sup>193</sup>), elle est souscrite par les groupes *Rhodia*, *Textilia*, *Tinturaria Brasileira* et *Brasilit* ; les trois dernières sont des entreprises brésiliennes. Le capital de l'Association franco-*paulista* est destiné à aider au financement d'activités françaises d'intérêt général à São Paulo. C'est grâce à elle que l'Alliance française de São Paulo a pu emprunter à faible intérêt les sommes nécessaires à l'achat de son local. L'association subventionne aussi le cours de baccalauréat français créé en 1948 dans la même ville, ainsi que « de nombreuses œuvres et entreprises charitables, principalement celles dirigées par les pères français »<sup>194</sup>.

C'est donc suivant les prémices évoquées plus haut que la Direction générale des relations culturelles (DGRC) définit sa politique culturelle pour la région, donc pour le Brésil. Ce sont ces idées sur l'Amérique latine - qui en général ne sont pas nouvelles d'ailleurs - et la géopolitique globale, analysées au sein du MAE, qui poussent à la réouverture et à la création d'institutions spécifiquement liées à la région à l'intérieur de l'Hexagone.

Dans le premier cas, immédiatement après la Libération, la bibliothèque du Groupement des universités et grandes écoles de France (GUGEF) rouvre ses portes. Mais la mort de son directeur en décembre 1941, Ernest Martinenche, et la mission en Amérique latine confiée à Pasteur Vallery-Radot, retarde la reprise de ses activités jusqu'au retour de la mission en août 1945. C'est alors en ce même mois, sur l'ordre de son président, le recteur de

---

<sup>193</sup> Le groupe *Rhodia* arrive en Amérique latine, au Brésil, en 1919. En 1921 il installe sa première usine de produits chimiques et pharmaceutiques en Amérique latine, à Santo André, dans l'Etat de São Paulo. Depuis son installation au Brésil et jusqu'aux années soixante-dix au moins, la *Rhodia* ne cesse pas d'étendre et diversifier sa production dans le pays et dans toute l'Amérique latine, notamment en Argentine, Uruguay et Mexique. [www.rhodia.com.br](http://www.rhodia.com.br)

<sup>194</sup> Lettre du consul Robert Valeur au MAE, SP 1949 (date illisible), AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Consolats, microfilm vol. 3.

l'Université de Paris Gustave Roussy, avec l'approbation de Jean Marx, directeur de la DGRC, et d'Etienne Dennery, chef de la Direction de l'Amérique au MAE, que le GUGEF s'est officiellement reconstitué<sup>195</sup>.

L'assemblée générale statutaire du GUGEF a lieu le 18 octobre 1945, sous la présidence du recteur de l'Université de Paris. Participent aussi à cette assemblée les recteurs d'autres universités françaises, les doyens et délégués des facultés et grandes écoles. Georges Dumas est élu président d'honneur, le recteur de l'Université de Paris reste le président de droit, Raymond Ronze est élu directeur et Georges Collard (alors administrateur de la Maison de l'Argentine) secrétaire général du GUGEF. Le premier Conseil d'administration du GUGEF reconstitué après la Seconde Guerre est complété par M. Bataillon (professeur au Collège de France), Louis Baudin (professeur à la Faculté de Droit), Georges Darmois (professeur à la Faculté de Sciences de Paris), M. Delpy et M. Le Gentil (professeurs à la Faculté de Lettres), Paul Rivet (directeur du Musée de l'Homme), Pasteur Vallery-Radot (professeur à la Faculté de Médecine), le recteur M. Lirondelle (délégué général à la Cité universitaire), le recteur Digeon (directeur de l'Office des universités), Etienne Dennery et Jean Marx ; de plus, les recteurs de toutes les universités françaises en font partie de droit et peuvent s'y faire représenter.

Comme le GUGEF reste soumis aux grandes lignes définies par le MAE pour la politique culturelle envers l'Amérique latine, il doit envoyer des comptes-rendus mensuels en deux exemplaires à ce ministère : un à la DGRC et l'autre à la Direction de l'Amérique. Dans son nouveau statut, le GUGEF, « au service de la DGRC », doit :

- 1) Examiner les candidats proposés pour des postes d'enseignants et chercheurs en Amérique latine ;
- 2) Participer à la réception des personnalités invitées par le Gouvernement français : le directeur du GUGEF doit les accueillir dès leur arrivée, mettre à leur disposition son automobile, organiser les réceptions dont elles sont l'objet, ainsi que leurs conférences ;
- 3) Le GUGEF est le représentant à Paris de tous les instituts français en Amérique latine, ainsi que des lycées français dans la région, « particulièrement ceux de São Paulo et Montevideo » ;

---

<sup>195</sup> Note interne du GUGEF, « Exécution de la lettre de la DGRC, n° 3077, du 25/08/46 », Paris 10/09/46, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

- 4) Le GUGEF, d'accord avec le Centre d'accueil des boursiers étrangers au MEN, reçoit les boursiers latino-américains, les dirige et les présente à l'Association des Etudiants français pour les relations avec l'Amérique latine<sup>196</sup>.

En novembre 1945, le GUGEF fonde à Paris l'Association des Etudiants français pour les Relations avec l'Amérique latine, dans le cadre de l'Association générale des étudiants. Cette nouvelle association sert comme un centre d'accueil pour les étudiants français et étrangers poursuivant des études ibéro-américaines<sup>197</sup>.

En raison des grandes difficultés d'après-guerre (au dire de Raymond Ronze, « une grande misère continue »), le GUGEF considère « impossible », au moins jusqu'à la fin 1947, de reprendre la publication de la *Revue de l'Amérique latine*. Mais une telle difficulté ne l'empêche pas d'instituer un enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'économie politique de l'Amérique latine à la Sorbonne, à l'Institut hispanique de l'Université de Paris et à l'Ecole supérieure de Préparation des professeurs français, en 1946, et au Collège libre des Sciences politiques, en 1948. Le GUGEF contribue aussi à la création, toujours à Paris, d'organismes scientifiques de coopération intellectuelle : entre 1945 et 1947, il y constitue une bibliothèque d'histoire à son siège et une bibliothèque littéraire à la Maison de l'Amérique latine<sup>198</sup>.

Cette dernière est fondée en 1946 à l'initiative de Paul Rivet et Luiz Martins de Souza Dantas (ambassadeur brésilien en France de la fin 1922 à 1944), et avec la participation directe du MAE. Sa première adresse est à l'Hôtel Achille Fould, 96 avenue d'Iéna, où existent outre la bibliothèque citée, salle de conférences, salons d'expositions, bureau d'informations touristiques... Tous dédiés à la culture latino-américaine<sup>199</sup>. (Nous reviendrons plus avant sur la question de la Maison de l'Amérique latine et d'autres institutions créées ou développées à Paris après 1950, qui ont pour but d'accentuer les liens culturels entre la France et l'Amérique latine).

En ce qui concerne spécifiquement le Brésil, est fondé à Paris, en juillet 1945, l'Institut des Hautes études brésiliennes. L'institut est né de l'initiative de Paul Rivet, qui devient aussi son président. Ayant comme secrétaire général le Brésilien Paulo Duarte ; grâce à lui, la bibliothèque du nouvel institut a déjà en sa première année 4 000 volumes venus du Brésil (les livres sont d'ethnologie, archéologie, histoire, sciences, arts et lettres du Brésil).

---

<sup>196</sup> Idem.

<sup>197</sup> Idem.

<sup>198</sup> « Activité scientifique du GUGEF entre 1945-1947 », (date illisible) Paris 1947, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>199</sup> Bulletin n° 6 du GUGEF, année scolaire 1945-1946, Paris 27/06/46, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

L'institut reçoit aussi des journaux et revues brésiliens. Son siège est au Musée de l'Homme. Il dresse un programme de publications sur le Brésil et invite des intellectuels brésiliens pour la recherche et l'enseignement en France depuis sa fondation<sup>200</sup>.

Toutefois, il nous faut enregistrer ici que même si la documentation nous expose un croissant intérêt de la France envers l'Amérique latine à partir de la deuxième moitié des années quarante, certaines informations nous obligent à relativiser un tel intérêt. Un bon exemple en ce sens nous est venu du peu d'attention donné à la langue espagnole - si nous prenons en compte l'importance numérique d'hispanophones en Amérique et sur la planète - et aucune attention à la langue portugaise dans l'enseignement en France.

On voit que le MEN propose, par exemple en 1947, des bourses de vacances à l'étranger aux professeurs en exercice dans les lycées et collèges du Hexagone. Ce financement doit servir à aider le perfectionnement sur place pendant un certain temps (au minimum trois semaines) dans l'étude et la pratique de la langue que ces professeurs sont appelés à enseigner. La priorité est donnée à ceux d'entre eux qui se seront fait inscrire à des cours organisés dans les universités britanniques<sup>201</sup>. Parmi les inscrits retenus, l'énorme majorité concerne donc l'Angleterre : 220 candidats, pendant que l'Espagne doit recevoir 20 boursiers ; entre autres, l'Allemagne et l'Italie ont reçu respectivement 16 et 11 enseignants français<sup>202</sup>. Pour l'année 1949, pour les candidats sélectionnés on en compte : 112 pour l'Angleterre, 11 pour l'Italie, 25 pour la Suisse alémanique et 15 pour l'Espagne<sup>203</sup>. Quant à la langue portugaise, elle reste exclue de ce type de promotion, vu qu'à cette époque elle n'est pas encore adoptée par l'enseignement public français - on verra plus avant qu'au moins jusqu'à 1970 il n'existe pratiquement pas de cours de portugais dans des lycées français, et rien du tout dans les collèges.

---

<sup>200</sup> *Idem.*

<sup>201</sup> Circulaire envoyée par le ministre de l'Éducation nationale aux recteurs des universités, Paris 31/12/47, c. F 17/14066, MEN-CARAN.

<sup>202</sup> « Liste des candidats à une bourse de voyage de vacances », Paris 7/03/48, c. F 17/14066, MEN-CARAN.

<sup>203</sup> « Arrêté portant attribution de bourses de voyage à l'étranger, pour l'année de 1949, aux professeurs de langues vivantes de l'enseignement du second degré », Paris 19/05/49 (pour l'Angleterre, l'Italie et la Suisse alémanique) ; les sélectionnés pour l'Espagne, Paris 17/06/49, c. F 17/14067, MEN-CARAN.



## Chapitre 8

### Tout un océan comme obstacle

Pour parler des énormes difficultés liées aux transports et aux communications entre la France et le Brésil dans la deuxième moitié des années quarante, c'est-à-dire de ces moyens qui sont la condition *sine qua non* pour l'influence culturelle d'un pays sur un autre, on doit tout d'abord revenir au Plan de la politique culturelle pour l'Amérique latine, qui est défini par le Quai d'Orsay, en mars 1946. En effet, ce plan aborde aussi tous les principaux obstacles à son exécution : la faiblesse économique de la France, la pénurie des transports et la très difficile communication entre les deux côtés de l'Atlantique<sup>204</sup>.

Ces deux derniers points nous poussent à la réflexion sur l'étroite relation entre la politique culturelle française au Brésil et les moyens de communication et de transport. Par extension, nous devons analyser la question de la distance qui sépare les deux pays. Distance qui est ici étudiée en son aspect physique (géographique) et aussi sous l'influence des éléments externes (autres pays et technologies) qui peuvent influencer pour la « réduire » ou pour l'« accentuer ».

Prenons le terme « voisinage ». Il sert à désigner quelque chose qui est proche d'autre chose dans l'espace, le temps ou la ressemblance. Dans le cas du Brésil et de la France, ce terme y a sa signification la plus concrète, puisque le Brésil est le pays qui a la plus grande frontière terrestre avec la France, environ 730 km entre la Guyane et l'Etat d'Amapá. A partir du début de la Guerre froide (1947), quand les alliances entre les pays qui possèdent la même organisation politique et économique signifient la formation d'un front contre l'« ennemi commun », une autre idée de voisinage franco-brésilien acquiert de l'importance : le voisinage idéologique.

---

<sup>204</sup> Le Plan est conclu suite à une série de réunions qui ont lieu entre les mois de juin et novembre 1945, auxquelles participent les représentants des ministères de l'Economie, de l'Education nationale et de l'Information, le secrétaire général du MAE (ministère des Affaires étrangères), Jean Chauvel, le directeur de la Direction de l'Amérique du même ministère, Etienne Dennery, le patron de la DGRC, Jean Marx, et les personnalités qui ont pris part à certaines réunions : le ministre plénipotentiaire M. Arvernes, le secrétaire général des Frères des Ecoles chrétiennes, frère François de Salles, l'acteur et metteur en scène Louis Jovet, le député de l'Assemblée constituante, membre de la Commission des Affaires étrangères et directeur du Musée de l'Homme, Paul Rivet, entre autres. « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

Mais, même ayant ces deux points de convergence, pour la normalisation des relations diplomatiques, commerciales et culturelles franco-brésiliennes, qui dépendent énormément des communications et des transports transatlantiques, les deux pays doivent compter avec la collaboration des autres nations, et très souvent avec les Etats-Unis. Mais entre ces alliés de guerre et d'après-guerre, le voisinage idéologique et les alliances économique, politique et militaire, ne suffisent pas aux Français pour avoir des facilités de la part de la super-puissance. Et comme celle-ci y a souvent d'importants intérêts économiques et politiques qui se heurtent aux intérêts français au Brésil, son aide et sa coopération avec la France, principalement dans les années quarante, sont rarement suffisantes ou convenables.

De plus, même si on peut dire que la France a une grande frontière terrestre avec le Brésil, cette frontière a été très peu utile. Tout d'abord parce qu'elle fait la bordure de l'extrême nord du Brésil, alors la région la plus pauvre, moins développée (au niveau industriel, économique, éducationnel, etc.) et aussi la moins peuplée du pays. Elle est aussi très éloignée des principaux centres économiques, politiques et culturels brésiliens : Rio de Janeiro et São Paulo. En sachant que l'immensité du territoire brésilien (environ deux fois toute l'Union européenne) n'est pas efficacement reliée par des routes et chemins de fer durant les années de 1945 et 1970 et que les vols à l'intérieur du pays sont infimes (demeure fondamentalement le transport par cabotage), concernant les intérêts qui guident la politique française, on voit que l'extrême nord du Brésil lui sert très peu. D'autre part, la Guyane comme colonie, ensuite - à partir de mars 1946 - comme département, est loin de posséder l'infrastructure nécessaire de manière à être significativement utile à la France. De sorte que, dans la pratique, la frontière entre les deux pays reste l'Atlantique.

Comme on le verra, les principaux centres responsables de la divulgation de la culture française au Brésil (ambassade et consulats en particulier) sont plutôt situés au sud-est, ce qui cause des grandes contraintes pour maintenir la présence culturelle française dans l'ensemble territorial brésilien. Il faut rappeler que les régions nord, centre et nord-est du pays, même si de moindre importance, doivent recevoir plus d'attention de la France après la guerre. Par exemple, dans les 25 ans que traite cette recherche, les colonies françaises se mobilisent pour leur indépendance, et le Gouvernement français agit pour que des luttes d'indépendance ne se développent pas en Guyane. Pour cela, la France essaye d'augmenter sa présence culturelle au nord du Brésil avec l'intention, entre autres, de développer la sympathie des Brésiliens de la région envers les causes de la métropole au détriment des indépendantistes guyanais.

Les contacts franco-brésiliens entre les années de 1940 et 1945 sont presque totalement interrompus<sup>205</sup>. Les communications deviennent encore plus difficiles quand le Brésil déclare la guerre à l'Axe, en août 1942. Une des principales motivations de cette déclaration de guerre est la conséquence de la pression des Etats-Unis sur le Gouvernement brésilien ; pression rendue possible par les grands investissements des Etats-Unis et par « la politique de bon voisinage » mise en pratique par Franklin Roosevelt. L'autre motivation significative est cela causée par les bombardements de navires brésiliens par des sous-marins allemands en Atlantique, qui mobilise la population nationale en faveur de l'entrée du pays dans la guerre)<sup>206</sup>.

Or, depuis 1941, la France du maréchal Pétain est alors en guerre avec les Etats-Unis et, à compter d'août 1942, aussi avec le Brésil. Voici les énormes contraintes, vu que au même moment la France des Résistants doit avoir recours aux Etats-Unis pour assurer la plupart de ses transports transatlantiques. Cette situation implique une correspondance par avion et bateau très irrégulière et, pour des raisons évidentes, l'interdiction de tout service qui puisse favoriser le Gouvernement de Vichy.

On constate alors la pénurie des transports et communications même pour les dons financiers et en marchandises (principalement vêtements et alimentation) qui doivent être

---

<sup>205</sup> On rappelle qu'à partir la fin des années 1920 et jusqu'à 1940, Natal, capitale de l'Etat du Rio Grande do Norte et premier point de contact de l'Amérique du Sud par la côté atlantique, est la ville tête de ligne entre la France et l'Amérique latine des avions de la *Compagnie générale Aéropostale*, qui « emportaient vers toutes les directions la correspondance officielle des gouvernements [...], des journaux qui portaient les nouvelles du jour, la une de la presse des principaux centres de Rio de Janeiro et de France ».

En 1933, le ministère de l'Air français procédait à la fusion de quatre compagnies aériennes en une seule : *Air France*, « dans laquelle était intégrée la *Compagnie générale Aéropostale* ». D'après l'historien Raimundo Arrais, la dernière traversée d'une compagnie aérienne française vers le Brésil a lieu à Natal, où l'avion atterrit le 25 juin et repartit le 2 juillet 1940. Cette même année-là, la ville de « Natal allait accueillir la plus grande base aérienne des Etats-Unis hors territoire national, en assurant aux Alliés un avant-poste sur l'Atlantique Sud ».

Suite à l'Armistice de mai 1940, l'*Air France* est placée sous la tutelle de Vichy. En juin 1943, elle est dissoute et intégrée au Réseaux aériens militaires français (RAMF). En juillet 1944, elle prend le nom de *Transports aériens militaires* (TAM). Après la guerre, en juin 1945, toute l'aviation civile française est nationalisée. *Air France* devient alors une entreprise d'Etat.

Depuis l'Armistice et jusqu'à 1945, pratiquement tous les vols internationaux d'*Air France* sont interrompues, restant seulement, et sans régularité, quelques vols vers les colonies françaises d'Afrique.

Voir Raimundo Arrais, « Traversées et permanences françaises : les pilotes et les avions de la Compagnie générale Aéropostale dans la ville de Natal (Brésil) avant la Seconde Guerre mondiale », in Guy Martinière et Eric Monteiro (organiseurs), *Les échanges culturels internationaux. France, Brésil, Canada-Québec*, Paris, Editions Indes Savantes, Collection Rivages des Xantos, 2013, p. 288, 289, 305 ; et Marc Branchu, « Un siècle de fret aérien », <http://corporate.airfrance.com>

<sup>206</sup> Voir Ricardo Antônio Silva Seitenfus, *A entrada do Brasil na Segunda Guerra mundial*, Porto Alegre, Editora Universitária da PUCRS, 2000.

envoyés aux victimes de la guerre en Europe. Dons que la diplomatie française attribue en grande partie à l'attachement culturel existant entre les peuples de l'Amérique latine et la France, et qui n'est pas rompu avec la guerre. Ces dons sont organisés et recueillis pendant le conflit et accentués suite à la Libération.

Au Brésil, les recueils de dons pour la France sont faits par la Croix Rouge du Brésil, le Secours français aux victimes de la guerre (association semi-officielle franco-brésilienne), l'ouvroir de l'Association française des Anciens Combattants et l'ouvroir de la Colonie française au Brésil ; il est probable qu'il existe d'autres groupes qui ne sont pas mentionnés dans la documentation. Au moment où doit se faire la reprise des relations par voie maritime entre les deux pays, la France étant dépourvue de moyens pour le transport de ces dons, il a été plutôt préférable de les envoyer via Londres. A cette époque les Anglais sont décrits comme très généreux pour les questions de transport, « surtout quand il s'agissait d'œuvres de solidarité »<sup>207</sup>. L'autre option serait le transport via New York. Mais en cette ville, les caisses « se trouvent perdues dans le flot des expéditions vers la France, elles restent souvent plusieurs mois en souffrance »<sup>208</sup>.

Au début de 1945, de « très nombreux stocks » de marchandise sont prêts à être envoyés de l'Amérique latine à la France, mais il manque les bateaux nécessaires à cet envoi. Comme le fait remarquer l'organisme français responsable de la distribution des dons envoyés de l'étranger, l'Entraide française : « Les stocks de marchandises recueillies [en Amérique latine] étant importants, on ne peut les négliger au seuil de l'hiver »<sup>209</sup>. Il y a donc urgence à donner les directives qui évitent une perte de temps ou de mauvais aiguillages. Ces dons, et toutes les difficultés qui entourent leur garde et distribution, ont été une des raisons pour que les moyens de transport transatlantique deviennent une des questions les plus importantes à être réglées en 1945.

Donc, les problèmes de communication et de transport ne cessent pas avec la fin du conflit. Les services postaux ordinaires (correspondances non officielles) entre la France et le Brésil sont rétablis le 3 janvier 1945, via New York<sup>210</sup>. Mais la compagnie *Air France*, à cause de sa collaboration avec le nazisme, a été mise sur la liste noire par les Alliés, et a ses

---

<sup>207</sup> « Rapport de madame Pasteur Vallery-Radot sur les œuvres d'aide à la France en Amérique latine ». Ce rapport, qui a été réalisé pendant la mission dirigée par son mari en 1945, est annexé au « Rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945 », Paris 1945, c. AJ 16/6960, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>208</sup> Idem.

<sup>209</sup> Idem.

<sup>210</sup> Lettre du ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones au MAE, Paris 10/01/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions économiques et de communication, microfilm vol. 25.

vols vers le continent américain interrompus depuis juin 1940. Cela empêche la France d'avoir des vols directs vers le Brésil en se servant de sa propre compagnie aérienne, et ce incluant les correspondances. Les vols, quand ils ont lieu, sont possibles seulement après l'autorisation exceptionnelle des gouvernements de Washington et de Londres<sup>211</sup>.

A cette occasion, l'ambassadeur François d'Astier responsabilise, pour le retard de la reprise des vols entre Paris et Rio de Janeiro, outre le manque de coopération des Etats-Uniens, ses propres institutions, en particulier le personnel du ministère des Travaux publics<sup>212</sup>. En décembre 1945, le même ambassadeur se plaint auprès du MAE. Il rappelle qu'à cause du manque de liaison directe entre l'Amérique du Sud et la France, le courrier diplomatique, commercial et privé doit utiliser les voies étrangères, qui sont longues et coûteuses. Même les fonctionnaires du gouvernement français au Brésil doivent emprunter ces lignes aériennes. Pour aggraver la situation, les surtaxes de transports par avion sont augmentées pour les Français au début 1946, pendant qu'en Angleterre et aux Etats-Unis elles sont... réduites<sup>213</sup>. Enfin, une ligne aérienne propre devient indispensable comme moyen de liaison politique indépendant entre la France et ses représentants au Brésil, où les luttes d'influence sont particulièrement vives - comme on le verra plus avant - et où les Etats-Unis paraissent vouloir profiter des avantages du contrôle aérien et maritime transatlantique.

Pour la communication télégraphique au départ de la France, à la fin 1945, elle aussi, si l'on en croit l'ambassadeur François d'Astier, « souffre de tarifs prohibitifs, plus de deux fois supérieurs aux tarifs au départ d'Angleterre vers le Brésil »<sup>214</sup>.

A ce moment-là donc, la France dépend toujours des Etats-Unis pour ses envois au Brésil de livres, films, journaux, correspondances, etc. Nous avons là beaucoup de raisons pour comprendre les grands décalages que subissent les actualités françaises au Brésil, ainsi que la reprise régulière des échanges commerciaux et culturels entre les deux pays. Dans ce contexte, la politique culturelle française dans les pays de l'Amérique du Sud se trouve entravée par le contrôle et les retards que font subir les Etats-Uniens aux matériels et aux personnes dont le « transport leur est obligatoirement confié »<sup>215</sup>.

---

<sup>211</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 05/03/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions économiques et de communication, microfilm vol. 25.

<sup>212</sup> Idem.

<sup>213</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 14/12/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions économiques et de communication, microfilm vol. 25.

<sup>214</sup> Idem.

<sup>215</sup> Idem.

La pression politique de quelques pays de l'Amérique du Sud - le Brésil inclus - et de l'Europe conduit trois compagnies concurrentes à s'apprêter à assurer les services transatlantiques : la *BLAAL* anglaise, la *Sila* suédoise et la *Panair* du Brésil. Elles sont toutes appelées à fonctionner au plus tard dans le mois de juin 1946 ; au Brésil la prévision est plutôt pour le mois d'avril<sup>216</sup>. Mais la compagnie aérienne française reste toujours reléguée.

Les négociations pour la reprise des services normaux d'*Air France* au Brésil commencent en juillet 1945. Le mois suivant, le MAE contacte le ministère des Relations extérieures (MRE) brésilien pour lui demander de rétablir le trafic aérien de la compagnie française<sup>217</sup>. Et en novembre de la même année, le MAE communique aux autorités brésiliennes son « plus vif désir de rétablir aussitôt que possible » un service aérien régulier vers le Brésil, elles seront « heureuses [les autorités françaises] d'accueillir sur les aérodromes français les appareils que les autorités brésiliennes souhaiteraient affecter à un service entre Rio de Janeiro et Paris »<sup>218</sup>.

Après quelques mois de discussions, finalement en avril 1946 l'Itamaraty répond à la demande française approuvant la reprise du trafic sous la condition de réciprocité. Les compagnies aériennes brésiliennes *Cruzeiro do Sul*, puis la *Panair*, ont alors entrepris en France les démarches tendant à l'ouverture d'une ligne brésilienne. La *Panair*, filiale de l'états-unienne *Pan American Airways*, qui possède 60% de ses actions, a reçu des Etats-Unis les moyens en matériel et personnel pour commencer son service avant même les Français<sup>219</sup>.

Cet accord avec la *Panair*, qui en principe aide à résoudre les problèmes de transport et de communication entre les deux pays (et indirectement entre la France et les autres pays du continent sud-américain), est perçu, à long délai, comme gênant. Les Français constatent l'évidence de voir s'installer sur la ligne aérienne franco-brésilienne un concurrent sérieux, qui « disposera de toutes les ressources techniques nord-américaines et qui commence par s'assurer sur nous l'avantage de temps »<sup>220</sup> - vu que la *Panair* initie ses vols transcontinentaux avant *Air France*. La préoccupation devient majeure parce « qu'en bref » l'autre compagnie brésilienne, la *Cruzeiro do Sul*, elle aussi sera en mesure de traverser l'Atlantique.

---

<sup>216</sup> Idem.

<sup>217</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 22/09/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

<sup>218</sup> Télégramme du MAE à l'ambassade au Brésil, M. Chargeraud, Paris 13/11/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions économiques et de communication, microfilm vol. 25.

<sup>219</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 02/04/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions économiques et de communication, microfilm vol. 25.

<sup>220</sup> Idem.



La diplomatie française à Rio de Janeiro conseille alors au MAE de prendre des précautions afin de faire des efforts pour maintenir cette compagnie insérée « dans la part du trafic réservée au Brésil sans porter préjudice à *Air France* »<sup>221</sup>. Toutefois, elle reconnaît que l'accord arrêté entre *Air France* et *Panair* est satisfaisant, au moins provisoirement.

Cependant, pour ce que touche à la reprise de la politique culturelle, la normalisation du trafic aérien en Atlantique sud et les vols d'*Air France* pour le Brésil n'empêchent pas le développement de soucis financiers. Ceux-ci liés à l'augmentation constante du transport des matériaux culturels (films, disques, livres, etc.) envoyés de France au Brésil. Nous voyons que à cause du coût en progression constante, dès 1950 le transport pose des problèmes aussi à la presse. Bien que la presse française bénéficie auprès d'*Air France*, depuis la normalisation du trafic aérien, d'une réduction de 50 % sur le tarif normal, les frais de transport augmentent sérieusement le prix de vente des journaux français au Brésil. C'est ainsi que en 1952 chaque numéro est vendu l'équivalent de 60 francs, alors que les journaux brésiliens ne coûtent que 10 francs en moyen. La situation apparaît encore pire quand l'on constate les limitations imposées par la compagnie aérienne pour appliquer l'avantage de réduction de 50 %. Elle n'accepte pas de prendre de poids illimité de journaux et périodiques : *Hachette* par exemple, qui est responsable de la distribution des journaux *Le Monde* et *Le Figaro*, entre autres, sur le continent américain, n'a droit qu'à 10 kg par voyage pour l'ensemble du Brésil<sup>222</sup>.

La solution envisagée est, d'une part, que certains journaux comme *Le Figaro* et *Le Monde*, « suivant l'exemple de *France-Soir*, supportent à titre de propagande la charge de l'édition pour l'étranger sur papier bible [beaucoup plus léger] et, d'autre part, que la compagnie *Air France* consente à la presse un tarif de transport encore plus avantageux »<sup>223</sup>. Nous ne savons pas si d'autres journaux français, à l'exemple de *France-Soir*, ont été publiés sur papier bible ou si *Air France* a consenti des tarifs encore plus avantageux que ceux du début des années cinquante, de toute façon le plus important à retenir est que, pour faire face à la concurrence toujours croissante, principalement celles états-unienne et brésilienne, la France est obligée d'augmenter constamment son budget réservé au transport des matériaux culturels et de presse au Brésil ; en même temps en qu'elle cherche toujours la participation financière des entreprises privées.

---

<sup>221</sup> Idem.

<sup>222</sup> « Liste détaillée des émissions hebdomadaires organisées par le Service de Presse français au Brésil au premier semestre de 1953 », envoyé par l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, (date illisible) RJ 1953, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>223</sup> Idem.



Avec l'intention encore de contourner les difficultés de la période post-guerre et d'accentuer sa présence culturelle, la diplomatie française fait des efforts pour gagner en vitesse par tous les moyens possibles. L'acheminement du matériel destiné à son Service de Presse à Rio de Janeiro a lieu par la valise diplomatique hebdomadaire et par des colis postaux aériens ordinaires, qui, comme on l'a déjà vu, sont très précaires à cette époque. En 1948, le délai de réception est de trois à quatre jours pour le matériel envoyé par valise diplomatique aérienne et de quinze à vingt jours pour les colis postaux. Pour diminuer le décalage des informations venues de France, l'ambassadeur Hubert Guérin demande alors à la DGRC d'envoyer tout le matériel destiné au Service de Presse (publications, disques, films, etc.) par le truchement de la valise aérienne diplomatique<sup>224</sup>.

Revenons maintenant aux moyens de communication. Les contacts directs entre la France et l'Amérique latine à travers le télégraphe et le téléphone sont encore coupés en décembre 1945 ; raison pour laquelle la nécessité de la normalisation des transports transatlantiques reste plus dramatique. Le problème est ancien, la France ne dispose que d'un seul câble avec l'Amérique du Sud, de Dakar à Recife, via l'île Fernando de Noronha. Posé en 1891, en 1945 il est en très mauvais état, et interrompu depuis le 3 septembre 1940<sup>225</sup>.

Le ministère des Affaires étrangères (MAE) reconnaît que pour disposer d'une communication stable et sûre avec les pays de l'Amérique latine il aurait intérêt à doubler et à étendre la liaison Atlantique sud par les câbles appartenant à la Compagnie italienne des câbles sous-marins télégraphiques. Il signale que « pour éviter des difficultés ultérieures, il aurait, semble-t-il, avantage à préparer dès maintenant [janvier 1946] le transfert de propriété du réseau de la Compagnie italienne »<sup>226</sup>. Et là encore la France doit compter sur les Etats-Unis :

*« [Le MAE] se voit obligé de bien envisager des démarches dans ce sens [transfert de propriété du réseau de la Compagnie italienne] auprès du gouvernement nord-américain »<sup>227</sup>.*

---

<sup>224</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/06/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>225</sup> Lettre du ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones (nom illisible) au MAE, Paris 10/01/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions économiques et de communication, microfilm vol. 25.

<sup>226</sup> Idem.

<sup>227</sup> Idem.

Cette démarche auprès des Etats-Uniens et de la Compagnie italienne est très importante pour les Français non seulement pour leurs communications avec le Brésil, mais aussi pour tout le continent sud-américain.

Le problème est partiellement résolu seulement en juin 1948, quand est reprise la captation des télégrammes de presse envoyés de la France au Brésil à travers des services radiotélégraphiques brésiliens. La captation se heurte toutefois « certains jours » à des difficultés techniques. L'administration brésilienne, ne disposant pas d'un personnel suffisant, se trouve dans l'impossibilité « de capter des émissions qui dépassent plus de 600 mots en moyenne et invoque à ce sujet les accords établis antérieurement »<sup>228</sup>. Cet ennui arrive quand les Français commencent à utiliser les services radiotélégraphiques brésiliens comme intermédiaire pour les informations qui doivent arriver aux autres pays de l'Amérique du Sud, avec lesquels la France ne possède pas ces mêmes moyens pour sa communication, c'est-à-dire la plupart des pays du continent. Cela cause une surcharge aux services brésiliens et pousse les autorités à rappeler à la diplomatie française l'accord entre les deux pays, qui n'inclut pas l'utilisation du Brésil comme « pont » de communication entre la France et les autres pays américains<sup>229</sup>.

Etant donné que ces émissions ne sont pas destinées seulement au Brésil, qu'il serait difficile au Service d'Information et de Presse (SIP) en France d'adapter son émission aux desiderata des autorités brésiliennes, et de limiter le volume de son émission, Robert Rieffel (envoyé français au Brésil pour analyser la situation du Service de Presse français) propose au SIP de transmettre les nouvelles contenues dans ces émissions par ordre d'importance afin de permettre au Service de Presse français de Rio de Janeiro d'en recevoir au moins l'essentiel ; bien entendu, sans arrêter d'utiliser Rio de Janeiro comme « pont » pour transmettre les informations aux pays voisins. La priorité aux nouvelles par ordre d'importance est due au fait que toutes les circulaires du SIP, « qu'elles viennent par radio ou par courrier avion »<sup>230</sup>, sont exploitées à la fois dans les conversations avec les chroniqueurs de politique étrangère des journaux et dans le Bulletin distribué aux journaux et aux stations de radio, dans la mesure où les informations qu'elles renferment n'ont pas déjà été publiées au Brésil par les soins de l'Agence France-Presse (AFP). C'est ainsi que la lenteur des émissions radiotélégraphiques ou l'arrivée au Brésil d'informations de moindre importance, fait que parfois une partie du

---

<sup>228</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/06/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>229</sup> Idem.

<sup>230</sup> Idem.

travail du SIP français devient inutile. Selon l'ambassade française à Rio de Janeiro, la suggestion de Robert Rieffel est alors vite mise en place<sup>231</sup>.

Le déficit entre communication-transport et les ambitions de la France de l'après-guerre, pousse le Gouvernement de ce pays à utiliser parfois des moyens au minimum douteux, comme le cynisme sans aucun scrupule et l'installation illégale de matériel de communication au Brésil. L'histoire vécue par les Etats-Uniens et les Français au Brésil entre les années de 1945 et 1964 est illustrative de la difficulté du respect des règles diplomatiques, de la part de ces deux puissances impérialistes, dans l'arène des relations internationales. Le passage qui va suivre est aussi révélateur de la subtilité des méthodes françaises par rapport à celles des Etats-Unis.

L'accentuation de la présence états-unienne au Brésil à travers les transmissions radiophoniques est mise en évidence au paroxysme en mai 1947, quand un journal de grande diffusion dans le pays, *O Globo*, publie en première page la photo d'un poste radiodiffuseur, en émission et réception directe, installé dans l'ambassade des Etats-Unis. Sur la photo apparaissent, devant l'appareil radiodiffuseur, deux opérateurs dont un en uniforme de l'armée états-unienne (voir la photo dans la Table des annexes / Documents témoignages).

L'installation de ce type d'appareil dans une ambassade est interdite par la loi brésilienne. Le fait étonne parce qu'outre que les Etats-Uniens ne font pas de mystère, ils semblent se prêter volontiers à une sorte de publicité de leur avance technologique à l'occasion d'une observation scientifique d'intérêt universel : plusieurs nations avaient envoyé des missions au Brésil pour l'observation d'une éclipse lunaire. Les Etats-Uniens ont eu alors l'avantage de l'information directe, avec un appareil de technologie de pointe, placé dans un endroit privilégié mais interdit par la loi, dans leur ambassade à Rio de Janeiro<sup>232</sup>.

Cette affaire a causé une forte indignation chez les diplomates français. Immédiatement après la divulgation de la photo du radiodiffuseur états-unien, l'ambassadeur français envoie un télégramme à Paris pour dire que ce fait est un excellent exemple du pouvoir des Etats-Unis sur le Brésil. Mais les Français omettent le fait que, en raison de leurs difficultés de communication et leur dépendance du bon vouloir des Etats-Uniens dans cette

---

<sup>231</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 20/10/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>232</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 22/05/47, accompagnée de la photo publiée au journal *O Globo*, le 20 mai 1947, où sont montrés des militaires nord-américains utilisant un équipement de radio transmission dans l'ambassade des Etats-Unis. AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Mission diplomatique, microfilm vol. 6.

seconde moitié des années quarante, eux aussi ont installé une station de radio dans leur ambassade. Et ainsi comme l'appareil états-unien, la station française y est interdite par la Constitution brésilienne et par le règlement de radio communications de l'Union interaméricaine des télécommunications. Par la Constitution de l'époque, ce type de station doit être soumis à l'accord préalable du Conseil national de Sécurité brésilien<sup>233</sup>.

A la différence des Etats-uniens, les Français se font plus discrets. Installée dans leur ambassade depuis 1945 et ensuite transférée à la Maison de France (qui est inaugurée en 1956), la station radiotélégraphique française est découverte seulement en octobre 1964, pendant la visite du président de Gaulle au Brésil. Son installation à Rio de Janeiro a été faite suite à une décision « secrète », datée du 4 septembre 1945, de créer un « réseau de transmission radiotélégraphique entre Paris et les principaux postes diplomatiques français »<sup>234</sup>.

Le gouvernement militaire qui a pris le pouvoir au Brésil en avril 1964 accentue le contrôle sur les émissions de radio dans tout le pays. Et au début 1965, le ministère de la Marine brésilien demande au MRE que celui-ci intervienne auprès de l'ambassade française parce que celle-ci maintient « illégalement des transmissions directes avec Paris et avec des navires français en haute mer »<sup>235</sup>.

L'ambassadeur français confirme l'existence d'appareil émetteur et celle d'un trafic direct avec Paris « à usage strictement diplomatique », mais dément que la station ait été en contact avec des navires français. En même temps, il s'efforce « discrètement, par le canal de l'attaché des Forces armées et de l'attaché Naval », de savoir si la démarche du gouvernement brésilien vise à la suppression de la station de radio, à l'obtention de réciprocité pour l'ambassade du Brésil à Paris ou à une simple régularisation de la station<sup>236</sup>.

Nous pouvons supposer que la situation devient plus délicate à cause de la « Guerre de la Langouste » des années 1962 et 1963. Mais tout indique plutôt le développement d'une bonne relation entre le Gouvernement français et le régime militaire brésilien<sup>237</sup>.

---

<sup>233</sup> Télégramme de l'ambassadeur Dufresne de la Chauvinière au MAE, RJ 26/02/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>234</sup> Lettre de l'attaché des Forces armées françaises au Brésil, Colonel Pierre Lallant, au ministre des Armées, RJ 23/03/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>235</sup> Télégramme de l'ambassadeur Dufresne de la Chauvinière au MAE, RJ 26/02/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>236</sup> Note interne du MAE, Paris 27/02/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>237</sup> A partir de janvier 1962 et pendant l'année 1963, le Brésil a vécu de graves tensions diplomatiques avec la France en raison de la « Guerre de la Langouste ». Cette crise - la plus importante crise

De toute façon, le problème de l'installation irrégulière dans l'ambassade française reste à résoudre. En janvier 1967, l'ambassadeur Jean Binoche est rappelé par les autorités brésiliennes, qui lui demandent même de s'expliquer personnellement « auprès du ministre intérimaire [?] » brésilien. Les autorités l'informent sur la continuité de la situation irrégulière du poste émetteur, et « qu'en dépit de diverses évocations ultérieures [à la découverte du poste] de la question, [les] émissions avaient continué » ; en plus, que ces dernières, étant donné leur longueur d'onde, gênent tant un poste militaire qu'un service de communications de la compagnie aérienne brésilienne *Varig*. Les autorités brésiliennes concluent en disant que l'ambassadeur est obligé « d'arrêter immédiatement [les émissions] et de faire procéder au démontage des appareils »<sup>238</sup>.

Dans sa réponse, l'ambassadeur souligne aux autorités brésiliennes la gêne française qu'une suspension aussi subite de la marche du poste peut causer aux services de son pays. Les Brésiliens n'acceptent pas cette « excuse » et signalent les avoir avertis, « il y a déjà

---

diplomatique qu'a eu le Brésil depuis 1945 jusqu'à nos jours - commence à la suite de la capture par la Marine brésilienne des bateaux de pêche de langoustes français. Les autorités brésiliennes justifient la saisie des bateaux et des pêcheurs avec l'argumentation que ceux-ci étaient entrés dans les eaux du plateau continental du Nord-est brésilien ; les autorités françaises la contestent en insistant sur le fait que les bateaux n'ont pas dépassé les limites des eaux internationales. L'impasse devient presque belliqueuse quand de Gaulle envoie des navires de guerre en direction du Brésil. Mais le Conseil de Sécurité de l'ONU intervient à temps pour empêcher le pire.

Ensuite, dès 1964, de Gaulle a salué le régime militaire brésilien, en affirmant que des pays comme le Brésil ont besoin de ce type de gouvernement. De son côté, le Président général Castelo Branco a nommé en juin de la même année à l'*Ordem do Cruzeiro do Sul* (la plus grande distinction honorifique que le Brésil dédie aux étrangers) Jacques Baeyens. Celui-ci, ambassadeur de France au Brésil de 1960 à 1964, quitte le pays en mars 1963 à cause de la crise liée à la Guerre de la Langouste.

Sur la diplomatie, nous partageons l'avis que les échanges de amabilités entre les acteurs de chaque pays qui les pratiquent sont rarement les fruits de la sincérité et très souvent conditionnés par des intérêts... mais on peut aussi comprendre la sympathie d'un général de la droite française envers un général de la droite brésilienne, et la croyance de ces deux généraux en leurs points de vue convergents. Comme on le verra plus loin, les autorités françaises semblent avoir eu beaucoup de sympathie pour le régime militaire brésilien, en particulier envers les représentants de la ligne dite « modérée » de ce régime (également surnommée « Groupe de la Sorbonne », en raison de la formation de plusieurs militaires de ce groupe à l'École Supérieure de Guerre française), qui reste au pouvoir d'avril 1964 à mars 1967.

Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, envoyée au MAE, RJ 24/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

Pour une brève explication sur la Guerre de la Langouste et les relations entre de Gaulle et le gouvernement brésilien, voir Georges-Henri Soutou, « Le général de Gaulle et le Brésil (1958-1969) », in Kátia de Queirós Mattoso, Idelette Muzart, Foncela dos Santos et Denis Rolland, *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, PUPS, 1999 ; pour une analyse des contentieux franco-brésiliens depuis 1945, voir Antônio Carlos Moraes Lessa, *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat, sous la direction de Amado Luiz Cervo, Universidade de Brasília, 2000, p. 142-231.

<sup>238</sup> Télégramme de l'ambassadeur Jean Binoche au MAE, RJ 31/01/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

longtemps », suffisamment pour que l'ambassade prenne des précautions. Avant de prendre quelque décision, l'ambassadeur demande des instructions à son ministère. Celui-ci décide d'enlever le poste émetteur<sup>239</sup>.

---

<sup>239</sup> Idem.

## Chapitre 9

### Le Quai d'Orsay fait bouger ses pions diplomatiques

Comme la politique culturelle internationale de la France devient chaque fois plus centralisée par l'Etat depuis la fin de la guerre, son ambassade au Brésil elle aussi a une fonction de plus en plus importante dans la direction et la concrétisation de cette politique. Sous son orientation, les consulats, agences consulaires, services responsables (Service culturel, Service de Presse, etc.), institutions publiques, privées et semi privées (Alliances françaises, associations franco-brésiliennes, instituts franco-brésiliens, lycées, théâtres et congrégations religieuses dirigés par des Français) qui diffusent la culture française, servent comme relais, organisant et exécutant, dans tout le territoire brésilien, les directives qui sont définies par la Direction générale des relations culturelles (DGRC) au sein du Quai d'Orsay. Et c'est précisément pour mieux rendre présente sa culture, que la France s'efforce d'installer ces « relais » dans tout le Brésil. Dans ce chapitre, on se concentrera sur les problèmes et stratégies de la France pour faire valoir sa présence diplomatique (consulats et agences consulaires), donc aussi culturelle, dans un pays de dimension continentale.

Dans son ambassade à Rio de Janeiro, relèvent des chefs de services les fonctions suivantes pour le rayonnement de la France au Brésil :

- 1) Le Service de coopération culturelle, scientifique et technique, qui s'occupe des relations avec les établissements brésiliens et franco-brésiliens, tels que les universités, instituts, écoles, lycées, Alliances françaises et manifestations artistiques françaises ;
- 2) Le Service administratif : gestion de bourses, stages, comptabilité, personnel ;
- 3) Le Service du conseiller scientifique. Ce service apporte, sous l'autorité directe de l'ambassadeur, son concours aux chefs de services pour toutes les questions présentant des aspects en coopération scientifique ou ayant trait aux techniques avancées ;
- 4) Le Service de Presse, qui doit diffuser au Brésil les informations venues de la France et/ou créées par des agences françaises. Ce service a un bureau chargé de la presse dans chaque consulat. Ces bureaux sont là pour que les journalistes locaux prennent connaissance de la documentation qui leur est destinée.

Les postes consulaires, dans le cadre de l'autorité générale qu'exercent les consuls en ce qui concerne la politique culturelle et la coopération scientifique et technique, et les



attributions des attachés spécialisés sont remodelés en fonction du schéma précédent. Aux consuls, il est demandé de faire parvenir à l'ambassade leurs observations sur les programmes culturels et de coopérations scientifiques et techniques qui doivent être exécutés dans leur circonscription.

Les consuls généraux ont la responsabilité - entre autres - de l'ensemble de la politique culturelle française dans leur circonscription. Donc, plus il y a de consulats généraux, - on peut le supposer - plus facile et plus efficace est la politique culturelle française dans un espace géographique déterminé. Il est donc dû à l'immensité du territoire brésilien et à l'augmentation extraordinaire de sa population (en 1940 la population du pays compte 40 millions et en 1970 ce nombre est à peu près de 90 millions) que pendant toute la période ici étudiée la France essaie d'augmenter sa représentation diplomatique au Brésil à travers la création de consulats généraux et d'agences consulaires.

En ce qui concerne la politique culturelle, les consuls sont informés de toute action entreprise et conduite, dans leur circonscription, par les chefs de service, qui prennent l'avis des consuls sur les opérations projetées. La correspondance engageant une action culturelle (voyages, stages, missions, manifestations artistiques, personnelles, etc.) est rédigée au nom de l'ambassadeur et adressée au consul général de la circonscription où se passe l'action. La correspondance officielle adressée aux attachés spécialisés dans chaque service est remise au consul général dans une enveloppe ouverte. Pour toute démarche auprès d'un gouverneur d'un des Etats brésiliens, d'un secrétaire d'Etat, maire ou représentant d'une institution brésilienne ou franco-brésilienne le consul général est consulté et décide de la manière de procéder.

Pour le Quai d'Orsay, il faut toujours être attentif au fait que l'intervention du consul « [...] doit être privée de tout aspect politique et elle ne le serait que si le consul a la réputation d'être apolitique, c'est-à-dire s'il n'a jamais pris parti dans une affaire politique locale, mieux encore s'il n'a pas un passé dans un parti dans son pays d'origine. [...] [Le consul doit] bien rappeler fréquemment et avec la plus grande énergie aux personnes relevant de son autorité (consuls adjoints, vice-consuls, détachés techniques, coopérants scientifiques et techniques, experts, professeurs et artistes subventionnés par l'Etat français) qu'il est essentiel qu'aucune manifestation, parole, activité ou contact ne puisse laisser planer un doute sur le caractère apolitique de tout ressortissant français en mission officielle au Brésil. [...] [Il doit aussi] s'efforcer d'associer les Alliances françaises et les chaires universitaires de

*Français aux réceptions et aux manifestations prévues pour les équipages des navires français de passage »<sup>240</sup>.*

Cette division des tâches et les règles pour leur exécution restent fondamentalement les mêmes dans la période ici étudiée.

En 1945 la France a trois consulats généraux au Brésil, ils sont à Rio de Janeiro, São Paulo et Recife. Ce dernier, dans l'Etat de Parnambuco, a lui seul à sa charge les agences consulaires dans des Etats d'Amazonas, Maranhão, Paraíba, Ceará, Alagoas... Bref, une circonscription qui comprend tous les Etats du nord et du nord-est du Brésil, couvrant 4 313 516 km<sup>2</sup>, c'est-à-dire plus de la moitié de la superficie du pays ; un espace composé d'environ 11 424 550 habitants, approximativement le quart de la population nationale.

A la fin 1951, préoccupé par le nombre de ressortissants français de la région nord et la proximité de cette région avec la Guyane, l'ambassadeur Gilbert Arvengas demande au MAE d'envisager de rattacher les Territoires brésiliens de Rio Branco et Amapá au consulat de Recife et celui de Guaporé au consulat de São Paulo<sup>241</sup>. Au début de l'année suivante, le MAE lui fait savoir qu'il n'a pas d'objection à sa demande. Les trois Territoires brésiliens deviennent alors plus « proches » de la diplomatie française, augmentant encore la charge de travail du consulat à Recife<sup>242</sup>.

La V<sup>e</sup> République accroît sa représentation diplomatique au sud du pays avec la création du consulat de Porto Alegre, partageant ainsi les circonscriptions des régions sud-est, centre-ouest et sud entre ce nouveau consulat et ceux de Rio de Janeiro et de São Paulo. Mais

---

<sup>240</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye au MAE, RJ 26/12/69, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>241</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 14/12/51, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Consulsats, microfilm vol. 3.

La République Fédérative du Brésil est formée, de 1946 à 1960, par 20 Etats, 1 District Fédéral et 5 Territoires. Le District Fédéral est la Capitale du pays (Rio de Janeiro de 1763 à 1960 et Brasília à partir de 1960) ; les Etats sont des entités sous-nationales relativement autonomes (autogouvernement, autolégislation, etc.) qui possèdent leur propre Constitution ; les Territoires, différemment des Etats, sont directement administrés par le Gouvernement Fédéral. Les 5 Territoires existant entre les années 1946 et 1960 sont : Amapá, Acre, Fernando de Noronha, Rio Branco (rebaptisé Roraima) et Guaporé (rebaptisé Rondônia). Depuis 1960 et jusqu'à la dernière Constitution brésilienne de 1988, ces Territoires, à des dates différentes, ont acquis le statut d'Etat. Deux autres Territoires ont existé entre les années 1943 et 1946 : Ponta-Porã et Iguaçú. Le premier a été rattaché à l'Etat de Mato Grosso, le second a été partagé et rattaché aux Etats de Santa Catarina et de Paraná. Voir les cartes dans la page 12. Sur les changements de la géographie politique et administrative brésilienne depuis 1940, voir le site Internet d'*Instituto brasileiro de Geografia e Estatística* (IBGE) : [www.ibge.gov.br](http://www.ibge.gov.br)

<sup>242</sup> Note interne de la Direction générale du personnel, MAE, Paris 19/01/52, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Consulsats, microfilm vol. 3.

la documentation souligne encore l'insuffisance de postes consulaires pour les régions nord et nord-est.

C'est pour des raisons budgétaires que la France n'augmente pas ses postes consulaires au Brésil. Même conscients de cette difficulté, les ambassadeurs vont souvent solliciter le ministère des Affaires étrangères (MAE) afin qu'il soit fait un effort majeur pour la création au moins d'un nouveau poste à Belo Horizonte. L'ambassadeur Jean Binoche tente de convaincre son ministère avec l'argument que « cette ville [Belo Horizonte] se développe avec rapidité », qu'elle est devenue « la troisième du Brésil et son importance devrait être accrue en raison de sa position géographique, à mesure que Brasília affirmera sa position de Capitale fédérale »<sup>243</sup>.

A 716 km de Brasília, Belo Horizonte est, d'entre les grandes capitales brésiliennes, la plus proche de la nouvelle Capitale fédérale ; celle-ci se trouve à 1 148 km de Rio de Janeiro et à 1 015 km de São Paulo. Dans sa demande, Jean Binoche insiste sur les intérêts économiques et culturels de son pays dans l'Etat de Minas Gerais, où il y a des affaires d'entreprises françaises comme *Schneider Electric*, *Ciments Lafarge*, etc., où travaillent plusieurs experts français et où existent une « petite école française et une Alliance française prospère »<sup>244</sup>. La demande de l'ambassadeur est liée au fait que d'autres pays ont déjà avancé leurs présences à Belo Horizonte. Les Allemands et les Italiens ont des agents diplomatiques de carrière dans la capitale de Minas Gerais, les Anglais ont chargé de son consulat dans la ville le directeur du *British Council*, « qui est spécialement appointé par le *Foreign Office* et assisté d'un adjoint de carrière »<sup>245</sup>.

Outre la demande de la création d'un poste consulaire à Belo Horizonte, Jean Binoche indique que « serait urgent [...] de renforcer les deux postes de carrière les plus éloignés de Rio de Janeiro » : Porto Alegre et Recife. Depuis le début des années soixante, le poste consulaire de Recife couvre déjà 14 Etats, où existent 8 agences consulaires ; à peu près 400 Français habitent en cette circonscription. Dans cet immense espace, la politique culturelle française - permanente - se manifeste à travers 7 Alliances françaises, dont celle de Recife qui a plus de 1 200 élèves en 1967 ; 2 lecteurs de français donnent un enseignement dans l'Université Fédérale de Pernambuco, tandis que 18 experts de coopération scientifique et technique exercent leur activité dans la région nord-est. Le travail du consulat de Recife est largement accru par les problèmes posés par le voisinage de la Guyane et par « les

---

<sup>243</sup> Lettre de l'ambassadeur Jean Binoche au MAE, RJ 09/08/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>244</sup> Idem.

<sup>245</sup> Idem.

nombreuses visites de bâtiments de guerre qui en résultent » ; de plus, la collaboration française pour « la mise en valeur » de la Vallée du Jaguaribe - une région du Ceará, celui-ci étant aussi un des Etats de la circonscription du consulat - et la création d'une zone franche à Manaus - l'Etat d'Amazonas est lui aussi dans la même circonscription - en 1967, vont demander de nouveaux efforts du consul général français à Recife<sup>246</sup>.

Même avec cette énorme tâche, le poste est assisté seulement « par son chef, un agent contractuel, une dactylographe et un garçon de course ; ces deux derniers ignorent le français »<sup>247</sup>. Le consulat est situé dans un appartement « vétuste et exigu » loué, de 110 m<sup>2</sup>, comprenant trois pièces. Le consulat allemand, par exemple, dans la même ville et depuis l'année 1955, comprend 4 agents de carrière et 11 auxiliaires, « et est installé dans un local climatisé de 400 m<sup>2</sup> »<sup>248</sup>.

A Porto Alegre, toujours selon l'ambassadeur Jean Binoche, « où le poste est mieux pourvu [...] en quantité et en qualité », c'est essentiellement un « collaborateur commercial qui fait défaut »<sup>249</sup>. Outre le besoin d'un collaborateur commercial, le développement économique et populationnel au sud du pays incite l'ambassadeur à demander au Quai d'Orsay la création d'une nouvelle agence consulaire pour la région - qui en plus du consulat général à Porto Alegre a déjà des agences consulaires à Curitiba et Joenvile -. La ville choisie est Florianópolis. En effet, en mai 1968, époque de sa demande, cette ville est en plein essor économique et intellectuel, son université est perçue par la diplomatie française comme « notable ». Le fait que la ville soit mal reliée par la route aux divers centres régionaux, crée des difficultés et augmente le coût de l'action commerciale et culturelle française dans l'Etat. Pour l'ambassadeur, l'agence consulaire de Florianópolis aurait la possibilité de mieux faire rayonner la culture française à Santa Catarina et dans des villes qui font frontière avec cet Etat<sup>250</sup>.

L'autre souci de la diplomatie française pendant les années soixante est celui du transfert de son ambassade de Rio de Janeiro à Brasilia, qui devient officiellement la nouvelle Capitale nationale le 21 avril 1960. Ce changement oblige la France à maintenir sa

---

<sup>246</sup> Lettre de l'ambassadeur Jean Binoche à la Direction générale du personnel, MAE, RJ 01/11/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>247</sup> Lettre de l'ambassadeur Jean Binoche au MAE, RJ 09/08/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>248</sup> Idem.

<sup>249</sup> Idem.

<sup>250</sup> Lettre de l'ambassadeur Jean Binoche au MAE, RJ 21/05/68, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

représentation officielle au Brésil divisée, durant la majeure partie de cette décennie et la moitié de la décennie suivante, entre l'ancienne et la nouvelle Capitale, situation qui conduit à une importante augmentation des dépenses.

Cette question revient à l'ordre du jour en mars 1967, quand le président Costa e Silva prend la décision de réaliser à Brasília toutes les grandes réceptions officielles. La nouvelle entraîne de grandes conséquences matérielles pour les chefs de missions diplomatiques, principalement avec les frais de voyages. A la fin d'août de la même année, l'ambassadeur français insiste auprès de son ministère sur le fait qu'il serait plus économique d'accélérer le transfert de l'ambassade à Brasilia<sup>251</sup>. Suite à une série d'échanges de lettres, une réponse plus précise est envoyée le 7 février 1969 à l'ambassade. Dans celle-ci, le Quai d'Orsay communique que sur le plan budgétaire et « dans la meilleure des hypothèses » il ne sera possible d'obtenir des autorisations pour le financement de la construction de la résidence et de la chancellerie française à Brasilia qu'au cours des exercices 1970 et 1971. C'est-à-dire que les travaux de construction « ne pourront commencer qu'en 1971 pour s'achever en 1972 », pour être en mesure de fonctionner à la fin de cette même année<sup>252</sup>.

En ce qui concerne le projet de la nouvelle chancellerie, grâce auquel le Quai d'Orsay prétend qu'il aurait là une importante opportunité pour divulguer l'avant-garde de l'architecture française, il est « exclu de ne pas réaliser le bâtiment dont l'esquisse extérieure avait été tracée par Le Corbusier »<sup>253</sup>. Toutefois, le Service des immeubles de ce ministère a entrepris avec l'architecte et le maître d'œuvre de revoir et d'adapter entièrement les aménagements intérieurs du futur immeuble. En effet, ce Service affirme que la formule envisagée se prête mal à une extension des constructions adaptées à l'évolution des besoins postérieurs à 1972. Pour ce qui est spécifiquement de la future résidence diplomatique, le crédit serait demandé seulement en 1973 pour l'édification des logements<sup>254</sup>.

Pour le Gouvernement brésilien, le transfert des ambassades - avec tout ce qu'elles apportent - à Brasilia, peut aider au développement de la région, qui dans les années soixante reste encore isolée des principaux centres économiques et culturels du pays<sup>255</sup>. Pour motiver

---

<sup>251</sup> Lettre de l'ambassadeur Jean Binoche à la Direction générale du personnel, MAE, RJ 21/08/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>252</sup> Lettre du MAE, M. A. Rodocanachi [?], à l'ambassadeur François de Laboulaye, Paris 07/02/69, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>253</sup> Idem.

<sup>254</sup> Idem.

<sup>255</sup> Brasília est créée principalement pour développer la région centrale et, par extension, la colonisation du pays vers l'ouest. Mais l'idée de transférer la Capitale nationale à l'intérieur du pays est ancienne et chargée de mythes. Brasília est donc la synthèse du mythe de la terre promise et de l'idéologie du nationalisme progressiste brésilien. Ce n'est pas par hasard que sa construction débute

les représentants étrangers au déménagement, le Gouvernement va offrir alors des concessions de terrains et l'exemption d'impôts sur l'ensemble des matériels pour la construction de leurs ambassades. Mais la Capitale Champignon (surnom de Brasília à l'époque) est encore très peu séduisante. De plus, le Brésil lui-même ne donne pas l'exemple, puisque son ministère des Relations extérieures (MRE) maintient toujours la plupart de ses services à Rio de Janeiro.

---

au milieu des dites *Anos dourados* (Années dorées) brésiliennes, époque de puissant nationalisme, de croissance industrielle et d'espoir dans l'avenir du pays.

Le mythe le plus directement lié à Brasília est celui de Don Bosco (qui deviendrait le saint patron de la Capitale) durant la nuit du trois au quatre septembre 1883. Cette nuit-là, le prêtre italien fait un rêve prophétique qui peut être résumé de la façon suivante : « Dans la région de Goiás, région d'une grande plaine, je vois s'élever une terre de richesses incalculables, qui un jour seront découvertes. Je vois s'élever une grande civilisation sur cette plaine, au bord d'un lac, entre les 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> parallèles. Là-bas naîtra une Terre promise » (« *Na região de Goiás, região de um grande planalto, vejo elevar-se uma terra de riquezas inestimáveis, as quais um dia serão descobertas. Vejo se elevar uma grande civilização sobre este planalto, a bordo de um lago, entre o 15° e o 20° paralelo. Lá surgirá uma terra prometida* »). En effet, Brasília est construite entre le 15<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> parallèle, au bord du lac artificiel Paranoá ; celui-ci de 48 km<sup>2</sup> a été aménagé pour diminuer les préjudices causés par le bas taux d'humidité de la région, qui peut aller jusqu'à 10 %. (Deis Siqueira et Laurdes Bandeira, « O profano e o sagrado na construção da 'terra prometida' », in Brasilmar Ferreira Nunes (org.), *Brasília : A construção do cotidiano*, Brasília, Coleção Biblioteca Brasiliense, Paralelo 15, 1997. p. 229.)

En ce qui concerne l'utilité purement politique et économique, la nouvelle Capitale fédérale est pensée, pour la première fois, selon les historiens, durant l'*Inconfidência mineira*, mouvement indépendantiste et séparatiste de 1789. Après l'Indépendance, en 1822, José Bonifácio, un des politiciens les plus importants de l'époque, réputé comme le Patriarche de l'Indépendance brésilienne, récupère l'idée d'aménager la capitale pour favoriser l'expansion du pays vers l'ouest ; c'est lui aussi le premier à suggérer le nom « Brasília » pour la future ville. Toutefois, le projet est officialisé seulement en 1891, quand il est inscrit dans la première Constitution républicaine du Brésil. Depuis lors, l'idée d'une nouvelle capitale à l'intérieur du pays apparaît dans les Constitutions de 1934 et 1946.

C'est Juscelino Kubitschek qui prend l'initiative de concrétiser en « 1 000 jours » cette déjà ancienne ville utopique. Selon le journaliste José Adirson Vasconcelos, qui arrive à Brasília en 1957 pour faire la chronique quotidienne de la Capitale en construction, « quand il accède à la Présidence de la République [le 31 janvier 1956], le président Juscelino Kubitschek se lance dans un programme de gouvernement osé ; il vise, principalement, le développement économique et social du pays, au travers de l'expansion de la production d'énergie, de l'amélioration des transports et de l'industrialisation [...] du pays. Et, entre ces plans, le président Juscelino en inclut un autre, durant sa campagne présidentielle, qu'il nomme 'Meta-Síntese' : Brasília » (« *Ao assumir a Presidência da República, o presidente Juscelino Kubitschek lançou-se a um programa ousado de metas, visando, principalmente, ao desenvolvimento econômico e social do país, através da energização, da melhoria dos transportes e da industrialização [...] do país. E, dentre as suas metas de trabalho, o presidente Juscelino fez incluir uma, ainda durante a campanha eleitoral, a que deu-lhe o título de Meta-Síntese : Brasília* »). José Adirson de Vasconcelos, *A epopéia da construção de Brasília*, Brasília, Edição do Autor, Centro gráfico do Senado Federal, 1989, p. 14 et 15. Voir aussi L. Arturo Espejo, *Rationalité et formes d'occupation de l'espace. Le projet de Brasília*, Paris, Editions anthropos, 1984 ; Deis Siqueira et Laurdes Bandeira, « O profano e o sagrado na construção da 'terra prometida' » et Brasilmar Ferreira Nunes, « Frangmentos para um discurso sociológico sobre Brasília », in Brasilmar Ferreira Nunes (org.), *Brasília : A construção do cotidiano*, Brasília, Coleção Biblioteca Brasiliense, Paralelo 15, 1997.



C'est alors pour motiver les étrangers, que le 22 janvier 1969 l'ancien directeur des Relations culturelles du MRE brésilien et postérieurement chargé des questions relatives au transfert de ce ministère de Rio de Janeiro à Brasília, Wladimir Murтинho, réunit dans la Capitale fédérale les représentants des missions diplomatiques accréditées au Brésil. Il indique que le MRE brésilien s'installerait « en bloc » à Brasília « vers la fin de cette année ou au plus tard au début de l'année prochaine »<sup>256</sup>. C'est seulement en 1970 que ce ministère conclut son déménagement.

Malgré ces encouragements donnés par le Gouvernement brésilien, les Français hésitent, en effet ils trouvent qu'il y a encore un important manque d'infrastructures à Brasília, notamment dans le domaine des liaisons téléphoniques et télégraphiques avec l'extérieur. Le manque de loisirs est considéré aussi comme un obstacle. Les seules distractions de Brasília en 1969 se « situent dans les clubs de pêche, de voile, de tennis, etc. ». L'ambassadeur François de Laboulaye suggère que « tout personnel [de la représentation française envoyé à Brasília] devra s'y inscrire [dans ces clubs], sinon il sera condamné à une inactivité déprimante »<sup>257</sup>. Pour lui, « plusieurs années seront encore nécessaires pour modifier cet état de choses » dans la nouvelle Capitale<sup>258</sup>. Apparemment cela, plus la question budgétaire, explique la lenteur de la diplomatie française au transfert de ses services à Brasília.

En ce sens, les réactions des autres pays sur le déménagement de leurs représentants dans la nouvelle Capitale sont symptomatiques, elles nous aident à mieux comprendre l'hésitation française. Le début de 1969, donc presque dix ans après l'inauguration de Brasília, seules la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie ont construit le siège définitif de leur ambassade ; les Etats-Unis, la Grande Bretagne, le Japon, la Belgique et l'Iran disposent, sur le terrain cédé par le Gouvernement brésilien pour la construction de leurs respectives ambassades, « de bâtiments provisoires en dur susceptibles d'extensions horizontales » en fonction des nouveaux besoins ultérieurs ; la chancellerie de l'ambassadeur de l'Allemagne occidentale prévoit la fin de la construction dans les deux ans environ ; le Portugal a décidé de ne rien faire avant que l'Itamaraty n'ait donné l'exemple avec son propre transfert ; l'URSS,

---

<sup>256</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye au MAE, RJ 27/01/69, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>257</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye au MAE, RJ 16/05/69, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>258</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye au MAE, RJ 27/01/69, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.



le Canada, la Suède se sont bornés à faire l'acquisition d'un ou plusieurs appartements, tandis que la Suisse et l'Autriche ont le projet de faire chacun une villa<sup>259</sup>.

Cette année-là, le patrimoine immobilier français à Brasília se compose de trois villas et cinq appartements. Ces immeubles assurent de façon provisoire le logement du chef de mission et celui des membres d'une petite chancellerie. Mais les problèmes des bureaux, soit pour les agents du MAE, soit pour ceux qui sont dépendants d'une autre administration française, « restent en revanche entiers ». Et pour cela, pendant « des années encore », les services commerciaux, financiers et culturels devront conserver leur principale implantation à Rio de Janeiro. La représentation française à Brasília, durant la période ici analysée, est donc très légère, elle n'est rien de plus qu'une simple antenne de Rio de Janeiro ; ceci, pour la diplomatie française, reste comme l'endroit le plus pratique et efficace pour centraliser et d'où faire rayonner la culture française au Brésil<sup>260</sup>.

Enfin, il faut rappeler que le bond des Alliances françaises pendant les années soixante aide la diplomatie française à être représentée dans les endroits les plus éloignés de l'intérieur du Brésil. Comme l'admet un rapport de l'ambassade de la fin 1970, « depuis des années les Alliances sont devenues des relais des services diplomatiques » de la France dans les endroits où n'existent pas de représentants officiels français. Le bond des Alliances françaises, leurs 50 sièges environ existant au Brésil dans les années soixante et soixante-dix, servent grandement à l'ambassade, à la diffusion de tous les types d'informations françaises dans le pays, et pas seulement culturelles, mais aussi officielles<sup>261</sup>.

---

<sup>259</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye au MAE, RJ 27/01/69, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>260</sup> L'idée du transfert de l'ambassade française existe depuis au moins l'inauguration de la nouvelle Capitale en 1960. Son projet initial est confié à Le Corbusier, compte tenu de ses étroites relations avec les deux concepteurs de la Capitale, l'urbaniste et architecte Lúcio Costa et l'architecte Oscar Niemeyer. Toutefois, la mort de l'architecte français en 1965 et la longue période écoulée entre la mise au point du projet et la décision effective de construire l'ambassade en 1970 rendent nécessaire une réévaluation d'ensemble. Il est élaboré alors un nouveau projet. Celui de Le Corbusier prévoyait une surface construite de 5 000 m<sup>2</sup> de plancher alors que le nouveau projet couvre le double de cette superficie. Guillermo Jullian de la Fuente, architecte d'origine chilienne et ancien collaborateur de l'atelier de Le Corbusier, réalise les esquisses et l'avant-projet général. Les travaux sont suivis par l'architecte français Louis Bach. L'ambassade est construite entre 1972 et 1974. La construction est réalisée par la société *Dumez du Brésil*. Les locaux sont inaugurés le 29 janvier 1976 avec la présence du ministre français des Affaires étrangères Jean Sauvagnargues. Article publié sur le site : [www.ambafrance-br.org](http://www.ambafrance-br.org)

<sup>261</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé au MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

## Chapitre 10

### Les Brésiliens vus par la diplomatie française et le choix de partenaires-outils

L'idée de réaliser un chapitre sur les Brésiliens vus par la diplomatie française naît à la suite de la constatation de la difficulté d'écrire l'histoire en utilisant comme source principale une documentation d'origine diplomatique. Une documentation qui parfois peut conduire l'historien moins attentif à l'écriture d'une fiction ; en effet plusieurs documents, en particulier les discours des diplomates et les lettres échangées entre autorités de pays différents, sont de vrais trompe-l'oeil. Voyons l'exemple du consul français à São Paulo, Robert Valeur, et ses deux commentaires sur le président du Lycée franco-brésilien de cette même ville, Victor da Silva Freire.

Le premier des deux documents est un discours prononcé par Robert Valeur, devant les autorités brésiliennes, à l'occasion des obsèques du président du lycée mort en janvier 1951 :

*« Ingénieur brillant diplômé de notre grande Ecole des Ponts et Chaussées, il appartenait à cette génération profondément pénétrée de culture française des Ramos de Azevedo, Jorge Tibirica, Júlio de Mesquita [Filho], Alfredo Pijol et Rynaldo Porchat. C'est avec cette pléiade qu'il fondait, il y a presque 30 ans, le Lycée franco-brésilien destiné à resserrer les relations culturelles entre nos deux pays [...]. A ce Lycée, Victor da Silva Freire a consacré le plus clair des trente ans de sa vie. C'est son œuvre, son enfant chéri, le principal monument qui immortalisera son souvenir. C'est grâce à son travail acharné [...] que nous avons à São Paulo ce magnifique établissement [...]. Nous perdons avec Victor da Silva Freire un véritable drapeau français au Brésil »<sup>262</sup>.*

Le deuxième document est une lettre que le même consul envoie à la Direction générale des relations culturelles (DGRC), dans laquelle il commente la situation du Lycée franco-brésilien et de son président mort il y a quelque mois :

---

<sup>262</sup> Paroles prononcées par le consul Robert Valeur lors des obsèques de Victor da Silva Freire, envoyé au MAE, SP 01/02/51, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

*« La mort inopinée du Dr. Victor da Silva Freire est venue simplifier nos problèmes. Le Dr. Roberto Moreira, que je suis arrivé à lui faire désigner comme successeur avec l'aide du gouverneur de l'Etat de São Paulo, nous offrait toutes les garanties de loyauté qui nous manquaient sous l'administration du Dr. Victor da Silva Freire.*

*Le Dr. Lima Pontes, imposé par le Dr. Victor da Silva Freire comme directeur brésilien du lycée, malgré sa complète ignorance du français, a des amis politiques [...] [donc] dans les circonstances actuelles, il est impossible de penser à l'éliminer. La solution élégante et définitive de nos problèmes était de construire un pavillon séparé pour le cours de français.*

*Le gouverneur [de São Paulo] Lucas Nogueira et le cardinal Vasconcellos Motta ont rendu une visite officielle au lycée à l'occasion de laquelle a été posée la première pierre d'un monument à la mémoire - j'allais dire à la triste mémoire du Dr. Victor da Silva Freire »<sup>263</sup>.*

La politique est l'art de sculpter le discours à la convenance du contexte. Ou, comme le dirait Hannah Arendt, la politique est la liberté dans le discours, elle sert aussi à éviter la violence directe entre les hommes<sup>264</sup>.

Nous pouvons bien supposer, à partir de cet exemple, que le consul Robert Valeur et le président du Lycée franco-brésilien Victor da Silva Freire, dans leur dispute pour le pouvoir sur ce lycée à São Paulo, ne sont pas arrivés à la voie de fait grâce à la politique et la diplomatie. Mais pour nous, le plus important de cette anecdote, c'est l'évidence que le discours diplomatique, pour qu'il puisse servir de source, doit être très critiqué, parce qu'il est un discours politique, donc géré dans la liberté de façon à s'adapter au contexte, de manière qu'il ne fait pas de distinction entre ce qui est vrai ou faux, il est donc parfois chargé de mensonges et d'impudence.

Donc, pour savoir comment les Brésiliens sont vus par la diplomatie française, il faut plutôt utiliser les documents produits par les Français et adressés aux Français. Les informations dans ces documents semblent plus véridiques que ceux qui sont envoyés par les Français aux Brésiliens. Quand on connaît comment les diplomates, professeurs, intellectuels etc. français perçoivent les Brésiliens, on a plus de facilité à comprendre aussi leurs actions, leurs choix de conduite au Brésil et leurs choix des éléments culturels envoyés au pays. Pour

---

<sup>263</sup> Lettre du consul Robert Valeur au MAE, SP 22/11/51, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>264</sup> Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Ed. Seuil, 1995.

cette raison, pour parler de la politique culturelle française au Brésil, il faut avoir la compréhension de comment la diplomatie française conçoit le Brésil et son peuple.

Dans ce chapitre nous avons choisi de prendre en considération aussi des documents qui ont été produits avant de la période ici traitée. En effet il est utile de montrer la constance ou non du regard français sur le Brésil et les Brésiliens à travers de la perspective de l'histoire de longue durée, vu que la politique culturelle française est définie et menée en raison de la demande qui existe dans le pays où elle est appliquée. Demande qui est d'ailleurs parfois plus le fruit de l'imagination des Français que d'une réalité empirique du Brésil. Enfin, ce chapitre doit nous servir aussi à prouver que la vision que les Français ont du Brésil et des Brésiliens est plutôt conditionnée par leurs propres besoins dans la conduite de leur politique culturelle dans le pays. Autrement dit, les responsables de la politique culturelle française généralement « aiment » et « n'aiment pas » plutôt en fonction de l'utilitarisme.

Depuis les premières missions universitaires françaises au Brésil au milieu des années trente, on perçoit déjà l'insatisfaction et les critiques incisives de plusieurs acteurs de la politique culturelle française sur les Brésiliens et le fonctionnement des institutions locales. Le professeur Henri Hauser se plaint auprès du recteur de l'Université de Paris du fait que

*« [...] malgré nos instances [des professeurs français] et les interventions de l'ambassade, nous n'avons pas encore reçu un centime ! La situation devient critique pour certains de nos collègues, surtout pour ceux qui ont des enfants. Tous les jours, là encore, on nous promet pour demain ; aujourd'hui pour la fin du mois !. [Et il affirme encore que] la situation des professeurs français au Brésil est ardue à cause de la lenteur brésilienne, aidée par un sens rare de l'inorganisation »<sup>265</sup>.*

Malgré le prestige des intellectuels français, leur vie au Brésil, d'après plusieurs témoignages, est chargée de difficultés. Cela souvent à cause de la « lenteur », de l'« irresponsabilité », de l'« incompétence »... des Brésiliens.

Après la guerre, et à plusieurs occasions, la diplomatie française fait des *mea culpa*. Mais la plupart des fois on s'aperçoit que c'est plus théorique et/ou rhétorique que le résultat d'un changement de sensibilité. L'analyse de la politique culturelle française en Amérique latine, faite par Paul Rivet immédiatement après la guerre, nous montre en grandes lignes comment pensent les protagonistes de la diffusion de la culture française au Brésil, lesquels en général sont en même temps raisonnables et réduits à l'eurocentrisme. Il dit :

---

<sup>265</sup> Lettre du professeur Henri Hauser au recteur de l'Université de Paris, RJ 28/04/36, c. AJ/16/6946, MEN-CARAN.

*« La propagande française en Amérique latine a été singulièrement négligée et dans ses faibles efforts, mal orientée. L'envoi de savants ou de professeurs, souvent mal préparés, ignorant tout de la langue et des coutumes des pays visités, a été parfois nuisible, presque toujours improductif. [...] La plupart de ces missionnaires considéraient un voyage en Amérique latine comme un voyage de plaisance ou de tourisme [...]. Ils adoptaient souvent une ligne de conduite maladroite.*

*La vraie propagande dans des milieux où le nationalisme est d'une grande susceptibilité ne doit pas être un hymne à la grandeur de la France, à son prestige scientifique ou littéraire. [...] Ce complexe de supériorité est très fréquent chez les hommes de notre pays. Il y a, chez tous les peuples latino-américains un complexe d'infériorité qui tient à des causes multiples (conscience de la dépendance de leur civilisation matérielle et spirituelle, inquiétude provenant de leur composition ethnique, etc.).*

*L'Amérique latine a été trop souvent considérée [par les Français] comme un territoire de seconde zone, où l'on pouvait envoyer des éducateurs médiocres dont l'emploi dans la métropole ou dans les autres régions du monde [...] ne paraissait pas désirable »<sup>266</sup>.*

Cette perception aide les Français pour fixer les grandes lignes du programme politique culturel qui sera appliqué en Amérique latine à partir 1945. Mais l'autocritique de Paul Rivet dans son rapport ne suggère pas des changements substantiels, à savoir comment les acteurs de la politique culturelle de son pays doivent voir l'Amérique latine. Il conseille plutôt un changement de comportement, plus de tact, une apparence d'humilité, plus de sophistication, puisqu'il

*« [...] consent à exposer des points de vue d'inspiration française, des idées qui portent par leur clarté et leur précision la marque du génie français, mais sans que le conférencier proclame à tout instant que la France est le grand foyer de la culture, des arts ou des sciences »<sup>267</sup>.*

Il n'y a pas de doute que la politique culturelle française au Brésil se sophistique, au sens indiqué par Paul Rivet. En fait, la conscience collective dans les pays périphériques dans

---

<sup>266</sup> « Rapport sur la propagande d'après-guerre en Amérique latine », de Paul Rivet, envoyé au MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>267</sup> Idem.

l'après-guerre exige moins d'arrogance de la part des vieux empires coloniaux. Cette sophistication, le plus grand souci dans la pratique de l'exportation de sa culture, est imposée de l'extérieur de la France (la France se voit sans choix), mais à l'intérieur, à l'exemple des diplomates, on voit que la perception des Français sur les Brésiliens reste intacte après 1945.

Dans le Plan de la politique culturelle définie pour l'Amérique latine en 1946, il est écrit que les Brésiliens - comme les Argentins - « ont eu de la peine à comprendre les audaces des œuvres de Picasso, d'Utrillo, de Vlaminck », entre autres<sup>268</sup>. A partir de cette perception, la DGRC définit que, pour que le public brésilien soit capable d'admirer les nouvelles œuvres d'art, il faut d'abord qu'il soit « instruit dans la richesse et la continuité de l'art français »<sup>269</sup>. Et pour cela, les expositions dans l'avenir doivent être composées tout d'abord par des classiques de la peinture et de la sculpture, où les œuvres modernes et avant-gardistes seraient plutôt montrées de façon discrète et subtile, de façon à ne pas choquer et en même temps habituer le public<sup>270</sup>.

La DGRC et les diplomates français paraissent ignorer le fait que le Brésil a un processus d'évolution artistique concomitant - ou presque - de celui qui se passe dans l'Europe occidentale pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Au Brésil, ainsi qu'en Europe, les artistes sont à la quête des mêmes innovations esthétiques (primitivisme, nativisme, irrationalisme, etc.) et sont forgés par les mêmes et contre les mêmes idéologies (par exemple, contre les conservatismes du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle et, d'un autre côté, souvent sans que les artistes et les intellectuels s'en rendent compte, ils sont aliénés à l'idéologie de la bourgeoisie industrielle selon laquelle les innovations doivent être constantes)<sup>271</sup>. La différence est plutôt liée au quantitatif car l'art moderne au Brésil, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, touche moins de monde qu'en Europe. Mais l'art moderne est le fruit de la société industrielle et en même temps la contestation de cette même société, donc rien de plus logique que le fait qu'elle doit sensibiliser une proportion mineure de la population dans un Etat peu industrialisé comme le Brésil des années quarante.

---

<sup>268</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>269</sup> Idem.

<sup>270</sup> Idem.

<sup>271</sup> Voir Philippe Satot, *Primitivisme et surréalisme : Une 'synthèse' impossible ?*, mars/2003, [www.methodos.revues.org](http://www.methodos.revues.org) ; Avatar da Silva Moraes, *O sagrado Moderno*, Rio de Janeiro, Tiro de Letra, 2009 ; Franklin de Oliveira, *A Semana de Arte Moderna na contramão da história e outros ensaios*, Rio de Janeiro, Topbooks, 1993.

A l'occasion de la 7<sup>e</sup> *Biennale* de São Paulo en 1963, le consul Geoffroy de la Tour se plaint auprès de son ministère du fait que la France n'a gagné aucun prix. Pour lui « le palmarès était établi d'avance »<sup>272</sup>. L'attribution du Grand Prix au peintre états-unien Gottlieb « avait été convenue entre les augures », puisque « les abstractions de M. Gottlieb semblent blâmables »<sup>273</sup>. Le consul considère donc que l'événement ne doit pas être pris au sérieux, alors que « ces festivals [brésiliens], qu'ils soient de musique, de cinéma, ou d'arts plastiques, sont faux et faussés au départ »<sup>274</sup>. A São Paulo, selon le consul, « le public n'est ni formé, ni instruit, ni averti ». Le « *hall* immense d'Ybirapuera [où se passe la *Biennale*], ces kilomètres de galeries, ces centaines de toiles, cela ne s'appelle pas une exposition, mais une foire aux œuvres d'art, d'autant plus morne, déprimante, que les visiteurs sont si peu nombreux que leur présence ne permet pas de cacher la médiocrité de la plupart des œuvres exposées ». Pour lui - évidemment - le meilleur peintre de la 7<sup>e</sup> *Biennale* était le franco-belge Singiar, qui « n'a pu être couronné pour des raisons de convenance politique et l'argent »<sup>275</sup>.

Que le consul Geoffroy de la Tour ait ou non raison dans son analyse, le fait est qu'on est ici devant un type de perception constante, de la part de la diplomatie française, par rapport à la sensibilité artistique brésilienne, ou plutôt, par rapport à la sensibilité de l'élite brésilienne.

Dans une affaire qui se passe dans la même année 1963, entre le même consul et un musée de São Paulo, on voit alors une autre façon de percevoir les Brésiliens. Celle-ci liée à un contact plus intime des Français. L'affaire a comme objet de dispute le tableau présenté au Musée de São Paulo *Fille de Louis XV*, du peintre Jean-Marc Nattier. Le consul, avec l'appui de son ambassadeur, voudrait faire revenir le tableau en France pour qu'il reste installé au bureau du Roi à Versailles. Le fondateur et le directeur du musée *paulista* proposent de l'échanger contre une autre œuvre française, mais le conservateur du Musée de Versailles n'est pas d'accord avec la proposition. La proposition reste en impasse. Impasse qui motive le consul Geoffroy de la Tour à chercher d'autres solutions. Il suggère alors dans une lettre adressée au chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, que Laymarie (?), « à l'occasion de la *Biennale* de São Paulo, [prenne] des contacts utiles avec les détenteurs de *Filles de Louis XV* ». Ces « contacts utiles » doivent être faits « avec le maximum de discrétion », « pour bien préparer la voie », et le consul ajoute :

---

<sup>272</sup> Lettre du consul Geoffroy de la Tour au MAE, SP 04/10/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>273</sup> Idem.

<sup>274</sup> Idem.

<sup>275</sup> Idem.



« Nous sommes depuis assez longtemps, vous et moi, au Brésil, pour savoir ce qu'est le jeitinho [petite manière de savoir-faire] brésilien. [Il conclut en faisant une proposition que lui-même considère] fort gracieuse et prometteuse, dont Laymarie recueillera aisément tout le fruit »<sup>276</sup>.

Les Brésiliens sont qualifiés aussi fréquemment de « moralistes », de « prudes », d'« affectés ». En ce sens, un drôle d'exemple se passe pendant les jeux de l'Universiade (jeux universitaires mondiaux de la Fédération internationale du sport universitaire), qui ont lieu à Porto Alegre en 1963. A l'ouverture des Universiades, l'équipe française bénéficie d'un préjugé, selon le consul Paul Katz à Porto Alegre, « extrêmement favorable et lors du défilé des sportifs, elle a été une des plus acclamées par la foule »<sup>277</sup>.

Mais peu à peu la situation s'est dégradée. Dès le début de ces jeux, les joueurs de l'équipe de basket-ball français ont été accusés de faire des « propositions brutales et inconvenantes à des jeunes filles brésiliennes », la même équipe a expulsé du local des douches un de ses membres « en tenue d'Adam ». Comme un groupe de police féminine et des jeunes filles brésiliennes ont assisté à ces scènes, certains journaux ont exploité le sujet. Et ce parce que, dans « ce pays si prude ce type de chose fait scandale. Ces mêmes faits qui chez nous auraient été considérés comme négligeables »<sup>278</sup>.

Le dommage continue quand les journaux accusent aussi des jeunes filles de l'équipe de France d'avoir fait du *strip-tease* au Village Olympique. Pour le consul, « ceci est une pure calomnie quand on connaît les jeunes filles françaises ». Une autre fois, trois jeunes gens de l'équipe française ont été priés par un reporter de parler à la télévision, les trois jeunes ont terminé l'émission « par des chansons grivoises »<sup>279</sup>.

Enfin, le clou de ces incidents a été la manifestation de l'équipe tout entière sur le terrain d'aviation à Porto Alegre lors de leur départ vers la France. La compagnie aérienne *Panair* les fait attendre 27 heures. L'énorme retard pousse les étudiants français à envahir l'aire d'atterrissage et à « légèrement blesser le directeur du terrain d'aviation qui s'était opposé à eux ». La situation se calme avec l'arrivée de 40 hommes de police « qui

---

<sup>276</sup> Lettre du consul Geoffroy de la Tour au chargé des Affaires de France au Brésil Jean-Paul Anglés, SP 21/08/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>277</sup> Lettre du consul Paul Katz au chargé des Affaires de France au Brésil Jean-Paul Anglés, Porto Alegre 10/09/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>278</sup> Idem.

<sup>279</sup> Idem.

heureusement n'ont pas eu à intervenir »<sup>280</sup>. A ce moment encore une fois le consul se plaint parce que le journal *Última Hora* s'est emparé du sujet avec un titre « sur une largeur d'une page », où « il [le journal] n'a pas été tendre avec nous »<sup>281</sup>.

Lors de cette Universiade de Porto Alegre, les Français arrivent à la 9<sup>ème</sup> place (avec 10 médailles) sur 27 pays participants. Le mauvais classement et les scandales font que le consul regrette qu'une manifestation à l'étranger de l'ampleur de l'Universiade, au lieu de nous être bénéfique, soit devenue un « lamentable fiasco ». Même en faisant un mea-culpa, en reconnaissant des fautes de la délégation de son pays et le fait qu'aucun autre pays n'a eu de mauvais échos dans la presse brésilienne pendant ces jeux, le consul Paul Katz ne peut s'empêcher non plus de faire porter aux Brésiliens la responsabilité du « lamentable fiasco » français. En effet si les Brésiliens n'étaient pas des « moralistes », « prudes » et « irresponsables, les choses se seraient peut-être déroulées de manière différente »<sup>282</sup>.

Pour le chargé des Affaires de France au Brésil :

*« Ceux qui connaissent bien le Brésil n'ont pas été surpris de l'impréparation générale qui a caractérisé ces jeux ni de la confusion qui n'a pas cessé de régner dans tous les domaines. Ces problèmes, la gentillesse naturelle des Brésiliens n'a pu les effacer. [...] nos athlètes, qui n'avaient évidemment pas les mêmes raisons que ceux des pays de l'Est et de Cuba de marquer un enthousiasme de commande, ont exprimé un dépit bien compréhensible »*<sup>283</sup>.

Mais les intérêts de la France sur le Brésil sont importants, si bien que la concession, la tolérance et l'humilité s'imposent à elle. Dans les années cinquante, quand le Brésil paraît entrer dans une « phase positive » de son histoire (on le verra dans les chapitres suivants), en même temps que le ministère des Affaires étrangères (MAE) a une idée plutôt amère de la France dans le contexte géopolitique international, la France perçoit le Brésil comme une puissance en fort développement capable de servir grandement à la France dans l'arène globale :

*« Des facilités nouvelles, insoupçonnées et incroyables s'offrent à l'expansion occidentale dans le continent 'oublié' que représente l'Amérique du Sud. Il semble que maintenant la déesse de la chance se soit emparée du Brésil et ne le quitte pas*

---

<sup>280</sup> Idem.

<sup>281</sup> Idem.

<sup>282</sup> Idem.

<sup>283</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Anglés, au MAE, RJ 17/09/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

*étant donné les énormes possibilités de ce pays et sa position géopolitique en plein centre du sud Atlantique. Le Brésil, au moyen de ses origines, paraît le plus apte à s'intégrer dans un grand ensemble économique : synthèse des conceptions actuelles de l'Union française, de l'Union européenne et de l'Union latine, dont le caractère bâtard se révèle à l'épreuve »<sup>284</sup>.*

En 1966, le gouvernement de Gaulle, donc la diplomatie française elle aussi, a une perception nettement positive du coup d'Etat perpétré par les militaires brésiliens. L'attaché pour les Questions nucléaires auprès de son ambassade à Rio de Janeiro ne considère pas qu'il y a au Brésil une « dictature militaire pure, traditionnellement caractéristique de l'Amérique espagnole ». Pour lui :

*« L'Armée brésilienne est d'abord une force de rétablissement et de maintien de l'ordre et le régime du président João Goulart avait introduit dans les esprits beaucoup plus la notion de désordre. L'Armée [...] a pris le pouvoir pour remettre les choses en ordre ; l'Acte institutionnel qui a donné au gouvernement le pouvoir de prendre des mesures sommaires d'épuration politique et administrative est un acte révolutionnaire. [...] les militaires au pouvoir représentent [...] la meilleure chance pour le Brésil d'éviter les excès qu'il a connus jusqu'à ce jour »<sup>285</sup>.*

---

<sup>284</sup> Bulletin hebdomadaire d'Information du Quai d'Orsay, envoyé à l'ambassade au Brésil, Paris 17/02/56, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 99.

<sup>285</sup> Rapport de fin de mission de Louis Peffau au Brésil envoyé au MAE, (date illisible) RJ février/66, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 159.

Le régime militaire instauré au Brésil de 1964 à 1985 impose 17 actes institutionnels et plus d'une centaine d'actes complémentaires entre les années 1964 et 1969. Ces actes servent à légaliser et légitimer les décisions et actions des militaires, leur donnant à eux seuls plusieurs pouvoirs extraconstitutionnels. Sans l'utilisation de ce moyen, la Constitution en vigueur au Brésil de 1946 à 1967 empêcherait l'exécution légale du régime militaire. Comme la lettre de l'attaché pour les Questions nucléaires est de mars 1966, on sait qu'il a connu les trois premiers actes institutionnels (le quatrième acte est édité le 7 décembre 1966). Le premier de ces actes est de 9 mars 1964, il donne au gouvernement le pouvoir de modifier la Constitution, annuler des mandats législatifs, placer en disponibilité ou à la retraite forcée quiconque le Gouvernement soupçonne d'agir contre l'Etat, abolir les droits politiques de n'importe quel citoyen pendant dix ans, etc. ; l'Acte institutionnel n° 2, du 27 octobre 1965, institue l'élection indirecte du président de la République, dissout tous les partis politiques, établit que le président peut créer l'état de siège pour 180 jours sans consulter le Congrès national, intervenir dans tous les Etats de la Fédération, fermer le Congrès, démissionner les fonctionnaires pour incompatibilité avec le régime, etc. ; l'Acte institutionnel n° 3, de 5 février 1966, établit des élections indirectes pour le gouvernement des Etats et définit que les maires des capitales sont désignés par le Gouverneur avec l'approbation de l'Assemblée législative de l'Etat, etc. Voir, par exemple, Thomas Skidmore, *Brasil, de Castelo a Tamcredo*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1994.

Nous avons déjà montré au chapitre antérieur la sympathie du président de Gaulle envers le régime militaire brésilien, l'exemple au paragraphe antérieur est surtout une évidence de ce que la diplomatie française de la V<sup>e</sup> République perçoit comme positif, pour les Brésiliens et pour la France, la dictature mise en place au Brésil. Mais la sensibilité de la diplomatie française change au fur et à mesure que ce régime militaire radicalise la dictature et devient chaque fois plus proche des Etats-Unis, y compris dans le secteur de l'éducation brésilienne.

Pour les Français, la réforme de l'enseignement brésilien de 1968, qui *grosso modo* remplace le modèle européen (plutôt français) par le modèle états-unien, est motivée par le « nationalisme et le souci de l'efficacité née de la prise de conscience par les autorités brésiennes de l'inaptitude du système ancien »<sup>286</sup>. Ce changement veut répondre aux besoins d'un pays anxieux de son développement industriel. Dans l'optique de cette réforme, l'enseignement des langues étrangères devient alors « un luxe », où les autorités brésiennes « laissent aux gouvernements étrangers intéressés le soin de promouvoir l'enseignement de leur langue au Brésil »<sup>287</sup>.

Compte tenu du nouvel état d'esprit des autorités brésiennes suite à l'Acte institutionnel n° 5<sup>288</sup> et aussi de la diffusion « naturelle » dont bénéficie la langue anglaise à cette époque, du fait de l'omniprésence états-unienne au Brésil et la réputation de langue technique qui s'attache à elle, la langue française apparaît particulièrement menacée<sup>289</sup>.

Au plan spécifique de la réforme universitaire, la loi du 28 novembre 1968 définit l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement supérieur au Brésil. Une des particularités qu'on perçoit depuis lors, et que la diplomatie française constate comme « le caractère le plus frappant dans l'enseignement supérieur brésilien », est la « stupéfiante

---

<sup>286</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé au MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>287</sup> Idem.

<sup>288</sup> L'Acte institutionnel n° 5 est promulgué le 13 décembre 1968, sous le gouvernement d'Artur da Costa e Silva. Il a été le plus autoritaire des actes institutionnels de la dictature. Il renforce le régime militaire en donnant de pouvoirs extraordinaires au Président de la République et dans la pratique révoque la Constitution de 1967. On lit dans l'article 2 de cet acte - qui est composé de 12 articles - que le « Président de la République peut décréter la fermeture du Congrès national, des Assemblées législatives des Etats et des Chambres municipaux » ; l'article 4 autorise le Gouvernement à « annuler les droits politiques de n'importe quel citoyen pour 10 ans et à exclure le cas échéant des mandats les élus politiques fédéraux, des Etats et municipaux ». Voir Thomas Skidmore, *Brasil, de Castelo a Tamcredo*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1994.

<sup>289</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé au MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

facilité avec laquelle se créent des établissements d'enseignement supérieur au Brésil »<sup>290</sup>. Depuis cette réforme, le Gouvernement fédéral n'intervient qu'à posteriori, dans ces nouveaux établissements d'enseignement supérieur, par l'intermédiaire du Conseil fédéral de l'Education dont le rôle se limite à reconnaître l'existence d'une Faculté après que celle-ci a déjà fonctionné dans les conditions minimales exigées par la loi pendant une période de deux ans<sup>291</sup>.

On constate une sorte de laxisme envers l'enseignement supérieur de la part du régime militaire implanté en 1964 ; et même si cela est critiqué à l'intérieur de la diplomatie française, cette dernière est poussée à augmenter son action en faveur de la formation de professeurs de français pour l'enseignement supérieur brésilien pour essayer de profiter de cette sorte de bond des facultés. On verra dans les chapitres sur la politique culturelle de la V<sup>e</sup> République, que les Français essayent de faire créer des chaires de langue française dans ces nouvelles institutions d'enseignement supérieur pour former plus de professeurs de français pour les lycées et collèges brésiliens<sup>292</sup>.

A la fin de la période ici étudiée, un grand rapport sur la situation de la culture française au Brésil, analysée par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCSST), conclut que le tableau de la présence culturelle française au Brésil est « assez sombre », et qu'il « ne faut pas perdre de vue » qu'en dépit d'un nationalisme favorisé par le régime militaire,

*« [...] les Brésiliens sont parfaitement conscients de leur dépendance vis-à-vis de l'étranger. Ils restent persuadés que les Etats-Unis sont le seul pays disposant de moyens pour leur apporter une aide technologique à la mesure de leurs besoins. Mais d'autre part, ils cherchent à contrebalancer cette influence envahissante [...]. Les*

---

<sup>290</sup> Idem.

<sup>291</sup> Cette « liberté » a pour conséquence une prolifération (guidée souvent par les grandes sommes que cela rapporte aux propriétaires de ces établissements), sans attention à la qualité de l'enseignement, à travers tout le pays, de Facultés à l'initiative d'autorités locales et/ou privées. On compte au Brésil, en août 1968, 46 universités groupant 394 unités d'enseignement et 337 établissements supérieurs isolés. Les Français signalent en 1970, mais malheureusement sans citer de nombre, que depuis cette date « les chiffres ont été énormément dépassés », et que ces données laissent entendre que « si les moyens consacrés à l'enseignement supérieur au Brésil sont insuffisants, ils sont de plus en plus très mal utilisés ». De plus, au détriment des sciences humaines, cette politique éducationnelle des militaires ne privilégie que les sciences qui peuvent soutenir le nouveau cycle du développement industriel brésilien des années 1970, vu que la loi de 28 novembre 1968 souligne que l'université doit remplir simultanément ses deux rôles en agissant « comme instrument de croissance économique et en contribuant au développement total de l'homme ». Cité dans le « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé au MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>292</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé au MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

*élites brésiliennes ont le souci de maintenir une culture dont les attaches se trouvent en Europe et plus particulièrement en France »<sup>293</sup>.*

Essayons maintenant d'examiner les critères de la diplomatie française pour ses jugements et ses choix de Brésiliens, et même des Français au Brésil, qui suscitent l'admiration parce qu'ils servent de relais pour le rayonnement de la culture française. On verra en parallèle les stratégies et méthodes utilisées par cette diplomatie pour exclure ou inclure des personnes dans sa machine de politique culturelle.

La pratique du jugement et d'inclusion ou d'exclusion de Brésiliens qui peuvent servir à la divulgation de la culture française au Brésil est ancienne, elle remonte aux années vingt, début de la politique culturelle de la France dans le pays. Voyons de près un exemple de la fin de cette même décennie. L'hygiéniste et professeur à l'Ecole Normale de Rio de Janeiro, Carlos Sá, après un voyage d'études en Europe et aux Etats-Unis, publie ses impressions dans un long article paru dans le quotidien brésilien *O Jornal*<sup>294</sup>.

D'après cet article, selon l'ambassadeur français Déjean :

*« Carlos Sá est un admirateur fervent de l'Amérique du Nord et a été très impressionné par ce qu'il a vu [aux Etats-Unis]. Il y a été particulièrement frappé par l'organisation et par l'outillage des hôpitaux et des maisons de santé et en a conclu que les Américains sont les premiers dans le domaine scientifique, comme dans tout ce qu'ils entreprennent »<sup>295</sup>.*

Pour l'ambassadeur, c'est là un état d'esprit assez fréquent chez les intellectuels brésiliens :

*« Qui, à part quelques exceptions, sont d'une formation primaire et se laissent séduire par le luxe du matériel sans être en mesure d'apprécier la véritable valeur scientifique. [...] et cet état d'esprit explique l'influence chaque jour grandissante des Etats-Unis dont on admire aveuglément la prétendue organisation »<sup>296</sup>.*

On comprend le mécontentement de l'ambassadeur Déjean quand on lit l'article de l'hygiéniste Carlos Sá, dans lequel il affirme :

*« La France est même incapable d'organiser elle-même ses services sanitaires et a dû faire appel à la fondation Rockefeller pour lutter contre la tuberculose. Cette organisation américaine s'est substituée aux services publics et aux établissements*

---

<sup>293</sup> Idem.

<sup>294</sup> Lettre de l'ambassadeur Déjean au MAE, RJ 16/01/29, accompagnée de la traduction de l'article de Carlos Sá dans *O Jornal* (date illisible), c. AJ/16/6946, MAE-CARAN.

<sup>295</sup> Idem.

<sup>296</sup> Idem.



*scientifiques français [...] De tout ce que j'ai vu à Paris, j'ai conclu que pour apprendre l'hygiène, c'est seulement aux Etats-Unis que cela vaut la peine d'aller [...]. C'est avec les Etats-Unis que nous devons créer un courant d'échanges intellectuels [...]. La création d'une maison de l'étudiant brésilien à l'Université de Paris est peut-être un geste de courtoisie envers la France [...]. Mais, pour le Brésil, pour notre progrès matériel et moral, c'est aux Etats-Unis que doit être construite la Maison de l'étudiant brésilien »<sup>297</sup>.*

C'est ainsi que, pour l'ambassadeur français, Carlos Sá,

*« [...] comme beaucoup de ses compatriotes, cherche à détourner de nos Facultés la jeunesse brésilienne. [...] il serait utile de porter à la connaissance des hautes personnalités scientifiques qui ont reçu Carlos Sá [à Paris] les propos qu'il publie après sa visite en France. [...] [Ce] hygiéniste brésilien doit être exclu de toutes facilités en France ».*

Sur la compétence scientifique de Carlos Sá, l'ambassadeur considère :

*« Les intellectuels brésiliens de l'ancienne génération qui avaient reçu une formation plus sérieuse [il veut dire plus influencés par la France], se laissent moins facilement éblouir. [...] Carlos Sá n'est pas de cette élite »<sup>298</sup>.*

C'est plutôt à nourrir l'image positive de la France que doivent servir les scientifiques et intellectuels brésiliens. Pour que la France puisse influencer culturellement, la convenance politique doit coïncider avec la compétence intellectuelle. En fait la première y a la primauté sur la seconde, au point même que les mesures de rétorsion deviennent monnaie courante de la part de la diplomatie française envers les intellectuels et scientifiques brésiliens. Un scientifique, un intellectuel ou même un simple étudiant brésilien pour être bien vu par la diplomatie française doit être avant tout un admirateur de la France, même que cette admiration soit le fruit d'une vision incompatible avec la réalité ; et cela, on le verra, pendant toute la période traitée dans cette thèse.

A l'exemple de l'Institut franco-brésilien de Haute culture (IFBHC), les scientifiques et intellectuels brésiliens choisis pour donner des cours et/ou conférences dans des universités françaises sont ceux qui d'une manière quelconque diffusent positivement l'image de la France, et c'est mieux encore quand cette image est incluse dans leurs sujets de cours. Le professeur Fernando Magalhães, de la Faculté de Médecine de Rio de Janeiro, est le préféré

---

<sup>297</sup> Idem.

<sup>298</sup> Idem.



de l'Université de Paris et de la diplomatie française pour faire six conférences pendant l'année scolaire de 1929-1930 sur *Les maîtres de l'obstétrique française et leur influence au Brésil*<sup>299</sup>. Ce cours, donné à Paris, est aussi donné au Brésil. Ainsi le professeur Fernando Magalhães a bénéficié du financement, par les Français<sup>300</sup>, de son séjour en France ; chose rare à l'époque. Inversement, cela nous est facile à imaginer, les cours de l'hygiéniste Carlos Sá pouvaient être chargés de critiques envers la France, et pour cela il devait être « exclu de toutes facilités en France ». Mais il nous est aussi facile à imaginer que Carlos Sá pouvait avoir toutes les facilités des Etats-Uniens...

Ces choix sont plus pragmatiques encore après la Seconde Guerre mondiale. Une partie du rapport de la mission Pasteur Vallery-Radot a le titre de *Liste des personnalités d'Amérique latine sur lesquelles on peut s'appuyer*. Au Brésil, ces personnalités sont, à Rio de Janeiro, Miguel Osório d'Almeida (président de l'IFBHC), les professeurs Aloísio de Castro, Clementino Fraga, Olympio da Fonseca, Carlos Chagas Filho, Delgado de Carvalho, Madame Líneo de Paula Machado et Madame Branca Fialho (cette dernière une francophile reconnue de l'élite brésilienne) et le milliardaire Carlos Guinle ; à São Paulo, les noms cités sont ceux des professeurs Antônio de Almeida Prado, A. C. Pacheco e Silva, André Dreyfus et du recteur Jorge Americano, entre autres<sup>301</sup>. A partir de ce type de liste, les diplomates développent des contacts à travers lesquels ils peuvent plus facilement faire pénétrer la culture française dans des instituts, universités, écoles, lycées, collèges, journaux, radios, cinémas et, un peu plus tard, télévisions brésiliennes.

Les relations des Français avec les Brésiliens, principalement ceux qui ont des liens avec les médias brésiliens, sont aussi surveillées par le corps diplomatique français en raison du souci de l'image de la France, particulièrement à partir de la V<sup>e</sup> République. Indiqué par Fernand Braudel pour le journal *O Estado de São Paulo*, le journaliste français Gilles Lapouge travaille de 1951 à 1954 au Brésil, ensuite rentre en France et est nommé

---

<sup>299</sup> Affiche pour la divulgation du cours du professeur Fernando Magalhães dans l'Université de Paris, MEN, Paris 1929, c. AJ/16/6946, MAE-CARAN.

<sup>300</sup> L'Institut franco-brésilien de haute culture à Rio de Janeiro est financé par les universités de Paris et de Rio de Janeiro. Les intellectuels et scientifiques brésiliens qui donnent des cours à Paris sont sélectionnés par l'Université française, de la même manière que les Français qui partent à Rio de Janeiro sont choisis par l'Université brésilienne. Voir le chapitre 4 L'IFBHC : la première institution créée pour la réciprocité culturelle entre les deux pays.

<sup>301</sup> « Rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945 », Paris 1945, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

correspondant du même journal en Europe (poste qu'il occupe encore aujourd'hui)<sup>302</sup>. En août 1958, le patron du *O Estado de São Paulo*, Júlio de Mesquita Filho, fait publier un article dans lequel on apprend que Gilles Lapouge est accusé « par la communauté française de São Paulo », apparemment à travers le professeur agrégé Aubreton, d'être un traître envers la France<sup>303</sup>. Il lui est reproché le fait d'écrire des articles dans un journal brésilien critiquant la France, son Gouvernement et en particulier le ministre de l'Information Jacques Soustelle<sup>304</sup>. Sur ce dernier par exemple : « Le premier objectif de Soustelle, écrit Gilles Lapouge, fut de dominer la radio et la télévision en France, et son premier soin de remplacer les personnes qui

---

<sup>302</sup> Depuis son retour en France, Gilles Lapouge devient aussi collaborateur des journaux *Le Monde*, *Le Figaro* et *Combat*. Il a travaillé dans la production et l'émission de programmes de radio tels que *Ouvrez les guillemets*, *Apostrophes*, *En étrange pays...* Il est aussi l'auteur de plus d'une vingtaine de livres ; son dernier ouvrage est *Le Dictionnaire amoureux du Brésil*, Ed. Plon, Paris, 2011. Interview de Gilles Lapouge donnée à Marcio Rodrigues à Paris le 17/06/11.

<sup>303</sup> Ce n'est pas certain, mais il est probable que Júlio de Mesquita Filho a été le premier à divulguer - dans son article du 30 août 1958 - le nom du professeur Aubreton comme l'auteur des accusations dirigées contre Gilles Lapouge. Quant à ce dernier, jusqu'à nos jours, il n'est pas sûr de l'origine des attaques qui semblaient nuire à sa réputation. Júlio de Mesquita Filho, *O Estado de São Paulo*, SP 30/08/58, Archives privées de Gilles Lapouge et interview de Gilles Lapouge donnée à Marcio Rodrigues à Paris le 17/06/11.

<sup>304</sup> Le normalien Jacques Soustelle initie sa carrière d'ethnologue américaniste au Mexique au milieu des années 1930 et celle de politicien au début de l'Occupation. En février 1940, il y est nommé adjoint de l'attaché militaire au Mexique. En juillet, quelques jours après l'Armistice, il télégraphie à Londres se mettant à la disposition du chef de la Résistance, qui le charge de la création de la Délégation France libre du Mexique. En août, de Gaulle lui demande d'élargir son action, de s'occuper cette fois-ci de la propagande dans l'Amérique centrale pour les Forces françaises libres. En mai 1942, le Général l'affecte au poste de chef du Commissariat national à l'Information. Après la Libération, il devient quatre fois député, il occupe plusieurs ministères et est nommé gouverneur général de l'Algérie de 1955 à 1956. Au début de juillet 1958, Jacques Soustelle remplace André Malraux au ministère de l'Information du gouvernement de Gaulle. Défenseur farouche de l'Algérie française, il laisse son poste le 8 janvier de l'année suivante en raison de divergences avec le gouvernement sur la politique à mener dans la guerre d'Algérie.

Personnage polémique dans ses positions idéologiques et politiques, au milieu des années 1930 Jacques Soustelle est proche du Front Populaire et de la SFIO, il arrive même à être identifié avec l'extrême gauche quand il collabore avec les éditions *Spartacus*. D'anticolonialiste et critique de l'impérialisme états-unien, Jacques Soustelle se transforme en « champion d'un modèle colonial, [...] au point de devenir un défenseur du gouvernement d'apartheid en Afrique du Sud ».

Malgré la difficulté à saisir les convictions idéologiques d'un personnage apparemment très incohérent comme Jacques Soustelle, vu sa compétence dans la fonction de chef de la propagande française en Amérique centrale pendant la guerre, son anti-impérialisme états-unien et sa défense du colonialisme français, on peut imaginer que, comme ministre de l'Information, il voudrait maximiser le contrôle de l'image de la France dans le monde et, en raison de sa haute estime auprès de l'élite de l'Amérique latine, particulièrement l'élite mexicaine, il pense pouvoir coopter cette même élite en sa faveur.

D'après Denis Rolland, les conceptions de Jacques Soustelle dans le domaine de la propagande « sont classiques », puisque qu'elle doit avoir « pour thèmes quelques idées directrices simples, répétées avec persévérance, sous divers aspects et se résumant en slogans. [...] les mots d'ordre sont : exaltation de la Révolution française et de ses principes, évocation de la tradition républicaine, affinités latines... » Voir Denis Rolland, « Jacques Soustelle, de l'ethnologie à la politique », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 43-1, CAIRN, 1/1996.

la dirigeaient. Aujourd'hui donc, des hommes fidèles à Soustelle sont installés dans tous les postes de commande »<sup>305</sup>.

Le 20 août 1958, par l'ordre du ministre Jacques Soustelle, est retirée la carte d'accréditation de Gilles Lapouge (lui interdisant ainsi l'accès aux institutions gouvernementales françaises), en même temps qu'il est demandé au patron du *O Estado de São Paulo* de le mettre fin à ses services. Cependant, Júlio de Mesquita Filho maintient le journaliste français. Le Quai d'Orsay, à travers le chargé des Affaires de France au Brésil Jacques Vimont, justifie le retrait de la carte d'accréditation de Gilles Lapouge :

*« Il est inadmissible qu'un journaliste français puisse utiliser certaines informations [...] pour ternir la réputation du Gouvernement de son pays dans l'esprit de nombreux lecteurs étrangers »*<sup>306</sup>.

L'affaire Gilles Lapouge a des répercussions en Amérique latine. Par exemple, le 11 octobre 1958, la 14<sup>ème</sup> Assemblée de la Société interaméricaine de presse a condamné à l'unanimité moins une voix (celle du journal *Clarín* de Buenos Aires), l'attitude de censure du Gouvernement français<sup>307</sup>.

Mais les critiques contre la censure française n'empêchent pas que le correspondant du journal brésilien reste visé par les organes officiels français pendant une longue période. En février 1959, le Quai d'Orsay intime à son ambassadeur à Rio de Janeiro :

*« [...] de bien vouloir continuer à surveiller les chroniques que M. Lapouge adresse à O Estado de São Paulo et dans le cas où celles-ci seraient de nature à motiver des reproches de notre part, [...] de m'en aviser afin qu'une nouvelle démarche puisse être effectuée éventuellement auprès de la direction du journal »*<sup>308</sup>.

Cinq ans plus tard, Gilles Lapouge reste toujours une cible des censeurs français. Quelques mois avant la visite de Charles de Gaulle au Brésil en octobre 1964, dans un contexte sensible dû au coup d'Etat au Brésil alors qu'existent des questions délicates à traiter entre les deux pays (la Guerre de la Langouste de l'année antérieure, la dette brésilienne à cause de la nationalisation d'entreprises françaises et la dénonciation brésilienne de son

---

<sup>305</sup> Cité par Júlio de Mesquita Filho, *O Estado de São Paulo*, SP 30/08/58, Archives privées de Gilles Lapouge.

<sup>306</sup> Lettre de Jacques Vimont, Direction de l'Amérique-MAE, envoyée à l'ambassade française au Brésil, Paris 23/08/58. Archives privées de Gilles Lapouge.

<sup>307</sup> Télégramme « urgent » envoyé de l'ambassade française à Buenos Aires au MAE, Buenos Aires 13/10/58, Archives privées de Gilles Lapouge.

<sup>308</sup> Lettre de la direction des Services d'information et de presse-MAE, envoyée à l'ambassadeur Bernard Hardion, Paris 27/02/59, Archives privées de Gilles Lapouge.

accord aérien avec *Air France*<sup>309</sup>), les articles sur la France abondent dans la presse brésilienne. Quelques-uns de ces articles sont très critiques, particulièrement en ce qui concerne la politique du gouvernement de Gaulle par rapport au Brésil et aux Etats-Unis. On lit par exemple dans le quotidien *Tribuna da Imprensa*, du 25 avril 1964 :

« *Quoi dire de [du journal] La Nation, organe qui sert d'interprète officieux de la pensée de l'Elysée ? Son attitude face à la victoire de la démocratie au Brésil peut avoir une explication seulement du fait qu'elle [la 'démocratie' brésilienne qui arrive, selon l'auteur de l'article, avec le coup militaire de mars 1964] est venue heurter les plans politiques tracés par le général de Gaulle pour l'Amérique latine. La pièce majeure [l'Amérique latine] du jeu qu'il voudrait lancer dans la géopolitique internationale contre les Etats-Unis [...]. Or, l'objectif principal de la Révolution du 31 mars [le coup militaire] - le rétablissement de l'axe Brasília-Washington, comme un impératif de la défense continentale contre l'invasion du bolchevisme -, contrarie frontalement les intérêts du président de la France »<sup>310</sup>.*

---

<sup>309</sup> Depuis la reprise des relations bilatérales en 1945, plusieurs contentieux sont entrés dans l'agenda franco-brésilien. Ces contentieux ont été la conséquence de la nationalisation, durant la Seconde Guerre, d'entreprises qui comportaient la participation de capitaux de citoyens français. C'est le cas de la banque *Francês e Italiano para a América do Sul - SUDAMERIS*, de capital franco-italien, installée au Brésil depuis 1910 et nationalisée en 1942, quand le Brésil entre en guerre contre l'Italie ; de la banque *Hypothecário de Minas Gerais*, créée en 1911 comme succursale de *Messieurs Perrier et Cie.* et qui a subi l'intervention du gouvernement brésilien, en novembre 1943, avec l'objectif de protéger les intérêts des actionnaires français que se trouvaient en zone occupée ; de la *Companhia Estrada de Ferro São Paulo - Rio Grande*, incorporée au patrimoine brésilien en 1940 ; de la *Companhia Port of Pará*, de capitaux états-uniens, britannique, belge et français, compagnie qui existait depuis 1906, puis nationalisée en avril 1940 en raison des dettes non payées à l'Etat brésilien ; et de la *Companhia Estrada de Ferro Vitoria - Minas*, comportant des actionnaires états-uniens, britanniques et français, puis nationalisée en juin 1942.

Les contentieux des deux banques ont été rapidement réglés : la banque *Hypothecário de Minas Gerais* est définitivement expropriée par l'Etat de Minas Gerais en septembre 1944 (malgré la pression de l'ambassade française), pendant que la banque *SUDAMERIS* revient à ses anciens actionnaires au début de 1947 (elle restera un affaire franco-italienne jusqu'en 1997). Les autres entreprises deviennent l'objet d'importantes disputes juridiques et diplomatiques entre l'Itamaraty et le Quai d'Orsay. Ces querelles sont aggravées avec le début de la Guerre de la Langouste en janvier 1962 et la décision unilatérale brésilienne d'annuler l'autorisation de la troisième fréquence hebdomadaire des vols d'*Air France* partant de Rio de Janeiro.

Voir Antônio Carlos Moraes Lessa, *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat, sous la direction de Amado Luiz Cervo, Universidade de Brasília, 2000, p. 143-148 et 203 (note en bas de page n° 34).

<sup>310</sup> « *E o que dizer de La Nation, órgão que desempenha as funções de interprete oficioso do pensamento de 'l'Elysée' ? A sua atitude em face da vitória da democracia no Brasil só pode encontrar explicação no fato de ela [a 'democracia' brasileira que chega, segundo o autor do artigo, com o golpe militar de março de 1964] ter vindo contrariar os planos políticos que em relação à América latina havia traçado o general de Gaulle. A peça mestra da jogada que ele pretendia lançar no tabuleiro internacional contra os Estados Unidos [...]. Ora, o objetivo principal da revolução de 31 de março [o golpe militar] - o restabelecimento do eixo Brasília-Washington, como um imperativo*

Beaucoup de ces articles sont aussi critiqués par la diplomatie et la communauté française au Brésil. C'est alors que le Français résident à São Paulo, Ch. l'Enfant, envoie une lettre au directeur général du *Monde* Hubert Beuve-Méry, dans laquelle il définit le plus grand journal brésilien, *O Estado de São Paulo*, comme « politiquement fort dégoûtant ou salaud », pour lui, « face à certains pays comme face à quelques personnes de ces pays, le langage et l'attitude employés par directeurs et rédacteurs de ce journal dépassent les frontières du bon sens et de la décence pour tomber dans le ridicule et la rusticité »<sup>311</sup>.

Ch. l'Enfant est « dégoûté » d'avoir lu des articles sur son pays, particulièrement ceux du Brésilien Luís Martins (ancien fonctionnaire public et en 1964 directeur des archives du journal en question) et de Gilles Lapouge. Le premier est accusé par lui d'avoir « déblatéré contre la France et contre les Français dans un langage de vrai mulâtre présomptueux »<sup>312</sup>. Quant à Gilles Lapouge, Ch. l'Enfant le définit comme un journaliste qui « déblatérait souvent contre la France, contre de Gaulle et sa politique, en envoyant ses diatribes au journal qui le paye pour cela »<sup>313</sup>.

Ce qui est surprenant est que Júlio de Mesquita Filho, patron du journal *O Estado de São Paulo*, est reconnu comme un francophile ayant des sympathies pour la France (« il appartenait à cette génération profondément pénétrée de culture française », rappelle le consul français à São Paulo, Robert Valeur, en 1951<sup>314</sup>) et Gilles Lapouge a été et est un admirateur

---

*da defesa continental contra a invasão do bolchevismo - contraria frontalmente os desígnios do presidente da França* ». Article « *Notas e informações. Revide Mercedo* », journal *Tribuna da Imprensa*, 25/04/64, c. BM 118, AHC-Sc Po.

<sup>311</sup> Lettre de Ch. l'Enfant au directeur général du *Le Monde* Hubert Beuve-Méry, SP 28/08/64, c. BM 118, AHC-Sc Po.

<sup>312</sup> Dans sa lettre au patron du *Le Monde*, Ch. l'Enfant cite des passages de l'article de Luís Martins, qui selon lui a été publié dans le *O Estado de São Paulo* : « La France ?... c'est un pays de là-bas, habité par les homosexuels, et les Français ont peur de se marier avec les Françaises par crainte de devenir des cocus... François Villon ?... Bah ! Simplement un soûlard qui se penchait sur les tables où il buvait et sommeillait en bavant du vin et des poésies puant le vin ». Lettre de Ch. l'Enfant au directeur général du *Le Monde* Hubert Beuve-Méry, SP 28/08/64, c. BM 118, AHC-Sc Po.

<sup>313</sup> Idem.

<sup>314</sup> Paroles prononcées par le consul Robert Valeur lors des obsèques de Victor da Silva Freire, envoyé au MAE, SP 01/02/51, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29 Suite à la mort de son père Júlio César Ferreira de Mesquita en 1927, Júlio de Mesquita Filho hérite et prend la direction du journal *O Estado de São Paulo* (un des plus grands journaux brésiliens), jusqu'à sa mort en 1969. Républicain libéral, il participe, en 1926, à la fondation du Parti démocratique de São Paulo. Il appuie la candidature de Getúlio Vargas à la Présidentielle - qui perd l'élection - et la Révolution de 1930. Il entre dans l'opposition durant le Gouvernement provisoire (1930 à 1934). Cette décision et sa participation à la Révolution constitutionnaliste de 1932 à São Paulo, l'obligent à partir en exil en 1932 (retour en 1933) et en 1937, suite au coup d'Etat de Getúlio Vargas. Júlio de Mesquita Filho appuie aussi le coup d'Etat de 1964, mais rompt avec les militaires quand il constate qu'ils n'ont pas l'intention de restaurer la démocratie. Selon son biographe, « il croyait que l'Armée avait une fonction modératrice » et « acceptait une période d'exception de, au maximum,



de Charles de Gaulle et son Gouvernement. Mais nous notons l'évidence, dans ce cas, de la technique de la diplomatie française qui travaille toujours à limoger ceux qui n'aiment pas maquiller l'image de la France. Si nous croyons le journaliste français, qui affirme n'avoir jamais critiqué le gouvernement de Gaulle mais seulement son ministre de l'Information Jacques Soustelle, et en de rares occasions<sup>315</sup>, nous devons admettre l'intolérance de la censure dans la V<sup>e</sup> République et l'action de ses tentacules outre-mer.

Les critères pour l'inclusion ou l'exclusion de partenaires qui peuvent servir à la politique culturelle française au Brésil sont basés prioritairement sur la politique et l'utilitarisme, au détriment de n'importe quel autre élément. Les Brésiliens sont vus, de manière positive ou négative par la diplomatie culturelle française, en fonction de leur utilité. La censure est courante, rarement ouverte comme dans l'affaire Gilles Lapouge, généralement subtile, comme on le verra plus avant, particulièrement sur le cinéma et le théâtre français exportés au Brésil.

Indépendamment du fait que les jugements des diplomates français soient corrects ou non, ce type de perception - soi-disant - souvent chargé de complexe de supériorité et forgé par des *a priori* idéologiques, qui apparaît implicitement et explicitement dans plusieurs documents, doit servir plutôt, à nous chercheur, comme alerte pour ne pas prendre au pied de la lettre les écrits des diplomates. Il doit nous servir à réveiller le fait que les diplomates (ambassadeurs, consuls, attachés culturels, attachés techniques, attachés de presse, attachés militaires, etc.) réfléchissent à la base en termes politiques, de façon partielle. De plus, en

---

deux ou trois années, pour ensuite revenir à la normalité ». Júlio de Mesquita Filho « possédait des restes de patriarcat [...]. Il défendait certaines positions qui aujourd'hui pourraient apparaître comme du racisme [...]. Il avait [par exemple] des préjugés contre les immigrants ».

En août 1933, quand son beau-frère, Armando de Salles Oliveira, est nommé *Interventor* (gouverneur) à São Paulo, Júlio de Mesquita Filho s'applique au projet de création de l'USP. Projet qu'il nourrit depuis les années 1920. C'est par l'intermédiaire de Teodoro Ramos qu'il contacte Georges Dumas, lequel choisit les professeurs qui composent la mission qui participe à la création de l'USP en 1934. Pour cette raison et d'autres, Júlio de Mesquita Filho est mentionné dans plusieurs rapports de diplomates français comme un des plus importants Brésiliens francophiles, sur qui le Quai d'Orsay peut compter pour son expansion culturelle dans le pays.

Vu ses positions politiques et idéologiques, presque toujours identifiées avec le libéralisme (malgré son appui aux deux coups d'Etat - 1930 et 1964 - au Brésil), on peut peut-être mieux comprendre pourquoi Júlio de Mesquita Filho paraît avoir de la sympathie pour le gouvernement de Gaulle tout en prenant la défense de Gilles Lapouge contre le supposé autoritarisme du ministre Jacques Soustelle. Voir l'article « Trajetória de um jornalista liberal, Júlio de Mesquita Filho », *O Estado de São Paulo*, SP 25/11/2009, [www.estadao.com.br/noticias/artelazer,trajetoria-de-um-jornalista-liberal-julio-de-mesquita-filho](http://www.estadao.com.br/noticias/artelazer,trajetoria-de-um-jornalista-liberal-julio-de-mesquita-filho) ; et Roberto Aldo Salone, *Irredutivelmente Liberal : política e cultura na trajetória de Júlio de Mesquita Filho*, São Paulo, Editora Albatroz, 2009.

<sup>315</sup> Interview de Gilles Lapouge donnée à Marcio Rodrigues à Paris le 17/06/11.

particulier dans une époque où la pensée technocrate devient peu à peu prépondérante, il est facile de percevoir que dans de nombreux cas les diplomates sont peu cultivés, donc généralement sans la nécessaire maturité intellectuelle pour pouvoir réaliser des critiques justes sur les sociétés et les arts.

Le diplomate de carrière et ceux qui ont d'autres formations mais assument des postes diplomatiques sont obligés d'avoir un mécanisme de réflexion qui leur impose une soumission quasi absolue à leur gouvernement (leur patron). C'est la condition *sine qua non* pour être un diplomate et la raison pour laquelle il est presque toujours partial dans ses jugements, quand ceux-ci concernent les rapports entre le pays qu'il représente et le pays où il exerce sa fonction. La plus petite faute d'un diplomate envers une autorité du pays où il est placé peut conduire à des conséquences graves. Il est sous le risque constant de devenir *persona non grata* et de perdre son emploi. Comme l'ambassade et les consulats sont des endroits qui jouissent souvent d'une atmosphère formelle, les diplomates sont obligés d'être très attentifs aux us et coutumes de la vie sociale. Le rapport du diplomate avec les gens du pays de l'hôte est généralement directement lié à l'importance économique et au pouvoir des personnes. L'échelle de son attention, de sa politesse et de sa gentillesse est donc élevée à la mesure de la richesse et du pouvoir de son interlocuteur étranger. Ces caractéristiques du diplomate sont d'une utilité fondamentale à la réussite des ambitions de l'Etat qu'il représente dans le pays de l'hôte, et donc, par extension, dans la géopolitique internationale.

Nous trouvons un bon exemple des avantages que peut apporter un hommage politiquement bien choisi, fait par la diplomatie française, avec la décoration du général Lira Tavares. Ce ministre de l'Armée brésilienne, qui intègre le triumvirat qui gouverne le pays pendant les mois de septembre et octobre de 1969 (donc un des fondateurs des *Anos de chumbo* (Années de plomb) de la dictature militaire), reçoit le 6 février 1969, des mains de l'ambassadeur François de Laboulaye, les insignes de Grand Officier de l'Ordre national du Mérite. « Minutieusement préparée par les soins de l'attaché militaire français »<sup>316</sup>, la cérémonie a réuni l'essentiel de l'Etat-major brésilien : sept généraux de l'Armée de Terre, entre autres le général Ernesto Geisel (chef d'Etat-major des Forces armées et futur Président du Brésil de 1974 à 1979) et le général Augusto Frago (commandant de l'Ecole supérieure de guerre)<sup>317</sup>. C'est-à-dire, des gens du premier échelon du régime militaire brésilien, qui à

---

<sup>316</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye au MAE, RJ 10/02/69, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>317</sup> Idem.



travers la censure commande tous les milieux de communication du pays. Ce n'est pas surprenant alors que l'ambassadeur François de Laboulaye relate :

« La cérémonie a été, en très bonne place, rapportée et très favorablement commentée par la presse brésilienne. Le général Lira Tavares, dans son discours de remerciement, souligne l'influence de la pensée française dans sa formation et rappelle l'excellence des rapports qu'il avait eus avec l'Armée [française] tant au cours de la campagne en Afrique du Nord qu'en Allemagne »<sup>318</sup>.

Le général Lira Tavares devient ambassadeur à Paris entre les années 1970 et 1974. Comme chef de la diplomatie brésilienne en France, il pense faire rayonner la culture de son pays par le monde à partir de Paris. Et pour cela, il s'applique pour que le Gouvernement brésilien achète le très luxueux hôtel de la famille Schneider sur le Cours Albert 1<sup>er</sup>, dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, au bord de la Seine, qui avec ses 1 859 m<sup>2</sup> construits, devient la nouvelle ambassade du Brésil en 1971. Lira Tavares fait aussi publier, en 1979, son ouvrage *Brasil-França. Ao longo de cinco séculos*. Un texte qui prétend être d'histoire, mais qui en fait raconte une « histoire d'amour » entre deux nations...<sup>319</sup>

L'exemple du général Lira Tavares nous montre les avantages de rendre hommage aux gens bien placés. Comme homme du premier échelon du pouvoir au Brésil, il privilégie les intérêts français dans son pays, y compris dans le média de masse ; en tant qu'homme de pouvoir et diplomate, il aide à nourrir l'image de Paris comme centre culturel de la planète, puis c'est plutôt à partir de cette dernière ville qu'il va vouloir faire rayonner la culture brésilienne, et non pas à partir de Rio de Janeiro, São Paulo, Brasília ou New York. C'est à partir de son autorité sur la diplomatie brésilienne en France que se développe à l'intérieur de l'ambassade à Paris une importante bibliothèque, discothèque et vidéothèque en langue portugaise. Il est possible que ce centre de documentation brésilienne ait été le plus riche au

---

<sup>318</sup> Idem.

<sup>319</sup> Lira Tavares, *Brasil-França. Ao longo de cinco séculos*, Rio de Janeiro, Biblioteca do Exército, 1979. Ce livre, comme l'indique le titre, prétend compter l'histoire des relations franco-brésiliennes depuis la première tentative française d'installer une colonie au pays, nommée Henri Ville, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, dans la région qui deviendra la ville de Rio de Janeiro. Malgré la grande quantité de faits qu'il divulgue, le livre ne peut pas être qualifié d'ouvrage érudit, vu qu'il ne mentionne presque pas les sources capables de les soutenir ; pour la même raison, évidemment, il ne peut pas non plus être qualifié d'ouvrage scientifique. Ainsi, vu comme un travail de fiction basé sur des faits « réels », on peut plutôt définir son ouvrage comme le résultat d'une perception « impressionniste » de la France, principalement quand l'auteur fait de véritables apologues de la culture française. Toutefois, son ouvrage reste un excellent exemple, une source qui sert à montrer comment un brésilien francophile - Lira Tavares lui-même -, issu de l'élite brésilienne, sent et perçoit la France et sa culture.

monde - en livres, disques et films - hors du territoire brésilien<sup>320</sup>. Conscient ou non, le fait est que le général Lira Tavares sert à faire rayonner la culture française en alimentant l'idée que Paris est le centre culturel de la planète.

En même temps que le Gouvernement français essaie de développer de bons rapports avec les dictateurs brésiliens (on a déjà vu la sympathie de Charles de Gaulle pour le régime implanté au Brésil en 1964), la France devient terre d'asile pour de nombreux Brésiliens qui fuient la dictature. Il n'y a pas de contradiction. Ces exilés de la première phase de la dictature (entre 1964 et 1968)<sup>321</sup>, souvent intellectuels, politiciens, activistes et artistes, c'est-à-dire personnages généralement issus de l'élite gauchiste ou simplement opposants au régime militaire, eux aussi doivent servir *a posteriori* à la diplomatie française, et certainement indirectement à sa politique culturelle au Brésil.

Selon Denis Rolland :

*« La France est un pays important pour cet exil [brésilien]. Les Latino-Américains - surtout de gauche - ont conservé du XIX<sup>e</sup> siècle un certain tropisme francophile et regardent Paris avec une intensité exceptionnelle. Les réputations se sont faites à Paris, la mode est venue de Paris, tout comme les idées nouvelles... [...] En 1964, l'exil brésilien politiquement 'traditionnel' (politiciens réformistes, de milieux socialement aisés, disposant de réseaux de solidarité) ne pose pas beaucoup de problèmes »*<sup>322</sup>.

Pour Daniel Aarão Reis :

---

<sup>320</sup> Au début des années 2000, l'idée de Lira Tavares paraît définitivement abandonnée. Une partie de ce matériel est envoyée à la cave de la Maison du Brésil dans la banlieue de Paris. Comme la cave est petite et manque d'infrastructures, une autre partie est distribuée aux bibliothèques et discothèques privées ; une troisième partie de ce matériel est mise à la poubelle ou gardée comme « souvenirs » par des fonctionnaires de l'ambassade brésilienne. J'ai constaté ce processus de démantèlement et déménagement.

<sup>321</sup> Comme signale Daniel Aarão Reis, « Il y a eu plusieurs exils, dans des temporalités diverses : le premier exil, entre 1964-1968 ; l'exil après l'Acte Institutionnelle n° 5 [décembre 1968] ; des situations géographiques distinctes (Paris, Prague, Santiago do Chili, La Havane, Maputo, Alger) ; des situations individuelles aussi très variées, et des organisations très diverses (PTB [Parti travailliste brésilien], ALN [Alliance libératrice nationale], PCB, etc.) ; enfin des générations très différentes ». Daniel Aarão Reis, « Culture politique, démocratie et exil des Brésiliens en France dans les années 1960 et 1970 », in, Denis Rolland et Idelette Muzart-Fonseca dos Santos (orgs.), *L'exil brésilien en France. Histoire et imaginaire*, Paris, IEP - Strasbourg, L'Harmattan, 2008, p. 41.

<sup>322</sup> Denis Rolland, « Introduction », in Denis Rolland et Idelette Muzart-Fonseca dos Santos (orgs.), *L'exil brésilien en France. Histoire et imaginaire*, Paris, IEP - Strasbourg, L'Harmattan, 2008, p. 8. Voir aussi, Denis Rolland et Idelette Muzart-Fonseca dos Santos (orgs.), *Le Brésil des gouvernements militaires et l'exil, 1964-1985. Violence politique, exil et accueil de Brésiliens en France : témoignages et documents*, Paris, L'Harmattan, 2008.

« Les exilés brésiliens en Europe, surtout à Paris, où ils étaient nombreux, toutes tendances confondues, ont joué un rôle de premier plan. [...] [Leurs contacts] et le dialogue avec de nouvelles tendances et mouvements issus de l'expérience européenne et en particulier française de 1968, ont joué un rôle déterminant, surtout les critiques de l'autorité et de l'autoritarisme (de droite... et de gauche), appuyées sur la pensée de Nietzsche et les recherches de Foucault : mouvements féministes et mouvements de noirs et d'homosexuels en Europe et aux Etats-Unis. Pour nombre de militants de gauche brésiliens cela fut un remarquable élargissement d'horizons conceptuels »<sup>323</sup>.

Ce « remarquable élargissement d'horizons conceptuels » est facilité du fait qu'une importante partie de ces exilés est encore jeune (dans la vingtaine) et est généralement issue des milieux privilégiés brésiliens. Autrement dit, ces jeunes sont dans une période de leur vie où la conscience politique est en pleine construction et, en raison de leurs origines sociales, leurs mutations idéologiques et choix politiques envers des éléments culturels plus convenables à l'idéologie des pays capitalistes leur causent rarement des ennuis personnels, c'est d'ailleurs souvent le contraire : leurs choix les conduisent plus facilement à la sphère des pouvoirs politique et économique. Plus significatif encore est le contexte géopolitique global dans lequel ces exilés débarquent en Europe occidentale : moment où on constate le développement d'un regard déçu, dans certains secteurs de la gauche européenne, par le régime soviétique. Cela étant causé, entre autres, par les révélations de Nikita Khrouchtchev en février 1956 sur le gouvernement de Staline et la répression soviétique sur les pays de l'Est, particulièrement en Roumaine en 1956 et en Tchécoslovaquie en 1968<sup>324</sup>. Ainsi, les jeunes Brésiliens exilés se trouvent face à une France qui est en train d'expérimenter l'avancée de l'idéologie du capitalisme, où des penseurs comme Nietzsche et Foucault, vulgarisés, parce qu'en vogue, servent plutôt à fortifier la pensée individualiste : l'abandon progressif des revendications de classes pour des revendications de groupes chaque fois plus divisés (féministes, homosexuels, noirs, écologistes, etc.).

Un des meilleurs exemples en ce sens est l'ex-guérillero urbain Fernando Gabeira, photographié en *string*, en 1980, sur la plage d'Ipanema après son retour d'exil en Europe,

---

<sup>323</sup> Daniel Aarão Reis, « Culture politique, démocratie et exil des Brésiliens en France dans les années 1960 et 1970 », in, Denis Rolland et Idelette Muzart-Fonseca dos Santos (orgs.), *L'exil brésilien en France. Histoire et imaginaire*, Paris, IEP - Strasbourg, L'Harmattan, 2008, p. 42 et 43.

<sup>324</sup> Andrzej Paczkowski et Karel Bartosek, « L'autre Europe victime du communisme », Charles Ronsac (direction) in *Le livre noir du communisme, crime, terreur et répression*, Paris, Robert Laffont, 1997, p. 515-520. Voir aussi Stanislas Jeannesson, *La Guerre froide*, Paris, Editions de La Découverte et Syros, 2002.

séjour à Paris inclus. Comme *guerrillero*, Fernando Gabeira est notamment connu pour sa participation au séquestre de l'ambassadeur des Etats-Unis au Brésil Charles Elbrick, au début de septembre 1969. Il reste exilé de 1970 à 1979. De retour au Brésil, il participe à la fondation du parti Vert, devient candidat au Gouvernement de l'Etat de Rio de Janeiro en 1986, candidat à la Présidentielle de 1989 et Député fédéral en 1994. Entre autres, il a écrit trois livres dans lesquels il explique son expérience comme militant et sa mutation idéologique en exil<sup>325</sup>.

L'engagé Fernando Gabeira, comme beaucoup d'autres, choisit alors la nouvelle vague idéologique européenne et états-unienne. En mars 1971 par exemple, les Français du Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) ont comme principale ambition de proposer « une révolution sociale aux homosexuels et une révolution sexuelle aux travailleurs ». En ce nouveau contexte, le mot d'ordre du FHAR est « prolétaires de tout le monde, caressez-vous »<sup>326</sup>... A cette époque là, le *string* commence à s'imposer plus que le démodé *Manifeste du Parti communiste*.

Toutefois, pour ce qui nous intéresse, ce type de mutation montre bien que quelques Brésiliens, de retour dans leur patrie, aident à nourrir l'image de la France comme nation de la démocratie, de l'avant-garde, de l'Egalité, de la Liberté, de la Fraternité... telle qu'elle a été vue auparavant. Donc, pas de contradiction entre les bons rapports du Gouvernement français avec les militaires brésiliens au pouvoir et l'Hexagone comme terre d'accueil pour les chassés de la dictature : tout est utile, tous sont des outils.

---

<sup>325</sup> Fernando Gabeira, *O que é isso companheiro*, São Paulo, Companhia das Letras, 1979 ; *O crepúsculo do macho*, Rio de Janeiro, Codecri, 1980 ; et *Entradas e Bandeiras*, Rio de Janeiro, Codecri, 1981.

<sup>326</sup> Benoît Bréville, « Homosexuels et subversifs », in *Les révolutions dans l'histoire*, revue *Manière de voir (Le Monde diplomatique)*, n° 118, août-septembre/2011.

## Chapitre 11

### Optimisme et inquiétude pendant le redémarrage de la machine culturelle française au Brésil

Nous venons de voir les stratégies et les bases que les Français utilisent pour mener à bien le transfert de leur culture au Brésil : l'héritage historique dont ils profitent, les intérêts et les enjeux qui les conditionnent et leur manière de choisir et d'utiliser leurs partenaires « outils ». Nous allons voir maintenant les plans définis par le Quai d'Orsay et leur démarrage au Brésil dans les premiers années de la IV<sup>e</sup> République, nous essayerons aussi de montrer les principaux obstacles auxquels ils se heurtent, tels que la puissance états-unienne et le nationalisme brésilien.

En 1944, les Français organisent dans l'ambassade et les postes consulaires au Brésil des réceptions d'une « ampleur inusitée » afin de célébrer la Libération. Pour eux, ces célébrations ont servi « l'attente légitime de leurs compatriotes et du public brésilien » qui se tourne vers la France pour commémorer « un événement aussi glorieux » de leur histoire<sup>327</sup>. A l'occasion de ces célébrations, le délégué du Gouvernement provisoire français au Brésil, Jules Blondel, communique à son ministère que le Président et le ministre des Relations extérieures brésilien ont « accordé tous les égards qui sont d'usage pour les ambassadeurs de grandes puissances » : des paroles « très gracieuses » du Président Getúlio Vargas envers la France et l'allocution du ministre Leão Velloso au Itamaraty, ainsi que le banquet organisé - par Mme Velloso, épouse du ministre brésilien - en l'honneur de sa femme. Tout cela, pour lui, montre « l'empressement brésilien à reconnaître la plénitude du redressement diplomatique français et le complet rétablissement du prestige de la France au Brésil »<sup>328</sup>.

Suite aux fêtes de la Libération, l'importante mission dirigée par Pasteur Vallery-Radot en Amérique latine, outre d'indiquer en grandes lignes au ministère des Affaires étrangères (MAE) la politique culturelle pour cette région, réalise déjà des changements dans des institutions liées à la France et de nouveaux contrats avec le Brésil (ainsi que des accords avec d'autres pays du continent) :

- 1) La Mission remet en activité les institutions culturelles créées par Georges Dumas

---

<sup>327</sup> Lettre du délégué du Gouvernement provisoire français au Brésil, Jules Blondel, envoyée au MAE, RJ 23/09/44, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

<sup>328</sup> Télégramme du délégué du Gouvernement provisoire français au Brésil, Jules Blondel, envoyé au MAE, RJ 16/12/44, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

(en particulier l'IFBHC) et Paul Rivet ;

- 2) Elle « réforme » et pousse au développement de nouvelles Alliances françaises, incorporées désormais « dans l'organisation locale d'expansion culturelle française » ; c'est-à-dire que ces Alliances deviennent moins autonomes et plus directement liées aux plans de la DGRC ;
- 3) Elle obtient l'attribution à la France de nouvelles chaires dans les universités de Rio de Janeiro et São Paulo ;
- 4) Elle réunit le comité qui vote la construction de la Maison brésilienne de la Cité universitaire de Paris ;
- 5) Elle réalise l'accord de coopération avec la Fondation de recherche Getúlio Vargas ;
- 6) Elle réalise l'accord pour l'envoi de maîtres français à l'Université et au Centre d'études agricoles du « Kilomètre 40 » (référence probable à la future Université Fédérale Rurale de Rio de Janeiro) ;
- 7) Elle fixe l'accord de collaboration avec l'Institut historique et avec la Commission de géographie au Brésil ;
- 8) Enfin, la mission Pasteur Vallery-Radot participe à la fondation de l'Association franco-brésilienne de médecine<sup>329</sup>.

Pour perfectionner et démarrer sa « machine » de politique culturelle internationale le plus rapidement possible, le Quai d'Orsay doit organiser ses diplomates et ses outils à l'étranger. Sur le continent américain, tout de suite à la fin de l'Occupation, le Comité français de Libération nationale a pris l'initiative de créer deux postes d'attachés culturels. L'un aux Etats-Unis et l'autre au Mexique, ce dernier avec la zone d'action comprenant l'Amérique Centrale, les Antilles, le Venezuela, la Colombie, l'Equateur et le Pérou. Selon Paul Rivet, cette initiative devrait être généralisée aussitôt partout dans le continent, alors que les diplomates dans d'autres fonctions « n'ont ni le temps de se consacrer à la propagande culturelle, ni à la préparation technique nécessaire »<sup>330</sup>. Il importe que les attachés culturels « soient bien moins les grands spécialistes dans une science déterminée, que des esprits ouverts, accessibles à toutes les suggestions, capables de s'intéresser aux aspects si divers des

---

<sup>329</sup> « Tableau des principales institutions françaises en Amérique latine », établi d'après le rapport de Pasteur Vallery-Radot, Mission en Amérique latine, DGRC, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>330</sup> « Rapport sur la propagande d'après-guerre en Amérique latine », de Paul Rivet, envoyé au MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

pays sud américains »<sup>331</sup>.

Paul Rivet propose que le MAE envoie deux attachés culturels au Brésil, en raison de l'immensité du territoire ; ainsi que l'envoi d'un attaché pour l'Argentine et l'Uruguay, un pour le Chili, un pour le Pérou et la Bolivie, un pour l'Equateur et la Colombie et un au Venezuela. Pour lui, après la guerre, le gouvernement pourrait faire l'économie des attachés militaires ou navals et transférer cette épargne en augmentant le budget à dédier aux attachés culturels<sup>332</sup>.

C'est pour des raisons budgétaires que l'idée de deux attachés culturels au Brésil n'est pas suivie. Raymond Warnier est alors l'unique et le premier Français à occuper ce poste à Rio de Janeiro dès 1945. Dans l'immédiat, il doit agir en fonction du rapport rédigé au sein de la DGRC, où est tracé le programme provisoire pour la politique culturelle sur le territoire brésilien<sup>333</sup>.

Ce rapport traite de toutes les questions relatives à la culture française au Brésil. Il décrit la manière dont fonctionne l'Alliance française, institution qui ne doit pas être seulement un lieu d'apprentissage de la langue française, mais aussi « un grand centre d'études, un foyer de rayonnement de la pensée française », où les futurs professeurs de langue doivent étudier l'histoire de l'art français, l'histoire des sciences françaises, de la philosophie française, de la littérature française, de la géographie française, etc. Ce rapport propose aussi des suggestions pour l'équivalence du baccalauréat au Brésil ; des cours de spécialités dans les universités de Rio de Janeiro et de São Paulo, dirigés par des professeurs français ; l'envoi et la diffusion de disques, de livres et de revues en français. Pour ces derniers, le document affirme fermement qu'il

*« [...] ne faut pas les traduire. Que les Brésiliens s'habituent de nouveau à lire le français, qu'ils comprennent que, sachant le français, tous les trésors de l'esprit leur sont ouverts »*<sup>334</sup>.

Il rappelle que les diplomates français doivent agir pour que soit accordée l'équivalence des diplômes de niveau supérieur et que soit soutenue par le gouvernement brésilien la construction d'un pavillon brésilien à la Cité universitaire (future Maison du Brésil). Les diplomates doivent motiver aussi l'organisation de sociétés d'amis de la France

---

<sup>331</sup> Idem.

<sup>332</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>333</sup> Rapport de la DGRC, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil, c. 29.

<sup>334</sup> Idem.



au Brésil ; travailler une action technique pour améliorer la qualité des émissions de radio françaises au Brésil, comprenant également un changement de programmation. Quant au Lycée franco-brésilien de Rio de Janeiro :

*« Il doit subir une transformation absolue : transformation d'administration, d'organisation, de structure et, surtout, de mentalité. Il faut qu'il soit digne de la France ; qu'on y enseigne la langue française, qu'on y apprenne à aimer et à connaître la France »*<sup>335</sup>.

L'arrogance française apparaît déjà dans cet immédiat après-guerre... Les Français sont vraiment motivés ! Paul Rivet - peut-être un peu plus lucide ? - diverge de certaines opinions existantes dans ce rapport, principalement en ce qui concerne la langue qui doit être utilisée par les conférenciers de passage en Amérique latine et sur la traduction des livres français. Pour lui, « l'emploi de la langue du pays visité donne une audience bien plus vaste que l'utilisation de la langue française », puisque ce qui compte le plus est la divulgation « de la pensée française » et le fait que le conférencier (académicien, scientifique, artiste...) soit en « conformité générale avec l'opinion publique ». Le même argument sert à justifier les avantages de la traduction des livres, pour pouvoir transmettre la culture française à un nombre beaucoup plus large de gens<sup>336</sup>.

Ce premier programme a des caractéristiques parfois anachroniques, puisqu'il paraîtrait n'avoir pas pris suffisamment en considération ni la concurrence états-unienne, ni le nationalisme brésilien, ni l'idée de relativisme culturel, ni les difficultés financières de la France dans l'immédiat après-guerre. Un nouveau programme doit alors être élaboré. Et pour cela, dès l'année suivante, le professeur Maurice Byé est envoyé par la DGRC au Brésil « pour établir un bilan de l'action culturelle future et également pour mesurer le réel degré d'efficacité du premier attaché culturel »<sup>337</sup>.

Le choix de Maurice Byé pour cette mission, faite par Jean Marx, alors directeur de la DGRC, est dû à la grande réputation de ce professeur auprès des autorités et des universitaires brésiliens. Maurice Byé a été professeur d'économie à l'Université du Brésil entre 1937 et 1939. Selon Hugo Suppo, il a été aussi « le premier [professeur français au Brésil] à adhérer au mouvement gaulliste, et en 1942 il quitte le Brésil pour rejoindre les forces françaises au

---

<sup>335</sup> Idem.

<sup>336</sup> « Rapport sur la propagande d'après-guerre en Amérique latine », de Paul Rivet, envoyé au MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>337</sup> Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999, vol. 3, p. 766.

Levant »<sup>338</sup>. Ainsi, outre d'avoir participé de « façon intense à l'élaboration de la politique de l'éducation brésilienne : par exemple, il fait partie [...] de la commission qui présente le 13 mai 1941 un nouveau projet de *Curso Superior de Ciências Econômicas* au ministre [de l'Education nationale] Gustavo Capanema »<sup>339</sup>, Maurice Byé est vu au Brésil comme un éminent représentant de la Résistance. Au dire de Jean Marx, Maurice Byé est quelqu'un « dont tout le monde reconnaît le haut caractère, l'indépendance et la probité »<sup>340</sup>.

Peu après le retour de Maurice Byé à Paris en août 1946, Raymond Warnier laisse son poste d'attaché culturel au Brésil. En effet, Maurice Byé a considéré comme « déplorable la gestion administrative et financière de M. Warnier » et, d'après Jean Marx, « il a recueilli également, auprès des principales personnalités politiques et universitaires du Brésil [...] le souhait formel que M. Warnier ne revienne pas au Brésil où son arrivée serait désastreuse pour notre influence »<sup>341</sup>.

Il y a ensuite des échanges de télégrammes entre l'ambassade et la DGRC sur la nécessité ou non de l'existence d'un poste d'attaché culturel au Brésil. Entretemps, la DGRC propose à l'ambassadeur Hubert Guérin à Rio de Janeiro la substitution de cette fonction par une commission composée de professeurs universitaires français déjà sur place. Cette idée est incluse dans le premier projet d'accord culturel franco-brésilien ébauché par Maurice Byé et présenté à la DGRC en septembre 1946<sup>342</sup>. Mais suite aux fortes critiques du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy<sup>343</sup>, et l'avis négatif de l'ambassadeur Hubert Guérin, cette proposition est exclue du projet<sup>344</sup>. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre suivant, où sera analysée cette première ébauche d'accord culturel franco-brésilien élaboré par Maurice Byé et le chargé des relations culturelles au ministère des Relations extérieures (MRE) brésilien, Barbosa Carneiro.

En critiquant la proposition de Maurice Byé, Hubert Guérin souligne le fait que les relations culturelles franco-brésiennes « présentent une importance capitale » et qu'elles ne sont pas de moindre intérêt pour la France que celles avec n'importe quel « autre pays du

---

<sup>338</sup> Idem, vol. 2, p. 565 et 566.

<sup>339</sup> Idem, vol. 2, p. 566 et 567.

<sup>340</sup> Cité par Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999, vol. 3, p. 804.

<sup>341</sup> Idem.

<sup>342</sup> « Projet de convention culturelle franco-brésilien », rédigé par le professeur Maurice Byé, RJ 05/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>343</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 16/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>344</sup> Télégramme de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/11/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

monde »<sup>345</sup>. Il insiste alors auprès de la DGRC pour le maintien de la fonction d'attaché culturel et pour que Gabrielle Mineur soit la nouvelle titulaire du poste ; et ceci aussi parce qu'il se voit, depuis le départ de Raymond Warnier, « surchargé de travail »<sup>346</sup>.

La demande d'Hubert Guérin est accordée, entre autres parce que le professeur Maurice Byé lui-même avait déjà conseillé que la secrétaire de la commission qui doit définir l'accord culturel franco-brésilien soit - selon ses propres mots - « la très intelligente secrétaire générale de la recherche scientifique, Madame Mineur »<sup>347</sup>, laquelle, depuis longtemps liée à l'élite intellectuelle brésilienne, « renonce à poursuivre sa mission d'étude dans les autres pays d'Amérique du Sud »<sup>348</sup> et accepte l'invitation de son ambassade.

Parallèlement à tout ce travail de réorganisation des organes responsables de la politique culturelle internationale à l'intérieur du Quai d'Orsay et aux démarches de leurs représentants pour la mise en pratique de cette politique au Brésil, la diplomatie française organise à Rio de Janeiro la plus grande exposition d'éléments de sa culture jamais réalisée au Brésil. Cette exposition veut montrer ce qu'est devenue la « Nouvelle France ». Nous pouvons dire que l'événement qui inaugure la politique culturelle française au Brésil dans l'après-guerre est cette exposition, qui ensuite est envoyée à São Paulo. Si on en croit l'ambassadeur François d'Astier, « le Brésil est le pays choisi pour abriter la première grande exposition française à l'extérieur après la fin de la Seconde Guerre mondiale »<sup>349</sup>.

L'exposition est organisée de décembre 1944 jusqu'à la fin du premier semestre de l'année suivante. Pour sa réalisation sont mobilisés, du côté français, le MAE, le ministère de la Marine (pour les transports d'aller et retour des objets exposés) et le ministère de l'Information (qui aide à la divulgation). Du côté brésilien, elle compte avec le patronage du ministre des Relations extérieures Leão Velloso, du ministre de l'Education Gustavo Capanema, du préfet de Rio de Janeiro Henrique Dodsworth et aussi du propre Président Getúlio Vargas. Le Gouvernement brésilien prend à sa charge les frais de gardiennage et d'assurance sur place des objets exposés et, peut-être - puisque les sources ne confirment pas - la charges des frais de transport dans le territoire brésilien. Prévue pour être inaugurée au

---

<sup>345</sup> Idem.

<sup>346</sup> Idem.

<sup>347</sup> Cité dans une note interne de la DGRC-MAE, Paris 10/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>348</sup> Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999, vol. 3, p. 810.

<sup>349</sup> Lettre de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 30/03/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

mois de juin, elle aura sa cérémonie officielle d'ouverture seulement le 14 septembre 1945. Et pour qu'elle touche un plus grand public, l'entrée est gratuite<sup>350</sup>.

L'exposition réunit des sculptures, des peintures, des objets d'arts décoratifs (céramique, orfèvrerie, bijoux, étoffes, projets de meubles et de décoration d'intérieur) ; des livres « parmi les plus récents », de tous les domaines, puisque, rappelle l'ambassadeur, « il faut restaurer nos positions et notre langue durement battues par les anglo-saxons »<sup>351</sup>. Des présentations de plus d'une vingtaine des dernières productions du cinéma français ; des disques, qui doivent servir aussi « à nourrir les émissions de radios dont nous fournissons la matière aux postes locaux »<sup>352</sup>. Une grande tournée de la Comédie française et aussi des « spectacles générateurs d'émotions plus faciles, pour casino et *music-hall* »<sup>353</sup> (je n'ai pas pu confirmer les artistes qui ont fait ces spectacles, mais durant la concrétisation du projet ont été contactés Charles Trenet et Lucienne Boyer<sup>354</sup>). Les autres éléments plus directement liés à l'économie française sont les vins, pour essayer de « reprendre avec profit immédiat nos positions occupées maintenant par l'Argentine, le Chili et le Portugal » ; les champagnes, avec l'envoi d'un grand stock, « trente à quarante mille bouteilles de champagne trouveraient preneurs sans difficulté »<sup>355</sup>. Pour les autres produits de luxe, tels que parfum, couture et mode en général, la priorité est la « qualité artistique ou technique en s'adressant aux meilleures maisons », en plus, « il convient d'éviter les marques de seconde zone ou celles fabriquées aux Etats-Unis »<sup>356</sup>.

Cette représentation de la « Nouvelle France » occupe les grandes salles du tout nouveau et très moderne - pour l'époque - bâtiment du ministère de l'Education brésilienne, une partie du Musée de Beaux Arts, salles de l'ambassade française, le Casino de Copacabana, le Théâtre municipal de Rio de Janeiro et plusieurs cinémas<sup>357</sup>.

L'exposition a un très grand succès. Même avant l'inauguration officielle, « plusieurs propositions d'achat de toiles et sculptures [ont été déjà faites], en particulier par le ministère

---

<sup>350</sup> Lettre de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 18/09/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>351</sup> Idem.

<sup>352</sup> Idem.

<sup>353</sup> Idem.

<sup>354</sup> Lettre de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 30/03/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>355</sup> Idem.

<sup>356</sup> Idem.

<sup>357</sup> Lettre de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 18/09/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

de l'Education brésilienne »<sup>358</sup> ; « tous les grands journaux avaient déjà publié de nombreux articles signés de critiques et commentateurs connus »<sup>359</sup>. Un critique d'art « rappelant à ce propos la mission française de 1816 et son incidence sur la création artistique du Brésil au XIX<sup>e</sup> siècle, exprime le vœu que la manifestation réalisée par la France en 1945 soit d'une portée comparable et plus féconde encore pour l'essor de l'art brésilien »<sup>360</sup>. Au lendemain du vernissage de l'exposition, l'ambassadeur François d'Astier écrit avec fierté que « les deux plus importantes revues d'art de Rio de Janeiro préparent en ce moment un numéro spécial consacré à l'exposition française »<sup>361</sup>.

La cérémonie officielle d'ouverture de l'exposition se passe dans les salles du ministère de l'Education. Sont présents le représentant du Président de la République, les ministres brésiliens des Relations extérieures et de l'Education, le préfet de Rio de Janeiro et de « très nombreuses personnalités officielles »<sup>362</sup>. Le 24 septembre, le Président Getúlio Vargas, accompagné d'un grand groupe (ministres de l'Education et des Relations extérieures, gouverneur du District Fédéral et officiel de l'Armée, entre autres) visite l'exposition<sup>363</sup>.

L'attachement du ministre de l'Education brésilien à l'événement est tel que, l'exposition à peine close, il ouvre dans le même local, le siège de son ministère, une exposition de dessins d'enfants produits au concours organisé dans les écoles brésiliennes sur le thème *Comment voyez-vous Paris Libérée ?*. A ce concours, les enfants répondent avec six mille œuvres envoyées de tous les Etats du pays, dont plusieurs ont été installées aux mêmes places où peu de jours auparavant ont été exposés les tableaux des peintres français. De plus, le ministre a décidé de transformer l'exposition des dessins en « Premier salon de l'enfance », inaugurant ainsi une série qu'il voudrait implanter pour l'avenir<sup>364</sup>.

A São Paulo, l'exposition est prolongée d'une semaine et est clôturée le 10 novembre. Jusqu'au dernier moment, « elle a attiré un très nombreux public, de toutes les classes sociales » et a provoqué une série « d'excellents commentaires de presse ». Ses responsables

---

<sup>358</sup> Lettre de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 30/03/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>359</sup> Lettre de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 18/09/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>360</sup> Lettre de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 15/09/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>361</sup> Idem.

<sup>362</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 18/09/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>363</sup> Télégramme du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyé au MAE, RJ 03/10/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>364</sup> Télégramme du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyé au MAE, RJ 23/10/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

signalent qu'en raison des nombreuses ventes « il conviendra d'organiser des envois importants d'objets d'art, de livres et de revues »<sup>365</sup>.

Ce sont des exemples qui mettent en évidence l'optimisme de la diplomatie française au Brésil. D'un autre côté, ces mêmes sources - optimistes - nous informent des grandes difficultés pour garantir l'avenir de la présence culturelle française dans le pays. La mise en place et le développement de la politique culturelle française à partir de 1945 y ont donc aussi la fonction de faire opposition à la politique culturelle des autres pays, de récupérer l'espace perdu pendant la guerre et d'étendre l'influence française.

Avant et durant la Seconde Guerre mondiale, la France pouvait même considérer les Allemands et les Italiens comme des adversaires de poids en ce qui concerne l'influence culturelle au Brésil. Et elle avait des raisons à cela : le Brésil comptait un taux important d'immigrants italiens et allemands ; il avait aussi un gouvernement dont la politique et l'économie présentaient des caractéristiques très proches de celles du fascisme, de plus, durant les années trente, l'Allemagne a été le deuxième partenaire économique du Brésil (voir la note 189).

Dans l'Etat de Rio Grande do Sul, durant la seconde moitié des années quarante, les Allemands représentent entre 15 et 20 % de la population. La réputation des immigrants allemands, selon les observateurs français, est celle d'un peuple s'intégrant difficilement. La création et le maintien d'écoles laïques et religieuses où l'on ne parle que la langue germanique donnent raison à cet argument. Cependant, comme le note le consul français à Porto Alegre, Henry Hulot :

*« Avec la défaite du Reich, et le décret de Getúlio Vargas prohibant l'emploi de langues étrangères ayant été abrogé, on ne peut que reconnaître en toute objectivité que l'influence allemande est en décroissance dans la circonscription. [...] [En ces circonstances] la culture allemande perd son caractère combatif »*<sup>366</sup>.

On ajoute que, suite à la chute du Reich, le gouvernement français, au travers principalement du Quai d'Orsay et du ministère de l'Education nationale, déploie un grand effort budgétaire et de personnels pour s'imposer culturellement dans toutes les institutions qui promeuvent arts (musées, théâtre, cinéma), média et enseignement à l'intérieur du

---

<sup>365</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 10/11/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>366</sup> Lettre du consul à Porto Alegre, Henry Hulot, à la DAS, Porto Alegre 18/03/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil, c. 33.



territoire allemand. Cette politique culturelle française en Allemagne de l'après-guerre, très interventionniste, va certainement bloquer pendant des années la « machine » culturelle allemande, qui avait été très puissante et efficace dans les années trente<sup>367</sup>.

Toutefois, si dans la seconde moitié des années quarante les Français ne considèrent pas les Allemands comme suffisamment forts pour leur faire concurrence au Brésil, dès le début de la décennie suivante l'opinion change. Dorénavant, outre les États-Uniens, les Anglais et les Italiens, les Allemands vont peu à peu compter parmi les concurrents les plus importants. Ce changement est marqué par l'arrivée à Rio de Janeiro des représentants diplomatiques de la nouvelle République fédérale allemande.

La Chambre de commerce germano-brésilienne avait déjà préparé la nouvelle ambassade d'Allemagne lorsque Fritz Oellers (premier ambassadeur allemand au Brésil depuis la Seconde Guerre mondiale) et ses collaborateurs sont arrivés à Rio de Janeiro le 28 juin 1951. Les diplomates allemands - le Dr. Peiser, premier attaché culturel et de presse de la RFA au Brésil, inclus - s'installent aussitôt dans une villa située dans le quartier des ambassades et louée par la Chambre de commerce allemande<sup>368</sup>.

Pour l'inauguration de la nouvelle ambassade, l'ambassadeur Fritz Oellers a prononcé trois discours, l'un d'entre eux à l'émission *L'heure allemande* de la Radio Mauá, qui depuis alors diffuse un journal parlé en allemand. D'après l'ambassadeur français, « les journaux brésiliens ont commenté favorablement la venue au Brésil du représentant de la nouvelle Allemagne »<sup>369</sup>.

La première tâche que s'est donnée l'ambassadeur allemand pour récupérer l'importance économique, politique et culturelle dont jouissait son pays au Brésil dans les années trente, est d'ordre essentiellement consulaire. Il s'efforce de recenser la colonie allemande (environ 100 000 dans l'ensemble du Brésil en 1950, dont 10 000 à Rio de Janeiro, 33 000 à São Paulo et la plupart des autres au sud du pays) et de l'unifier pour essayer de la relier à sa patrie européenne au travers du commerce et de la culture. Mais il se heurte à deux difficultés : d'une part, il ne possède aucune liste, d'autre part, il s'adresse à une colonie divisée : les nazis, amers et qui ont été écartés de la direction des Chambres de commerce germano-brésiliennes, les milieux d'affaires, qui sont de droite, et la minorité des intellectuels

---

<sup>367</sup> Sur la politique culturelle française dans l'Allemagne de l'après-guerre, voir Emmanuelle Picard, *Des usages de l'Allemagne. Politique culturelle française en Allemagne et rapprochement franco allemand, 1945-1963. Politique publique, trajectoires, discours*, thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Pierre Azéma, l'Institut d'études politiques de Paris, 1999.

<sup>368</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 31/08/51, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Mission diplomatique, microfilm vol. 6.

<sup>369</sup> Idem.



réfugiés à partir de 1933, qui sont en grande partie de gauche ; sans parler des plus humbles et des Allemands de la campagne brésilienne<sup>370</sup>.

Seuls les milieux d'affaires allemands se sont immédiatement ralliés à l'ambassade car ils ont besoin d'elle. L'ambassade, par la force des choses, s'appuie sur les milieux d'affaires, car les Chambres de commerce ont constitué, avant son arrivée, les seuls noyaux organisés et officiellement reconnus de la colonie allemande en l'absence d'ambassade. Les milieux d'affaires ont enfin joué le rôle de consulat officieux et le jouent encore en 1951 officiellement, puisque les Chambres de commerce se voient confier par l'ambassade la tâche de délivrer, dans des Etats de l'intérieur du Brésil, les passeports et les visas d'entrée en Allemagne<sup>371</sup>. Donc, à partir de la fin 1951, c'est essentiellement sur les milieux d'affaires et sur les Chambres de commerce germano-brésiliennes que s'appuient les représentants de Bonn pour assurer au Brésil la reprise des activités politiques et culturelles allemandes.

Si la position de la culture allemande au Brésil n'est pas confortable, celle de la culture italienne n'est pas très différente. Même si celle-ci ne souffrit pas de l'antipathie encourue par la communauté allemande, peut-être à cause du fait que « très peu d'Italiens ont répondu à l'appel de leur pays lors de son entrée en guerre »<sup>372</sup>, le fait que le Brésil ait combattu en Italie contre l'Axe paraît avoir amoindri la sympathie de la population envers la présence des immigrants d'origine italienne. Ainsi, en 1948 encore le consul général italien rencontre de sérieuses difficultés pour réactiver l'*Instituto de Cultura Italo-Riograndense*, qui avait été créé en 1935 avec le nom d'*Instituto Dante Alighieri*<sup>373</sup>.

C'est pour cela que le consul Henry Hulot a raison quand il manifeste déjà une conscience aiguë sur notre période d'étude :

*« Nous [Français] n'avons pas à craindre la concurrence italienne ou allemande dans le domaine culturel. L'ennemi numéro un reste et restera le Dollar »*<sup>374</sup>.

Le nationalisme brésilien est déjà perçu lui aussi comme un obstacle de taille, quand par exemple les Français commencent à avoir des difficultés croissantes à trouver un public pour leurs livres publiés en langue originale. Le Brésil les préfère traduits en portugais et, si les Français ne sont pas d'accord, alors les Etats-Uniens eux acceptent de laisser traduire leurs

---

<sup>370</sup> Idem.

<sup>371</sup> Idem.

<sup>372</sup> Lettre du consul à Porto Alegre, Henry Hulot, à la DAS, Porto Alegre 18/03/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil, c. 33.

<sup>373</sup> Idem.

<sup>374</sup> Idem.

œuvres, principalement scientifiques<sup>375</sup>. (Il est intéressant de noter à ce propos la possibilité pour le Brésil de marchander dans le secteur culturel, particulièrement dans les milieux des éditions et des aides scientifiques, en profitant des ambitions impérialistes des grandes puissances comme la France et les Etats-Unis. C'est une des principales caractéristiques de la politique externe du Brésil durant notre période).

Comme il n'est pas possible à la France de faire concurrence aux Etats-Unis en ce qui concerne le budget de sa politique culturelle internationale, et moins encore de combattre ouvertement le nationalisme brésilien, les Français cherchent d'autres moyens moins coûteux et plus subtils. C'est alors qu'une des principales stratégies de sa politique culturelle devient l'utilisation du nationalisme brésilien contre l'emprise états-unienne. L'analyse des Français est alors simple et peut être résumée à l'idée que si une nation développe une forme d'aversion envers les éléments culturels issus d'autres nations (c'est une des caractéristiques la plus importante du nationalisme), cette même aversion augmente à mesure qu'une nation étrangère s'impose à elle, et lui impose sa culture. Ainsi, quand la présence états-unienne se faisait le plus sentir, cette présence s'étant accentuée à partir de la Seconde Guerre mondiale, plus grande était l'aversion qu'elle suscitait en raison du développement concomitant du nationalisme brésilien.

Les Français, affaiblis économiquement et politiquement, ont plusieurs fois retourné en leur faveur le nationalisme brésilien contre la puissance états-unienne. Pour nourrir ce nationalisme et en même temps faire développer chez les Brésiliens la sympathie et la confiance pour la France au détriment des Anglo-saxons, la diplomatie indique le chemin :

*« L'aide française doit être portée à permettre au Brésil d'être lui-même. [...] [Et pour cela] Il faut que du Brésil soient envoyés en France, et là largement reproduits dans la presse, des éléments d'information [sur le Brésil] dans le dessein de faire connaître le Brésil à la France. Il faut que cette affinité latine, dont nous [Français] aimons parler, devienne une réalité tangible, pour faire face à la forte présence nord-américaine »*<sup>376</sup>.

---

<sup>375</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 31/03/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>376</sup> L'auteur de ces suggestions, François Girard, est invité par le Gouvernement brésilien à une mission officielle qui se passe entre le premier juillet et le 28 octobre 1946. Son rapport est titré : « Observations d'un technicien français sur l'état actuel des relations franco-brésiliennes. Réflexions sur l'organisation méthodique de la propagande française au Brésil, en vue de développer les exportations françaises, et de faire connaître la technique française et le matériel français ». Document envoyé au MAE, RJ 31/07/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 31.

C'est donc pour développer « l'affinité latine », faire « connaître le Brésil » (et l'Amérique latine en général) et faire face à l'impérialisme états-unien qu'est créée à Paris, le 16 septembre 1946, la Maison de l'Amérique latine. Une association qui a pour but essentiel le rapprochement entre les peuples ibéro-américains et français, principalement à travers des relations entre les intellectuels des deux côtés de l'Atlantique. Le décret fondateur de l'Association est signé par Paul Rivet, directeur du Musée de l'Homme, Robert de Billy, industriel, Raymond Ronze, professeur universitaire et secrétaire général du Groupement des universités et grandes écoles de France (GUGEF), Bertrand Ges, directeur du ministère de l'Information, Luíz Ulmann, délégué brésilien et président-fondateur du *Pan americano chub-legião brasileira*. Luíz Martins de Souza Dantas, qui a été ambassadeur brésilien en France, est nommé président du Comité d'honneur de l'Association, qui a en son sein de hautes personnalités comme Pasteur Vallery-Radot et Louis Joxe, conseiller d'Etat et directeur général de la Direction générale des relations culturelles (DGRC). L'inauguration de la Maison de l'Amérique latine a lieu en octobre de la même année<sup>377</sup>.

L'Association est administrée par un Conseil composé de quatorze membres, sept français et sept latino-américains, élus au scrutin secret pour deux ans par l'Assemblée générale. Le Conseil choisit, parmi ses membres, son Bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un trésorier. Le Président doit être un citoyen français. *A priori*, « sous réserve des dispositions de l'article 20 », les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Les ressources de l'Association comprennent : le montant des droits d'entrée et des cotisations des membres, le montant des subventions des pouvoirs publics, les revenus et le produit des biens de l'Association, les dons et toutes autres recettes compatibles avec l'activité de l'Association. L'article 2 de l'Association définit comme son but de faciliter les contacts entre les ressortissants de la France et les Etats ibéro-américains, organiser des conférences, des manifestations artistiques ; elle peut publier un bulletin et créer de services d'information « en vue de resserrer les liens d'amitié et de développer la compréhension mutuelle entre citoyens des pays intéressés »<sup>378</sup>.

Avec les mêmes buts sont créés, entre autres, l'Institut français des Hautes études

---

<sup>377</sup> Lettre envoyée à Louis Joxe pour l'informer de la création de la MAL et pour lui demander d'accepter le titre de membre d'honneur de l'association qui la dirige, Paris 18/09/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 10 ; Statut de la Maison de l'Amérique latine, Paris 03/06/46, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>378</sup> Statut de la Maison de l'Amérique latine, Paris 03/06/46, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

brésiliennes et, plus tard, l'Institut des Hautes études de l'Amérique latine (IHEAL), ouvert à la Sorbonne en 1954 et déménagé rue Saint Guillaume le 3 mai 1956.

Avant même la création de quelques unes de ces institutions, l'importante augmentation des échanges universitaires franco-latino-américains y est déjà bien sensible au regard du réputé géographe Pierre Monbeig. Celui-ci, étant professeur détaché à l'Université de São Paulo (USP) en 1947, et apparemment sans se rendre compte de l'existence d'une politique extérieure de son pays qui créa la « mode » soi disant des « échanges intellectuels », fait publier un article dans lequel il affirme :

*« L'Amérique du Sud est décidément à la mode : à Rio de Janeiro, à São Paulo ou à Buenos Aires, les conférenciers venus de France se succèdent à un rythme accéléré ; nos journaux et nos revues ne se lassent pas de publier des reportages ou des articles souvent pittoresques [...]. Nos jeunes gens reprennent pour leur compte le vieux mythe d'Eldorado [...], d'autant plus qu'il est réconfortant de pouvoir opposer à ces improvisations un peu tapageuses, les initiatives sérieuses, comme l'Institut français des hautes études brésiliennes [...] »<sup>379</sup>.*

Dans les échanges entre universitaires, intellectuels et artistes français et ibéro-américains, une des règles fondamentales imposées par le Quai d'Orsay est d'éviter une quelconque forme de friction ou de différend avec les élites politiques au pouvoir. La politique culturelle française doit correspondre à la demande idéologique du gouvernement en place. Par conséquent, durant la Présidence du conservateur de droite et ex-ministre de la Guerre, Gaspar Dutra (1946-1950), les Français doivent faire en sorte d'éviter que les jeunes étudiants brésiliens en France, « surtout les bénéficiaires d'une bourse du Gouvernement français », aient un quelconque contact avec les pays du l'Est<sup>380</sup>. Pour la même raison, il n'y a pas de difficulté à envoyer Albert Camus faire des conférences au Brésil entre juillet et août 1949, mais il faut éviter Jean-Paul Sartre, car ses idées « contrarient l'idéologie, la morale et le programme du Gouvernement brésilien »<sup>381</sup>.

---

<sup>379</sup> Pierre Monbeig, « Essais et mise au point. Economie ou économies brésiliennes », in *Revue des Annales. Economies, Sociétés et Civilisations*, Paris, 1947, n° 2, vol. 2.

<sup>380</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 08/08/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>381</sup> Durant un entretien avec l'ambassadeur Gilbert Arvengas, en janvier 1950, le ministre de l'Éducation brésilien questionne ce dernier sur la possibilité d'une visite de Sartre au Brésil. C'est alors que, dans une lettre envoyée à son ministère, le diplomate français commente la demande du ministre brésilien en même temps qu'il suggère qu'un voyage de Sartre au Brésil, à ce moment-là, ne serait pas convenable pour la France. Sartre et Simone de Beauvoir voyagent pour la première fois au Brésil en 1960. Le philosophe arrive comme invité d'honneur d'un Congrès de Critiques, qui a lieu à

Ce genre de souci perdure durant toute la période que nous abordons, et est particulièrement manifeste lors de la sélection, proposée par l'ambassade de France et mise en œuvre par la DGRC et l'AFAA, des troupes de théâtre et de leur répertoire pour les tournées brésiliennes, surtout pendant le gouvernement de Gaspar Dutra et à partir du coup d'Etat de 1964<sup>382</sup>.

A une époque où s'exacerbent les luttes anticoloniales, les nationalismes se renforcent dans les provinces. Dans un pareil contexte, la politique culturelle menée par le Quai d'Orsay au Brésil renforce sa vigilance et son programme d'extension tentaculaire dans les régions les plus reculées du territoire. Les institutions d'origine française localisées dans l'Etat du Pará, à la frontière de la Guyane, doivent recevoir par conséquent un soutien financier plus important et augmenter les efforts en vue du maintien et du développement de l'image positive de la France métropolitaine. Le Collège de Notre Dame de Nazareth à Belém, capitale de l'Etat en question, se transforme en un petit centre stratégique, où les pères missionnaires français se voient conseiller en 1948, par la diplomatie française qui les fournit en appuis logistiques et parfois financiers, d'inculquer à leurs élèves une conscience telle qu'ils en viennent à exprimer une forte admiration pour la France métropolitaine et, d'un autre côté, à éviter toute forme de sympathie pour les mouvements séparatistes qui d'aventure pourraient naître dans la province française voisine<sup>383</sup>.

En agissant sur les particularismes culturels et régionaux du Brésil, les Français luttent notamment contre l'accroissement de l'influence culturelle allemande et italienne, qui, comme nous l'avons déjà montré plus haut, commencent à réorganiser leurs politiques culturelles au Brésil entre la fin des années quarante et le début des années cinquante. Ainsi,

---

Recife du 13 au 16 août. Selon Rosa Alice Caubet, « Tout le monde est d'accord avec les biographes quand ils disent que le séjour au Brésil a été le plus politique des voyages de Sartre, puisqu'il est venu délibérément pour parler de la révolution cubaine et de la guerre d'Algérie. Et le succès politique du voyage fait contraste avec la décevante intervention littéraire du Congrès de Recife ». En effet, pendant le Congrès Sartre préside un débat sur la littérature brésilienne, où il « voulut apprendre aux natifs [brésiliens] ce qu'elle devrait être, dans leur contexte politique et leurs aspirations révolutionnaires d'alors ». En commentant la littérature brésilienne, il avait préconisé qu'elle soit « une littérature de sauvages pour les sauvages ». Pour les intellectuels brésiliens, toujours selon Rosa Alice Caubet, les positions de Sartre « sont attribuées à la méconnaissance manifeste de la littérature brésilienne ».

Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 28/01/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29 ; et Rosa Alice Caubet, « La bibliographie brésilienne de Sartre », *Fragmentos*, n° 2, UFSC, Florianópolis, juillet-décembre/1986, p. 63.

<sup>382</sup> Voir Marcio Rodrigues Pereira, *L'histoire du théâtre français au Brésil de 1945 à 1970 : un outil de la diplomatie française contre le recul de son influence culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2010.

<sup>383</sup> Note interne de la DGRC, Paris 22/09/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil, c. 3.

rien n'est plus cohérent dans la politique culturelle française que d'augmenter l'envoi de professeurs, de missionnaires, de troupes de théâtre, etc. au sud du Brésil<sup>384</sup>.

Invitée et motivée par son ambassade et ses consulats depuis la Libération, la colonie française au Brésil participe activement et financièrement à la politique culturelle de son pays. Elle est souvent la partie principale du processus de création et de maintien des Associations culturelles franco-brésiliennes (ACFB). Ces associations, qui se développent dans tout le territoire brésilien pendant notre période, servent comme base à la genèse des Alliances françaises et à l'organisation des événements les plus variés liés à la culture française. Si on en croit l'ambassadeur Hubert Guérin, entre janvier 1946 et juillet 1947 la colonie française a contribué avec 4 000 000 de cruzeiros (30 000 000 de francs de 1947, environ 1 565 000 d'euros en 2010) aux œuvres culturelles françaises au Brésil<sup>385</sup>.

Mais comme cette partie de l'initiative privée n'est évidemment pas suffisante - en fait elle est infime en rapport à la valeur que l'Etat français compte déployer dans sa politique culturelle au Brésil -, le MAE stimule la création, par des firmes d'origine française sur place, d'un organisme de financement des affaires françaises au Brésil. Cette idée, discutée en réunions qui ont lieu au Quai d'Orsay en juillet 1947, avec des représentants de la Direction de l'Amérique et de la DGRC, est directement inspirée des institutions de financement états-uniennes (*l'Import-export Bank*) et britanniques (*la Bank of London*)<sup>386</sup>.

La quête de collaboration dans le secteur privé va alors vers les grandes firmes, dont les directeurs sur place connaissent déjà bien le Brésil et son marché pour trouver une partie des capitaux français nécessaires à la création d'un organisme de financement qui soutiendrait, sur place, l'effort industriel français, incluant l'industrie culturelle. En ce qui touche directement la politique culturelle, cet organisme financerait l'importation au Brésil de livres, revues, films, disques, etc. français ; il financerait aussi l'installation de filiales françaises d'édition de livres, disques et films, ainsi que des réseaux de cinémas et librairies

---

<sup>384</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 11/01/50, AMAE, s. B. Amérique, s. s. Brésil, c. 33.

<sup>385</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 08/07/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 31.

La conversion a été faite à partir des informations dans le site Internet de *l'Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<sup>386</sup> Rapport de François Girard : « Observations d'un technicien français sur l'état actuel des relations franco-brésiliennes. Réflexions sur l'organisation méthodique de la propagande française au Brésil, en vue de développer les exportations françaises, et de faire connaître la technique française et le matériel français ». Document envoyé au MAE, RJ 31/07/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 31.



spécialisés en œuvres françaises<sup>387</sup>.

Le rapport sur ce projet est un excellent exemple de la liaison très intime entre l'industrie française et la politique culturelle internationale menée par le Quai d'Orsay. Il rappelle :

*« Le besoin de prendre place et de créer des références sur le marché brésilien avant qu'il ne soit trop tard - c'est-à-dire dans les deux prochaines années -. Il est de toute nécessité d'attribuer au Brésil un certain pourcentage [...] de la production industrielle française [...]. Surtout ce dont le Brésil a besoin pour son indépendance économique vis-à-vis des Etats-Unis. [...] Les exportations au Brésil, des machines et de tous les produits de l'industrie de haute technologie française, seraient motivées par le financement des bourses aux techniciens brésiliens en France, par des revues, livres et films - documentaires - des techniques françaises divulguées à grande échelle au Brésil »<sup>388</sup>.*

Et c'est pour l'élargissement de l'action de la propagande scientifique et technique en faveur de l'expansion industrielle française que la Direction des affaires économiques et financières du ministère des Affaires étrangères (MAE) envoie en mission au Brésil Daniel Boutet, en 1946. Cette mission a pour objectif d'atteindre la demande du Gouvernement brésilien d'amélioration du réseau routier du pays, dont le rôle essentiel est le développement de son économie et l'écoulement de la production agricole, qui a tendance à l'époque à s'implanter sur des terres de plus en plus éloignées des côtes. La demande brésilienne est faite suite à la constatation que la technique américaine des routes bétonnées résiste mal au climat du pays. La technique française, d'après Daniel Boudet, serait mieux adaptée au problème des routes économiques<sup>389</sup>.

Pendant la mission, un « effort considérable » est fait pour la diffusion de ce type de savoir-faire. Et comme les travaux suggérés par Daniel Boutet ont retenu l'intérêt du ministère des Travaux publics brésilien, l'ambassade française en profite pour lui demander de faire des conférences, en novembre 1947, pour pousser les ingénieurs brésiliens à l'utilisation des techniques françaises et, en conséquence, à la consommation des équipements

---

<sup>387</sup> Idem.

<sup>388</sup> Idem.

<sup>389</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 02/04/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions économiques et de communication, microfilm vol. 25.



de l'industrie de France<sup>390</sup>.

Toujours pour créer des demandes pour son industrie nationale dans cet immédiat après-guerre, la diplomatie française va inclure l'« espionnage » dans ses stratégies. On sait déjà que la réputation de la France en matière de littérature, d'art et de philosophie n'est plus à faire au Brésil. Par contre, selon l'avis du chargé des Affaires de France auprès de l'ambassade à Rio de Janeiro, Etienne de Croy, avis qui aide à définir les politiques envers le Brésil, il y a « le préjugé que seule la technique et la science nord-américaines sont valables et que nous n'avons rien à apporter dans ces domaines »<sup>391</sup>. Il trouve aussi que l'influence française dans les domaines techniques et scientifiques risque « beaucoup moins » de se heurter aux politiques du Gouvernement brésilien que les pensées parfois gênantes dans la philosophie, l'art et la littérature. Pour faciliter la tâche de l'influence française, il demande alors que la DGRC envoie au Brésil des techniciens pour établir des contacts et développer des amitiés avec des techniciens et principalement des ingénieurs brésiliens. Ces types de contacts, d'après lui, pourraient maintenir la France mieux informée, par ses techniciens, sur les projets de constructions et de développement technologique existant au sein de l'Etat brésilien, et ensuite proposer ses techniques et sciences plus précisément liées à la demande de l'avancement industriel et économique brésilien<sup>392</sup>.

Il est certain que l'envoi à nouveau de Daniel Boutet au Brésil, pour faire des conférences en novembre 1947, y est motivé par ces analyses du chargé des Affaires de France.

Une autre caractéristique majeure de la politique culturelle internationale française est celle de sa préoccupation quant au regard des visiteurs étrangers dans l'Hexagone. Et si le visiteur est une personnalité d'importance politique, économique, académique, etc. il est préférable que les diplomates français qui se trouvent dans le pays d'origine du visiteur participent à l'organisation du voyage. Le MAE rappelle qu'un voyage bien organisé, « peut avoir des résultats favorables, autant les commentaires du voyageur déçu et mécontent peuvent être nuisibles à la France ». Il faut donc « ne rien laisser au hasard ». Et cette tâche d'organiser le voyage du visiteur, « doit être réalisée en deux parties, la première est de la responsabilité de la mission diplomatique sur place, la seconde est à la charge des services de

---

<sup>390</sup> Idem.

<sup>391</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 10/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>392</sup> Idem.

Paris »<sup>393</sup>.

Les personnalités, dont les voyages en France sont facilités, « doivent être bien choisies »<sup>394</sup>. Les suggestions du MAE pour les visites guidées, pour ces personnalités, ont des détails curieux :

*« Il ne convient pas de faire envisager leur voyage sous des couleurs trop brillantes ; il ne faut pas non plus leur montrer la France sous un jour trop sombre [...]. Il est absolument nécessaire que les missions diplomatiques adressent aux ministères intéressés à Paris un curriculum vitae très complet et très précis concernant les personnalités [...] afin qu'un programme de séjour soit établi en tenant compte de leurs spécialités et de leurs goûts »*<sup>395</sup>.

C'est alors pour faciliter le développement du rapport avec l'Amérique latine et offrir un meilleur service aux personnalités de ce continent en visite en France qu'en 1946 le MAE propose la création d'un Centre d'accueil latino-américain à Paris. Tel centre, ou « club »,

*« [...] tout en maintenant un caractère absolument indépendant devrait maintenir des rapports étroits avec les ministères intéressés et notamment avec le MAE. Le président du club devrait être une personnalité prestigieuse »*<sup>396</sup>.

---

<sup>393</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>394</sup> Idem.

<sup>395</sup> Idem.

<sup>396</sup> Idem.

## Chapitre 12

### L'Accord culturel franco-brésilien et l'hésitation du Quai d'Orsay sur la réciprocité

Une des plus importantes caractéristiques idéologiques dans la conduite des relations internationales au sortir de la Seconde Guerre mondiale et qui a une influence sur la méthode de la politique culturelle française est l'idée de relativisme culturel. Elle explique la fréquence de signatures - entre Etats - d'accords culturels et techniques pour les coopérations « réciproques » dès 1945.

En ce qui concerne les relations culturelles franco-brésiliennes, outre l'aspect pionnier qu'avait représenté la création de l'Institut franco-brésilien de Haute culture (IFBHC) en 1923, où la réciprocité est imposée dans le statut, l'accord culturel de 1948 devient le premier grand symbole, au moins en théorie, des exigences brésiliennes d'imposer sa culture à un niveau d'égalité avec la France.

Selon la documentation française, depuis la fin 1944 « les Brésiliens désirent beaucoup » la concrétisation d'un accord culturel entre les deux pays<sup>397</sup>. Nombreuses sont les raisons qui justifient les intérêts brésiliens pour un accord culturel avec les Français. Le ministère des Relations extérieures (MRE) brésilien voit dans un accord de ce type un canal pour projeter la culture nationale et ainsi augmenter l'importance du pays dans la géopolitique internationale, d'autant qu'en 1945 Paris est vu comme le centre culturel et artistique de la planète ou au moins comme l'un de ces principaux centres. La France est perçue aussi, par les Etats latino-américains et principalement par les Français eux-mêmes, comme la principale représentante de la culture latine, raison pour laquelle tous les vingt pays de l'Amérique latine appuient l'installation de l'UNESCO à Paris. Il y a aussi les disputes entre les Etats latino-américains pour détenir le *leadership* du continent dans les décisions internationales ; ainsi, être donc un allié et avoir des affinités culturelles avec la France reste un atout.

A ce propos, l'histoire de la participation brésilienne dans l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) - ancêtre de l'UNESCO des années vingt aux années quarante - nous donne un bon exemple. Comme le signale Juliette Dumont, le Brésil souhaite le rapprochement de l'Amérique latine avec cet institut pour « renforcer [son] autorité morale

---

<sup>397</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 16/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

auprès des autres pays latino-américains, [et] susciter leur confiance, tout en se posant comme un acteur [international] de premier plan »<sup>398</sup>. Une liaison plus intime avec Paris représente un poids culturel majeur, donc aussi politique et économique, en Europe et dans le monde. Même affaibli après la guerre, le Vieux Continent reste une des principales régions des enjeux politiques globaux<sup>399</sup>.

Toutefois, au début 1945, le ministère des Affaires étrangères (MAE) rejette la proposition d'un accord culturel en raison des exigences brésiliennes de parité de droits inscrite dans cet accord. Le Quai d'Orsay se voit encore dans un moment où il serait plus convenable de se « rétablir avant de songer l'avenir d'une relation culturelle définie, peut-être précipitamment », dans un accord officialisé avec le Brésil<sup>400</sup>.

En 1946, la situation n'est plus la même. La diplomatie française a déjà repris la plupart de ses activités culturelles, et l'effort des autres pays au Brésil la conduit à prendre elle-même l'initiative d'un accord culturel. C'est alors que, au premier semestre de cette même année, le professeur Maurice Byé est envoyé au Brésil par la Direction générale des relations culturelles (DGRC) pour étudier la situation culturelle entre les deux pays et ébaucher un plan pour un futur accord<sup>401</sup>. S'amorcent donc, au milieu de la même année, les travaux pour la réalisation de l'Accord culturel franco-brésilien.

Les premières discussions prétendent que cet accord doit être valable cinq ans et renouvelable par tacite reconduction, et prévoient l'obligation entre les deux Gouvernements de faciliter réciproquement l'envoi et la circulation de livres et de tout autre type de publications littéraires, artistiques, scientifiques et techniques ; l'envoi et la diffusion de films éducatifs, documentaires, disques et toutes autres formes d'enregistrements sonores ; faciliter

---

<sup>398</sup> Juliette Dumont, *L'Institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946)*, Paris, Editions d'IHEAL, 2008, p. 100.

<sup>399</sup> Sur la politique culturelle internationale brésilienne, voir Edgard Telles Ribeiro, *Diplomacia cultural : seu papel na política externa brasileira*, Brasília, Fundação Alexandre Gusmão, 1989 ; et Hugo Rogélio Suppo, « A dimensão cultural da política externa brasileira nos anos 1930 », in *Anais da XXII Reunião da Sociedade Brasileira de Pesquisa Histórica*, v. 1, Curitiba, SBPH, 2002. Sur la politique culturelle internationale brésilienne et sa relation avec la France, ainsi que les disputes dans ce domaine entre les pays latino-américains à l'intérieur de l'IICI (Institut international de coopération intellectuelle) et la Société des Nations, voir Juliette Dumont, *L'Institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946)*, Paris, Editions d'IHEAL, 2008 ; et Mônica Leite Lessa, « A política cultural brasileira e a Sociedade das Nações », in *Anais da XXII Reunião da Sociedade Brasileira de Pesquisa Histórica*, v. 1, Curitiba, 2002.

<sup>400</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 16/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>401</sup> Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999, vol. 3, p. 766.

les visites d'intellectuels et d'artistes ; faciliter le recours à des professeurs, savants, techniciens à tous les niveaux et secteurs de l'enseignement et de la recherche, etc. Bref, l'accord doit couvrir toutes les branches de la production culturelle française et faciliter la circulation de celle-ci en territoire brésilien<sup>402</sup>.

Mais les négociations restent encore bloquées en raison de l'exigence du MRE brésilien de la totale réciprocité, pendant que la France souhaite, seulement pour elle et non pour le Brésil, obtenir la clause de la nation la plus favorisée parmi les Etats qui possèdent déjà un accord culturel avec le Brésil, tels que l'Espagne, le Portugal, l'Italie et les Etats-Unis. Cet avantage lui permettrait de profiter des facilités que ces autres pays « peuvent [venir à] conquérir dans l'avenir »<sup>403</sup>.

La documentation n'informe pas, mais tout nous fait croire que le Brésil demande d'avoir le droit à la même clause - de nation la plus favorisée en France - en fonction de l'initiative française en ce sens. Vu l'asymétrie entre la réputation de l'image de la culture française et celle de la culture brésilienne dans le monde, il est facile de comprendre pourquoi le Quai d'Orsay nie la réciprocité sur ce point. Quel qu'il soit, on est ici devant d'un exemple du décalage entre la rhétorique de l'après-guerre en faveur de l'égalité de droits entre les nations et leurs cultures et l'exécution de cette égalité même dans des accords internationaux.

Mais parallèlement on perçoit que le Quai d'Orsay est sur le point d'abandonner cette exigence principalement à cause des conseils de ses diplomates au Brésil. Les lettres envoyées par ces derniers à Paris, encore en 1946, demandent toujours plus de rapidité dans les négociations de l'accord en raison de la concurrence des autres pays. A la fin août par exemple, le chargé des Affaires de France au Brésil rappelle que les Brésiliens ont déjà des accords de ce type avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Canada et les Etats-Unis<sup>404</sup> ; et probablement d'autres pays non mentionnés. La préoccupation du diplomate vient du fait que la France, qui se prétend la représentante majeure de la latinité et est culturellement très présente au Brésil, finit par être une des dernières puissances occidentales à signer un accord culturel avec le plus grand pays latin du monde<sup>405</sup>.

---

<sup>402</sup> Guy Martinière et Luiz Cláudio Cardoso (coords.), *Brasil-França : Vinte anos de cooperação (ciência e tecnologia)*, Brasília, Fundação Alexandre Gusmão, 1989, p 351.

<sup>403</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 19/08/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>404</sup> Idem.

<sup>405</sup> Idem.

Nous avons déjà vu que c'est le professeur Maurice Byé qui jette les bases, disons les plus officielles, d'une convention culturelle franco-brésilienne suite à sa mission dans le pays en 1946. C'est lui qui rédige le premier projet pour cet accord. On lit dans ce projet, daté du 5 septembre 1946 et présenté dans le même mois à la DGRC, que l'Accord culturel franco-brésilien doit favoriser :

- 1) *« Les envois et la présentation de films, de disques, etc. ;*
- 2) *Les envois et circulation de livres et revues de tous les types ;*
- 3) *Les visites d'artistes ;*
- 4) *La mise à la disposition des universités, collèges, lycées, écoles et laboratoires, des professeurs, techniciens, savants, etc. ;*
- 5) *Les envois et la présentation d'oeuvres ou d'objets destinés à des expositions de caractère artistique ou scientifique ;*
- 6) *Les séjours de boursiers ;*
- 7) *Les voyages de conférenciers »*<sup>406</sup>.

Les clauses générales soulignent que :

- 1) *« Les deux pays s'accordent l'un à l'autre [...] toutes les facilités compatibles avec les lois en vigueur, dont l'un des deux pourrait bénéficier chez l'autre ;*
- 2) *Ils s'accorderont [...] les avantages de la clause de la nation la plus favorisée sous réserve de réciprocité ;*
- 3) *Ils faciliteront la création, l'établissement et le fonctionnement de tous les organismes de nature à contribuer à la réalisation des buts énumérés ci-dessus tels que instituts, offices, centres de documentation ou d'information, associations, etc. ;*
- 4) *Ils s'accorderont toutes les facilités prévues par les recommandations de l'UNESCO signées des représentants de l'un et de l'autre pays »*<sup>407</sup>.

Les clauses spéciales :

- 1) *« Les deux pays reconnaissent l'équivalence entre les diplômes secondaires et le baccalauréat français, ainsi que les diplômes techniques et universitaires ;*
- 2) *En vue d'assurer l'application de l'accord, de préciser ses conditions de fonctionnement et de rechercher de nouvelles occasions de travail en commun, deux commissions paritaires franco-brésiennes seront créées l'une à Rio de*

---

<sup>406</sup> « Projet de convention culturelle franco-brésilien », rédigé par le professeur Maurice Byé, RJ 05/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>407</sup> Idem.

*Janeiro l'autre à Paris. [...] Chaque commission se composera de 6 membres. La présidence et le secrétariat seront confiés au Brésil à des Brésiliens, en France à des Français. Les commissions se réuniront tous les mois ou sur convocation du président ;*

- 3) *L'institution de l'attaché culturel est entachée de son origine totalitaire. Logique dans la conception nazie et fasciste selon laquelle les professeurs en mission à l'étranger pouvaient représenter une pensée dirigée [...]. Elle ne l'est plus quand il s'agit des rapports avec des Etats qui [...] tiennent à la liberté de penser »<sup>408</sup>.*

En ce dernier point, l'idée de Maurice Byé est que les Français qui participeraient aux Commissions paritaires pourraient aussi instituer un Conseil de la relation culturelle. Cet « organe-clé » remplacerait l'attaché culturel et les missions culturelles. Il aurait aussi la fonction de « Secrétariat général des Alliances françaises du Brésil ». Il serait autonome, de caractère non politique et donc indépendant de l'ambassade. Il correspondrait directement avec la DGRC à Paris en employant les services de l'ambassade. Pour son rapport avec l'ambassade, il aurait un fonctionnaire travaillant dans cette même ambassade. Ce Conseil aurait un représentant à Rio de Janeiro (son président) et un à São Paulo (son vice-président). Le budget du Conseil serait contrôlé par l'attaché financier de l'ambassade<sup>409</sup>.

Les attributions du Conseil de la relation culturelle seraient les mêmes que celles de l'attaché culturel :

- 1) *« Négociations à mener avec le Brésil, pour conclusion de nouveaux accords ou pour appliquer l'accord existant ;*
- 2) *Négociations à mener avec les universités ou établissements brésiliens variés en vue de l'échange de professeurs ;*
- 3) *Attribution des bourses à des étudiants brésiliens allant séjourner en France ;*
- 4) *Avis à donner en France sur l'envoi de conférenciers, artistes, etc. ;*
- 5) *Organisation de nouvelles institutions culturelles, de conférences, expositions, concerts, etc. ;*
- 6) *Questions relatives à l'enseignement du français hors des Alliances et lycées, aux ordres religieux, à la radio, à l'organisation d'un centre de documentation française, etc. ;*

---

<sup>408</sup> Idem.

<sup>409</sup> Idem.



7) *Questions du livre et du film, participation éventuelle à la mise sur pied d'une librairie de gros et celle d'une salle de cinéma* »<sup>410</sup>.

Le projet fait apparaître encore que la Commission paritaire à Paris doit prioritairement s'occuper des intérêts culturels brésiliens en France (toutefois les trois membres français de cette commission peuvent être appelés à jouer un rôle en ce qui concerne les intérêts culturels français au Brésil), pendant que la Commission à Rio de Janeiro doit s'occuper des intérêts culturels français au Brésil. Les membres des deux Commissions représenteraient les ministères des Affaires étrangères des deux pays. Maurice Byé souligne le fait que les membres français de la Commission à Rio de Janeiro seraient donc chargés de faire appliquer l'Accord culturel « dans ses données essentielles, puisqu'actuellement la France a plus d'intérêt au Brésil que le Brésil n'en a en France ». A eux donc « incomberait la tâche de représenter les intérêts culturels français au Brésil »<sup>411</sup>. De plus, ils seraient pour les Brésiliens eux-mêmes les porte-parole officiels de la France : les souhaits qu'ils formuleraient se transformeraient en décisions de la Commission paritaire. Les Français au Brésil éviteraient ainsi d'éventuelles frictions dans les démarches unilatérales de leur ambassade<sup>412</sup>.

La conclusion de ce premier projet rappelle que s'il est approuvé tel qu'il est, il donnera aux professeurs français résidents au Brésil « la responsabilité de l'ensemble des relations culturelles, parce que ce sont les professeurs eux-mêmes qui formeront le corps du Conseil de la relation culturelle ». La préférence pour les professeurs, selon Maurice Byé, « se doit au fait que ce sont eux qui connaissent, en général, bien le pays et les milieux intellectuels brésiliens », ils ont aussi « généralement conscience du fait que leur mission ne se limite pas à un enseignement dans des conditions analogues à celles qui existent en France »<sup>413</sup>. Cette idée, qui apparaît comme fondamentale dans son projet, est rapidement discréditée tant par la DGRC que par l'ambassade française à Rio de Janeiro. Il est clair que nous ne sommes plus ici dans l'ère de Georges Dumas et de son Groupement des universités et grandes écoles de France (GUGEF), quand les professeurs universitaires ont été à la tête de la politique culturelle française au Brésil.

Quand l'ambassade française à Rio de Janeiro prend connaissance du projet du professeur Maurice Byé présenté à Paris, celui-ci et ses idées reçoivent de dures critiques. Le

---

<sup>410</sup> « Projet de convention culturelle franco-brésilien », rédigé par le professeur Maurice Byé, RJ 05/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>411</sup> Idem.

<sup>412</sup> Idem.

<sup>413</sup> Idem.

chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, l'accuse tout d'abord d'être resté très peu de temps au pays, six semaines seulement entre les mois de juillet et août. Par conséquent, ce court séjour « ne lui a pas permis d'étudier à fonds les principales difficultés culturelles », de plus, « son analyse de la situation financière de la politique culturelle française au Brésil a été tout au moins, pour une grande part hâtive et certaines [parties] complètement erronées ». Il accuse aussi Maurice Byé déclarant que ce dernier « loin de vouloir assumer aucune responsabilité organisatrice a conçu sa mission sous un angle uniquement critique »<sup>414</sup>.

En rapport aux idées et leurs méthodes d'application soutenues dans ce projet, Etienne de Croy affirme que ce serait un erreur de donner « la place quasi exclusive aux universitaires » dans la conduite de la politique culturelle française. D'après lui, les universitaires auraient des tâches « peu compatibles avec la réalité d'un intellectuel, professeur et/ou chercheur »<sup>415</sup>. Il réaffirme que la partie artistique et technique est « fondamentale » pour la politique culturelle française au Brésil, et ce serait une faute d'exclure les techniciens et les artistes des décisions importantes, c'est-à-dire ne pas leur donner une place plus éminente dans le projet. Toutefois, Etienne de Croy donne son approbation au projet - principalement pour ne plus retarder un accord culturel franco-brésilien -, bien sûr à la condition qu'il ne soit pas « retenu tel quel »<sup>416</sup>.

Les critiques de l'ambassadeur Hubert Guérin coïncident avec celles d'Etienne de Croy. Comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre antérieur - et ce serait redondant de mentionner ces critiques de nouveau en détail -, il insiste particulièrement sur la nécessité du maintien du poste d'attaché culturel en raison de la surcharge du travail<sup>417</sup>. De son côté, la DGRC écarte la suggestion de remplacer ce poste par un Conseil de la relation culturelle, car elle croit que cette idée « présenterait de graves inconvénients et, tout d'abord, celui de risquer d'opposer à un moment donné [la propre Direction] soit à des Français, soit à des Brésiliens »<sup>418</sup>. Considérant que les affaires culturelles françaises représentent au Brésil une

---

<sup>414</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 16/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>415</sup> Idem.

<sup>416</sup> Idem.

<sup>417</sup> Télégramme de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/11/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>418</sup> Lettre de la DGRC envoyée à l'ambassade au Brésil, (date illisible) Paris 1946, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

« trop lourde charge », elle n'est pas non plus d'accord pour confier à un fonctionnaire la fonction d'attaché culturel dont ce ne serait pas « son emploi exclusif »<sup>419</sup>.

Il reste donc le poste d'attaché culturel au détriment de la suggestion d'un Conseil de la relation culturelle composé par des professeurs. Suite à quelques changements opérés dans le projet présenté par Maurice Byé, l'Accord culturel franco-brésilien est finalement signé à Rio de Janeiro le 6 décembre 1948 par les représentants français, l'ambassadeur Hubert Guérin et le chef de la DGRC Louis Joxe ; le Brésil est représenté par son ministre des Relations extérieures Hildebrando Pompeu Pinto Accioly<sup>420</sup>.

En analysant l'Accord (voir dans la Table des annexes / Documents témoignages), on voit que la plus grande partie du projet de Maurice Byé est maintenue. L'article 3 nous montre que l'idée de « nation la plus favorisée » reste « sous réserve de réciprocité », autrement dit, la France a été « obligée » d'abandonner son intention - de 1945 - d'assurer cette clause à elle seule. L'article 1<sup>er</sup> résume que l'Accord doit servir à faciliter, « dans toute la mesure du possible » :

- 1) *« L'envoi et la circulation de livres, revues, publications littéraires, artistiques, scientifiques et techniques ;*
- 2) *L'envoi et la présentation sans caractère commercial, de films éducatifs, documentaires, ou présentant un intérêt culturel, de disques et autres modes d'enregistrements sonores ;*
- 3) *Les visites d'intellectuels et artistes ;*
- 4) *L'emploi, dans l'exercice normal de leurs fonctions, de professeurs, de techniciens, pédagogues et savants par les universités, collèges, lycées, écoles, laboratoires et autres organismes d'enseignement, d'études ou de recherches ;*
- 5) *La création de chaires et de postes de lecteurs dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur en vue de l'étude de leur langue, littérature et histoire respectives et de tous les autres sujets intéressant les deux pays ;*
- 6) *L'envoi et la présentation d'œuvres ou d'objets destinés à des expositions de caractère artistique et scientifique ;*
- 7) *Les séjours de boursiers ;*

---

<sup>419</sup> Idem.

<sup>420</sup> Accord culturel franco-brésilien, du 6 décembre 1948, voir dans la Table des annexes / Documents témoignages.

8) *Les échanges radiophoniques d'ordre culturel* »<sup>421</sup>.

L'article 4 indique que les deux Gouvernements doivent faciliter la création « d'instituts, centres de documentation et d'information, et associations » ayant comme buts d'atteindre les objectifs énumérés dans l'article 1<sup>er</sup>. L'article 6 affirme l'équivalence entre les diplômes du second cycle brésilien et le baccalauréat français. Les articles 7 et 8 précisent que l'équivalence des diplômes techniques et universitaires, ainsi que les institutions qui les délivrent dans les deux pays, sont à « déterminer » par les Commissions mixtes (ou paritaires). Ces Commissions sont créées pour « assurer l'application [...] de l'Accord », pour « préciser ses conditions de fonctionnement et rechercher de nouvelles occasions de travail en commun » (article 12). Chaque Commission doit être composée de six membres « nommés par moitié par les gouvernements français et brésilien ». La présidence et le secrétariat sont respectivement confiés, en France, à un Français et à un Brésilien, au Brésil, à un Brésilien et à un Français. L'article 12 prévoit encore que les Commissions se « réuniront au moins une fois par trimestre ou sur convocation du président ». L'Accord est valable pendant cinq ans. S'il n'est dénoncé par aucune des deux parties contractantes « six mois au moins avant l'expiration », il doit rester en vigueur « jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter du jour où l'une ou l'autre [...] des parties aura notifié la dénonciation » (article 13)<sup>422</sup>.

On constatera au cours de ce travail que l'Accord culturel franco-brésilien a donné une grande impulsion à la création d'institutions françaises et à l'envoi de professeurs, artistes et toute sorte d'éléments de leur culture au Brésil.

---

<sup>421</sup> Idem.

<sup>422</sup> Idem.

## Chapitre 13

### Les Français dans des établissements d'enseignement

Outre les cours de langue française dans les Alliances et établissements scolaires, la culture française est présente - avec une intensité qui varie en fonction du groupe social qu'elle touche - dans toutes les branches et à tous les niveaux de l'enseignement brésilien. Sa participation dans la formation des jeunes gens du pays dès l'école primaire jusqu'au doctorat, en passant par les apprentissages techniques de presque tous les secteurs industriels, est exercée à travers l'envoi au Brésil de professeurs des disciplines les plus variées, de la fourniture de bourses pour des études brésiliennes dans l'Hexagone et pour des étudiants et chercheurs français au Brésil, sans parler des Brésiliens eux-mêmes qui, comme enseignants, servent comme relais à la culture française.

En 1945, l'enseignement secondaire brésilien fonctionne suivant un système instauré sous le régime du président Getúlio Vargas en 1942. Le trait essentiel de ce système est la centralisation autoritaire. Il est l'objet de véhémentes critiques de la part de la hiérarchie catholique et des directeurs de collèges et lycées privés laïques puissants qui s'élèvent contre les atteintes qu'il porte à la « sacro-sainte liberté de l'enseignement »<sup>423</sup>. Par contre, pour la diplomatie culturelle française, ce modèle est plutôt satisfaisant, car il protège la présence de la langue française dans l'enseignement brésilien.

La langue française est enseignée dans presque toutes les classes du secondaire à raison en moyenne de deux heures par semaine. Le statut de l'éducation au Brésil impose comme langues vivantes étrangères obligatoires au *ginasial* (collège) l'anglais et le français, mais une seule langue obligatoire pour les trois années du lycée. Le choix des écoliers, au moins depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, va aller chaque fois plus vers l'anglais ; avec des variations qui dépendent des caractéristiques particulières de chaque Etat de la Fédération, ainsi que de la classe sociale et du sexe des étudiants ; en effet, après la guerre, le français devient alors peu à peu une « langue de jeune fille ». Mais, selon le ministre de l'Education brésilien Clemente Mariani, dans une discussion avec l'ambassadeur français Gilbert Arvengas au début 1950, « au fur et à mesure de l'abandon des études classiques, du grec et du latin [ce dernier à l'époque obligatoire dans des lycées, comme langue morte]

---

<sup>423</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 28/01/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

l'utilité de connaître le français s'affirme davantage »<sup>424</sup>. Mais pas suffisamment pour bloquer l'avancée de la langue anglaise... au détriment du français.

Ce système de l'éducation nationale reste pratiquement le même sous tous les gouvernements qui succèdent à Getúlio Vargas depuis sa déposition en octobre 1945 et jusqu'à la loi *Diretrizes e Bases* de 1961. Les changements réclamés par certains secteurs de la société, qui ont lieu pendant les gouvernements de Juscelino Kubitschek (1956 à 1961) et de Jânio Quadros (janvier à août 1961), qui visent à l'établissement de la « liberté » et à un allègement des programmes, n'arrivent pas à toucher la structure du modèle adopté en 1942, ni le privilège de la langue française. Pour l'instant, c'est cette relative période de stabilité dans l'enseignement brésilien qui nous intéresse ; la phase suivante est analysée dans la troisième partie de ce travail, sur la politique culturelle française à partir de la V<sup>e</sup> République.

Toutefois, le rapport de Pierre Clarac, Inspecteur général de l'Education nationale, fait à partir de son voyage en 1945 au Brésil, Uruguay et Argentine, pour vérifier la situation des institutions d'enseignement du français dans l'Amérique du Sud, est peu joyeux. Il est particulièrement étonné (comme on voit dans beaucoup d'autres rapports de l'époque) par la progression des anglo-saxons dans la région, qu'il attribue à leurs « fortes ressources financières et à leur puissance économique », à la « ténacité sans défaut et selon les méthodes les plus ingénieuses à diffuser en Amérique latine la pratique de la langue anglaise ». Il constate que :

*« Leurs cours d'anglais et leurs films [plutôt états-uniens] bénéficiant d'un quasi-monopole de fait, la quantité et la qualité de leurs publications littéraires et scientifiques, le réseau d'affaires, qu'ils ont étendu sur tous les pays d'Amérique latine, leur ont permis de réaliser dans ce sens des progrès considérables, dont la coïncidence avec nos propres reculs n'est pas fortuite »*<sup>425</sup>.

Pour essayer de freiner ce « recul », il insiste sur l'utilité de l'existence de la « fidélité de tous les intellectuels et personnes en général qui ont étudié en France »<sup>426</sup>. Cela doit marquer la voie dans laquelle s'engage la politique culturelle française dans l'éducation en Amérique latine. Son idée est centrée sur les jeunes gens du continent, qui doivent être choisis « parmi les plus laborieux et les plus pauvres », pour perfectionner leurs études en France.

---

<sup>424</sup> Idem.

<sup>425</sup> Rapport de Pierre Clarac, Inspecteur général de l'Education nationale : « Notes sur les institutions culturelles françaises en Amérique latine », MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>426</sup> Idem.

Pierre Clarac a de la sensibilité et une fine pensée : les étudiants étant choisis « parmi les plus laborieux et les plus pauvres », et ceux-ci ayant la chance de faire des études dans un pays de culture et d'intellectuels réputés comme la France, ces étudiants seront toujours dévoués à ce pays qui leur a permis de voyager et jouir d'un nouveau statut social en Amérique latine : « Ils en garderont toujours le souvenir »<sup>427</sup>. Afin de faciliter le meilleur choix des étudiants qui doivent recevoir des bourses pour faire des études en France, Pierre Clarac propose que ces jeunes soient cherchés dans les principaux centres académiques de l'Amérique latine. Parallèlement :

*« Il faut envoyer des étudiants français en Amérique latine pour recueillir les éléments d'une thèse de doctorat et, s'ils sont déjà docteurs, poursuivre les recherches de leurs spécialités, puis la publication de leurs travaux [peut] servir d'une façon très efficace à notre prestige dans le pays »*<sup>428</sup>.

Quand on connaît la très haute réputation qu'ont eue et ont encore au Brésil des intellectuels qui ont travaillé sur ce pays, tels que Fernand Braudel, Claude Lévi-Strauss, Pierre Monbeig, Roger Bastide, etc. ont doit être absolument d'accord avec les suggestions de Pierre Clarac. Et c'est pourquoi ses idées, pas totalement originales d'ailleurs<sup>429</sup>, seront adoptées presque au pied de la lettre par la DGRC.

Au Brésil, l'ambassadeur François d'Astier, qui prend son poste le 12 février 1945, contacte le ministre de l'Éducation brésilien afin d'activer l'enseignement de la langue française de manière à pouvoir faire face à la concurrence états-unienne. Deux semaines après son arrivée, il envoie au ministère des Affaires étrangères (MAE) une lettre disant que le ministre brésilien « accepte volontiers » le concours français sur deux points dans l'enseignement secondaire du pays : 1) l'organisation de cours complémentaires de français, dont un début de réalisation a déjà été assuré par l'Alliance française dans les lycées ; 2) l'attribution de bourses - pour se perfectionner en France - à des professeurs secondaires brésiliens achevant leur formation en facultés<sup>430</sup>.

---

<sup>427</sup> Idem.

<sup>428</sup> Rapport de Pierre Clarac, Inspecteur général de l'Éducation nationale : « Notes sur les institutions culturelles françaises en Amérique latine », MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>429</sup> À l'exception de la suggestion de choisir - aussi - des étudiants pauvres pour suivre des études en France comme boursiers, les idées de Pierre Clarac sont très proches de celles de Georges Dumas et de son GUGEF.

<sup>430</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 28/02/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.



Malgré la soif d'action, la difficulté économique que vit la France d'après-guerre l'empêche de concrétiser pleinement ses projets, principalement celui de fourniture de bourses. L'ambassadeur reconnaît que la faiblesse de la valeur des bourses françaises cause des difficultés à « trouver des candidats de classe »<sup>431</sup>. Il justifie sa demande de l'augmentation de la valeur et de la quantité des bourses pour l'année 1946-1947 en insistant sur le fait que les meilleurs candidats choisissent d'abord les bourses des Etats-Unis, où séjournent en permanence « une centaine d'étudiants, professeurs, intellectuels brésiliens de toutes catégories, stagiaires de départements de la Défense nationale, équipes de techniciens, etc. »<sup>432</sup>. Différemment des boursiers brésiliens soutenus par la France, ceux qui sont subventionnés par les plus diverses institutions états-uniennes ont « les frais de voyage entièrement ou partiellement à la charge du Gouvernement, des universités et des multiples organismes invitants »<sup>433</sup>. Pour ce qui est de la Grande-Bretagne, les annonces du *British Council* précisent que les Anglais paient toujours aux boursiers « le séjour à l'université ou dans un hôtel pendant l'année universitaire et les vacances, les frais occasionnels, les taxes scolaires et tous les frais d'études, une assurance pour frais médicaux, le voyage aller et retour par la mer »<sup>434</sup>. Pour le chargé des Affaires de France au Brésil, les candidats qui obtiennent une bourse française l'acceptent avec satisfaction parce qu'ils « ne se font pas d'idée de ce que celle-ci représente comme condition de vie en France », ou encore parce que « malgré ces conditions étrangères plus favorables, nombre d'universitaires et intellectuels brésiliens conservent un certain désir d'étudier en France », la troisième raison vient du fait que parfois les étudiants sont issus de classes moins privilégiées - ceux-ci sont donc moins exigeants<sup>435</sup>.

Il faut dire que même si sa valeur ne peut pas donner des facilités semblables à celles des bourses anglo-saxonnes, le montant des bourses n'est pas calculé d'après les dépenses nécessaires à un étudiant français à Paris. En effet, sa valeur est supérieure, car « il faut que l'étudiant [latino-américain] emporte de la France non seulement une impression de travail, mais aussi de confort »<sup>436</sup>. Autrement dit, au moins dans la seconde moitié des années quarante, la France n'exige pas du boursier brésilien les mêmes sacrifices vécus par ses

---

<sup>431</sup> Idem.

<sup>432</sup> Idem.

<sup>433</sup> Idem.

<sup>434</sup> Idem.

<sup>435</sup> Télégramme du chargé des affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyé au MAE, RJ 10/11/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>436</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

étudiants nationaux. Que cela soit clair, les bourses fournies aux Brésiliens ont le but de faire de ceux-ci, une fois de retour dans leur patrie, autant des propagateurs de la France. Ces boursiers sont choisis par une commission d'intellectuels et universitaires locaux, mais toujours sous le contrôle des professeurs et de l'attaché culturel français.

Dès l'année universitaire 1945-1946, les Français ont attribué un total de 14 bourses à des étudiants brésiliens. Pour l'année 1946-1947, la Direction générale des relations culturelles (DGRC) met 20 bourses à la disposition de son ambassade au Brésil<sup>437</sup>. Il est important de constater que l'augmentation du nombre de bourses reste constante pendant toute notre période d'étude. Même si toujours jugées par la diplomatie française comme insuffisantes, on note que pour l'année 1962-1963 elles sont alors au nombre de 136 (soit 54 pour les universitaires, 20 pour les noviciats et 62 liées à la coopération technique)<sup>438</sup>. Suite à l'application du deuxième Plan quinquennal élaboré par le Quai d'Orsay en 1964 (on verra les détails plus loin), le nombre de bourses offertes aux Brésiliens est de 343 pour l'année 1964-1965 (73 bourses universitaires, 20 pour des noviciats, 110 de coopération technique et 140 de « coopération technique et économique »)<sup>439</sup>.

Pour faciliter et motiver la circulation des étudiants brésiliens et français dans les deux pays, la France se consacre à la concrétisation d'accords pour l'équivalence de diplômes. Cet effort aboutit aux règles plus au moins précises qui sont dans l'Accord culturel franco-brésilien de 1948. L'équivalence du baccalauréat est perçue alors d'une importance fondamentale, puisque c'est suite à ce titre que les étudiants ont plus fréquemment la possibilité de faire des études en France.

Avant la guerre, c'est l'Université de Poitiers qui contrôle le baccalauréat des lycées franco-brésiliens de Rio de Janeiro et de São Paulo. Comme ils étaient coupés de la France pendant la guerre, une organisation commune est créée en Amérique latine pour les lycées français d'Uruguay, d'Argentine et du Brésil. Après la guerre, ces institutions sont amenées à se rattacher à Paris plutôt qu'à Poitiers. Depuis, le Service central des examens du baccalauréat en France s'est efforcé de faire assurer à nouveau le contrôle effectif des centres

---

<sup>437</sup> Télégramme du chargé des affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyé au MAE, RJ 06/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28 ; et Télégramme de la DGRC à l'Ambassade au Brésil, Paris 08/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>438</sup> Note interne de la Direction des Affaires politiques d'Amérique-MAE : « Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>439</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

de l'Amérique latine par les universités françaises. Une des principales mesures dans ce sens a été l'obligation d'un professeur universitaire français comme président des jurys d'examen, pour que soient assurés la direction et le contrôle de l'examen par l'université française elle-même<sup>440</sup>.

Pour 1950, sur la base de l'Accord culturel, la DGRC prévoit d'obtenir du Gouvernement brésilien que tous ceux qui auraient leur baccalauréat français puissent se présenter à l'examen d'entrée des universités du Brésil, après avoir passé un examen de portugais, de géographie et d'histoire du Brésil. Théoriquement, la règle devient la même pour les étudiants brésiliens qui envisagent de faire des études en France<sup>441</sup>.

Aussi pour faciliter et motiver la circulation des étudiants, le 27 juin 1946, le Conseil universitaire de l'Université du Brésil à Rio de Janeiro approuve et officialise la création de l'Institut français d'études supérieures, avec l'appellation officielle de Centre français d'études supérieures de Rio de Janeiro. Le projet de fondation de cet institut a été décidé par le MAE au milieu de l'année 1945. Sa création a été repoussée pendant un an parce qu'il y avait la crainte de possibles confusions de tâches entre le nouvel institut et l'ancien Institut franco-brésilien de Haute culture (IFBHC). Néanmoins le chargé des affaires de France au Brésil garantit que « les termes du rapport prouvent bien qu'aucune confusion n'est à craindre » entre les deux instituts. Le nouvel institut a pour buts particuliers :

- 1) *« D'assurer les relations universitaires entre la France et le Brésil ;*
- 2) *De fonder à Rio de Janeiro une bibliothèque scientifique et littéraire d'études supérieures ;*
- 3) *De créer un centre d'accueil et de travail pour les professeurs et étudiants français venant au Brésil ;*
- 4) *D'organiser des conférences, expositions, centre d'études, etc. ;*
- 5) *D'aider dans leurs travaux les chercheurs français qui se consacrent à l'étude de sujets brésiliens ;*
- 6) *De publier un bulletin d'études supérieures »*<sup>442</sup>.

En France, également avec le but de stimuler les échanges entre les étudiants (mais pas seulement, puisque sont visés aussi des chercheurs, des enseignants et parfois des artistes),

---

<sup>440</sup> Lettre du MAE au ministère de l'Education nationale, Service Universitaire des Relations avec l'Etranger, Paris 11/10/47, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>441</sup> Rapport sur l'action culturelle française au Brésil, DGRC-MAE, Paris 29/08/49, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>442</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 11/07/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

sont créés - comme cela a été mentionné dans le chapitre antérieur - à Paris la Maison de l'Amérique latine, l'Institut français des Hautes études brésiliennes et l'Institut des Hautes études de l'Amérique latine (IHEAL). Ces institutions doivent servir aussi à fortifier, chez les étudiants, l'idée de latinité au détriment des anglo-saxons et du panaméricanisme<sup>443</sup>.

Comme le souhait de la croissance des exportations françaises est toujours la principale force motrice de sa politique culturelle internationale, outre les milieux scolaires et universitaires, la DGRC vise particulièrement la formation des techniciens de tous les secteurs de l'industrie brésilienne. Les techniciens formés par les méthodes françaises, en utilisant des machines et outils fabriqués en France, poussent l'industrie brésilienne à la consommation de ces mêmes machines et outils. On a un bon exemple du mécanisme de ce processus pour ce qui est de la formation de quelques techniciens du SENAI (*Serviço Nacional de Aprendizagem Industrial*), un organisme d'utilité publique à caractère syndicaliste-patronal, qui possède à l'époque une douzaine d'écoles professionnelles sur tout le territoire brésilien.

En novembre 1946, l'ambassade française est contactée par des dirigeants du SENAI. Ces dirigeants font appel aux Français pour les aider dans la formation d'instructeurs qualifiés pour leurs écoles, et les interrogent aussi sur la possibilité du Gouvernement français à envisager de créer des bourses en France d'un genre particulier, pour former des spécialistes destinés à encadrer la formation professionnelle au Brésil. Ils avaient déjà essayé avec les Etats-Unis, mais les instructeurs états-uniens ont été « incapables de faire l'effort d'adaptation nécessaire pour assurer aux boursiers [du SENAI] brésiliens une formation appropriée »<sup>444</sup>, principalement en fonction de la différence des machines.

Le projet a paru intéressant à l'ambassadeur Hubert Guérin, puisqu'il permettrait de passer d'un coup sous l'influence française, directement ou indirectement, un grand nombre de techniciens et d'ouvriers spécialisés de l'industrie brésilienne naissante. Il note que l'une des premières conséquences d'une réalisation de ce genre serait de « vendre au Brésil l'outillage nécessaire à l'équipement des établissements à créer », que les cours seraient déjà appliqués sur des machines françaises<sup>445</sup>. Quant aux régimes des bourses, le SENAI est disposé à se charger des frais de route et de dépenses d'entretien (logement, assurance médicale, alimentation, etc.) des boursiers en France, par contre, les Brésiliens demandent aux

---

<sup>443</sup> Voir dans le chapitre 6, « 6.1 Les jeunes et la Cité Universitaire au service du rayonnement français ».

<sup>444</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 06/11/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>445</sup> Idem.

autorités françaises d'assurer les frais d'études et de déplacement en France. L'ambassadeur demande « vivement » auprès de la Direction de l'Amérique que la proposition du SENAI soit prise en considération. Il rappelle au Département que les frais demandés par les Brésiliens ont été pris en charge par les Etats-Unis à l'époque de la tentative de concrétisation du projet avec les Etats-Uniens<sup>446</sup>.

Les 43 premiers candidats proposés par le SENAI, avec des bourses semestrielles et annuelles, auraient des formations en serrurerie, mécanique, menuiserie, arts graphiques, verrerie, céramique, psychologie industrielle (?), diverses spécialités des voies ferrées, technologie alimentaire, architecture appliquée à l'industrie, combustibles, tannage de cuirs et de peaux, électrotechnique, tissus de laine, métallurgie, huiles végétales, tissus de soie, tissus en général, traitement des eaux potables et industrielles<sup>447</sup>. Bref, fonctions qui touchent pratiquement tous les secteurs industriels brésiliens, qui peuvent être directement influencés par la France et, en conséquence, se transformer en potentiels consommateurs de l'industrie d'équipements industriels français.

Quelques jours après la demande de l'ambassadeur, la Direction de l'Amérique envoie une note à la DGRC en souhaitant que celle-ci appuie le projet proposé par le SENAI « avec toute son autorité »<sup>448</sup>. Finalement, en décembre 1946, la DGRC approuve le projet, qui est réalisé en partenariat avec le Service des relations universitaires et culturelles avec l'étranger, organe du ministère de l'Education nationale française<sup>449</sup>.

Les relations entre la France et le SENAI avancent comme prévu par l'ambassadeur Hubert Guérin. C'est ainsi qu'en février 1947, Robert Monge, ingénieur principal et professeur de l'Ecole polytechnique de São Paulo et directeur du SENAI de ce même Etat, part à Paris pour recruter des instructeurs français pour l'institution qu'il dirige et pour organiser le séjour des premiers subventionnés brésiliens. A l'occasion, la Direction de l'Amérique le présente comme « digne de toutes les faveurs »<sup>450</sup>.

On vient de voir les secteurs et les mécanismes à travers lesquels la France arrive à influencer dans la formation de tous les types d'étudiants brésiliens, de l'enseignement basique au doctorat en passant par la formation de techniciens de l'industrie. Les chapitres

---

<sup>446</sup> Idem.

<sup>447</sup> Note de la Direction de l'Amérique à la DGRC, MAE, Paris 27/11/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>448</sup> Idem.

<sup>449</sup> Note de la DGRC à la Direction de l'Amérique, MAE, Paris 14/12/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>450</sup> Note de la Direction de l'Amérique à la Direction des Conventions Administratives, MAE, Paris 01/02/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

suivants donnent plus de détails sur le développement de la présence culturelle française dans des établissements d'enseignement brésiliens et franco-brésiliens. Ces établissements sont les collèges et les lycées (laïques et religieux), les Alliances françaises, les écoles techniques et les universités.

### **13.1 Les lycées franco-brésiliens de Rio de Janeiro et de São Paulo**

Fondé en 1915, le lycée franco-brésilien de Rio de Janeiro, nommé Lycée Molière, fonctionne aux n° 13-15 rue des Laranjeiras, dans le charmant quartier Laranjeiras (En 1982, il est déménagé au n° 728 rue Pereira da Silva, dans le même quartier). En 1945, il est administré par la Société anonyme Lycée français, dont le conseil d'administration est franco-brésilien, et dirigé par un Brésilien et un Français. Le directeur brésilien assume la responsabilité de la marche de l'établissement au regard de la loi brésilienne. Le directeur français organise la section française et oriente l'enseignement du français dans la section brésilienne. La coexistence des deux sections est assurée pour toutes les classes, du jardin d'enfants aux classes terminales du cours secondaire. Le français est enseigné à raison de trois heures par semaine dans toutes les classes de la section brésilienne, dès le jardin d'enfants. Le portugais est première langue obligatoire dans la section secondaire française<sup>451</sup>.

En 1945, le Lycée Molière a une école maternelle pour enfants de 3 à 5 ans, un jardin d'enfants pour enfants de 5 à 7 ans, cours primaire de 7 à 11 ans, secondaire de 11 à 15 ans et cours complémentaire de 15 à 17 ans. La section française du lycée n'a qu'une quarantaine d'élèves, fils de la colonie française de Rio de Janeiro, par conséquent, des enfants qui, chez eux, apprennent le français et connaissent la France. Ainsi, c'est la section brésilienne, « qui pourra avoir jusqu'à 1 500 élèves brésiliens » en 1946, qui doit être « la plus intéressante » pour la politique culturelle de la France<sup>452</sup>.

Le lycée franco-brésilien de São Paulo est fondé par la Société Lycées franco-brésiliens en 1923. La construction de l'édifice de la rue Mairinque, où doit fonctionner le lycée, avait déjà commencé en 1921. En 1941, le lycée et la fondation qui l'administre

---

<sup>451</sup> Livre du MEN avec la liste des institutions d'« Enseignement français à l'étranger », p. 979, édition de 1961, c. AJ/16/6945, MEN-CARAN.

<sup>452</sup> « Rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945 », Paris 1945, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

changent d'appellation, et deviennent Lycée Pasteur (le titre officiel qui lui est donné par le décret fédéral du 17 mai 1943 est *Colégio Pasteur*). Son organisation est semblable à celle du Lycée Molière à Rio de Janeiro<sup>453</sup>.

En 1945, leurs deux sections brésilienne et française, à Rio de Janeiro et à São Paulo, y coexistent sans aucun lien entre elles ; sauf l'orientation de l'enseignement de la langue française dans la section brésilienne qui appartient au responsable de la section française. Les élèves y poursuivent donc séparément des études de types différents<sup>454</sup>.

D'après l'analyse de Paul Rivet, en cette même année, sur les cours secondaires dans ces lycées, « du fait de la médiocrité des professeurs qui y ont été envoyés et de l'insuffisance des crédits alloués, ces établissements sont en général médiocrement équipés en appareils d'enseignements et de laboratoire ». Il faut donc « résolument remédier à cette insuffisance »<sup>455</sup>. Il considère qu'il est probable que cette situation peu satisfaisante s'explique par la pression croissante, exercée par le Gouvernement brésilien sur les présidents des deux lycées, en faveur d'une nationalisation des enseignements offerts<sup>456</sup>. En effet, une telle pression existe sur tous les établissements d'influence étrangère au Brésil durant le premier gouvernement de Getúlio Vargas.

L'évaluation de Paul Rivet est à l'origine du rapport qui circule à l'intérieur de la DGRC à la fin 1945. Et celui-ci donne le ton des changements que les Français souhaitent faire dans les lycées franco-brésiliens de Rio de Janeiro et de São Paulo dans l'administration, dans l'organisation, dans la structure et « surtout dans la mentalité »<sup>457</sup>. Avec le discours nationaliste français - discours que les Français croient eux-mêmes comme « universaliste » -, le texte informe sur le lycée à Rio de Janeiro :

*« Il faut qu'il soit digne de la France ; qu'on enseigne la langue française, qu'on apprenne à aimer la France et à connaître la France ; que l'instruction et l'éducation suivent l'orientation française »*<sup>458</sup>.

Ce rapport instruit sur les nouvelles règles pour le lycée à Rio de Janeiro : son directeur sera tenu d'habiter le lycée et de lui consacrer toute son activité (*full time*) ; « il faut

---

<sup>453</sup> Livre du MEN avec la liste des institutions d'« Enseignement français à l'étranger », p. 979, édition de 1961, c. AJ/16/6945, MEN-CARAN.

<sup>454</sup> « Rapport sur la propagande d'après-guerre en Amérique latine », de Paul Rivet, envoyé au MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>455</sup> Idem.

<sup>456</sup> Idem.

<sup>457</sup> Rapport sur l'action culturelle française au Brésil, DGRC-MAE, Paris 29/08/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>458</sup> Idem.



le [directeur] faire revenir au Centre international d'études pédagogiques de Sèvres, pour voir les expériences françaises pédagogiques ». Toujours selon ce rapport, les enfants doivent commencer à apprendre le français à l'école maternelle, et d'une manière pratique « car ils parleront français [dans les deux sections] au moins la moitié du temps, dans leurs jeux, leurs chansons, etc. ». Quand ils commencent à apprendre à lire, au début de l'école primaire, ils doivent « simultanément apprendre en français et en portugais, puisqu'ils parleront déjà couramment les deux langues ». Au début du secondaire, « les élèves sont obligés de travailler le français trois fois par semaine et continuer ainsi pendant quatre années ». Il « faudra transformer le lycée en un club en dehors des heures de cours, où tout élève pourra aller de 7h à 19h30 », pour pratiquer des activités qui l'intéressent : « Jeux, sport, théâtre, cinéma, chansons françaises, club de lecture, etc. ». Il faut créer « une imprimerie où ils pourraient imprimer un journal bilingue ; il pourra être exigé qu'il y soit parlé français tout le temps ». Pour obtenir que quelques Brésiliens passent le baccalauréat, pour les encourager dans ce sens, « il faudra prévoir un voyage de trois mois en France comme prix de leurs efforts ». Toutes ces « règles » et suggestions sont aussi valables pour le Lycée Pasteur<sup>459</sup>.

Mais les choses se passent de manière plus compliquée que ce qui est prévu par les bureaucrates de la Direction générale des relations culturelles (DGRC). La distance qui sépare les idéaux français de la concrétisation de ces idéaux dans les deux lycées franco-brésiliens peut être comparée à celle qui sépare le Quai d'Orsay de Rio de Janeiro et São Paulo. Les intérêts qui guident certains Brésiliens dans l'administration de ces lycées heurtent fréquemment les prétentions françaises.

En fait, le Lycée Pasteur n'est plus un établissement français ou franco-brésilien. Des interprétations de la loi brésilienne, que l'ambassade française n'a pas su ou pas pu contrecarrer, ont abouti à évincer totalement la dite société Lycée franco-brésilien. En 1945, cette Société y a un capital de 1 200 000 francs, ce qui représente à peu près le capital total de la société du lycée, mais cette valeur ne figure pas dans le bilan des fondateurs et associés effectifs. A ce titre, la représentation française ne dispose que de 50 voix sur 296, c'est-à-dire qu'elle n'a pratiquement pas aucun pouvoir sur le Conseil d'administration du Lycée Pasteur<sup>460</sup>.

---

<sup>459</sup> Idem.

<sup>460</sup> « Rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945 », Paris 1945, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

Le texte d'accord établi en 1932 avec le gouvernement de l'Etat de São Paulo ne laisse aux ayant droit français, en cas de conflit, d'autre recours que de se retirer en se faisant rembourser un total de 600 000 francs, alors que l'immeuble du lycée vaut en 1945 au moins dix fois plus<sup>461</sup>. Comme le groupe de Brésiliens qui administre le lycée est riche, si le petit groupe de Français fait mine de protester contre certaines mesures trop défavorables à la France, le Conseil d'administration peut, à tout moment, le mettre en demeure de se retirer. En plus, il est important d'ajouter que les lois de nationalisation de l'enseignement, accentuées pendant la Seconde Guerre mondiale, fourniraient tous les prétextes nécessaires. La situation des Français au Lycée Pasteur en 1945 est donc très délicate<sup>462</sup>.

Au point de vue pédagogique, durant les années de guerre, ce lycée a été « purement » brésilien : 1 000 élèves dans la section du baccalauréat brésilien, 23 élèves dans la section du baccalauréat français. Il n'y a, par conséquent, plus de préparation cohérente au baccalauréat français. Selon Raymond Ronze - qui à l'époque est encore secrétaire général du GUGEF, et qui en octobre 1945 devient son directeur -, les deux uniques professeurs français au Lycée Pasteur, pendant la guerre, « sont en conflit constant avec leurs collègues brésiliens », époque où des « incidents graves se sont produits, jusqu'à une gifle donnée à un membre du Conseil d'administration par un professeur »<sup>463</sup>. Il ne donne pas plus de détails...

Dans ce contexte adverse à la France, il est envisagé des actions, disons plus réalistes, par Pasteur Vallery-Radot pour transformer le Lycée Pasteur en un centre « où des pédagogues français feront connaître, au moins par leur enseignement, les méthodes françaises »<sup>464</sup>. Ces réformes consisteraient à donner de six à huit heures de cours de français par semaine, dans la section brésilienne, aux élèves, du jardin d'enfants au lycée. L'Etat français assurerait les indemnités des professeurs français détachés au lycée, et celui-ci devra payer les mêmes salaires donnés aux professeurs brésiliens. Les professeurs relèveront d'un professeur français d'une université brésilienne, faisant partie du Conseil d'administration du lycée. Il est envisagé aussi le transfert de la section française au siège de l'Alliance française de la ville, qui est considérée comme « très vivante », et capable de lui « redonner de son prestige ». Ainsi, la prétention de Pasteur Vallery-Radot est que les négociations

*« [...] très amicales avec le Conseil d'administration pourront, progressivement, permettre la reprise en main de la direction du lycée de São Paulo »*<sup>465</sup>.

---

<sup>461</sup> Idem.

<sup>462</sup> Idem.

<sup>463</sup> Idem.

<sup>464</sup> Idem.

<sup>465</sup> Idem.

Et les démarches pour « la reprise en main » du Lycée Pasteur doivent être urgentes. En décembre 1945, l'ambassadeur François d'Astier, en visite chez le gouverneur de l'Etat de São Paulo, Macedo Soares, reçoit l'information de celui-ci que désormais le lycée franco-brésilien de son Etat n'a plus de raison d'être défini de cette manière, l'appellation correcte étant plutôt simplement « lycée brésilien ». Ce geste est assez significatif en ce qui concerne le caractère de l'enseignement que ce lycée doit porter. Du fait que le lycée fonctionne dans un bâtiment de propriété brésilienne, la section française est « invitée » à se retirer. D'autre part, l'ambassadeur lui-même reconnaît l'impossibilité de fonctionnement de la section française, faute de matériel didactique et de personnel français<sup>466</sup>. C'est alors que la section du baccalauréat est provisoirement transférée dans l'enceinte du consulat français à São Paulo ; où elle débute avec 30 élèves<sup>467</sup>.

Toutefois, certainement à cause de l'effort de la diplomatie française, et en particulier celui du consul Robert Valeur, les informations pessimistes de Macedo Soares ne se concrétisent pas. Dès son arrivée à São Paulo en 1945, le consul a eu des graves difficultés pour reprendre les positions que les Français ont perdues au Lycée Pasteur. C'est seulement en 1947 qu'il parvient à obtenir la réouverture du cours de préparation au baccalauréat. En fait, le statut du lycée à sa fondation ne prévoyait pas l'existence d'un tel cours, d'autre part, celui qui y avait existé pendant quelques années, selon le consul, « avait laissé d'assez mauvais souvenirs »<sup>468</sup>.

Déjà vers la fin 1948, l'ambassadeur Hubert Guérin affirme que le consul est fier de dire avoir « complètement repris en main [le Lycée Pasteur], après qu'on en eut presque désespéré »<sup>469</sup>. Il exagère dans les deux affirmations. Mais on comprend bien sa fierté quand on connaît les énormes difficultés vécues par la section française du lycée.

Robert Valeur parvient à de bons résultats par un mélange de diplomatie et de force, notamment « menaçant » d'ouvrir à côté du Lycée Pasteur un autre établissement, financé par les industries françaises de São Paulo. La situation était restée depuis matériellement difficile et moralement tendue. A la rentrée de 1950, Lima Pontes, directeur du lycée, informe qu'il ne

---

<sup>466</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 28/12/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>467</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au Service d'Information-MAE, RJ 26/10/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>468</sup> Lettre du consul Robert Valeur à la DGRC-MAE, SP 22/11/51, AMAE, s. B Amérique, s.s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>469</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au Service d'Information-MAE, RJ 26/10/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

pourrait plus désormais donner que trois salles au lieu de quatre pour la section française. Le consul parvient à le faire revenir sur sa décision. Mais cette attitude est indicative de la mauvaise volonté de l'administration brésilienne du lycée à l'égard des Français. Lima Pontes, qui a été imposé à la direction par le président du lycée Victor da Silva Freire, est très critiqué dans des lettres envoyées par le consul à l'ambassade. Ces critiques sont liées au fait que Lima Pontes possède des amis politiques influents mais peu liés au consulat, de sorte que les projets français pour le lycée deviennent souvent irréalisables<sup>470</sup>.

C'est alors avec la mort de Victor da Silva Freire, au début 1951, que la situation devient plus facile pour les Français. Immédiatement, avec l'appui du gouverneur de São Paulo, Robert Valeur a réussi à placer Roberto Moreira à la présidence du lycée. Celui-ci est un important allié de la cause française, et selon le consul :

*« Il offrait toutes les garanties de loyauté qui nous manquaient sous l'administration de Victor da Silva Freire. [...] La mort inopinée de Victor da Silva Freire est venue simplifier nos problèmes. [...] Le nouveau président conduira à la possibilité d'assurer pour de longues années la position française dans l'établissement »*<sup>471</sup>.

Il a raison. En novembre de la même année, le nouveau président du lycée reçoit du gouverneur le crédit demandé de 4 000 000 de cruzeiros<sup>472</sup>. Cette décision est en soi extraordinaire. Elle est en effet accordée par le nouveau gouverneur de l'Etat, Lucas Nogueira Garcez (qui avait remplacé Ademar de Barros en janvier 1951), à un établissement qui est le symbole à São Paulo des étroites relations culturelles franco-brésiliennes et est en outre une société privée. Cette subvention, qui à la base doit servir pour la construction de la chapelle et du salon de fêtes du lycée, va rendre disponibles des sommes importantes qui pourront être consacrées à la construction du pavillon qui logera le cours de la section française. Le grand intérêt des industries françaises de São Paulo pour la section française du Lycée Pasteur, dont l'existence et le succès facilitent considérablement le recrutement de leur personnel au Brésil et en France, garantit au consul de trouver les fonds nécessaires qui manquaient pour la construction du pavillon<sup>473</sup>.

---

<sup>470</sup> Télégramme du consul Robert Valeur à la DGRC-MAE, SP 26/02/51, AMAE, s. B Amérique, s.s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>471</sup> Idem.

<sup>472</sup> Lettre du consul Robert Valeur à la DGRC-MAE, SP 22/11/51, AMAE, s. B Amérique, s.s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>473</sup> Idem.

Après cinq ans d'efforts, Robert Valeur croit pouvoir enfin affirmer avoir réglé définitivement la question du Lycée Pasteur et « dans des conditions qui font honneur à la France ». La décision officielle de commencer les travaux au lycée a lieu en novembre 1951. L'avant-projet de la construction d'un pavillon séparé inclut 9 à 10 salles pour les élèves, un bureau pour la direction et une salle des professeurs<sup>474</sup>.

Pendant le processus, pour augmenter la place de sa section, ainsi que son poids dans les décisions à l'intérieur de l'administration du Lycée Pasteur, la stratégie de la diplomatie française accentue la valeur de sa traditionnelle présence et l'importance symbolique du lycée pour les relations culturelles franco-brésiliennes. La stratégie avait inclus l'inauguration, le 18 octobre 1950, dans la cour d'honneur du lycée, d'un monument érigé à la mémoire de Georges Dumas et Ramos de Azevedo, les deux co-fondateurs d'établissement. Le premier perçu comme un des plus grands emblèmes au XX<sup>e</sup> siècle de l'approche culturelle franco-brésilienne, le second connu pour son attachement à la culture française<sup>475</sup>. La participation du gouverneur de São Paulo, Ademar de Barros, et du consul Robert Valeur parmi les autorités présentes à l'hommage rendu à Georges Dumas et à Ramos de Azevedo nous montre encore une fois l'efficacité de la diplomatie française au Brésil en sa quête d'alliés au sommet du pouvoir.

### **13.2 Transition de l'archétype des échanges universitaires**

Parmi toutes les manières que la France utilise pour transférer sa culture au Brésil, il est probable que les échanges universitaires sont les moins gênants pour le nationalisme brésilien, suscitant là moins de méfiance. Et cela parce que les transferts de connaissances, principalement techniques et scientifiques, sont utiles au Brésil en phase d'industrialisation, et aussi parce que les universités françaises et brésiliennes fonctionnent, au moins apparemment, de façon autonome par rapport au pouvoir politique et économique. C'est ainsi que les échanges universitaires peuvent plaire aux intellectuels, scientifiques, académiciens, etc. parce qu'ils ne « sentent » pas le poids politique et économique de l'Etat et de la bourgeoisie qui, c'est un fait, les subventionnent. De la même façon, en principe, le pouvoir politique et

---

<sup>474</sup> Idem.

<sup>475</sup> Lettre du consul Robert Valeur au MAE, SP 20/10/1950, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

économique brésilien, de n'importe quelle tendance idéologique, ne peut qu'y gagner avec la transmission au Brésil des connaissances des professeurs et chercheurs étrangers.

Le pivot des échanges universitaires entre la France et l'Amérique latine avant la guerre a été toujours le Groupement des universités et grandes écoles de France (GUGEF). Cela est rétabli, on l'a déjà vu, suite à la Libération. Le général de Gaulle, alors président du Gouvernement provisoire, appelle le directeur du GUGEF, Raymond Ronze, à faire partie de la mission - dirigée par Pasteur Vallery-Radot - chargée de renouer les relations diplomatiques et culturelles avec l'Amérique latine. Dès alors, les instituts, lycées et Alliances françaises purent faire appel de nouveau à des professeurs français<sup>476</sup>.

C'est pour cela qu'en 1945 le GUGEF est réinstallé par le recteur de l'Université de Paris, Gustave Roussy, qui est son président de droit. Son Conseil est composé du directeur de la Direction générale des relations culturelles (DGRC), d'un représentant du ministère de l'Éducation nationale - Service universitaire des relations avec l'étranger et de professeurs ayant enseigné en Amérique latine. Pour les assemblées générales sont invités les représentants diplomatiques de l'Amérique latine. Le GUGEF est subventionné par la Quai d'Orsay-DGRC, par le MEN, par les cotisations de ses membres et par une subvention « symbolique » de toutes les universités françaises. Son siège est à Paris, au 96 boulevard Raspail<sup>477</sup>.

Le GUGEF revient ainsi à l'exercice des attributions que lui avaient assignées ses fondateurs au début du siècle : les relations directes avec les universités, centres de recherches et instituts de l'Amérique latine pour le transferts des professeurs/chercheurs français détachés, l'accueil des personnalités latino-américaines, l'organisation de leurs conférences en France, l'orientation scientifique des étudiants à leur arrivée en France, la publication d'un bulletin d'information et de critique<sup>478</sup>. Afin de mieux pouvoir influencer les demandes universitaires brésiliennes, de manière à, quand c'est possible, les adapter aux disponibilités françaises, le GUGEF s'impose à lui-même les « tâches urgentes » suivantes :

- 1) L'organisation d'instituts et de sociétés d'échange. Il anime alors la formation au Brésil des sociétés des étudiants franco-brésiliens, ainsi que des organisations pour faciliter les échanges entre artisans et chefs d'organisations syndicales des deux pays (en 1945 il existe déjà les Sociétés de médecins, de spécialistes en Droit...);

---

<sup>476</sup> Bulletin n° 1 du GUGEF, « Le cinquantenaire du GUGEF pour les relations avec l'Amérique latine », Paris, année scolaire 1957/1958, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>477</sup> Note interne du GUGEF sur « Les relations intellectuelles de la France avec l'Amérique latine jusqu'en 1940, Paris (date illisible) 1945, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>478</sup> Idem.

- 2) La création d'établissements à Paris de sociétés correspondant à celles existant au Brésil ;
- 3) Créer des enseignements sur les pays latino-américains à Paris, pour les étudiants de la Sorbonne et au Collège de France. L'idée est de faire en sorte que les échanges de professeurs ne soient plus unilatéraux ou presque ; c'est-à-dire que soit augmenté le nombre de professeurs latino-américains en France. Dans le même sens, le GUGEF décide de présenter au recteur de l'Université de Paris un double projet : l'un lié à l'enseignement supérieur, dont la partie la plus importante concerne les professeurs latino-américains appelés en France ; l'autre à l'enseignement pratique, « peut-être » dans le cadre de l'Ecole des professeurs français de l'Etranger. La même source ajoute qu'il y a, au début 1946, de « très nombreux » candidats français à des postes d'enseignements en Amérique latine ;
- 4) L'organisation de sociétés de recherche, principalement pour les études d'ethnologie et d'archéologie, « pour ne pas laisser aux Etats-Unis le monopole de l'étude des civilisations ibéro-américaines ».
- 5) Envisager des échanges d'articles et de livres ;
- 6) Améliorer l'accueil des professeurs et étudiants latino-américains en France, avec la collaboration des ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères, de l'Université de Paris, des instituts scientifiques, des commissariats du tourisme et des sports et avec même des comités nés de l'initiative privée<sup>479</sup>.

Toutefois le GUGEF doit s'adapter au nouveau contexte de l'après-guerre, qui est caractérisé par la mainmise directe de l'Etat sur les échanges culturels internationaux. Le ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, veut en prendre directement la direction au GUGEF. Cette décision est motivée par la création, au MEN, du Service des relations universitaires avec l'étranger. Une des fonctions principales de ce nouveau service est de choisir les professeurs français pour l'étranger, d'appeler les boursiers, d'organiser la diffusion du livre ; tâches que le GUGEF assume, en tant que collaborateur de la DGRC, participant ainsi au maintien du contrôle du Quai d'Orsay sur les échanges universitaires.

C'est alors dans le but d'élargir - au sens géographique (toucher les régions les plus éloignées) et thématique (faire augmenter la présence des sciences technologiques) - sa traditionnelle éminente place dans le milieu universitaire brésilien, que le MAE prend

---

<sup>479</sup> GUGEF, (date illisible) Paris 1946, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.



immédiatement en compte l'expérience du succès remporté par les missions universitaires françaises au Brésil. D'ailleurs, l'expérience des universitaires français dans l'Université de São Paulo (USP), dans les années trente, est choisie, en 1945, comme paradigme pour être pratiqué par le GUGEF dans toute l'Amérique latine :

*« Le succès de cette expérience est attribué au fait que les professeurs envoyés à ce grand centre ont été en général très bien choisis. Bien préparés, ils ont fait une œuvre en tout point remarquable. Œuvre qui doit être répétée dans les grands centres universitaires d'Amérique latine »<sup>480</sup>.*

L'expérience acquise par le long apostolat de Georges Dumas, par les professeurs chargés de missions universitaires dans le pays, par la mission Pasteur Vallery-Radot enfin, permet au GUGEF de définir les méthodes et les moyens de sa relation avec le Brésil. Cependant, différemment des années trente, après la guerre, le GUGEF doit travailler sous les directives de la DGRC. Ainsi, même partant du principe qu'il doit donner continuité à l'œuvre initiée par Georges Dumas, le GUGEF doit harmoniser ses idées traditionnelles à celles de la DGRC, donc du Quai d'Orsay. Le rôle du GUGEF est alors aussi de masquer la DGRC, service étatique qui peut effaroucher les susceptibilités nationalistes et le monde académicien brésilien. Au dire de la propre direction du GUGEF, celui-ci est

*« [...] un organisme d'apparence autonome et d'émanation universitaire, établissant des relations paritaires entre universités mais agissant toujours de plein accord avec le ministère des Affaires étrangères »<sup>481</sup>.*

Il est vrai que le GUGEF a cette fonction depuis son origine. Mais à partir de 1945, l'Etat français créa des organes au sein des ministères des Affaires étrangères et de l'Education nationale qui s'imposent, plus que jamais, au détriment de l'autonomie des universitaires. La coopération entre ces deux ministères se passe notamment avec la mise à disposition de professeurs de l'Education nationale au MAE pour l'exercice de leurs fonctions dans d'autres pays.

Le dilettantisme intellectuel perd peu à peu sa place en faveur du pragmatisme et des intérêts politiques et économiques plus incisifs qu'avant. Ce pragmatisme s'exprime de plusieurs manières. On voit par exemple le GUGEF demander que chaque année son directeur

---

<sup>480</sup> « Rapport sur la propagande d'après-guerre en Amérique latine », de Paul Rivet, envoyé au MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>481</sup> Note interne du GUGEF sur « Les relations intellectuelles de la France avec l'Amérique latine jusqu'en 1940 », Paris (date illisible) 1945, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

ou un membre du Conseil, « sous le couvert d'une mission de conférences ou d'études de trois à quatre mois, fiscalise les négociations commencées et reprenne, si nécessaire, ce que l'indolence latino-américaine a momentanément abandonné »<sup>482</sup>. Comme il est le centre d'organisation des échanges entre des divers instituts et universités en France avec les instituts et les universités d'Amérique latine, il stimule et guide aussi idéologiquement les étudiants et chercheurs en études littéraires, scientifiques, historiques ou économiques. Il parvient plus que jamais à influencer l'Association des étudiants français pour les relations avec l'Amérique latine et vice-versa... et tout en convenance avec les intérêts de l'Etat français.

Afin de garder leurs places dans des universités brésiliennes, le MAE exige que les interventions de ses diplomates et universitaires, auprès de ces institutions, soient toujours faites le plus discrètement possible. Par exemple, le souci économique impose à la France la décision d'envoyer au Brésil des universitaires de préférence célibataires, de façon à ne pas avoir besoin d'ajouter des suppléments financiers pour les familles - ce qui se passe quand l'universitaire a un (e) conjoint (e) et des enfants. En ce point, la discrétion s'impose :

*« [Vu] qu'il faut éviter que les responsables des universités brésiliennes prennent connaissance de la préférence de l'envoi au Brésil de professeurs et chercheurs célibataires. [...] [En effet, ces responsables des universités] peuvent percevoir là une tendance à recevoir des professeurs et chercheurs français jeunes et inexpérimentés dans leurs institutions, ensuite choisir plutôt des professeurs et chercheurs d'autres origines mais avec plus d'expérience et tout ce que l'expérience apporte »<sup>483</sup>.*

Même avec le succès de beaucoup de professeurs et chercheurs français détachés au Brésil avant la Seconde Guerre mondiale<sup>484</sup>, leur maintien dans le pays après 1945 ne dépend que du bon vouloir du pouvoir local - le directeur des cours ou le recteur de l'université ou même le Gouvernement - qui les emploie. C'est exactement pour cette raison-là que la DGRC demande à ses diplomates au Brésil de conseiller aux professeurs et chercheurs français de mener les négociations de renouvellement de contrats « avec la plus grande délicatesse », et c'est seulement en cas de négociation aboutissant à une impasse, que « l'intervention de

---

<sup>482</sup> GUGEF, (date illisible) Paris 1946, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>483</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 21/05/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>484</sup> Voir la liste des professeurs détachés au Brésil dans les pages 60 et 61.

l'attaché culturel peut se justifier »<sup>485</sup> ; toujours pour éviter que les Brésiliens perçoivent l'intervention du MAE dans le milieu universitaire.

Les conférenciers qui doivent partir au Brésil sont choisis au sein de la machine étatique française, qui définit aussi leur agenda. Pour le Service d'Information du MAE, il faut « consulter les attachés d'Information auprès de l'ambassade avant d'envoyer des conférenciers et de demander de soumettre une liste des sujets à traiter »<sup>486</sup>. Il convient aussi que les conférenciers « parlent, autant que possible le portugais ». Il est préférable qu'ils soient invités par des organisations locales capables d'établir le programme de leur séjour et de les présenter au public. Il faut qu'ils « visitent aussi les grandes villes de l'intérieur et non pas seulement les capitales ». Ils doivent faire des efforts pour prendre des « contacts avec les milieux ouvriers et l'organisation des étudiants ». En plus, le Service d'Information conseille que soient envoyés de France quatre ou cinq conférenciers par an<sup>487</sup>.

L'intervention de la diplomatie se passe aussi à l'intérieur des institutions multinationales. Pour diminuer la concurrence des professeurs et chercheurs étrangers au Brésil, l'ambassadeur François d'Astier demande au MAE de contacter les délégués français et brésiliens à Londres pour que ceux-ci essayent d'obtenir le vote des nations « ou une déclaration de principe », pour « ralentir ou restreindre dans les pays Alliés [donc le Brésil] l'admission de professeurs italiens et allemands »<sup>488</sup>.

Cette demande de l'ambassadeur a été motivée par l'intention d'aider la France à déployer sa présence culturelle et développer ses intérêts économiques de manière parfois très précise au sud du Brésil au détriment des traditions allemandes, italiennes ou même polonaises. Le fait est que le diplomate français souhaite envoyer des spécialistes « en psychologie végétale (?), fruiticulture, écologie et oenologie, pour travailler à l'Institut agronomique de Pelotas »<sup>489</sup>. L'idée est de profiter de la tradition française dans cette ville au sud du Brésil - et de la région qui l'entoure - qui s'était développée depuis la venue de colons français dans la région au XIX<sup>e</sup> siècle. L'ambassadeur a été conseillé par l'attaché culturel Raymond Warnier, qui croit possible de « raviver la tradition française de viticulture et rendre

---

<sup>485</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>486</sup> Idem.

<sup>487</sup> Idem.

<sup>488</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 22/08/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>489</sup> Idem.

plus active la production de vin dans l'Etat »<sup>490</sup>. Il faut dire que la seule Maison Ribas, d'origine française, produit dans cette région, en 1945, 200 000 litres de vin ; un chiffre important pour l'époque, principalement dans un pays où la viticulture n'a pas de tradition <sup>491</sup>.

A l'exemple de Pelotas, dans le projet français d'étendre sa présence aux régions les plus reculées du Brésil, on note que les professeurs détachés qui, avant la guerre, sont plutôt affectés à Rio de Janeiro et à São Paulo (et plus rarement dans d'autres Etats), en 1946 des huit professeurs arrivés au Brésil, cinq sont envoyés dans l'Etat de Minas Gerais. Le chargé des Affaires de France justifie cette nouvelle distribution, « plus équilibrée », aussi avec l'idée que la France doit profiter du fait que, différemment de Rio de Janeiro et São Paulo, les autres Etats sont moins touchés par l'influence des Etats-Unis ; en effet, le « souvenir de la France est resté [dans ces autres Etats] plus vivant et le besoin de nous voir plus vif et plus authentique »<sup>492</sup>.

Il est évident que cette justification doit être relativisée. La vérité étant que la France « lutte » pour avoir le plus possible de chaires pour ses professeurs et, de préférence, dans les principales universités du Brésil, qui restent toujours situées à Rio de Janeiro et à São Paulo. Le bon sens nous conduit donc à prendre en considération les deux vérités. La première est que la France envoie des professeurs où c'est possible. S'il n'y a pas de place disponible dans des universités de Rio de Janeiro et São Paulo (où la concurrence internationale est grande), elle est « obligée » de détacher ses professeurs vers les universités plus éloignées et de moindre importance. L'autre vérité est le réel projet français de toucher plus intensément les autres régions du Brésil. De toute façon, quand en juin 1946 l'Université du Brésil à Rio de

---

<sup>490</sup> Télégramme du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyé au MAE, RJ 07/11/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>491</sup> La présence française à Pelotas est ancienne. Elle s'initie avec le passage de voyageurs français déjà au début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais qui ne se fixent pas. C'est suite à la visite du Conte d'Eu (prince Louis Philippe Ferdinand Gaston d'Orléans, Comte d'Eu et prince du Brésil, marié avec la princesse Isabel, fille de l'empereur brésilien Dom Pedro II), en 1865, que se développe l'idée de créer dans la région de Pelotas une colonie d'émigrés français.

Et en 1881 sont enregistrés officiellement 188 Français dans la région, ce qui représente la plus grande colonie française dans l'Etat du Rio Grande do Sul et peut-être dans toute la région sud du pays. Les premiers Français qui ont des conditions pour pratiquer l'agriculture cultivent principalement du tabac, le pyrèthre et de la canne de sucre, ensuite, à partir des années de 1890, la luzerne cultivée et le raisin pour le vin. A partir des années de 1930, les Français de Pelotas se mettent à cultiver en grande quantité outre la luzerne cultivée et le raisin, la pêche. Cependant, à cause de la production prédominante du vin par les colons italiens, le vin fabriqué par les Français dans la région n'arrive pas à s'imposer, si bien que dans les années cinquante il est constaté le déclin de la viticulture française à Pelotas.

Voir Leandro Ramos Betemps, *Aspectos da colonização francesa em Pelotas*. Article publié dans le site [www.ufpel.edu.br](http://www.ufpel.edu.br)

<sup>492</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 02/04/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

Janeiro a rétabli trois nouvelles chaires au profit des Français, suite à l'effort de l'ambassade française dans ce sens, celle-ci rapidement contacte la DGRC pour demander des professeurs pour occuper ces chaires<sup>493</sup>.

Visant à élargir l'image de leur culture au Brésil, souvent réduite à la littérature, aux sciences humaines, aux arts, à la philosophie, au luxe, les Français agissent pour pousser les Brésiliens à établir des contacts avec leurs techniciens et scientifiques, qui sont plus utiles à la demande de l'économie brésilienne. En septembre 1946, le chargé des Affaires de France insiste auprès de la DGRC pour que cette dernière « étende l'engagement pour les trois ou quatre écoles d'ingénieurs et instituts techniques du Brésil de professeurs ou des chercheurs français, qui contribueraient à ancrer dans l'esprit des futurs techniciens brésiliens l'appréciation de notre science et de notre technologie »<sup>494</sup>. Cette requête se passe après la rencontre entre Etienne de Croy et le ministre des Travaux publics brésiliens. Le ministre avait promis de prendre sous son patronage les experts et/ou conférenciers français, assumant leurs frais des voyages et d'hébergement à l'intérieur du Brésil, et en outre de les mettre en contact avec les techniciens, ingénieurs et scientifiques brésiliens<sup>495</sup>.

En ce même sens, en avril de l'année suivante, à l'occasion de la prise de possession des fonctions du gouverneur de l'Etat de São Paulo, Ademar de Barros, l'ambassadeur Hubert Guérin a été sollicité par celui-ci pour essayer de contacter des professeurs et techniciens français pour servir son Etat. Des dispositions correspondantes ont été faites, dans la même semaine, par le recteur de l'USP, qui a reçu l'ambassadeur pour manifester son intention d'intensifier les échanges scientifiques et culturels entre son université et la France. Le recteur dit souhaiter « de promptes réalisations pratiques »<sup>496</sup>, et demande que lui soit envoyé l'attaché culturel français afin de s'entretenir avec lui de ces questions. Suite à cette visite à São Paulo, l'ambassadeur paraît avoir raison d'envoyer une lettre pleine de fierté à la Direction de l'Amérique en affirmant avoir à sa totale disposition le ministre de l'Education brésilien, le Gouverneur de l'Etat le plus riche du pays et le recteur de l'université nationale la plus célèbre<sup>497</sup>.

---

<sup>493</sup> Note de la Direction de l'Amérique pour la DGRC-MAE, Paris 19/07/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>494</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 10/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>495</sup> Idem.

<sup>496</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 01/05/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>497</sup> Idem.

Cette articulation politique discrète et compétente de la diplomatie française arrive alors à détacher au Brésil, dès juin 1947, pour donner des cours dans l'USP : Fernand Braudel (directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes), Roger Dion (professeur de géographie à la Sorbonne), Georges Gurvitch (professeur de sociologie à l'Université de Strasbourg), Le Lalonne (professeur de géographie à l'Université de Rennes) ; et pour donner des cours à l'Université de Rio de Janeiro : Henri Piéron (professeur au Collège de France), Villey-Dommerats (professeur de la Faculté de Droit de Poitiers), Louis Baudin (professeur d'économie politique à la Faculté de Droit de Paris)<sup>498</sup>. Il est bien probable que d'autres professeurs aient été détachés encore cette année-là pour les autres universités brésiliennes, mais je n'ai pas localisé les documents qui puissent le prouver.

Malgré le maintien de sept chaires dans les deux des plus éminentes universités brésiliennes, il faut dire qu'entre les années 1945 et 1948 treize universitaires français laissent le Brésil pour rentrer en France. Au moment du départ de France des sept professeurs cités, la mission universitaire française n'a que cinq enseignants au Brésil, hormis environ six lecteurs travaillant dans deux lycées franco-brésiliens, des Alliances françaises et peut-être aussi dans des universités, ces derniers d'ailleurs étant au Brésil, au minimum, depuis la fin des années trente.

Cette équation nous montre qu'en fait il n'y a pas d'augmentation réelle de la présence de professeurs français dans le milieu académique et l'enseignement brésilien en général. On peut même dire que cette relative stagnation quantitative conduit à l'involution proportionnelle, puisque, au cours des années quarante, il est créé des nouvelles chaires universitaires au Brésil. De plus, la prétention de la diplomatie française d'occuper plus de chaires des sciences technologiques n'a pas lieu dans ces premières années d'après-guerre. Toutefois, les Brésiliens les trouvent toujours compétents et « charmants » en philosophie, puis, à la fin de 1947, les Français deviennent alors majoritaires dans la Faculté de Philosophie de l'USP, où huit des chaires les plus importantes sont occupées par eux<sup>499</sup>.

Cette stagnation de l'image de la France dérange la diplomatie française, qui se sent écartée des nouvelles nécessités liées à la modernisation industrielle et idéologique

---

<sup>498</sup> GUGEF, Bulletin n°4, Paris juin/1947, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>499</sup> Lettre (urgente) de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE-DGRC, RJ 10/09/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

Le prestige des universitaires français en philosophie et sciences humaines dans l'USP reste pendant toute la période traitée en cette recherche. Preuve en est qu'entre 1945 et 1965, la production de thèses, par exemple, en sciences sociales dans cette université, environ 2 par an, sont en majorité « soutenues à l'étranger, et principalement en France et aux Etats-Unis ». Licia Valladares, *La favela d'un siècle à l'autre*, p. 124.



brésilienne. En juillet 1947, l'ambassadeur Hubert Guérin demande alors à la Direction générale des relations culturelles (DGRC) de « porter effort sur le personnel de l'enseignement supérieur plutôt que sur celui des Alliances et lycées »<sup>500</sup>. Comme ces deux derniers s'occupent fondamentalement de la divulgation de la langue française, la France doit compter sur les enseignants universitaires pour divulguer sa science et technologie<sup>501</sup>.

Mais pour dépasser son image de pays des sciences humaines, de la philosophie, de l'art... la diplomatie française entend qu'est nécessaire aussi la réalisation d'une transition plus profonde, c'est-à-dire dans le propre archétype de ses échanges universitaires. Rappelons-nous que le premier projet d'un accord culturel franco-brésilien, rédigé par Maurice Byé en août 1946, donne aux professeurs universitaires français au Brésil une place prédominante. Mais c'est exactement ce point du projet qui est rejeté par la DGRC, entre autres raisons parce que l'orientation exclusivement universitaire de la politique culturelle française serait un inconvénient pour les autres acteurs de cette politique. La prédominance des universitaires causerait la dépendance de ces derniers, et cette dépendance, même alternée, « donne lieu à des susceptibilités et à des frictions entre les intérêts »<sup>502</sup>.

La mort de Georges Dumas, le 12 février 1946, coïncide alors avec la naissante tentative d'un nouvel archétype de la politique culturelle française appliquée au Brésil<sup>503</sup>. Il est possible d'identifier à ce moment le début de la transition entre le modèle de politique culturelle française au Brésil mis en place par le GUGEF avant la Seconde Guerre mondiale et la quête d'adaptation à un nouveau contexte. Le premier dirigé par les universitaires, plus attaché aux élites intellectuelles, et le second marchant vers une pratique de politique culturelle plus pragmatique, plus technocrate, plus directement conduite par les intérêts du pouvoir économique. Celui-ci essaie aussi la diversification des moyens, principalement une plus large utilisation des moyens de communication de masse pour toucher les couches les

---

<sup>500</sup> Télégramme (urgent) de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE-DGRC, RJ 24/07/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>501</sup> Idem.

<sup>502</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/10/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>503</sup> Président d'honneur du GUGEF depuis la réorganisation de cette association en 1945, réputé comme le créateur, dans des années 1920, de la « diplomatie de l'amitié », qui consiste à valoriser les relations personnelles d'amitié pour arriver au but (et que les Français souvent mentionnent comme la meilleure méthode avec les Latino-Américains et particulièrement avec les Brésiliens), Georges Dumas a été fait citoyen honoraire de Rio de Janeiro et, selon la direction du GUGEF, « élu membre de toutes les académies de sciences sud-américaines et docteur honoris causa de la plupart des universités » de la région. GUGEF, Bulletin n°4, Paris juin/1947, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.



plus populaires. Mais ce n'est pas suffisant, le pouvoir économique veut agir de façon plus incisive sur les échanges universitaires.

Le rapport du consul Robert Valeur, fait à la fin 1948, où il demande une augmentation des crédits pour le Service d'Information de son consulat, est symptomatique du processus de changement :

*« Par rapport aux sommes dépensées au Brésil, et plus spécifiquement à São Paulo même, dans le domaine des relations culturelles, l'augmentation de crédits demandée est bien modeste. Elle équivaut à peu près à ce que nous coûtent deux professeurs détachés à la Faculté de Philosophie [de l'USP]. Sans sous-estimer l'importance du rôle de ces derniers, les sommes investies dans le Service d'Information [à São Paulo] me paraissent d'un rendement infiniment supérieur. [...] [Et Robert Valeur ne peut pas être partial] puisque je suis à la fois ancien professeur d'université et ancien directeur du Service d'Information français aux Etats-Unis, mais je n'hésiterais pas, pour des raisons d'économie, à supprimer deux chaires françaises à l'USP plutôt que de ne pas accorder au Service de Presse les moyens de fonctionner avec un bon rendement »<sup>504</sup>.*

Pour compenser leur perte de poids politique et essayer de corriger certaines difficultés trouvées dans la bureaucratie brésilienne, les universitaires détachés au Brésil s'organisent en association. Mais même cette nouvelle association, qui est créée en 1950 avec le nom d'Association amicale des professeurs français détachés au Brésil (AAPFDB), sert plutôt à la centralisation de l'administration de la politique culturelle française au sein du MAE. D'ailleurs l'initiative de la créer part du corps diplomatique officiel et non des professeurs.

Le projet de création de l'AAPFDB est essayé pour la première fois à São Paulo en 1946, depuis que ce consul Robert Valeur a pris son poste. Mais sa première tentative s'est heurtée à de sérieuses résistances fondées à la fois sur le fait que les professeurs d'enseignement supérieur et ceux d'enseignement secondaire ont des intérêts corporatifs différents et aussi sur la crainte qu'une association de professeurs français n'inquiète les autorités universitaires brésiliennes<sup>505</sup>. L'inspiration pour la former, selon le consul, est venue

---

<sup>504</sup> Lettre du consul Robert Valeur, annexée à une lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin envoyée au SIP-MAE, RJ 26/10/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>505</sup> Lettre du consul Robert Valeur au MAE, SP 18/09/1950, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

du fait « qu'il est beaucoup plus commode de traiter avec le président d'une société ou d'un groupement professionnel qu'avec un grand nombre d'individus isolés »<sup>506</sup>.

Sachant l'existence à Paris d'une Fédération des professeurs français résidents à l'étranger (FPFRE), qui regroupe un grand nombre d'associations réparties dans le monde entier, Robert Valeur reprit la question de l'association au début 1950. Il communique sa nouvelle initiative d'abord aux professeurs détachés à São Paulo. Ceux-là alors adhérant cette fois au projet, en juin 1950 demandent au président de la FPFRE d'être inclus au sein de la fédération<sup>507</sup>. Ensuite, ces mêmes professeurs de São Paulo communiquent le projet d'association à leurs collègues à Rio de Janeiro, qui décident de créer leur propre section. Ainsi, il est défini en septembre 1950 que l'AAPFDB comprendra deux sections : l'une à Rio de Janeiro, composée des professeurs détachés dans la Capitale et dans les Etats du nord du pays, l'autre à São Paulo, qui inclut les Etats de la circonscription du consulat de São Paulo et aussi l'Etat de Rio Grande do Sul<sup>508</sup>.

Si pour le consul - et l'ambassade - la nouvelle association peut faire que son travail devienne « beaucoup plus commode », les raisons qui poussent les professeurs à créer l'association et vouloir placer leur siège à Paris sont plutôt liées à l'administration brésilienne et à « la défense de leurs droits et intérêts » :

*« En effet, les professeurs français détachés au Brésil sont tous dans une situation délicate en ce qui concerne leurs relations avec les autorités locales. Certains sont considérés comme de véritables fonctionnaires brésiliens ; c'est le cas des professeurs détachés à l'USP. D'autres, c'est le cas des professeurs détachés dans les Alliances ou les lycées franco-brésiliens, donnent un enseignement non reconnu officiellement par le Brésil. De sorte qu'une adhésion à une association de professeurs français ayant son siège au Brésil [...] pourrait être mal interprétée [vue peut-être comme institution de caractère syndicaliste] par les autorités administratives et universitaires du pays, et porter préjudice à l'influence française »<sup>509</sup>.*

---

<sup>506</sup> Idem.

<sup>507</sup> Idem.

<sup>508</sup> Idem.

<sup>509</sup> Dans son statut, l'AAPFDB s'interdit toute activité politique ou religieuse, ses ressources financières proviennent des cotisations annuelles des membres. Les organes de l'association sont : deux assemblées régionales (à São Paulo et à Rio de Janeiro), un secrétariat élu dans chaque section, un secrétaire général élu pour les deux sections. Lettre de l'Association amicale des professeurs français détachés au Brésil envoyée au Président de la Fédération des professeurs français résidents à l'étranger, SP 30/06/50, annexée à la lettre du consul Robert Valeur au MAE, SP 18/09/1950, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

Si avant la guerre les universitaires sont les concepteurs, les exécutants et les principaux acteurs de la politique culturelle française au Brésil, dans la IV<sup>e</sup> République ils acceptent déjà les rôles de second plan, et leur participation aux décisions est beaucoup moins importante... en fait il n'y a pas d'exagération à dire qu'ils deviennent souvent de simples marionnettes. En 1957, poussé à appuyer l'action du Gouvernement et de l'Université de Paris auprès des grandes institutions économiques qui se tournent de plus en plus vers l'Amérique latine, Raymond Ronze propose, pour l'Assemblée générale du GUGEF, un projet de modification du statut permettant aux personnalités représentant les institutions économiques qui apportent leur aide financière au GUGEF d'entrer dans le Conseil administratif du GUGEF<sup>510</sup>. Comme directeur du GUGEF, il défend ce projet avec l'argument que les missions françaises politiques et économiques vers l'Amérique latine sont multiples : « Les hommes politiques les plus éminents, présidents des assemblées, ministres, députés, chefs des grandes entreprises économiques, veulent acquérir une connaissance directe de ces pays »<sup>511</sup>. Pour lui alors, au service de ces initiatives officielles et des entreprises françaises :

*« Le GUGEF doit plutôt jouer, dans une ombre discrète, son rôle d'informateur permanent, de mainteneur des relations établies. Il doit toujours essayer de savoir de quoi l'Amérique latine a besoin, de manière que les entreprises françaises puissent mieux servir à sa demande »*<sup>512</sup>.

A la veille de la fin de la IV<sup>e</sup> République, le pouvoir économique et la technocratie qui le sert interviennent déjà avec beaucoup moins de pudeur et de discrétion dans les échanges universitaires français qu'à l'époque de Georges Dumas. Cette soumission accentuée du GUGEF et des universitaires en général aux intérêts des entreprises françaises est la conséquence de leurs difficultés économiques, des changements idéologiques dans la société occidentale et du fait - qui est aussi la cause - qu'ils deviennent de plus en plus éloignés des décisions de la politique culturelle française. Bien sûr les échanges universitaires restent quantitativement importants<sup>513</sup>, mais, proportionnellement, ils perdent de leur place et de leur capacité d'influencer en raison de l'augmentation du transfert culturel au travers des média de

---

<sup>510</sup> Bulletin n° 1 du GUGEF, « Le cinquantenaire du GUGEF pour les relations avec l'Amérique latine », Paris, année scolaire 1957/1958, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>511</sup> Idem.

<sup>512</sup> Idem.

<sup>513</sup> L'américaniste Paul Rivet, par exemple, attire encore dans les années cinquante, et c'est ainsi depuis 50 ans, les élites de l'Amérique latine et les américanistes du monde entier à Paris. Voir Christine Laurière, « Paul Rivet (1876-1958), Le savant et le politique », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Aula virtual, enero / 2007, <http://nuevomundo.revues.org/3365>

masse et, pour ce qui est des professeurs et chercheurs, en raison du développement des contacts directs entre les universités et les centres de recherches avec les entreprises et les personnalités des milieux des affaires des deux côtés de l'Atlantique.

En 1958, le GUGEF suit ainsi « en toute modestie ». Même ses publications souffrent des conséquences du manque de fonds. Faute de mieux, « un modeste *Bulletin du Groupement des universités de France pour les relations avec l'Amérique latine*, ronéotypé, distribué aux universités de France, par la Sorbonne, et à celles d'Amérique latine par le Service de documentation de la DGRC, est maintenu » ; au moins jusqu'à l'année 1958<sup>514</sup>.

### 13.3 La vigueur des ACFB et des Alliances françaises

Probablement l'homme le plus présent dans l'histoire de l'Alliance française, secrétaire général de l'institution entre 1944 et 1978 et son président entre 1978 et 1994, Marc Blancpain affirme dans un discours :

*« L'Alliance française qui renaît en 1944, propose amicalement à tous la connaissance et l'usage de son 'beau langage' et l'accès aux enrichissements et aux plaisirs que peuvent apporter à l'esprit et au cœur, sa culture et sa civilisation. Audacieuse, elle remet aux autres, c'est-à-dire aux étrangers, le soin d'accéder, et par leurs voies propres, à la possession de ce qu'elle leur propose. Ils le découvrent, le cultivent et le célèbrent à leur manière. Il n'y a pas une Alliance française mais des*

---

<sup>514</sup> D'après Raymond Ronze, pendant la guerre de 1914 à 1918, « de nombreuses publications en français, espagnol et portugais, éditées par le GUGEF », témoignent de l'importante relation entre les universitaires français et latino-américains, « affirmant que la cause de la civilisation française, menacée par l'offensive germanique, est aussi celle de la latinité entière ». C'est pour cela qu'un *Bulletin du Groupement des universités de France* est créé en 1916. Il deviendra, dès la fin de la guerre et jusqu'en 1934, la *Revue de l'Amérique latine*. Elle disparaît en 1934, « victime de la crise économique de l'entre-deux guerres ». Depuis, quelques tentatives sont faites pour combler le vide laissé par l'absence de la *Revue de l'Amérique latine*. En ce sens, l'exemple souvent cité est celui de la revue latino-américaine *Ariel*, qui à cause du manque budgétaire, n'a survécu que six mois. Bulletin n° 1 du GUGEF, « Le cinquantenaire du GUGEF pour les relations avec l'Amérique latine », Paris, année scolaire 1957/1958, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

Créé à Paris en mars 2007, l'Institut des Amériques regroupe 60 établissements français d'enseignement supérieur et recherche. Il est le GUGEF de nos jours ; avec la différence qu'il doit agir en congruence avec les intérêts, outre du Quai d'Orsay et du ministère de l'Enseignement supérieur, aussi avec ceux de l'Union européenne. [www.institutdesameriques.fr](http://www.institutdesameriques.fr)

*Alliances françaises, et l'Alliance de Paris n'est rien d'autre qu'une sœur aînée, une 'Alliance mère' »*<sup>515</sup>.

Il signale l'autonomie des Alliances françaises éparpillées dans le monde :

*« Toutes les Alliances sont maîtresses chez elles, avec leurs statuts, leurs propriétés, leurs inspirations, leurs programmes, leurs volontés. Elles ne s'engagent, à notre endroit, qu'à servir l'esprit qui nous définit »*<sup>516</sup>.

Cependant l'Alliance a ses méthodes et exigences, qui ont été redéfinies par « l'Alliance mère » en 1944, pendant donc la présidence - de 1937 à 1949 - de Georges Duhamel sur l'institution. La première des exigences est l'enseignement de la langue française ; la seconde, l'utilisation des livres français ; la troisième exigence, liée à la méthode, est l'utilisation de « réunions sociales », conférences, débats, théâtre, cinéma, concerts et expositions qui fassent référence à la langue et à la civilisation française<sup>517</sup>.

Ainsi, avec cette « autonomie » des Alliances, à « l'Alliance mère » de Paris s'impose la fourniture « des méthodes modernes d'enseignement adaptées à leurs besoins, des livres, du matériel, et des hommes qui iront leur porter la 'parole de la France' »<sup>518</sup>. L'Alliance de Paris doit aussi aider à la réalisation du siège qui doit être inauguré à l'étranger, soit louant le local où s'installera la nouvelle Alliance française, soit l'achetant, ou encore, toujours d'après Marc Blancpain, simplement « le bâtissant ». Et grâce à l'appui moral et financier de l'Etat Français, l'Alliance de Paris met aussi, parfois, à la disposition des Alliances à l'étranger, les professeurs dont elles ont besoin<sup>519</sup>.

Le rapide essor de l'Alliance française au Brésil pendant les deux années qui suivent la Libération est dû fondamentalement au souci de l'Etat Français de sauvegarder son influence en Amérique latine et de s'opposer à l'avancée de la langue anglo-saxonne. Cette dernière s'imposant, aussi, à travers l'idée du panaméricanisme défendu principalement par les Etats-Unis, en opposition à l'idée, en termes plutôt politiques et linguistiques, de latinité, soutenue par les Français et par une partie - variant en fonction du groupe politique au pouvoir - des Gouvernements de l'Amérique latine.

Au Brésil (et dans la plupart des autres pays latino-américains), la création d'une Alliance française suit toujours le même processus : tout d'abord est mise en place une

---

<sup>515</sup> Cité par Maurice Bruézière, *L'Alliance française, histoire d'une institution*, p. 5.

<sup>516</sup> Idem, p. 5.

<sup>517</sup> Idem, p. 6.

<sup>518</sup> Idem, p. 7.

<sup>519</sup> Idem, p. 7.

Association culturelle franco-brésilienne (ACFB), presque toujours dans la capitale d'un Etat de la fédération. Au sein de l'ACFB est formé un comité responsable pour l'organisation des cours de langue française, qui ensuite demande l'autorisation à « l'Alliance mère » pour s'intégrer au réseau des Alliances françaises. L'Alliance française une fois inaugurée, ses activités se confondent avec celles de l'ACFB d'où elle est originaire, de manière qu'Alliance française et ACFB deviennent des nomenclatures qui servent à désigner la même institution. Toutefois, il y a des ACFB qui ne créent pas d'Alliances françaises, au moins pendant les premières années de leur existence. Autrement dit, une Alliance française est toujours une ACFB, mais l'inverse n'est pas une règle.

Les ACFB sont formées souvent à partir de la motivation de la diplomatie française sur la communauté locale française et brésilienne. Généralement elles sont issues de l'élite. Par exemple, en 1945-1946, l'ACFB de Rio de Janeiro a 508 membres associés, parmi eux 108 commerçants, 38 professeurs, 26 ingénieurs, 17 industriels, 11 diplomates, 10 avocats, 8 médecins, 38 étudiants universitaires, 25 sans profession. Il est facile de déduire que ces deux derniers groupes sont composés par des jeunes de la classe moyenne ou supérieure et par des femmes - les 25 sans profession - de ces mêmes groupes sociaux, puisque l'on sait qu'à cette époque l'enseignement universitaire n'est pas démocratisé et les femmes au foyer sont encore courantes<sup>520</sup>.

Les ACFB ont leurs recettes composées par les cotisations des membres associés, les mensualités des élèves, des membres bienfaiteurs, des dons anonymes et, en particulier au début de leur création, par des aides financières, logistiques et politiques du Gouvernement français et, au moment donné, par « l'Alliance mère ». Les Alliances sont organisées et ont leurs affaires réglées par les lois d'éducation brésiennes. C'est pourquoi les diplomates français ne désirent pas regrouper autour des Alliances certaines de leurs initiatives (notamment le tout nouveau Centre d'études supérieures de Rio de Janeiro, fondé au juin 1946), dont ils veulent rester les maîtres.

Le statut de chacune des ACFB nous montre comment ces associations sont d'une importance fondamentale pour la politique culturelle française. A travers elles, l'Etat français divulgue sa culture utilisant des Français et Brésiliens sur place, sans pratiquement avoir de dépenses, puisque le budget des associations vient presque totalement des membres associés et des élèves des Alliances françaises. L'idée financière qui conduit à la création des ACFB est d'utiliser le financement et le service volontaire de la population où doit être appliquée sa

---

<sup>520</sup> Rapport sur les ACFB, RJ 31/12/45, envoyé par l'ambassade française à la DGRC-MAE, RJ 04/01/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

politique culturelle, travaillant ainsi avec la pratique du concept de « relais ». Cette méthode a en plus l'avantage de réveiller la sympathie, puisque ceux-là interagissent, avec les représentants français, souvent en croyant avoir pris les initiatives sans se rendre compte des subtiles motivations externes, sans avoir conscience qu'ils servent en fait à la politique culturelle de l'Etat français. Dans un tel contexte, toute espèce de critique liée à l'idée d'impérialisme culturel est atténuée et, mieux, devient injustifiable ; type d'accusation dirigée souvent vers les Etats-Unis.

Au Brésil, cette pratique est relativement facile à appliquer par les Français en raison de leur traditionnelle influence culturelle dans le pays et de l'historique sans hostilité entre les deux nations. L'ACFB de Recife nous expose un excellent exemple du fonctionnement de la politique culturelle française à travers le « relais », qui est pratiqué dans toutes les autres ACFB du pays.

L'idée de fonder une ACFB à Pernambuco est lancée en décembre de 1945 par le consul français à Recife, Eugène Colson. Ayant eu un très bon accueil, facilité principalement par le rassemblement qu'avait formé pendant la guerre le Comité de la France combattante (type d'organisation qui avait été fondée dans quelques-unes des principales capitales brésiliennes pour le soutien moral et diplomatique des Résistants), composé par des Français et des Brésiliens, l'ACFB de Recife est finalement inaugurée pendant une réunion qui se déroula le 8 d'octobre de l'année suivante. Comme de manière invariable dans toutes les autres ACFB éparpillées au Brésil, celle de Recife est, depuis sa fondation, composée par des éléments venant de la haute société pernambucana. La réunion qui donna naissance à l'ACFB est présidée par le bien réputé professeur Andrade Bezerra, qui sera aussi le premier président de l'association. Les premières réunions ont lieu avec l'appui du Cercle catholique, qui prête son siège aussi pour la réalisation des réunions suivantes<sup>521</sup>.

Depuis sa création, l'ACFB de Recife est soutenue financièrement par des donateurs bénévoles locaux, Brésiliens et Français, qui participent aussi avec des dons de disques et livres qui vont aider à composer la bibliothèque qui est inaugurée au début de 1947 dans le siège provisoire de l'association, qui dorénavant occupe trois salles au troisième étage d'un immeuble. Local prêté par l'associé Adolfo Alcântara jusqu'à ce que soit trouvé et loué le siège définitif. La discothèque est projetée seulement pour l'adresse définitive en 1948. L'adresse provisoire a encore l'avantage d'être située dans l'« exceptionnel Edifice Sulacap, [proche] du terminus des principales lignes d'autobus de Recife, ce qui favorisa les progrès

---

<sup>521</sup> Lettre de Etienne Durard, consul à Pernambuco, envoyée au MAE-DGRC, Recife 26/02/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.



rapides des cours donnés »<sup>522</sup>. A cette même date - mars, donc début de l'année scolaire brésilienne de 1947 - commencent les cours de langue française, qui génèrent une nouvelle source de ressources au travers des mensualités payées par les élèves. D'autres ressources viennent aussi de l'organisation d'événements artistiques et littéraires ; tels que concerts musicaux, sessions cinématographiques, soirées de poésie, bals, etc., où les invités, généralement des professeurs et des musiciens locaux, proposent leurs talents gratuitement, dans l'énorme majorité des cas en langue française, expliquant, récitant et interprétant des écrivains, poètes et musiciens français<sup>523</sup>.

Economisant suffisamment pour louer et réformer un immeuble, avec un espace disponible « bien supérieur à celui du siège provisoire », l'ACFB de Recife y a sa propre maison dès la fin de 1947. Local où le secrétaire de l'association, l'agrégé d'université et détaché comme professeur de la Faculté des Lettres de Pernambuco, Lucien Pouessel, propose que le nouveau siège serve d'habitat confortable pour les associés, pour autant, il convient que soit construit un « bar où il y aura du whisky, Champagne, vin et Guaraná »<sup>524</sup>.

L'excellent et rapide essor de l'ACFB de Recife est de notoriété publique. Depuis sa fondation et jusqu'en novembre de 1947, donc pendant un an, l'association voit le nombre de ses membres augmenter de 37 fondateurs à 295 membres. Durant cette courte période, les activités - souvent réalisées dans les salons du Cercle catholique - sont intenses : des réunions ayant lieu chaque « mardi soir, pour parler français, dans une atmosphère de sympathie mutuelle et bonne volonté » ; soirées de « concerts de piano et poésie lyrique française » ; des invités illustres pour parler sur la France, comme Anibal Fernandes, qui « par trois fois [...] en termes éloquentes a parlé de la France qu'il connaît bien, sur un ton de confiance, il nous a cité Montaigne, La Bruyère, La Fontaine, Anatole France ». Mais c'est la poésie qui attire la majeure partie des conférenciers, et Tomas Seixas devient « inoubliable à parler avec émotion et sincérité de Rimbaud ». Dans ces occasions, tous les sujets liés à la France sont abordés<sup>525</sup>.

L'association célèbre aussi les anniversaires et les dates historiques traditionnellement fêtées au Brésil et en France, comme le 14 juillet, le 24 août, le 7 septembre, etc. Devient rapidement une tradition la fermeture de chaque réunion de l'association avec une chanson, « une vieille chanson française reprise en chœur ». Une fois par mois est organisée une session cinématographique, qui présente « les films mis à disposition par le Service français

---

<sup>522</sup> Idem.

<sup>523</sup> Lettre de Etienne Durard, consul à Pernambuco, envoyée au MAE-DGRC, Recife 26/02/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>524</sup> Idem.

<sup>525</sup> Idem.

d'Information [...], pour donner une plus large diffusion aux films français ». Ces mêmes films sont présentés, par le propre secrétaire de l'association, « dans les plus grands Collèges de Recife »<sup>526</sup>.

A partir du second semestre de 1947, l'association commence à étendre ses actions au-delà de son siège. Elle organise des matinées dansantes au Club international de Recife, ayant un caractère « d'élégance et de distinction auxquelles tous ont été sensibles » ; elle organise un récital de piano, réalisé par Charles Lilamand, au Théâtre Santa Isabel, avec l'intention « d'inviter tous les amateurs de la musique française à faire partie de notre association ». L'ACFB de Recife promet pour chaque année, dans ce même théâtre, l'organisation d'un ou de deux concerts de qualité. Pour les étudiants de la nouvelle Alliance française, l'association commence à organiser des excursions, comme celle qui a réuni 70 élèves sur la plage de Gaibu, au littoral de Pernambuco<sup>527</sup>.

En résumant, les cours débutent dans le local prêté par l'associé Brésilien Adolfo Alcântara, la bibliothèque et la discothèque sont composées par de dons, et la location du siège définitif est faite avec les ressources venues des mensualités payées par les élèves brésiliens et l'organisation d'événements artistiques et littéraires. C'est ainsi que l'Etat français a alors à Recife - qui est avec Salvador la principale capitale du nord-est - une excellente institution pour sa politique culturelle au nord-est brésilien sans avoir dépensé, d'après la documentation, aucun centime !

Le statut de l'ACFB à Bahia montre clairement aussi les moyens et l'importance de cet atout, le relais, pour la culture française. Cette association est fondée en 1946. Voyons maintenant quelques points essentiels de son statut, qui est presque identique au statut des autres ACFB :

Article 1° : « L'ACFB de Bahia a pour but de grouper les Français et les amis de la France de l'Etat de Bahia afin de maintenir chez les uns et de développer chez les autres le culte de la langue et de la pensée françaises. Elle est étrangère à toute discussion politique et religieuse »<sup>528</sup>. Cette dernière phrase nous montre une fois de plus le souci de ne pas gêner les différences idéologiques et en même temps avoir la possibilité de recevoir en son sein le maximum possible d'associés, de sympathisants et d'inscrits dans les cours de l'Alliance française qu'elle a créée. Cette remarque, bien qu'elle soit ordinaire et valable partout, est

---

<sup>526</sup> Idem.

<sup>527</sup> Idem.

<sup>528</sup> Statut de l'ACFB de Bahia, (date illisible) Salvador 1946, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

particulièrement importante dans l'Etat de Bahia, vu sa diversité ethnique, donc aussi religieuse.

Article 2° : « Les moyens de propagande et d'action de l'association sont notamment : des bulletins périodiques, publications spéciales, conférences, création et entretiens de cours (Alliance française), organisation de bibliothèques et d'expositions, l'allocation de prix et de récompenses, la création de comités locaux dans l'Etat de Bahia ou les Etats voisins »<sup>529</sup>. Ce passage conditionne la création - par les comités locaux qui se forment pendant notre période - de filiales de l'Alliance française dans des autres villes de la région. Ces filiales étant liées au siège central de l'ACFB, qui est localisé à Salvador<sup>530</sup>.

Article 3° : « L'association est composée de membres bienfaiteurs, de sociétaires et d'adhérents, dont la cotisation est fixée chaque année par le conseil d'administration »<sup>531</sup>. Sont admis comme adhérents les élèves des établissements primaires et secondaires et « un certain nombre de postulants ». Les étudiants d'enseignement supérieur et les professeurs enregistrés des trois niveaux d'enseignements sont admis comme sociétaires. Il faut dire que les membres « bienfaiteurs » cotisent cinq fois plus que les « sociétaires » et ceux-ci cinq fois plus que les « adhérents »<sup>532</sup>.

Article 5° : « L'association est administrée par un conseil élu pour deux ans par l'Assemblée générale ». Ce conseil comprend neuf membres<sup>533</sup>.

Article 8° : « L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an ». Elle est composée de membres bienfaiteurs et sociétaires<sup>534</sup>.

Article 9° : « Le patrimoine de l'ACFB est constitué par les cotisations de ses membres, les subventions qui pourraient lui être accordées, le produit de rétributions perçues pour l'admission aux cours organisés, tous ses biens meubles et immeubles »<sup>535</sup>.

---

<sup>529</sup> Idem.

<sup>530</sup> Salvador est particulièrement importante à cause de son historique, pas seulement pour le Brésil (la ville a été la première capitale du pays de 1548 à 1763) mais aussi pour la France elle-même. Jusqu'au milieu des années trente la ville possédait - pour l'époque - une colonie française significative, d'environ 200 personnes, due à la liaison maritime régulière avec la France grâce au groupe d'affaires de l'Aéropostale. Lettre de l'attaché culturel à la DGRC-MAE, RJ 07/11/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>531</sup> Statut de l'ACFB de Bahia, (date illisible) Salvador 1946, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>532</sup> Idem.

<sup>533</sup> Idem.

<sup>534</sup> Idem.

<sup>535</sup> Idem.

En 1940, l'ACFB n'est établi qu'à Rio de Janeiro, São Paulo, Vitória, Porto Alegre et Curitiba. Les comités de ces deux dernières villes n'ont qu'une activité très réduite ; ils créent leurs Alliances françaises seulement en 1945. C'est aussi dans cette même année que les dimensions locales des comités de l'ACFB de ces deux villes au sud du Brésil sont accrues pour permettre l'organisation de cours de français, de conférences, d'une bibliothèque et d'une salle de lecture. L'Alliance française de l'ACFB de Vitória y fonctionna, entre 1937 et 1940, groupant la moyenne annuelle d'une centaine d'élèves. Vitória est alors une des trois villes du Brésil (avec Rio de Janeiro et São Paulo) à s'être donné une Alliance française avant la guerre. La guerre amena à sa fermeture, et tout indique que sa réouverture a lieu seulement en 1953<sup>536</sup>. C'est donc seulement les Alliances françaises de Rio de Janeiro et de São Paulo qui fonctionnent pendant les années de guerre.

On sait déjà que la première ACFB et la première Alliance française du Brésil sont créées à Rio de Janeiro en 1885. Le statut qui gère l'ACFB de Rio de Janeiro pendant notre période est sanctionné par l'Assemblée générale du 30 mars 1940, modifié par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 1941 et publié au *Diário Oficial* de 19 novembre 1941. Son siège social est au 105-111 avenue Rio Branco, au Centre ville<sup>537</sup>.

En son statut, au chapitre 2, article 3, on lit que « l'Association a comme but d'organiser et motiver l'échange intellectuel entre le Brésil et la France, ainsi que de coopérer à toutes les initiatives d'ordre spirituel susceptible de renforcer chaque fois plus l'amitié qui unit les deux pays ». Pour arriver à ses buts, l'ACFB de Rio de Janeiro propose, dans l'article 4 :

- 1) « *L'organisation de cours des deux idiomes, au profit de jeunes des deux sexes, avec l'âge minimal de quatorze ans ;*
- 2) *L'organisation, dans son siège, d'un Centre d'informations de l'ordre intellectuel sur les deux pays ;*
- 3) *De promouvoir des conférences, séminaires, projections de films éducatifs, documentaires, historiques et touristiques, expositions d'art, auditions musicales et soutenir, au Brésil et en France, la visite et le séjour de personnalités des deux pays, qui souhaitent réaliser une œuvre de culture et une coopération entre eux »*<sup>538</sup>.

---

<sup>536</sup> Lettre de l'agence consulaire de France à Vitória à Vincent Espana, professeur-secrétaire de l'Alliance française de Rio de Janeiro, Vitória 12/02/53, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>537</sup> Lettre du directeur de l'AF de Copacabana à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, RJ 31/05/51, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>538</sup> Idem.

Au chapitre 4, article 7, on constate, comme toujours, l'importance donnée à la présence des élites brésiliennes dans l'association. On y définit la création « d'un Comité d'honneur, constitué au maximum de 15 membres et élu par le Conseil directeur », où les « présidents d'honneur seront le ministre des Relations extérieures du Brésil et l'ambassadeur de la France »<sup>539</sup>. Pour le reste, le statut de l'ACFB à Rio de Janeiro a pratiquement le même texte que les autres ACFB.

En 1945, l'Alliance française de Rio de Janeiro compte environ 1 000 élèves et les abonnés de sa bibliothèque sont en « augmentation constante »<sup>540</sup>. Des plaquettes destinées à diffuser la pensée française sont éditées et largement distribuées. Sous les auspices du ministère de l'Education brésilienne, un cours complémentaire destiné aux professeurs brésiliens de français est organisé au mois de juillet. Grâce à la subvention de l'ambassade (assurant 2/3 de la nouvelle location), le 12 septembre l'Alliance française de Rio de Janeiro inaugure son nouveau siège, « plus vaste et mieux installé », au 20 avenue Erasmo Braga, soit au principal point du Centre ville. En ce même mois, outre les élèves qui payent leurs cours de français, cette Alliance compte 424 membres cotisants. Elle possède une bibliothèque avec 2 417 volumes (presque tous en français), fréquentée par environ 321 lecteurs réguliers<sup>541</sup>.

Presque inexistantes durant la guerre, les activités de l'ACFB de Rio de Janeiro se sont énormément intensifiées dès 1945. Il est intéressant de percevoir, à l'exemple de ces activités, comment les Alliances françaises brésiliennes suivent les directives de « l'Alliance mère » (réunions sociales, conférences, débats, théâtre, cinéma, concerts et expositions qui font référence à la langue et à la civilisation française, etc.). La programmation réalisée cette année-là par les associés et les élèves a été la suivante (je ne cite que les principaux événements) :

- 1) 42 conférences, la plupart sur la Seconde Guerre mondiale, la Résistance, la Libération, les arts français... toutes liées à la France ; 20 réunions du groupe de chant choral, 29 réunions du cercle dramatique, 9 réunions du chœur parlé, 16 réunions du Club 14 juillet, 25 du Club Les Maquis, 5 pique-niques, 1 thé dansant.
- 2) Pendant le mois d'avril (la raison de la programmation à partir d'avril est due au fait qu'en général les vacances des écoliers brésiliens sont de la deuxième moitié de décembre à la deuxième moitié du mois de mars) : réception de la mission Pasteur Vallery-Radot ;

---

<sup>539</sup> Idem.

<sup>540</sup> Note résumant le rapport mensuel de l'Alliance française de Rio de Janeiro, envoyée par l'attaché culturel à la DGRC-MAE, RJ 13/09/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>541</sup> Idem.

- 3) Mai : déjeuner offert à la Mission culturelle (référence très probable à la mission Pasteur Valéry-Radot) ;
- 4) Juin : installation dans le nouveau local. Le document signale que « le programme de juin a été très réduit par suite des vacances [scolaires de 15 à 20 jours pendant ce mois-là] et du déménagement » ;
- 5) Juillet : thé d'inauguration du nouveau local de l'ACFB et exposition de peinture française ;
- 6) Août : représentation d'*Antigone* au Théâtre municipal de Rio de Janeiro et concert de Jean-Pierre Chabloz ; les deux événements avec des places réservées aux élèves de l'Alliance française ;
- 7) Septembre : cocktail pour l'inauguration du nouveau siège de l'ACFB ; fête surprise pour la caravane de Juíz de Fora à l'Exposition française (la grande exposition de 1945 à Rio de Janeiro et ensuite à São Paulo) ; visite à l'Exposition française ; cocktail pour la caravane de Belo Horizonte (aussi à Rio de Janeiro pour voir l'Exposition française) ;
- 8) Octobre : cocktail pour la caravane de São Paulo ; excursion à l'Hôtel de Quitandinha, à la ville de Petrópolis ;
- 9) Novembre : dîner au Casino da Urca ; exposition de livres français dans les locaux de l'ACFB (avec conférence de M. Hignette) ;
- 10) Décembre : fête de clôture ; cours présidés par l'ambassadeur François d'Astier ; présentation de la pièce *La Grammaire*, de Eugène Labiche ; chœur parlé, danses et chants régionaux, bal<sup>542</sup>.

De plus, pendant l'année ont été distribués parmi les élèves et membres de l'ACFB 476 exemplaires du journal *Marianne*, 625 exemplaires de *France combattante*, 17 de *L'industrie automobile*, 5 *Du film français*, 42 de *Proche-Orient*, 45 prospectus de l'Exposition française à Rio de Janeiro, 10 exemplaires du *Centenaire Paul Verlaine*, 700 invitations pour l'exposition de livres français dans les locaux de l'ACFB<sup>543</sup>.

L'ACFB et l'Alliance française de São Paulo naissent en avril 1934. Trois périodes, *grosso modo*, marquent l'existence et le développement de l'Alliance française de São Paulo. La première est de 1934 à 1939, quand les cours sont assurés uniquement par des professeurs

---

<sup>542</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 04/01/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>543</sup> Idem.

recrutés sur place, sans formation pédagogique préalable. Pendant ces presque six ans, les inscriptions s'élevèrent au chiffre moyen de 2 000 élèves par année. Toutefois, « l'enseignement n'atteignit pas toujours la qualité et l'efficacité souhaitées, et le pourcentage de fréquentation ne dépasse pas 23 % »<sup>544</sup>.

La seconde période va de 1940 à 1945, quand la situation de la France durant cette phase a pour conséquence une baisse rapide des effectifs jusqu'à 1 000 élèves. Pour maintenir vivante une présence culturelle française à São Paulo, tout en améliorant son enseignement, des professeurs français détachés à la Faculté de Philosophie de l'USP sont invités à participer à la vie de l'Alliance française comme membres du Comité et conseillers techniques. A partir du rapport de ces professeurs, l'Alliance française *paulista* obtint, en 1943, du Gouvernement d'Alger, la création d'un poste de directeur de cours confié à un professeur détaché, en l'occurrence Roger Gouze<sup>545</sup>.

C'est donc à partir de 1945 que l'Alliance française de São Paulo inaugure sa troisième phase, quand elle connaît un remarquable accroissement de ses effectifs scolaires, de ses activités et de son rayonnement. Pour satisfaire au rythme de cette croissance, deux, puis quatre postes de professeurs détachés sont créés et financés par la Direction générale des relations culturelles (DGRC). C'est aussi cette année-là que le Comité de l'Alliance française de São Paulo crée une Direction technique de l'enseignement, réorganise les cours de français en cinq années, fonde une bibliothèque fixe et une mobile, publie régulièrement un bulletin et patronne une série de conférences<sup>546</sup>.

L'Alliance française *paulista* reçoit une attention majeure, particulièrement financière, de la part de la DGRC. Cela se justifie du fait qu'elle est l'Alliance française brésilienne qui a le plus grand nombre d'élèves ; depuis 1945 et jusqu'à 1970 au moins, elle a toujours environ deux fois plus d'étudiants que l'Alliance française de Rio de Janeiro (nous verrons ces nombres plus avant), cette dernière étant la deuxième en contingent brésilien. Nous rappelons aussi que São Paulo est déjà à cette époque-là la principale ville brésilienne en population et PIB. De plus, l'Alliance française de São Paulo, différemment de toutes les autres du pays, a le statut juridique d'une société étrangère sur le sol brésilien et de nationalité française<sup>547</sup>. Elle a la particularité de ne pas admettre des Brésiliens parmi ses membres gestionnaires ; ils sont

---

<sup>544</sup> Lettre du président de l'AF de São Paulo à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 05/03/56, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>545</sup> Idem.

<sup>546</sup> Idem.

<sup>547</sup> Idem.



215 Français en 1945. Ces mêmes Français président, dirigent, forment les Conseils administratifs et donnent des cours<sup>548</sup>.

Ces particularités font que les organes officiels français et l'« Alliance mère » s'impliquent plus directement dans l'organisation et l'administration de cette Alliance. Elle est par exemple la seule qui possède, déjà dans la deuxième moitié des années quarante, quatre postes occupés par des professeurs détachés de l'Education nationale française, donc rémunérés par la France. Au dire du Service de l'enseignement à l'étranger du MEN : « ceci est extrêmement rare et nous n'y nommons que [exceptionnellement] des professeurs intégrés dans les cadres de l'Education nationale »<sup>549</sup>.

Existant depuis la fin des années trente, l'ACFB et l'Alliance française de Porto Alegre sont refondées officiellement en octobre 1945, ayant comme adresse provisoire le consulat français dans cette ville. L'association débute avec 140 élèves distribués dans trois cours assurés par trois professeurs, deux fois par semaine, dans une salle prêtée par la municipalité. Pendant l'année et même avant son officialisation, hors les cours de français, l'association organise six conférences sur la France, un cocktail et un concert de musique classique. En raison de l'importance de cette ACFB pour la politique culturelle française, étant localisée dans la principale ville de la région sud du Brésil et faisant concurrence aux importantes colonies italienne, allemande et à la politique culturelle des Etats-Unis, en février de l'année suivante le Quai d'Orsay subventionne la location de son nouveau siège, dorénavant au numéro 1 743 de la rue Duque de Caxias, dans une maison « en parfait état », située au centre de la ville, « à la limite d'un quartier d'excellente réputation »<sup>550</sup>. Moins de deux mois après, le même ministère français assure sa « part des frais d'achat du mobilier nécessaire au nouveau siège »<sup>551</sup>.

Même si généralement les membres des ACFB sont des gens de l'élite, le processus de concrétisation des sièges pour les nouvelles Alliances se fait presque toujours dans l'improvisation et la persévérance. L'Alliance française de Porto Alegre, malgré l'aide financière du Gouvernement français, en mai 1946 fonctionne encore avec une unique

---

<sup>548</sup> Lettre de l'attaché culturel à la DGRC-MAE, RJ 11/01/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>549</sup> Lettre du Service de l'enseignement à l'étranger-MEN, de M. H. Besson à Marc Kempf (Bas-Rhin) [...], 15/12/61, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>550</sup> Lettre de la secrétaire de ACFB de Porto Alegre, Mme. J. Roche, à la DGRC-MAE, Porto Alegre 17/02/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>551</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée à la DGRC-MAE, RJ 25/03/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

machine à écrire, « prêtée temporairement » par un des ses membres, « parce que nous n'avons pas pu acheter une machine à écrire et encore moins une machine à ronéotyper ». Il n'y a non plus « aucun globe pour dissimuler les ampoules » ; grâce à la contribution des élèves « il est possible de payer les professeurs » ; une maison de commerce a offert le tapis et une autre « une petite table pour la salle de conversation » ; deux artistes de la ville, un peintre et un sculpteur, « se sont offerts gratuitement pour décorer la principale salle »<sup>552</sup>.

Outre les « obstacles » résultant de l'importante présence culturelle allemande et italienne dans la région, l'Alliance française de Porto Alegre y a la concurrence très lourde des Etats-Uniens. La documentation nous donne l'idée du disparate entre les possibilités budgétaires françaises et celles états-uniennes : en 1949, l'Alliance française de Porto Alegre a un seul Français rémunéré par Paris et 16 Etats-Uniens rémunérés par Washington. Le nombre des élèves français est d'environ la moitié des élèves qui suivent les cours d'anglais. Comme le signale un observateur français, « nous retrouverons d'ailleurs cet état de choses pratiquement partout [au Brésil] »<sup>553</sup>.

L'ACFB de Curitiba nous donne l'exemple des actions des associations dans d'autres aires, en dehors des cours des Alliances françaises et de leurs propres événements. Au début de 1945, elle contacte l'attaché culturel à Rio de Janeiro pour lui demander de l'aider à fournir des livres et conférenciers français à l'Université du Paraná (« qui comporte trois petites Facultés : médecine, droit et techniques »), à la Faculté Mariste (qui a une bibliothèque avec 4 000 volumes, dont environ 300 en Français). Pour l'enseignement secondaire, l'association demande des « manuels, des films sur la France, des conférenciers de temps à autre, etc. »<sup>554</sup>.

De plus, en 1945 et toujours au sud, l'ambassadeur François d'Astier dit avoir l'appui du gouverneur de l'Etat de Rio Grande do Sul pour la formation des ACFB à Pelotas et à Florianópolis. Selon lui :

*« Le gouverneur est désireux d'y contrebalancer l'influence latente de colonies étrangères nombreuses et encore insuffisamment assimilées ; particulièrement les colonies italienne, polonaise et allemande, cette dernière représentant 14 % de la population de l'Etat »*<sup>555</sup>.

---

<sup>552</sup> Lettre de la secrétaire de ACFB de Porto Alegre, Mme. J. Roche, à l'ambassade française à Rio de Janeiro, Porto Alegre 15/05/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>553</sup> Lettre du colonel Livry-Level (député du Calvados) à Louis Joxe, directeur de la DGRC, Paris 22/06/50, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>554</sup> Lettre de l'attaché culturel à la DGRC-MAE, RJ 06/02/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>555</sup> Lettre de l'ambassadeur François d'Astier à la DGRC-MAE, RJ 14/03/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

Dans la deuxième moitié des années quarante, l'Etat du Rio Grande do Sul est l'unique Etat brésilien où les autorités officielles locales accordent une subvention à l'Alliance française supérieure à celle du Quai d'Orsay<sup>556</sup>.

Outre les ACFB déjà mentionnées, en juillet 1944 est inaugurée l'ACFB de Belo Horizonte. Présentant elle aussi un essor rapide, avec 259 membres associés et 200 élèves inscrits dans le cours de français qui est immédiatement créé<sup>557</sup>.

L'ACFB de Santos est fondée en avril 1945. Elle organise dans la même année un cocktail en hommage à l'attaché culturel Raymond Warnier, présente deux films (*Libération de France* et *Châteaux de la Loire*), organise des conférences, célèbre la Fête nationale (14 juillet), propose un concert de musique classique et un défilé de mode française à l'occasion de la grande Exposition française à São Paulo. Elle distribue aux élèves plusieurs articles parus dans la presse française et brésilienne sur des sujets liés à la littérature française. Elle est inaugurée avec une bibliothèque composée de 300 volumes<sup>558</sup>. Aussi dans l'Etat de São Paulo, à la fin 1945, débute la constitution du comité pour l'organisation de l'ACFB de Campinas<sup>559</sup>.

A Fortaleza, une ACFB commence à se constituer dès la fin 1943. En septembre 1945, elle est déjà inaugurée et arrive à grouper une centaine de membres et environ 200 élèves (un autre document de décembre de la même année mentionne 69 élèves). Elle possède une petite bibliothèque avec une centaine de livres, qui devient rapidement un endroit de « groupement culturel désormais apprécié dans le cadre restreint de la vie intellectuelle de cette capitale »<sup>560</sup>.

Cette association, créée dans une ville relativement isolée à l'extrême nord-est du Brésil, est particulièrement saluée par l'ambassade parce qu'elle représente un important pas dans la concrétisation de l'expansion de la présence culturelle française dans d'autres régions du pays. L'attaché culturel Raymond Warnier rappelle que « la dernière visite officielle française [à Fortaleza] a été vers 1880, celle d'un petit bateau de guerre français »<sup>561</sup>. Dès

---

<sup>556</sup> Note du consul français à Porto Alegre, Henry Hulot, à Georges Duhamel ; renvoyée par le secrétaire de l'Alliance française de Paris à l'ambassade au Brésil le 25/09/47, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>557</sup> Lettre de l'attaché culturel à la DGRC-MAE, RJ 11/01/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>558</sup> Idem.

<sup>559</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 12/01/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>560</sup> Note de Raymond Warnier sur ACFB de Fortaleza, RJ 13/02/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>561</sup> Idem.

1945, le Gouvernement français achète « une villa bien située » pour servir de siège à l'ACFB de Fortaleza, « ce qui permit encore un nouvel essor en 1946 »<sup>562</sup>.

C'est aussi en 1946 qu'est formée l'ACFB de Belém, encore un important outil pour la culture française dans les endroits les plus éloignés, à l'extrême nord brésilien, proche de la frontière de la Guyane française. Le lecteur français de Recife a pour fonction de se rendre à Fortaleza ainsi qu'à Belém, au moins une fois par an, pour motiver et vérifier la qualité des cours<sup>563</sup>.

A Natal, au début 1945, il manque encore des adhérents pour la constitution d'une ACFB, qui s'efforce de voir le jour. A la fin de la même année est envisagée la formation d'un groupe pour la création de l'ACFB de Aracajú<sup>564</sup>.

La documentation diplomatique française signale que la plus brillante d'entre les nouvelles ACFB est celle de Juíz de Fora (Etat de Minas Gerais), qui est créée en six mois et inaugurée le 14 septembre 1944<sup>565</sup>. Depuis le début, son Alliance française fournit 36 heures de cours par semaine à ses 200 élèves. Le programme de l'ACFB de Juíz de Fora en 1945 a été le suivant : 11 thés pour les membres associés et les élèves, 32 séances de chant choral (une fois par semaine), audition de musique classique (tous les jeudis), 4 promenades, 1 pique-nique, radio : programme *France, terre de liberté* (28 émissions), 27 « cercles dramatiques », danse régionale (une présentation), 3 cocktails, 12 conférences, 3 concerts, messe « pour la Victoire », Semaine franco-brésilienne (juillet), caravane pour visiter la grande Exposition française à Rio de Janeiro, fête d'anniversaire de l'ACFB (septembre), représentation des enfants de l'ACFB pour les Enfants Lazares, fête de fin d'année au Cercle militaire. Sa section de publicité a distribué aux élèves, pendant toute l'année, le journal *Marianne* outre des articles et annonces sur la France parus dans la presse brésilienne. La bibliothèque de l'ACFB de Juíz de Fora, qui a en 1945 227 volumes, a fait des prêts de 103 livres durant cette année-là. Cette bibliothèque a été constituée par des envois de l'attaché culturel et des dons de membres du Comité directeur de l'association<sup>566</sup>.

---

<sup>562</sup> Idem.

<sup>563</sup> Idem.

<sup>564</sup> Lettre de Etienne Durard, consul à Pernambuco, envoyée au MAE-DGRC, Recife 26/02/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>565</sup> Par exemple, la lettre du président de l'Alliance française de Paris et secrétaire perpétuel de l'Académie française, Georges Duhamel, envoyée à la DGRC-MAE, Paris 24/09/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>566</sup> Lettre de l'attaché culturel à la DGRC-MAE, RJ 11/01/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

### Les ACFB et Alliances françaises au Brésil de 1885 à 1946

Villes	année de fondation
Rio de Janeiro	1885
São Paulo	1934
Vitória	1937-1940, ensuite 1953
Porto Alegre	? - 1940, ensuite 1945
Curitiba	? - 1940, ensuite 1945
Belo Horizonte	juillet/1944
Juíz de Fora	Septembre/1944
Fortaleza	1945
Santos	avril/1945
Salvador	1946
Belém	1946
Recife	octobre/1946

Tableau élaboré à partir des documents classés dans les cartons AL, Brésil 1943-1947, AAF.

Suite à la Libération, la grande augmentation d'unités et d'activités des ACFB et Alliances françaises se passe en même temps et est conditionnée par des changements importants dans leurs corps administratifs, dans leurs méthodes et dans leurs moyens et matériels utilisés. En fait, il y a un vrai bouleversement, discrètement dicté d'en haut, de l'« Alliance mère » et du Quai d'Orsay, et suivi par ces associations franco-brésiliennes.

En août 1945, la Direction générale des relations culturelles (DGRC) soumet à la Direction de l'Amérique la conclusion de son rapport sur les Alliances françaises en Amérique latine. Le texte estime que l'enseignement de la langue française dans ces Alliances est « médiocre, périmé, méthodes désuètes, professeurs incapables ». Sont signalées comme exceptions positives les Alliances de Rio de Janeiro et de São Paulo. Le rapport parle de la nécessité de développement de méthodes d'un enseignement populaire du français pour des adultes travailleurs du commerce et de l'industrie ; du besoin d'organiser des réunions amicales, de faire usage de la phonographie, du cinéma, etc. ; d'organiser une inspection régulière des cours ; de transformer quelques Alliances en universités populaires, s'inspirant « des créations très intéressantes du *British Council* et de l'*Interamerican Foundation* »<sup>567</sup>.

<sup>567</sup> Note interne de la DGRC envoyée à la Direction de l'Amérique, Paris 11/08/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

Les critiques dans ce rapport coïncident alors avec celles qui sont faites à la même époque par l'inspecteur général de l'Education nationale Pierre Clarac. Celui-ci observe que, en Amérique latine, les présidents des Alliances françaises sont en général des Français installés depuis longtemps à l'étranger et jouissent, comme ingénieurs, architectes, chefs d'entreprises, d'une bonne situation matérielle et morale. Raison pour laquelle ils sont choisis par les comités des Alliances pour devenir présidents. Pour Pierre Clarac, cette situation devrait changer, puisqu'ils « n'ont presque jamais une expérience pédagogique suffisante » pour assurer la direction technique d'une Alliance française. Pour lui, « Cette direction doit être partout confiée à un instituteur choisi par la France. Ils doivent être soumis à d'assez fréquentes inspections de la part d'autorités universitaires qualifiées ». Ces inspections doivent être faites par des professeurs agrégés détachés en Amérique latine. Ces mêmes inspecteurs doivent servir aussi pour « réveiller les énergies défaillantes », profiter de leurs visites pour « contrôler les études, faire de conférences à l'occasion desquelles de petites fêtes seraient organisées ». Tout en maintenant leur « autonomie », il faut alors que les Alliances « acceptent de bon cœur le contrôle de l'ambassade française »<sup>568</sup>.

Pierre Clarac considère aussi qu'une des raisons de la mauvaise qualité de l'enseignement dans les Alliances au Brésil est due au fait du recrutement des Français sur place, « qui sont souvent des gens séparés depuis longtemps de la France, d'une culture assez médiocre » qui, « mal fortunés, parviennent à grossir leurs bas revenus en enseignant le français dans les Alliances »<sup>569</sup>.

Parmi les innovations proposées et mises en place en 1946 dans quelques-unes des Alliances de l'Amérique latine, il y a le remplacement des anciens manuels. En ce sens, les Alliances françaises de São Paulo et de la capitale mexicaine sont citées comme exemples avant-gardistes, puisqu'elles ont publié des manuels inspirés des nécessités locales. L'usage de disques sonores est développé et, « comme les Britanniques et Etats-uniens », les Alliances commencent à utiliser le système audio-visuel : la projection de films documentaires devient peu à peu courante, même avant 1950. Ces nouveaux outils et méthodes doivent servir à faciliter l'insertion des Alliances dans les centres plus populaires, pour ainsi arriver à un de

---

<sup>568</sup> Rapport de Pierre Clarac, inspecteur général de l'Education nationale : « Notes sur les institutions culturelles françaises en Amérique latine », MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>569</sup> Idem.

ses plus importants buts de l'après-guerre, qui est celui de participer à la formation de la nouvelle classe moyenne et « si possible » de la couche plus populaire brésilienne<sup>570</sup>.

On rappelle que même si l'« Alliance mère » est une institution privée et que les Alliances du Brésil jouissent de l'autonomie, la décision qui prévaut est celle du MAE. C'est lui qui détermine les règles générales. C'est alors pour améliorer la fonction utile des Alliances au Brésil qu'à la fin août 1949 la DGRC indique les nouvelles et les anciennes - qui doivent rester - mesures de fonctionnement des Alliances pour la décennie suivante. Le texte commence avec l'affirmation qu'il « faut que les Alliances soient un grand centre d'études, un foyer d'irradiation de la pensée française »<sup>571</sup>. Et pour cela :

- 1) *« Il y aura des cours de français à trois degrés. Le troisième préparera les professeurs de français qui, en plus de la langue française y apprendront des notions de l'histoire de France, l'histoire de l'art français, l'histoire de la science française, l'histoire de la philosophie française, la géographie française [...]. Pour bien enseigner le français il ne suffit pas de connaître la langue, il faut aussi connaître et aimer la France. Ce cours donnera droit à un diplôme, après un examen que fera passer un professeur agrégé. Le gouvernement brésilien acceptera ce diplôme pour les professeurs aux lycées ;*
- 2) *L'Alliance organisera aussi les cours de français pour les boursiers, et aura un Club d'anciens boursiers. On pourra intéresser les étudiants à l'Alliance en organisant aussi un Club d'étudiants avec activités diverses ;*
- 3) *Il faut que soit institué, tous les jours, un programme d'activités en langue française. Par exemple, des chansons et musiques françaises, de la poésie, de la littérature, du cinéma, des réunions sociales, des causeries, un théâtre de marionnettes, des entretiens où, après un petit exposé, il y aurait des commentaires, explications, débats, etc. ;*
- 4) *Il y aura une bibliothèque, ouverte à tous, avec des livres et revues qui pourront être feuilletés et une salle de lecture avec des bons fauteuils ;*
- 5) *L'Alliance française ainsi développée sera le centre des études et des activités culturelles françaises. En ce lieu pourraient se réunir les sociétés de médecine, des*

---

<sup>570</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>571</sup> Rapport sur l'action culturelle française au Brésil, DGRC-MAE, Paris 29/08/49, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.



*avocats, etc. amis de la France. Le comité des bourses d'études pourrait y siéger et des cours d'extension universitaire pourraient y avoir lieu ;*

*6) Il faut grouper tous les efforts pour que les Français et amis de la France soient unis, qu'ils se rencontrent et se voient, qu'ils puissent parler et se connaître ;*

*7) Il faudra prévoir l'élargissement des cadres des Alliances, dans le sens de la création d'une université populaire. Il me semble qu'on pourrait tenter l'expérience à São Paulo (le professeur R. Routie est en train d'étudier un plan pour la réalisation de cette idée). Le peuple devient de plus en plus avide de culture. La masse ouvrière est très grande à São Paulo. Si on va au-devant de ses désirs, on pourra avoir ses sympathies ;*

*8) Un petit congrès (le nom dépasse l'idée) des Alliances brésiliennes, pourrait avoir lieu tous les ans, chaque année dans une ville différente. On réunirait ainsi tous les dirigeants des Alliances et quelques amis de la France. Une émulation en résultera et il y aura, pendant quelques jours un mouvement pour la France »<sup>572</sup>.*

A l'évidence, on a déjà vu au début de ce chapitre - quand nous montrons la programmation des Alliances de Recife, Juíz de Fora, Rio de Janeiro, São Paulo, Porto Alegre et Curitiba - que la plupart de ces consignes sont déjà en pratique au Brésil depuis 1945. Parallèlement à ces ordres - anciens et nouveaux - issus du Quai d'Orsay, l'ambassade, les consulats et les comités des ACFB de chaque ville travaillent ensemble pour faire « briller » aussi les sièges des Alliances : « Il faut que leurs sièges soient dignes de représenter la France »<sup>573</sup>.

Ainsi, le nouveau siège de l'Alliance de Porto Alegre est inauguré le 18 août 1951. La cérémonie d'ouverture, selon le consul Pierre Martin, « s'est déroulée dans le vaste local dont le comité s'est rendu propriétaire, situé dans un immeuble nouvellement construit au centre de la ville »<sup>574</sup>. Elle a attiré un public considérable : l'ambassadeur français, le gouverneur de l'Etat, le secrétaire de l'Education, le général commandant de la V<sup>e</sup> Région brésilienne, des représentants de l'Université de l'Etat du Rio Grande do Sul et de l'Université Catholique, des éléments de la colonie française, etc.<sup>575</sup>

---

<sup>572</sup> Idem.

<sup>573</sup> Idem.

<sup>574</sup> Lettre du consul à Porto Alegre, Pierre Martin, envoyée au MAE, Porto Alegre 25/08/51, AMAE, s. B Amérique, s.s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>575</sup> Idem.

Tout est favorisé et motivé aussi par le décret du gouverneur de l'Etat reconnaissant à l'ACFB la qualité d'association d'utilité publique. L'« extraordinaire relief donné par tous les organes de presse locale, témoigne d'une façon éloquente du regain de confiance, d'estime et d'affection profonde dont la France jouit dans cette partie méridionale du Brésil »<sup>576</sup>. A l'occasion, le consul à Porto Alegre décrit - sans faire discrétion de sa fierté - à la DGRC, « l'insistance auprès [de lui] des personnalités responsables de l'université, pour que la ville ne soit pas oubliée de nos illustres conférenciers et artistes »<sup>577</sup>.

On est une fois de plus devant un bon exemple de l'utilité des « contacts personnels » pour la politique culturelle française au Brésil. En effet, selon l'aveu du propre ambassadeur Gilbert Arvengas, l'ACFB de Porto Alegre est devenue d'utilité publique et doit son succès en particulier aux relations étroites qui existent entre elle et l'Université du Rio Grande do Sul, et entre Guillermino Cesar Augusto, président de l'association et juge du Suprême Tribunal Fédéral brésilien, « ami personnel du gouverneur de l'Etat du Rio Grande do Sul, Général Dornelles, et ce dernier cousin du Président Getúlio Vargas »<sup>578</sup>.

Dans la même semaine, l'ambassadeur Gilbert Arvengas inaugure le nouveau siège de l'Alliance française de Curitiba. Pour lui, « un véritable foyer français, brillamment animé »<sup>579</sup>. Toujours avec faste, la fête d'inauguration compte avec la présence du gouverneur de l'Etat du Paraná et de plusieurs membres du gouvernement. Suite à la fête et un « grand dîner offert par le gouverneur », l'ambassadeur part en visite aux chutes d'Iguaçu et retourne à Rio de Janeiro dans un avion ayant été mis, par l'Armée brésilienne, à sa disposition<sup>580</sup>.

On voit donc que l'évolution des ACFB et des Alliances françaises, dans la deuxième moitié des années quarante et au cours des années cinquante peut sûrement être qualifiée comme de grande prospérité. Dès la fin des années quarante et au début des années cinquante, les Alliances françaises de Rio de Janeiro et de São Paulo créent de filiales et initient la pratique d'envoyer ses professeurs dans des lycées et même des universités des deux Etats. Ces professeurs, attachés aux Alliances, pratiquent les méthodes et utilisent des matériaux didactiques produits et distribués, à travers des consulats français, par l'« Alliance mère ».

En 1951, ce sont plus de 1 000 élèves qui fréquentent les cours de l'Alliance française à Rio de Janeiro ; partagés entre les sièges du quartier Centre ville et de sa filiale à

---

<sup>576</sup> Idem.

<sup>577</sup> Idem.

<sup>578</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 06/09/51, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>579</sup> Idem.

<sup>580</sup> Idem.

Copacabana. D'après Roger Gouze, secrétaire général intérimaire de l'« Alliance mère », « Jamais nous n'avions atteint pareils chiffres en début de saison. Cela est d'autant plus intéressant que nous avons augmenté nos tarifs [à Rio de Janeiro] de près de 50 % »<sup>581</sup>.

### Evolution de l'Alliance française de Copacabana dans les années cinquante

Année	Nombre d'élèves inscrits
1953	583
1954	824
1955	796
1956	919
1957	1178
1958	1334
1959	1667
1960	1754

Tableau élaboré à partir du document sur l'« Evolution de l'AF de Copacabana », (date illisible) RJ 1962, c. AL, Brésil 1943-1947, villes de R à Z, AAF. Ce document a été probablement mal classé dans l'AAF, vu que je l'y ai trouvé entre les sources produites de 1943 à 1947.

En 1957, l'Alliance française à Rio de Janeiro y a, outre son siège principal au Centre ville, quatre filiales dans les quartiers suivants : Copacabana, Tijuca, Méier et Ilha do Governador (ces deux dernières apparemment ouvertes dans la même année de 1957). D'après le directeur de cours François Schnell, la rentrée de 1958 s'effectue « dans d'excellentes conditions »<sup>582</sup>. Il raconte devoir faire face à une très forte augmentation du nombre des inscriptions, « plus de 110 % à Tijuca, près de 60 % à Copacabana et au Centre ville »<sup>583</sup>. De plus, il a dû également créer une section commerciale, où la « Chambre de commerce française du Brésil nous accorde son patronage et visera les diplômés »<sup>584</sup>.

<sup>581</sup> Lettre de Roger Gouze, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, pendant l'absence de Marc Blancpain, à Louis Joxe, directeur de la DGRC, Paris 10/04/51, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>582</sup> Lettre de François Schnell, directeur des cours de l'ACFB de Rio de Janeiro, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, RJ 11/03/58, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>583</sup> Idem.

<sup>584</sup> Idem.

L'Alliance française à São Paulo double le cap des 3 000 élèves en 1953. En cette année, le pourcentage général de fréquentation a varié entre 65 % et 70 %<sup>585</sup>. En 1955, l'activité pédagogique et culturelle de l'Alliance *paulista* englobe :

- 1) L'Alliance française Centrale : 2 360 élèves ;
- 2) Les deux annexes, de Santo André et de Jundiaí (hors Araraquara et Ribeirão Preto, qui ne sont pas ici comptabilisées) : 200 élèves ;
- 3) Les trois établissements religieux utilisant les services des professeurs de l'Alliance française : Notre Dame de Sion, de l'Assomption et du Rosaire : 400 élèves ;
- 4) La Faculté de Philosophie, Sciences et Lettres de l'USP, utilisant aussi les services de ces professeurs : 40 élèves<sup>586</sup>.

Outre les personnels détachés de l'Education nationale française (un directeur technique et quatre professeurs), elle utilise les services de 17 professeurs, dont « plusieurs sont des professeurs et instituteurs français diplômés »<sup>587</sup>. Toujours en 1955, l'Alliance française Centrale de São Paulo a des filiales à Santo André, Jundiaí, Araraquara, Ribeirão Preto et Campinas (cette dernière n'a pas été rouverte en 1955 à cause « d'une série de difficultés »<sup>588</sup>). En plus, il y a aussi, dans l'Etat de São Paulo, l'Alliance française de Santos, qui possède son propre comité administratif. A cette époque là, selon le président de l'Alliance française *paulista*, « les Alliances de l'Etat de São Paulo touchent [indirectement] 4 millions des 11 millions d'habitants de cet Etat (en prenant en considération la population des villes et leurs banlieues) »<sup>589</sup>.

Toujours à São Paulo, à cette fois en 1959, seulement dans le siège de l'Alliance Centrale, le nombre d'élèves inscrits monte à 3 261. Ce nombre est supérieur de plus de 400 à celui des élèves inscrits l'année antérieure. Et le directeur de cours de cette Alliance, Claude Robert, en se basant sur son expérience, affirme que ce nombre « atteindra en fin d'année le chiffre de 3 700 élèves » ; on n'a pas pu confirmer sa prévision<sup>590</sup>.

---

<sup>585</sup> Lettre du président de l'AF de São Paulo à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 05/03/56, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>586</sup> Idem.

<sup>587</sup> Idem.

<sup>588</sup> Idem.

<sup>589</sup> Idem.

<sup>590</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de la Casa da Cultura francesa - AF de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 02/07/59, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

Enfin, nous rappelons la réouverture de l'Alliance française de Vitória prévue pour à la fin 1953. Le Comité de l'ACFB de la capitale de l'Etat d'Espírito Santo y a sa première réunion le 19 février 1953. Par lettre, l'agent consulaire français à Vitória communique au professeur-secrétaire de l'Alliance française de Rio de Janeiro, Vincent Espana, les personnes qu'il va « utiliser pour l'ACFB de Vitória » : Georges Delanos, Français qui avait présidé l'Alliance française de Vitória dès sa fondation en 1937 jusqu'à la fermeture en 1940 ; Carlos Avoncini, qui « accepterait d'être président de l'ACFB », y est directeur de la CESMAG (*Companhia Espírito Santo e Minas Gerais de Armazens Gerais*) et ami du gouverneur de l'Etat d'Espírito Santo ; Elene Avoncini, fille du précédent, « a un petit groupe d'élèves qu'elle passerait à l'Alliance », elle « accepterait d'être secrétaire générale du Comité et directrice sociale » ; Jones dos Santos Neves, gouverneur de l'Etat d'Espírito Santo ; Augusto Lins, avocat de la Banque du Brésil, « accepterait d'être vice-président » ; Francisco Generoso da Fonseca, avocat et professeur de français dans un collège de l'Etat d'Espírito Santo ; José Sette, ancien vice-gouverneur de l'Etat d'Espírito Santo, et Mme Sette, ainsi que ses filles ; Dr. Nestor Lobo Leal, médecin...<sup>591</sup>. Une fois de plus, l'effort des Français pour choisir, pour bien « utiliser », les hommes les mieux placés de la société brésilienne, dans ce cas-là de l'Etat d'Espírito Santo.

Pour accomplir leurs choix, la diplomatie française profite souvent de la fierté, donc du sentiment de prestige, qu'ont quelques Brésiliens quand ils sont au service d'une institution liée à la France. Les Français le savent... et pour cela stimulent ce sentiment. Par exemple, en 1955, le secrétaire général de l'Alliance française de Paris, Marc Blancpain, envoie une lettre au président de l'ACFB de Rio de Janeiro, Rodrigo Octávio Filho, pour féliciter ce dernier de son élection à la présidence de l'Académie brésilienne de Lettres. Marc Blancpain lui communique qu'il veut faire connaître cette nouvelle, par l'intermédiaire du Bulletin de l'Alliance française, « à toutes les Alliances françaises du monde ». Il rappelle aussi que la réputation de Rodrigo Octávio Filho « avait même été évoquée à la Tribune du Palais Bourbon »...<sup>592</sup> ...Le label « France » ou « Français » a déjà depuis longtemps une grande importance dans la conscience collective brésilienne. Et cette sorte de flatterie à l'ego, comme dans cet exemple de Rodrigo Octávio Filho, ne fait que le nourrir.

---

<sup>591</sup> Lettre de l'agence consulaire de France à Vitória à Vincent Espana, professeur-secrétaire de l'Alliance française de Rio de Janeiro, Vitória 12/02/53, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>592</sup> Lettre de Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, envoyée au président de l'ACFB de Rio de Janeiro, Rodrigo Octávio Filho, Paris 09/02/55, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

### 13.3.1 Quand les intérêts de la DGRC et de l'« Alliance mère » se heurtent à ceux du pouvoir local

Depuis 1945 et jusqu'à 1953 au moins, se déroulent d'intenses discussions entre l'Alliance française de Paris, la Direction générale des relations culturelles (DGRC), les diplomates français et les directions des Alliances au Brésil sur la pertinence ou non de la création d'un pouvoir central pour les Alliances brésiliennes. Tout indique que l'idée de constitution d'un pouvoir central part, fin septembre 1945, du président de l'« Alliance mère » Georges Duhamel et de l'attaché culturel Raymond Warnier.

A cause de la rapide propagation du réseau des Alliances au Brésil, Georges Duhamel signale à la DGRC que « l'expansion culturelle française au Brésil se présente donc actuellement dans les meilleures conditions ». Par contre, « les comités [des Alliances françaises] déjà formés ne pourront poursuivre leur essor et des nouveaux comités ne pourront être créés tant qu'un organisme central disposant de crédits suffisants ne pourra assurer la liaison nécessaire entre eux »<sup>593</sup>. Pour le patron de l'« Alliance mère », tel organisme central permettrait la réduction des dépenses d'organisation des Alliances et devrait faire l'avance des frais de démarrage aux groupements en constitution et couvrir les déficits momentanés<sup>594</sup>.

En même temps, Georges Duhamel ne croit pas que le rayonnement des Alliances au Brésil doit être organisé à Paris : « Il est beaucoup plus rationnel que l'impulsion vienne de Rio de Janeiro, tant pour assurer la rapidité des décisions à prendre que pour l'appréciation des contingences locales ». Il ajoute que pour ne pas heurter la susceptibilité nationale brésilienne, « il n'est pas possible de demander à l'attaché culturel d'assumer cette charge de coordination et organisation » ; l'intervention directe de l'Etat français serait trop évidente. Et, pour de raisons à peu près analogues, « il ne peut être envisagé de créer un lien de filiation entre l'Alliance française de Rio de Janeiro et celles de villes de province [Etat] ; celles-ci n'accepteraient jamais cette subordination »<sup>595</sup>.

---

<sup>593</sup> Lettre du président de l'Alliance française et secrétaire perpétuel de l'Académie française, Georges Duhamel, envoyée à la DGRC-MAE, Paris 24/09/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>594</sup> Idem.

<sup>595</sup> Idem.

La solution logique serait alors la création d'un Secrétariat général des Alliances françaises du Brésil. Pour cela, il demande à la DGRC, « avec la plus grande insistance », de réserver une suite favorable à l'idée de création de ce Secrétariat au Brésil. D'ailleurs, toujours selon Georges Duhamel, sa proposition est semblable à celle déjà formulée le mois précédent par l'attaché culturel Raymond Warnier<sup>596</sup>.

Ce projet est bien accueilli par la DGRC et par les Alliances française au Brésil. Un Secrétariat général des Alliances est alors créé au tout début 1946. Mais il a une vie très courte, et cela dû principalement au manque de définition claire de leurs fonctions et à leurs difficultés budgétaires.

Pour expliquer le caractère éphémère de ce secrétariat, nous rappelons tout d'abord que c'est l'ambassade qui a la charge de la distribution des matériels venus de Paris et de l'aide logistique aux Alliances brésiliennes. Avec la création du Secrétariat général à Rio de Janeiro, l'ambassade va exercer ces mêmes fonctions en partenariat - dont l'aspect financier - avec ce nouveau Secrétariat. A partir du moment où les Alliances se sont multipliées et sont installées aux points les plus éloignés du territoire brésilien, augmentant ainsi grandement les dépenses de l'ambassade (entre autres avec le transport des matériels), cette dernière doit compter sur la participation financière de l'« Alliance mère » auprès du Secrétariat général des Alliances du Brésil.

C'est alors grâce à l'aide financière fournie par l'« Alliance mère » au Secrétariat général des Alliances brésiliennes qu'il été possible, jusqu'en juin 1946, de « soutenir » le rapide essor des nouvelles Alliances. Cette aide servit à une plus efficace répartition dans tout le pays des livres et revues envoyés par la DGRC, à l'organisation des circuits de films et de disques, à l'envoi des conférenciers aux Alliances, au soutien de leurs manifestations, etc.<sup>597</sup> Quand l'« Alliance mère » cesse d'apporter son aide financière, il y a déjà dix Alliances françaises au Brésil qui comptent sur les travaux de l'ambassade.

Cette suppression, qui n'a pas de conséquences pour les Alliances françaises de Rio de Janeiro et de São Paulo, qui sont riches, donc autosuffisantes, peut causer au contraire la presque paralysie des huit autres sections (Santos, Porto Alegre, Curitiba, Belo Horizonte, Juíz de Fora, Fortaleza, Salvador et Recife) dont une partie des dépenses a été, jusqu'à juin 1946, prélevée sur les crédits du Secrétariat général des Alliances françaises du Brésil<sup>598</sup>.

---

<sup>596</sup> Idem.

<sup>597</sup> Télégramme du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyé au secrétaire général de l'Alliance française de Paris, Marc Blancpain, RJ 11/07/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>598</sup> Idem.



C'est ainsi que ce Secrétariat perd aussi sa raison d'exister, et disparaît à la suite du manque du crédit. On assiste ensuite à la constante demande de l'ambassade française, auprès de la DGRC, sur le besoin de la réorganisation d'un pouvoir central capable de remplacer l'éphémère Secrétariat général des Alliances<sup>599</sup>.

La disparition du Secrétariat général a lieu à la suite du passage au Brésil du professeur Maurice Byé entre les mois de juillet et août, qui avait conclu, dans son rapport déjà cité, qu'un tel « Secrétariat général est un organisme inutile »<sup>600</sup>. Outre le manque de ressources, après la suppression du crédit de l'« Alliance mère » et son conséquent immobilisme, Maurice Byé considère aussi que le maintien du Secrétariat brésilien - ou de n'importe quelle sorte de centralisation de pouvoir sur les Alliances - est en contradiction avec l'autonomie et les particularités locales où sont placées les Alliances françaises du pays. Selon lui, le comité de chacune de ces Alliances peut traiter directement avec l'attaché culturel, les divers services de l'ambassade, le consul et les agents consulaires<sup>601</sup>.

Cependant, Maurice Byé n'informe en rien sur des questions liées, par exemple, au coût de la distribution des matériels ou des voyages de conférenciers français dans les Alliances éparpillées dans le vaste territoire brésilien. Il ne prévoit pas non plus les préjudices qui peuvent être causés à l'image de l'Alliance française, devant l'opinion publique brésilienne, étant elle directement liée à des organes officiels français (ambassade et consulats). On rappelle que le Secrétariat général des Alliances françaises du Brésil devrait servir aussi comme « façade » pour faciliter l'exécution des plans de la DGRC.

Donc, si d'un côté le rapport de Maurice Byé a été fondamental pour la décision de suppression du Secrétariat général des Alliances brésiliennes, d'un autre côté, à cause des importantes lacunes dans son rapport, des voix s'élèvent pour le critiquer au point finalement de faire ressusciter le Secrétariat. Et la voix critique la plus incisive a toujours été celle du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy<sup>602</sup>.

---

<sup>599</sup> Par exemple, en septembre 1946, le chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, insiste, « avec la plus grande fermeté, [sur] la nécessité et l'efficacité d'une organisation centrale pour les Alliances françaises du Brésil ». Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée à la DGRC-MAE, RJ 16/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>600</sup> Cité dans la lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée à la DGRC-MAE, RJ 16/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

Voir plus de détails sur Maurice Byé et sa mission au Brésil dans les chapitres 13 et 14 de ce travail.

<sup>601</sup> Idem.

<sup>602</sup> Etienne de Croy - il vaut la peine de répéter cette citation - a qualifié la visite de Maurice Byé de très courte (six semaines seulement). Et pour cela, elle « ne lui [Maurice Byé] a pas permis d'étudier à fond les principales difficultés culturelles. [...] Son analyse de la situation financière de la politique

Nous n'avons pas repéré la date précise, mais le fait est que le Secrétariat général des Alliances est reconstitué et cité dans les documents depuis au moins 1949. C'est d'ailleurs dans cette même année que l'on voit avec fréquence la discussion sur l'utilité de la constitution d'un organe fédérateur des Alliances brésiliennes. En 1950 ce thème revient avec force dans les échanges épistolaires. La DGRC envoie une lettre à son ambassade à Rio de Janeiro demandant l'opinion de l'ambassadeur sur ce sujet. En août de la même année, après des réunions avec le consul Robert Valeur et l'inspecteur des Alliances du Brésil Vincent Espana, l'ambassadeur Gilbert Arvengas donne son avis<sup>603</sup>.

Il argumente que la formation d'une fédération des Alliances au Brésil apporterait plus d'inconvénients que d'avantages, et ces derniers sont plus théoriques que pratiques. Dans les principaux avantages existerait celui de permettre aux services officiels français (ambassade, Secrétariat général, inspection) une direction plus efficace sur l'ensemble des activités françaises en ce qui concerne la divulgation de sa langue au Brésil. Sur le plan administratif, la fédération donnerait aux présidents des Alliances « de l'immense pays » l'occasion de se réunir périodiquement pour discuter les problèmes liés à chacune des associations, en particulier en ce qui concerne à la répartition plus juste des éventuelles subventions données par le Gouvernement français. Un autre avantage signalé relève du fait qu'une telle fédération peut maintenir les Alliances sous « l'abri », dans le cas, par exemple, d'un quelconque changement politique plus radical au Brésil, où serait imposée une espèce de nationalisation plus intransigeante<sup>604</sup>.

Au-delà de ces avantages « plus théoriques que pratiques », l'ambassadeur Gilbert Arvengas craint que la constitution d'une fédération puisse éradiquer la présence française dans les sommets de la hiérarchie des Alliances. On doit lui donner raison, puisque nous savons la particularité de l'Alliance française de São Paulo (la plus grande du pays), qui a son comité de direction composé seulement de Français, pourtant, dans le cas d'une fédération nationale, ces mêmes Français de São Paulo auraient leurs pouvoirs diminués. C'est pour ce motif que le comité *paulista* se montre absolument hostile à l'idée. De plus, il serait très

---

culturelle française au Brésil a été tout au moins, pour une grande part hâtive et certaines [parties] complètement erronées. [...] [De plus] loin de vouloir assumer aucune responsabilité organisatrice, il a conçu sa mission sous un angle uniquement critique ». Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée à la DGRC-MAE, RJ 16/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>603</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 22/08/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>604</sup> Idem.

difficile d'équilibrer le prestige de villes comme Rio de Janeiro et São Paulo, qui devront en même temps assurer à ces deux énormes centres - où sont inscrits, en 1950, environ 90 % des élèves des Alliances brésiliennes - une représentation adéquate au sein d'une fédération<sup>605</sup>.

Du point de vue politique, l'avantage de pouvoir maintenir les Alliances sous « l'abri » d'organes officiels doit être relativisé. Dans le cas de tensions internationales ou d'une accentuation du nationalisme brésilien, l'imposante « façade » d'une fédération offrirait aux ennemis de l'influence culturelle française - les puissances étrangères et les nationalistes brésiliens - une nouvelle cible, et celle-là bien plus visible. L'ambassadeur Gilbert Arvengas pense aussi que l'élection d'un président pour la fédération « pourrait susciter des controverses largement désagréables entre les personnalités brésiliennes et créerait la possibilité d'un risque de mettre en définitive beaucoup trop de pouvoir dans les mains de Brésiliens »<sup>606</sup>.

Enfin, pour mieux soutenir son opinion, Gilbert Arvengas va chercher des exemples externes - à son égard - négatifs. Ce sont les inconvénients de l'existence de la Fédération des Alliances françaises des Etats-Unis durant la Seconde Guerre mondiale<sup>607</sup>, qui devint un terrain de lutte et un objet d'ambition pour des groupes politiques français et états-uniens. Sur le plan administratif, la Fédération des Alliances françaises des Etats-Unis aurait eu une certaine utilité par le passé, à l'époque où il n'y avait pas un Service culturel, ni un secrétariat ou un inspecteur des Alliances françaises. A cette époque, dans les années trente, c'était le modeste bureau de la Fédération qui organisait les conférences et les tournées diverses. Il faut rappeler aussi qu'à cette époque-là les Alliances états-uniennes étaient plutôt des sociétés de conférences et non des écoles<sup>608</sup>.

Au Brésil, dès la fin des années quarante (probablement 1948), c'est l'inspecteur des Alliances françaises (qui a aussi le poste de professeur détaché à l'Alliance française de Rio de Janeiro) qui a pour fonction d'organiser des conférences et des réunions périodiques entre les présidents des Alliances brésiliennes. Dans ces réunions sont débattus des points de vue variés sur des questions internes de chacune des Alliances, et principalement la répartition des possibles subventions venant de l'Etat français. Cela étant, l'ambassadeur Gilbert Arvengas conclut son analyse en trouvant « infiniment préférable [à la création d'une fédération] de charger l'inspecteur des Alliances d'examiner [...] les besoins de chaque groupe, de se faire

---

<sup>605</sup> Idem.

<sup>606</sup> Idem.

<sup>607</sup> Idem.

<sup>608</sup> Voir Alain Dubosclard, *Histoire de la Fédération des Alliances Françaises aux USA. L'Alliance au Cœur*, Paris, L'Harmattan, 1998.

rendre des comptes [...] et de prendre ensuite à son retour à Rio de Janeiro les décisions qui lui paraissent correspondre objectivement [aux] intérêts culturels [de la France], bien entendu, dans l'ensemble »<sup>609</sup>. Et compte tenu des statuts parfois différents des Alliances au Brésil, principalement celle de São Paulo, un système de centralisation administratif reposant sur un fort secrétariat général chargé des inspections lui paraît préférable à la création d'une fédération ; mais cela, bien entendu, « sous le contrôle du chef de la mission diplomatique [l'ambassadeur lui-même] »<sup>610</sup>.

La constitution d'une fédération des Alliances brésiliennes reste alors suspendue. Et cela principalement parce que toute espèce de pouvoir qui essaie de s'imposer aux intérêts des Alliances de Rio de Janeiro et São Paulo réveille des querelles entre la direction de ces Alliances et du pouvoir qui tente de s'imposer. Donc, depuis la fin des années quarante, le pouvoir qui prétend transcender les décisions des comités locaux des Alliances brésiliennes est celui du Secrétariat général, au travers principalement de la figure d'inspecteur général, qui est à cette époque-là incarné par le professeur et secrétaire de l'Alliance française de Rio de Janeiro Vincent Espana. D'ailleurs, c'est en observant de près l'expérience de ce dernier qui nous prenons connaissance de quelques unes des principales difficultés que trouvent les représentants de la diplomatie française, les professionnels, à imposer - ou harmoniser - les intérêts culturels de leur pays dans des milieux administratifs dilettantes, c'est-à-dire ceux formés par des hommes qui travaillent pour la culture française sans avoir conscience de la puissante machine politique qu'ils ont derrière eux.

Conseillé par l'« Alliance mère » et mis à la disposition du Quai d'Orsay par le ministère de l'Education nationale (MEN), Vincent Espana assume ses fonctions en 1948. Sa trajectoire comme professeur détaché à l'Alliance française de Rio de Janeiro et inspecteur général des Alliances françaises du Brésil est en partie une histoire de conflit entre lui et le directeur de l'Alliance de Rio de Janeiro, René Duché. Les désaccords et accrochages entre ces deux personnages ont opposé quelques-uns des principaux responsables de la politique culturelle de la France - à travers des Alliances françaises - au Brésil jusqu'à 1952.

Au sein du comité de l'Alliance de Rio de Janeiro, René Duché est vu comme la cheville ouvrière de l'ACFB, pendant que Vincent Espana représente plutôt les intérêts plus

---

<sup>609</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 22/08/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>610</sup> Idem.

larges, venus d'en haut, c'est-à-dire de la DGRC et de l'« Alliance mère ». Pour cela, au dire du trésorier et secrétaire général de l'Alliance de Rio de Janeiro, Roger Cardier :

*« Il faut reconnaître que le comité a souvent manqué d'égard pour René Duché. Il n'était pas toujours mis au courant [...] de décisions ou de délibérations intéressant la vie propre [de l'Alliance française]. [...] D'où des bévues qui auraient pu être évitées. Ces bévues entraînant ses accès de mauvaise humeur qui s'ils révélaient son caractère emporté, n'en témoignaient pas moins de son dévouement à la cause de l'Alliance de Rio de Janeiro que, avec un sens aigu des réalités, il défend âprement »*<sup>611</sup>

Ce même avis est partagé par l'ambassadeur et par la majorité de leurs collègues du comité. D'un autre côté, Vincent Espana, dans son rôle d'inspecteur général, essaie de se servir de l'Alliance de Rio de Janeiro, et parfois de São Paulo, pour développer les Alliances de l'intérieur du pays<sup>612</sup>; par exemple, en utilisant des ressources financières et des matériels des deux Alliances - livres, films, etc. - pour nourrir ces dernières. Il a en tête, et il doit obéir, le projet de la DGRC de faire que la culture française - en ce cas à travers l'Alliance - soit présente dans tous les Etats brésiliens.

En général les représentants des comités de Rio de Janeiro et São Paulo prennent position en faveur de René Duché, en même temps que ceux du ministère des Affaires étrangères (MAE) et de l'« Alliance mère » tentent de calmer la situation en expliquant les avantages majeurs pour la France dans les intentions de Vincent Espana.

Les choses deviennent encore plus compliquées quand en septembre 1952, pour régler les fréquents litiges, la Direction générale des relations culturelles (DGRC), avec l'appui de l'« Alliance mère », décide de transférer les deux professeurs concernés. Ce même mois le comité de l'Alliance de Rio de Janeiro manifeste son « étonnement de ce qu'une décision aussi importante soit prise sans que notre comité soit officiellement saisi, car en [cette] matière il devrait avoir si ce n'est voix délibérative, toutefois consultative. Dans le cas contraire son rôle [du comité] se trouverait réduit d'une telle façon [...] à avoir des doutes sur son utilité »<sup>613</sup>. La défense en faveur de René Duché va encore plus loin : « Membres du comité, nous avons chacun nos affaires personnelles auxquelles nous devons en principe notre temps. C'est très volontiers et même reconnaissants que nous en distrayons une partie pour la

---

<sup>611</sup> Lettre de Roger Cardier, membre du Comité directeur, trésorier et secrétaire général de l'AF de Rio de Janeiro, à Marc Blancpain, RJ 12/09/52, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>612</sup> Idem.

<sup>613</sup> Idem.

consacrer à cette œuvre admirable qu'est l'Alliance française, mais encore à la condition de ne pas se trouver devant des cas semblables où le sentiment d'inutilité prédomine. Tout le monde [du comité] s'accorde à reconnaître que M. et Mme Duché (car on ne peut pas les dissocier) font un travail remarquable à l'Alliance ; la progression des chiffres de ses membres et de ses élèves en témoigne »<sup>614</sup>.

En réponse au comité de l'Alliance de Rio de Janeiro, le secrétaire général de l'« Alliance mère » est reconnaissant de la « valeur du travail » fourni par Mme et M. Duché, « tant dans le domaine pédagogique que dans celui de l'administration ». Il dit avoir pu « apprécier aussi le caractère difficile de M. Duché et les inconvénients qui en résultaient », et que les fonctionnaires du Quai d'Orsay, à Rio de Janeiro comme à Paris, sont de la même opinion que lui. Mais, continue Marc Blancpain, « M. Duché dans des lettres où la fierté du travail accompli prend facilement allure de défi et même d'insolence, ne facilite d'ailleurs la tâche de personne ». Il recommande alors à Roger Cardier : « Si vous avez quelque influence sur M. Duché, conseillez-lui de modérer ses débordements épistolaires - et même oraux - »<sup>615</sup>.

Quelques jours plus tard, c'est Jean Robert Claverie, administrateur de l'Alliance de Rio de Janeiro, qui prend la parole en forme de plaidoirie pour René Duché en accusant Vincent Espana d'être « bien maladroit depuis quelque temps », puisque « l'inspecteur ne s'entend pas avec São Paulo, ni avec Rio de Janeiro ». Il rappelle que l'Alliance française de Paris ne doit pas « perdre de vue [...] que Rio de Janeiro et São Paulo représentent 90 % de toute l'activité réelle au Brésil » ; donc c'est la position des deux métropoles qui doit prévaloir<sup>616</sup>. Il attire l'attention aussi sur le danger du titre « fâcheux » de Vincent Espana d'« inspecteur » des Alliances françaises au Brésil. Il a raison. En effet, les Alliances françaises au Brésil, à l'exception de celle de São Paulo, sont constituées comme sociétés civiles brésiliennes, de manière qu'elles sont soumises aux inspecteurs d'enseignement du ministère de l'Éducation brésilien. Ces Alliances ne peuvent pas, légalement, être inspectées par Paris. D'après lui, il convient donc « d'être très prudent car on est très chatouilleux sur ce point ici »<sup>617</sup>.

---

<sup>614</sup> Idem.

<sup>615</sup> Lettre du secrétaire général de l'AF de Paris, Marc Blancpain, à Roger Cardier, membre du Comité directeur, trésorier et secrétaire général de l'AF de Rio de Janeiro, Paris 30/09/52, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>616</sup> Lettre de Jean Robert Claverie, administrateur de l'AF à Rio de Janeiro, membre du Conseil d'administration de l'AF à Paris et représentant de celui-là au Brésil, à Marc Blancpain, RJ 11/10/52, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>617</sup> Idem.

En s'opposant encore aux projets de Vincent Espana - et donc des organismes intéressés à Paris -, l'administrateur de l'Alliance de Rio de Janeiro et le président de l'Alliance de São Paulo, Pierre Cahen, partagent l'opinion qu'au lieu de chercher à fonder une poussière de petites Alliances, « dont la vie sera difficile », il vaut mieux consolider ce qui existe et « possède déjà une santé assez robuste ». Si on en croit ces derniers, c'est aussi « l'opinion de tous les membres des comités de Rio de Janeiro et de São Paulo »<sup>618</sup>. Ces deux comités se plaignent du fait que depuis l'arrivée de Vincent Espana leurs subventions en « deux ans ont été réduites à zéro » pour aider à la création ou au maintien d'autres Alliances au Brésil<sup>619</sup>.

Vincent Espana est donc toujours en conflit avec Rio de Janeiro et São Paulo à qui il doit demander un appui direct ou indirect. Voilà le seul drame. Le maintien de Vincent Espana à son poste et le propre titre d'inspecteur des Alliances en soi deviennent très difficiles. Et l'administrateur de l'Alliance de Rio de Janeiro envisage qu'il n'y a qu'une solution :

*« Renouveler le contrat de René Duché, qui réussit auprès des élèves et des habitués de l'Alliance, et rappeler Vincent Espana au calme car sa situation sur place ne tient qu'à un fil. [...] S'il met ouvertement contre lui les comités de São Paulo et Rio de Janeiro il finira par se casser les reins quel que soit son prestige et son crédit en France »*<sup>620</sup>.

L'« Alliance mère » essaie de faire le point en reconnaissant l'importance de ces deux fonctionnaires, qui apparemment ont rendu des services importants. A Vincent Espana est attribué, et dans les circonstances difficiles de l'après-guerre, une administration de l'ensemble des Alliances françaises affiliées « rigoureuse et entreprenante ». Il est décrit comme un des principaux responsables pour l'installation d'un important réseau de ciné-clubs dans toutes les Alliances brésiliennes, ainsi que pour la multiplication d'Alliances à l'intérieur. A René Duché sont attribuées la remise en ordre des finances de l'Alliance de Rio de Janeiro et la prospérité réelle d'une Alliance qui, avec ses filiales, compte en 1952 2 000 élèves<sup>621</sup>. Enfin, la DGRC décide d'envoyer René Duché et son épouse pour un poste à l'Alliance française de Buenos Aires. A Vincent Espana, la Direction fait savoir que la seule

---

<sup>618</sup> Idem.

<sup>619</sup> Idem.

<sup>620</sup> Idem.

<sup>621</sup> Lettre de Marc Blancpain à l'inspecteur général de l'AF à Paris M. Abrham, Paris 15/11/52, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.



possibilité qu'elle voyait pour lui était la direction des études de français au Lycée Pasteur à São Paulo<sup>622</sup>.

L'inspecteur général paraît réticent à accepter cette nouvelle fonction, considérée par lui-même et par le secrétaire général de l'« Alliance mère », Marc Blancpain, peu compatible avec son prestige. Toutefois, il n'a pas de choix. C'est alors le propre Marc Blancpain qui travaille à le convaincre :

*« Mon cher ami, [...] un conseil, [...] acceptez ce poste au Lycée de São Paulo. Vous en connaissez les avantages pour votre carrière future. Il y a, de plus, cet avantage majeur de vous maintenir au Brésil. Si vous le refusiez, je ne vois pas comment on pourrait, tout de suite, vous trouver quelque chose à l'étranger. Certains seraient trop contents de vous remettre à la disposition de l'Education nationale et dans les circonstances présentes ils y parviendraient. Restant à l'étranger et, plus précisément au Brésil - où la partie n'est pas jouée, vous le savez - vous gagnez du temps »<sup>623</sup>.*

Trois jours plus tard, le 29 novembre, dans une autre lettre envoyée cette fois à l'ambassadeur Gilbert Arvengas, Marc Blancpain qualifie l'affaire Vincent Espana et René Duché de « regrettable », qui avait « alarmé » l'Alliance française de Paris et la DGRC<sup>624</sup>. Il enlève toute la responsabilité des deux professeurs et la transfère à l'erreur d'organisation dans la conduite des Alliances françaises au Brésil<sup>625</sup>. On doit lui donner raison, puisque la cause du problème a été tout d'abord le titre d'inspecteur de Vincent Espana, qui prêtait à équivoque (vu que l'inspection des Alliances est à la charge du ministère de l'Education brésilienne), ensuite ses fonctions, qui n'étaient pas aussi justement définies que celles des autres fonctionnaires détachés pour faciliter son adaptation aux statuts des Alliances dans l'ensemble du pays (vu qu'il était, officiellement, un simple professeur détaché à l'Alliance de Rio de Janeiro, en même temps qu'il devait exercer la fonction - informelle - d'inspecteur général des Alliances françaises du Brésil, c'est-à-dire s'imposer à toutes les Alliances et leurs respectifs comités et directeurs).

Pour éviter de nouveaux soucis venus de ce type de confusion, les exemples proposés au Brésil à partir de 1953 sont ceux du secrétaire général de la Fédération des Alliances

---

<sup>622</sup> Lettre de Marc Blancpain à l'ambassadeur Gilbert Arvengas, Paris 19/11/52, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>623</sup> Lettre de Marc Blancpain à Vincent Espana, inspecteur et professeur secrétaire de l'AF de Rio de Janeiro, Paris 26/11/52, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>624</sup> Lettre de Marc Blancpain à l'ambassadeur Gilbert Arvengas, Paris 29/11/52, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>625</sup> Idem.

britanniques, de l'inspecteur des Alliances en Argentine, ou encore celui du secrétaire général de la Fédération des Alliances mexicaines. Ces institutions sont, pour Marc Blancpain, « sans équivoque aucune », parce que les représentants du conseil d'administration de l'Alliance française de chacun de ces pays agissent en son nom et sur ses directives, comme sur les conseils de l'ambassadeur de France, président d'honneur et « patron » des Alliances françaises, « comme disent les Britanniques »<sup>626</sup>.

Vincent Espana est remplacé par Philippe Greffet. Ce dernier n'a plus le titre d'« inspecteur général des Alliances françaises du Brésil », mais de « secrétaire général des Alliances françaises et ACFB », poste prévu par le statut de l'« Alliance mère ». Il devient, en même temps, « directeur des cours » de l'Alliance française de Rio de Janeiro, étant bien entendu qu'il s'agit là de deux postes distincts confiés à un même fonctionnaire. Philippe Greffet, comme le faisait Vincent Espana, doit pouvoir se rendre chaque fois que cela lui apparaîtra nécessaire, et, en principe, au moins une fois par an, dans toutes les villes du Brésil où des Alliances fonctionnent ou sembleraient pouvoir être créées ; et il aura un adjoint.

Pour éviter que le remplaçant de l'ancien inspecteur ne soit perçu, par les comités des Alliances brésiliennes, comme quelqu'un qui a été envoyé pour les diriger, mais bien pour les « guider », le président de l'« Alliance mère » Emile Henriot se propose de faire lui-même le voyage au Brésil, quand Philippe Greffet serait installé, pour le présenter et définir aussi « parfaitement que possible sa mission »<sup>627</sup>.

Finalement, au cours d'une conférence qui s'est tenue le 20 février 1953 au Quai d'Orsay, et à laquelle participaient M. Bourbon-Busset, directeur de la DGRC, M. Baillou, chef du Service de l'enseignement aux relations culturelles, Emile Henriot, président de l'Alliance française de Paris, et Marc Blancpain, secrétaire général de cette même Alliance, sont définies les attributions du secrétaire général des Alliances françaises et ACFB affiliées au Brésil :

- 1) « Centraliser la correspondance des Alliances et servir de lien entre ces associations et l'ambassade ainsi qu'entre ces associations et l'Alliance française de Paris ;
- 2) Aider les présidents des différentes Alliances à établir leurs budgets, centraliser ces budgets, dresser ces budgets au Brésil et poursuivre vigoureusement la politique d'autofinancement entrepris par le prédécesseur Vincent Espana ;

---

<sup>626</sup> Idem.

<sup>627</sup> Idem.

- 3) Répartir la subvention entre les Alliances, étant entendu que vous avez la libre disposition des crédits affectés au Secrétariat général et à l'Inspection ; vous devez seulement justifier de leur emploi en fin d'année ;
- 4) Administrer et développer le circuit des ciné-clubs ;
- 5) Rendre visite, selon les besoins et dans la limite des crédits d'inspection, aux comités des Alliances françaises au Brésil pour prendre la mesure de leurs moyens et de leurs difficultés, pour les encourager à créer des filiales, à développer l'enseignement du français, à prendre contact avec les établissements scolaires, à étendre leurs activités ;
- 6) Organiser les voyages des conférenciers s'adressant au grand public, prévoir des expositions circulantes et autres manifestations ;
- 7) Préparer la constitution d'une Fédération des Alliances française sur le modèle de la Fédération argentine ou de la Fédération britannique »<sup>628</sup>.

### **13.4 Et l'Etat laïque souhaite la participation des religieux... ailleurs**

La politique culturelle française est appliquée au Brésil sans préférences religieuses, mieux, de telles préférences peuvent apparaître quand une religion donnée transmet, au travers de sa doctrine et de ses travaux en général, la langue et la culture d'un Etat qui fait concurrence à la France. L'attention majeure de la diplomatie française envers les catholiques est alors plutôt le fruit du pragmatisme utilitaire d'un Etat laïque - mais bien sûr en même temps couvert par des couleurs catholiques héritées de son histoire -, qui essaie de profiter au maximum des outils disponibles, à savoir : une grande quantité de congrégations religieuses d'origine française ou dirigées par des Français, ou simplement constituées par des religieux francophones, dans un pays éminemment catholique comme le Brésil, où il y a aussi, déjà dans les années quarante, la plus grande population catholique du globe.

Il est important de dire qu'en ce sens la politique culturelle française n'est pas différente de la politique états-unienne ou britannique - et probablement de beaucoup d'autres pays -, puisque ces dernières elles aussi utilisent des outils qu'elles ont plus facilement à leur disposition, c'est-à-dire les religieux protestants. On rappelle que la politique culturelle

---

<sup>628</sup> Lettre de Marc Blancpain à Philippe Greffet, secrétaire général des Alliances françaises et ACFB affiliées au Brésil, Paris 21/02/53, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

internationale des Etats occidentaux après la Seconde Guerre mondiale - et en certains cas même avant la guerre - est une « armée », un *soft power* manipulé à travers des institutions publiques et privées, par la bourgeoisie nationale en fonction de ses intérêts. Ces intérêts dépassent n'importe quelle morale ou dogme religieux<sup>629</sup>.

Pour la France, le problème n'est donc pas les protestants, mais bien l'Etat qu'ils représentent. Et le catholicisme n'est pas vu non plus toujours comme un allié, alors qu'il peut aussi servir à la cause de concurrents. Par exemple, en décembre 1946, le directeur de l'Institut français de Barcelone, Pierre Deffontaines<sup>630</sup>, communique à la Direction générale des relations culturelles (DGRC) qu'en Espagne,

---

<sup>629</sup> Nous pouvons constater un exemple de cette affirmation dans l'alliance de la politique et de la propagande culturelle des Etats capitalistes occidentaux contre les soviétiques durant la période de Guerre froide. Entre l'automne 1946 et la fin des années 1980, comme nous informe Anne-Chantal Leandri-Lepeuple, « les Etats-Unis ont imaginé, vis-à-vis de l'Union soviétique, une stratégie indirecte qui empruntait le canal radiophonique et qui devait s'intégrer dans le concept global de 'libération' du bloc de l'Est ». Pour cela, la *Radio Free Europe* à Munich, subventionnée et appuyée par les puissances occidentales se sert de « la religion, catholique ou orthodoxe, [...] comme une donnée culturelle destinée à lutter contre [...] le pouvoir communiste ». De la même manière que « l'islam des républiques asiatiques était également considéré comme un élément de résistance et, à ce titre, la résurgence identitaire du monde musulman [...] fut prise en compte et soutenue ». L'exemple concret en ce sens est celui de la *Radio Free Afghanistan*, qui sous l'égide de la CIA, en 1985, a ses émissions « systématiquement ouvertes par une lecture du Coran pour mettre accent sur la religion, spécificité culturelle à utiliser dans la lutte contre les Soviétiques ». Nous craignons, avec Anne-Chantal, que dans ce cas-là les Etats-Unis n'aient joué à l'apprenti sorcier. Anne-Chantal Leandri-Lepeuple, « L'enjeu culturel de *Radio Free Europe*, *Radio Liberty* et RIAS (*Radio in American secteur*) », in Georges-Henri Soutou et Jean-François Sirinelli (dir.), *Culture et Guerre froide*, Paris, Presse de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, p. 53 et 60.

<sup>630</sup> De 1934 à 1939, comme géographe et militant catholique, Pierre Deffontaines a eu une importante participation au Brésil dans la politique culturelle de son pays. Comme géographe, il participe à la fondation des chaires de géographie de l'USP, de 1934 à 1935, et de l'UDF (*Universidade do Distrito Federal*) l'année suivante, où il enseigne jusqu'à 1939. Il a été aussi un des principaux responsables de la création de l'Association des géographes brésiliens, du Conseil national de Géographie du Brésil et de la *Revista Brasileira de Geografia*. Selon Marieta de Moraes Ferreira, Deffontaines a agi aussi pour la promotion du Conseil national de Géographie du Brésil au sein du Comité international de Géographie. Comme militant catholique, il sert en quelque sorte de lien entre la diplomatie française et les ordres catholiques installés au Brésil. En ce sens, par exemple, il publie l'article « Exemples de la Méthode UTO [*União das Três Ordens de Ensino*] appliquée au Brésil » dans la *Revue de Pédagogie Catholique*, où il explique l'importance des institutions d'enseignement supérieur et des radios pour l'intervention catholique dans l'éducation brésilienne. En fait le Brésil a servi comme espace privilégié pour les recherches et les écrits de Pierre Deffontaines.

Le 14 mars 2013, l'Université de la Rochelle et l'IDA (Institut des Amériques), en partenariat avec des universités françaises, brésiliennes et canadiennes, crée la chaire Pierre Deffontaines. Voir Marieta de Moraes Ferreira, « Os professores franceses e o ensino da história no Rio de Janeiro nos anos 30 », in *Ideais de modernidade e sociologia no Brasil : ensaios sobre Luiz de Aguiar Costa Pinto*, Marco Chor Maio e Gláucia Villas Bôas (org.), Porto Alegre, Ed. Universidade/UFRGS, 1999, p. 14 et 15 ; et <http://flash.univ-larochelle.fr/14-mars-Inauguration-de-la-Chaire.html>

« [...] on s'intéresse de plus en plus à la propagande en Amérique du Sud, et en particulier par les ordres religieux. [...] Les frères des Ecoles chrétiennes, les frères Maristes et les frères Gabriellistes, qui travaillent avec ardeur, aidés par le gouvernement espagnol à nous supplanter dans plusieurs pays d'Amérique du Sud »<sup>631</sup>.

D'après Gilles Mathieu, en se référant au début des années 1940, les établissements congréganistes français sont dans toutes les régions du Brésil ; la majorité localisée dans des régions sud-est et sud. Les principales écoles congréganistes françaises sont celles de :

- Au Sud : Paraná : Curitiba, Ponta Grossa, Paranaguá, Lapa, Castro ; Rio Grande do Sul : Porto Alegre, Pelotas, Santa Ana do Livramento, Santa Maria, Canoas, Caxias do Sul, Uruguaiana ;
- Sud-est : São Paulo : São Paulo, Santos, Itú, Taubaté, Campinas, Piracicaba, Jaú, Franca ; Rio de Janeiro : Rio de Janeiro et Petrópolis ; Minas Gerais : Belo Horizonte, Uberaba, Lagoa Formosa ;
- Centre-ouest : Goiânia ;
- Nord : Belém ;
- Nord-est : Fortaleza, Natal, Recife, Maceió, Aracajú, Salvador<sup>632</sup>.

Dans l'ensemble de la région nord et nord-est (un peu plus de la moitié du territoire national et environ le quart de la population de 1946), la culture et principalement la langue française sont transmises majoritairement, au moins depuis les années 1920, par les établissements d'éducation appartenant à des ordres religieux français de diverses congrégations : Dominicains, Pères Jésuites, Franciscains, Saint Augustin, Filles de la Charité, Sœurs de la Sainte Famille, Sœurs Dorothee, Dames du Collège Eucharistique, etc. Cette grande présence de religieux avait coopéré grandement pour faire de la culture française probablement la principale culture étrangère dans ces régions ; bien entendu chez l'élite.

Cependant, dans ces deux régions et depuis au moins 1940, la présence des Etats-Unis se fait fortement sentir en fonction des organisations d'enseignement du Collège Baptiste et de différents autres groupes évangélistes d'origine états-unienne. Cette présence se développe aussi avec l'activité propre aux individus composant ces groupes religieux, qui est bien renforcée par la capacité des moyens financiers pour, par exemple, la distribution de

---

<sup>631</sup> Lettre de Pierre Deffontaines, directeur de l'Institut Français de Barcelone, envoyée à la DGRC-MAE, Barcelone 20/12/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>632</sup> Gilles Mathieu, *Une ambition sud-américaine. Politique culturelle de la France (1914-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 80, 81 et 82.

fascicules, journaux et livres en langue anglaise à prix accessibles pour la propagande des Etats-Unis ; bien sûr mélangée avec la foi<sup>633</sup>.

C'est la principale raison pour laquelle le consul français à Recife, qui est responsable de la circonscription qui couvre toute la région nord et nord-est, se plaint alors auprès de son ministère après avoir su que ce dernier a l'intention de réduire, pour l'année 1947, son aide financière destinée aux ordres religieux français au Brésil. Pour lui :

*« Ces organisations assurent, dans une sereine abnégation, l'extériorisation des qualités idéologiques françaises pour l'évolution civilisatrice du monde. Tout en envisageant également les fruits d'une expansion culturelle française proprement dite »*<sup>634</sup>.

Quelques mois auparavant, l'ambassade française avait déjà envoyé une longue lettre au MAE dans laquelle est exprimée le problème du manque de religieux de langue française, qui découle de l'importante diminution des contacts, durant la guerre, entre les deux côtés de l'Atlantique. En période de guerre, peu à peu ces vides ont été comblés au Brésil par des éléments locaux et de l'Amérique latine en général moins imprégnés par la culture française ; mais plutôt liés à la langue donc aussi à la culture espagnole. Pour la France, il y a encore une aggravation du fait d'un accord conclu pendant la guerre, dans le cadre de la politique de panaméricanisme, pour toutes les congrégations au Brésil, qui restreint le droit de rentrer au pays, pour les religieux des deux sexes, originaires d'un pays du seul continent américain<sup>635</sup>.

Pour contourner cet accord, en attendant qu'une négociation puisse peut-être se réaliser entre le Brésil et la France, les religieux canadiens francophones, avec la mobilisation des ambassades française et canadienne, essaient de se substituer, dans les congrégations françaises au Brésil, aux religieux qui sont éliminés par l'âge. En même temps le chargé des Affaires de France affirme n'avoir jamais eu connaissance de l'application de cet accord interaméricain. Il suggère alors qu'il y « aurait lieu de profiter de cette circonstance pour tenter, en obtenant une solution favorable, de créer un précédent qui permettrait d'encourager la venue de nouveaux religieux ». Il ajoute donc qu'une « approche habile » avec l'ambassade brésilienne à Paris pourrait faciliter l'obtention de visas pour les religieux français pour les années à partir de 1946<sup>636</sup>.

---

<sup>633</sup> Lettre du consul à Recife au MAE, Recife 14/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>634</sup> Idem.

<sup>635</sup> Lettre du Chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 23/11/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>636</sup> Idem.



Mais le problème existe aussi de l'autre côté. En fait, les congrégations au Brésil ont des difficultés pour recruter des sœurs et des frères français dans l'Hexagone, qui souffre de l'insuffisance de personnel disponible. Pour remédier à ce manque, en 1946 encore, le Quai d'Orsay informe son ambassade brésilienne qu'elle doit travailler en fonction du développement d'un courant dans les deux sens entre la maison mère en France et les religieux au Brésil, afin de faciliter les voyages des clercs français et brésiliens entre les deux pays<sup>637</sup>. L'idée est particulièrement importante puisque les religieux brésiliens qui partent en France, généralement aidés par une bourse fournie par la DGRC, de retour dans leur patrie deviennent des « agents » propagateurs de la culture et de la langue française ; pendant que, les religieux français envoyés au Brésil - vu qu'il n'y en a pas beaucoup de disponibles dans l'Hexagone - pourront provisoirement être remplacés par les étrangers. Comme nous le verrons, ce type d'échange devient constant et progressif pendant notre période d'étude.

Mais dans ces premières années d'après-guerre, de maigres budgets, la diplomatie française se voit souvent obligée de se contenter du minimum... le mieux possible. Toutefois, la situation est particulièrement frustrante pour l'ambassade à Rio de Janeiro, qui veut profiter du contexte où les missions religieuses gagnent en force au Brésil avec le Gouvernement du président Gaspar Dutra, qui compte les milieux catholiques parmi ses principaux appuis. Durant son quinquennat, le recrutement de religieux au Brésil est en pleine progression. En 1946 et les premiers mois de 1947 sont recrutés 500 novices dans le sud du pays, 320 dans le centre, 150 dans le nord ; hors ceux recrutés au sud-est et au nord-est, dont nous n'avons pas trouvé le nombre<sup>638</sup>. Néanmoins, ce contexte facilite la création d'un collège religieux à Rio de Janeiro en 1947, dirigé par des catholiques français<sup>639</sup>.

Pour qu'on ait l'idée de ce que représentent les religieux pour la diplomatie française, il faut savoir que, au moins jusqu'à la fin des années quarante, les missions et congrégations catholiques françaises ou dirigées par des Français, ainsi que celles originaires d'autres pays francophones, forment au Brésil beaucoup plus d'élèves de français que les Alliances françaises<sup>640</sup>. Selon l'ambassade, une seule de ces congrégations, celle des Maristes (une des

---

<sup>637</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>638</sup> Rapport interne de la DGRC, (date illisible) Paris 1946, AMAE, série B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>639</sup> Télégramme envoyé par l'Ambassadeur Hubert Guérin à la Direction de l'Amérique-MAE, RJ 18/06/1947, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>640</sup> Note de la Direction de l'Amérique pour la DGRC-MAE, Paris 19/07/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.



plus puissantes en richesse et personnel), a plus de 25 mille élèves au Brésil en 1946<sup>641</sup> (on verra que dans cette même année on a calculé l'existence de près de 28 ordres religieux d'origine francophone au Brésil - la plupart français - et que l'Alliance française de Rio de Janeiro compte environ 1 000 élèves). De plus, l'enseignement qu'elle donne, « est plus approfondi et s'adresse souvent à des catégories sociales particulièrement influentes »<sup>642</sup>.

La distribution de livres français aux institutions religieuses ou dirigées par les religieux - bibliothèques de congrégations, universités, lycées et collèges - au Brésil est faite par la diplomatie française sans distinction doctrinaire. Des dons de livres assez importants sont faits déjà en 1945 aux Alliances françaises, collèges, lycées, universités, bibliothèques et groupes religieux. L'intensification est opportune dans une époque où les catholiques de l'Amérique latine organisent d'importants congrès interaméricains. C'est en ce contexte que le Congrès d'Education Catholique, qui a lieu en juin 1945 à Bogotá, représente un mouvement très net des majorités catholiques des pays sud-américains contre l'importante propagande des missionnaires protestants des Etats-Unis. Les Français perçoivent là une excellente opportunité pour jouer la carte de la latinité au détriment du panaméricanisme.

Mais toujours très stratégique, la diplomatie française participe de cette mobilisation de manière discrète, vu qu'elle veut éviter que ses contributions aux catholiques sud-américains soient perçues comme partiales, au détriment d'autres croyances. Au dire du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy : « Il faut maintenir les donations aux universités et institutions des autres secteurs, en dehors de toute préoccupation confessionnelle ». Dorénavant, pour atteindre les publics brésiliens de tous les milieux intellectuels, sans distinction de doctrines, des « envois de livres français sont faits en faveur d'une trentaine d'écoles et associations protestantes de diverses observances »<sup>643</sup>.

La manière la plus récurrente du MAE pour induire les congrégations religieuses à donner la priorité à la culture française (cours en français, création de centres hospitaliers ou de cliniques avec des méthodes et matériels français, utilisation de livres français et essais pour établir des liens avec des frères et des sœurs francophones) est celle des subventions ;

---

<sup>641</sup> Rapport sur la présence française au Brésil, envoyé au MAE, (date illisible) RJ 1946, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>642</sup> Note de la Direction de l'Amérique pour la DGRC-MAE, Paris 19/07/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>643</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 27/05/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

qui augmentent dans la même mesure où se réorganise et se développe l'économie dans l'Hexagone. Conditionnant les subventions à l'intérêt de l'Etat, les congrégations religieuses restent un des principaux atouts pour le rayonnement de la culture française au Brésil.

En général, une demande de subvention par un dirigeant d'une congrégation qui possède sa « maison mère » en France - pour des voyages entre les deux pays, pour aider dans les achats mobiliers ou pour les matériaux pour la construction d'un collège, entre autres - est faite directement au MAE. Ce ministère consulte ensuite son ambassade, et celle-ci lui renvoie des informations détaillées sur l'importance, la forme de conduite, bref l'utilité que la congrégation peut apporter à l'image de la France au Brésil. Normalement c'est seulement après l'analyse de l'ambassade que le Quai d'Orsay décide de fournir ou non une subvention. Par exemple, en juin 1947 part au Brésil le père Caillet pour une série de conférences soutenues et organisées par l'ambassade. L'ambassadeur Hubert Guérin avait justifié sa demande de subvention auprès du Quai d'Orsay en argumentant du choix de ce père :

*« Il doit servir à toutes fins utiles à la France avec l'orientation de ses conférences sur la situation politique au Brésil et sur les tendances qui dominent dans les milieux catholiques brésiliens où le régime du président Gaspar Dutra trouve un de ses appuis principaux »*<sup>644</sup>.

Mais même si l'arbitrage du jugement est couramment dans les mains de l'ambassade, il arrive parfois que cette dernière transfère la décision au ministère :

*« Le Département [de l'Amérique au MAE] a bien voulu me demander de lui faire connaître mon avis sur l'opportunité d'accorder une subvention à la Supérieure des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul pour se rendre dans plusieurs capitales brésiliennes.*

*S'il est vrai que la maison mère de cette congrégation est française, [...] il n'en reste pas moins que l'admirable activité qu'exercent ici les sœurs de Saint Vincent de Paul s'est complètement dénationalisée au profit de l'Etat brésilien. Les Filles de la Charité ont d'ailleurs complètement abandonné l'usage de la langue française. Dans ces conditions, je ne puis que laisser au Département de juger et de répondre à la demande de subvention de leur supérieur générale »*<sup>645</sup>.

---

<sup>644</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 18/06/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>645</sup> Lettre du Chargé des Affaires de France au Brésil, François Briere, envoyée au MAE, Paris 29/08/49, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

Pour que ce dispositif de persuasion sur les religieux puisse être appliqué de manière efficace, le MAE a besoin de bien connaître la situation, la place et les besoins des congrégations. Pour cela, en mai 1946, l'ambassade fournit à Paris une liste des congrégations en activité au Brésil. Dans ce document on voit les congrégations religieuses qualifiées au titre « d'une des principales » responsables pour les « relations culturelles franco-brésiliennes ». Cette liste présume avoir les 28 ordres suivants : Sœurs de Charité, Chanoinesses de Saint Augustin, Ursulines, Dominicaines du Tiers-Ordre de Monteils, Dominicaines du Tiers-Ordre de Sèvres, Franciscaines Missionnaires de Marie, Sacré Cœur, Sacramentines, Assomption, Bon Pasteur d'Angers, Cénacle, Sacré Cœur d'Issoudun, Sacré Cœur de Marie, Sainte Famille, Sœurs de Saint Joseph, Sœurs de Saint Joseph de Chambéry, Notre Dame du Calvaire, Notre Dame de Sion, Sœurs de la Providence, Sœurs Bleues de Castres, Lazaristes, Dominicains, Pères de Saint François de Sales, Pères de la Salette, Tiers-Ordre Franciscain, Pères de Sion, Frères des Ecoles Chrétiennes, Frères Maristes. En cette année de 1946 (et très probablement durant toute la période ici analysée), le Brésil est le pays de l'Amérique latine à avoir la plus grande quantité d'ordres religieux dirigés par des Français ; le deuxième est l'Argentine, avec 17 ordres<sup>646</sup>.

Un autre document de la même année décrit la situation globale et les besoins des institutions religieuses influencées d'une façon quelconque par des Français au Brésil - ces institutions étant dirigées par des Français, ou francophones, ou « maison mère » en France ou en pays francophone<sup>647</sup>. Ce rapport est étudié au Quai d'Orsay de manière à ce que soit définie l'action culturelle spécifiquement liée aux religieux. Pour nous, l'importance de ce document vient du fait qu'il nous montre - peut-être - tous les besoins des clercs, besoins par lesquels le Quai d'Orsay canalise la culture française. Ces besoins sont - outre les plus courants comme l'envoi de livres, périodiques, journaux, etc. - le paiement de voyages pour des religieux qui font des cours ou stages en France et pour ceux qui partent au Brésil, subvention pour des expositions d'œuvres sacrées françaises, envoi de professeurs français catholiques pour faciliter leur acceptation dans des institutions d'enseignement dirigées par des religieux (mais pas forcément religieuses), aide financière pour la construction de bâtiments religieux et/ou pour les meubler, qui seront dirigés par des Français... Voyons de plus près quelques exemples :

---

<sup>646</sup> « Liste des ordres religieux en activité au Brésil », DGRC-MAE, (?) 21/05/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>647</sup> Note interne de la DGRC-MAE, accompagnée du rapport sur la « Situation des congrégations religieuses au Brésil », (date illisible) Paris 1946, AMAE, série B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

1) Le vieux père français Chérubin, qui est parti à Rio de Janeiro avec trois pères hollandais, surtout pour s'occuper de la presse catholique (qui est représentée à Paris par la *Maison de la Bonne Presse*) et de petits journaux féminins, tels que le *Natal* et l'*Estrela*, où se publient parfois des articles en français. Le groupe dirigé par le père Chérubin possède une librairie à Rio de Janeiro et avait commandé des vitraux et statues religieuses à des artistes français. D'où l'idée de l'ambassadeur d'utiliser ces commandes d'art pour faire une petite exposition de l'art religieux français dans l'église qui sert de paroisse à l'ambassade et est « localisée dans un des quartiers les plus chics de la ville »<sup>648</sup> ;

2) Sur un des plus anciens et célèbres couvents du Brésil dirigé par des Bénédictins, le Couvent de São Bento à Rio de Janeiro (fondé dans la fin du XVI<sup>e</sup> siècle), le rapport rappelle que bien qu'il soit fortement composé par des Bénédictins allemands pendant les années trente, « ces dernières années s'est produite une très importante rentrée de jeunes Brésiliens, presque tous anciens équipiers sociaux ou élèves des Dominicains français ». De sorte que la jeune génération apparaît d'influence française à la différence « des Bénédictins de São Paulo restés très allemands ». D'après le rapport, l'abbé désirait envoyer en France, pour l'année 1948, un jeune Bénédictin brésilien de Recife, Don Gérard, spécialisé dans les questions d'art religieux, pour lui faire suivre les cours de l'École du Louvre et se mettre en relation avec les écoles d'art moderne en vue de créer au Brésil une jeune école d'art religieux. Un autre père va être orienté vers la musique religieuse « et il serait possible que l'on demande aussi pour lui, plus tard, un stage à Paris »<sup>649</sup>.

3) Sur la *Pontífice Universidade Católica* (PUC) de São Paulo, à l'époque en cours de création (l'université est officiellement fondée en août 1946), le document rappelle le poids important de l'influence allemande, principalement dans les facultés de philosophie et de lettres. Mais la situation peut changer parce que le responsable du cours de sociologie « a fait part de son désir d'avoir des professeurs français ». D'autres chaires peuvent être attribuées aux professeurs français, « à la condition qu'ils soient des catholiques ». Pour ceci, il faut que le Quai d'Orsay s'efforce d'envoyer des nouveaux professeurs au Brésil, dès lors que les actuels professeurs

---

<sup>648</sup> Idem.

<sup>649</sup> Idem.

français de l'Université de São Paulo (USP) - qui pourraient éventuellement entrer aussi dans cette université catholique - ne sont pas des catholiques<sup>650</sup>.

4) Chez les Frères Maristes (« un des ordres les plus puissants par le nombre des maisons, la puissance financière, les immenses propriétés, beaucoup des novices brésiliens, beaucoup d'enseignement technique et agricole ; ils ont même un grand parc forestier dans une ville près de Recife »), l'influence française est en pleine diminution, nombre de Supérieurs sont brésiliens ou même espagnols. L'élément espagnol, constate l'ambassadeur (?) français, « de plus en plus nombreux nous est hostile, notamment au Collège de São Paulo »<sup>651</sup>. Mais la règle prévoit que les frères Maristes qui ont trente ans d'âge doivent aller faire en France, à la Maison de Saint Genis Laval (Rhône) un second noviciat de six mois. Ce noviciat a été « interrompu par la guerre, mais il doit reprendre. « Nous aurions grand intérêt [pour bloquer l'avancée espagnole] à nous occuper de passages demi-tarifs. Il faudrait prévoir, en moyenne, dix passages par an »<sup>652</sup>.

5) Les Sœurs de la Providence de CAP (?) ont de nombreuses maisons dans l'Etat de Minas Gerais, plusieurs collèges dans l'Etat de São Paulo, où elles ont aussi quatre Ecoles Normales. Pour la Provinciale, mère Marie Rose de Lima, « qui doit aller prochainement en France », le document suggère de « lui faciliter le passage et la convoquer aux Relations culturelles du ministère [des Affaires étrangères] »<sup>653</sup>.

6) L'organisation laïque Institut Social Féminin, siégeant au quartier Humaitá à Rio de Janeiro, fondée par l'Institut de la rue Monsieur à Paris (d'inspiration Jésuite), a comme directrice une Française et deux professeurs aussi françaises. L'Institut forme en moyenne 250 jeunes filles aux carrières sociales. « Beaucoup obtiennent en fin d'études des bourses nord-américaines ». Il serait donc « intéressant de leur réserver une de nos bourses, à attribuer à la meilleure élève ». « Les bourses de France feront certainement prime sur les bourses américaines ». Le même institut souhaite recevoir un professeur de jardin d'enfants pour préparer des instituteurs et une éducatrice d'enseignement ménager<sup>654</sup>.

7) Au Dames du Sacré Cœur à Rio de Janeiro, est un internat avec 500 élèves, 24 mères, dont 12 françaises, mais toutes âgées et plusieurs à la retraite. Dans cet internat

---

<sup>650</sup> Idem.

<sup>651</sup> Idem.

<sup>652</sup> Idem.

<sup>653</sup> Idem.

<sup>654</sup> Idem.

la langue française est enseignée plutôt hors programme, dans les jeux, les chorales, les sorties, d'où la nécessité d'avoir des jeunes mères françaises animatrices de jeux. « Nous pourrions leur accorder un voyage demi-tarif. Par contre, il serait important d'avoir quelques professeurs de littérature française »<sup>655</sup>.

8) Les Sœurs du Très Saint Sacrement de Valence (Rhône), siégeant à Bahia, possèdent plusieurs collèges dans le nord-est brésilien : à Maceió, à Aracajú et surtout à Bahia. Le document conseille un demi-tarif pour une sœur de cette congrégation, qui souhaite partir en France pour apprendre le français<sup>656</sup>.

9) Les Dominicains français, de la province de Toulouse et Saint Maximin, ont au Brésil : 1) A Rio de Janeiro, une paroisse au quartier Leme qui sert de chapelle française ; 2) A São Paulo, un couvent avec noviciat ; 3) Une mission à Goiás, sur les bords du fleuve Araguaia. En 1946, ils sont en train de fonder dans l'Etat du Pará, à Marabá, un nouveau centre de missions en zone amazonienne. Selon l'ambassadeur, « ils exercent une grande importance intellectuelle ». Au Leme, à Rio de Janeiro, a été formé un groupe de jeunes intellectuels catholiques « dont plusieurs doivent aller en France se former autour de Dominicains d'Etiolles, près de Paris. Un autre Dominicain français du Leme est à Belo Horizonte où il s'occupe de fonder une Faculté catholique de Lettres dans le Couvent des Sœurs Dominicaines ». Ces Dominicains « avaient pris une grande quantité d'initiatives de rapprochement intellectuel franco-brésilien », initiatives qui, propose le document, doivent « être aidées au maximum ». De plus, il est dit qu'il serait « intéressant de profiter de leurs vacances de novembre et février pour les envoyer en France faire un stage de *francisation* à Saint Maximin ». Il faut aussi peut-être « craindre certaines tendances nationalistes brésiliennes parmi ces jeunes pères, donc aider à maintenir l'influence française »<sup>657</sup>.

10) Les Sœurs de la Sainte Famille sont très importantes dans le nord-est brésilien et notamment dans l'Etat de Pernambuco, où elles ont trois grands collèges ; un autre collège à João Pessoa, Etat de Paraíba. « Il faut s'assurer que les novices brésiliens de cette congrégation viennent faire un stage en France »<sup>658</sup>.

11) Les Sœurs Saint Joseph de Chambéry possèdent 26 maisons au Brésil, dont l'externat Saint Joseph à Rio de Janeiro, l'internat à São Paulo, le noviciat à Itú et

---

<sup>655</sup> Idem.

<sup>656</sup> Idem.

<sup>657</sup> Idem.

<sup>658</sup> Idem.

plusieurs collèges dans l'Etat de São Paulo. Dans cette congrégation, « en général les Françaises sont vieilles et peu nombreuses ». Par exemple, au collège de Rio de Janeiro il y a 2 Françaises sur 19 (mais les Supérieures sont françaises). « Toutes les novices parlent le français. Le français est enseigné toujours par des heures supplémentaires au programme »<sup>659</sup>.

12) Les Sœurs Bleues de Chartres, possèdent à São Paulo un collège depuis 1942, avec 300 enfants, mais surtout elles ont les missions dans l'Etat de Mato Grosso. Partout elles enseignent en français, et au Mato Grosso « toutes les jeunes filles sortant de leur école parlent bien le français ». Leur noviciat est en Argentine, « mais elles vont organiser prochainement un noviciat au Brésil. Il faut leur donner beaucoup d'attention »<sup>660</sup>.

13) Les Sœurs Missionnaires de Marie représentent une congrégation « très importante » dont le siège est à Rome mais la fondatrice et la Provinciale principale sont françaises. Le français est la langue de la congrégation. Elle a 365 maisons et 8 000 sœurs dans le monde. Au Brésil, l'ordre s'occupe spécialement d'hôpitaux et d'enseignement. Elles ont à Rio de Janeiro une école (78 rue da Gloria) avec 350 élèves, qui est dirigée par une Française et où des 15 mères 2 sont françaises. Elle possède un sanatorium à Belo Horizonte et un centre de prophylaxie à Tefé (Etat d'Amazonie). A Compo Limpo, près de São Paulo, elle a un « important noviciat » où la mère provinciale est une française, mère Marie de Jésus Enfant. Elle a une Ecole sanatorium à Campos do Jordão (Etat de São Paulo) et, dans la ville de São Paulo même une crèche, une maison d'enfants abandonnés, une école ménagère et surtout l'Ecole d'Infirmière, qui « est la première du Brésil », et est associée à l'Ecole *paulista* de Médecine. Cette dernière compte 583 étudiants et a « la même très bonne réputation que la Faculté de Médecine de São Paulo ». Son directeur, Álvaro Guimarães, « très réputé et très francophile », voudrait organiser une librairie médicale française pour ses étudiants. Le document affirme que l'ambassadeur français avait mis Álvaro Guimarães en relation avec « M. Fleury, qui s'occupe du livre français à Rio de Janeiro ». Il signale qu'il est « très utile d'aider ce centre médical qui a une très grosse réputation dans tout le Brésil »<sup>661</sup>.

---

<sup>659</sup> Idem.

<sup>660</sup> Idem.

<sup>661</sup> Idem.



14) Pour la DGRC, l'Ecole d'Infirmières, dirigé par les Sœurs Missionnaires de Marie, est une des institutions les plus importantes. Des seize sœurs qui travaillent dans l'école, six sont des Françaises, « toutes diplômées ». Dans l'école, le cours de français est obligatoire. Selon le document, « l'école réclame beaucoup de rapport avec la France ». Elle demande, par l'intermédiaire du consulat de São Paulo, des infirmières et des assistantes sociales françaises ; elle a demandé aussi à leur couvent des sœurs infirmières chefs françaises. Les sœurs sont surtout intéressées par leur stage en France, pour achever leur formation de novices et étudiantes infirmières sortant de l'école pour aller se perfectionner soit à la Croix Rouge, soit à l'Ecole du Comité de défense contre la tuberculose. L'Etat français « doit leur assurer le voyage et peut-être une mensualité supplémentaire »<sup>662</sup>.

15) Les Oiseaux, à São Paulo, est une maison religieuse belge de l'Abbaye aux Bois à Paris. Ils possèdent un collège secondaire et un Centre d'enseignement supérieur, qui a été appelé à l'époque à se rattacher à la *Pontífice Universidade Católica* (PUC) de São Paulo. Selon le rapport, « la mère Ambroise s'inquiète de l'emprise intellectuelle nord-américaine. Elle viendra en France en avril prochain et amènera quelques anciennes étudiantes pour suivre les cours de licence d'histoire et géographie ». Le document signale de ne pas leur offrir des passages (elles sont de milieu très riche), mais de « faciliter l'obtention de leurs passeports et leurs relations avec les universités françaises »<sup>663</sup>.

Cette façon d'orienter les religieux français, francophiles et brésiliens de manière qu'ils deviennent utiles au rayonnement de la culture française, avec l'envoi de livres aux ordres religieux et à toutes les institutions qui découlent d'eux (universités, écoles, lycées, collèges, hôpitaux, orphelinats), avec la subvention de voyages et de toutes espèces de matériels, avec l'aide dans la démarche bureaucratique pour entrer au Brésil, etc., est une constante pendant toute la période ici analysée. Toutes ces sortes d'appuis logistiques et financiers aux ordres religieux travaillant au Brésil ne font qu'augmenter dans la même mesure que se développe l'économie dans l'Hexagone.

Cette augmentation est plus évidente dans la distribution de bourses aux novices brésiliens pour qu'ils réalisent des études en France. Ces bourses aident à la formation des

---

<sup>662</sup> Idem.

<sup>663</sup> Idem.

religieux brésiliens francophones et francophiles, et doivent servir à atténuer le manque de religieux disponibles en France pour partir au Brésil.

Dès l'année universitaire 1945-1946, la Direction générale des relations culturelles (DGRC) a attribué un total de 14 bourses à des étudiants brésiliens ; pour l'année 1946-1947, elle met 20 bourses à la disposition de son ambassade au Brésil. Quelques unes de ces bourses - le nombre n'en est pas spécifié - ont été données à des noviciats<sup>664</sup>. Il est important de constater que l'augmentation du nombre de bourses reste constante pendant toute notre période d'étude. Pour l'année 1962-1963, elles sont déjà au nombre de 136, dont 20 pour les noviciats<sup>665</sup>. Avec le deuxième Plan quinquennal, élaboré par le MAE en 1964 (on verra les détails plus loin), les bourses offertes aux Brésiliens sont déjà de 343 pour l'année 1964-1965, mais elles sont seulement 20 pour les noviciats<sup>666</sup> ; malgré la demande de l'ambassade, auprès de la DGRC, pour « doubler le nombre des bourses de noviciats » et doter les établissements religieux de matériel pédagogique français<sup>667</sup>

D'autre part, l'Amérique latine apparaît, au moins depuis l'élaboration du premier Plan quinquennal en 1959, comme la région du globe qui reçoit le plus grand nombre de bourses pour la formation en France des religieux étrangers. Elles sont passées de 38 en 1958-1959 à 63 en 1959-1960<sup>668</sup>. Vu le nombre de bourses fournies aux noviciats brésiliens, il est facile de constater l'importance que le Quai d'Orsay attribue aux congrégations religieuses pour faire rayonner la culture française au Brésil.

---

<sup>664</sup> Télégramme du chargé des affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyé au MAE, RJ 06/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28 ; et Télégramme de la DGRC à l'Ambassade au Brésil, Paris 08/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

<sup>665</sup> Note interne de la Direction des Affaires politiques d'Amérique-MAE : « Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>666</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>667</sup> « Deuxième Plan d'expansion culturelle. Analyse des demandes des postes diplomatiques : Brésil », Paris 12/02/64, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>668</sup> « Prévision d'utilisation de la deuxième tranche du Plan quinquennal », DGA-MAE, (date illisible) Paris mai/1960, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

## Chapitre 14

### La reprise des éditions et exportations des livres et périodiques

En octobre 1944, le ministère des Affaires étrangères (MAE) conclut une étude dédiée à la création d'un organe officiel pour la distribution de livres à l'étranger. Cet organe, nommé dès lors Office du Livre français, doit servir à simplifier et à accroître la vente des ouvrages français dans le monde. L'étude qui le conçoit montre que l'existence d'un distributeur, intermédiaire entre l'éditeur et les libraires, répond à une « nécessité absolue », et qu'il est indispensable que les Français prennent des contacts directs et personnels avec les libraires étrangers. Un agent distributeur - de l'Office du Livre français - se trouvant sur place, « a toutes facilités pour toucher d'une manière efficace les libraires ». De son côté, l'éditeur français y a ainsi le double avantage d'augmenter le volume de ses ventes tout en réduisant le nombre de ses correspondants<sup>669</sup>.

En ce qui concerne les éditeurs français en Amérique latine, la même étude révèle que leurs ventes dans la région représentent une partie réduite de leur chiffre d'affaires et que pour cela ils sont fort peu disposés à engager des frais importants pour la création d'un service d'exportation efficace. Raison pour laquelle un organe officiel pourrait leur être particulièrement utile<sup>670</sup>.

Jusqu'avant la guerre, la distribution du livre français dans l'Amérique latine se fait selon les modalités suivantes : le distributeur acquiert une quantité importante des livres à distribuer, moyennant quoi il obtient l'exclusivité de vente et de distribution dans un secteur - géographique et/ou d'ouvrages - déterminé. D'autre part, il bénéficie de remises supérieures à celles qui sont généralement accordées aux libraires. Théoriquement, son bénéfice provient de la différence entre cette remise supérieure et celle qu'il accordera lui-même par la suite aux libraires<sup>671</sup>.

D'après l'étude du Quai d'Orsay, cette marge de bénéficiaire « est assez faible et les frais de distribution - sous cette forme d'avant-guerre - sont extrêmement élevés ». Pour un grand distributeur il est nécessaire de constituer des stocks importants, ce qui entraîne de hauts frais de magasinage, des coûts de publicité élevés et un gros service d'expédition. Il faut

---

<sup>669</sup> « Etude sur la possibilité de créer un organisme officiel français de distribution de livres à l'étranger », Paris 24/10/44, cité dans le rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945, Paris 1945, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>670</sup> Idem.

<sup>671</sup> Idem.

aussi tenir compte des possibilités de revente, et également penser que leur bénéfice peut se trouver intégralement absorbé si, entre deux renouvellements de stock, le prix des livres a augmenté chez l'éditeur ou si les frais de transport et d'assurance se sont modifiés.

Pour toutes ces raisons le distributeur est très généralement amené à augmenter le prix du livre. En fin de compte, le public achète moins parce que le livre français devient trop cher ; le libraire voit son chiffre de ventes baisser alors qu'il doit consacrer, pour l'acquisition de son stock, des capitaux toujours plus importants. Tout cela ne fait que maintenir la consommation des livres français, en Amérique latine, concentrée chez une élite très réduite ; donc, incompatible avec le nouveau plan de la DGRC qui est celui de démocratiser la culture française dans le Nouveau monde<sup>672</sup>.

La solution est donc de constituer un organisme établi à l'étranger pour assurer avec les libraires le contact direct, se consacrant exclusivement à la distribution du livre français et fonctionnant de manière à ne pas augmenter le prix du livre. Il est à noter que *Hachette* qui, jusqu'en 1940<sup>673</sup>, assurait la distribution des livres français dans le monde, ne remplissait aucune de ces trois fonctions : siège social à Paris, grosse activité éditoriale propre et prélèvement de commissions sur les libraires qui devaient en conséquence élever les prix.

L'Office du Livre français serait en partie financé par une commission fournie par les éditeurs. Par son intermédiaire, les librairies recevraient les livres aux meilleures conditions, c'est-à-dire au prix du catalogue. Afin d'éviter que les libraires n'abusent de ces conditions avantageuses en réalisant des bénéfices excessifs, cette étude de 1944 prévoit que dans chaque pays doit exister une librairie de confiance, qui jouerait le rôle de régulation des prix, compte tenu de la situation particulière de chaque pays où elle exercerait ses activités. L'Office du Livre français doit être installé par région, donc un en Amérique du Sud<sup>674</sup>. Nous ne localisons pas son statut juridique, soit qu'il s'agisse d'une entreprise privée subventionnée par l'Etat, soit au contraire qu'il prenne la forme d'un organisme officiel gouvernemental administré par des fonctionnaires.

L'étude prévoit encore que les éditeurs ne doivent présenter aucune objection en raison de l'accroissement du volume de leurs ventes et de la simplification de leurs opérations

---

<sup>672</sup> Idem.

<sup>673</sup> A partir de 1940, *Hachette* passe sous contrôle allemand ; avec la Libération et afin de mettre fin à son monopole, le gouvernement provisoire va réquisitionner *Hachette*. « Messageries Hachette », site d'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), [www.imec-archives.com/fonds\\_archives\\_fiche.php?i=MHC](http://www.imec-archives.com/fonds_archives_fiche.php?i=MHC)

<sup>674</sup> « Etude sur la possibilité de créer un organisme officiel français de distribution de livres à l'étranger », Paris 24/10/44, cité dans le rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945, Paris 1945, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

comptables qui résulteront du travail de la nouvelle organisation. De plus, ils auront aussi la garantie de percevoir intégralement le montant de leurs ventes. Les déficits, s'il y en a, seront couverts par une subvention gouvernementale prélevée sur le budget du Quai d'Orsay. Cette organisation « nécessitera un personnel nombreux et l'engagement de frais importants ». Les buts poursuivis « ne sont pas des buts commerciaux, mais bien d'accroître l'influence culturelle française à l'étranger »<sup>675</sup>.

Des organisations semblables à l'Office du Livre français existent déjà à l'époque. Voici deux exemples des plus connus agissant en Amérique latine. Le *Henry M. Snyder & Co.*, dont le siège est à New York, représente plus de 80 éditeurs états-uniens. En 1944, il possède l'exclusivité de distribution pour toute l'Amérique latine. Son fonctionnement est à peu près le même que celui indiqué pour l'Office du Livre français. Les Anglais possèdent le *British Export Scheme*. D'après l'étude que nous analysons, le *British Export Scheme* est l'aboutissement d'une tentative officielle du gouvernement britannique pour accroître dans le monde la diffusion du livre anglais. Etabli en Grand Bretagne, il n'envoie aux libraires ni catalogue ni propagande d'aucune sorte. En 1944, son représentant en Amérique du Sud, Frances Souly, habite à Buenos Aires. Celui-ci « n'a fait qu'une seule tournée au cours de laquelle il semble avoir réuni d'importantes commandes ; mais le contact étant perdu après son passage, il est douteux qu'il en reçoive d'autres ». De manière que les libraires latino-américains « ne sont pas tenus au courant de ce qui paraît en Angleterre et ne peuvent en conséquence tenir leurs stocks à jour »<sup>676</sup>.

Ces imperfections des organismes anglo-saxons responsables pour la distribution de livres sont étudiées par le Quai d'Orsay pour améliorer la performance du futur Office du Livre français. Ceci est proposé en 1945 comme plan d'urgence, « sans attendre la reprise des relations commerciales », puisqu'il y a la crainte que toute intervention de l'Etat français devienne en effet plus difficile lorsque libraires locaux et éditeurs français, reprenant contact, pourraient retomber dans les habitudes de l'avant-guerre<sup>677</sup>.

Suite à cette brève explication sur le premier projet du MAE pour augmenter la vente des livres français dans le monde, on entre maintenant dans l'observation du plan spécifiquement conçu pour le continent latino-américain. Le rapport de Paul Rivet lui sert de base, puisqu'il aide à définir la méthode pour la diffusion de ces livres pour continent à partir

---

<sup>675</sup> Idem.

<sup>676</sup> Idem.

<sup>677</sup> « Rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945 », Paris 1945, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

de 1946. Tout d'abord Paul Rivet considère qu'il y a une exploitation du public latino-américain qui doit cesser : rareté des ouvrages, prix très élevé et tendance des éditeurs « à se débarrasser de leurs stocks d'invendus sur ces pays où le livre français, quel qu'il soit, a toujours trouvé des acheteurs »<sup>678</sup>. Pour corriger ces dysfonctionnements, il est proposé la création, dans toutes les capitales de l'Amérique latine, de librairies françaises « gérées par un homme de confiance », contrôlées par les agents diplomatiques ou les attachés culturels, où les « meilleurs productions littéraires [seraient] mises à la vente à des prix marqués »<sup>679</sup>.

Ce ravitaillement serait facilité par le fait que, déjà en 1937, a été constituée une commission de savants qui a établi des « listes remarquables » d'ouvrages destinés à être offerts aux grands établissements et aux bibliothèques de l'étranger. Pour Paul Rivet cette initiative « rencontrerait un énorme succès », et pour cela « il suffirait de vendre les livres au double de leur prix fort en France, alors que les librairies américaines triplent et parfois quadruplent ces prix »<sup>680</sup>. *A priori* il est décidé qu'en 1946 Paul Rivet lui-même ferait le tour de l'Amérique latine spécialement pour organiser ces librairies. Mais je ne peux pas confirmer si ce voyage a eu lieu.

La DGRC va s'attaquer - outre les dysfonctionnements déjà mentionnés - à la concurrence des éditions en langue espagnole et au *dumping* « efficace » organisé avant la guerre pour assurer la vente à bas prix du livre allemand (le ministère de la Propagande allemande subventionnant les éditeurs et les ambassades les libraires) et états-unien, qui a rendu possible le développement en Amérique latine de l'admiration des ouvrages germaniques et anglo-saxons, particulièrement des ouvrages scientifiques<sup>681</sup>.

L'expérience française des années vingt et trente<sup>682</sup> a montré que la vente directe ou l'organisation de librairies françaises ont l'inconvénient de dresser contre la France les

---

<sup>678</sup> « Rapport sur la propagande d'après-guerre en Amérique latine », de Paul Rivet, envoyé au MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>679</sup> Idem.

<sup>680</sup> Idem.

<sup>681</sup> « Note au sujet de la vente du livre français en Amérique latine en 1945 », faite pour Henri Laugiers, directeur général du SOFE - MAE, constant dans le « Rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945, Paris 1945, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>682</sup> Entre les années 1920 et 1940 des tentatives ont été faites aussi par la France pour améliorer la situation du livre français en Amérique latine. La documentation mentionne notamment les essais de création de librairies françaises dans la région sous le patronage des ambassades et en accord avec les éditeurs français afin qu'ils fassent aux libraires latino-américains des conditions assez favorables pour qu'ils aient intérêt à pousser la vente des livres français. Dans ces deux décennies, les initiatives les plus significatives ont été celles créées par la *Maison Simon frères*, comme celle d'une librairie à Buenos Aires en 1920 et, en 1923, à Santiago, un rayon titré « Le livre français au prix de France » (les livres y étaient vendus au prix marqué par l'éditeur). Sous la pression de l'Agence générale de

libraires latino-américains lésés dans leurs intérêts. Or, pour l'après-guerre, il faudrait alors arriver à ce que la vente des livres français constituât pour eux une bonne affaire, qu'ils soient dès lors disposés à la développer le plus possible. Par conséquent, sans renoncer aux librairies françaises dans la région, subsistant au moins « comme témoins et régulateurs des prix », l'idée de la DGRC est d'amener le libraire latino-américain à faire de la vente des livres français une de ses principales activités, tout en l'empêchant de prélever un bénéfice exagéré<sup>683</sup>.

Le projet de la DGRC inclut, à exemple de la commission de savants de 1937, la constitution d'un groupe d'intellectuels pour le choix des meilleurs livres français, groupe qui sera responsable de publier un bulletin bibliographique envoyé périodiquement en Amérique latine. Il est envisagé de donner aux meilleurs livres pour l'exportation la priorité de les faire livrer ; cette faveur consistant à faire garantir par le MAE le paiement d'un certain nombre de volumes mis en dépôt chez les principaux libraires. Il y a aussi le plan d'expositions de livres et de semaines annuelles commémoratives du livre scientifique, littéraire, etc. Ces événements doivent être organisés par les attachés culturels sur place (au Brésil ils seront réalisés maintes fois avec la participation des ACFB-Alliances françaises)<sup>684</sup>.

La DGRC prétend garantir à ses éditeurs que les volumes envoyés en Amérique latine lui seront tous payés, sans retour des invendus. Les éditeurs doivent avoir aussi la promesse du gouvernement français de la gratuité des transports maritimes. Du reste, il y a un plan pour que le transport gratuit des livres en France soit imposé par l'Etat comme une des charges de la Société nationale des chemins de fer français (CNCF)<sup>685</sup>.

Il est décidé alors que l'organisation pour la diffusion du livre français en Amérique latine à partir de 1946 doit être la suivante :

---

Librairie et de Publication, la *Maison Simon frères* a dû renoncer à poursuivre cette première expérience.

Egalement à Buenos Aires, en 1928 l'ambassade de France a patronné l'ouverture d'une grande librairie *El Palacio del libro*. Elle appartenait à l'Agence générale de Librairie et de Publication. Elle comprenait une exposition permanente du livre français, une collection de livres de luxe et des salons d'accueil réservés aux clients notables. Une succursale est inaugurée à Montevideo. Mais suite à la retraite du patronage de l'ambassade de Buenos Aires et de la Légation de Montevideo, l'Agence générale de Librairie et de Publication, qui avait un stock de plusieurs millions de livres achetés à bas prix en Espagne, a favorisé la vente du livre espagnol aux dépens du livre français. Selon le DGRC, les maisons *Flammarion* et *Gallimard* ont échoué dans leurs tentatives d'établir des relations directes avec l'Amérique latine.

« Note au sujet de la vente du livre français en Amérique latine en 1945 », faite pour Henri Laugiers, directeur général du SOFE - MAE, constant dans le « Rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945, Paris 1945, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>683</sup> Idem.

<sup>684</sup> Idem.

<sup>685</sup> Idem.



- 1) Tout d'abord, sous l'autorité de la Direction générale des relations culturelles (DGRC), et avec la collaboration du syndicat des éditeurs, il y aura la création d'une commission du livre français. Cette commission doit être composée par un représentant de la DGRC, par un ou deux spécialistes des diverses disciplines, pour réaliser au moins une réunion mensuelle en vue de choisir les meilleurs livres du mois. Les faveurs accordées aux meilleurs livres seront : l'achat d'un certain nombre d'exemplaires qui seront présentés au public dans des librairies françaises - et celles qui accorderaient d'importants rayons pour les œuvres françaises - de l'Amérique latine ;
- 2) La publication d'une revue bibliographique ;
- 3) Publication d'affiches dans des librairies latino-américaines annonçant les nouveautés ;
- 4) Le gouvernement français assure le transport maritime gratuit des livres ;
- 5) Les attachés commerciaux doivent étudier avec le syndicat des éditeurs le mode de recouvrement des comptes dans leur pays ;
- 6) Faire dresser dans chaque pays des listes de professionnels (médecins, avocats, professeurs, etc.) à qui doivent être envoyés catalogues, revues et feuilles annonçant les nouveautés ;
- 7) Création de rayons des livres français dans toutes les bibliothèques possibles de la région ;
- 8) Développer la vente au prix de France. Pour cela, les librairies doivent être indemnisées, par la DGRC, de leurs frais supplémentaires<sup>686</sup>.

Pour le Brésil spécifiquement, les prévisions pour la réalisation de ce projet sont plutôt de grandes difficultés. En effet, comme on sait, avant la guerre le livre français occupe une place privilégiée, mais durant le conflit les publications étrangères, principalement états-uniennes, ont beaucoup progressé dans le pays<sup>687</sup>.

#### **Vente du livre français et états-unien au Brésil avant la guerre (en kg)**

Année	France	Etats-Unis
-------	--------	------------

<sup>686</sup> Idem.

<sup>687</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

1927	331 297	168 241
1928	214 833	
1929	283 442	
1930	210 348	111 803
1931	183 639	89 476

Source : SOFE, n° 584. Cité par Gilles Mathieu, *Une ambition sud-américaine. Politique culturelle de la France (1914-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 163.

Pour bien interpréter l'enquête sur ce tableau, il faut savoir qu'il n'y a pas eu un problème particulier de la chute d'importation des livres français. La diminution des importations de livres au Brésil a été générale dans les années trente, elle est due à la crise économique, aux difficultés de change et aux augmentations de droits. Le livre français est devenu trop cher, pour une clientèle qui a moins d'argent<sup>688</sup>. De plus, avant 1940, les services culturels officiels français n'ont guère de possibilité d'intervenir sur le marché du livre. La vente du livre a été considérée comme une affaire purement commerciale, presque totalement abandonnée à l'initiative privée. Laisée à l'initiative de libraires locaux, la publicité du livre français était « tout à fait insuffisante »<sup>689</sup>. Les services de presse étaient faits directement de France, d'après des « indications incomplètes et souvent périmées, et leurs résultats n'étaient pas contrôlés »<sup>690</sup>. Ni la distribution des bulletins bibliographiques et des catalogues d'éditeurs, ni la diffusion des revues n'étaient organisées. Autrement dit, si les livres français avaient des succès commerciaux, en comparaison avec les éditions d'autres pays, cela était dû fondamentalement à la traditionnelle réputation positive de la culture française au Brésil.

Mais la situation devient plus compliquée dans la seconde moitié des années quarante : quand les éditeurs français trouvent une concurrence beaucoup plus accrue, quand les Brésiliens paraissent avoir un esprit plus large au point de s'intéresser davantage aux ouvrages d'autres pays, quand l'image de la France est maculée par les événements durant la guerre, quand le nationalisme est plus puissant... A ce moment-là, les éditions locales, notamment au Brésil et surtout en Argentine, ont fait des progrès considérables depuis les années de guerre. En Argentine, l'industrie du livre, grâce surtout à l'initiative de nombreux réfugiés espagnols, a pris un développement tel que Buenos Aires l'emporte pour longtemps sur Madrid<sup>691</sup>. Il

<sup>688</sup> Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999, vol. 1, p. 289.

<sup>689</sup> « Rapport de la Mission Pasteur Vallery-Radot, janvier à août 1945 », Paris 1945, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>690</sup> Idem.

<sup>691</sup> Idem.

s'agit d'éditions en langue espagnole qui peuvent diminuer la consommation de livres en français au Brésil, vu que ce dernier importe du pays voisin ; sans parler de l'avantage qu'a la langue espagnole sur la langue française : la première est généralement compréhensible même pour les Brésiliens qui ne l'ont jamais étudié.

Les livres anglais et états-uniens ont été aux aussi extrêmement poussés. Outre les ouvrages en espagnol, ce sont les seuls livres étrangers qu'il est possible de trouver en abondance. Ils ont profité des circonstances et des grands progrès faits dans la connaissance de la langue anglaise : la réforme de l'enseignement brésilien, au début des années quarante, qui a rendu l'anglais obligatoire, avec le français ; le cinéma, la radio, de nombreuses publications de propagande bilingues, l'envoi aux spécialistes de revues de plusieurs sciences, bilingues ou en anglais seulement ; la politique de bourses d'études aux Etats Unis...<sup>692</sup>.

Dans les témoignages suivants, nous voyons le recul proportionnel des œuvres françaises par rapport à celles des autres puissances. Dans les bibliothèques publiques et celles des instituts techniques brésiliens, le rapport de François Girard, qui circule au ministère des Affaires étrangères (MAE) en juillet 1947, signale « la pauvreté de ces bibliothèques » en ce qui concerne les ouvrages techniques français. Il compare les « pauvres » rayons réservés à la documentation française « avec la richesse de ceux réservés aux publications allemandes et nord-américaines ». La revue *L'Architecture d'aujourd'hui*, avec publication en espagnol à Buenos Aires et quatre numéros par an en portugais, est la « seule revue technique française ayant fait preuve de dynamisme et d'initiative depuis la guerre »<sup>693</sup>.

Depuis une enquête réalisée pour la diplomatie française en 1945, sur la situation des livres et revues français dans les régions nord et nord-est du Brésil, l'attaché culturel à Rio de Janeiro rappelle qu'il y a un « immense besoin de livres et revues », et indique comme solution l'envoi de catalogues aux principales bibliothèques de tous les Etats de ces deux régions. La Faculté de Médecine de Bahia est citée comme exemple, elle recevait avant la guerre 118 revues, la plupart à ses frais. Le document rappelle qu'un grand nombre de facultés, professeurs, bibliothèques, etc. demandent à reprendre des abonnements. Basé sur ces demandes, « qui diffèrent peu des autres régions du pays », l'attaché culturel demande à la

---

<sup>692</sup> Idem.

<sup>693</sup> Rapport de François Girard : « Observations d'un technicien français sur l'état actuel des relations franco-brésiliennes. Réflexions sur l'organisation méthodique de la propagande française au Brésil, en vue de développer les exportations françaises, et de faire connaître la technique française et le matériel français ». Document envoyé au MAE, RJ 31/07/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 31.

DGRC l'autorisation de faire souscrire à nouveau les anciens abonnés ; il demande aussi l'envoi de quelques revues gratuitement<sup>694</sup>.

En juillet 1947, cette faiblesse de la littérature technique française est en bonne partie attribuée au fait que seulement un libraire à Rio de Janeiro, sur les avis de l'ambassade française, peut centraliser les commandes, qui ensuite sont distribuées à tout le territoire brésilien<sup>695</sup>.

Le fait est que la situation du livre français au Brésil n'est pas pire grâce à la maison d'édition franco-brésilienne *Americ-Edit Ltda* (on en parlera plus tard) et aux rééditions canadiennes en français et - paradoxe - états-uniennes qui ont été faites pendant la guerre. Si d'un côté ces rééditions étrangères sont nuisibles aux intérêts des maisons d'édition dans l'Hexagone, d'un autre côté, dû au contexte, elles sont souhaitables pour la DGRC, alors que la crise du papier, les transports et le coût élevé de la production française de l'après-guerre ne permet pas d'exporter à des prix raisonnables<sup>696</sup>. Ces concurrents servent à faire rayonner les auteurs français sans rien coûter au faible budget du Quai d'Orsay de l'immédiat après-guerre.

Mais en même temps, comme on l'a déjà vu, la France doit travailler en faveur de ses propres éditeurs. Et pour cela, la DGRC qualifie d'essentielle la « surveillance » des publications des auteurs français à l'étranger. Cela pour éviter les « abus du commerce libre », qui peuvent bloquer la récupération de l'exportation des éditions de France et maculer l'image de la culture française, si les concurrents étrangers n'ont pas le même souci dans le choix des œuvres françaises qu'ils publient et exportent<sup>697</sup>. Cette politique à double tranchant - d'appuyer l'exportation des rééditions de l'Amérique du Nord vers l'Amérique du Sud et en même temps de vouloir défendre les intérêts des éditeurs français - reste la pratique de la DGRC jusqu'au moins la fin des années quarante.

Les éditions franco-brésiliennes quant à elles ont existé de façon minimale durant la guerre grâce à l'initiative de Max Fischer, directeur général des *Editions Flammarion* à Paris,

---

<sup>694</sup> Lettre de l'attaché culturel à la DGRC-MAE, RJ 07/11/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>695</sup> Rapport de François Girard : « Observations d'un technicien français sur l'état actuel des relations franco-brésiliennes. Réflexions sur l'organisation méthodique de la propagande française au Brésil, en vue de développer les exportations françaises, et de faire connaître la technique française et le matériel français ». Document envoyé au MAE, RJ 31/07/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 31.

<sup>696</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>697</sup> Idem.

à l'époque une des quatre plus grandes maisons d'éditions de France. Il visite le Brésil avec le projet d'y créer une maison d'édition de langue française, qui par son existence permettrait de maintenir, durant la guerre, malgré l'Occupation, l'usage et le prestige du livre et de la langue française. A la fin de 1941, il créa à Rio de Janeiro la maison d'édition *Americ-Edit ltda*. Une société qui compte parmi ses membres des illustres Brésiliens du monde de la diplomatie, de la finance, de la politique et des affaires. Parmi eux, Pedro Leão Veloso, devenu ministre des Relations extérieures du président Gaspar Dutra (1946-1950) ; Paulo Bittencourt, directeur du journal *Correio da Manhã* ; Macedo Soares, ancien ministre des Relations extérieures et gouverneur de l'Etat de São Paulo (1945-1947) ; Luíz Martins de Souza Dantas, ancien ambassadeur à Paris ; Pedro Salgado Filho, ministre de l'Aéronautique (1941-1945) ; les quatre frères de la famille Guinle : Guilherme, Arnaldo, Octávio et Carlos, milliardaires du monde des finances, de l'énergie électrique, de l'industrie textile, de l'immobilier et de l'hôtellerie<sup>698</sup>.

L'*Americ-Edit ltda*, dès sa création, bénéficie du précieux appui effectif du Gouvernement brésilien, et selon l'ambassadeur François d'Astier, « elle est l'unique entreprise privée dont les ouvrages sont imprimés et tirés par l'*Imprensa nacional brasileira* pendant la guerre »<sup>699</sup>. Entre 1941 et 1944, elle publie une vingtaine d'ouvrages d'écrivains importants en langue portugaise et une centaine d'ouvrages en langue française, parmi lesquels tous « les chefs d'œuvres classiques, les plus marquants romans, études, histoires, sciences, arts... »<sup>700</sup>. La guerre étant finie, l'*Améric-Edit ltda* considère comme virtuellement terminée la mission éditoriale intérimaire qu'elle s'était assignée.

Pour la remplacer, en 1945, une partie du groupe qui compose la société *Americ-Edit ltda* envisage la création à Rio de Janeiro d'une grande librairie qui prendra comme nom *Culture latine*. L'idée qui fonde le nouveau projet est plus ambitieuse. Elle veut s'étendre sur tout le continent latino-américain « pour maintenir le prestige des quatre plus anciennes civilisations occidentales » et l'usage des quatre langues principales de ces civilisations : le portugais, l'espagnol, le français et l'italien. Elle doit être la principale distributrice des livres les plus importants déjà publiés et à publier dans ces langues.

Commercialement, *Culture latine* s'annonce comme devant être une « affaire intéressante ». Aux yeux des associés de l'*Améric-Edit ltda*, elle semble indispensable pour contrebalancer les rapides progrès de la langue anglo-saxonne. Dans son statut il est prévu que

---

<sup>698</sup> Lettre de l'ambassadeur François d'Astier à la DGRC-MAE, RJ 13/01/46, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>699</sup> Idem.

<sup>700</sup> Idem.

les quatre langues latines jouiront d'un traitement et de droits absolument égaux, chacune aura, au conseil administratif de la société, un contrôleur financier. Le Quai d'Orsay envisage de prendre une participation dans cette affaire et de lui donner son appui moral et matériel. Dans son projet initial, *Culture latine* souhaite établir un capital de 300 mille dollars, 35 mille de chacun des gouvernements - français, italien et brésilien bien sûr, mais qui est l'autre ou quels sont les autres gouvernement (s) associé (s) au projet, ce n'est pas clair - il est prévu que le reste sera constitué d'une part par les principaux associés d'*Améric-Edit Ltda* et d'autre part par des actionnaires nouveaux<sup>701</sup>.

En juillet 1945, une note interne de la Direction de l'Amérique approuve le projet de Max Fischer pour la création de la *Librairie de la Culture latine* à Rio de Janeiro. Ce projet, qui fait partie du programme - plus ambitieux que nous venons de montrer - *Culture latine*, est ensuite endossé par la DGRC<sup>702</sup>. (Nous ne trouvons plus aucun document qui mentionne la continuité ou non du projet *Culture latine*)

C'est aussi à la même époque que débutent les discussions sur le projet de Jean Robert Claverie pour la fondation d'une librairie française à Rio de Janeiro et d'une autre à São Paulo<sup>703</sup>. Jean Robert Claverie, alors administrateur de l'Alliance française de Rio de Janeiro, est mentionné comme la personne la mieux placée pour ouvrir une librairie analogue à celles déjà créées à Caracas et au Mexique par Paul Rivet, et à Bogotá par la propre DGRC.

Les deux librairies doivent servir aussi et principalement comme régulatrices du prix des livres français au Brésil sans se heurter à l'opposition des librairies nationales<sup>704</sup>. Jean Robert Claverie, « seul ou avec quelques amis », fournirait une part du capital et son « appui moral » pour débiter la librairie. Comme la participation d'organes officiels français pourrait être vue par les Brésiliens comme de la concurrence déloyale, et les liaisons officielles risqueraient de rendre le public méfiant et soupçonneux, la diplomatie française insiste sur le besoin de masquer sa contribution financière et logistique dans cette affaire. Au dire de Raymond Ronze, à l'époque encore secrétaire général du GUGEF (il devient directeur de ce

---

<sup>701</sup> Idem.

<sup>702</sup> « Note interne pour le comité du MAE », Paris 20/07/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>703</sup> « Tableaux de nos principales institutions en Amérique latine. Etabli d'après l'enquête de la Mission Pasteur Valéry-Radot (janvier-août/1945) », DGRC-MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>704</sup> « Note sur la librairie française à Rio de Janeiro *J. R. Claverie & Cie. Ltda.* », Raymond Ronze, SP 03/05/45, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

groupement en octobre 1945), cette affaire « doit paraître purement commerciale, sans aucune subvention de l'Etat, ni intervention visible d'éditeurs étrangers, ambassade, etc. »<sup>705</sup>.

Le projet de ces librairies inclut l'envoi d'un libraire français :

*« Jeune, en bonne santé, très actif, très patriote pour toujours ménager les intérêts spirituels de la France ; de préférence marié et dont la femme partagerait la vocation, et doué d'un certain sens commercial pratique »*<sup>706</sup>.

Raymond Ronze est chargé lui-même de rechercher ce candidat idéal, les frais de voyage étant assurés par Jean Robert Claverie. Le jeune libraire choisi doit prendre à Paris tous les contacts nécessaires auprès des éditeurs futurs fournisseurs « pour réalisation immédiate » du projet<sup>707</sup>.

Comme un des buts primordiaux est celui de faire baisser les prix des livres français au Brésil, pour ne pas risquer le boycott des autres libraires envers ces livres, au début, la librairie française doit « habilement démarrer sur les mêmes bases approximatives de prix », en se réservant de servir progressivement de régulateur de prix après avoir observé les réactions locales. Mais, « pas trop de règles absolues ; procéder avec prudence par ajustements empiriques »<sup>708</sup>.

Le projet y inclut même des détails architecturaux. Ainsi, pour attirer le public, la librairie doit séduire et retenir ce dernier par des avantages comme par exemple un « coin-salon réservé aux intellectuels »<sup>709</sup>. La force de la librairie doit être la spécialisation dans des livres exclusivement français, vu qu'en 1945 il n'y a plus ce type de maison au Brésil. D'autres avantages peuvent « peut-être être ajoutés », tels que l'assortiment de livres venus de France seulement pour cette librairie, un stock à elle réservé pour la revente à des collègues dans d'autres villes, agence et distribution de journaux, revues de mode, revues scientifiques, littéraires et revues pour les enfants<sup>710</sup>. A São Paulo, l'affaire doit être similaire, « soit d'une façon indépendante, soit comme succursale de celle de Rio de Janeiro, mais toujours sous les auspices de Jean Robert Claverie »<sup>711</sup>.

Concomitamment à la création des nouvelles librairies en Amérique latine, après un important travail de la Direction générale des relations culturelles (DGRC), le catalogue de

---

<sup>705</sup> Idem.

<sup>706</sup> Idem.

<sup>707</sup> Idem.

<sup>708</sup> Idem.

<sup>709</sup> Idem.

<sup>710</sup> Idem.

<sup>711</sup> Idem.



choix des livres à recommander aux bibliothèques étrangères, le même qui a été publié pour la dernière fois en 1937, a subi une refonte et une mise à jour totale. Son impression est achevée et rediffusée en Amérique latine dans les premiers mois de 1946. Dans cette même année, les principales bibliothèques de la région - dont celles des universités de Rio de Janeiro et de São Paulo -, font d'« importants achats des meilleurs ouvrages de l'édition française au fur et à mesure de leur parution »<sup>712</sup>. Même si c'est de façon relativement précaire, le rétablissement du service postal a permis aux éditeurs français de renouer des relations commerciales avec le Brésil<sup>713</sup>. Ce qui d'ailleurs a rendu possible l'ouverture de la *Livraria francesa* en 1947 ; comme nous verrons au chapitre suivant.

En ce qui concerne les stratégies de divulgation, les sections des livres dans les grandes expositions françaises à Rio de Janeiro et à São Paulo en 1945 (voir le chapitre 11 Optimisme et inquiétude pendant le redémarrage de la machine culturelle française au Brésil) ont obtenu un accueil tel qu'elles sont devenues une sorte de référence pour la DGRC pour être organisées régulièrement dans toute l'Amérique latine. A l'occasion de ces deux expositions ont été vendus plus de 6 000 volumes (« un nombre extraordinaire pour le Brésil de l'époque ») et un échantillonnage complet des revues françaises avait pu être envoyé<sup>714</sup>.

Pour que les expériences de ces grandes expositions puissent se répéter, la France doit être alors prête à atteindre les nouvelles demandes. La DGRC souligne la nécessité « d'urgence qu'il y a pour la France à pousser la production de papier en Afrique du Nord »<sup>715</sup> et à encourager la fabrication du livre ; de même il faut créer des mécanismes pour empêcher que les auteurs français soient motivés à faire des contrats avec des maisons d'éditions étrangères, puisqu'il est certain que dans quelques années « on peut prévoir un nouvel essor de l'édition française »<sup>716</sup>. Enfin, la France compte avec la diffusion en Amérique latine des *Pages françaises*, premier *digest* culturel français pour pallier dans une certaine mesure l'absence des livres et revues<sup>717</sup>.

Un choix important qui s'impose à la politique culturelle française dans l'après guerre, pour la reprise des éditions et exportations de livres au Brésil, est celui entre promouvoir la

---

<sup>712</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>713</sup> Idem.

<sup>714</sup> Idem.

<sup>715</sup> Idem.

<sup>716</sup> Idem.

<sup>717</sup> Idem.

traduction de ses ouvrages et en même temps l'envie d'imposer sa langue. Les Français qui défendent la traduction sont plus influencés par le nouveau contexte géopolitique d'après 1945, alors que ceux qui croient plutôt aux avantages de l'exportation de l'original sont plus attachés à une sorte d'impérialisme culturel appliqué avec moins de subtilité. Mais à cause de la concurrence étrangère, la diplomatie culturelle française est poussée à se pencher vers la première option.

L'important accord de début 1945 entre l'*Instituto brasileiro do livro* et la *Sciences Service* de Washington pour la publication, en portugais, de livres scientifiques et techniques états-uniens, réveille - encore plus - la jalousie de la diplomatie française. En cet accord est décidé que dans l'immédiat vingt ouvrages d'hygiène et de médecine, choisis par la *Sociedade brasileira de higiene*, en liaison avec l'attaché culturel des Etats-Unis, seront traduits et mis en vente au Brésil. L'ambassadeur François d'Astier rappelle que la *Sciences Service* « facilite à l'extrême le règlement des droits d'auteurs »<sup>718</sup>. De l'autre côté, les Etats-uniens doivent traduire en anglais divers ouvrages scientifiques brésiliens. Cet accord est signé au moment où les livres français en portugais sont presque introuvables. Faute de traduction en portugais, le Brésil est inondé de traductions en espagnol<sup>719</sup>.

Dans cet exemple, on voit deux fortes « menaces » que subissent les livres en langue française au Brésil : le pouvoir économique et le libéralisme des Etats-Unis, qui financent et appuient les traductions de l'anglais en portugais et vice-versa (satisfaisant ainsi certaines demandes du nationalisme brésilien), et l'avancée des publications en espagnol.

C'est ce type de relation éditoriale entre le Brésil et les autres pays, principalement les Etats-Unis, qui conditionne les Français à mettre de côté la fierté de leur impérialisme linguistique et à accepter de favoriser la traduction de leurs ouvrages. L'opinion de l'ambassadeur François d'Astier est révélatrice : « Je redoute que, si nous n'encourageons pas ces traductions [du français en portugais], c'est à des ouvrages [traduits] anglais, américains, espagnols, etc. que le public brésilien ait de plus en plus recours »<sup>720</sup>.

Mais la question de savoir si l'Etat doit promouvoir ou non la traduction de ses auteurs reste une constante. C'est une des principales questions que se pose encore en juillet 1946 le personnel de la Direction de l'Amérique du MAE :

---

<sup>718</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 31/03/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>719</sup> Idem.

<sup>720</sup> Idem.

« Il faut que notre pays décide s'il pratique surtout une politique de diffusion de la langue ou insiste aussi sur la diffusion de la pensée »<sup>721</sup>.

On ne peut pas oublier le croissant panaméricanisme comme force puissante sur les éditions. La réalité du marché éditorial fait que l'idée que la France ne doit pas traduire ses auteurs pour que les nouvelles générations des latino-américains s'habituent à lire en français tombe à terre. Un agent de la Direction de l'Amérique, au cours d'un voyage à Rio de Janeiro, Buenos Aires, Montevideo et Santiago se dit « étonné » par le fait que « des maisons d'éditions argentines ont publié environ 30 millions de livres en espagnol dont 80 % sont des traductions (et la majeure partie traduite de l'anglais), et 80 % du total est exporté dans des pays voisins », Brésil inclus<sup>722</sup>. Devant les faits, les intérêts politiques et économiques français sont obligés de « sacrifier » la langue pour que soit possible le maintien de la « pensée » et de la culture française en Amérique latine à travers des ouvrages traduits. A la fin des années cinquante, parmi les Français liés au sujet (diplomates, intellectuels, libraires, commerçants), la défense de la traduction des auteurs français en portugais devient presque un consensus.

### **14.1 La subtile participation étatique à la *Livraria francesa***

Malgré la volonté de la diplomatie française de pousser d'abord à l'inauguration d'une librairie à Rio de Janeiro et ultérieurement d'une succursale à São Paulo, ce qui se passe est l'inverse. Et cela, comme prévu par Raymond Ronze, avec la participation très discrète des organes officiels français. Mais, au moins apparemment, sans la présence de l'administrateur de l'Alliance française à Rio de Janeiro Jean Robert Claverie ; de manière que nous ne pouvons pas assurer que ces librairies sont issues du projet initié par et pour ce dernier. En effet, comme nous le montrerons ensuite, on voit naître deux importantes librairies françaises au Brésil - durant notre période, et une troisième au milieu des années quatre-vingt - issues de l'initiative privée, mais avec la participation - peut-être fondamentale - de l'Etat français<sup>723</sup>.

---

<sup>721</sup> Note de la Direction de l'Amérique pour la DGRC-MAE, Paris 19/07/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>722</sup> Idem.

<sup>723</sup> « Note sur la librairie française à Rio de Janeiro *J. R. Claverie & Cie. Ltda.* », Raymond Ronze, SP 03/05/45, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

En février 1947 est fondée la *Sociedade Intercâmbio franco-brasileiro Ltda.* par l'ingénieur Paul-Jean Monteil (français, naturalisé brésilien, il détient 75 % du capital total de 20 000 cruzeiros de l'entreprise) et l'avocat João Guilherme de Oliveira Costa (brésilien, détenteur des 25 % restants). Le Français dirige la société, qui a son premier siège officiellement enregistré au 77 rue Benjamin Constant, São Paulo. Elle a l'autorisation à l'importation de « livres, revue, journaux, tableaux, objets d'art et autres articles »<sup>724</sup>. Cette société donne son origine à la première librairie exclusivement francophone du Brésil, la *Livraria francesa*, qui débute ses activités le 25 juillet 1947 et, quelques mois plus tard, est installée au centre de la capitale *paulista* au 275 rue Barão de Itapetinga, d'abord au quatrième étage ; elle déménage ensuite au rez-de-chaussée<sup>725</sup>.

Pendant toute notre période, la *Livraria francesa* voit son capital et le nombre de ses membres associés augmenter. Dès octobre 1947, la société augmente son capital à hauteur de 100 000 cruzeiros, et reçoit un autre associé, le commerçant brésilien Álvaro Bittencourt (33 % du capital total de l'entreprise, pendant que Paul-Jean Monteil garde 34 % et João Guilherme de Oliveira Costa passe à 33 %)<sup>726</sup>. En 1950, la *Livraria francesa* a quatre nouveaux associés : Juliette Alexandrine Sabourault Monteil, épouse du fondateur et commerçante française, Mathilde Catharina Hes, commerçante brésilienne, Jean Etcheverry, commerçant brésilien, Marcel Didier, éditeur et libraire français, résident à Paris et représenté au Brésil par le Français Georges Lucas<sup>727</sup>. Eu égard au fait que Marcel Didier est associé à la *Livraria francesa* comme personne physique, cette dernière maintient alors, au moins depuis 1950, un rapport de client préférentiel au Brésil avec sa librairie à Paris. La documentation nous montre que cette exclusivité reste tacite, « sans qu'aucun contrat formel n'ait été jamais signé »<sup>728</sup>.

C'est aussi en 1950 que le capital de la *Livraria francesa* arrive à 825 000 cruzeiros, soit une augmentation de plus de 700 % en trois ans ! De plus, outre son magasin à São Paulo, la société possède depuis janvier 1949, sous la direction du nouvel associé Jean Etcheverry,

---

<sup>724</sup> « *Contrato de constituição da sociedade de quotas Sociedade Intercâmbio franco-brasileiro Ltda.* », SP 20/02/47. Archives privées de Sílvia Monteil, directrice associée de la *Livraria francesa*, São Paulo.

<sup>725</sup> *Idem.*

<sup>726</sup> « *Alteração de contrato da Sociedade Intercâmbio franco-brasileiro Ltda.* », SP 20/10/47. Archives privées de Sílvia Monteil, directrice associée de la *Livraria francesa*, São Paulo.

<sup>727</sup> « *Alteração de contrato da Sociedade Intercâmbio franco-brasileiro Ltda.* », SP 31/07/50. Archives privées de Sílvia Monteil, directrice associée de la *Livraria francesa*, São Paulo.

<sup>728</sup> « Résumé des principales activités et de l'évolution de la *Livraria francesa - Sociedade Intercâmbio franco-brasileiro Ltda.* ». Document issu de l'administration de la *Livraria francesa*, SP 19/06/69. Archives privées de Sílvia Monteil, directrice associée de la *Livraria francesa*, São Paulo.

une filiale à Rio de Janeiro au 54-A avenue Président Antônio Carlos, donc juste à côté du terrain où sera érigée la Maison de France. Dans le nouveau contrat de la société, de 1950, les importations pour les deux librairies sont élargies en variété, définies dorénavant comme : « livres, revues, tableaux, disques, objets d'arts et autres qui puissent intéresser la société, comme tout ce qui est lié aux activités éditoriales, incluant les affaires sur les droits d'auteur, édition, impression et distribution de livres »<sup>729</sup>.

Il n'y a rien qui indique, dans la documentation des archives officielles françaises (diplomatiques et nationales), la participation, d'une façon quelconque, d'un organe de l'Etat dans le processus de constitution et de développement de ces deux librairies. Mais comme nous savons déjà que, au dire de Raymond Ronze, ce type d'affaire « doit paraître purement commerciale, sans aucune subvention de l'Etat, ni l'intervention visible d'éditeurs étrangers, ambassade, etc. »<sup>730</sup>, nous pouvons certainement soupçonner l'existence d'une action indirecte venue principalement du MAE et ensuite du ministère de la Culture. En fait nous avons trouvé plusieurs évidences sur ce point-là.

On rappelle que la *Livraria francesa* est client préférentiel, « sans qu'aucun contrat formel n'ait été jamais signé »<sup>731</sup> pour cet avantage, de l'éditeur et libraire parisien Marcel Didier. Nous avons là un avantage qui sert à maintenir le prix des ouvrages français au Brésil sous le contrôle des Français, et en conséquence, comme le voudrait la DGRC, empêche la pratique de prix abusifs de la part des libraires brésiliens ; ce qui peut faire, au moins théoriquement, que ces livres soient accessibles à un plus large public. Et si un tel traitement de client préférentiel avait été publiquement assumé, c'est-à-dire que s'il avait été formalisé, les autres libraires brésiliens pourraient peut-être pratiquer le boycott des œuvres françaises ; ce qui est encore une autre préoccupation importante mentionnée dans le plan de la DGRC<sup>732</sup>.

Une autre soi-disant coïncidence qu'on peut trouver dans le plan de la diplomatie pour la création de librairies au Brésil et la naissance des deux librairies françaises privées, peu après ce plan, est liée aux caractéristiques très proches entre le fondateur de la *Livraria*

---

<sup>729</sup> « *Alteração de contrato da Sociedade Intercâmbio franco-brasileiro Ltda.* », SP 31/07/50, et « Résumé des principales activités et de l'évolution de la *Livraria francesa - Sociedade de Intercâmbio franco-brasileiro Ltda.* ». Document issu de l'administration de la *Livraria francesa*, SP 19/06/69. Archives privées de Sílvia Monteil, directrice associée de la *Livraria francesa*, São Paulo.

<sup>730</sup> « Note sur la librairie française à Rio de Janeiro *J. R. Claverie & Cie. Ltda.* », Raymond Ronze, SP 03/05/45, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>731</sup> « Résumé des principales activités et de l'évolution de la *Livraria francesa - Sociedade Intercâmbio franco-brasileiro Ltda.* ». Document issu de l'administration de la *Livraria francesa*, SP 19/06/69. Archives privées de Sílvia Monteil, directrice associée de la *Livraria francesa*, São Paulo.

<sup>732</sup> « Note sur la librairie française à Rio de Janeiro *J. R. Claverie & Cie. Ltda.* », Raymond Ronze, SP 03/05/45, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

*francesa* et ce qui serait un libraire idéal pour la politique culturelle de la France au Brésil. Au dire de Raymond Ronze - il faut encore le répéter - ce dernier devrait être « jeune, de bonne santé, très actif, très patriote pour toujours ménager les intérêts spirituels de la France ; de préférence marié et dont la femme partagerait la vocation, et doué d'un certain sens commercial pratique »<sup>733</sup>.

Or le couple Juliette et Paul-Jean Monteil arrive au Brésil en 1937 accompagné de leur fils Georges. Ingénieur, Paul-Jean Monteil a alors 31 ans et débarque pour assumer la direction du secteur textile de la *Rhodia*. La guerre l'empêche de rentrer en France. En 1945 il conçoit le projet de devenir libraire et éditeur ; donc dans la même année où est élaborée, pour et par la politique culturelle française, la création de deux librairies au Brésil. Paul-Jean Monteil quitte la *Rhodia* en 1946 et en février de l'année suivante part pour la France avec sa famille pour contacter des éditeurs. En juillet de la même année Juliette et Claudie Monteil (le deuxième enfant du couple) « sont de retour au Brésil avec le premier carton de livres, où se trouvent *Le Petit Prince* et la revue *Paris Match*, qui est vendue en porte à porte par Juliette Monteil »<sup>734</sup>. ...Deux hypothèses : ou Juliette Monteil n'a pas le choix, ou alors elle partage la vocation de son mari. Toutefois, en 1950 elle devient légalement une des associés de son entreprise<sup>735</sup>. Le fait est que le couple Monteil correspond presque parfaitement à l'attente du type de libraires dont avait besoin le Groupement des universités et grandes écoles de France (GUGEF), donc la DGRC au Brésil.

Mais les plus grandes évidences de la liaison de l'Etat français avec les affaires des deux librairies françaises privées au Brésil - ce qui nous permet d'inclure celles-ci parmi les outils de la politique culturelle de la France - viennent des témoignages de la fille et de la petite-fille du fondateur de la *Livraria francesa*.

Dans un entretien que j'ai effectué avec Sílvia Monteil, petite-fille de Juliette et Paul-Jean Monteil et actuelle directrice de la *Livraria francesa*, elle dit savoir que l'avantage reçu par son grand-père a été d'avoir gratuitement la moitié des livres qui lui ont été envoyés de France. Malheureusement elle n'a pas pu m'informer de combien de temps a duré un tel

---

<sup>733</sup> « Note sur la librairie française à Rio de Janeiro *J. R. Claverie & Cie. Ltda.* », Raymond Ronze, SP 03/05/45, AJ 16/6960, MEN-CARAN.

<sup>734</sup> [www.livrariafrancesa.com.br/institucionais/quemsomos.aspx](http://www.livrariafrancesa.com.br/institucionais/quemsomos.aspx)

<sup>735</sup> « *Alteração de contrato da Sociedade Intercâmbio franco-brasileiro Ltda.* », SP 31/07/50. Archives privées de Sílvia Monteil, directrice associée de la *Livraria francesa*, São Paulo.

avantage et n'a pas non plus pu dire si la moitié des ouvrages non payés ont été subventionnés par des organes de l'Etat français<sup>736</sup>.

L'autre témoignage est celui de Claudie Monteil, deuxième enfant du couple Monteil et mère de Sílvia Monteil. Claudie Monteil avait assumé la direction de la *Livraria francesa* après la mort de son père en 1973 ; elle est morte en 2005. Dans une interview fournie à un journal en décembre 1986, elle révèle que les frais d'importation, qui ont été toujours « trop considérables », « sont partagés également entre le ministère de la Culture français, l'éditeur et la *Livraria francesa* »<sup>737</sup>. Le coût de cette importation fait qu'un même livre, au moins depuis les années quatre-vingts et jusqu'à nos jours, est en moyenne 80 % plus cher à São Paulo qu'à Paris. Nous n'avons pas les chiffres, mais il est certain qu'avant les années quatre-vingts ce pourcentage a été encore plus élevé (coût des transports plus cher et politique économique brésilienne beaucoup plus protectionniste que celle qu'on voit depuis les années 1980)<sup>738</sup>.

D'un autre côté, dans la même interview, Claudie Monteil dit qu'en 1984 le « loyer [du magasin] ayant considérablement augmenté », les Monteil ont cru devoir partir, mais ils ont reçu alors une aide financière du ministère de la Culture français ; selon elle, « la seule qu'ils aient jamais eue »<sup>739</sup>. Cette aide a donné la possibilité de régler le loyer et d'ouvrir une autre librairie à São Paulo en 1986, avec 300 m<sup>2</sup>, dans le quartier Vila Olímpia, au 920 rue Professeur Atílio Innocenti<sup>740</sup>.

Or comme on vient de le voir, il y a plusieurs signes de la participation des organes de l'Etat français dans la constitution et le développement de la *Livraria francesa*. Quand Claudie Monteil dit que l'unique aide reçue de l'Etat français était celle pour régler le loyer de la *Livraria francesa* au milieu des années quatre-vingts, elle est loin d'être précise sur la participation étatique, puisque - comme elle-même l'affirme - le ministère de la Culture participa en subventionnant 1/3 des importations et, d'après sa fille Sílvia Monteil, ce fut toujours le cas (il est probable qu'avant la création du ministère de la Culture en 1959, une

---

<sup>736</sup> Entretien par téléphone (Paris-São Paulo), de Marcio Rodrigues Pereira avec Sílvia Monteil, le 03/01/2012.

<sup>737</sup> « Portrait d'un métier : Claudie Monteil, libraire française au Brésil », article de Mathieu Lindon, Paris 23/12/86, (nous n'avons pas réussi à identifier le nom du journal qui a publié l'article). Archives privées de Sílvia Monteil, directrice associée de la *Livraria francesa*, São Paulo.

<sup>738</sup> Idem.

<sup>739</sup> Idem.

<sup>740</sup> Entretien par téléphone (Paris-São Paulo), de Marcio Rodrigues Pereira avec Sílvia Monteil, le 03/01/2012.



telle subvention a été de la responsabilité du MAE). D'ailleurs, c'est grâce à l'aide financière du Gouvernement français qu'a été ouverte la deuxième *Livraria francesa* à São Paulo.

Il est probable que la participation étatique dans les affaires de la *Livraria francesa* est plus fréquente encore que ce que nous venons de décrire. Toutefois, il est certain que pour mieux développer ce point, il serait nécessaire d'avoir une analyse plus détaillée et spécifiquement liée à l'histoire de la *Livraria francesa* et ses filiales. Mais ce n'est pas le sujet central de ce travail. Ce qui est fondamental pour nous est de montrer que ces librairies françaises au Brésil sont créées en accord avec la politique culturelle française et que, exactement pour cela, elles ont reçu des aides logistiques et financières des ministères des Affaires étrangères et ensuite de la Culture.

## Chapitre 15

### L'importance du film et les stratégies de la diplomatie pour son utilisation

Au début des années cinquante, un des plus grands écrivains sur le cinéma au Brésil, Francisco Luís de Almeida Salles, rappelle que :

*« 235 millions de personnes par semaine remplissent les 83 000 salles de projection au monde. Nous devons reconnaître que nous sommes devant l'un des outils les plus puissants de l'influence sur notre vie individuelle et collective, et toute l'attention que nous pouvons donner au cinéma ne sera jamais extravagante et inutile »*<sup>741</sup>.

Cette affirmation devient encore plus importante au Brésil de son époque, où le nombre d'analphabètes fait augmenter grandement l'importance de l'audio-visuel comme canalisateur d'une culture et où la télévision est encore en train de naître. Avec la radio, le cinéma constitue au Brésil, au moins jusqu'aux années soixante-dix, le moyen de diffusion culturel le plus populaire. Mais s'il est certain qu'il partage sa popularité avec la radio, en même temps il la dépasse en efficacité. Il n'y a pas de doute que l'audio-visuel transmet plus d'information sur une culture, dans un même espace de temps, que l'audio tout seul.

Le film est alors un des principaux responsables du fait que la jeune génération de l'élite et de la classe moyenne brésilienne parle « plus et mieux l'anglais » que le français : « Ceci étant dû à l'influence considérable du film nord-américain d'une part, et l'absence jusqu'à cette année [1947] du cinéma français »<sup>742</sup>.

Evidemment le mot « absence » est une exagération, puisque avant cette année-là il y avait eu déjà plusieurs présentations de films français au Brésil, particulièrement depuis la Libération (sans parler de l'avant-Deuxième Guerre mondiale). Outre les présentations organisées par les ACFB dans des Alliances françaises, toutes avec la participation logistique de l'ambassade et des consulats, on sait par exemple que, déjà en août 1945, dans le contexte de la grande exposition française à Rio de Janeiro et à São Paulo, la DGRC organise la première saison du cinéma français à Rio de Janeiro après la guerre, qui comprend la

---

<sup>741</sup> « 235 milhões de pessoas por semana enchem as 83 mil salas de projeção do mundo... devemos reconhecer que estamos diante de um instrumento poderoso de influência sobre a nossa vida individual e coletiva, e a atenção que dermos ao cinema nunca será extravagante ou inútil ». Francisco Luís de Almeida Salles, *Cinema e verdade : Marilyn, Buñuel, etc. Por um escritor de cinema*, p. 42.

<sup>742</sup> Télégramme de la DGRC-MAE, signé M. Bonneau (?), envoyé à l'ambassade française au Brésil, Paris 29/05/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

présentation de 24 films « récents ». Les projections, toutes gratuites, ont lieu dans l'auditorium du ministère de l'Education brésilienne, sous la direction de ce même ministère. C'est déjà en cette occasion que, en accord avec les distributeurs locaux, un représentant des producteurs français arrive après la saison pour veiller à l'exploitation commerciale des films présentés<sup>743</sup>. Ces mêmes films circuleront dans plusieurs villes brésiennes. Cela représente le tout début de l'effort de la diplomatie française dans l'après-guerre pour concourir sur le marché brésilien du film. Toutefois, il n'y a pas d'exagération à affirmer que l'avance de la langue anglaise au Brésil est due, en bonne partie, à Hollywood<sup>744</sup>.

Si dans les années trente le cinéma européen et principalement français a été bien présent, pendant les cinq ans de guerre les producteurs hollywoodiens ont profité du quasi monopole dont ils ont bénéficié pour leurs exportations cinématographiques vers le Brésil. Durant les années de guerre ils ont réussi à faire des contrats d'exclusivité avec les principaux circuits du pays<sup>745</sup>.

Mais d'après la DGRC, cet avantage n'a pas été suffisant pour rayer la demande du cinéma français au Brésil. Cette demande persiste et, d'une certaine façon, elle est même revigorée par l'expectative de ce que peut devenir la nouvelle création cinématographique française suite à l'expérience du conflit mondial. Déjà en 1945, les importateurs de l'Amérique latine, instruits des goûts du public, « manifestent un empressement à acquérir des films français »<sup>746</sup>. C'est donc aussi à partir de cette constatation, qui a l'idée implicite d'identifier les films aux caractéristiques culturelles d'un pays, que la DGRC définit son plan pour récupérer l'espace perdu par le cinéma français au Brésil. Ce plan fait partie d'un projet beaucoup plus ambitieux, qui est celui d'étendre le cinéma français dans le monde entier.

Pour son action au niveau planétaire, le premier pas de la DGRC est le projet de centralisation, sous le contrôle de l'Etat, de la distribution de films à l'extérieur. Parallèlement - mais seulement lors des premières années du plan, comme on le verra plus avant - la DGRC essaie d'empêcher la distribution de films par l'intermédiaire des compagnies états-uniennes :

---

<sup>743</sup> Idem.

<sup>744</sup> Rapport de François Girard : « Observations d'un technicien français sur l'état actuel des relations franco-brésiennes. Réflexions sur l'organisation méthodique de la propagande française au Brésil, en vue de développer les exportations françaises, et de faire connaître la technique française et le matériel français ». Document envoyé au MAE, RJ 31/07/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 31.

<sup>745</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>746</sup> Idem.

*« [...] qui n'ont que trop de raisons de ne présenter que des productions médiocres afin de discréditer les Français dans l'esprit du public »<sup>747</sup>.*

Sauf pour les films éducatifs (documentaires, ceux que montrent les techniques françaises, qui doivent toucher aussi et parfois plutôt la grande masse), l'objectif basique que s'est fixé la DGRC pour sa diplomatie filmique est celui que la renommée du cinéma français pénétrât partout au sein des élites qui orientent le goût des masses. L'Etat doit prendre alors plus que jamais à sa charge la responsabilité du choix des films soi-disant dignes de représenter une image positive de la France à l'étranger. La préoccupation immédiate est alors de créer des institutions et développer des mesures pour éviter que des entrepreneurs « louches » annoncent, par exemple, comme cela s'est passé à Rio de Janeiro en 1945, « la grande reprise du cinéma français par la présentation d'un film pornographique »<sup>748</sup>. Cet « incident » est cité par la Direction de l'Amérique du MAE pour justifier la nécessité d'un contrôle plus fermé du film par l'Etat<sup>749</sup>.

En 1945, la Commission de contrôle des œuvres cinématographiques (ou Commission de contrôle des films) devient la responsable pour la réglementation fixée par le Comité d'organisation de l'industrie cinématographique (COIC). Dans un livre publié en 2009, Laurent Garreau, l'auteur de la première éminente recherche sur la censure dans le cinéma français, affirme que :

*« Le COIC avait été créé pour assurer la centralisation administrative de la politique publique du cinéma. Son action préfigurait celle du Centre national de la cinématographie (CNC) qui sera créé en octobre 1946. Ce système d'organisation du cinéma français reposait sur l'examen de candidatures à l'emploi qualifié, l'établissement de cartes professionnelles et sur un maillage d'instances destinées à effectuer un contrôle spécifique à des domaines de compétences séparées (sociale, financière, morale, etc.). Ce jeu de commissions maintenait le film sous contrôle à plusieurs étapes de sa production. Cette continuité des mécanismes de vérification et de contrôle entre le COIC et CNC a sans doute contribué à l'uniformité « automatique » de la création cinématographique de la France. [...] La relation entretenue par la Commission de contrôle des films avec la société française renvoie à celle d'une frange de membres de l'administration et des gouvernements avec une*

---

<sup>747</sup> Note de la Direction de l'Amérique pour la DGRC-MAE, Paris 19/07/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>748</sup> Idem.

<sup>749</sup> Idem.

*industrie culturelle importante pour le rayonnement et la diplomatie du pays dans le monde »*<sup>750</sup>.

En effet, on est devant un phénomène global et représentatif de la grande importance qu’acquiert le cinéma au lendemain de la guerre. Ainsi, toujours selon Laurent Garreau,

*« Les mesures qu’elle [la Commission de contrôle des films] était amenée à prendre ou à recommander étaient-elles de deux ordres principaux : la protection et la conservation des mœurs françaises, et le contrôle de l’image du pays à l’étranger. En ce qui concerne ce second axe d’intervention, [...] la Commission de contrôle [...] devait se conformer aux intérêts diplomatiques de la France »*<sup>751</sup>.

Le CNC - avec la Commission de contrôle des films - devient le pivot de la production filmique française durant et après notre période. Il est créé à la fin 1946 comme un établissement public doté d’autonomie financière, sous l’administration du ministère de l’Education nationale (MEN), qui doit agir en étroite liaison avec les intérêts des ministères de l’Industrie et du Commerce et celui des Affaires étrangères. Il est donc le principal responsable pour l’application de la censure dans tout le processus qui suit la réalisation d’un film. Et en quoi consiste cette censure ? D’après Laurent Garreau, depuis 1945, les lois sur le secteur qui ont possibilité de censurer reposent sur quatre points :

- 1) *« Sur un rapport d’antériorité à la délivrance du visa d’exploitation par le CNC ;*
- 2) *Sur une consultation, par le ministère en charge de ce contrôle, d’une commission spécialisée chargée de proposer des avis d’interdictions partielles ou totales, de subordonner ces avis à l’exigence de coupures, de suggérer des limitations des exportations et de rédiger des avertissements destinés au public ;*
- 3) *Sur la prolifération de filières de diffusion d’une œuvre cinématographique et les stratégies de contournements de la censure qui peuvent en résulter ;*
- 4) *Sur l’interaction de cette Commission [de contrôle] avec d’autres instances qui ont également à se prononcer sur la qualité du projet de film qu’elles ont à apprécier »*<sup>752</sup>.

Il est important de rappeler que l’intervention de l’Etat comme censeur sur la production filmique durant la Guerre froide n’est pas un apanage français. Il y a des

---

<sup>750</sup> Laurent Garreau, *Archives secrètes du cinéma français (1945-1975) : Et Dieu créa la censure*, p. 18 et 21.

<sup>751</sup> Idem, p. 18.

<sup>752</sup> Idem, p. 17 et 18.

organismes qui ont à peu près la même fonction que le CNC partout en Europe et ailleurs<sup>753</sup>. En revanche, la particularité française consiste plutôt dans le fait que sa diplomatie a été capable de bien dissimuler, au regard des étrangers, la pratique de la censure étatique sur le cinéma. Cette censure discrète, qui parfois stimule même les productions dites d'avant-garde (on va plus loin qu'influencer par le succès de la dite *New Hollywood* des années soixante, le CNC prend l'initiative de promouvoir à l'étranger des films apparemment critiques de la société française), a su toujours garder et nourrir l'image de la France comme responsable de la création de films « osés », « critiques » ou au moins esthétiquement novateurs.

Cela peut paraître paradoxal, mais la réputation d'innovateur qu'a eu le cinéma français - par exemple dans les années soixante - vient aussi d'un important effort pour empêcher la diffusion des productions dites de « qualités douteuses », c'est-à-dire, entre autres, celles qui ne montrent pas l'évolution esthétique du cinéma occidental. Ainsi, la Nouvelle Vague, comme principale représentante internationale de l'avant-garde cinématographique française, doit servir à montrer aux étrangers que la France est toujours en avance et capable de guider les autres peuples vers de nouvelles expériences esthétiques et sociales... au moins sur l'écran. La DGRC - et ensuite la Direction générale des affaires culturelles et techniques (DGACTION) - va donc faire la distinction entre l'avant-garde esthétique, qui peut collaborer avec sa politique culturelle internationale, et celle qui peut nuire à cette même politique. Cette dernière, identifiée aux films qui focalisent sur la pauvreté dans l'Hexagone, l'exploitation coloniale, l'immoralité, etc. n'est jamais promue par le CNC, donc par la politique culturelle internationale dirigée par le Quai d'Orsay.

---

<sup>753</sup> Par exemple, en Italie l'industrie cinématographique dépend du ministère du Tourisme et du Spectacle, par l'intermédiaire d'une Direction générale du spectacle, assistée de la Commission consultative pour la cinématographie ; en Grande Bretagne, l'industrie cinématographique relève du ministère du Commerce (*Board of Trade*), où les responsables par la Section cinéma s'articulent avec plusieurs organisations patronales (*British Films Producers Association, Federation of British Films Makers, Federation of Specialised Film Producers*, entre autres) ; au Portugal, l'industrie du cinéma est placée sous l'autorité de la présidence du Conseil des ministres, auprès du Secrétariat national de l'information, culture populaire et tourisme - Section de cinéma (pour les problèmes relatifs au film d'enseignement, il y a une direction spécifique au sein du ministère de l'Education nationale portugaise) ; en Espagne, le cinéma est sous la tutelle du ministère de l'Information et du Tourisme, à travers la Direction générale du cinéma et du théâtre, et l'Institut national de la cinématographie (en plus, au sein du ministère du Commerce espagnol, il existe une section dont le but est d'accorder des visas d'importation et d'exportation de films). Rapport présenté au directeur général du CNC. Par le groupe de travail 'Marché extérieur' (Expansion du film français à l'étranger) », Paris mai / 1970, versement 20050584, article 29, CNC-MAC, AN-F.

Voyons deux exemples de censure : 1) En juin 1955, le responsable de la production franco-italienne de l'adaptation cinématographique de l'autobiographie de Casanova, *L'Histoire de ma vie*, réalisé par Stefano Vanzina Steno, a reçu la réponse suivante de la Commission de contrôle des films cinématographiques : « Coupures [à faire] : Images de nus figurant dans la partie du film jusqu'à la scène de harem incluse. Dès que les coupures demandées auront été effectuées, vous voudrez bien soumettre à nouveau le film à la Commission de contrôle pour avis définitif et aux fins de délivrance du visa d'exploitation [fourni par le ministère de l'Industrie et du Commerce] » ; 2) A propos de son projet de tournage de *Le beau Serge*, Claude Chabrol reçoit la réponse suivante de la même commission en décembre 1957 : « La majorité des membres de la Commission pense que le film, une fois réalisé, encourt le risque certain de faire l'objet d'une proposition d'interdiction aux mineurs en raison notamment de l'atmosphère qui s'en dégage, des scènes d'ivrognerie, du personnage de Marie qui finit par être maîtresse de son père légal. [...] Cette représentation de la population d'un village français ne peut que desservir la France dans les territoires d'Outre-mer et à l'étranger »<sup>754</sup>. Jusqu'au moins 1975, pratiquement tous les films français sont soumis à ce type d'évaluation, qui à terme décide si l'œuvre doit ou non avoir une répercussion internationale.

Ainsi, la censure sur le film français commence dans l'Hexagone. Mais comment est-elle appliquée au Brésil ? Mieux, comment les diplomates français sur place contrôlent-ils les films qu'ils considèrent convenables au Brésil ? Quand on cherche à répondre à cette question, on apprend que leurs manières les plus courantes sont celles d'essayer de « surveiller » les locaux où sont présentés les films français et de connaître la demande - type de films préférés, niveau de tolérance morale en rapport aux scènes de violence, amoureuses, etc. - cinématographique des Brésiliens. On apprend aussi que leur souci avec l'image filmique de leur pays va jusqu'à l'intérieur des navires ! Voyons ensuite deux exemples.

En 1953, le Service de Presse de l'ambassade française au Brésil envoie une lettre à la Direction de l'Amérique du MAE communiquant que « les compagnies de navigation [transatlantique] françaises chargent sur leurs bateaux des films documentaires et de longs

---

<sup>754</sup> Cité par Laurent Garreau, *Archives secrètes du cinéma français (1945-1975) : Et Dieu créa la censure*, respectivement p. 286 et 284. On trouve dans la troisième partie du livre de Laurent Garreau une liste de films qui ont été censurés entre les années 1945 et 1975.



métrages qui sont souvent d'un intérêt médiocre et d'une ancienneté certaine »<sup>755</sup>. Il est demandé alors qu'il soit envisagé un accord avec les compagnies pour les conditionner « à présenter à leurs passagers étrangers un reflet plus actuel de la vie française »<sup>756</sup>. Ou encore quand, en 1962, selon l'ambassadeur Jacques Bayens, se développe au Brésil une campagne contre l'immoralité du cinéma<sup>757</sup>. La documentation ne nous permet pas d'avoir des détails, mais on sait qu'une telle campagne n'arrive pas à avoir de proportion importante et paraît ne même pas dépasser les frontières de Rio de Janeiro. Cependant elle pousse l'ambassadeur français à demander au MAE le financement d'un sondage d'opinion publique au Brésil sur le sujet. Une enquête en ce sens avait déjà été réalisée dans la même année, au tout début de la campagne, sur une suggestion de l'ambassade, par *Unifrance Films* (association française créée en 1949 avec le but de promouvoir le cinéma français dans le monde). Mais Jacques Bayens dit avoir des difficultés à croire au compte-rendu<sup>758</sup>. Il a de la méfiance sur la méthode (il ne dit pas laquelle) utilisée par *Unifrance Films* et la crainte que le résultat de l'enquête, qu'il juge « peu convaincant », ne soit pas « un plaidoyer pro domo de *Unifrance Films* afin de rayer la campagne et sa propre responsabilité »<sup>759</sup>.

Après avoir vu le contrôle auquel est soumis le film français depuis sa production dans l'Hexagone, passons maintenant aux actions de la diplomatie pour faire augmenter la diffusion de ces films au Brésil. Tout d'abord, en 1945, elle incite les membres de la collectivité française sur place ou des Brésiliens « amis de la France » à acheter ou à faire construire, dans les principales villes brésiliennes, des salles de cinéma destinées exclusivement à la diffusion de films français. Toujours très ambitieuse, la DGRC conseille que les propriétaires de ces salles « forment un circuit continental et contrôlent ainsi l'exploitation des films, en donnant toutes les garanties souhaitables aux producteurs français »<sup>760</sup>. Elle considère comme « indispensable » que les films d'actualités et documentaires français fassent toujours partie des programmes présentés dans ces salles<sup>761</sup>.

---

<sup>755</sup> « Liste détaillée des émissions hebdomadaires organisées par le Service de Presse français au Brésil au premier semestre de 1953 », envoyée par l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, (date illisible) RJ 1953, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>756</sup> Idem.

<sup>757</sup> Lettre de l'ambassadeur Jacques Bayens au MAE, RJ 15/01/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>758</sup> Idem.

<sup>759</sup> Idem.

<sup>760</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>761</sup> Idem.

En s'appuyant sur l'expérience des Etats-Uniens - qui dans les années quarante organisent des caravanes automobiles équipées avec des matériels de projection et qui parcourent les petites villes pour projeter des films en plein air -, mais sans avoir les mêmes moyens pour faire comme eux, les Français vont doter leurs postes consulaires au Brésil d'appareils de projection 16 mm, qui sont envoyés « aussi souvent que possible dans les villes les plus reculées »<sup>762</sup>. Les films présentés à l'occasion des grandes réunions populaires dans ces villes sont soigneusement choisis par l'ambassade et/ou les consulats, ils montrent « certains aspects de la vie et de l'histoire de la France »<sup>763</sup>. Ces présentations sont souvent accompagnées de commentaires ou de courtes conférences « avec le souci de divertir aussi bien que d'instruire ». Les films présentés, en particulier au public plus populaire, sont doublés ou au moins sous-titrés<sup>764</sup>.

Pour les films documentaires, l'ambassade française s'efforce d'exploiter au maximum le stock dont elle dispose. En 1948 ce stock est composé seulement de 8 films de 35 mm et 12 films de 16 mm « encore utilisables »<sup>765</sup>. Quand on considère que le Service d'Information français au Brésil organise en moyenne 15 à 20 représentations par mois entre les années 1945 et 1948, dans les principales villes brésiliennes, il est facile de percevoir la pauvreté de ce stock. Pour la diffusion commerciale des films d'actualités, l'ambassade dispose toujours, dans la même période, de cinq copies qui lui sont régulièrement envoyées, dont l'une est dans la Capitale et les autres dans d'autres Etats brésiliens. La même bande circule en moyenne pendant quatre mois. Au point de vue commercial, « l'exploitation au Brésil couvre à peu près les frais »<sup>766</sup>.

Comme à cette époque le film documentaire n'est autorisé au Brésil que dans les institutions d'enseignement, tels que les Alliances françaises, lycées, collèges et au cours de représentations commémoratives ou de bienfaisance - mais il y avait la discussion d'un projet de changement de la loi - il est suggéré à la DGRC d'acquérir le plus de films possible, dès lors que les « droits commerciaux [au Brésil] permettent de les faire projeter devant le public payant des salles de spectacles ordinaires »<sup>767</sup>. De son côté, le Service de Presse de l'ambassade (qui remplace le Service d'Information) distribue périodiquement des circulaires avec les nouvelles cinématographiques françaises. Ces circulaires sont adressées

---

<sup>762</sup> Idem.

<sup>763</sup> Idem.

<sup>764</sup> Idem.

<sup>765</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/06/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>766</sup> Idem.

<sup>767</sup> Idem.

principalement à la section de cinéma du ministère de l'Éducation brésilien, aux universités, instituts, lycées, collèges, Alliances françaises et associations en général. C'est grâce à ces circulaires que l'ambassade arrive alors à exploiter au maximum son stock de documentaires et à stimuler la demande brésilienne pour les films français<sup>768</sup>.

C'est alors pour améliorer le stock de documentaires dans ses ambassades qu'en juin 1948 la DGRC promet l'envoi, pour le début de l'année suivante, de 16 films de 16 mm qui seront mis en circulation dans l'Amérique du Sud. Le circuit prévu vise notamment à répartir ces films en quatre villes-clés pour leur diffusion : Rio de Janeiro, qui desservirait tout le Brésil ; Buenos Aires, pour servir outre l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay et la Bolivie ; Santiago, pour le Chili, le Pérou et l'Équateur ; Bogotá ou Caracas, pour la Colombie et le Venezuela<sup>769</sup>.

Pour qu'on ait une idée approximative des projections, organisées par le Service de Presse de l'ambassade, des documentaires français au Brésil dans la seconde moitié des années quarante, voyons l'exemple de la liste des films présentés durant les mois de mai et juin 1948 :

Mai :

- *Associação brasileira de Imprensa (ABI)*, Rio de Janeiro : *Jardins de France* (« et un film sur le Métropolitain »), *Mademoiselle Bonaparte*, *Paris des quatre saisons*, *L'art retrouvé*, *Les arts du feu* : total de 1 900 spectateurs.
- *Instituto brasileiro de Educação (IBE)*, Rio de Janeiro : *Suite française*, *L'art retrouvé*, *Pirates de la couture* : total de 700 spectateurs.
- *Associação brasileira de Educação (ABE)*, Rio de Janeiro : *Rodin*, *L'art retrouvé* : total 500 spectateurs.
- *Organização Tavares de Souza*, Rio de Janeiro : *A l'assaut des Aiguilles du Diable*, *Lettre de Paris*, *Rouen*, *Mademoiselle Bonaparte*, *Sondeurs d'abîmes* : total 600 spectateurs.
- Orphelinat Maria Christina, Rio de Janeiro : *Paris des quatre saisons*, *Lettre de Paris*, *Pirates de la couture* : total de 700 spectateurs.
- Collège à la Tijuca (le document ne donne pas le nom du collège ; Tijuca est le nom du quartier où le collège est situé), Rio de Janeiro : *Bilan de quatre ans de Nuremberg*, *Lettre de Paris*, *L'art retrouvé*, *Rouen* : total de 850 spectateurs.

---

<sup>768</sup> Rapport d'activité du Service de Presse de l'ambassade au Brésil (mois de mai et juin-1948), (date illisible) RJ 1948, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>769</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/06/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

- Collège Charles Denis, Petrópolis : *Paris des quatre saisons, Les arts du feu* : total de 130 spectateurs.
- Alliance française de Recife : *Rouen, Renflouements, Lyautey, Camps des morts* : total de 100 spectateurs.
- Alliance française de Juíz de Fora : *Symphonie fantastique* : 200 spectateurs.
- Alliance française de Porto Alegre : *Dernier des six, Paris des quatre saisons, Aubusson* : total de 1 200 spectateurs.
- Alliance française de Fortaleza : *Rouen, Renflouements, Lyautey, Camp des morts* : total de 250 spectateurs.

Juin :

- Orphelinat Tereza Cristina, Rio de Janeiro : *Le cinéma au service de la science, Rouen, A l'assaut des aiguilles du Diable, Ermites du ciel, L'art retrouvé* : total de 950 spectateurs.
- ABI (pour les élèves des cours de français à travers la radio), Rio de Janeiro : *Paris des quatre saisons, Pirates de la couture, La voie triomphale* : total de 150 spectateurs.
- Collège Franklin Roosevelt, Rio de Janeiro : *Lettre de Paris, Le cinéma au service de la science, Amitié noire, Mademoiselle Bonaparte, Rouen* : total de 1 550 spectateurs en 9 séances.
- Collège Maria Imaculada, Rio de Janeiro : *Paris des quatre saisons, A l'assaut des aiguilles du Diable, Sondeurs d'Abîmes* : total de 150 spectateurs
- ABE, Rio de Janeiro : *Rodin, Maillol* : total de 500 spectateurs.
- Collège Charles Denis, Petrópolis : *La Corse, Ermites du Ciel* : total de 150 spectateurs.
- Alliance française de Aracajú : *Cité universitaire, Lettre de Paris, Bilan de quatre ans de Nuremberg* : total de 200 spectateurs.
- Alliance française de Recife : *Parfums, Pirates de la couture, L'art retrouvé* : total de 100 spectateurs.
- Alliance française de Salvador : *Lettre de Paris, Les arts du feu, Le cinéma au service de la science* : 300 spectateurs<sup>770</sup>.

---

<sup>770</sup> Rapport d'activité du Service de Presse de l'ambassade au Brésil (mois de mai et juin-1948), (date illisible) RJ 1948, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

Il est sûr que cette liste est très incomplète, dès lors que d'autres importantes villes brésiliennes ne sont pas incluses, principalement celles qui possèdent des Alliances françaises, telles que São Paulo, Santos, Curitiba, Belo Horizonte et autres. De plus, on vient de le voir, les documentaires français sont présentés dans tous les types d'institutions d'enseignement au Brésil (universités, lycées, collèges, orphelinats, instituts, associations). Toutefois, la liste ci-dessus nous aide à croire le Service de Presse de l'ambassade quand il affirme que seulement trois ans après la Libération la France devient le second pays à avoir le plus de documentaires présentés au Brésil, juste derrière les Etats-Unis<sup>771</sup>.

C'est encore en 1948 qu'est créé le Consortium franco-américain de films (COFRAM). Il s'agit d'une initiative privée franco-états-unienne, dont la réalisation est possible grâce à l'intervention de l'Etat français qui a acquis 40 % des actions de l'entreprise. L'objectif de cette société est la distribution et l'exploitation de films français dans toute l'Amérique latine. Une infrastructure est créée sous forme soit de sociétés de distribution lui appartenant en propre, soit de distributeurs locaux avec lesquels le COFRAM passe des accords d'exclusivités. Ce système permet à la France d'assurer et de développer la distribution de tous les genres de films par l'achat ou l'affermage de salles cinématographiques spécialisées, particulièrement en Argentine, Brésil, Mexique, Colombie et Venezuela<sup>772</sup>. Au Brésil, la COFRAM est représentée par la *França Filmes do Brasil*. Le COFRAM restera, jusqu'au début des années soixante, l'organisme de base le plus efficace de la diffusion des films français en Amérique du Sud, plus particulièrement au Brésil, comme nous verrons plus loin<sup>773</sup>.

Malgré la réussite de ses films éducatifs, dans toutes les disciplines et techniques, l'effort de la diplomatie française au Brésil reçoit un coup dur de son principal concurrent en 1950. Le Service d'Information des Etats-Unis, connu à l'époque comme *United states information service* (USIS), qui utilise surtout des films et la radio pour atteindre le public brésilien, et qui a donc déjà une très vaste et puissante action dans ces milieux de communication, va recevoir l'apport de la société *Shell*. Dorénavant, cette dernière va participer intensément à la politique culturelle états-unienne au Brésil avec son concours financier et logistique. Entre juillet et août 1950, elle monte un service spécial de diffusion de

---

<sup>771</sup> Idem.

<sup>772</sup> « Propositions, 1<sup>er</sup> chapitre : mesures d'ordre général s'appliquant à l'ensemble du marché extérieur ; mesures dépendant de l'Etat », CNC, (date illisible) Paris 1969, versement 20050584, article 29, CNC-MAC, AN-F.

<sup>773</sup> Idem.

films éducatifs qui fait transmettre régulièrement dans tous les journaux et radios des capitales et des villes les plus importantes de tous les Etats brésiliens des annonces de films états-uniens. Ces annonces et films financés par la *Shell* deviennent écrasants pour leurs concurrents par l'intensité des fréquences et par les facilités qu'ils offrent. Pour qu'on ait une idée des facilités proposées dans ce projet développé par la *Shell* et la diplomatie des Etats-Unis, voyons l'exemple d'une de ces annonces :

*« Service gratuit de films pour les établissements d'enseignement, les institutions, les casernes, les fabriques et toutes associations culturelles et récréatives. Shell vous offre un service de films éducatifs, commentés en portugais, comportant les notions les plus utiles de mécanique, de technique industrielle, d'aviation, de chimie, d'agriculture, d'hygiène, d'industrie pétrolière, et touchant la plupart des sujets d'intérêt général. Ce service prête des films ou, lorsque les intéressés ne disposent pas de projecteurs, il organise directement des séances à domicile avec un projecteur portable de 16 mm. Aussi bien le prêt de films que l'organisation des séances à domicile ne fait supporter la moindre dépense aux intéressés... »*<sup>774</sup>.

Cette nouvelle pousse l'ambassadeur Gilbert Arvengas à écrire des mots de triste résignation face à la puissance des Etats-Unis :

*« Nos livres et nos conférenciers ne touchent qu'une élite très mince (les étudiants et l'aristocratie d'argent), nos articles et nos bulletins n'atteignent qu'un public fort restreint, celui qui sait lire ; seuls nos films et nos émissions radiophoniques peuvent s'adresser à tous et faire pénétrer les éléments de notre culture dans les couches les plus populaires. Mais les Américains nous ont déjà devancés dans ce domaine... »*<sup>775</sup>.

C'est aussi dans ce même contexte du début des années cinquante (1952) que la société italienne *Arts Films*, qui depuis plusieurs années acquiert des films français et les distribue au Brésil, va à avoir des difficultés à les obtenir ; notamment du fait que le COFRAM jouit en France d'un régime préférentiel dans le choix des films. Cette société, même si propriété d'un Italien (M. Sorrentino), sert à la politique culturelle de la France,

---

<sup>774</sup> Annonce de la *Shell* envoyée par l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 18/08/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Mission diplomatique, microfilm vol. 6.

<sup>775</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas envoyée au MAE, RJ 18/08/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Mission diplomatique, microfilm vol. 6.

puisque, comme le signale le Service de Presse français au Brésil, « elle présente notamment les *Actualités françaises* dans 250 salles brésiliennes réparties en 200 localités »<sup>776</sup>.

L'étranger n'est pas toujours donc perçu comme un concurrent, dès lors que celui-ci, à l'exemple de la société italienne et de la COFRAM (de capital mixte franco-états-unien), peut parfois être utile à la France. Pour bien faire la distinction (vu qu'il y a des étrangers qui ont des affaires privées au Brésil qui ne sont pas forcément liées à leur pays d'origine), le Service de Presse français à Rio de Janeiro demande à la DGRC d'agir pour que les producteurs et distributeurs de films français essaient d'élargir leurs affaires avec « certains » distributeurs étrangers. Pour la diplomatie française, ce qui « doit être déploré » est la présence sur les écrans brésiliens de films qui ne font pas « particulièrement honneur à la France », alors que ceux des films dont la haute tenue « contribuerait à maintenir le renom du bon goût et de l'art français n'y ont pas la place qu'ils méritent »<sup>777</sup>.

C'est plutôt sur cette question que la DGRC doit intervenir : pour mieux contrôler la qualité des films exportés au lieu de créer des difficultés aux sociétés étrangères qui servent à faire connaître les films français. Elle doit alors essayer de maintenir l'équilibre entre la qualité des films et en même temps profiter au maximum des distributeurs étrangers, c'est-à-dire ne pas donner de préférence, « au moins ouvertement », aux distributeurs français<sup>778</sup>. Pourtant, dans la pratique, ce but reste très délicat parce que la DGRC peut avoir un important contrôle sur les distributeurs français, mais pas sur une société étrangère ou même mixte. Néanmoins, à partir du moment où les producteurs et distributeurs français s'associent aux étrangers, il devient possible - ce qui ne l'a pas été avant - pour la diplomatie française d'intervenir dans ces sociétés par ses compatriotes, au moins théoriquement.

Tout indique que cette stratégie fonctionne, puisque même avec l'écrasante puissance états-unienne, la présence des films français d'actualités, pédagogiques et documentaires au Brésil ne fait qu'augmenter dans le début des années cinquante :

**Films français non commerciaux (d'actualités, pédagogiques et documentaires)  
présentés au Brésil**

	nb de séances	nb de films présentés	nb de spectateurs
1 <sup>er</sup> semestre de 1952	302	661	44 434

<sup>776</sup> « Liste détaillée des émissions hebdomadaires organisées par le Service de Presse français au Brésil au premier semestre de 1953 », envoyée par l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, (date illisible) RJ 1953, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>777</sup> Idem.

<sup>778</sup> Idem.



2 <sup>ème</sup> semestre de 1952	390	821	67 483
1 <sup>er</sup> semestre de 1953	343	702	60 505

« Liste détaillée des émissions hebdomadaires organisées par le Service de Presse français au Brésil en 1952 et au premier semestre de 1953 », envoyée par l'ambassade au MAE, (date illisible) RJ 1953, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

La diminution de présentations de films éducatifs au premier semestre de chaque année, comme on le voit sur le tableau, s'explique du fait des vacances scolaires brésiliennes (généralement du milieu décembre au milieu mars). Il y a lieu d'estimer donc que ces résultats sont très satisfaisants, toujours à peine derrière les productions filmiques pédagogiques états-uniennes.

Pour bien maintenir ce niveau d'augmentation dans la continuité des années cinquante, il est décidé du maintien de la cadence minimale des 30 films envoyés par semestre, dès 1950, par la DGRC, de manière à permettre l'approvisionnement et le constant renouvellement de la filmothèque de la diplomatie française au Brésil. Et pour maximiser l'exploitation de ces films, il est organisé un changement dans la façon de les envoyer. Au lieu de l'envoi d'une partie à l'ambassade à Rio de Janeiro et de l'autre directement au consulat à São Paulo (les films qui arrivent à ce consulat sont généralement utilisés uniquement dans l'Etat de São Paulo), comme cela se passe jusqu'à 1953 ; à partir de 1954 les films sont tous adressés à Rio de Janeiro. Depuis lors, c'est l'ambassade qui doit assurer leur répartition selon des circuits déjà établis sur l'ensemble du territoire brésilien<sup>779</sup>.

---

<sup>779</sup> Idem.

## Chapitre 16

### **Pour ne pas dire que je ne parle pas des fleurs : les artistes, les musiques et les arts plastiques**

Ce court chapitre, bien que très mince en données factuelles (en raison du volume réduit de documents consultés sur le sujet), nous sert avant tout à montrer quelques unes des principales idées qui guident le Quai d'Orsay pour présenter au Brésil les artistes et les arts originaires de la France. Il indique les manières clés que nous avons constatées comme significatives dans le déploiement de ces deux formes - la musique et les arts plastiques - d'expression artistique française au Brésil. Il nous révèle aussi quelques uns des principaux événements qui se passent au Brésil dans lesquels la participation des arts et des artistes français a été remarquable.

Donc ces brèves pages servent fondamentalement à montrer que la musique et les arts plastiques sont eux aussi - ainsi que les autres formes d'art, comme le cinéma et le théâtre, auxquelles en raison de leur présence plus intense au Brésil, nous consacrons beaucoup plus de recherche et de pages dans ce travail - instrumentalisés par la politique culturelle française. Et, chose souvent décevante pour certains artistes, qui par naïveté et/ou ignorance généralement n'acceptent ou ne savent pas : ils ne sont plus que des « fleurs », que l'Etat français arrose (subventionne), arrache (de l'Hexagone) et ensuite vend ou donne pour faire plaisir à qui convient : pour faire de la diplomatie. Pour ces artistes, particulièrement les générations de la période que nous traitons ici, cela doit être au minimum compliqué de se croire avant-gardiste, innovateur, rebelle, parfois même révolutionnaire et de prendre conscience que, au bout du compte, en réalité, ils ne sont plus que de « fleurs » manipulées par l'Etat et la bourgeoisie.

Immédiatement après la Libération, la diplomatie française à Rio de Janeiro se mobilise pour faire revivre la présence de ses arts et artistes et montrer ce qu'est devenue la Nouvelle France. A ce moment-là, pour contourner les difficultés financières et les obstacles pour traverser l'Atlantique, elle doit profiter des artistes déjà sur place, tels que Louis Jouvet et sa troupe et le chef d'orchestre et compositeur Albert Louis Wolff, entre autres.

En même temps, la DGRC attend que les transports maritimes arrivent à un minimum de normalité pour que les grands orchestres parisiens puissent visiter régulièrement l'Amérique du Sud et qu'il soit possible de réaliser, à Rio de Janeiro et à São Paulo, celle qui

deviendra la première grande exposition organisée par la diplomatie française à l'étranger après la Seconde Guerre mondiale (voir le chapitre 11 Optimisme et inquiétude pendant le redémarrage de la machine culturelle française au Brésil). En ce qui concerne les choix esthétiques, la DGRC définit qu'« ainsi que dans les arts plastiques », le public brésilien - et latino-américain en général - a besoin d'être « initié aux innovations de la musique française » et que donc, « pour le moment, il faut présenter plutôt des classiques reconnus »<sup>780</sup>. C'est avec ce souci esthétique qu'est réalisée, à la fin de 1945, la grande exposition française à Rio de Janeiro et São Paulo, et qu'est envoyé au Brésil le chef d'orchestre Charles Munch<sup>781</sup>.

La diplomatie française intervient aussi sur l'industrie du disque. Comme les enregistrements de chanteurs et compositeurs français au Brésil en ce moment d'immédiat après-guerre « sont rares », dès le début 1947 elle essaie de prendre des mesures dans ce secteur. Un des plus importants obstacles qu'elle doit surmonter est celui - toujours elles - des puissantes entreprises états-uniennes du disque. Depuis la période de guerre et jusqu'au moins à la fin des années quarante, la *RCA* et la *Columbia* possèdent l'exclusivité des chanteurs français les plus connus, et « elles se refusent à les faire graver au Brésil »<sup>782</sup>. Il résulte que beaucoup de compositeurs, chanteurs et musiciens français se voient « interdit » l'accès du marché brésilien<sup>783</sup>. La DGRC considère que c'est la principale raison de l'ignorance des Brésiliens sur « la riche créativité des musiciens français »<sup>784</sup>. Il est donc bien probable que le poids écrasant de l'industrie de la musique des Etats-Unis soit, sinon le principal, un des principaux responsables du moindre succès des musiciens français au Brésil dans les années quarante et cinquante.

La musique française, principalement la musique populaire, va prendre une place plus importante au Brésil seulement à partir des années soixante. Tout indique que cet essor est directement lié à la mise en application du premier Plan quinquennal de la politique culturelle internationale de la France, qui débute à partir de 1959<sup>785</sup>. Ce plan, on en verra le détail plus loin, augmente le budget destiné aux tournées musicales organisées par l'Association

---

<sup>780</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugier, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>781</sup> Idem.

<sup>782</sup> Lettre de la DGRC au ministre de l'Information, Paris 21/03/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 31.

<sup>783</sup> Idem.

<sup>784</sup> Idem.

<sup>785</sup> Note interne de la Direction de l'Amérique-MAE : « Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

française d'action artistique (AFAA) vers le Brésil et soutient, par exemple, la fourniture de nouveaux enregistrements aux discothèques dont dispose la France dans le pays. D'après la Direction de l'Amérique du MAE, la diplomatie française dispose au Brésil, en 1962, de cinq discothèques, où sont gardés un total de près de 2 000 disques d'artistes français<sup>786</sup>.

Le second Plan quinquennal, qui commence en 1964, ne fait que nourrir la tendance de l'envoi des tournées musicales au Brésil. En janvier 1965, par exemple, à l'occasion des fêtes de commémoration du quatrième Centenaire de Rio de Janeiro, Jean Pernoo donne une série de représentations du *Martyre de Saint Sébastien* (saint parrain de la ville de Rio de Janeiro) de Claude Debussy, au Théâtre municipal de Rio de Janeiro. Quelques mois plus tard est présentée dans le même théâtre une saison lyrique réalisée par des Français, au cours de laquelle sont données plusieurs représentations de *Carmen* de Georges Bizet et du *Dialogue des Carmélites* de Francis Poulenc. Tous ces concerts et beaucoup d'autres sont organisés par l'AFAA et subventionnés par la DGACT<sup>787</sup> (on rappelle qu'à partir septembre 1956 la DGRC devient DGACT).

L'année suivante, l'ambassade française suggère à la DGACT qu'une « subvention importante »<sup>788</sup> soit accordée au même Jean Pernoo pour l'organisation d'une nouvelle saison lyrique. Cette tournée, pour 1966 - dont nous n'avons pas pu confirmer qu'elle ait eu lieu -, a dans son programme *Faust* de Charles Gounod et *Werther* de Jules Massenet. Pour la réaliser, il est prévu la prise en charge d'une dizaine d'artistes. Pour la même année est également en étude - par la DGACT - le projet d'envoi d'un orchestre de chambre, soit l'Orchestre de chambre de Toulouse, soit l'Orchestre de chambre de Versailles<sup>789</sup>.

Pour les arts plastiques, nous constatons que les expositions françaises réalisées au Brésil sont toujours préparées avec le grand souci de ne pas dénigrer l'image de la création artistique de l'intérieur de l'Hexagone : qui doit toujours être présentée comme terre du « classique et de l'avant-garde »<sup>790</sup>. C'est l'idée de faire croire que la place pour les œuvres françaises doit être toujours au premier rang. La rigueur va donc dès le choix du conservateur pour l'exposition, en passant par la réputation de l'endroit où l'événement aura lieu, aux œuvres qui seront présentées. D'un autre côté, les œuvres d'art sont toujours choisies en

---

<sup>786</sup> Idem.

<sup>787</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>788</sup> Idem.

<sup>789</sup> Idem.

<sup>790</sup> Idem.

s'inspirant de l'évaluation que les diplomates - attaché culturel, consul et/ou ambassadeur - font de la population du pays où ils sont placés, c'est-à-dire, leur niveau de tolérance aux innovations esthétiques, de connaissance des arts, du poids des dogmes religieux et, plus important, l'idéologie dominante du gouvernement local.

On trouve un bon exemple de ce processus d'organisation d'une exposition dans la lettre de l'ambassadeur Pierre Sibilleau envoyée à la DGACT en juillet 1964. Cette lettre traite d'une exposition de peintures contemporaines françaises prévue pour un musée d'Art brésilien à São Paulo (le nom du musée n'est pas précisé). D'après l'ambassadeur, « il paraît certain que cette exposition n'est pas appelée à avoir une profonde résonance dans les milieux artistiques de la ville », et pour cela, « il convient de faire preuve de prudence »<sup>791</sup>. Sa crainte vient du fait que l'exposition est organisée par Michel Lepargneur en partenariat avec un couple portugais, les Silva Branco, qui étaient passés au Brésil en 1963 afin de vendre des tableaux et qui n'ont pas eu de « grands succès »<sup>792</sup>. De plus, Michel Lepargneur était d'abord entré en contact avec le Musée d'Art moderne de São Paulo, puis avec le Musée de l'Université, « qui n'ont pas retenu ses propositions »<sup>793</sup>. Pour finir, outre l'apparent manque de prestige de l'organisateur, l'ambassadeur Pierre Sibilleau signale qu'il n'est pas convenable d'exposer des œuvres françaises au Musée d'Art à São Paulo, parce que celui-ci « est un musée d'importance secondaire »<sup>794</sup>.

Toutefois, cette exposition a eu lieu, et tout indique que l'ambassadeur s'était trompé dans ses prévisions, puisque d'après la DGACT l'événement « a été un grand succès, principalement du public, avec 11 000 visiteurs »<sup>795</sup>.

Pendant toute notre période, les arts plastiques français sont fortement représentés au Brésil. Seulement dans les années de 1964 et 1965 la France participe à la *Biennale* de São Paulo (les arts français représentent toujours une des principales attractions dans toutes les *Biennales* de São Paulo depuis son origine en 1951) et notamment à la 8<sup>e</sup> *Biennale d'Art* (où la France obtient le Grand Prix de peinture avec le franco-hongrois Victor Vasarely), à la *Biennale de Décors de théâtre* (où Jean-Denis Malclès a obtenu le Prix Santa Rosa, destiné au

---

<sup>791</sup> Télégramme de l'ambassadeur Pierre Sibilleau au MAE, RJ 22/07/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>792</sup> Idem.

<sup>793</sup> Idem.

<sup>794</sup> Idem.

<sup>795</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

meilleur costumier étranger) et à l'exposition internationale *Le Surréalisme et l'Art Fantastique*<sup>796</sup>.

---

<sup>796</sup> Idem.

## Chapitre 17

### La réorganisation de la diffusion des informations françaises : l'AFP et le Service de Presse

Au cours des quatre dernières années de guerre, depuis la disparition de l'Agence Havas et jusqu'à la formation de l'Agence France-Presse (AFP)<sup>797</sup> et du ministère de l'Information, restructuré en 1945, le Brésil a cessé d'être régulièrement informé sur la France, ou plutôt il ne l'a été que par des agences étrangères, principalement états-uniennes<sup>798</sup>. Pour le MAE, durant cette période, les informations au Brésil sur la France ont été faites d'une façon « trop souvent tendancieuse et incomplète », des efforts ont été faits pour laisser croire que la France avait « cessé définitivement d'être une grande puissance et que le soin de poursuivre son action civilisatrice incomberait dorénavant aux Etats-Unis »<sup>799</sup>.

En analysant les deux services d'informations étrangères les plus puissants au Brésil durant et après la guerre, le Service d'Information des Etats-Unis et celui d'Angleterre, le MAE affirme que c'est par l'information que s'exerce d'abord l'action de propagande états-unienne. Ici sont pris en considération le ton des journalistes des agences états-uniennes (*United Press, Associated Press, International News Service, New York Times*, toutes travaillant en étroite liaison avec le Service d'Information états-unien), celui de la correspondance et de la densité de cette dernière, qui sont susceptibles d'attirer l'attention sur un sujet donné et de fournir à l'opinion publique brésilienne une première orientation, et cela sur tous les thèmes internationaux. Il y a en plus l'existence de la complaisance de nombreux rédacteurs brésiliens à l'aide de divers moyens, parmi lesquels « figurent en bonne place les

---

<sup>797</sup> En 1940 l'Agence Havas est scindée en deux branches, qui deviendront d'une part le groupe de publicité Havas, sous la direction allemande, et d'autre part l'Office français d'Information (OFI), administré par Vichy. Après la Libération, les deux branches unifiées deviennent l'AFP. Pierre Frédéric, *Un siècle de chasse aux nouvelles. De l'agence d'information Havas à l'Agence France-Presse (1835-1957)*, Paris, Flammarion, 1959, p. 9 ; voir aussi Jean Huteau et Bernard Ullmann, *AFP : Une histoire de l'Agence France-Presse : 1944-1990*, Robert Laffont, Paris, 1992.

<sup>798</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>799</sup> Idem.



moyens financiers directs ; cette méthode est largement utilisée par les Nord-américains », et sert à « créer assez artificiellement des courants d'opinion »<sup>800</sup>.

Quant au Service d'Information anglais, il utilise, à une bien moins vaste échelle, les mêmes procédés que les Etats-Unis. Mais son action sur l'information est assez faible en raison de la médiocrité du service *Reuters* ; son arme principale est la publicité que fournissent aux journaux les importantes affaires que les Anglais possèdent au Brésil. L'infériorité de ses moyens par rapport à ceux dont disposent les Etats-Uniens ne lui permet pas d'agir sur les courants d'opinion, « mais seulement d'arrondir les angles ou, au contraire, de les accentuer »<sup>801</sup>.

Quant à la presse brésilienne, entre autres à cause du manque de ressources propres et aussi du manque d'initiatives, elle a coutume, lorsque des événements surgissent enveloppant un pays particulier, de ne publier que des informations émanant de pays tiers, et même mieux, des agences d'information des pays étrangers. Et ces agences ne représentent ni plus ni moins que les « médias de médias »<sup>802</sup>. Ces agences sont donc en grande part responsables de la vision que les médias brésiliens ont du monde.

Pour la période que traite ce travail, et particulièrement dans des années quarante et cinquante, le service de l'*AFP*, différemment des agences états-uniennes et en moindre mesure de l'agence britannique *Reuters*, n'exerce toutefois une influence sur l'opinion que dans des questions où la France n'est pas seule et directement en cause. De ce fait, le Quai d'Orsay relève que s'il n'est pas possible de faire concurrence aux Anglo-Saxons sur tous les sujets au niveau mondial, il a comme option de centrer tous les efforts sur les sujets qui concernent directement la France, et ainsi gagner en rapidité et qualité, de façon à ce qu'ils deviennent les préférés de la presse brésilienne quand le thème est lié seul et directement à la France. C'est donc, *grosso modo*, la méthode utilisée au Brésil par le Service d'Information français au travers principalement de l'*AFP* ; et cela alors même qu'en décembre 1945 il est

---

<sup>800</sup> Le document ici cité inclut quelques exemples d'articles d'agences d'information états-uniennes. Note interne du SIP, Paris 21/05/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Mission diplomatique, microfilm vol. 6.

<sup>801</sup> Idem.

<sup>802</sup> *Agence France-Presse, Abécédaire de l'AFP. Comment l'Agence informe sur le monde*, Paris, Victoires, 2010, p. 11.

décidé que la distribution des informations françaises doit cesser progressivement d'être faite par le ministère de l'Information<sup>803</sup>.

En effet, l'extinction progressive du Service d'Information français à Rio de Janeiro (sa disparition est conclue en décembre 1947, et ce service est remplacé par le Service de Presse au début de l'année suivante) ne signifie pas la fin de la mainmise du gouvernement français sur la diffusion des informations. La principale entreprise de presse française, l'AFP, y a une autonomie plus formelle que pratique, puisqu'elle reste une agence semi gouvernementale jusqu'au moins 1957, et, après cette date, on sait déjà que la V<sup>e</sup> République, principalement au travers du ministère de l'Information, exerce une influence plus importante sur les médias que la République qui l'avait précédée. Sur ce point, l'analyse de l'historien Pierre Frédéric est toujours valable :

*« A partir de la guerre russo-japonaise [...], la censure devient de règle chez tous les belligérants. Les Etats se sont rendus compte qu'une nouvelle est [...] un projectile percutant, tout comme un obus. 1914 est le grand tournant. Les Alliés organisent de blocus de l'information allemande et le contrôle de leur propre presse. Opérant par-dessus la tête des agences, les gouvernements [...] engagent directement entre eux la « bataille des ondes ». [...] La défaite française de 1940 sera aussitôt suivie de mesures de saisie ou de contrainte [sur l'Agence Havas, devenue AFP en 1945] que Bismarck n'avait pas songé un instant à prendre contre Havas en 1871. [...] Qu'on le veuille ou non - et c'est là un fait général - le sort des agences de nouvelles est désormais lié à la fortune ou à l'infortune de leur patrie »<sup>804</sup>.*

Outre les contraintes venues de la concurrence des agences anglo-saxonnes, les informations françaises subissent aussi la censure brésilienne. Les possibilités de diffusion qu'offrent la presse et la radio au Brésil à cette époque sont limitées pour deux raisons : la première à cause du contrôle officiel fait par le *Departamento de Imprensa e Propaganda* (DIP) et ensuite par le *Departamento nacional de Informações* (DNI)<sup>805</sup>, la seconde en raison

---

<sup>803</sup> Note interne du SIP, Paris 21/05/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Mission diplomatique, microfilm vol. 6.

<sup>804</sup> Pierre Frédéric, *Un siècle de chasse aux nouvelles. De l'agence d'information Havas à l'Agence France-Presse (1835-1957)*, Paris, Flammarion, 1959, p. 9.

<sup>805</sup> Le DIP a été créé en 1939 pour contrôler les moyens de communication nationaux et en même temps faire la propagande du Gouvernement. Il disparaît en 1945, peu avant la fin de la dictature de Getúlio Vargas, et est remplacé par le *Departamento nacional de Informações* (DNI). En juin 1964, naît le *Serviço nacional de informações* (SNI), qui a à peu près les mêmes fonctions que ses

du peu de confiance dont font preuve certains journaux à l'égard de toute nouvelle émanant des ambassades étrangères mise gratuitement à la disposition de la presse<sup>806</sup>.

Par contre, les possibilités d'action sont plus vastes et variées quand il s'agit d'inspirer les journalistes et les éditorialistes brésiliens. Et pour le faire, le Service d'Information de l'ambassade évite « les nouvelles d'intérêt secondaire » ; il essaye de « développer les nouvelles d'intérêt politique, plus particulièrement celles qui donnent le point de vue français sur les grands événements internationaux » ; il introduit « de sobres commentaires des faits du jour les plus importants » ; il adresse « éventuellement des dépêches de mise au point en tenant compte de l'opinion brésilienne »<sup>807</sup>.

Ainsi, suite à la restructuration du ministère de l'Information, les caractéristiques des informations française envoyées au Brésil doivent être, selon ce même ministère en accord avec le Quai d'Orsay :

- 1) *« Amicales : Toujours nous [français] présenter en amis sans aucune prétention à la supériorité. Il faut faire sentir que nous ne poursuivons aucun but intéressé ;*
- 2) *Actuelles : Les Latino-Américains ont été accoutumés par les agences nord-américaines à une grande rapidité d'information et à beaucoup d'actualité dans la présentation des nouvelles. Nous devons nous montrer à la hauteur de nos concurrents ;*
- 3) *Exactes : Nos services leur inspirent [aux Latino-Américains] confiance, ils n'auront aucune difficulté à s'imposer, car ils bénéficient d'un préjugé favorable ;*
- 4) *De qualité : Comme en toute matière, la France, qui ne peut lutter dans le domaine quantitatif avec des concurrents qui disposent de possibilités financières supérieures aux siennes, doit soigner tout particulièrement la qualité »*<sup>808</sup>.

Dans ces quatre caractéristiques va exister toujours le souci de « ne jamais gêner la tendance idéologique du gouvernement sur place »<sup>809</sup>.

---

prédécesseurs. Sur le DIP, voir Lúcia Lippi Oliveira, Mônica Pimenta Velloso, Ângela de Castro Gomes (orgs.), *Estado Novo : Ideologia e Poder*, Rio de Janeiro, Editora Zahar, 1982 ; sur le SNI, avec des mentions sur les institutions étatiques qui la précèdent au contrôle de la presse au Brésil, voir Ana Lagôa, *SNI : como nasceu, como funciona*, São Paulo, Brasiliense, 1983.

<sup>806</sup> Lettre du délégué du Gouvernement provisoire français au Brésil, Jules Blondel, envoyée au MAE, RJ 01/12/44, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

<sup>807</sup> Idem.

<sup>808</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

Pour une meilleure insertion des informations françaises au détriment des concurrents, le facteur personnel est perçu comme « extrêmement important ». C'est pourquoi le MAE souligne qu'il est nécessaire de multiplier les contacts, « faire des visites constantes, afin de créer une atmosphère de cordialité entre l'attaché d'Information et les directeurs des journaux brésiliens qui exercent une influence sur l'opinion publique ». Les chefs de missions diplomatiques « doivent souvent inviter les directeurs de journaux ». Cette politique de contacts personnels doit aussi être appliquée aux directeurs de la presse des Etats de moindre importance, dans les coins les plus isolés du pays<sup>810</sup>.

Pour les informations dirigées vers la jeune génération, afin de changer la tendance de la diminution de leur intérêt pour la langue française, l'attention du Service d'Information de l'ambassade doit se donner comme cible les maîtres des écoles, qui doivent servir comme relais entre les informations venues de la France et les jeunes de moins de 20 ans. C'est ainsi que les responsables pour les nouvelles françaises doivent mettre leur matériel d'information systématiquement à la disposition des professeurs brésiliens. On peut parler aussi du développement d'une véritable campagne pour atteindre les enfants et adolescents, puisque les Français font de « distributions de livres, créations de petits journaux illustrés, concours de toutes sortes, avec prix, projections de films, émissions spéciales de radio, créations de groupements de jeunesse, fondations de coupes sportives, etc. »<sup>811</sup>.

En sens inverse, c'est-à-dire en ce qui concerne la représentation du Brésil à travers les média français, il y a la préoccupation de ne pas blesser l'orgueil des Brésiliens. Ceux-ci, selon la diplomatie française, sont « très susceptibles » et « se plaignent du silence observé par la presse européenne, plus particulièrement par la presse française, au sujet de leur pays »<sup>812</sup>. C'est comme si les Brésiliens ne jouissaient pas de la considération qu'ils croient mériter<sup>813</sup>.

---

<sup>809</sup> Idem.

<sup>810</sup> Note du Service d'Information et de Presse (SIP) à la Direction de l'Amérique, MAE, Paris 23/05/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol.

<sup>811</sup> Idem.

<sup>812</sup> Idem.

<sup>813</sup> Il est vrai que les Français eux-mêmes reconnaissent un certain refus d'associer le Brésil aux grandes affaires du monde et de le considérer comme capable de tenir un rôle international important. Pire encore, dans la période qui nous traitons, quand dans la presse française est rompu le silence au sujet du plus grand pays de l'Amérique latine et le cinquième au monde, c'est pour divertir le lecteur par des récits extravagants, riches en aventures plus au moins imaginaires, en tableaux d'un exotisme aigu, en descriptions de cataclysmes, de crimes et de pratiques étranges. Pour l'ambassadeur Gilbert

Parmi les mesures d'ordre matériel que le ministère des Affaires étrangères (MAE) prend déjà à la fin 1944 pour améliorer les informations françaises au Brésil, une des plus importantes est l'étude des moyens pour accélérer la transmission des informations. Pour le MAE, l'« idéal » est d'éviter la perte de temps qu'entraînent les relais de Montevideo et de capter des émissions émanant directement de la France, « comme l'ex-Agence Havas le faisait anciennement avec des postes suffisamment puissants installés à Pontoise »<sup>814</sup>. On sait que cet « idéal » n'est pas immédiatement concrétisé. L'autre mesure est cela de placer sous l'autorité exclusive de l'ambassadeur un service « très restreint de secrétariat travaillant en liaison étroite avec les services de l'attaché à l'Information ». Enfin, le Quai d'Orsay va subventionner « momentanément » certains périodiques français<sup>815</sup>. Parmi ces innovations de l'après-guerre, en mai 1945 le ministère de l'Information désigne Jean Sirol, décrit par ce ministère comme un « technicien éprouvé », au poste d'attaché d'Information à l'ambassade de Rio de Janeiro. Il doit remplacer Arbousse Bastide, qui a occupé le poste depuis la Libération, mais qui dorénavant est réintégré dans l'enseignement universitaire<sup>816</sup>.

Le Bureau central d'Information français pour l'Amérique latine est installé à Montevideo. Depuis au moins la deuxième moitié de 1944, il publie périodiquement des feuillets documentaires consacrés à des questions que la France a intérêt à faire connaître, à faire commenter dans la région. Rédigés en français, espagnol et portugais, ils sont distribués aux spécialistes du continent gratuitement. Pour le Service d'Information, ces feuillets ont « un réel succès et ont contribué à défendre utilement la cause française »<sup>817</sup>. Le même service souligne que l'attaché d'information doit profiter de ce succès pour encourager la publication des informations de ces feuillets, « principalement ceux qui font la propagande de l'économie et des techniques françaises », dans des journaux et revues qui ont le même point de vue de la France, et cela servira « à préparer la reprise des échanges commerciaux entre la France et l'Amérique latine »<sup>818</sup>.

---

Arvengas, ce type de conduite dans les média français fait que les Brésiliens « selon leur humeur, s'en attristent ou s'en irritent ». Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, Paris 25/07/52, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>814</sup> Lettre du délégué du Gouvernement provisoire français au Brésil, Jules Blondel, envoyée au MAE, RJ 01/12/44, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

<sup>815</sup> Idem.

<sup>816</sup> Note du SIP à la Direction de l'Amérique, MAE, Paris 23/05/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

<sup>817</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>818</sup> Idem.

A partir de 1945, pour ce qui touche précisément le Brésil, le Service d'Information de l'ambassade travaille de la façon suivante pour la diffusion de ses informations :

1) La *press wireless* (transmission sans fil) capte la vacation quotidienne de Montevideo retransmettant les dépêches *Francinfor*. Les radiodiffusions organisées à Montevideo par le Service d'Information sont bien entendues à Rio de Janeiro et à São Paulo (« dans d'autres régions du Brésil elles ont une qualité sonore variée »), mais elles sont en général trop pauvres en informations. La *Radio-Brazzaville*<sup>819</sup> n'est pas bien entendue, sauf entre 0 h 15 et 10 h. Les compléments utiles d'information sont adressés au Brésil par le courrier avion de Montevideo et du Mexique<sup>820</sup>.

2) Les moyens de diffusion au Brésil des informations françaises sur papier sont : un bulletin quotidien et un bulletin hebdomadaire ronéotypé en langue française dont le tirage est de 2 000 ; un bulletin hebdomadaire imprimé en langue portugaise dont le tirage est de 10 000 ; un service quotidien de dépêches en portugais, sous la rubrique Service français d'information (SFI), à tous les journaux de Rio de Janeiro et aux journaux les plus importants du Brésil<sup>821</sup>.

Dès la fin 1945, Paris envoie aussi à son ambassade au Brésil quatre ou cinq exemplaires de son *Bulletin culturel français*, qui est ensuite reproduit en ronéo et distribué à plus de 300 destinataires spécialisés. Ces bulletins sont particulièrement bien accueillis par la presse brésilienne et par les Alliances françaises. A partir de janvier 1946, est déjà envoyé « le nombre « d'exemplaires suffisants pour tout le Brésil », et pas seulement des *Bulletins culturels* mais aussi des *Pages françaises* (ces dernières sont envoyées au Brésil dès octobre 1945)<sup>822</sup>.

---

<sup>819</sup> La *Radio-Brazzaville* inaugura sa programmation régulière au Congo le 5 décembre 1940. C'est la première radio créée exclusivement par la Résistance française. Les intentions fondamentales de sa fondation ont été de donner plus de voix à la Résistance et en même temps d'échapper au contrôle des Alliés et de leurs moyens de communication, particulièrement la BBC. Depuis son début, la *Radio-Brazzaville* suit une constante expansion de ses ondes, de manière que dès 1942 elle arrive à toucher des publics, en plus de certaines régions de l'Afrique, de l'Hexagone et même de quelques États nord-américains. Après la guerre, sa puissance est étendue jusqu'à l'Amérique du Sud. Elle est l'ancêtre de *Radio France Internationale*. Voir Gérard-Jouve, « *Radio-Brazzaville* », *France Libre*, n° 44, janvier/1952, extrait publié sur le site [www.france-libre.net](http://www.france-libre.net) ; ou encore l'interview avec Pierre Bernard (un des fondateurs de la *Radio-Brazzaville*), dans *l'Espoir*, n° 54, mars/1986, publié sur le site [www.charles-de-gaulle.org](http://www.charles-de-gaulle.org)

<sup>820</sup> Lettre du délégué du Gouvernement provisoire français au Brésil, Jules Blondel, envoyée au MAE, RJ 01/12/44, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

<sup>821</sup> Idem.

<sup>822</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 07/12/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.



Pendant ces deux premières années d'après-guerre, un des principaux problèmes des actualités envoyées de Paris est l'irrégularité de l'arrivée au Brésil de ces deux informatifs de la culture et de la vie en France. Ce type de décalage, à cause des difficultés des transports aériens et maritimes, a été parfois le responsable de la non publication des nouvelles françaises dans la presse brésilienne. Un autre fort obstacle aux Français est le milieu de divulgation des nouvelles culturelles *Digest*. Ce périodique états-unien est vendu au Brésil dans la même période, en anglais et portugais, à très bas prix : 2 cruzeiros la version anglaise et 3 cruzeiros la portugaise. De plus, à la fin de 1945, le même *Digest* - mensuel - allait être distribué par les Etats-Uniens au Brésil... gratuitement !... et aussi en langue française !<sup>823</sup>

La situation paraît devenir compliquée quand au début de 1947 la France réduit massivement les crédits de son Service d'Information pour l'Amérique latine. En effet, ce service a des activités qui font double emploi avec celles de l'*AFP*. Pour économiser, le MAE va diminuer peu à peu les travaux du Service d'Information et en même temps maintenir une partie de ses activités sous la responsabilité de l'*AFP* ; l'autre partie devant être exécutée par le nouveau Service de Presse directement rattaché à l'ambassade<sup>824</sup>. Pour justifier encore l'extinction du Service d'Information, le Quai d'Orsay rappelle que celui-ci avait été créé pendant la guerre au service des Résistants ; même précairement, l'officieux Service d'Information français a rendu à la cause française de très précieux services dans un moment où le concours de l'*Agence Havas* et l'arrivée de nouvelles françaises en dehors de la voie diplomatique et officielle avaient complètement cessé. Avec le rétablissement des moyens de communication et la création de l'*AFP*, le MAE considère que le Service d'Information perd une part de l'intérêt qu'il représentait en raison de l'exclusivité de fait dont il jouissait, c'est-à-dire fondamentalement au service de la cause de la Résistance<sup>825</sup>. En décembre 1947, le Service d'Information français est définitivement supprimé au Brésil<sup>826</sup>.

Le chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, qui dit partager la même opinion que l'ambassadeur Hubert Guérin, regrette la décision du MAE. Pour lui, en fait le Service d'Information, au moment de son extinction, est encore le principal moyen dont dispose l'ambassade pour assurer les contacts avec la presse et la radio brésilienne ; vu que ces contacts sont créés depuis les années de guerre. Dans le domaine de l'information, il

---

<sup>823</sup> Idem.

<sup>824</sup> Note de l'ambassadeur Hubert Guérin, sur le Service d'Information français au Brésil, envoyée au MAE, Paris 15/11/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>825</sup> Idem.

<sup>826</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 02/12/47, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.



insiste en particulier sur l'impossibilité d'assurer sur le continent latino-américain, et au Brésil notamment, la diffusion des livres, des revues, des périodiques et des journaux français<sup>827</sup>.

Mais regardons de plus près ses arguments. En 1947 encore, les revues, hebdomadaires et quotidiens français arrivent avec des retards et avec irrégularité pour 60 à 80 % des abonnés brésiliens ; les films français commencent à peine l'effort nécessaire pour reconquérir leur place, et ont plus que jamais besoin d'être soutenus dans ce moment qui leur est décisif. C'est donc cette fourniture d'informations, faite par le Service d'Information, à la presse et à la radio locale par qui ces éléments de la culture française peuvent se voir assurer une diffusion que l'ambassade elle-même n'est pas capable de faire. Le Service d'Information distribue aux journaux, périodiques et postes émetteurs des informations diverses qui sont élaborées sur place pour répondre aux besoins des différents milieux socio-géographiques du Brésil. Par des contacts personnels constants avec les milieux de presse, nés depuis l'Occupation, il travaille à assurer aux nouvelles de France une place importante ; chose qui deviendrait plus difficile avec la création d'un Service de Presse composé par les employeurs de la propre ambassade (ceux du Service d'Information sont transférés) et une *AFP* moins « intime » des dirigeants des médias brésiliennes. Cette perte des contacts personnels « intimes » est considérée comme peut-être le principal préjudice causé par la fin du Service d'Information<sup>828</sup>.

Au moment de sa suppression, le Service d'Information de l'ambassade a les activités suivantes :

- 1) Faire un résumé détaillé de la presse brésilienne ;
- 2) Diffusion de 5 bulletins spécialisés d'information qui comportent une partie commune (actualités) et une partie spéciale (économique, culturelle, sociale, féminine, jeunesse), traduits en portugais, sur tout le territoire brésilien, à 427 journaux et postes de radio. Ces bulletins représentent 20 à 25 pages de texte par semaine ;
- 3) Service d'articles français, traduits en portugais, aux mêmes destinataires ;
- 4) Distribution de photographies et de documentation spéciale à la demande des journalistes, publicistes, etc. ;
- 5) Publicité des manifestations françaises au Brésil ;
- 6) Contacts personnels avec les milieux de presse du pays, principalement à Rio de Janeiro et São Paulo ;

---

<sup>827</sup> Idem.

<sup>828</sup> Idem.

7) Correspondance avec le ministère de l'Information à Paris.

Pour l'ambassade, parmi les activités qu'il convient de sauvegarder à tout prix par le nouveau Service de Presse, figure en premier lieu la distribution des bulletins d'information dans tout le pays ; c'est en effet le seul moyen de contact qu'a la France avec l'opinion publique de l'intérieur du Brésil - c'est-à-dire hors des grandes métropoles (Rio de Janeiro, São Paulo, Recife, Salvador) - en 1947<sup>829</sup>. Comme les journaux et les radios de l'intérieur du pays ont pris l'habitude de publier les informations françaises fournies dans ces bulletins, on peut supposer qu'un arrêt, soit-il de courte durée, romprait des contacts qui, tout l'indique, ont été plus « faciles » à prendre dans des années de guerre – probablement parce qu'il y avait une curiosité plus grande pour une Europe en conflit qu'en période de paix.

Il faut rappeler qu'en 1947 le Brésil compte environ 400 journaux et 200 postes de radio, dont 24 seulement sont en chaîne. Le Service d'Information essaie d'alimenter individuellement, par des bulletins différents, 427 de ces journaux et postes de radio de façon à leur assurer une certaine exclusivité<sup>830</sup>. On peut imaginer que la réunion des informations, la rédaction, la traduction, la reproduction des copies et la distribution de ces bulletins représente un très gros travail pour l'ambassade. Pour Etienne de Croy, « il est illusoire de penser qu'avec son effectif l'ambassade serait en mesure d'assumer, même de façon réduite, une activité de ce genre »<sup>831</sup>. Il indique alors - au MAE - trois solutions pour que soient maintenus « au strict minimum » les travaux du Service d'Information :

- 1) La première est le maintien d'un attaché de presse, de deux adjoints et de deux secrétaires. Cette solution permettrait de maintenir, « bien que dans des conditions réduites », presque toutes les activités du Service d'Information. Cette solution représente une économie de 65 % des dépenses ;
- 2) L'autre solution, le maintien seulement des deux adjoints dont un, celui de Rio de Janeiro, prendrait le titre d'attaché de presse, avec une secrétaire chacun. En ce cas l'économie serait de 76 % sur le budget du Service d'Information de 1947 ;
- 3) La dernière solution, « minimum au-dessous de laquelle il ne faudrait en aucun cas descendre », couvre les mêmes activités mais en abandonnant la presse de São Paulo, « qui est très importante mais ne pourra être desservie que comme celle des autres Etats ». En ce cas l'économie serait de 86 %<sup>832</sup>.

---

<sup>829</sup> Idem.

<sup>830</sup> Idem.

<sup>831</sup> Idem.

<sup>832</sup> Idem.

Il demande également que l'*AFP* puisse se charger d'une partie des tâches assumées par le Service d'Information. Ces tâches devraient comprendre des « articles de meilleure qualité, sous des signatures plus connues et suivre davantage des auteurs qui ont plus de succès »<sup>833</sup>.

Apparemment le Quai d'Orsay a choisi la dernière option. Le 19 février 1948, Edouard Legris est désigné pour occuper le poste d'attaché de presse auprès de l'ambassade à Rio de Janeiro. Selon la Direction de l'Amérique du MAE, le choix de son nom a été fait « en raison de ses qualités professionnelles ». En même temps, le Service d'Information de ce ministère cherche à savoir si la « petite augmentation » du crédit de l'ambassade pour 1948 ne lui permettrait pas de maintenir la collaboration de l'ancien chef du Service d'Information au Brésil<sup>834</sup>.

Cette demande montre plutôt une méconnaissance de la réelle situation budgétaire de l'ambassade. Le 26 février cette dernière répond au Service d'Information à Paris que son examen du budget pour le nouveau Service de Presse ne lui laisse aucune disponibilité pour rémunérer l'attaché de presse, donc moins encore pour payer l'ancien chef du Service d'Information. Pendant l'impasse, les travaux du Service de Presse restent alors provisoirement assumés par le deuxième secrétaire de l'ambassade, et cela « de façon très réduite à cause du manque de personnel »<sup>835</sup>.

Le problème est en partie résolu au mois de mars, quand finalement Edouard Legris assume officiellement son poste. Pour l'organisation du budget du nouveau Service de Presse, l'ambassade a été obligée de se dispenser des services de M. Novaes, le « seul collaborateur de langue portugaise de l'ambassade [...] pour les contacts avec les journaux et l'établissement du Bulletin d'information dans la langue du pays »<sup>836</sup>. De plus, les travaux du Service de Presse (rédaction du Bulletin, traduction des articles et expéditions) sont dorénavant centralisés à Rio de Janeiro ; même si le Service de Presse du consulat à São Paulo maintient une certaine autonomie, les documents venus de France doivent arriver d'abord à Rio de Janeiro pour ensuite être envoyés à la capitale *paulista*<sup>837</sup>.

---

<sup>833</sup> Idem.

<sup>834</sup> Télégramme de la Direction de l'Amérique-MAE à l'ambassade au Brésil, Paris 19/02/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>835</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au Service d'Information-MAE, accompagnée d'une lettre d'Etienne Durard, consul à Pernambuco, RJ 26/02/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>836</sup> Télégramme du chargé des Affaires de France au Brésil, François Briere, envoyée au MAE, RJ 05/03/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>837</sup> Idem.

Suite à la suppression du Service d'Information, le Service de Presse qui le remplace est installé dans l'immeuble de la chancellerie de l'ambassade, où il occupe deux pièces du rez-de-chaussée, dont l'une sert de salle de lecture des journaux et autres publications françaises. Cette salle est fréquentée principalement par des journalistes, intellectuels et techniciens brésiliens en quête d'informations publiées dans des quotidiens et hebdomadaires français. Ce service compte avec un personnel qui se résume à l'attaché de presse et sa secrétaire (sur place), en plus de l'attaché de presse adjoint auprès du consulat de São Paulo<sup>838</sup>.

Le travail est donc intense. Seulement à Rio de Janeiro, la presse comprend onze journaux du matin et huit journaux du soir. Le Service de Presse se charge tous les jours du dépouillement de ce volume important de quotidiens, effectue le classement des coupures par catégories et prépare des dossiers consacrés aux divers problèmes d'actualité. En plus, l'attaché de presse, sur la demande de l'ambassadeur, rédige des études sur certaines questions d'intérêt immédiat pour la presse brésilienne<sup>839</sup>.

A São Paulo, la situation frustre le consul Robert Valeur du maintien d'un Service de Presse efficace dans la première métropole du Brésil. C'est alors qu'à la fin octobre 1948, suite à sa demande, l'ambassadeur Hubert Guérin rappelle au Quai d'Orsay que le consulat de São Paulo, « dont l'importance n'est nullement inférieure à celle de nos plus grands postes consulaires des Etats-Unis », doit être assisté d'un collaborateur de « la qualité de Paul Silvestre »<sup>840</sup>. Ce dernier a été menacé de démission à cause de la centralisation du Service de Presse à Rio de Janeiro, mais à la suite des appels de l'ambassadeur et du consul il garde provisoirement son poste. Au bout du compte, le consulat à São Paulo maintient un bureau de presse parallèle au bureau du Service de Presse à Rio de Janeiro<sup>841</sup>.

Vu l'importance de ces deux villes, la diplomatie française se voit obligée de partager ses priorités entre la capitale politique et la capitale économique du Brésil. A la fin des années quarante, São Paulo est la seconde ville de toute l'Amérique en nombre d'habitants (2 300 000 avec la banlieue) ; la ville est en pleine croissance, avec la construction, seulement dans l'année de 1947, de 14 000 nouveaux bâtiments. A la fin 1948, sa croissance est vue comme

---

<sup>838</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/06/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>839</sup> Idem.

<sup>840</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au Service d'Information-MAE, RJ 26/10/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>841</sup> Idem.

une des plus rapides au monde. L'Etat de São Paulo, représentant 1/35 de la superficie brésilienne et presque la moitié du territoire français avec 247 223 km<sup>2</sup>, produit en 1947 70 % du café brésilien, 70 % du coton, 50 % du riz, 50 % des textiles et consomme 49 % de l'énergie électrique du pays, le revenu de l'Etat est la moitié de tout le revenu national. Au moins depuis le début des années quarante, le principal journal brésilien est de São Paulo : *O Estado de São Paulo*<sup>842</sup>.

São Paulo est la principale ville brésilienne pour les Français. En 1949, sa colonie française compte environ 6 000 personnes, vivant surtout à São Paulo même et dans ses grandes banlieues industrielles. Bien que ce chiffre soit relativement faible quand comparé à d'autres pays, « cette colonie est pourtant la plus importante de l'Amérique du Sud après Buenos Aires, et elle est une des plus importantes colonies de l'étranger par l'ampleur de son rôle économique et culturel »<sup>843</sup>. Il y a des pays où les Français sont plus nombreux mais jouent un rôle beaucoup moins important. Par exemple, selon le consul Robert Valeur, la colonie française de New York, de « 35 000 personnes [en 1949], représente peu de choses sur le plan industriel, commercial et culturel en dehors de quelques importateurs, courtiers et de certains intérêts bancaires ». Au contraire, toujours selon Robert Valeur, « partout à São Paulo, nos financiers, nos commerçants, nos industriels, nos ingénieurs, etc. ont marqué leur empreinte »<sup>844</sup>.

Tout cela justifie qu'à la fin de 1948 São Paulo représente la ville prioritaire pour l'AFP en Amérique du Sud. A cette époque, l'agence française a, seulement dans cette ville, neuf journaux abonnés sur les quatorze existants. Concurrencée par la *Reuters*, l'*United Press*, l'*Associated Press* et par les agences d'Italie et d'Argentine, l'AFP représente, si on en croit le consul Robert Valeur, 35 % du total des dépêches d'agences reproduites, avec mention « agence », dans ce qui est la principale capitale économique du Brésil. C'est évidemment un très bon résultat à défendre, principalement quand on sait que la presse *paulista* est lue par l'élite de tout le territoire brésilien<sup>845</sup>.

En raison donc de l'importance de São Paulo, le Brésil reste le seul pays de l'Amérique latine à avoir de facto deux attachés de presse français, un à Rio de Janeiro et l'autre au consulat à São Paulo. C'est alors pour tenir compte du rôle de premier plan joué par

---

<sup>842</sup> Idem. Annexe au même document il y a les statistiques publiées en 1948 par l'Association commerciale de São Paulo.

<sup>843</sup> Lettre du consul Robert Valeur au MAE, (date illisible) SP 1949, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Consolats, microfilm vol. 3.

<sup>844</sup> Idem.

<sup>845</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au Service d'Information-MAE, RJ 26/10/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

cette ville à la fin des années quarante, que le consulat français à São Paulo, avec le consulat de Barcelone, reste l'unique consulat français au monde à bénéficier de crédits directs - sans passer par l'ambassade - pour l'information et la presse.

Malgré le maintien d'un bureau de presse pour chacune des deux principales villes brésiliennes, dans son premier rapport comme attaché de presse, Edouard Legris souligne les « regrettables réductions » que l'action française a subies « auprès de l'opinion publique en matière d'articles de presse et d'émissions de radio ». Le budget du nouveau Service de Presse ne permet pas de rédiger en portugais la totalité des articles reçus de la France, ce qui oblige à la réduction du nombre des articles envoyés en portugais et en même temps pousse le Service à envoyer des articles en français à des journalistes brésiliens qui, quand ils connaissent la langue, se chargent eux-mêmes de faire la traduction. Il devient aussi « impossible de servir tous les journaux et revues qui recevaient le matériel de l'ancien Service d'Information ». Ils sont alors envoyés de préférence aux journaux qui publient régulièrement et abondamment les nouvelles se référant à la France, soit « seulement » 160 journaux qui reçoivent le bulletin hebdomadaire français ; le Service d'Information qui a disparu envoyait son bulletin à 327 journaux, sur la totalité d'environ 400 journaux brésiliens<sup>846</sup>.

Son bulletin hebdomadaire est distribué, outre les journaux et postes de radiodiffusion brésiliens, aux consulats de São Paulo, Santos, Recife et Porto Alegre ; aux agences consulaires de Belo Horizonte, Vitória, Salvador, Curitiba, Cuiabá, Fortaleza, João Pessoa, Maceió, Manaus, Natal, Parnaíba (Etat de Piauí), São Luíz, Belém, Rio Grande, Florianópolis, Joenvile ; aux Alliances françaises, à plusieurs universités, aux lycées franco-brésiliens de Rio de Janeiro et de São Paulo, et à tous les professeurs français détachés au Brésil<sup>847</sup>.

La baisse est encore plus importante dans la radio. Le Service d'Information, par ses sept bulletins hebdomadaires, fournissait aux stations radiophoniques un matériel de courtes nouvelles directement utilisable par les rédacteurs des différentes sections ; ce matériel était aussi envoyé aux principaux postes d'émission par secteur (politique, économique, etc.). Mensuellement, jusqu'au début de 1948, dans tout le Brésil, environ 1 000 heures de radio étaient alimentées en matériel du Service d'Information français. Avec le nouveau Service de

---

<sup>846</sup> Rapport de l'attaché de presse Edouard Legris, annexé à la lettre du chargé des Affaires de France au Brésil François Briere, envoyée à la Direction de l'Amérique-MAE, RJ 07/05/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>847</sup> Rapport du Service de Presse de l'ambassade au Brésil, envoyé au MAE, (date illisible) RJ 1949, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

Presse, seuls les bulletins hebdomadaires continuent à être envoyés à la radiodiffusion et, « à certaines exceptions près, les articles ne sont pas utilisables par les radios. Des 124 radios qui étaient en relation avec l'ancien Service d'Information, seulement 90 continuent à recevoir les bulletins »<sup>848</sup>.

En ce qui concerne le cinéma, le processus d'organisation et d'installation définitive du nouveau Service de Presse n'a pas permis, jusqu'au moins avril 1948, de donner satisfaction aux demandes de prêts de films documentaires sur la France. Les envois reprennent au début de mai<sup>849</sup>.

Le Service de Presse doit aussi coopérer avec les divers autres services de l'ambassade : avec l'ambassadeur (compte-rendu de réceptions), avec le Service culturel (ouverture et réouverture d'Alliances françaises, cours de français par radio, congrès, artistes, annonce de conférences et manifestations françaises diverses), avec le Service commercial (Foire de Paris, Foire de Lyon, articles reçus de l'Office de Tourisme, etc.), avec l'attaché militaire (conférences sur le sujet militaire). C'est ainsi que, d'après le jugement de l'ambassadeur, du consul à São Paulo et de l'attaché de presse Edouard Legris lui-même, au Brésil, à la fin des années quarante, leur Service de Presse est encore surchargé et en large mesure inefficace<sup>850</sup>.

Cependant, dès 1953, selon l'ambassadeur Gilbert Arvengas, le Service de Presse, au bout de cinq ans de son existence et suite à toutes les difficultés de sa réorganisation, paraît avoir réussi ce qu'il se proposait. Et ce « grâce au soutien efficace, en crédits et en matériel de qualité accordés par le Département [de l'Amérique] », à l'égard duquel la « presse et le public brésilien se montrent particulièrement réceptifs »<sup>851</sup>.

A la fin 1956, l'*AFP* jouit au Brésil d'une situation exceptionnelle. Elle fournit des informations pour à peu près 70 % des journaux et postes de radiodiffusion brésiliens, renseigne l'opinion locale sur la vie politique, économique, sociale et artistique en France ; bien entendu, en montrant toujours ce qui est convenable pour la politique culturelle du Quai

---

<sup>848</sup> Rapport de l'attaché de presse Edouard Legris, annexé à la lettre du chargé des Affaires de France au Brésil François Briere, envoyée à la Direction de l'Amérique-MAE, RJ 07/05/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>849</sup> Idem.

<sup>850</sup> Idem.

<sup>851</sup> « Liste détaillée des émissions hebdomadaires organisées par le Service de Presse français au Brésil au premier semestre de 1953 », envoyé par l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, (date illisible) RJ 1953, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.



d'Orsay. En novembre de cette année-là, le Service de Presse français déclare que, au Brésil, l'*AFP* est dépassée seulement par les agences d'information états-uniennes<sup>852</sup>.

Comme l'*AFP* a une position de premier plan au Brésil, elle se préoccupe de la réaction qui se dessine chez ses plus grands concurrents. L'installation de téléscripteurs dans les journaux les plus importants du pays lui paraît alors comme une parade indispensable à partir de 1957. C'est encore le Quai d'Orsay qui doit « faciliter l'acquisition » de cet équipement pour améliorer la performance de l'*AFP* vis-à-vis de la concurrence<sup>853</sup>. Il y a par contre des obstacles juridiques (qui ne sont pas clairs dans les documents consultés), qui poussent l'ambassadeur Bernard Hardion à agir de façon, disons, hardie. Il demande l'aide à la Direction de l'Amérique pour que cet équipement soit acheté et envoyé par le MAE en expéditions successives par la valise maritime du gouvernement français, « le seul moyen qui me paraît praticable », dit-il, pour éviter des « objections sérieuses au plan juridique »<sup>854</sup>. La stratégie de Bernard Hardion veut que ces appareils soient reconnus au Brésil comme appartenant à l'ambassade, et ensuite reconnus comme « prêtés à l'*AFP* locale en compensation des services qu'elle nous [lui] rend ». Il demande de la discrétion de la part du Département envers l'ambassade brésilienne à Paris, car sinon, cela « risquerait d'emballer l'affaire »<sup>855</sup>.

## 17.1 Les batailles pour les espaces dans la presse écrite

Dès la fin de 1944 et jusqu'à décembre 1945, l'ambassade française à Rio de Janeiro distribue gratuitement plus de 300 exemplaires de l'hebdomadaire *Bulletin culturel français*. A partir de janvier 1946 ce nombre passe à 480. Venu de France en lots de 4 et ensuite de 50 exemplaires, le *Bulletin culturel français* est ronéoté dans l'ambassade et ensuite ronéoté aussi par ses premiers récepteurs (les consulats à São Paulo, Santos, Recife et Porto Alegre ; les agences consulaires de Belo Horizonte, Vitória, Salvador, Curitiba, Cuiabá, Fortaleza, João Pessoa, Maceió, Manaus, Natal, Parnaíba (Etat de Piauí), São Luíz, Belém, Rio Grande,

---

<sup>852</sup> Télégramme de l'ambassadeur Bernard Hardion à la Direction de l'Amérique-MAE, RJ 15/11/56, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>853</sup> Idem.

<sup>854</sup> Télégramme de l'ambassadeur Bernard Hardion à la Direction de l'Amérique-MAE, RJ 24/01/58, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99

<sup>855</sup> Idem.

Florianópolis, Joenvile ; les Alliances françaises et les principaux journaux de Rio de Janeiro et São Paulo) qui le distribuent à la presse écrite et aux radios dans toutes les régions du Brésil<sup>856</sup>. On est ici devant l'un des premiers efforts français de l'après-guerre pour conquérir des espaces dans la presse écrite brésilienne afin de montrer ce qu'est devenue la Nouvelle France.

En ce premier moment, la diplomatie française constate que la presse des Etats les plus éloignés des centres politiques et économiques brésiliens paraît donner plus rapidement de l'attention, donc de la place, à ces articles. Cela est dû probablement à la moindre concurrence - de la part des autres pays - que celle existant à Rio de Janeiro et à São Paulo, et aussi à un plus important conservatisme culturel dans ces Etats, qui facilite le maintien de la traditionnelle présence culturelle française chez l'élite locale. Par exemple, seulement à Fortaleza, localisé à l'extrême nord-est du pays, 17 articles sur la France ont été publiés pendant le mois d'octobre 1945<sup>857</sup>. Compte tenu de l'époque, de la faible quantité de quotidiens dans cette région éloignée et de la petite population (environ 181 000 habitants en 1940, l'énorme majorité étant analphabète<sup>858</sup>), ce nombre est très significatif.

Dès lors, la diplomatie française reste très attentive aux opportunités possibles à saisir dans toutes les localités du Brésil. En novembre 1945, immédiatement après la création à Porto Alegre de la revue littéraire *Provincia de São Pedro*, l'attaché culturel Raymond Warnier contacte la DGRC pour lui demander de fournir - à travers l'ambassade - à la nouvelle revue « le maximum d'informations culturelles », de procurer à cette revue des « collaborateurs français », de leur envoyer des articles et de signaler la nouvelle à l'Institut franco-brésilien de Paris. Il conseille que soient faits, « à titre d'encouragement », de 5 à 10 abonnements au profit de l'Institut portugais de la Sorbonne, « afin de souligner le caractère de réciprocité de nos efforts et gagner la sympathie des [journalistes] brésiliens »<sup>859</sup>.

Au fur et à mesure que le Service d'Information et ensuite le Service de Presse de l'ambassade française essaient de prendre davantage de place dans la presse brésilienne, des petites querelles avec les Etats-Unis dans ce secteur s'accroissent. L'alliance pendant la guerre et dans la géopolitique globale de la deuxième moitié des années quarante cède place aux exigences du *soft power*. Mal cachée, parfois la dispute culturelle entre la France et les Etats-

---

<sup>856</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 15/01/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

<sup>857</sup> Lettre de l'attaché culturel Raymond Warnier à la DGRC-MAE, RJ 07/11/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

<sup>858</sup> Source IBGE (*Instituto brasileiro de Geografia e Estatística*) : [www.ibge.gov.br](http://www.ibge.gov.br)

<sup>859</sup> Lettre de l'attaché culturel Raymond Warnier à la DGRC-MAE, RJ 07/11/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 28.

Unis au Brésil arrive dans les pages des journaux de grande circulation. Elle crée même de drôles d'anecdotes. Toujours à Porto Alegre, après avoir constaté que la littérature française la plus connue au Brésil, dans les années quarante, a été celle d'écrivains français du XVIII<sup>e</sup>, du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, l'attaché culturel états-unien déclare au journal *Correio do Povo*, en juin 1946, que « l'influence de la culture française est dans le passé »<sup>860</sup>.

Cette déclaration sensibilise la diplomatie française et pousse sa petite communauté dans la région sud, particulièrement celle qui avait créé en 1945 l'Association culturelle franco-brésilienne (ACFB) de Porto Alegre, à une réaction immédiate. Cette communauté demande à son consul de réagir et ensuite, deux mois après la déclaration de l'attaché culturel états-unien, elle arrive à avoir une interview dans le même journal. Le professeur Jean Roche (détaché à l'Université du Rio Grande do Sul et membre de l'ACFB) et son épouse Nancy Roche (secrétaire générale de l'ACFB) exposent au *Correio do Povo* que « l'opinion de l'Université, des milieux cultivés et de la plupart des professeurs de français [...] reconnaissent la supériorité incontestable [de la culture française sur celle des Etats-Unis] » ; c'est ainsi que s'exprime le premier. Son épouse ajoute, dans la même interview, que la littérature française la plus récente n'est pas encore très connue à l'étranger à cause du « manque de papier dont souffre l'imprimerie française. Cette littérature moderne porte elle aussi, et c'est normal, les traces de la guerre »<sup>861</sup>. Voilà un des événements qui nous sert comme exemple pour montrer comment la bataille culturelle entre Français et Etats-uniens se passe parfois même ouvertement dans la presse brésilienne : plus de place dans la presse, plus de possibilité pour promouvoir la France et diminuer, par exemple, la culture états-unienne, et vice-versa.

Loin de pouvoir rivaliser financièrement avec les Etats-Unis et parfois même avec les Britanniques (sans parler des services de presse des autres pays, qui possèdent eux aussi une petite influence dans la presse brésilienne, c'est le cas des Espagnols, des Hollandais, des Belges, des Polonais, des Yougoslaves, des Grecs, des Suédois, des Norvégiens, entre autres ; et, à partir des années cinquante, ceux de l'Italie et de l'Allemagne de l'ouest), le Service de Presse français doit donner une grande importance aux « contacts » avec les Brésiliens bien placés dans les médias. En pratique, cette politique de l'amitié donne des avantages aux

---

<sup>860</sup> Lettre du consul à Porto Alegre, Henry Hulot, au MAE, Porto Alegre 04/06/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>861</sup> Lettre du consul à Porto Alegre, Henry Hulot, au MAE, Porto Alegre 01/07/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres françaises, microfilm vol. 28.

Français sur les autres nations en raison de sa traditionnelle proximité culturelle avec les Brésiliens.

En ce sens, parmi les stratégies les plus usuelles, il y a l'organisation fréquente à l'ambassade, aux consulats, en résidences privées des agents consulaires et aux sièges des ACFB de dîners ou déjeuners amicaux avec les journalistes brésiliens, occasions où « sont évoquées les questions françaises ». Dans ces événements, les diplomates et fonctionnaires de l'ambassade « orientent les éditorialistes des journaux brésiliens dans la rédaction de leurs articles »<sup>862</sup>.

En avril 1948, par exemple, quand les questions des possessions européennes sur le continent américain sont à l'ordre du jour, à l'occasion de la IX<sup>e</sup> Conférence panaméricaine réunie à Bogota, qui est à l'origine de l'Organisation des Etats américains (OEA)<sup>863</sup>, l'ambassadeur Hubert Guérin communique au ministère des Affaires étrangères (MAE), sur un ton de fierté, le dossier sur la Guyane, qu'il avait « remis [suite au dîner] à un des meilleurs éditorialistes du Brésil, qui put ainsi écrire en faveur de la France »<sup>864</sup>. Le même ambassadeur laisse deux autres témoignages semblables à propos des avantages qu'il a, à travers ses « amicales relations maintenues avec la presse et la radio brésilienne »<sup>865</sup>, qui lui permettent d'être l'unique ambassadeur convié à parler au microphone par le poste officiel de la municipalité de Rio de Janeiro sur les possessions françaises en Amérique. Ce type de privilège, selon lui, ni les Anglais ni les Hollandais, ayant aussi des possessions en Amérique, ne l'ont eu<sup>866</sup>.

C'est durant un déjeuner, cette fois-ci pour célébrer le vingtième anniversaire de la ligne aérienne France-Amérique du Sud, où sont présents outre les autorités politiques le

---

<sup>862</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, François Briere, envoyée au MAE, RJ 07/05/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>863</sup> Cette conférence a la participation des 21 Etats de l'Amérique qui composent l'OEA. Son importance est liée fondamentalement au développement de l'approche des pays américains, notamment sous l'influence des Etats-Unis, pour l'application d'actions communes dans les secteurs économiques, politiques, militaires et culturels, ayant - théoriquement - comme but le respect de la souveraineté de chaque nation. En pratique, la Conférence panaméricaine réunie à Bogota sert principalement à renforcer l'action contre le communisme et étendre la doctrine Monroe sur l'ensemble de l'Amérique latine. En ce sens, elle représente aussi l'avancée du pouvoir états-unien sur le continent au détriment des puissances européennes. Sur le concept de panaméricanisme, voir par exemple René-Jean Dupuy, « Panaméricanisme », in [www.universalis.fr/encyclopedie/conference-et-charte-de-bogota/](http://www.universalis.fr/encyclopedie/conference-et-charte-de-bogota/) ; pour une brève analyse des cinquante ans de l'OEA, voir Norma Breda dos Santos, « Cinquenta anos de OEA : o que comemorar ? », in *Revista brasileira de política internacional*, vol. 41, n° 2, Brasília, julho-dezembro/1998.

<sup>864</sup> Cité dans la lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, François Briere, envoyée au MAE, RJ 07/05/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>865</sup> Idem.

<sup>866</sup> Idem.

président de l'Association brésilienne de Presse et les directeurs des principaux journaux du pays, que l'ambassadeur Hubert Guérin fait appel au concours de journalistes, « et notamment de ceux de l'Agence nationale qui sert tous les journaux du Brésil en information et ceux de Rio de Janeiro en photographies »<sup>867</sup>, pour la publication d'articles et photos sur *Air France*. Nombreux sont les exemples qui montrent « les amicales relations » personnelles comme un très important atout pour la politique culturelle française à travers la presse brésilienne.

Il n'y a pas de doute que cette première phase de « lutte » pour gagner des places dans la presse écrite est couronnée de succès. Cependant, avec la diminution des crédits pour son Service d'Information depuis le début 1947 et l'extinction de ce service en décembre de la même année, et jusqu'à la restructuration de son Service de Presse, les publications françaises ont subi un important déclin au Brésil.

Une des raisons de cette baisse est liée au fait qu'une bonne part de ces crédits a servi à la traduction des articles venus de France, articles qui sont ensuite distribués dans la presse brésilienne. La diffusion des articles *Extinfor* est freinée par le manque de traduction. Sur une soixantaine d'articles parvenus en moyenne par mois, de janvier à juin 1948, la moitié seulement a pu être traduite<sup>868</sup>. Le même problème se pose avec les articles *Pages de France*. Ces articles (*Extinfor*, *Pages de France* et autres qui sont traités par l'ambassade) sont répartis entre onze réseaux de journaux qui sont desservis de façon à assurer aux quotidiens l'exclusivité de chaque article pour un Etat ou une région brésilienne<sup>869</sup>.

De plus, en son début, le Service de Presse envoie son *Bulletin* seulement une fois par semaine, à 150 journaux dans tout le Brésil. Dans ce *Bulletin* figurent une moyenne d'une dizaine de nouvelles courtes traitant de sujets variés. Ce *Bulletin*, selon le nouvel attaché de presse Edouard Legris, ne permet pas « d'orienter efficacement les organes de presse brésiliens comme ils avaient été habitués du temps où le Service d'Information distribuait sept bulletins différents par semaine »<sup>870</sup>. Pour réduire cette différence, le Service de Presse demande que des moyens lui soient donnés afin qu'il puisse « doubler le nombre de pages du bulletin hebdomadaire », ou en expédier deux par semaine<sup>871</sup>.

---

<sup>867</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, François Briere, envoyée au MAE, RJ 07/05/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>868</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/06/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>869</sup> Rapport d'activité du Service de Presse de l'ambassade au Brésil (mois de mai et juin-1948), (date illisible) RJ 1948, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>870</sup> Lettre de l'attaché de presse Edouard Legris au MAE, RJ 25/06/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4

<sup>871</sup> Idem.

La diplomatie française se voit alors frustrée de ne pas pouvoir accéder à une demande pour laquelle elle avait fait de grands efforts afin de redémarrer depuis 1944. L'attaché de presse rappelle que :

*« En 1948, la presse de Rio de Janeiro reproduit volontiers les articles politiques et littéraires ; quant aux journaux de province [São Paulo inclus], tout le matériel reçoit un très bon accueil ; tous les articles de caractère technique sont réservés aux publications spécialisées. [...] Ne plus utiliser ces espaces dans la presse serait la même chose que de les transférer aux autres puissances. [...] L'information française au Brésil se trouve en état d'infériorité indiscutable en comparaison des activités multiples déployées par les services de propagande nord-américains et britanniques, qui disposent de moyens d'action considérablement plus vastes et puissants »<sup>872</sup>.*

Ces moyens « plus vastes et puissants » sont bien sûr l'appui financier indirect qu'ils trouvent auprès des grandes entreprises commerciales de capitaux états-uniens et britanniques<sup>873</sup>.

Pour ce qui concerne spécifiquement les articles distribués par les agences de presse, il convient de constater dans le tableau suivant la liste des principales agences états-uniennes, britannique et française et leur présence dans la presse écrite de la Capitale brésilienne au premier semestre de 1948. Cette liste peut nous servir comme échantillon de ce qui se passe au niveau national ; évidemment en quantités inférieures dans d'autres Etats, à l'exception de São Paulo. (Il faut garder à l'esprit l'existence des services de presse et/ou agences des autres pays (c'est le cas de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de la Pologne, de la Yougoslavie, de la Grèce, de la Suède, de la Norvège, entre autres), qui possèdent eux aussi une petite influence dans la presse brésilienne ; toutefois très loin des agences des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France).

---

<sup>872</sup> Idem.

<sup>873</sup> Idem.

**Répartition des services d'agences états-uniennes, britannique et française dans la presse de Rio de Janeiro au premier semestre de 1948 (Légende : « D » : dépêches, « A » : articles ; AFP : Agence France-Presse ; UP : United Press (états-unienne) ; AP : Associated Press (états-unienne) ; INS : International News Service (états-unienne) ; NYT : New York Times (états-unienne) ; Reuters (britannique) ; ASAPRESS (agence locale))**

Titres	tirage	AFP	AP	UP	INS	Reuters	ASAPRESS	NYT
<u>journaux du matin</u>								
<i>Diário de Notícias</i>	45 000		D	D			D	
(dimanche)	11 0000							
<i>Correio da Manhã</i>	40 000	A-D	D	D		D	D	
<i>Jornal do Brasil</i>	40 000			D		D		
<i>O Jornal</i>	40 000	D	D	D	D	D		A
<i>Gazeta de Notícias</i>	20 000	D						
<i>Jornal do Comércio</i>	20 000	D		D		D	D	
<i>Diário Carioca</i>	20 000			D	D		D	
<i>O Radical</i>	18 000					D	D	D
<i>Diário Trabalhista</i>	18 000			D			D	
<i>Brasil-Portugal</i>	18 000				D			
<i>A Manhã</i>	25 000		D	D	D		D	
<u>journaux du soir</u>								
<i>Diário da Noite</i>	88 000	D		D				
<i>O Globo</i>	80 000	D			D	D		
<i>A Notícia</i>	70 000			D	D	D		
<i>A Noite</i>	40 000	D	D	D	D		D	
<i>Folha Carioca</i>	50 000			D		D		
<i>Vanguarda</i>	20 000			D	D	D		
<i>Correio da Noite</i>	18 000	D		D			D	
<i>O Mundo</i>	8 000	D		D				

Liste des agences états-uniennes, britannique et française au Brésil, et la distribution de leurs dépêches et leurs articles à la presse écrite de Rio de Janeiro au premier semestre de 1948. Annexée à la lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/06/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.



Pour essayer de corriger le déficit entre la demande des journaux brésiliens et les possibilités de travail du Service de Presse de l'ambassade, en mai 1948, la Direction de l'Amérique du MAE engage un traducteur à Paris pour augmenter le nombre d'articles dans *Extinfor* en portugais. Comme il n'est pas possible de traduire tous les articles à Paris, la préférence est donnée, par ordre, aux sujets prioritaires pour la presse brésilienne : « Les grandes questions internationales, l'actualité immédiate, surtout en matière politique, économique et sociale » et « le mouvement littéraire et artistique »<sup>874</sup>. Quelque mois plus tard, il est déjà possible de constater qu'à partir de la mise en pratique du double système de traductions effectuées par les soins de la Direction de l'Amérique à Paris et de l'ambassade à Rio de Janeiro, le nombre d'articles distribués aux journaux du Brésil « a pu être augmenté sensiblement »<sup>875</sup>. C'est le lent recommencement de la remontée.

Cet effort du Quai d'Orsay permet à l'Etat de garder davantage le contrôle de son image au Brésil sur les presses étrangères et françaises (soi-disant les plus autonomes), lesquelles étant bien sûr potentiellement plus critiques envers la France. En 1950, un article écrit par un Français, publié par exemple dans *Le Monde*, peut coûter de 1 800 à 3 000 francs (3 000 francs en 1950, environ 80 euros en 2010), parfois plus, à la direction d'un grand quotidien brésilien<sup>876</sup>. Donc, il est très rare que les journaux brésiliens acceptent de payer pour les articles, puisque leurs directeurs savent que les services officiels d'information des différentes ambassades et légations étrangères les offrent gratuitement. C'est là une des raisons pour lesquelles une grande puissance, en ce cas la France, arrive à avoir le contrôle de son image dans la presse brésilienne : le service de presse officiel (l'*AFP* incluse) supplante le service privé en coût et vitesse, dès lors qu'il possède des bureaux et d'importants contacts dans les deux principales villes brésiliennes. Il est facile de supposer que, s'il n'y avait pas cet effort de la part du MAE, la France serait beaucoup moins mentionnée dans la presse brésilienne et certainement, si elle était mentionnée, ce serait très probablement de façon plus critique.

Cet acharnement est récompensé par la récupération du nombre d'articles français publiés dans la presse brésilienne à partir des années cinquante : par exemple, au premier semestre de 1952 sont publiés au Brésil 965 articles français, au premier semestre de 1953 le

---

<sup>874</sup> Idem.

<sup>875</sup> Rapport d'activité du Service de Presse de l'ambassade au Brésil (mois de juillet et août-1948), (date illisible) RJ 1948, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>876</sup> Lettre de Robert Rieffel, « de l'*Air France* », envoyée à Hubert Beuve-Méry, directeur du *Le Monde*, RJ 07/07/50, c. BM 46-47, AHC-Sc Po.

Conversion faite à partir des informations du site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

nombre monte à 1 015<sup>877</sup>. On constate une exception pour la Capitale, avec une légère chute que l'ambassade attribue « à la disparition du journal *Amanhã*, qui utilisait abondamment les articles du Service de Presse, et à la place importante retenue par la presse locale pour les événements intérieurs » ; cela est dû aux changements dans la politique interne brésilienne, entre autres avec le retour de Getúlio Vargas au pouvoir en 1951, qui d'une certaine façon « pousse la presse de Rio de Janeiro à s'occuper davantage des questions nationales »<sup>878</sup>.

Pour 1954, le Service de Presse conseille à la Direction de l'Amérique de modifier la structure du *Bulletin de nouvelles brèves*, de manière qu'il comporte « essentiellement des informations assez brèves [sic] », où il faut « éviter l'emploi de statistiques et détails, qui lassent trop vite l'attention du public brésilien ». Les articles d'*Extinfor* et de *Pages de France* doivent être envoyés plus courts que par le passé : « deux pages dactylographiées au maximum » et « certains accompagnés de photographies ». De plus, le même service demande que lui soient envoyées « des photographies en une vingtaine d'exemplaires, illustrant l'article correspondant ; des photographies qui intéressent les relations franco-brésiliennes ; envoi des articles avec une antériorité suffisante pour les événements prévisibles à longue date (14 Juillet, Noël, etc.) »<sup>879</sup>.

A la différence de la bonne répercussion qu'ont les articles français gratuits et publiés en portugais et la faveur que trouvent les revues françaises auprès du public brésilien (principalement féminin), les quotidiens français restent peu lus : sur 60 exemplaires du journal *Le Monde* qui arrivent au Brésil par *Hachette*, depuis la fin des années quarante et jusqu'à 1953, 20 environ restent invendus. La raison principale du succès limité des quotidiens est liée au transport de ces journaux par la voie aérienne. Le représentant de *Hachette* reçoit quatre fois par semaine *Le Monde* et *Paris Soir*, de sorte que les Brésiliens disposent de ces journaux le surlendemain de leur parution en France. Certains concessionnaires sont encore pires, comme celui qui est chargé du journal *Le Figaro*, qui adresse seulement une fois par semaine les 7 derniers numéros du journal. C'est ainsi que ces

---

<sup>877</sup> « Liste détaillée des émissions hebdomadaires organisées par le Service de Presse français au Brésil au premier semestre de 1953 », envoyée par l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, (date illisible) RJ 1953, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>878</sup> Idem.

<sup>879</sup> Idem.

quotidiens arrivent par à-coups et avec retard ne présentant plus pour le lecteur brésilien qu'un intérêt limité<sup>880</sup>.

Les revues françaises exportées au Brésil ont leur diffusion confiée à l'Agence française de distribution et d'abonnements (AFDA), qui a son siège à Rio de Janeiro. Cette Maison est représentée en France par France groupage. Entre janvier 1951 et mai 1953, l'AFDA reçoit en moyenne une vingtaine de tonnes de revues par mois, les mettant en vente grâce à un réseau de distribution s'étendant sur l'ensemble du territoire brésilien. Elle reçoit la plupart de ces revues directement des éditeurs, le reste (je n'ai pas trouvé d'informations sur la quantité) provenant de *Hachette*<sup>881</sup>.

Le nombre d'abonnés de ces revues en 1953 s'élève à 6 400, ces abonnements portent sur 14 000 revues par mois. Mais les ventes hors abonnement sont très supérieures : les revues de mode à elles seules sont diffusées à une moyenne mensuelle de 30 000 exemplaires. Les cinq titres les plus vendus par mois sont, par ordre décroissant : *Paris Match* (6 500 exemplaires ; les quatre titres suivants ont leurs quantités de vente illisibles), *Constellation*, *Elle*, *Noir et Blanc* et *Point de vue*<sup>882</sup>.

Même si ce type d'affaire commerciale franco-brésilienne est à la base strictement privée, on voit les interventions fréquentes des organes officiels français pour le meilleur exercice de leur politique culturelle à travers aussi des mécanismes privés. Nous en avons un bon exemple dans ce sens quand l'ambassade contacte le MAE en demandant l'intervention de celui-ci dans le potentiel processus de concurrence entre AFDA et *Hachette*, puisque ce processus pourrait causer des préjudices à la divulgation de la culture française au Brésil.

Cette demande d'intervention se passe en mai 1953, suite à la circulation de l'information dans l'ambassade à Rio de Janeiro que *Hachette* cherche à installer au Brésil une agence de distribution particulière, et en même temps entend renoncer aux services de l'AFDA. Selon le Service de Presse de l'ambassade, dès lors « une guerre des tarifs a commencé et l'AFDA cherche actuellement à se mettre en rapport direct avec les éditeurs des revues dont la distribution était assurée jusqu'ici par la maison *Hachette* ». Et pour cela, « il est à craindre qu'une concurrence serrée ne s'établisse entre les deux distributeurs, avec

---

<sup>880</sup> « Liste détaillée des émissions hebdomadaires organisées par le Service de Presse français au Brésil au premier semestre de 1953 », envoyé par l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, (date illisible) RJ 1953, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>881</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Francis Levasseur, envoyée au SIP-MAE, RJ 22/05/53, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>882</sup> Idem.

comme conséquence probable une diminution de la diffusion des publications françaises au Brésil »<sup>883</sup>.

Il est donc urgent que le Service de Presse promeuve un accord entre les deux Maisons en vue d'éviter une rivalité qui ne peut être que nuisible aux intérêts français<sup>884</sup>. Dès le mois de mai 1953, ce début de concurrence entre AFDA et *Hachette* au Brésil fait monter le prix de quelques revues françaises, qui vont être vendues à un « prix plus élevé que les revues nord-américaines similaires »<sup>885</sup>. Un accord entre les deux maisons sera alors conclu visant plutôt à créer des avantages pour les publications françaises face à la concurrence avec les distributeurs des revues états-uniennes<sup>886</sup>.

On trouve un autre exemple de demande d'intervention - dans les affaires privées - auprès des distributeurs des revues françaises au Brésil, pour « faciliter le rayonnement de la culture française », pour que ces distributeurs augmentent la quantité des exemplaires gratuits. Les services gratuits adressés aux principales institutions culturelles, aux services techniques et à la presse brésilienne constituent un moyen de propagande efficace avantageux pour des éditeurs et distributeurs français. Par exemple, un programme de la radio *Roquette Pinto* à Rio de Janeiro, le *Mademoiselle de Paris*, « a grandement contribué à faire connaître les revues de mode française dont tous les exemplaires sont régulièrement vendus »<sup>887</sup>.

De plus, à partir de 1954, la Direction de l'Amérique du MAE pousse les éditeurs et distributeurs à généraliser le transport de leur matériel par avion. Jusqu'à 1953, la plupart des revues françaises sont envoyées par navires, ce qui cause, entre la sortie en France et la distribution au Brésil, un décalage de deux semaines à un mois. Les revues publiées à Paris viendront ainsi « avantageusement concurrencer les publications étrangères et même brésiliennes »<sup>888</sup>.

C'est encore dans la première moitié des années cinquante que la politique culturelle de la France gagne un important allié dans la Capitale brésilienne : un journal en français, dirigé par les Français. Depuis au moins la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Service d'Information de l'ambassade cherche à favoriser la création d'un journal en langue française. Les efforts entrepris dans ce sens n'avaient pu cependant aboutir en raison fondamentalement

---

<sup>883</sup> Idem.

<sup>884</sup> Idem.

<sup>885</sup> Idem.

<sup>886</sup> Idem.

<sup>887</sup> Idem.

<sup>888</sup> Idem.

de la « difficulté à trouver un journaliste qui consacraît entièrement son temps à la rédaction de ce journal »<sup>889</sup>. L'arrivée à Rio de Janeiro, au début 1952, du jeune journaliste Roland Faure, titulaire d'un prix décerné par l'Association de la Presse latine d'Europe et d'Amérique (APLEA), qui a offert, « dès les premières semaines de son séjour », ses services à l'ambassade, en vue de créer un journal, a permis de reprendre le projet avec un meilleur succès<sup>890</sup>.

Il est prévu par l'ambassade la somme de 150 000 cruzeiros, pour assurer pendant trois mois, la parution d'un journal qui sortira tous les quinze jours, de format normal, sur 12 pages, en 3 000 exemplaires. En avril 1952, 31 souscriptions de 5 000 cruzeiros sont déjà réunies parmi les principaux membres du Conseil des Chambres de Commerce de Rio de Janeiro et São Paulo, soit au total une somme de 155 000 cruzeiros ; ce qui permet aux Français d'envisager, pour le milieu de la même année, la publication d'un journal pionnier. L'ambassade signale encore que des promesses de contrats de publicité à longue échéance ont été recueillies, « permettant de bien augurer de l'avenir du journal »<sup>891</sup>.

En avril 1952, des démarches sont entreprises, selon les formalités de la loi brésilienne, pour faire enregistrer le titre du *Journal Français du Brésil*. L'ambassade demande, déjà pour la première édition, que la Direction de l'Amérique du MAE lui adresse régulièrement, « pour permettre d'alimenter abondamment ce périodique », les documents suivants : 1) les exemplaires supplémentaires du *Bulletin de nouvelles brèves* ; 2) un plus grand nombre d'articles d'*Extinfor*, touchant la vie française sous les aspects politiques, économiques, culturels et récréatifs ; 3) ainsi que l'autorisation de journaux comme *Le Figaro* et *Le Monde* de reproduire gratuitement des articles qui pourraient intéresser les lecteurs du nouveau journal ; 4) pour finir, elle suggère qu'il « serait souhaitable que des grands noms du journalisme français, ainsi que des romanciers jeunes et notoires et des critiques acceptent de fournir à ce périodique des articles, des nouvelles ou des feuilletons de réel intérêt »<sup>892</sup>.

Le *Journal Français du Brésil* a, au moins dans ses quatre premiers numéros, des articles rédigés par des collaborateurs résidant au Brésil, des articles d'*Extinfor* et des photographies qui sont données par le Service de Presse de l'ambassade. L'*AFP* fournit également une moindre quantité d'articles importants. D'autre part, la rédaction du journal

---

<sup>889</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Jacques Vimont, envoyée à la DGRC-MAE, RJ 29/04/52, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>890</sup> Idem.

<sup>891</sup> Idem.

<sup>892</sup> Idem.

cherche à se procurer des informations détaillées sur la politique, l'économie et la culture brésilienne « pour être à même de remplir son rôle de trait d'union entre les deux pays »<sup>893</sup>.

Comme le *Journal Français du Brésil* est conçu fondamentalement pour divulguer la culture française, les grandes reportages de la page centrale doivent traiter toujours de thèmes comme « La saison à Paris et à Rio de Janeiro » (édition numéro 4), « La vie et l'art de Louis Jovet » (édition numéro 5, pour rendre hommage en août 1952 à Louis Jovet, qui est mort le 16 août 1951), « La vie de Saint Exupéry » (prévue pour l'édition numéro 6), « La position de la France en Indochine » (pour l'édition numéro 7), « La saison à Paris et à Rio de Janeiro » (numéro 8), « Le cinéma Français » (numéro 9), « Le Salon de l'automobile » (numéro 10), etc.<sup>894</sup>

Comme prévu, le premier numéro est tiré à 3 000 exemplaires. Les suivants, devant le succès rencontré dès le début, sont tirés à 5 000 exemplaires. Les premiers exemplaires « ont reçu un accueil chaleureux tant du public de langue française que des maisons de commerce françaises, belges et suisses de Rio de Janeiro »<sup>895</sup>. La publicité insérée dans les quatre premiers numéros couvre déjà à peu près 80 % des frais du journal<sup>896</sup>.

Enfin, dans la documentation consultée et au moins dès le début des années cinquante, on voit naître le discours sur la crise de la presse écrite. Ceux motivés par la présence croissante des médias électroniques, conséquence de la démocratisation de la radio et de la toute récente télévision ; cette dernière encore considérée comme un produit de luxe, mais déjà prévue pour devenir un média très populaire. Toutefois, le fait est que la presse écrite reste le moyen de communication le plus important chez l'élite, le groupe social qui s'intéresse le plus à la politique culturelle française. Comme l'a fait remarquer le directeur général du *Le Monde* Hubert Beuve-Méry : « La radio annonce, la télévision montre, mais le journal explique »<sup>897</sup>. Et l'élite cherche l'explication : elle fréquente les universités, elle administre l'économie, la politique... elle a plus de temps disponible. Au dire d'Alejandro Miro Quesada : « L'avantage de la rapidité, qui permet à la radio d'annoncer la nouvelle ou à la télévision de la montrer, offre l'inconvénient d'être trop fugitive pour analyser les faits et

---

<sup>893</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 02/08/52, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>894</sup> Idem.

<sup>895</sup> Idem.

<sup>896</sup> Idem.

<sup>897</sup> Hubert Beuve-Méry, en août 1967, pendant les débats organisés à Genève par l'Institut international de la Presse. Cité dans l'article d'Alejandro Miro Quesada, directeur de *El Comercio*, journal *El Comercio*, Lima 23/08/67, c. BM 49, AHC-Sc Po.

d'obliger à être présent à un moment donné, devant le récepteur, alors qu'elle n'offre pas non plus la permanence du document écrit »<sup>898</sup>.

Comme les médias qui touchent le plus les grandes masses - cinéma, radio, télévision - sont dominées par les Etats-Unis, faute de ressources et de technologie pour faire face au géant du nord, la France se voit pratiquement obligée à la poursuite d'une politique culturelle plutôt liée aux moyens les plus traditionnels, donc - aussi - le média écrit. Nous verrons dans les chapitres suivants les limites de la politique culturelle française au travers de la radio et de la télévision.

## **17.2 Dans un pays géant d'illettrés, la radio devient le média fondamental**

Durant notre période, la radiodiffusion est particulièrement importante au Brésil : un pays où le nombre des illettrés est élevé, les distances entre les villes sont énormes et l'usage des récepteurs bien répandu. C'est donc, à une époque de développement de communication de culture de masse, au moment où il n'existe pas encore la télévision, la meilleure manière pour atteindre les masses brésiliennes.

Pendant la guerre, les émissions venues de la France ou d'autres pays de l'Amérique latine ou encore les programmes des radios brésiliennes qui parlent de la France sont pratiquement inexistantes. Pour les restructurer et créer des émissions sur la France dans des radios brésiliennes, la diplomatie française doit compter avec, outre les organismes de son Etat, ceux de l'Etat brésilien, de l'Angleterre, des Etats-Unis et aussi la participation privée, principalement la communauté française sur place.

Suite à la Libération, les émissions partant de la France doivent passer d'abord soit par Londres, soit par New York avant d'arriver au Brésil. Les émissions partant alors d'autres pays latino-américains, principalement de Montevideo, où est localisé le Bureau central du Service d'Information français pour l'Amérique latine, arrivent très mal au Brésil<sup>899</sup>.

---

<sup>898</sup> Article d'Alejandro Miro Quesada, directeur de *El Comercio*, journal *El Comercio*, Lima 23/08/67, c. BM 49, AHC-Sc Po.

<sup>899</sup> Télégramme de l'ambassadeur français à Montevideo, M. Lefevrier, envoyé au MAE, Montevideo 16/04/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1945, Questions culturelles, microfilm vol. 30. Dans sa recherche, Denis Rolland corrobore la fragilité des émissions radiophoniques françaises en territoire brésilien. Dans un chapitre intitulé « La radio, un signe du retard français », il affirme qu'en 1950 il existe au Brésil entre 800 et 2 500 postes récepteurs, et que ceux-ci couvraient seulement de 12



Siégeant dans la Capitale uruguayenne, la radio française pour l'Amérique du Sud couvre la totalité des dix pays sud-américains avec ses deux émissions quotidiennes en français et en espagnol. Selon l'ambassadeur français à Montevideo, M. Leprevier, cette « radio a un très grand succès », malgré sa « très mauvaise qualité » sonore dans la plus grande partie du continent<sup>900</sup>. Ces émissions sont très difficilement entendues au Brésil. Il faudra soit améliorer l'émission, avec l'acquisition d'équipements plus efficaces, soit contourner le problème. Il faudra aussi corriger certaines caractéristiques de la programmation, qui est en bonne partie très généraliste, en raison du besoin de toucher plusieurs pays en même temps : « il n'est pas très intéressant d'entendre au Brésil, par la radio française, des télégrammes de New York ou de Buenos Aires »<sup>901</sup>.

En ce premier moment d'après-guerre, nous l'avons déjà vu dans le chapitre antérieur, les émissions qui arrivent au Brésil depuis octobre 1944, venues quotidiennement de Montevideo, sont captées à travers la *press wireless* (transmission sans fil) et retransmettent les dépêches de *Francinfor* ; ces dernières servant à « la propagande de l'économie et des techniques françaises »<sup>902</sup>. Les radiodiffusions organisées à Montevideo par le Service d'Information ne sont bien reçues qu'à Rio de Janeiro et à São Paulo, dans le reste du Brésil elles ont une qualité sonore très variée. *Radio-Brazzaville* n'est pas bien reçue, sauf entre 0 h 15 et 10 h<sup>903</sup>.

Pour les émissions venues de l'Hexagone, dès septembre 1944, le directeur français de la compagnie radiotélégraphique brésilienne *Radiobras*, recommande à la Direction de l'Amérique du MAE de rétablir le plus vite possible le service direct entre la France et le Brésil avec *Radio France*, qui jusqu'alors, et depuis le début de la même année, se faisait par Londres<sup>904</sup>.

Pour cette radiodiffusion partant de la France, le MAE et le ministère de l'Information définissent que les émissions doivent être faites en portugais et espagnol (vu qu'elles touchent aussi les autres pays de l'Amérique latine). Théoriquement elles sont dirigées avec « la plus

---

à 30 % de la population. Denis Rolland, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique Latine. Culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 246, 247 et 248.

<sup>900</sup> Idem.

<sup>901</sup> Rapport sur le projet d'action culturelle française au Brésil, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil, c. 29.

<sup>902</sup> Lettre du délégué du Gouvernement provisoire français au Brésil, Jules Blondel, envoyée au MAE, RJ 01/12/44, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

<sup>903</sup> Idem.

<sup>904</sup> Lettre du délégué du Gouvernement provisoire français au Brésil, Jules Blondel, envoyée au MAE, RJ 23/09/44, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

grande précision possible sur le pays à atteindre »<sup>905</sup>. Pour ce faire, les Français prennent comme référence les émissions allemandes des années trente : « La grande supériorité des émissions allemandes, dit le rapport français sur ce sujet, découlait du fait qu'il existait pratiquement une émission spéciale pour chaque pays »<sup>906</sup>. D'après le même rapport, les programmes germaniques de radio ont été guidés pour répondre « très fidèlement au goût des auditeurs auxquels elles sont destinées ». Pour que la France soit capable d'atteindre le niveau d'efficacité des Allemands, les deux ministères concernés soulignent l'importance de l'existence de contacts entre la Radiodiffusion française<sup>907</sup> et les correspondants sur place<sup>908</sup>.

Dans ce but, la Direction générale des relations culturelles (DGRC) planifie, en mars 1946, les actions à mener afin d'améliorer les diffusions radiophoniques françaises en Amérique latine. Toujours pour les transmissions venues de l'Hexagone, sont organisés d'abord le relais par *Radio-Brazzaville* et un deuxième relais par des postes locaux situés à Montevideo, à Rio de Janeiro, à Caracas, à Mexico et à Cuba. L'idée est que les émissions relayées sur ondes courtes par les postes de ces cinq pays puissent être « régulièrement captées par les postes des quinze autres pays de l'Amérique latine ». Pour augmenter le nombre d'auditeurs des émissions françaises et/ou sur la France, la DGRC va se livrer à une publicité continue dans la presse - journaux et revues - de toute l'Amérique latine<sup>909</sup>.

Pour les émissions locales, le projet français de 1946 est de les multiplier, toujours sous le contrôle du Service d'Information, pour qu'elles soient le plus possible compatibles avec la demande de la région. Le Service d'Information souhaite aussi voir la France « posséder ou contrôler entièrement en Amérique latine une station de radio au moins

---

<sup>905</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>906</sup> Idem.

<sup>907</sup> En remplaçant l'ancienne Radiodiffusion Nationale (RN), la Radiodiffusion française (RDF) est créée en mars 1945, instaurant ainsi le monopole de l'Etat sur la radio. Suite à l'arrivée de la télévision en France, la RDF devient en février 1949 Radiodiffusion-Télévision française (RTF). Cette dernière est remplacée en juillet 1964 par l'ORTF, qui est supprimé deux mois et demi après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing par la loi du 7 août 1974. L'extinction de l'ORTF arrive au moment où les monopoles d'Etat sont de plus en plus contestés, et où l'ORTF représente « la plus grande entreprise française d'information et de spectacle : avec 16 000 agents [...], onze directions régionales, neuf stations d'Outre-mer, trois régies de fabrication d'émissions et vingt-deux bureaux à l'étranger ». Sophie Bachmann, *L'éclatement de l'ORTF. La réforme de la délivrance*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 12 et 17.

<sup>908</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>909</sup> Idem.

suffisamment puissante pour pouvoir être entendue dans tout le continent »<sup>910</sup>. A la diplomatie française au Brésil, ce service conseille d'inciter les Français ou les collectivités françaises sur place à acheter ou à s'assurer le contrôle de stations de radio « qui travailleraient en étroite collaboration avec la Radiodiffusion française »<sup>911</sup>.

Cette dernière idée est inspirée de l'expérience de la Seconde Guerre mondiale quand, suite à la déclaration brésilienne de guerre à l'Axe, même avec les difficultés pour avoir des nouvelles venues de l'Europe, les Français au Brésil ont créé des émissions de caractère très patriotique afin de développer la sympathie à la cause de la Résistance. Un des meilleurs exemples a été le programme radiophonique intitulé *Français, nous croyons en vous !*, dirigé par la milliardaire franco-uruguayenne résidente au Brésil Marcelle Jaulent, à l'époque très connue au Brésil sous le pseudonyme de Béatrice Raynal. Ce programme avait touché un grand public divulguant les gloires passées de la France<sup>912</sup>. Béatrice Raynal a consacré une partie de sa fortune à la propagande française, créant un service de radio qui pendant quatre ans a donné trois fois par semaine des émissions en langue française<sup>913</sup>. En 1946, la diplomatie française essaie alors d'inciter ce type d'initiative au sein de la communauté française au Brésil, mais apparemment sans succès.

Pour les informations sur la France qui seront diffusées par les radios brésiliennes, le Service d'Information du MAE envoie à son ambassade à Rio de Janeiro deux catégories de programmes, qui ensuite sont distribués aux radios. La première qualifiée comme « disques de commerce », qui est composée de « folklore, musique légère, musique classique, musique ancienne ». Par le système de prêt, le Service d'Information (à partir de 1948 le Service de Presse) de l'ambassade alimente les émissions radiophoniques de musique française, de documents de critiques de musique, et permet aux institutions d'enseignement (Alliances françaises, lycées et collèges) ou clubs de conserver, chez les élèves et membres, l'intérêt pour la production musicale française. La seconde catégorie est composée des « émissions préfabriquées », c'est-à-dire un bulletin de nouvelles confectionné toutes les semaines et des

---

<sup>910</sup> Idem.

<sup>911</sup> Idem.

<sup>912</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 04/01/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

<sup>913</sup> En même temps, Béatrice Raynal a aussi édité une trentaine de livres et de brochures en français. Après la Libération elle organise, dans toutes les écoles du Brésil, un concours de dessins primé par le gouvernement brésilien sur le thème « Comment voyez-vous la Libération de Paris ? ». Note interne de la Direction de l'Amérique au cabinet du ministre des Affaires étrangères, Paris 10/01/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

disques en français sur des événements franco-brésiliens (politique, économie, autres). Ces « émissions préfabriquées » traitent de sujets n'intéressant pas quelquefois les radios ; elles « trouvent peu de place dans les émissions commerciales », où les désirs des annonceurs doivent être pris en considération<sup>914</sup>. Outre ces deux catégories d'émissions sur la France, les diplomates français sur place doivent, toujours si possible, à l'occasion du passage de conférenciers universitaires, artistes, politiciens, etc. français au Brésil, chercher à obtenir des politiciens (Président, gouverneurs d'Etats, maires, etc.) que les visiteurs puissent faire l'usage de la radio pour s'adresser à un public plus étendu<sup>915</sup>.

Ce matériel est distribué par le Service d'Information de l'ambassade à une moyenne de 90 stations de radio et, à partir d'août 1948, à 101 stations, dont 10 stations dans la Capitale brésilienne. Ce service exploite « au maximum » sa discothèque (formée à la fin 1948 d'environ 400 disques « très usagés ») par l'envoi de disques dans les stations, notamment à la radio *Roquette Pinto*, qui accepte de céder, « à titre gratuit » (on verra ensuite que c'est plutôt un échange), un espace d'une demi-heure par semaine à une émission consacrée à la musique française. Quant au bulletin (les « émissions préfabriquées »), il sert à différents programmes radiophoniques, puisqu'il comporte de courtes informations sur des matières aussi diverses qu'économie et finances, industrie et commerce, « vision française », sciences, cinéma, théâtre, arts, « nouvelles pour les femmes », etc.<sup>916</sup>

En 1948, les tarifs de location d'espaces dans les radios commerciales des principales capitales brésiliennes coûtent en moyenne 7 000 cruzeiros par mois, pour une demi-heure par semaine, ce qui représente près de 30 % du crédit mensuel total affecté au poste du Service de Presse français à Rio de Janeiro dans la même année. Ce prix évidemment exclut la possibilité pour les Français d'organiser des émissions payantes au Brésil, et en même temps les pousse à chercher des stratégies pour contourner le manque d'argent.

On a déjà vu qu'une des principales méthodes utilisées par la diplomatie française pour faire valoir ses intérêts au Brésil est le contact avec des personnalités bien placées ; on a déjà vu aussi la raison pour laquelle une telle méthode marche mieux avec les Français qu'avec les représentants des autres nations : principalement à cause de la séculaire admiration - parfois même pathétique - des Brésiliens envers la culture française. Mais outre

---

<sup>914</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, François Briere, envoyée au MAE, RJ 07/05/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>915</sup> « Plan d'action pour l'Amérique latine (très confidentiel) », signé par Henri Laugiers, président de la commission qui définit la politique culturelle pour l'Amérique latine, MAE, Paris 02/03/46, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

<sup>916</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au Service d'Information-MAE, RJ 26/10/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

cette méthode, et particulièrement pour les radios, les Français essaient de mettre sur pied un système d'échange d'émissions. Ils donnent la préférence à une des stations officielles brésiliennes, celle qui dépend du ministère de l'Education brésilienne. C'est ainsi que le directeur général de cette station et son directeur artistique consentent à diffuser une fois par semaine un programme français, à condition que cet enregistrement soit fait par un Brésilien à Paris et que son contenu soit intéressant pour le public brésilien. Le programme devant se composer principalement d'événements culturels et artistiques et, au dire de l'attaché de Presse français, il ne doit pas « abuser de discours et de trop longs développements », car « le public brésilien est habitué à des programmes vivants »<sup>917</sup>. En échange, la radio du ministère de l'Education brésilienne préparerait, à ses frais, et remettrait au Service de Presse un enregistrement par semaine consacré au Brésil, destiné à être transmis sur les ondes de la Radiodiffusion française<sup>918</sup>.

Curieusement, à la fin de la même année 1948, on trouve un discours beaucoup plus optimiste venu de la part du consul à São Paulo, Robert Valeur. Ces informations nous servent à nuancer les difficultés financières françaises pour s'introduire dans les radios brésiliennes. Si on le croit, seulement dans l'Etat de São Paulo existent 7 importants postes de radio qui « accepteraient des programmes français, entièrement gratuits, d'un quart d'heure ou 30 minutes, une ou deux fois par semaine », de plus, au moins « 60 postes passeraient volontiers des programmes français dans l'intérieur du pays »<sup>919</sup>. Il affirme aussi qu'en 1947 son consulat a réussi à avoir « en nouvelles, contes, scènes de théâtre, etc. une moyenne de 25 heures par mois rien que dans la ville de São Paulo »<sup>920</sup>. Pour lui, cette moyenne peut être atteinte et même dépassée dans les prochaines années « à la condition de recevoir [de Paris] une centaine de disques et du matériel écrit », puisque le marché du disque français au Brésil est « à peu près inexistant ». Il mentionne aussi le cours de français en « 40 disques » de la *Radio Cultura*, une des grandes stations à São Paulo et le même cours à Joenvile (Etat de Santa Catarina), qui est suivi « par des milliers d'auditeurs de toutes classes et de tous âges »<sup>921</sup>.

---

<sup>917</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/06/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>918</sup> Idem.

<sup>919</sup> Lettre de Robert Valeur, annexée à la lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin, envoyée au Service d'Information-MAE, RJ 26/10/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>920</sup> Idem.

<sup>921</sup> Idem.

Sur les cours de langue française spécifiquement, comme ceux-ci sont considérés d'utilité publique au Brésil, puisque enseignés par l'Education nationale brésilienne, ils ont des espaces gratuits sur les radios. A Rio de Janeiro, les services de l'attaché culturel se chargent de la diffusion de ces cours sur deux importantes stations de radio : la *Roquette Pinto* (six émissions par semaine ; hors les émissions déjà citées sur la France) et la radio du ministère de l'Education nationale (deux émissions par semaine). En 1948, ces cours sont suivis par environ 7 000 élèves (on suppose dans les Etats de Rio de Janeiro et São Paulo), régulièrement inscrits et qui reçoivent les livrets qui complètent l'émission orale ; sans parler bien sûr des auditeurs non inscrits, qui représentent un nombre important très difficile à préciser. Ces cours constituent trois années complètes. D'autre part, des cours de français enregistrés sur disques sont diffusés régulièrement sur 12 stations de l'intérieur du pays<sup>922</sup>.

A partir des années cinquante, la France a déjà un important réseau de programmes de radio dans presque tout le Brésil. Ces programmes sont établis à partir de deux sources : la DGRC, qui fournit le service de Presse et le service culturel de l'ambassade, et par la RTF (Radiodiffusion-Télévision française, Service des échanges internationaux), qui est adressée de Paris par voie aérienne. Grâce à la DGRC sont diffusés 22 programmes par semaine, présentés dans deux radios siégeant à Rio de Janeiro : la radio du ministère de l'Education brésilienne, qui diffuse les programmes *France éternelle* et *Douce France* (ce dernier deux fois par semaine) ; et la radio *Roquette Pinto*, qui présente les *France de Paris* et *France 53* (référence à l'année de présentation du programme)<sup>923</sup>.

Les programmes établis par la RTF sont présentés, à Rio de Janeiro, par la radio *Roquette Pinto*, programme *Gai Paris* (deux fois par semaine) ; à Belo Horizonte, par la radio *Inconfidência*, programme *Images de la France* ; à Juíz de Fora, par la radio *Industrial*, *La France vive*, par la radio *Sociedade*, *Douce France* et par la radio *Tiradentes*, *Musique Classique Française* ; à Curitiba, par la radio *Clube Paranaense* (le nom du programme est illisible) ; à Recife, radio *Clube de Pernambuco*, *A França em sua casa* (*La France chez vous*), radio *Tamandaré*, *Messages de la France* ; à Campina Grande, par la radio *Borborema*, *Messages de Paris*.

---

<sup>922</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 25/06/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Presse, microfilm vol. 4.

<sup>923</sup> « Liste détaillée des émissions hebdomadaires organisées par le Service de Presse français au Brésil au premier semestre de 1953 », envoyé par l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, (date illisible) RJ 1953, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.



D'autres émissions, qui n'ont pas explicité si leurs sources sont l'ambassade française ou la RTF, sont : à Rio de Janeiro, un cours de littérature française, diffusé par la radio du ministère de l'Education brésilienne ; par la radio *Tupi*, programme de musique française ; par la radio *Vera Cruz, Musique de Paris*<sup>924</sup>. Sans parler des cours de langue française.

Les programmations radiophoniques de São Paulo et d'autres régions à l'intérieur du pays ne sont pas incluses dans cette liste. La programmation de São Paulo est organisée directement par le consulat français de la ville, c'est pourquoi cela n'est pas mentionné dans ce rapport de l'ambassade. Mais d'après la lettre - citée plus haut - du consul Robert Valeur sur la programmation française à São Paulo en 1948, nous pouvons croire que les émissions qui parlent de la France restent fréquentes dans les radios *paulistas*. Pour les Etats les plus éloignés, ceux du nord-est, du nord et du centre-ouest du pays, il est difficile à la diplomatie française d'avoir des données précises sur les programmes sur la France et sa culture. Toutefois, les émissions citées plus haut sont les plus importantes.

Il est probable que l'émission française qui a le plus grand succès au Brésil dans la deuxième moitié des années quarante et dans les années cinquante soit l'hebdomadaire *France éternelle*<sup>925</sup>. Ce programme, transmis par la radio du ministère de l'Education brésilienne, tous les mercredis à 21 h 15, traite des sujets liés à la tradition et à la culture française. Pour qu'on ait l'idée de ces sujets, voyons quelques exemples dans la programmation de 1953 : *Comment interpréter les textes français* (14 janvier), *Œuvres récentes de Francis Poulenc* (21 janvier), *La musique française sous la Révolution* (28 janvier), *Les 80 ans de Colette* (4 février), *Les 5 poèmes de Baudelaire par Claude Debussy* (11 février), *Hommage à André Gide* (18 février), *L'histoire de la musique française, n° 1* (25 février ; la série sur l'histoire de la musique française a au minimum 16 programmes), etc. Sur la même radio est transmis, tous les dimanches à 12 h, le programme *Douce France*, dans lequel sont présentés tous les styles de la musique française, de la chanson au classique. Et dans la radio du ministère de l'Education encore, les Français ont le programme *Récital douce France*, tous les vendredis à 13 h. Dans la radio *Roquette Pinto*, c'est le programme *La*

---

<sup>924</sup> Idem.

<sup>925</sup> Cette émission est la plus citée par la diplomatie française à Rio de Janeiro, laquelle dit elle-même le grand succès de l'hebdomadaire *France éternelle*.



*France dans l'Actualité*, tous les jeudis à 22 h 30. Outre la présentation de concerts musicaux, cette émission a comme titres : *Autour du quartier Latin*, *Images de la vie parisienne*, etc.<sup>926</sup>

Au cours des années cinquante, la diplomatie française continue toujours à se débrouiller avec moins de ressources matérielles que d'ambition d'impérialisme culturel. Au début de 1959, Paul Silvestre, correspondant du Service de Presse de l'ambassade auprès du consulat à São Paulo, obtient de la radio *Gazeta* (une importante radio à l'époque) une émission quotidienne de 15 minutes de chanson française. Cette émission, qui « remporte un très grand succès », se voit menacée par le manque de disques. En effet, tous les 45 tours en possession de Paul Silvestre et de l'ambassade ont été déjà beaucoup utilisés dans la programmation, de manière que la Direction générale des affaires culturelles et techniques (DGACTION) doit envoyer « d'urgence » un nouveau lot de disques de variétés et chansons françaises, afin d'éviter des émissions très répétitives, voire même l'arrêt définitif de l'émission<sup>927</sup>.

En 1960, les Français ont déjà une moyenne annuelle de 908 heures de programmes dans des radios brésiliennes. Ces programmes sont divisés entre programmes artistiques et informations. Les programmes artistiques ont une moyenne de 658 heures partagées entre 1 352 émissions annuelles, les informations occupent une moyenne de 250 heures annuelles à diffuser en 626 émissions<sup>928</sup>.

### **17.3 Des chemins étroits et peu nombreux pour la France dans la télévision brésilienne**

Les premières émissions télévisées au Brésil sont de 1950. Ce tout nouveau moyen de communication, qui deviendra au bout d'une décennie le principal instrument - avec la radio - utilisé au Brésil pour former la grande masse, principalement la masse qui compose la classe

---

<sup>926</sup> « Liste détaillée des émissions hebdomadaires organisées par le Service de Presse français au Brésil au premier semestre de 1953 », envoyée par l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, (date illisible) RJ 1953, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>927</sup> Télégramme de l'ambassade, signé Henry Boyle, envoyé au MAE, RJ 13/04/59, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>928</sup> Note interne de la Direction de l'Amérique-MAE : « Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

moyenne (puisque c'est elle qui peut acheter un téléviseur à cette époque-là), touche au début plutôt les classes aisées.

Deux ans après la première émission, il existe au Brésil onze mille appareils de télévision, tous importés (en effet le pays ne les fabrique pas encore) à un prix inaccessible à l'énorme majorité de la population. Le prix d'un appareil de télévision à la fin de 1952 est trois fois supérieur celui du poste de radio le plus sophistiqué, et un peu inférieur au prix d'une voiture « populaire ». En cette même année, les émissions atteignent seulement les métropoles de Rio de Janeiro, São Paulo et Recife. Au début de 1962 il y a déjà un million d'appareils au Brésil et en 1965 on en compte 2 334 000<sup>929</sup>. En 1970, l'appareil téléviseur est encore considéré quasi comme un produit de luxe. Il y a 4 millions de foyers brésiliens qui possèdent des appareils de télévisions, donc à peu près 25 millions de personnes ont accès à ce moyen, c'est-à-dire environ 26,5 % de la population nationale<sup>930</sup>.

Le pionnier de la télévision au Brésil en 1950, Assis Chateaubriand, est apparemment un admirateur de la culture française. En avril 1952, il critique durement le gouvernement brésilien, à travers la presse, pour le fait que celui-ci ait voté contre la France et en faveur de la Tunisie au Conseil de Sécurité de l'ONU. Il qualifie le vote de la diplomatie brésilienne d'« archi-désastreux », et justifie sa position en argumentant que :

*« La présence des Français [au nord de l'Afrique] a commencé par mettre fin à l'instabilité sociale créée par l'ambition des rois et des roitelets provinciaux [...]. La phase coloniale a marqué une ère de progrès. Il suffit de survoler le territoire tunisien, algérien et marocain pour constater le déploiement d'une nouvelle civilisation qui traduit l'expansion de l'esprit latin [...]. Les Français ont garanti l'ordre et la paix à tous ceux des Berbères et des Arabes qui voulaient travailler pour la grandeur de leur pays »<sup>931</sup>.*

Dans cette même lettre où Jacques Vimont, chargé des Affaires françaises au Brésil, explique la position d'Assis Chateaubriand sur le vote du gouvernement brésilien, il y a le

---

<sup>929</sup> Maurício Valim et Soraya Costa, *História da TV no Brasil*, [www.tudosobretv.com.br](http://www.tudosobretv.com.br)

<sup>930</sup> Idem.

<sup>931</sup> Article d'Assis Chateaubriand annexé et traduit dans la lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Jacques Vimont, envoyée au MAE, RJ 05/05/52, AMAE, s. B Amérique, s.s Brésil, c. 85. Malgré la coupure du journal jointe à la lettre, ni le nom de celui-ci ni la date d'édition ne sont lisibles sur la propre coupure, ni mentionnés dans la lettre.

message suggérant que la « Direction de l'Amérique doit dédier son attention à ce magnat des médias brésiliens, qui s'apprête à faire un séjour à Paris »<sup>932</sup>.

En s'appuyant sur la documentation qui mentionne l'arrivée de la télévision au Brésil, connaissant la montée du poids politique du pays, pour la France, après-guerre, et la machine efficace que possède l'Etat français pour la réalisation de sa politique culturelle internationale, on pourrait penser, *a priori*, qu'il y a eu une importante présence de la culture française sur les petits écrans brésiliens. Assis Chateaubriand, un admirateur de la culture et de la politique externe française, est entre 1945 et 1968 (l'année de sa mort) un des hommes les plus puissants des médias brésiliens, et en particulier des médias télévisés. Cependant, la documentation donne peu d'indices de la présence française sur les écrans brésiliens. Toutefois elle laisse apparaître clairement que la télévision brésilienne devient, depuis son début, une nouvelle cible pour la politique culturelle du Quai d'Orsay.

Les Français ont de grandes difficultés à s'introduire dans ce nouveau moyen de communication. Tout d'abord à cause de son origine. On vient de voir que la télévision parvient au Brésil au travers d'un des principaux hommes entrepreneurs des communications au pays. Même si Assis Chateaubriand est bien identifié avec la pensée française, tout l'équipement acheté par lui vient des Etats-Unis, de la RCA (*Radio Corporation of America*), ainsi que les techniciens qui le manipulent. Douze ans après la première émission télévisée au Brésil, la contribution états-unienne se fait aussi avec la création, par la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA), des transmissions aux récepteurs via satellite, suite au lancement en juillet 1962 du satellite de communication commerciale *Telstar I*<sup>933</sup>.

D'ailleurs c'est aussi en juillet 1962 que Roberto Marinho - qui deviendra le principal magnat de la télévision au Brésil - aide à renforcer cette liaison, quand il signe un contrat avec l'entreprise états-unienne *Time Life* de cinq millions de dollars, pour l'acquisition d'équipements sophistiqués et de personnels spécialisés venus des Etats-Unis pour la création de la *TV Globo*, future *Rede Globo*. (Ce contrat a été concrétisé alors même qu'il était interdit par la Constitution fédérale brésilienne<sup>934</sup>). Suite au coup d'Etat militaire de mars 1964, le même Roberto Marinho reçoit la concession d'une chaîne de télévision du nouveau régime.

En avril 1965 est transmis le premier programme de la *TV Globo*, chaîne de télévision qui entre dans l'histoire du Brésil comme le principal moyen de communication utilisé par la

---

<sup>932</sup> Idem.

<sup>933</sup> Maurício Valim et Soraya Costa, *História da TV no Brasil*, [www.tudosobretv.com.br](http://www.tudosobretv.com.br)

<sup>934</sup> Idem.

dictature militaire pour faire passer son idéologie<sup>935</sup>. Celle-là est directement identifiée à celle des Etats-Unis de l'époque du maccarthisme. C'est ainsi que la télévision brésilienne reste directement liée aux Etats-Unis à travers des équipements importés, la technologie, le personnel et son style de programmation.

Outre les motifs ci-dessus, la France est heurtée aussi par la traditionnelle image de sa culture, qui reste dans l'inconscient collectif brésilien comme pays de « haute culture ». Même si initialement la télévision est un objet de luxe, sa programmation a été toujours très populaire, c'est-à-dire liée au goût des masses ; et cela en grande partie grâce aux initiatives de l'élite économique et politique. Le développement de la démocratisation de la télévision au Brésil est directement lié à la baisse progressive du prix des appareils, aux investissements d'origine publicitaire (en 1962 la télévision brésilienne reçoit déjà le quart de tous les investissements publicitaires dans le pays), à la législation brésilienne (par exemple, en 1962, Jânio Quadros crée la loi qui oblige tous les programmes d'origine étrangère présentés au Brésil à être doublés en portugais), aux grands crédits ouverts par le Gouvernement fédéral pour la vente de récepteurs en 1965, etc.<sup>936</sup>

Pour que les émissions télévisées puissent toucher un public chaque fois plus large, elles doivent tout d'abord homogénéiser le goût, donc la demande. Une fois celle-ci en place, la programmation arrive à avoir un grand public captif. Et pour que ce processus dialectique soit possible, il est nécessaire d'éviter une programmation qui puisse réveiller la pensée critique, l'autonomie intellectuelle ; ce qui est souvent l'antinomie de la sensibilité homogénéisée. Comme nous l'apprend Pierre Bourdieu, la télévision est un « instrument d'oppression symbolique », qui introduit la logique de l'audimat, c'est-à-dire de la « soumission démagogique aux exigences du plébiscite commercial ». Son objectif est celui de transmettre le « message » au public le plus nombreux possible, sans distinction de niveaux de connaissance ou de classe sociale. La télévision, toujours suivant Pierre Bourdieu :

*« A une sorte de monopole de fait sur la formation des cerveaux d'une partie très importante de la population. Elle peut faire voir et faire croire à ce qu'elle fait voir. Cette puissance d'évocation a des effets de mobilisation. Elle peut faire exister des idées ou des représentations [qui] impliquent toujours une construction sociale de la*

---

<sup>935</sup> Idem.

<sup>936</sup> Idem.

*réalité capable d'exercer des effets sociaux de mobilisation. [...] [Bref], elle produit un formidable effet de clôture, d'enfermement mental »<sup>937</sup>.*

Or même si le processus vécu par la télévision brésilienne est semblable à celui qui se déroule avec la télévision en France, le problème reste lié à l'attente brésilienne de la culture française. Autrement dit, même si les Français ont une programmation populaire capable peut-être de plaire au grand public brésilien, c'est-à-dire la programmation même offerte à l'intérieur de l'Hexagone, celle-ci est incompatible avec la traditionnelle « haute culture » exportée par l'Etat français. La télévision brésilienne est donc un récepteur, depuis son origine, plus apte à être comblé par la culture de masse venue du Brésil lui-même et celle venue et financée par les Etats-Unis. Quant à la France, elle ne dispose pas de ressources financières pour transmuter sa traditionnelle image sur les écrans brésiliens.

Dans les années cinquante, la présence française sur les écrans se heurte alors - aussi - à la structure commerciale des télévisions brésiliennes, toutes privées, et peu disposées à céder gratuitement des horaires<sup>938</sup> ; différemment des radios brésiliennes, qui, comme nous l'avons vu, ont souvent facilité le transfert de la culture française.

Mais la diplomatie française cherche par tous les moyens à s'introduire dans la télévision brésilienne. Outre les tentatives d'approche avec Assis Chateaubriand, en décembre 1952 le consul à São Paulo, Pierre Bouffanais, envoie une lettre au MAE expliquant qu'il serait très important d'utiliser la télévision brésilienne comme instrument divulgateur de la culture française. Il signale que, dans la *TV Tupi* (propriété d'Assis Chateaubriand), « deux techniciens français y sont employés qui pourraient être pour nous de précieux auxiliaires », et que la Direction de l'Amérique devrait envoyer des « spectacles français de variétés et des reportages de notre télévision sur la vie économique et culturelle de la France »<sup>939</sup>.

---

<sup>937</sup> Pierre Bourdieu, *Sur la télévision*, Paris, Liber éditions, 1996, respectivement p. 8, 5, 17, 20, 21 et 26.

<sup>938</sup> Un peu plus tard, exceptionnellement, en mars 1964, l'Association des professeurs de français de São Paulo a été néanmoins sur le point d'obtenir une émission gratuite trihebdomadaire de langue et civilisation française. Mais les bouleversements politiques qui suivirent le coup d'Etat à la fin du même mois ont ruiné cette entreprise. Toujours en 1964, les Français vont essayer de reprendre ce projet à zéro.

« Note sur la situation du français dans l'enseignement secondaire brésilien », envoyée par le conseiller culturel et de coopération technique auprès de l'ambassade, Maurice Descotes, à la DGACT-MAE, RJ 17/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>939</sup> Lettre de Pierre Bouffanais, consul général de France à São Paulo, envoyée au MAE, SP 15/12/52, AMAE, s. B Amérique, s.s Brésil, c. 85.

Toutefois, jusqu'au moins à la fin de 1953, aucun organe du Quai d'Orsay n'avait envoyé de programmes à la télévision brésilienne. A cette époque, même les films qui sont disponibles dans l'ambassade française à Rio de Janeiro ne peuvent être transmis par les petits écrans du Brésil parce que le MAE n'avait pas encore réussi à obtenir des producteurs français l'autorisation pour que la diplomatie sur place puisse les prêter gratuitement aux postes brésiliens, qui apparemment n'ont pas encore d'intérêt à payer pour les présenter<sup>940</sup>.

Plus tard, afin d'éviter la marginalisation française des écrans brésiliens, l'ambassade envisage d'adapter aux circonstances une nouvelle formule à appliquer dès début 1959. Elle consiste à l'envoi du Quai d'Orsay à son adresse, du négatif des films pédagogiques (cours de langue et civilisation française) et de l'hebdomadaire sur les actualités françaises. Au Brésil, ces négatifs auront un tirage en laboratoire des copies nécessaires à la diffusion dans le circuit télévisuel commercial. Cette formule aurait l'avantage de limiter au strict minimum (droit de douane sur le négatif) les frais supplémentaires occasionnés par la nouvelle procédure. En même temps, le Service culturel de l'ambassade effectue une enquête plus précise pour savoir quelle solution définitive pourrait ultérieurement être adoptée<sup>941</sup>. Nous reviendrons sur cette question dans la troisième partie de ce travail, celle qui traite de la politique culturelle de la V<sup>e</sup> République.

---

<sup>940</sup> « Liste détaillée des émissions hebdomadaires organisées par le Service de Presse français au Brésil au premier semestre de 1953 », envoyé par l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, (date illisible) RJ 1953, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

<sup>941</sup> Lettre de l'ambassade, signée Henry Boyle, envoyée au MAE, RJ 13/04/59, AMAE, s. Amérique, s.s. Brésil 1952-1963, c. 99.

## Chapitre 18

### La Maison de France : le laborieux début d'un ancien projet

Si souvent le concept de politique culturelle internationale sert d'euphémisme pour masquer les expressions moins bien vues, comme par exemple « propagande culturelle », qui éveille plutôt l'idée d'image manipulée (on a déjà vu la différence fondamentale entre ces concepts), le fait est que les arguments qui soutiennent ces deux activités sont motivés par des raisons communes, et une des principales raisons est la concurrence. La relativement riche documentation sur le processus de construction de la Maison de France à Rio de Janeiro expose, tout d'abord, la concurrence entre la France et les autres grandes puissances.

Pour justifier la nécessité de cette maison ou pour réformer son ambassade, l'ambassadeur Gilbert Arvengas envoie au MAE plusieurs lettres sur l'ambassade des autres puissances. Sur la nouvelle ambassade britannique il dit : « Inaugurée le 22 juin 1950 par un bal où près de 2 000 personnes avaient été conviées, l'ambassade d'Angleterre à Rio de Janeiro, avec son magnifique déploiement de salles de réception, a suscité une très vive admiration »<sup>942</sup>. Ou alors, « l'ambassade des Etats-Unis a fait construire sur l'Esplanade du Castelo [presque à côté du terrain dans lequel les Français pensent construire leur Maison, sur la même esplanade] un immense édifice où elle va transférer ses bureaux »<sup>943</sup>. Il faut donc faire face aux grandes puissances aussi avec les édifices qui d'une certaine manière représentent la France au Brésil.

L'idée de la construction d'une Maison de France au Brésil existe depuis que la France a offert, en 1923, à l'Académie brésilienne de Lettres, le pavillon édifié à ses frais pour l'Exposition internationale de 1922, réalisée pour commémorer le centenaire de l'Indépendance du pays. Ce pavillon, en fait une réplique du Petit Trianon de Versailles, est aujourd'hui le siège de l'Académie brésilienne de Lettres.

En échange du cadeau, en 1926 un terrain est offert aux Français pour la construction d'une Maison de France à Rio de Janeiro. Ce don est renouvelé deux fois et l'emplacement est modifié au moins une fois. Une « première pierre » pour la construction est posée par les

---

<sup>942</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 05/07/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Mission diplomatique, microfilm vol. 6.

<sup>943</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 15/07/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Mission diplomatique, microfilm vol. 6.



Français au moins deux fois avant la Seconde Guerre mondiale<sup>944</sup>.

En août 1939, un texte officiel du gouvernement brésilien attribue le terrain à une future Maison de France, chargée en premier lieu d'abriter l'Institut franco-brésilien de Haute culture (IFBHC). Dans la même année, un comité est constitué pour développer un projet pour la réalisation de la Maison. A cause de la guerre, un décret-loi brésilien du 27 février 1940 modifie ce comité, de telle façon que la France a immédiatement perdu la majorité dans sa composition et, à un certain moment, elle n'a même plus de représentativité. C'est alors que la fondation responsable pour le projet de la Maison de France change son titre, désormais appelée « Maison des Amis de la France ». Le nouveau nom est indicatif de l'éloignement de la participation française au projet<sup>945</sup>.

Lors de la mission Pasteur Vallery-Radot en 1945, l'ambassade française décide de réexaminer la question. Elle obtient un nouveau décret de la préfecture de Rio de Janeiro, suite à la demande du Président brésilien, de renouvellement de la donation pour la construction d'un immeuble logeant les services de l'ambassade. A partir d'octobre, afin de chiffrer la dépense, l'ambassade étudie les conditions dans lesquelles les divers services officiels pourraient être logés dans l'immeuble prévu. La première estimation est pour la construction d'un bâtiment de 13 étages, sur un terrain de 1 200 m<sup>2</sup><sup>946</sup>.

En effet, le *Diário Oficial brasileiro* du 26 septembre 1945 publie le décret n° 7 999 faisant don à titre gratuit au Gouvernement français du terrain pour la construction de la Maison de France. Dans le projet initial, le bâtiment doit abriter tous les services officiels du consulat, les bureaux des attachés techniques de l'ambassade, les organismes de diffusion culturelle et l'IFBHC<sup>947</sup>.

Du fait que le terrain est localisé dans un des quartiers du centre ville, au 58 avenue Président Antônio Carlos, mais à la lisière de l'oppressant quartier administratif et commercial, donnant sur le beau paysage de la Baía de Guanabara, d'où l'on peut apercevoir le Christ Rédempteur, le Pain de Sucre, la Marina da Glória, etc. l'ambassadeur François d'Astier demande au Quai d'Orsay un crédit supplémentaire pour le rachat, « à bas prix, de la clôture en bois qui permettrait d'entourer le terrain »<sup>948</sup>. Deux mois après, il prie son ministère de mettre le projet en route « de toute urgence » et de confirmer si Le Corbusier peut arriver

---

<sup>944</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, (date illisible) RJ 1946, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>945</sup> Idem.

<sup>946</sup> Idem.

<sup>947</sup> Idem.

<sup>948</sup> Télégramme du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyé au MAE, RJ 06/10/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol.

encore en décembre. Le choix de Le Corbusier - qui est d'abord confirmé et ensuite exclu - est dû en partie au fait qu'il « fait un bon effet ici [au Brésil] »<sup>949</sup>.

Malgré des difficultés, en avril 1945 la Direction générale des relations culturelles (DGRC) avait déjà annoncé la libération de 9 millions de francs (environ 1 070 000 euros en 2010<sup>950</sup>) à son ambassade au Brésil : « La majeure partie destinée à la réalisation du projet de la Maison de France à Rio de Janeiro »<sup>951</sup>. Le Corbusier avait déjà été contacté afin de réaliser une éventuelle mission au Brésil pour la construction d'une « grande Maison de France ». Mais l'analyse des difficultés - fondamentalement économiques - pour la concrétisation totale du projet, faite par le secteur financier du Quai d'Orsay et le contact de ce même secteur avec le rapport de la mission Pasteur Vallery-Radot (considérant que cette construction peut être ajournée), fait penser qu'il y a lieu de reconsidérer la question et de ne pas prendre de décision avant d'avoir soumis à nouveau la question à la DGRC<sup>952</sup>. Raison pour laquelle la majeure partie des 9 millions qui ont été accordés auparavant reste en réserve, en attendant des nouvelles décisions<sup>953</sup>.

Parallèlement, à cause du changement de régime au Brésil en novembre 1945, il a été convenu par l'ambassade française de repousser la demande de transfert du terrain au cadastre. Cette décision est due au fait que le transfert, cadastré, imposerait le court délai de trois ans pour la conclusion de la construction stipulée à l'acte de la donation, au terme duquel le terrain reviendrait à la préfecture de Rio de Janeiro<sup>954</sup>.

De plus, deux nouveaux problèmes se posent. Le premier est que, en 1946 et selon le ministère des Relations extérieures (MRE), la valeur du don brésilien devient très supérieure à la valeur du don français de 1923 (La documentation ne donne pas de détails sur la différence entre ces valeurs, par contre, comme on le verra ensuite, les Français vont contester l'évaluation faite par les Brésiliens). Le second, celui-ci de connotation politique, est que le renouvellement du don brésilien réalisé en septembre 1945 a été fait à l'époque où le Brésil est sous l'autoritarisme de Gatúlio Vargas (renversé du gouvernement le 29 octobre de la

---

<sup>949</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 07/12/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

<sup>950</sup> Conversion faite à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<sup>951</sup> Compte rendu des crédits acceptés par les Finances, DGRC, Paris 23/04/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 10.

<sup>952</sup> Compte rendu, DGRC, Paris 14/09/45, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 10.

<sup>953</sup> Télégramme de l'ambassadeur François d'Astier au MAE, RJ 07/12/45, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 1.

<sup>954</sup> Lettre de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, (date illisible) RJ 1946, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

même année), de façon que, avec la démocratie rétablie et l'élection du nouveau Congrès national, les Français sont susceptibles de se faire interpellés devant ce Congrès à cause de cette donation. Un membre du Parti communiste brésilien, par exemple, pourrait chercher à savoir pourquoi ce don a été fait à la France et non aux soviets, et ensuite demander l'annulation du don. Pour éviter cette possible procédure, avec un justificatif pour le don du terrain, le directeur des Affaires politiques au MRE brésilien, Rubens de Mello, communique alors à l'ambassade française que « vous les Français faciliteriez grandement les choses en nous donnant, en échange, un hôtel à Paris pour notre ambassade », et il ajoute que « nous serions alors tout à fait à l'aise pour répondre à nos opposants », c'est-à-dire la gauche et particulièrement le Parti communiste<sup>955</sup>.

L'ambassade transfère la décision sur la nouvelle proposition brésilienne à la Direction de l'Amérique du MAE<sup>956</sup>. Une semaine après, le 19 août 1946, le chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoie alors son point de vue sur l'évaluation brésilienne :

*« Le terrain en question est loin de représenter celui qu'il faudrait à Paris pour une ambassade brésilienne. Il n'est pas très grand, de forme incommode et la valeur qui lui est attribuée, plus de 2 millions de dollars, selon le représentant brésilien, est exagérée environ du double. L'équivalent devrait plutôt être cherché dans l'octroi d'un emplacement à la Cité universitaire. Il [le terrain] nous est donné sous condition de réciprocité et l'utilisation à des fins non commerciales ou lucratives ce qui réduit encore considérablement la valeur »*<sup>957</sup>.

Etienne de Croy insiste sur cette dernière condition :

*« [...] qui enlève beaucoup d'intérêt à la construction d'un immeuble où ne pourraient trouver place « ni bureaux commerciaux (Air France, tourisme), ni magasins (librairie), ni auditorium ou studios pouvant être loués, ni expositions pour les ventes, ni restaurants ou bar »*<sup>958</sup>.

Devant l'impasse, le même Etienne de Croy envisage alors une nouvelle solution pour la construction d'une Maison de France au Brésil. Son idée est d'utiliser les vastes terrains où

---

<sup>955</sup> Télégramme de l'ambassadeur Hubert Guérin au MAE, RJ 10/08/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>956</sup> Idem.

<sup>957</sup> Télégramme du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyé au MAE, RJ 19/08/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>958</sup> Idem.

se trouvent résidence, chancellerie, ambassade française, etc. pour construire un grand immeuble où trouveraient place la Maison de France, tous les services de la diplomatie française, logement pour le personnel et résidence en *roof garden*. Selon lui, « il faudra un jour étudier l'utilisation de cet emplacement car les bâtiments de service sont vieux et la résidence [diplomatique] commence d'être enterrée au milieu des édifices de 12 étages [qui ont été construits à Rio de Janeiro] »<sup>959</sup>. Il croit que le seul argument pour la construction de la Maison de France sur le terrain donné par le gouvernement brésilien « est sa proximité du Centre ville », argument qui doit être relativisé parce que « le Centre ville tend à s'étendre et à se rapprocher de l'ambassade »<sup>960</sup>.

Cependant, il se dit être d'avis d'entrer dans les vues du directeur des Affaires politiques du MRE brésilien, Rubens de Mello, à condition que celui-ci « rabatte ses prétentions et que nous nous fassions alors donner le nouveau terrain en pleine propriété »<sup>961</sup>. Dans ce cas, si la Direction de l'Amérique du MAE estimait préférable d'utiliser l'emplacement de l'ambassade, la vente d'un des terrains où cette dernière se trouve fournirait des fonds pour la construction de la Maison de France au Centre ville.

Dans la quête d'une solution, la Direction de l'Amérique et l'ambassade vont étudier la situation des terrains où sont placés les services diplomatiques français dans la Capitale brésilienne. Ce premier examen constate que la France a constitué à Rio de Janeiro, entre les années 1934 et 1937, un domaine composé par la réunion de quatre propriétés voisines dans le quartier *chic* - à l'époque - Plage du Flamengo. En 1934, une propriété située aux numéros 364, 366 et 368, superficie totale de 3 200 m<sup>2</sup>, a été achetée par la Caisse des Dépôts et Consignations et louée au Quai d'Orsay avec un bail de 30 ans. En 1935, même opération pour deux propriétés sises sur les terrains des numéros 370 et 372, superficie totale de 401 m<sup>2</sup>. En 1936, toujours par la Caisse des Dépôts et sur la Plage du Flamengo, c'est l'acquisition d'une propriété sise aux numéros 356 et 358, de superficie totale de 702 m<sup>2</sup>. Les loyers de ces trois propriétés comprennent à la fois, le loyer proprement dit et l'amortissement du prix d'achat, de sorte que les immeubles deviendront propriété de l'Etat français à l'expiration des baux trentenaires, c'est-à-dire en 1964, 1965 et 1966 pour chacune des trois propriétés considérées. Enfin, en 1937, l'Etat français a acheté lui-même un terrain contigu au 364 de la Plage du Flamengo, sa superficie est de 468 m<sup>2</sup>. Cet achat est dû au fait que le terrain est situé sur les arrières du jardin de l'ambassade, où il y avait des menaces de la construction d'un

---

<sup>959</sup> Idem.

<sup>960</sup> Idem.

<sup>961</sup> Idem.

gratte-ciel et conséquemment l'« effacement » partiel du bâtiment de la diplomatie française<sup>962</sup>.

Les raisons qui ont motivé ces différents achats sont les suivantes : comme la mission diplomatique française a été élevée au rang d'ambassade en 1919<sup>963</sup>, il ne serait pas convenable de rester installé dans des conditions qui ne répondraient plus aux exigences de sa nouvelle représentation ; même si le déménagement se passe tardivement (seulement en 1934), le projet a existé dès 1918. L'étude conclut que, « sauf en ce qui concerne la quatrième parcelle [le terrain acheté par l'Etat français en 1937], le Département [Direction de l'Amérique] n'a donc aucun droit de vendre ces propriétés. Seule la Caisse des Dépôts peut en disposer », au moins jusqu'à 1964, 1965 et 1966<sup>964</sup>.

En conséquence, lors d'une réunion organisée à la Direction de l'Amérique le 4 septembre 1946, il est décidé, entre le représentant de la diplomatie brésilienne Rubens de Mello et les membres du Quai d'Orsay, que la diplomatie brésilienne devra faire des efforts pour « envisager la suppression des clauses restrictives du terrain donné et l'échange du même contre un terrain à la Cité universitaire de Paris »<sup>965</sup>. Mais, comme nous verrons ensuite, cette « décision » ne reçoit pas l'approbation du MRE brésilien. Il reste donc l'impasse, et ce pendant des années...

On voit qu'encore à la fin 1949, l'ambassadeur français demande au Quai d'Orsay des décisions plus précises sur la possibilité de concrétisation ou non du projet de la Maison de France. Au cas où l'argent ne serait pas utilisé dans la construction de la maison, il demande des crédits pour des « réformes urgentes » de l'ambassade. Il signale l'état peu convenable du bâtiment, son « exigüité qui frappe », avec des pièces parfois assez grandes « mais lamentablement conçues », où « les installations diplomatiques et consulaires sont aussi

---

<sup>962</sup> Note interne de la Direction de l'Amérique-MAE, « Domaine diplomatique français à Rio de Janeiro », (date illisible) Paris 1946, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>963</sup> Le premier poste consulaire français au Brésil est créé à Rio de Janeiro en 1815. Il est élevé au rang de légation en 1827 (en 1833 seulement, c'est le tour du Mexique et en 1842 celui de l'Argentine). Et sera au rang d'ambassade en juin 1919. Mônica Leite Lessa, *L'influence intellectuelle française au Brésil : Contribution à l'étude d'une politique culturelle (1886 / 1930)*, thèse de doctorat, sous la direction de Frédéric Mauro, Université Paris X, 1997, p. 98 et 99.

<sup>964</sup> Note interne de la Direction de l'Amérique-MAE, « Domaine diplomatique français à Rio de Janeiro », (date illisible) Paris 1946, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>965</sup> Compte rendu de la réunion au bureau d'Etienne Dennery au sujet du terrain donné à la France par le Gouvernement brésilien, MAE, Paris 04/09/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

pitoyables » et celles des services de l'attaché militaire et du conseiller commercial « constituent un scandale ». Pour lui, le seul service de la diplomatie française, qui est d'ailleurs installé hors du terrain de l'ambassade, qui dispose d'espace et d'une présentation digne, est le Service culturel : « Dans un bon quartier, il occupe un bel immeuble, des locaux très clairs dont l'aménagement et la tenue sont exemplaires »<sup>966</sup>. Mais même ce service voit ses avantages d'installation comptés avec les jours, puisque « faute de ressources suffisantes, le bail a été dénoncé et il faudra donc rechercher une installation moins onéreuse »<sup>967</sup>.

La Maison de France devient alors une nécessité pour la diplomatie française, soit par manque d'infrastructures pour ses services, soit par souci de son image, soit pour des raisons d'économie pour l'avenir. Il est évident pour l'ambassadeur Gilbert Arvengas qu'il est préférable d'utiliser l'argent pour la construction de la Maison de France que de le « gâcher » aux réformes des installations des services de l'ambassade et du consulat, qui « coûteraient très cher » sans parler des dépenses avec les loyers<sup>968</sup>.

Presque trois ans et demi s'étant écoulés depuis la réunion de septembre 1946 à la Direction de l'Amérique du MAE, le Gouvernement brésilien fait des concessions - il renonce à réclamer un hôtel à Paris pour son ambassade et donne un délai au-delà de trois ans pour la construction de la Maison de France - mais maintient d'anciennes exigences, lesquelles sont toujours jugées par la diplomatie française comme « gravées de grandes servitudes pour la France » : obligation de construire un immeuble de 13 étages sur une vaste surface et interdiction de louer à usage commercial les locaux non utilisés<sup>969</sup>.

Ces stipulations légales interdisant aux Français de constituer une société commerciale d'exploitation de l'édifice doivent les orienter vers la nouvelle solution définie par la Direction de l'Amérique du MAE : « Rétrocéder au gouvernement brésilien la moitié du terrain et, en contrepartie, obtenir une extension de deux ou trois ans du délai de construction qui expire en septembre 1951, et être libéré de toute obligation réciproque de donner au Brésil un immeuble pour l'installation d'une ambassade à Paris »<sup>970</sup>. Pour l'ambassadeur Gilbert Arvengas, cette solution « paraît devoir être acceptée par le Gouvernement brésilien »<sup>971</sup>. En même temps, en note interne de la Direction de l'Amérique de juin 1950, on lit que « la raison

---

<sup>966</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 05/12/49, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>967</sup> Idem.

<sup>968</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 16/01/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>969</sup> Idem.

<sup>970</sup> Idem.

<sup>971</sup> Idem.

pour laquelle aucune amélioration des locaux de l'ambassade n'a été réalisée, malgré son évidente nécessité, provient du désir de résoudre la difficulté par l'édification de la Maison de France, qui aurait englobé la chancellerie et tous les services français »<sup>972</sup>.

Entretemps, un autre projet est étudié au Quai d'Orsay, lequel est créé par le propre ambassadeur<sup>973</sup>. Il peut être résumé à la réalisation de travaux au premier étage de l'ambassade, où serait constituée « une très belle et spacieuse réception », et au rez-de-chaussée, où seraient faits les bureaux très « commodes pour la chancellerie et les services annexes de l'ambassade »<sup>974</sup> : conseiller commercial, attaché militaire et Service de Presse. Les économies réalisées sur les loyers de ces services permettraient à l'Etat français, selon l'ambassadeur, de financer en trois ans ces transformations. Par contre, son application signifierait en fait l'abandon du projet de construction de la Maison de France avec toutes ses conséquences regrettables et notamment la perte de la restitution de l'ensemble du terrain<sup>975</sup>.

Pour essayer de résoudre définitivement le problème, la Direction de l'Amérique propose d'inscrire, pour le budget de 1951, une somme d'environ 180 000 000 de francs (près de 4 090 000 euros en 2010<sup>976</sup>), qui pourrait être affectée à la construction de la Maison de France ; écartant ainsi la proposition de l'ambassadeur Gilbert Arvengas de réformer une partie de l'ambassade<sup>977</sup>.

Pour récapituler : depuis 1945 plusieurs solutions sont étudiées mais aucune n'est retenue jusqu'à juin 1950. L'ambassadeur Hubert Guérin avait songé à vendre les terrains de l'ambassade, le produit de cette vente aurait permis de financer la construction de la Maison de France. Mais le fait que les terrains n'appartiennent pas encore à l'Etat français (ils ont été achetés par la Caisse des Dépôts et Consignations) et la baisse du prix des terrains en certains quartiers à Rio de Janeiro rend cette opération irréalisable. Une autre solution aurait consisté à obtenir un prêt d'un groupe brésilien. Mais les offres faites à l'ambassade française « furent dérisoires », en outre, la Direction de l'Amérique du MAE « n'est pas favorable à l'abandon de l'actuelle ambassade »<sup>978</sup>. Pour gagner du temps, les Français ont accepté la proposition de

---

<sup>972</sup> Note pour le ministre : « Ambassade et Maison de France à Rio de Janeiro », MAE, Paris 07/06/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>973</sup> Idem.

<sup>974</sup> Idem.

<sup>975</sup> Idem.

<sup>976</sup> Conversion faite à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<sup>977</sup> Note pour le ministre : « Ambassade et Maison de France à Rio de Janeiro », MAE, Paris 07/06/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>978</sup> Idem.



l'ambassadeur brésilien de la rétrocession au Brésil de la moitié du terrain en échange de l'extension du délai pour la construction de l'immeuble.

Finalement, le projet de construction de la Maison de France, ainsi que celui de la réforme partielle de l'ambassade (mais il n'y aura pas tous les travaux proposés par l'ambassadeur, qui coûteraient très cher), est initié en 1951. Cependant, cette fois-ci, les querelles sont plutôt entre les Français eux-mêmes pour décider quelle société et quel architecte doivent assumer le projet. Le choix de Gilbert Arvengas cause divergence. Celui-ci confie les projets au Bureau technique d'Architecture Rendu-Arcuri et à l'architecte Jacques Pilon. En juin 1951, le Conseil supérieur de l'Ordre des Architectes français exprime sa surprise devant ce choix. Il argumente en disant qu'il serait préférable de profiter de l'existence au Brésil d'un autre architecte français, Henri Sajous. Toutefois, cette suggestion, vu le manque de justificatifs, paraît plus politique que basée sur un quelconque jugement qualitatif<sup>979</sup>.

L'ambassadeur Gilbert Arvengas justifie alors sa décision expliquant la « réelle » situation de Henri Sajous au Brésil. Selon lui, c'est grâce aux efforts d'Auguste Rendu, ex-président du Comité des Français libres du Brésil à Rio de Janeiro (groupe qui consistait à affirmer la politique de la Résistance française dans le pays entre 1940 et 1945), que Henri Sajous, alors associé à Auguste Rendu sous la raison sociale Sajous-Architecte-Rendu-Constructeur Ingénieur, a pu obtenir la validation au Brésil de son diplôme français d'architecte en 1932. A partir de cette date, toujours selon l'ambassadeur, les archives de l'ambassade « gonflent des continuelles récriminations de Henri Sajous qui prétend tenir pour un droit personnel tout travail effectué dans le cadre de cette ambassade »<sup>980</sup>.

En conséquence, l'ambassadeur demande à la Direction de l'Amérique de répondre à

---

<sup>979</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 08/06/51, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>980</sup> Idem.

D'après le site Internet créé en hommage à Henri Sajous (créé par sa propre famille), à Paris, celui-ci est associé, depuis 1924, à Emile Molinié, Charles Hébrard et Charles Nicod (premier Grand prix de Rome, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts). En 1931, Henri Sajous et Charles Hébrard s'associent à l'ingénieur Auguste Rendu pour la réalisation d'œuvres en Amérique latine. Au début des années trente, Henri Sajous et Auguste Rendu partent au Brésil pour la construction de la station balnéaire de São Lourenço, dans l'Etat du Minas Gerais. « En désaccord avec Auguste Rendu », son association avec ce dernier est rompue en 1933. Entre 1933 et 1959, Henri Sajous projette et fait construire plusieurs bâtiments dans les Etats du Minas Gerais, de São Paulo et de Rio de Janeiro. Dans ce dernier Etat, il devient le créateur, entre autres, de l'Eglise Santíssima Trindade (141 rue Senador Vergueiro, quartier Flamengo), du Palais du Commerce (9 rue de la Candelária, Centre ville), et de celui qui est souvent considéré comme un des plus beaux bâtiments *carioca*, le Biarritz (268 Praia do Flamengo) ; ce dernier est réalisé en partenariat avec Auguste Rendu. Voir Marie Christine Sajous Clause, *Biographie de Henri Sajous*, 2010, [www.sajous-henri.com](http://www.sajous-henri.com)

Henri Sajous que c'est à lui qu'il doit s'adresser pour faire valoir sa candidature, au lieu de se plaindre auprès du Quai d'Orsay et du Conseil supérieur de l'Ordre des Architectes français. Pour l'ambassadeur, « toute autre réponse lui permettra de croire que sa collaboration me sera imposée et qu'il [Henri Sajous] n'a pas à se préoccuper de mon opinion »<sup>981</sup>.

La position de Gilbert Arvengas va prévaloir, puisque sont écartés Le Corbusier (indiqué en 1945 par l'ancien ambassadeur François d'Astier) et Henri Sajous. Le projet architectural définitif de la Maison de France est réalisé par les Français Auguste Rendu et Jacques Pilon. Les travaux de construction débutent au deuxième semestre de 1951. La Maison de France est inaugurée le 20 mars 1956, avec la présence du Président Juscelino Kubtschek et du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères français Maurice Faure<sup>982</sup>.

Les occupants de la nouvelle Maison se divisent en trois catégories : les services du corps diplomatique : le Service de Presse, le Service culturel, le Service consulaire, etc. ; les organismes privés à but non lucratif : ACFB et l'Alliance française de Rio de Janeiro, Société de bienfaisance de Rio de Janeiro, Association des anciens combattants, Cercle de la Maison de France (plutôt connue à l'époque comme restaurant de la Maison de France). La troisième catégorie est composée par des organismes privés à buts lucratifs, comme le bureau d'*Unifrance Films*, la représentation d'*Air France* et autres « entreprises privées avec une activité commerciale » (la documentation le mentionne de cette manière)<sup>983</sup>.

Il y a une certaine réserve de la diplomatie française quand elle fait référence à cette dernière catégorie, et ce parce qu'« en droit brésilien, un Etat étranger ne peut être propriétaire que des immeubles abritant ses services diplomatiques, ainsi que des organismes privés à buts non lucratifs »<sup>984</sup> ; nous avons déjà vu que ce type d'interdiction a été claire et souvent mentionnée par les Français. La location de bureaux à des entreprises commerciales comme *Air France* ne pourrait le cas échéant y être envisagée. Toutefois, pour la diplomatie française, elle est seulement à la « limite de la légalité »<sup>985</sup>. Puis aussi, « à tort ou à raison », la colonie française de Rio de Janeiro considère qu'elle a sur la Maison de France une sorte « d'hypothèque morale »<sup>986</sup> du fait que certains de ses membres ont avancé des fonds pour sa

---

<sup>981</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 08/06/51, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Ambassade, microfilm vol. 2.

<sup>982</sup> Marcio Rodrigues Pereira, *L'histoire du théâtre français au Brésil de 1945 à 1970 : un outil de la diplomatie française contre le recul de son influence culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 75.

<sup>983</sup> Lettre de l'attaché financier auprès de l'ambassade au Brésil envoyée au ministre des Finances et des Affaires économiques, Direction des finances extérieures, RJ 23/03/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>984</sup> Idem.

<sup>985</sup> Idem.

<sup>986</sup> Idem.

construction. Donc, pour la diplomatie française au Brésil, la « limite de la légalité » n'est pas transposée parce que la Maison de France n'est pas totalement propriété de l'Etat français, vu que, pour sa construction, il y a eu la participation financière du secteur privé<sup>987</sup>. On est ici devant ce que nous pouvons appeler du *jeitinho* (petit savoir-faire) français : « chacun a sa référence »..., répètent les Français, quand cela leur convient.

Il y a aussi dans l'enceinte de la nouvelle Maison française le « Théâtre de la Maison », comme les *Cariocas* vont informellement le nommer. Rapidement ce théâtre devient un des plus importants de Rio de Janeiro<sup>988</sup> - comme on le verra plus loin -. Enfin, quelques années plus tard, en 1961, est créée à la Maison de France la Bibliothèque de la Maison, résultat de la fusion des bibliothèques du Service culturel et de l'Alliance française locale<sup>989</sup>.

Du côté brésilien, il reste toujours l'idée d'un lien établi entre le don du terrain pour la construction de la Maison de France et une obligation de réciprocité à la charge de la France, qui ne pourrait pas être réglée seulement par le don français d'un terrain dans la Cité universitaire à Paris, alors que ce dernier - selon les Brésiliens - a moins de valeur que le terrain très bien placé où est construite la Maison française. Or, le Quai d'Orsay n'a jamais admis l'existence d'un tel lien. Pour lui, la situation est déjà en règle à partir du moment où le Brésil fait son don pour compenser le don français du Petit Trianon de Rio de Janeiro de 1923<sup>990</sup>.

Curieusement cette thèse du Quai d'Orsay n'est pas contestée à l'époque avec l'argumentation qui, à ce qu'il nous paraît, serait la plus plausible. Malgré la grande quantité de documents consultés pour cette recherche, dans aucun d'eux nous n'avons trouvé la mention que le Petit Trianon a été construit et laissé comme « cadeau » au Brésil pour récompenser le gouvernement brésilien du don que celui-ci avait fait à la l'Université de Paris suite à la fin de la Première Guerre mondiale. En effet, au nom du Président Alexandre Millerand, le rapporteur du projet de budget spécial, pour la construction du Petit Trianon à Rio de Janeiro en 1922, présente, entre autres, la justification suivante à la Chambre des Députés pour l'approbation du projet :

---

<sup>987</sup> Idem.

<sup>988</sup> Sur le théâtre de la Maison de France à Rio de Janeiro, voir Marcio Rodrigues Pereira, *L'histoire du théâtre français au Brésil de 1945 à 1970 : un outil de la diplomatie française contre le recul de son influence culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2010.

<sup>989</sup> Lettre de l'ambassadeur Pierre Sébilleau à la DGA-MAE, RJ 04/02/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>990</sup> Lettre de l'ambassadeur Bernard Hardion à la Direction de l'Amérique-MAE, (date illisible) RJ 1958, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

« Nous devons enfin rappeler à cette occasion que récemment le Gouvernement brésilien a fait don à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris de toute l'installation de l'hôpital brésilien qu'il avait créé pendant la guerre rue de Vaugirard [Paris], installation qui représente au prix actuel une valeur de près de 2 millions de francs et que cet hôpital a été transformé en une clinique chirurgicale de la Faculté de Médecine [...] »<sup>991</sup>.

C'est Mônica Leite Lessa qui synthétise le mieux cette question :

« Le Brésil fut le seul pays sud-américain à avoir apporté une aide concrète aux Alliés [de la Première Guerre] : en 1915 est créée à Rio la Ligue des Alliés, en 1918 le Comité de Ravitaillement commence à fonctionner et la même année est envoyée une escadrille de torpilleurs brésiliens qui coopère dans l'Atlantique avec des escadres franco-britanniques, de même les 30 navires allemands saisis dans les eaux brésiliennes sont remis aux Alliés par la convention du 3 décembre 1917. Vers la fin de la guerre une mission médicale avec 93 médecins brésiliens dirigés par le médecin-colonel Nabuco de Gouvea installe rue de Vaugirard l'Hôpital brésilien qui après 1918 sera offert à l'Université de Paris »<sup>992</sup>.

Mais tout indique que ces événements dans le contexte de la Grande Guerre sont tombés dans l'oubli durant la polémique autour de la Maison de France. Deux ans après l'inauguration de celle-ci, l'ambassadeur Bernard Hardion envoie une lettre à l'Itamaraty dans laquelle il rappelle le point de vue soutenu par son ministère ; c'est-à-dire que le terrain de la Maison de France a été une compensation en échange du Petit Trianon. Dans la même lettre, il dit que le gouvernement français estime que « le moment est venu pour lui de restituer de manière définitive et en toute propriété la partie du terrain qui n'a pas été utilisée, l'Etat français conservant l'autre partie en toute propriété »<sup>993</sup>. Il demande alors, « vivement », qu'un arrangement intervienne « sous la forme d'un échange de lettres » entre l'Itamaraty et l'ambassade française. Cet arrangement préciserait « qu'il s'agit du règlement définitif des

---

<sup>991</sup> (AMAE, AM-Brésil, vol. 8, projet de loi pour la Chambre des Députés, n° 3873, pour la participation française au Centenaire de l'Indépendance du Brésil et à l'Exposition Universelle, présentée au nom du président de la République, A. Millerand, session de février 1922, p. 5-6). Cité par Mônica Leite Lessa, *L'influence intellectuelle française au Brésil : Contribution à l'étude d'une politique culturelle (1886 / 1930)*, thèse de doctorat, sous la direction de Frédéric Mauro, Université Paris X, 1997, p. 106.

<sup>992</sup> Idem, p. 152 et 153.

<sup>993</sup> Lettre de l'ambassadeur Bernard Hardion à la Direction de l'Amérique-MAE, (date illisible) RJ 1958, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

questions connexes [...] au don français de 1922 (*sic*) et au don brésilien de septembre 1945 »<sup>994</sup>.

En février 1959, le même ambassadeur remet une autre fois la demande d'une « note verbale » de cet accord à l'Itamaraty. Mais tout indique qu'il n'a pas eu de réponse<sup>995</sup>, raison pour laquelle se développe l'impasse triangulaire entre la diplomatie française, le Gouvernement fédéral et le gouvernement d'Etat de Guanabara<sup>996</sup>.

Jusqu'à 1964, le gouverneur de cet Etat, Carlos Lacerda, intervient à plusieurs reprises - pour l'ambassadeur Pierre Sébilleau de « manière très pressante » - pour que l'ambassade signe l'acte de rétrocession de la partie du terrain non utilisé pour la construction de la Maison de France. L'ambassade française justifie son retard comme réponse au fait que le MRE brésilien avait laissé lui-même sans réponse la note verbale qu'elle lui avait remise en février 1959 ; cette note étant une exigence du Quai d'Orsay<sup>997</sup>. Derrière ce prétexte, il y a l'intention de l'ambassade de garder le terrain à sa disposition jusqu'au moment du transfert de ses services à Brasília. En effet, ce terrain de 632 m<sup>2</sup> sert aux Français comme garage, puisque l'immeuble de la Maison de France est « fâcheusement dépourvu de garage, par suite de l'aménagement d'un théâtre dans son sous-sol [le Théâtre de la Maison de France] »<sup>998</sup>.

La disposition du garage doit alors rendre des services à la diplomatie française aussi longtemps que son ambassade demeurerait à Rio de Janeiro ; en plus, au dire de l'attaché financier auprès de l'ambassade, elle valoriserait « très considérablement la Maison de France »<sup>999</sup> le jour où la plupart des services que celle-ci abrite seront installées à Brasília. Il est suggéré alors, par l'attaché financier auprès de l'ambassade, au ministère des Finances

---

<sup>994</sup> Idem.

<sup>995</sup> Lettre de Louis Joxe, MAE, à l'ambassadeur Bernard Hardion, Paris 15/02/59, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>996</sup> Suite au transfert de la Capitale nationale à Brasília, en accord avec la loi 3 752 du 14 avril 1960, la ville de Rio de Janeiro cesse d'avoir le statut de District fédéral pour devenir l'Etat de Guanabara. Le 15 mars 1975, avec la loi complémentaire n° 20 de 1974, il y a fusion de l'Etat de Guanabara avec l'Etat de Rio de Janeiro. C'est alors que le nouvel Etat, qui garde le nom de Rio de Janeiro, va avoir comme capitale la ville de Rio de Janeiro, soit l'ancien Etat de Guanabara. La ville de Rio de Janeiro reste donc comme Etat de Guanabara de 1960 à 1975. Mais pour faciliter la compréhension du lecteur, j'utilise désormais le nom de Rio de Janeiro pour définir le même espace géographique. Voir, par exemple, Armelle Enders, *A história do Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Ed. Gryphus, seconde édition, 2008.

<sup>997</sup> Lettre de l'ambassadeur Pierre Sébilleau au MAE, RJ 04/02/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>998</sup> Idem.

<sup>999</sup> Lettre de l'attaché financier auprès de l'ambassade au Brésil envoyée au ministre des Finances et des Affaires économiques, Direction des finances extérieures, (signature illisible), RJ 23/03/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

français, de régler l'impasse en faisant de la « bonne politique »<sup>1000</sup>, laquelle consiste à proposer au Brésil la participation française, en commun avec l'Etat de Rio de Janeiro, à la construction de l'immeuble qui pourrait être élevé sur le terrain ; la contribution française étant limitée « à la valeur d'un étage de garage dont la France resterait propriétaire »<sup>1001</sup>. Pour lui, la décision de garder le terrain-garage doit être maintenue jusqu'au moment où il sera statué sur le sort futur de l'ensemble des immeubles que l'Etat français possède à Rio de Janeiro, c'est-à-dire « sur les conditions dans lesquelles devra être vendu le terrain de l'ancienne ambassade et sur l'affectation qui sera donnée à la Maison de France après le départ éventuel de l'ambassade à Brasília »<sup>1002</sup>.

Outre la pression venue des autorités brésiliennes - particulièrement celle du gouverneur Carlos Lacerda -, la diplomatie française reste aussi sous la pression des crédateurs qui ont participé au financement pour la construction de la Maison de France. Deux banques françaises à Rio de Janeiro ont consenti des avances pour ce but. Ces avances ont été faites afin de pallier l'insuffisance des ressources de la société de financement des œuvres de la Maison de France mais, jusqu'au moins 1965, elles n'ont pas été remboursées<sup>1003</sup>.

Le directeur à Rio de Janeiro de la filiale de la Banque française et italienne (BFI), une des deux banques qui ont avancé des crédits, signale en mars 1965 que les services d'inspection de la Banque du Brésil sont toujours opposés à l'ouverture d'une succursale de la BFI à Curitiba tant que le compte d'avances de la Maison de France, le seul qui présente un solde débiteur dans des écritures de cet établissement, n'aurait pas été régularisé. Comme le constate l'attaché financier auprès de l'ambassade, « il s'avère de plus en plus urgent de régler le problème de la Maison de France » autant en ce qui concerne « l'apurement définitif des opérations de financement que le futur statut de l'immeuble du point de vue juridique, administratif et financier »<sup>1004</sup>.

Nous voyons alors que, dix ans après l'inauguration de la Maison de France, le drame de sa genèse s'étend pour longtemps... au moins jusqu'à 1970.

---

<sup>1000</sup> Idem.

<sup>1001</sup> Idem.

<sup>1002</sup> Idem.

<sup>1003</sup> Idem.

<sup>1004</sup> Idem.



## Chapitre 19

### Casa da Cultura francesa - Alliance française de São Paulo

Suite à la construction de la Maison de France, on observe le développement d'un important complexe culturel français à São Paulo : la Casa da Cultura francesa - Alliance française. La société responsable du projet apparaît suite à l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACFB de São Paulo qui adopte, le 26 septembre 1958, par 158 voix contre 1, le statut élaboré par son ancien comité. Ce statut prévoit que les deux sociétés, l'Alliance française et la Casa da Cultura francesa, fusionneront et que la nouvelle société prendra le nom de Casa da Cultura francesa - Alliance française. L'initiative de la fusion est justifiée par le fait que les deux sociétés ont été formées à l'intérieur de l'ACFB, c'est-à-dire, qu'elles sont composées par des membres de la même association. La fusion est légalement réalisée le 7 octobre 1958. Elle donne de l'impulsion à la conclusion de la construction du bâtiment qui doit accueillir tous les principaux éléments représentatifs de la culture et de la Chambre de commerce française à São Paulo<sup>1005</sup>.

La première et plus importante critique sur le statut de la nouvelle société vient de la part du directeur des cours de l'Alliance française de São Paulo, Claude Robert, lui-même participant du Conseil d'administration du projet. Il pense que « la Commission technico-administrative [de la Casa da Cultura francesa - Alliance française] est un organisme absolument inutile et destiné à évincer le président [de l'ACFB] brésilien, M. Eduardo da Silva Ramos, ce qui est contraire à l'esprit de l'Alliance française »<sup>1006</sup>. Par contre, il reconnaît qu'il y a aussi d'importants avantages dans le nouveau statut : tout d'abord il permet à l'ACFB de devenir en fait la propriétaire de l'immeuble à construire, les mots « Alliance française » sont maintenus dans la dénomination de la nouvelle société et, en plus, l'Alliance française à São Paulo devient franco-brésilienne, ce qui, pour Claude Robert, permet « de recruter des membres nouveaux »<sup>1007</sup>. On rappelle que l'unique Alliance française du Brésil

---

<sup>1005</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de l'Alliance française de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 16/10/58, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1006</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de l'Alliance française de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 16/10/58, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1007</sup> Idem.



qui ait son administration et son Conseil composés seulement de Français est celle de São Paulo.

On comprend bien la critique de Claude Robert puisque, si d'un côté il y a ouverture, donc la possibilité, de l'entrée de membres brésiliens dans le Conseil d'administration de l'Alliance française *paulista* (ce qui est une innovation dans son statut), d'un autre côté il y a l'envie, avec la création de la Commission technico-administrative de la Casa da Cultura francesa - Alliance française, d'effacer le pouvoir du président de l'ACFB, Eduardo da Silva Ramos... un Brésilien. Autrement dit, vu que l'Alliance française est issue de l'ACFB, on note l'ouverture aux Brésiliens « en bas » (l'Alliance française) et la fermeture aux Brésiliens « en haut » (l'ACFB). Plus clairement : l'intention est de placer seulement des Français au sommet de la Casa da Cultura francesa - Alliance française, le centre culturel qui devient le siège de l'ACFB. Nous trouvons derrière cette stratégie les hommes d'affaires français à São Paulo et le Quai d'Orsay, qui financent la plus grande partie du bâtiment, et qui pour cela souhaitent garder tout le pouvoir sur l'immeuble. Toutefois, Claude Robert est tout à fait en faveur du pouvoir total des Français sur le bâtiment ; ce qu'il conteste, c'est la stratégie pour l'avoir. En fait il défend la participation des Brésiliens à la tête de l'ACFB comme un moyen plus efficace de réveiller et intensifier chez ces derniers le désir de la servir. Comme nous verrons plus loin, Claude Robert se définit lui-même comme un « impérialiste ».

Voyons de plus près l'origine du projet. Motivée par le consulat français à São Paulo, la société Casa da Cultura francesa est formée en 1951. Son but, qui répond alors à un vœu de la diplomatie et de la colonie française dans la ville, est de grouper dans un même immeuble les activités qui à São Paulo concernent les échanges culturels, techniques et commerciaux entre le Brésil et la France. Grâce à l'appui financier des principales firmes françaises et franco-brésiliennes de la ville et aux « conditions avantageuses consenties par Armand Worms » (le propriétaire du terrain), la Société achète un terrain localisé au 182 rue General Jardim, où est posée, au mois de janvier 1952, la première pierre de la future Casa da Cultura francesa - Alliance française<sup>1008</sup>.

Les plans de la construction sont soumis à l'étude du même architecte que la Maison de France à Rio de Janeiro Jacques Pilon, qui indique l'insuffisance de la superficie dont disposait la société. Il fallait donc chercher un terrain plus grand et dans le même secteur de la

---

<sup>1008</sup> Allocution prononcée par Georges Tresca, premier vice-président de la Casa da Cultura francesa - AF de São Paulo, à l'occasion de l'inauguration du théâtre de l'Alliance française en 1963, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

ville. Après de longues recherches une solution inespérée était offerte par la possibilité d'acheter un terrain immédiatement voisin qui portait l'ensemble à 800 m<sup>2</sup> dans les dimensions de 20 mètres de façade et 40 mètres de profondeur. Cet achat oblige la société, une fois de plus et non la dernière, à avoir recours aux premiers donateurs. C'est dans cette perspective que le président de l'ACFB, Eduardo da Silva Ramos, prépare et dirige la campagne destinée à recueillir les fonds pour l'ouverture du chantier. Cette campagne se déroule à la fin de 1954 et obtient un « brillant succès »<sup>1009</sup>. La construction débute dans les premiers mois de 1955<sup>1010</sup>.

Les difficultés financières et la conséquente lenteur des travaux sont souvent attribuées à l'architecte Jacques Pilon. Perçu par la diplomatie française au Brésil comme un homme de grand talent dans son métier (raison pour laquelle il est choisi pour la réalisation des deux Maisons françaises dans le pays), Jacques Pilon refuse de faire partie du Comité de la Casa da Cultura francesa parce qu'il était l'architecte chargé de construire l'immeuble ; il refuse également de recevoir des honoraires. Mais l'apparent dilettantisme de l'architecte coûte cher à l'administration de la Casa da Cultura francesa. D'après Claude Robert, qui participe intensément de la concrétisation du projet :

*« Si l'administration avait eu recours aux soins d'un architecte rétribué, [elle aurait] sans doute économisé environ quatre millions de cruzeiros, car toutes les factures acquittées par la Casa da Cultura francesa sont en général 50 % supérieures à ce qu'elles devraient être normalement. Il est invraisemblable, mais hélas (!) vrai que Jacques Pilon n'est contrôlé par personne et qu'il engage les dépenses qu'il veut. Le trésorier est le directeur de la Banque française et brésilienne et a chargé de la comptabilité un employé, qui ne va pas s'opposer à Jacques Pilon, membre du Conseil d'administration »*<sup>1011</sup>.

Le consul à São Paulo qui est, « comme tout le monde d'ailleurs »<sup>1012</sup>, au courant de cet état de choses, désire que soient nommés deux trésoriers et vice-trésoriers capables de « tenir tête à Jacques Pilon et de discuter tous les devis ». En octobre 1958, tant pour le consul que pour Claude Robert, il est nécessaire d'arrêter provisoirement tous les travaux de

---

<sup>1009</sup> Idem.

<sup>1010</sup> Idem.

<sup>1011</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de l'Alliance française de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 16/10/58, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1012</sup> Idem.

construction du sixième et du septième étages afin « d'éviter d'être écrasés par l'importance des intérêts à verser tous les ans »<sup>1013</sup>. A la fin 1958 restent à terminer alors, outre le sixième et le septième étages, le théâtre et le rez-de-chaussée<sup>1014</sup>.

Claude Robert, comme directeur des cours de l'Alliance française et membre du Conseil d'administration de la Casa da Cultura francesa - Alliance française, maintient contact direct et fréquent avec le président et le secrétaire général de l'Alliance française de Paris, respectivement Emile Henriot (président de 1949 à 1961) et Marc Blancpain (secrétaire général de 1944 à 1978 et président de 1978 à 1994). En raison de l'importance de l'Alliance française pour la politique culturelle internationale de la France, les demandes d'Emile Henriot et de Marc Blancpain possèdent un poids significatif auprès des autorités du Quai d'Orsay (et vice-versa), de manière qu'ils deviennent des liens très importants à Paris entre les besoins de la Casa da Cultura francesa - Alliance française et ce ministère. C'est donc principalement au consulat à São Paulo et à Marc Blancpain que Claude Robert, envisageant des solutions rapides pour la conclusion des ouvrages et se définissant lui-même comme un homme « d'esprit impérialiste », dit considérer que « c'est la France qui doit s'emparer de tout [le bâtiment] en construction, qui doit tout occuper effectivement »<sup>1015</sup>. Et pour cela, les Français doivent dépenser plus et plus rapidement.

Avec ce but, la boutique projetée pour le rez-de-chaussée doit être une librairie française. En effet, toujours selon Claude Robert, la maison *Hachette* accepterait « sans doute » de financer la construction du rez-de-chaussée à condition d'être exemptée de loyer pendant plusieurs années. Pour les sixième et septième étages, d'autres organisations ont des vues sur eux. Au début il a été question d'installer les services du consulat général dans ces étages. Mais cette idée a été écartée, car « le consulat donnerait [à l'ACFB] un aspect 'officiel' moralement néfaste et, financièrement, serait un locataire mauvais payeur et impossible à expulser »<sup>1016</sup>. Un autre projet a été celui d'un 'Club français' : il a de même été éliminé « après maintes querelles »<sup>1017</sup>.

Mais l'idée « la plus menaçante » est celle de Jacques Pilon qui, comme président de l'Association des anciens élèves des Grandes Ecoles françaises, désire installer au sixième étage un Centre de documentation technique, dont le directeur des cours de l'Alliance

---

<sup>1013</sup> Idem.

<sup>1014</sup> Idem.

<sup>1015</sup> Idem.

<sup>1016</sup> Idem.

<sup>1017</sup> Idem.

française « doute qu'il payerait jamais un cruzeiro de loyer »<sup>1018</sup>. Mais ce projet est considéré par la DGRC et par le consulat français comme « extrêmement intéressant »<sup>1019</sup>, car il aide à faire connaître les réalisations scientifiques et techniques de la France. Pour éviter les possibles désaccords, Claude Robert prétend donc que l'idéal serait d'installer dans les sixième et septième étages une discothèque, une salle de réunion de l'Association d'élèves de l'Alliance, une salle d'un groupe théâtral et enfin un centre de documentation technique, « que le bénéfice venu du théâtre permettrait de soutenir »<sup>1020</sup>.

Pour atteindre ce résultat, le moyen envisagé par Claude Robert est machiavélique. Il consiste à pousser Jacques Pilon à la vice-présidence de l'ACFB. Son idée est que la présence de deux trésoriers - comme cela a été suggéré par le consul Paul de Mintier de Lehelec - « énergiques, l'empêcherait de nuire à la trésorerie » et, comme vice-président de l'ACFB, il abandonnerait la présidence de l'Association des anciens élèves des Grandes Ecoles, « qui perdrait alors tout son dynamisme et tomberait en sommeil »<sup>1021</sup>. Toutefois, les ruses de Claude Robert envers Jacques Pilon n'ont pas eu de résultats, car elles ne coïncident pas avec les intérêts de la DGRC et du consulat, si bien qu'à partir de la fin de 1959, ce n'est pas le sixième, mais bien le septième étage, qui abritera un Centre de documentation technique française, exactement comme le voulait l'architecte<sup>1022</sup>.

Il faut dire que le 14 juillet 1957 a été inauguré le quatrième étage du bâtiment, où doit siéger l'Alliance française. En 1958 c'est le tour du cinquième étage, occupé par la Chambre de commerce française de São Paulo. En 1959 sont terminés les deux derniers étages, le sixième et le septième. Ce dernier, qui est occupé par le Centre de documentation, est inauguré en août de la même année avec la présence d'André Malraux, qui passe par São Paulo avant d'aller à Brasília pour rendre hommage à la future capitale brésilienne<sup>1023</sup>. Le sixième étage, où sera placé le Centre d'enseignement audio-visuel de français de l'Alliance,

---

<sup>1018</sup> Idem.

<sup>1019</sup> Idem.

<sup>1020</sup> Idem.

<sup>1021</sup> Idem.

<sup>1022</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de l'Alliance française de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 30/09/59, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1023</sup> C'est à l'occasion de ce voyage que, à Brasília, le 25 août 1959, André Malraux fait son célèbre discours sur la future capitale brésilienne, qu'il a surnommée « la capitale de l'espoir ». D'après François de Saint-Cheron, un des collaborateurs du sixième volume des *Œuvres complètes* d'André Malraux chez Gallimard, « Par sa profondeur et sa portée, ce discours est sans doute l'un des plus importants qu'ait prononcés Malraux au cours de ses voyages à l'étranger », p. 1 237, « Discours à Brasília », in André Malraux, *Œuvres complètes. Essais*, vol. 6, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, Editions Gallimard, 2010.

est prévu d'être achevé durant le mois suivant. Ces deux étages, loués par le MAE, représentent une sorte de subvention indirecte à l'ACFB qui gère la Casa da Cultura francesa - Alliance française. On voit aussi que, contrairement à la prévision de Claude Robert selon laquelle le consulat, c'est-à-dire la diplomatie française, « serait un locataire mauvais payeur », le Quai d'Orsay a accepté de faire l'avance de 54 mois des loyers ! Cet argent va servir à finir le *hall* d'entrée au rez-de-chaussée et avancer dans la construction du théâtre, dont l'achèvement s'annonçait particulièrement onéreux<sup>1024</sup>. Nous parlerons de ce nouveau théâtre dans le chapitre 30, 30.2 Le rôle du théâtre de l'Alliance française à São Paulo.

---

<sup>1024</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de l'Alliance française de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 30/09/59, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

**ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES.  
PERSPECTIVES EUROPÉENNES – ED 519**

**Frontières, acteurs et représentations de l'Europe : fin XIX<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup>  
siècle (FARE)**

**THÈSE** présentée par :

**Marcio RODRIGUES PEREIRA**

soutenue le : 4 juin 2014

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline / Spécialité : **Histoire contemporaine**

## **LA POLITIQUE CULTURELLE FRANÇAISE AU BRÉSIL DE 1945 À 1970 : INSTITUTIONS, ACTEURS, MOYENS ET ENJEUX**

**Volume 2/2**

**THÈSE dirigée par :**

**Monsieur Denis ROLLAND**

Professeur des Universités, Université de  
Strasbourg

**RAPPORTEURS :**

**Monsieur Luíz Felipe de ALENCASTRO**

Professeur des Universités, Université  
Paris 4 - Sorbonne

**Monsieur Bruno PEQUIGNOT**

Professeur des Universités, Université de  
Paris 3

---

**AUTRES MEMBRES DU JURY :**

**Monsieur Denis ROLLAND**

Professeur des Universités, Université de  
Strasbourg

**Monsieur Jean-Christophe ROMER**

Professeur des Universités, Université de  
Strasbourg

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>14</b>
<b>PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE LA PRESENCE CULTURELLE FRANÇAISE AU BRESIL (DU XIX<sup>e</sup> SIECLE A LA SECONDE GUERRE MONDIALE).....</b>	<b>38</b>
<b>Chapitre 1</b>	
<b>De la conjoncture historique favorable à la prépondérance culturelle française chez les élites.....</b>	<b>38</b>
<b>Chapitre 2</b>	
<b>Le développement de la demande de la culture française au Brésil : besoin et provincialisme d'une élite nationale.....</b>	<b>53</b>
<b>Chapitre 3</b>	
<b>L'organisation de la politique culturelle internationale française et sa répercussion au Brésil.....</b>	<b>58</b>
<b>Chapitre 4</b>	
<b>L'IFBHC : la première institution créée pour la réciprocité culturelle entre les deux pays.....</b>	<b>63</b>
<b>Chapitre 5</b>	
<b>La Seconde Guerre mondiale : deux France, deux images.....</b>	<b>68</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : RECONSTITUTION ET CREATION D'INSTITUTIONS POUR LE RAYONNEMENT CULTUREL FRANÇAIS DANS LE MONDE ET AU BRESIL (DE LA LIBERATION A LA FIN DE LA IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE).....</b>	<b>78</b>
<b>Chapitre 6</b>	
<b>La réorganisation et la mise en place de la politique culturelle française au Brésil.....</b>	<b>78</b>
<b>Chapitre 7</b>	
<b>L'Amérique latine et le Brésil pour la France.....</b>	<b>99</b>
<b>Chapitre 8</b>	



<b>Tout un océan comme obstacle.....</b>	<b>115</b>
<b>Chapitre 9</b>	
<b>Le Quai d’Orsay fait bouger ses pions diplomatiques.....</b>	<b>128</b>
<b>Chapitre 10</b>	
<b>Les Brésiliens vus par la diplomatie française et le choix de partenaires-outils.....</b>	<b>137</b>
<b>Chapitre 11</b>	
<b>Optimisme et inquiétude pendant le redémarrage de la machine culturelle française au Brésil.....</b>	<b>161</b>
<b>Chapitre 12</b>	
<b>L’Accord culturel franco-brésilien et l’hésitation du Quai d’Orsay sur la réciprocité..</b>	<b>180</b>
<b>Chapitre 13</b>	
<b>Les Français dans des établissements d’enseignement.....</b>	<b>189</b>
<b>Chapitre 14</b>	
<b>La reprise des éditions et exportations des livres et périodiques.....</b>	<b>264</b>
<b>Chapitre 15</b>	
<b>L’importance du film et les stratégies de la diplomatie pour son utilisation.....</b>	<b>284</b>
<b>Chapitre 16</b>	
<b>Pour ne pas dire que je ne parle pas des fleurs : les artistes, les musiques et les arts plastiques.....</b>	<b>298</b>
<b>Chapitre 17</b>	
<b>La réorganisation de la diffusion des informations françaises : l’AFP et le Service de Presse.....</b>	<b>303</b>
<b>Chapitre 18</b>	
<b>La Maison de France : le laborieux début d’un ancien projet.....</b>	<b>345</b>
<b>Chapitre 19</b>	
<b>Casa da Cultura francesa - Alliance française de São Paulo.....</b>	<b>359</b>
<b>TROISIEME PARTIE : LE PERFECTIONNEMENT DE LA MACHINE CULTURELLE DES DEBUTS DE LA V<sup>e</sup> REPUBLIQUE ET SA REPERCUSSION SUR LE BRESIL.....</b>	<b>370</b>
<b>Chapitre 20</b>	
<b>La V<sup>e</sup> République : l’<i>ethos</i> avec plus de pragmatisme et plus d’argent.....</b>	<b>370</b>
<b>Chapitre 21</b>	

<b>Le Plan quinquennal.....</b>	<b>382</b>
<b>Chapitre 22</b>	
<b>Les réalisations du premier Plan quinquennal et l'expérience tirée pour le second Plan .....</b>	<b>395</b>
<b>Chapitre 23</b>	
<b>Et le Brésil devient le préféré de la coopération scientifique et technique française en Amérique latine.....</b>	<b>401</b>
<b>Chapitre 24</b>	
<b>L'Accord de coopération scientifique et technique.....</b>	<b>419</b>
<b>Chapitre 25</b>	
<b>Cadre général et orientations politiques pour l'enseignement du français au Brésil à partir de 1962.....</b>	<b>425</b>
<b>Chapitre 26</b>	
<b>La chute du marché du livre français au Brésil.....</b>	<b>461</b>
<b>Chapitre 27</b>	
<b>De la chute à la reprise du cinéma français au Brésil.....</b>	<b>468</b>
<b>QUATRIEME PARTIE : LE THEATRE FRANÇAIS AU BRESIL, UN PARADOXE EXEMPLAIRE : AUGMENTATION DES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DE LA FRANCE ET AFFAIBLISSEMENT DE SON INFLUENCE CULTURELLE (1945 A 1970).....</b>	<b>487</b>
<b>Chapitre 28</b>	
<b>Les troupes théâtrales envoyées au Brésil.....</b>	<b>494</b>
<b>Chapitre 29</b>	
<b>Les troupes permanentes.....</b>	<b>503</b>
<b>Chapitre 30</b>	
<b>Les Maisons théâtrales françaises au Brésil.....</b>	<b>513</b>
<b>Chapitre 31</b>	
<b>Le théâtre français hors des planches.....</b>	<b>520</b>
<b>Chapitre 32</b>	
<b>Les publics du théâtre français.....</b>	<b>523</b>
<b>Chapitre 33</b>	

<b>La nouvelle politique pour l'éducation nationale : obstacle au théâtre français au Brésil.....</b>	<b>529</b>
<b>Chapitre 34</b>	
<b>Quelques discordances au regard du nouveau théâtre brésilien.....</b>	<b>533</b>
<b>Chapitre 35</b>	
<b>L'épilogue et l'avenir.....</b>	<b>537</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>543</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>678</b>

**TROISIEME PARTIE**  
**LE PERFECTIONNEMENT DE LA MACHINE CULTURELLE DES**  
**DEBUTS DE LA V<sup>e</sup> REPUBLIQUE ET SA REPERCUSSION SUR LE**  
**BRESIL**

**Chapitre 20**

**La V<sup>e</sup> République : l'*ethos* avec plus de pragmatisme et plus d'argent**

Avec l'accélération de l'expansion industrielle et de l'avancée de la technocratie dans les années cinquante, on assiste en 1957 à la création du Service de la coopération technique internationale (SCTI), un autre service qui, à l'intérieur de la DGACT (la Direction générale des affaires culturelles et techniques avait déjà remplacé, en septembre 1956, la DGRC), est responsable du développement et du soutien de la coopération et de la présence des sciences et techniques françaises au niveau international. Désormais, au sein du MAE, la DGACT comporte quatre grands services : le Service des échanges culturels (qui concerne la diffusion des livres, revues, radio, cinéma, télévision), le Service des enseignements et des œuvres (chargé de la diffusion de la langue, de l'enseignement du français, des livres didactiques et scientifiques), le Service d'action artistique (tournées théâtrales, expositions, concerts) et le nouveau SCTI.

La V<sup>e</sup> République maintient ces organes et renforce les projets d'expansion de la langue et de la culture française en général de par le monde. Elle augmente le budget de l'Etat destiné à la politique culturelle à l'étranger et, au-delà, au soutien moral et financier en faveur d'initiatives et d'institutions privées, en particulier l'Alliance française qui essaime largement de par le monde, et notamment au Brésil. Le Plan quinquennal du Quai d'Orsay, intitulé « Programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques de la France à l'étranger », qui a été en partie élaboré par la IV<sup>e</sup> République en 1958, et qui est mis en pratique par la nouvelle République, représente, selon Albert Salon, un « instrument puissant d'une politique culturelle gouvernementale »<sup>1025</sup>.

---

<sup>1025</sup> Albert Salon, *L'action culturelle de la France dans le Monde*, thèse de doctorat en Lettres, Paris 1, Sorbonne, 1981, p. 222.

Pour la concrétisation de ses projets, la principale matrice de la politique culturelle internationale française, la DGACT, compte depuis le début de la V<sup>e</sup> République et jusqu'à la fin de la première moitié des années soixante un effectif moyen de plus de 150 employés et 90 bureaux à l'intérieur du MAE. En janvier 1964, au début du deuxième Plan quinquennal, son effectif est de 2 ministres plénipotentiaires, 2 chefs de services, 19 conseillers et secrétaires, 17 chargés de missions, 34 agents titulaires (agents supérieurs, secrétaires adjoints, chanceliers), 48 contractuels, 32 temporaires, soit un total de 154 agents, dont 81 appartenant aux « cadres A et B et 73 aux cadres C et D ». La DGACT compte avoir, avant la fin 1968, 210 agents et 130 bureaux<sup>1026</sup>.

Bien qu'on puisse constater la continuité de l'*ethos* de la politique culturelle internationale de la IV<sup>e</sup> République, il n'est pas exagéré de considérer le début de la V<sup>e</sup> République comme un jalon dans l'histoire de l'intervention de l'Etat français dans le domaine culturel, tant au plan intérieur qu'extérieur ; ou, si l'on préfère, l'augmentation du contrôle de l'Etat sur la culture nationale a pour effet indirect d'améliorer ses effets quantitatifs à l'extérieur.

On sait que la politique culturelle envers l'étranger est dirigée par le MAE, et qu'elle mobilise plusieurs autres ministères, principalement le ministère de l'Education nationale (MEN). Par exemple, en 1958, seulement au travers du MEN, la France subventionne - au minimum - 46 entités nationales liées à la jeunesse pour participer à des événements à l'étranger ou organiser des événements internationaux en France. La valeur de ces subventions est au total de soit 233 150 000 francs (environ 3 927 000 euros en 2011), soit 342 250 000 (près 5 765 000 euros en 2011) ; dans un document officiel du MEN, cette dernière valeur apparaît écrite au stylo, comme pour corriger la première, qui a été tapée à la machine à écrire<sup>1027</sup>. Toutefois, dans la V<sup>e</sup> République, c'est le ministère des Affaires

---

<sup>1026</sup> Note interne de la DGACT-MAE sur le deuxième Plan quinquennal (01/01/64 à 31/12/68), Paris 01/02/64, AMAE, s. DGACT-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1027</sup> Les entités subventionnées par le MEN en 1958, qui participent ainsi de la politique culturelle internationale française, sont les suivantes : Ligue française de l'Enseignement, Fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture, Francs et Franches Camarades, Peuple et Culture, Fédération nationale des clubs de loisirs Léo Lagrange, Association générale des étudiants en sanatorium, Union des Grandes écoles, UNEF (Union nationale des étudiants de France), COPAR [?], FIAC (Foyer international d'Accueil et de Culture), Education et Vie rurale, Fédération nationale des conseils de parents d'élèves des Ecoles publiques, Les Amitiés de Lorraine et d'Alsace, Confédération des Travailleurs intellectuels, Alliance française, Fédération nationale des sociétés de théâtre amateur français, Education et Théâtre, Centre dramatique, Education et Cinéma, Fédération française des ciné-clubs, Fédération française des ciné-clubs de jeunes, Comité français du cinéma pour la jeunesse, Film et Vie, Fédération des sociétés photographiques de France, Centres musicaux ruraux, A Cœur joie, Confédération musicale de France et d'Outre-mer, Association symphonique des membres de

culturelles (MAC), créé en 1959, qui contribuera plus intensément, directement et indirectement, à la politique culturelle internationale du pays.

Bien que l'action de l'Etat français en matière de hiérarchisation, de soutien et de subvention de la culture au niveau international soit ancienne (forme d'ingérence dans laquelle la France peut être considérée, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme une des nations pionnières), c'est seulement en 1959 qu'on assiste à la création d'un ministère exclusivement dédié à ce domaine. Vincent Dubois caractérise la fin des années cinquante et le début des années soixante comme un moment où « les agents d'Etat [français] obtiennent alors un poids inédit dans la production de la culture »<sup>1028</sup>. Depuis lors, la culture en France, comme jamais auparavant, devient une catégorie de l'Etat, chose qui facilite passablement son activité administrative lorsqu'il s'agit d'exporter ces mêmes éléments de culture.

La session du Sénat du premier décembre 1959 est ouverte avec le discours suivant :  
*« Il est clair que le rayonnement de la langue et de la pensée française constitue le meilleur préambule à la diffusion de nos techniques et, partant, à l'exportation de nos produits dans le monde.*

*Nous invitons donc avec fermeté le gouvernement à renforcer le personnel technique de nos postes diplomatiques [...].*

*Nous attendons de tous les Ministères techniques chargés de l'essor industriel, agricole et commercial de la France que, prenant plus complètement conscience des nécessités de l'expansion économique française dans le monde, ils mettent à la disposition de l'action diplomatique le personnel technique indispensable.*

*Le MAE se trouverait compromis si l'indispensable unité d'action des services rassemblés sous l'autorité de la DGACT venait à être remise en cause.*

*L'action culturelle est devenue l'un des objets de la compétition internationale que nous évoquons [...], tel fut l'objet du Plan quinquennal qui a le mérite de fixer des*

---

l'enseignement public, Fédération musicale populaire, Les amis de l'art, Société astronomique de France, Mouvement Jeunes-Science, Fédération régionaliste française, Confédération nationale des groupes folkloriques des provinces de France, Pour nos aveugles, Coopérative philatélique des instituteurs de France, Danse et Culture, Activités musicales des jeunes, Loisirs jeunes, Jeu de dames, Amis des musées, Le Claireau, Confédération nationale de la famille rurale, Fédération sportive de France, Union artistique et intellectuelle des cheminots français. « Tableau pour l'Exercice de 1958 - Subventions accordées aux Associations nationales d'Education populaire », date illisible, Paris 1959, Direction générale de la jeunesse et des sports, c. F 44/76, MEN-CARAN.

<sup>1028</sup> Vincent Dubois, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Ed. Belin, 1999, p. 12.

*lignes d'action et d'établir un choix des priorités. Nous en approuvons les principes et l'orientation »*<sup>1029</sup>.

Le même document considère que, à l'exclusion d'une minorité, les hommes des classes supérieures et moyennes cherchent la connaissance d'une langue étrangère moins pour découvrir dans le texte original le génie d'une œuvre et la pensée d'un auteur que pour pouvoir correspondre et entretenir des relations commerciales. Le Sénat reconnaît que :

*« La place que la langue allemande prend, par exemple en Italie au détriment du français, a pour cause première l'effort financier de la République fédérale allemande, mais surtout, l'envoi éventuel de main-d'œuvre dans les pays de langue allemande et les perspectives économiques du marché commun. Les progrès de la langue anglaise ne sont pas dus à Shakespeare, et bien sûr moins encore à Ernest Hemingway... »*<sup>1030</sup>.

Autrement dit, le marché fait rayonner la culture d'un pays, plutôt que le contraire ; raison pour laquelle les autres ministères sont convoqués à participer plus profondément à la politique culturelle internationale menée par l'Etat.

Le monde de la fin des années cinquante a changé par rapport à ce qu'il a été en 1945. Dans des discours sur la politique culturelle internationale de la V<sup>e</sup> République, on a l'impression de trouver plus de pragmatisme, plus de mentions du marché, des exportations de l'industrie et de l'agriculture française ; on est plus éloigné des rhétoriques romantiques sur la Nouvelle France, des apologues sur la grandeur de la culture française, etc. très présentes, au début de la IV<sup>e</sup> République, parce que congruentes aux espoirs qui suivent les disgrâces de la guerre. Bien sûr que les mentions sur la grandeur de la France et de sa culture restent, mais elles sont beaucoup moins exploitées, beaucoup moins visibles dans la documentation officielle produite durant la V<sup>e</sup> République.

La détente internationale - nous sommes encore loin de la crise des missiles à Cuba - rend plus nécessaire encore l'intensification de l'œuvre culturelle et technique de la France dans la compétition pacifique, dans du *soft power*. Pour le Sénat français, toujours en décembre 1959, « la mission du MAE doit devenir 'offensive' afin d'assurer partout dans le monde un rayonnement de la France plus large et plus vivant »<sup>1031</sup>.

---

<sup>1029</sup> Sénat, document n° 68, Première session ordinaire de 1959-1960, Paris 01/12/59, AMAE, s. DGACT-Direction générale 1959-1969, c. 41.

<sup>1030</sup> Idem.

<sup>1031</sup> Idem.



La V<sup>e</sup> République place alors la France plus intensément, de façon plus cohérente, dans le flux contextuel de l'histoire mondiale ; bien entendu du côté de la rive où trafiquent les grandes puissances. Son non alignement formel, parfois, dans les relations internationales durant presque toutes les années soixante, doit être compris comme une stratégie politique à travers laquelle le gouvernement français prétend devenir le champion dans la défense des intérêts des puissances petites et moyennes - du Tiers monde - vis-à-vis des grandes ; la France veut pouvoir tenir tête aux grands.

En termes de politique culturelle externe, cela se traduit par l'adoption d'un modèle de diplomatie encore plus pragmatique, plus technocrate. C'est ainsi que le changement, par rapport à la politique culturelle internationale de la République antérieure, peut être identifié sur trois niveaux : 1) l'accentuation du dirigisme d'Etat ; 2) l'augmentation du budget ; 3) et la reconversion de l'esprit, qui devient plus attentif à l'exportation de la technique et de la science au détriment du littéraire, du philosophique, de l'artistique, ou, quand ces trois derniers sont exportés, une telle exportation doit être faite toujours à partir d'un calcul plus sévère de la part de la politique économique française, et à sa convenance .

Ces changements vont de pair avec l'idéologie d'un gouvernement de droite, d'« union nationale », auquel participent tous les partis (à l'exception du PCF et des courants d'extrême droite ; ainsi que la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), qui quitte le gouvernement suite à la mise en place, en 1959, du plan économique Pinay-Rueff). Au dire de Michel-Pierre Chélini : « La première V<sup>e</sup> République, qui réaffirme l'importance du plan et de la maîtrise politique de la croissance, déploie volontiers ces évolutions 'objectives' de ses succès économiques »<sup>1032</sup>. Bien entendu, cette même « importance du plan et de la maîtrise », du dirigisme étatique, est présente dans la politique culturelle nationale et internationale ; le Plan quinquennal pour la politique culturelle internationale s'insère alors parfaitement dans des projets de la nouvelle République.

Cependant, mais toujours par pragmatisme, la politique culturelle internationale de la nouvelle République garde la compréhension qu'avait la IV<sup>e</sup> République de la vision que les autres nations ont de la France. Le Plan quinquennal est soutenu par les mêmes justificatifs qu'on peut trouver dans le plan ébauché par la République précédente. Ainsi, tant pour l'ancienne que pour la nouvelle République :

*« L'influence spirituelle française dans le monde est fondée d'abord sur ce que pour beaucoup de pays nous [Français] demeurons les Titans de l'humanisme et l'un des*

---

<sup>1032</sup> Michel-Pierre Chélini, « Le plan de stabilisation Pinay-Rueff, 1958 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 48-4, 2001/4, p. 117.

*centres de la civilisation occidentale. Ce sont notre littérature, notre philosophie, nos arts [...] qui les touchent le plus. [...] alors que nous serions coupables de laisser cette image se dégrader et se ternir [...] notre expansion technique n'en est qu'un aspect »*<sup>1033</sup>.

En son début, la V<sup>e</sup> République prend pour base de sa politique culturelle globale les bouleversements dans la géopolitique internationale causés principalement par les deux grandes guerres mondiales et le contexte international de la fin des années cinquante. Celui-ci caractérisé, en ce qui touche la France, par son relatif isolement dans l'ONU à cause de la guerre d'Algérie (et ses contentieux coloniaux en général), par la détente de la Guerre froide et par la montée en puissance dans le jeu politique de l'Italie et de l'Allemagne occidentale. Elle a comme un des ses principaux soucis de faire face à la concurrence des puissances capitalistes et très rarement mentionne, comme concurrents, les pays du bloc soviétique. Dans le projet du Plan quinquennal, on lit :

*« Là où nous avons la coutume de jouir de positions privilégiées et même uniques, nous trouvons aujourd'hui des concurrents dynamiques et puissants. Les Etats-Unis tirent parti de leurs moyens financiers immenses et des instruments de pénétration [...] et de l'aide militaire. La République fédérale allemande prend un départ rapide grâce à son redressement économique, à son prestige technique et à son neutralisme colonial. L'Italie fait des efforts financiers considérables eu égard à ses ressources »*<sup>1034</sup>.

L'indépendance de nombreux territoires, et la conséquente constitution de nouveaux Etats, ont entraîné pour les pays les plus développés un élargissement considérable de leurs possibilités d'influence culturelle. Ce mouvement se déroule dans des conditions bien moins favorables pour la France que ce qui fut au XIX<sup>e</sup> siècle pour l'émancipation de l'Amérique latine. En 1959, la France est politiquement en froid avec plusieurs de ces nouveaux Etats, et pas seulement les Etats qui sont - et qui seront - nés en sortant de son empire, mais aussi des Etats qui, sortant d'autres empires, principalement le britannique, perçoivent la France comme impérialiste, donc *a priori* contre l'autonomie des colonies qui luttent pour l'indépendance.

Le Quai d'Orsay estime qu'une nette distinction doit être faite entre les anciens territoires protégés ou coloniaux de la France et les autres pays. C'est ainsi que pour l'Europe

---

<sup>1033</sup> Rapport au gouvernement : « Programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques françaises à l'étranger. Plan quinquennal », Paris 14/06/58, AMAE, s. DGACT-Direction général 1959-1969, c. 41.

<sup>1034</sup> Idem.

de l'Ouest la France va chercher à affirmer sa personnalité : en même temps « qu'elle impose » sa culture, elle participe d'une Europe en voie d'intégration. En Europe de l'Est, où « le poids des impératifs politiques s'est fait le plus durement sentir », la France doit chercher de « nouveaux rapports culturels » (?). Pour l'Amérique du Nord, la politique culturelle de la France va s'efforcer de maintenir sa position, « notamment au Canada ». Dans les pays sous-développés d'Afrique et d'Asie, l'action culturelle doit être « plus directe » qu'avant, avec une coopération technique plus importante, variée selon les pays qui sont ou non imprégnés par la culture française. Dans les autres pays, « le Pakistan, l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande, le Ghana, le Nigeria, etc. », où la langue véhiculaire est l'anglais, les Français doivent « informer ces pays de [leurs] possibilités de coopération culturelle et technique », « faire un gros effort de traduction en langue anglaise » des livres et revues, « développer la connaissance, au moins rudimentaire, du français », continuer dans « la formation de cadres et techniciens »<sup>1035</sup>.

Partout où la langue française « est assez répandue », la politique culturelle doit être entreprise en français ; c'est le cas de l'Amérique latine. Mais seulement quand c'est possible, c'est-à-dire sans s'opposer à aucun projet ou demande de traduction, par exemple. Par contre, dans les pays où la langue française n'est que « très peu pratiquée », la diffusion de la culture française doit être faite avec de traductions généralisées des livres et l'« effort des enseignants pour s'exprimer en langue étrangère ». Dans les deux cas, la diffusion de la langue française « doit être élargie à travers des méthodes d'enseignement accéléré »<sup>1036</sup>.

En Amérique latine, où les Français ont la pleine conscience de conserver, plus que dans les autres régions du globe, « des avantages traditionnels et des sympathies » envers leur pays et leur civilisation, où ils savent qu'existe un fort « désir [des Latino-Américains] de se rattacher à la culture latine » et une forte « méfiance envers l'expansion nord-américaine »<sup>1037</sup>, un des principaux problèmes qui s'impose toujours est l'éloignement géographique de la France et la « proximité » de la super-puissance du nord. Envers cette région, la V<sup>e</sup> République maintient les mêmes soucis que la République qui la précède, c'est-à-dire montrer que « la France n'est pas seulement un centre de civilisation classique », mais qu'elle peut « apporter, pour la solution de leurs problèmes actuels, presque tout ce que d'autres leur offrent »<sup>1038</sup>. L'effort de la politique culturelle française pour l'Amérique latine doit être porté

---

<sup>1035</sup> Idem.

<sup>1036</sup> Idem.

<sup>1037</sup> Idem.

<sup>1038</sup> Idem.

alors surtout dans « la diffusion de la langue française et la formation scientifique et technique de cadres »<sup>1039</sup>.

La V<sup>e</sup> République projette d'utiliser au maximum les moyens existant dans sa région métropolitaine et dans ses départements et territoires d'Outre-mer. Et cela parce qu'il est moins coûteux d'accueillir un nombre accru d'étrangers (techniciens, enseignants, étudiants, etc.), que d'investir en hommes et en argent dans d'autres pays. Ces étudiants, techniciens et enseignants étrangers accueillis en France, de retour dans leurs pays d'origine, servent comme relais pour le rayonnement culturel français.

Pour que cette stratégie soit efficace, la V<sup>e</sup> République travaille intensément à l'intérieur du pays, principalement en développant son infrastructure de l'Education nationale (pour mieux recevoir une plus grande quantité d'étudiants étrangers) et tout ce qui concerne la culture en général (pour que les étrangers gardent une image positive après leur passage en France). La création du ministère des Affaires culturelles (MAC) et l'extraordinaire travail qu'il réalise dès son origine, doit servir particulièrement à la politique culturelle internationale de la France. Pour rayonner à l'étranger, il faut donc embellir l'intérieur de l'Hexagone et le peuple qui l'habite ; et c'est là une des fonctions primordiales du nouveau ministère. Dans le décret de nomination d'André Malraux comme ministre (le 3 février 1959), on peut lire :

*« Le ministre [...] a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui les enrichissent »*<sup>1040</sup>.

Cette sorte d'extension de l'Etat providence sur l'art et les artistes en France, ce pragmatisme pour produire du culturel comme si on créait des usines étatiques et privées (opéras, musées, théâtres, galeries d'art...) pour fabriquer des spectacles pour - entre autres - séduire le regard étranger et modeler un peuple cultivé à l'intérieur de l'Hexagone, est efficacement mis en pratique par André Malraux et - malgré le prix : la perte d'une bonne partie de la spontanéité artistique et intellectuelle - sert tout à fait à la politique du Quai d'Orsay, donc à l'économie française<sup>1041</sup>.

---

<sup>1039</sup> Idem.

<sup>1040</sup> Cité par Marc Fumaroli, *L'Etat culturel : une religion moderne*, Editions de Fallois, 1991, p. 57.

<sup>1041</sup> Après André Malraux, cette même politique est maintenue par les ministres qui lui ont succédé. Pour qu'on ait une idée plus claire des changements qui se produisent à l'intérieur de l'Hexagone en ce sens, il convient de mentionner quelques chiffres : en 1959 la France compte un Théâtre national (la Comédie française) et cinq Centres dramatiques nationaux ; le Louvre abrite le ministère des Finances

C'est aussi sous la V<sup>e</sup> République qu'on voit s'accroître le dirigisme sur le transfert, via les médias de masse, des informations françaises à l'étranger. Nous constatons une forte augmentation des crédits à cette fin. Jusqu'en 1962, le budget du « service rendu » par la Radiodiffusion-Télévision française (RTF) au MAE a été inscrit au chapitre de charges communes au ministère des Finances. Ces « services rendus » représentent les missions vers l'étranger réalisées par la RTF, qui bénéficient d'un crédit budgétaire en tant que procédé d'expansion de l'information et de la culture française à l'étranger. Cependant, dès 1961 la DGACT s'est préoccupée d'adapter ces « services rendus » aux « besoins réels tels qu'ils étaient précisés notamment par les postes diplomatiques »<sup>1042</sup>. A partir de 1962, le budget des « services rendus » par la RTF, dont le montant est resté fixé à 32 millions NF (l'équivalent à peu près de 45 235 000 euros en 2011), est transféré au budget du MAE, et en 1963 inscrit à l'ensemble des dépenses de la politique culturelle internationale. Le second Plan quinquennal propose alors de porter ces crédits de 32 millions à 44 millions en 1965, pour atteindre

---

et Orsay est encore une gare-hôtel ; il y a à peine une chaîne de télévision. A partir de 1960, la France est dotée du Musée du Louvre tel qu'il existe aujourd'hui, sont inaugurés le Centre Pompidou, le Musée d'Orsay, l'Arc culturel du Nord-Est de Paris, le nouvel Opéra Bastille ; tous s'imposent comme des établissements de renommée mondiale. Si on inclut les innovations dans tout le territoire, on compte environ 3 000 bibliothèques publiques, plus de 1 200 musées et près de 43 000 monuments historiques, 850 théâtres et compagnies subventionnés par l'Etat, 13 Opéras, 250 ensembles musicaux soutenus, 5 362 salles de cinémas (c'est-à-dire le quatrième réseau de salles de cinéma au monde). Cité par Christine Albanel, « Création du ministère des Affaires culturelles : André Malraux, premier ministre », in Martine de Boisdeffre (dir.), *Célébrations Nationales*, Nancy, Groupe Guyot, 2008, p. 65 et 66.

Cette politique culturelle nationale a été parfois très critiquée. Par exemple, pour l'historien Marc Fumaroli : « Tout ce qui avait jusqu'alors [avant la création du MAC] servi l'esprit français, une capitale-résumé du monde, un Forum où l'unité et l'indivisibilité de la nation se forgeaient dans un dialogue et une polémique incessante entre ses diverses familles, est devenu un foyer d'anesthésie et de servilité » (Marc Fumaroli, *L'Etat culturel : une religion moderne...*, p. 51). Pour lui, c'est à cause de cette politique que la France perd son esprit culturel critique et créatif à partir du moment où elle importe l'expérience culturelle, administrée par l'Etat, de l'Est européen (particulièrement les éléments qu'il appelle *brechtiens*) et de la culture mercantile des Etats-Unis.

Le problème de la critique de Marc Fumaroli est qu'elle part d'une idéalisation de la France. Comme si celle-ci n'avait pas énormément participé de la fétichisation de l'art et de la culture en général. Il paraît vouloir placer la culture de son pays comme simple victime du marché global capitaliste, qui est en partie dominé par les Etats-Unis, et de la culture « communiste » représentée par l'Union soviétique. La vérité est que le nouveau ministère dirigé par André Malraux ne fait qu'accélérer un processus qui est déjà en marche avant sa création, et que la marchandisation des idées et des éléments culturels en France ne font qu'incarner une superstructure qui est le reflet d'un pays de capitalisme industriel avancé : la France elle-même.

<sup>1042</sup> Note interne de la DGACT-MAE sur la « Préparation du deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle », (date illisible) Paris 1963, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

progressivement 75 millions en 1968 (106 016 000 euros en 2011)<sup>1043</sup>. A ce transfert des crédits a correspondu :

« Une intervention accrue des services intéressés du Département, à savoir essentiellement la DGACT et le SIP, en vue de rechercher une plus grande efficacité dans le domaine de l'action à la fois culturelle et de l'information de la France en dehors de ses frontières »<sup>1044</sup>.

Un autre aspect fréquemment mentionné dans la documentation du début des années soixante est le souci de la France de se démarquer des autres pays européens. Et cela en partie à cause du processus de construction de l'Europe. Bien que celui-ci soit plus théorique qu'empirique, d'après le Quai d'Orsay pendant le gouvernement de Gaulle, il pourrait porter préjudice à l'image internationale française. Il y a là une claire préoccupation de ne pas laisser effacer son image à cause de l'Union européenne.

En général, la documentation diplomatique de cette époque présente une image d'idéal plus nationaliste que celle de la IV<sup>e</sup> République. Il y a par exemple une meilleure vigilance sur les œuvres présentées à l'étranger : « Il faut que tous les exécutants français subventionnés par l'Etat inscrivent au moins 2/3 de musiques françaises à leurs programmes »<sup>1045</sup>. Les troupes théâtrales françaises permanentes à l'étranger, qui vont être subventionnées par la France à partir du Plan quinquennal, doivent elles aussi avoir un répertoire en grande partie composé de titres français (on le verra avec plus de détails dans la Partie 4). Il y a beaucoup d'exemples en ce sens.

La nouvelle politique culturelle internationale française doit aussi prendre plus efficacement en compte les nouvelles classes sociales qui se développent dans le contexte d'une culture globale massifiée. La culture *pop* qui s'impose dans les années soixante touche - évidemment avec de grandes variations quantitatives et qualitatives dans chaque pays - de la classe la moins favorisée à l'élite politique, économique et intellectuelle de presque toutes les nations occidentales. Et ce processus de massification de la culture est directement lié, donc favorisé, par un modèle politique et économique - de l'Etat providence par exemple - dans le

---

<sup>1043</sup> Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

<sup>1044</sup> Note interne de la DGACT-MAE sur la « Préparation du deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle », (date illisible) Paris 1963, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1045</sup> Idem.



bloc capitaliste occidental qui conduit à la formation d'une classe moyenne beaucoup plus importante que ce qu'elle a été durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, s'il est vrai que la politique culturelle internationale française conserve toujours son ancienne méthode d'exportation des éléments de sa « haute culture », d'un autre côté la V<sup>e</sup> République prétend augmenter ses efforts afin d'atteindre à l'accroissement d'une classe moyenne formée par la culture de masse, par la culture *pop*. La remarque qu'on trouve dans le rapport envoyé au gouvernement pour le Plan quinquennal en 1958 est illustrative : « De nouvelles classes sociales demandent à être informées, et s'il demeure vrai que nous devons nous intéresser aux élites, celles-ci se sont renouvelées et diversifiées »<sup>1046</sup>.

Comme ce renouvellement des classes sociales est parfois concomitant ailleurs et en France, et comme l'Hexagone et sa population, particulièrement à Paris, doivent servir de vitrine pour les étrangers, le ministère des Affaires culturelles (MAC) devient le grand responsable pour la démocratisation, au moins vers les groupes sociaux qui forment la classe moyenne française (qui est élargie durant les années cinquante<sup>1047</sup>), des éléments culturels. Le ministère dirigé par André Malraux, en démocratisant la « haute culture » (Opéras, musées, galeries d'art...), l'adapta à une sorte de demande et sensibilité *pop* aux niveaux national et international. Les éléments de la dite « haute culture » sont démocratisés, mais en général dépourvus de son « aura » originale<sup>1048</sup>.

C'est dans cet esprit de grandeur, d'expansion politique et économique mondiale, disons plus ambitieux que dans la République précédente (il est vrai que, chez De Gaulle, une telle grandeur est souvent plus rhétorique que pratique), que le premier gouvernement de la V<sup>e</sup> République soutient le premier Plan quinquennal pour sa politique culturelle internationale. Pour cela, les augmentations de crédits étatiques versés à la DGACTION dans les années soixante sont justifiées avec des arguments comme celui-ci envoyé au ministère des Finances :

*« On a constaté maintes fois, dans les moments difficiles de l'après-guerre, comment a été manifestée la fidélité des pays attachés à la France et à sa culture et surtout celle des hommes d'Etat formés dans les écoles et facultés françaises. Cet attrait sentimental a pour corollaire l'engouement pour les produits français. L'ingénieur sorti des grandes écoles françaises préconise des commandes de matériel des usines*

---

<sup>1046</sup> Rapport au gouvernement : « Programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques françaises à l'étranger. Plan quinquennal », Paris 14/06/58, AMAE, s. DGACTION-Direction général 1959-1969, c. 41.

<sup>1047</sup> Voir Michel-Pierre Chélini, « Le plan de stabilisation Pinay-Rueff, 1958 »...

<sup>1048</sup> Voir Walter Benjamin, « L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique », in Walter Benjamin, *Essais 2, 1935-1940*, Paris, Editions Denoël, 1971-1973.



*françaises, de même que l'ancien étudiant des facultés françaises de médecine prescrira à ses clients des produits pharmaceutiques fabriqués en France, etc. »<sup>1049</sup>.*

---

<sup>1049</sup> Note interne de la DGAET-MAE sur le deuxième Plan quinquennal (01/01/64 à 31/12/68), Paris 01/02/64, AMAE, s. DGRCSST-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

## Chapitre 21

### Le Plan quinquennal

Le 31 juillet 1957, le Conseil des ministres charge un comité de hauts fonctionnaires de proposer au gouvernement un plan de cinq ans pour « l'expansion et la reconversion des activités culturelles et techniques françaises à l'étranger »<sup>1050</sup>. La procédure prévue et réalisée pour ce plan quinquennal est la suivante : le Quai d'Orsay envoie aux ambassadeurs un questionnaire sur les demandes du pays où ils résident, ce questionnaire doit être rendu à la DGACT ; ayant comme base les instructions des ambassadeurs et les intérêts de la France dans chaque région de la planète, la DGACT prépare un projet, qui est ensuite analysé par la Commission de hauts fonctionnaires et enfin adopté par le gouvernement<sup>1051</sup>. C'est la première fois que l'Etat décide d'agir dans ce domaine suivant un plan systématiquement établi pour plusieurs années.

La collaboration des ambassades est essentielle à l'élaboration du Plan. Leurs suggestions sur les problèmes de principe, ainsi que leurs demandes dans les différents secteurs d'activité culturelle et de coopération technique liées à chaque pays « sont étudiées avec une particulière attention pour l'élaboration du programme d'ensemble ». Afin de rendre plus aisément exploitable les informations fournies par les postes diplomatiques, le Quai d'Orsay leur envoie des questionnaires relatifs à chacun des domaines de la politique culturelle internationale. Sur ces mêmes questionnaires, les ambassadeurs doivent aussi ajouter leurs réflexions, les crédits envisagés pour chaque année et éventuellement des propositions en vue d'une politique culturelle mieux adaptée au pays où ils résident<sup>1052</sup>.

Le pragmatisme explicite dans le texte du Plan quinquennal doit évidemment être relativisé quand on pense au processus de son accomplissement. D'ailleurs, le comité responsable de sa création a la pleine conscience que les « risques d'évènements imprévus sont tels qu'il ne peut pas être question d'établir des programmes rigides, soit pour l'exécution du Plan en général ou même dans chaque pays, soit pour le budget nécessaire pour sa réalisation »<sup>1053</sup>. Sur ce point-là, la principale difficulté trouvée au cours de l'élaboration du

---

<sup>1050</sup> Rapport au gouvernement : « Programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques françaises à l'étranger. Plan quinquennal », Paris 14/06/58, AMAE, s. DGACT-Direction général 1959-1969, c. 41.

<sup>1051</sup> Idem.

<sup>1052</sup> Idem.

<sup>1053</sup> Idem.

Plan quinquennal provient du fait que les chiffres qui concernent les crédits nécessaires à son exécution sont affectés seulement au MAE. Le calcul des crédits ne peut pas être anticipé pour les autres organismes qui d'une manière quelconque sont liés au Plan (MEN, RTF, MAC (ministère des Affaires culturelles, créé durant l'année suivante), etc.), mais seulement à la mesure de la réalisation du projet. De plus, les chiffres prévus et soumis au gouvernement en 1958 sont pour les années 1959 et 1963, c'est-à-dire pour la première et la dernière année de la réalisation du Plan. Les crédits pour les trois années intermédiaires sont calculés suivant chaque année précédente, en fonction des réalisations et des résultats du Plan<sup>1054</sup>. De toute façon, malgré les imprécisions, on peut certainement qualifier le Plan quinquennal de pragmatique, au moins parce qu'il précède des actions qui seront réalisées pendant cinq ans, actions qui suivent un programme systématiquement élaboré.

Selon Roger Seydoux, patron de la DGACT à l'époque de la création du Plan quinquennal, l'importance de ce Plan est fondée sur plusieurs facteurs qui sont « apparus au cours d'une époque récente ». Il explique ces facteurs dans un discours qui mélange rhétorique et réalisme :

- 1) C'est d'abord « la prise de conscience plus nette qu'autrefois des problèmes que pose l'existence des pays insuffisamment développés : [...] nous avons un grand rôle à jouer : aider ces pays à progresser ».
- 2) C'est ensuite la division du monde en grands groupes rivaux ou hostiles. L'institution ou le rétablissement de relations culturelles « contribuent à la consolidation de la paix. Jamais sans doute les échanges culturels et techniques n'ont répondu à une telle nécessité ».
- 3) La France « a besoin de trouver dans ses activités culturelles et techniques à l'égard de l'étranger des moyens de faciliter le développement de ses exportations et de maintenir, sans recourir à des procédés de propagande, une influence politique qui ne peut plus s'appuyer sur les mêmes éléments de puissance qu'autrefois ».
- 4) Enfin, alors que l'influence culturelle française s'exerçait jadis sans rencontrer beaucoup de rivalité, Roger Seydoux affirme voir dans les années cinquante « les puissances grandes et moyennes entrer en compétition pour diffuser leur langue, leur culture et leur technique ». « Cette politique nouvelle, toujours selon lui, s'est manifestée au moment où le capital d'influence et de sympathie que notre pays avait amassé s'est trouvé menacé par les bouleversements mondiaux et par les événements

---

<sup>1054</sup> Idem.

qui nous ont atteints depuis la Seconde Guerre mondiale. Il n'est plus possible de compter seulement, pour assurer notre influence, sur le cours normal des choses »<sup>1055</sup>.

Il est important de noter que si d'un côté la politique culturelle internationale française a comme but de maintenir le pays au rang des grandes puissances, d'un autre côté, les responsables de la systématisation de cette politique en 1958 paraissent accepter plus sincèrement la contribution culturelle des autres peuples, au moins des autres grandes puissances économiques, qu'ils considèrent comme grandes puissances culturelles. On lit dans le Plan que « même à l'égard des pays de développement comparable au nôtre, nous devons accroître les échanges techniques, tant parce que nous avons à apprendre de l'étranger, qu'en raison de la contribution que nous pouvons apporter au progrès commun »<sup>1056</sup>. Clairement, l'idée de « pays de développement comparable au nôtre » exclut l'énorme majorité des Etats ; ceux-ci restent plutôt dans un processus d'échange culturel très inégal, c'est-à-dire - comme pour le Brésil, par exemple - la France envoie beaucoup plus d'éléments de sa culture qu'elle n'en reçoit.

Le Plan quinquennal prévoit une politique plus articulée avec les institutions privées françaises. Pour cela, la DGACT doit créer un comité spécial pour étudier la situation des congrégations religieuses françaises dans le monde, de quelle façon elles peuvent, comme d'ailleurs d'autres institutions privées, servir plus efficacement la politique culturelle. Comme les entreprises privées françaises à l'étranger sont directement intéressées par le prestige de la culture et des techniques de la France à l'extérieur, il s'agit d'obtenir des organisations professionnelles et des entreprises intéressées qu'elles prêtent des hommes et du matériel de démonstration, qu'elles organisent des stages sur place ou reçoivent en France des formateurs étrangers dans leurs établissements<sup>1057</sup>. Il est important de constater que les questions liées à la coopération technique et à tous les types d'enseignements sont analysées de façon

---

<sup>1055</sup> Note de Roger Seydoux, directeur général de la DGACT, annexée au Rapport au gouvernement : « Programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques françaises à l'étranger. Plan quinquennal », Paris 14/06/58, AMAE, s. DGACT-Direction générale 1959-1969, c. 41.

<sup>1056</sup> Idem.

<sup>1057</sup> Rapport au gouvernement : « Programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques françaises à l'étranger. Plan quinquennal », Paris 14/06/58, AMAE, s. DGACT-Direction générale 1959-1969, c. 41.

beaucoup plus approfondie dans le texte du Plan que les autres branches de la politique culturelle.

Il y a une quête d'utilisation maximale, de la part du Quai d'Orsay, des moyens économiques et logistiques de pratiquement tous les secteurs privés. Le travail est fait afin de conjuguer la politique culturelle avec les ressources déjà existantes du secteur privé dans un pays donné. C'est dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle que l'effort de coopération avec le secteur privé doit être le plus poussé. Sont donc d'abord visées les maisons d'éditions de livres, de revues et de journaux pour la formation de cadres dans d'autres pays.

Il y a aussi l'idée de coordonner les programmes d'expansion des entreprises françaises et leurs projets d'implantation à l'étranger avec les programmes de coopération technique gouvernementaux dans chaque pays. Cette coordination, toujours sous la tutelle de la DGACT, doit permettre de prévoir, « dans un certain nombre de pays, la création systématique dans les secteurs les plus intéressants pour l'expansion économique française »<sup>1058</sup>.

La nouvelle politique culturelle définie dans le Plan quinquennal se prépare aussi pour une évolution destinée à diminuer la gestion directe de l'Etat français à l'étranger dans des lycées, collèges, Alliances françaises, instituts, etc. Ici, la pratique doit être de rechercher un effet multiplicateur par l'utilisation généralisée de relais, et en même temps avoir une partie du budget, normalement dépensé à la gestion de ces institutions, disponible pour être appliqué dans des domaines et endroits du monde encore insuffisamment touchés par la culture française<sup>1059</sup>. Une part de cette économie doit alors servir à la modernisation de la politique culturelle en faisant une utilisation plus intense des moyens de communication de masse les plus récents, tels que la radio, le cinéma et principalement la télévision. Mais toujours sans les procédés publicitaires, qui sont

*« [...] contraires [...] à une certaine discrétion qui doit continuer dans l'action culturelle internationale de la France »*<sup>1060</sup>.

Dans les années cinquante, les efforts majeurs, en hommes et en argent, de sa politique culturelle internationale, ont été plutôt dirigés vers les pays sous sa tutelle. Le nouveau Plan veut que cet effort soit porté désormais surtout sur les pays où la France a déjà une influence

---

<sup>1058</sup> Idem.

<sup>1059</sup> Idem.

<sup>1060</sup> Idem.

culturelle. Donc, outre les pays sous sa tutelle, qui continuent à être considérés parmi les prioritaires, l'effort doit être dirigé « spécialement vers l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient, et sur ceux (qui sont en partie les mêmes) où l'action française peut le mieux se combiner avec son expansion économique »<sup>1061</sup>.

L'expansion culturelle voulue par le gouvernement est réalisable seulement avec l'accroissement des budgets et des hommes, puisqu'il prévoit « pouvoir envoyer à l'étranger plus d'enseignants et plus d'experts de coopération technique »<sup>1062</sup>, entre autres. Faute de pouvoir faire partout et constamment le même effort financier en ce sens, le Plan quinquennal met au point des programmes régionaux alternés. Il impose alors que soient faites des études plus systématiques des résultats obtenus chaque année, du processus de sa réalisation, à partir des informations envoyées en France, le plus fréquemment possible, par les diplomates<sup>1063</sup>.

Voyons maintenant de plus près quelques uns des points fondamentaux du premier Plan quinquennal. Toutes les mentions et passages entre guillemets, jusqu'à la fin de la brève analyse qui suit, sont pris du même document (« Programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques françaises à l'étranger. Plan quinquennal », Paris 14/06/58, AMAE, s. DGACT-Direction générale 1959-1969, c. 41), raison pour laquelle nous considérons qu'il n'est plus nécessaire de le citer en bas de page.

## **1 La coopération technique et les enseignements universitaire, secondaire et primaire**

Le premier Plan quinquennal prévoit, au titre de coopération technique bilatérale et multilatérale, au cours de ces cinq années, le départ pour l'étranger d'environ 200 experts et 250 professeurs par an (et le maintien de ceux qui sont déjà sur place) : 40 professeurs de l'enseignement supérieur, 140 professeurs d'enseignement secondaire et 230 instituteurs ; le document ne mentionne pas les 40 qui manquent. Pour cela, les moyens financiers doivent être accrus : si les crédits consacrés en 1958 sont de 16 887 000 000 de francs (environ 284 378 000 euros en 2011), le comité qui créa le Plan propose au gouvernement de les porter à 20 817 000 000 en 1963 (350 558 000 euros en 2011), soi-disant une augmentation réelle de 33 % au bout de cinq ans<sup>1064</sup>. Cette augmentation doit évoluer peu à peu.

---

<sup>1061</sup> Idem.

<sup>1062</sup> Idem.

<sup>1063</sup> Idem.

<sup>1064</sup> Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

L'accroissement de ce nouvel effort budgétaire doit être porté surtout sur la part technique de l'enseignement, au sacrifice des disciplines classiques (sciences humaines, philosophie, littérature, arts). Le comité considère que la DGACT n'avait pas donné toujours une place suffisante aux sciences techniques, « ce dont les peuples insuffisamment développés ont le plus besoin ». C'est pour cela qu'il y a des régions au monde qui recevront une attention majeure de la politique culturelle française au travers des transferts des techniques et de l'envoi d'experts.

Dans l'Hexagone, l'accueil des étudiants et techniciens étrangers doit être amélioré, en simplifiant encore les formalités administratives pour leur permettre de « mieux connaître les divers aspects de la vie française ». Pour cela, il est prévu de :

- 1) « Créer auprès du MAE un comité central de coordination et des commissions spécialisées dans l'accueil aux différentes catégories d'étrangers ».
- 2) « Regrouper [...] toutes les activités publiques ou privées intéressées, et à cet effet, créer des comités régionaux à l'intérieur [du pays] ».
- 3) Lorsque les services publics ou privés existants ne peuvent pas se charger de telle ou telle tâche, « confier celle-ci à des associations nationales ou régionales ».

Entre 1952 et 1957, l'Etat a accordé une moyenne de 800 bourses par an, de huit mois, pour une valeur moyenne de 30 000 francs par mois (environ 550 euros en 2011)<sup>1065</sup>, aux étudiants universitaires étrangers en France. Le comité considère que ce contingent « est très insuffisant », que le nombre des bourses pour les universitaires étrangers en France doit être doublé dans les cinq années du Plan. Les bourses de coopération technique, au titre de coopération bilatérale ou multilatérale, ont été offertes, entre 1952 et 1957, à une moyenne de 700 stagiaires étrangers par an. Le comité signale que « si la France veut s'imposer comme pays formateur de cadres, il faut qu'elle soit en mesure d'offrir [au bout de cinq ans] 2 000 bourses d'assistance technique aux pays étrangers ».

Le Plan donne une grande importance à l'aide et à la participation aux enseignements des étrangers, parce que ceux-ci « groupent le plus d'élèves et que les Etats y attachent le plus d'importance ». Pour le comité alors, la présence des professeurs français dans les universités étrangères est un moyen essentiel pour influencer les futures élites et pour faire rayonner les sciences françaises. Il signale qu'il est « regrettable que la France ne soit pas en état de répondre toujours aux offres qui lui sont faites par des pays tels que le Brésil, le Mexique,

---

<sup>1065</sup> Conversion faite à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).



l'Inde, etc. ». Pour atteindre à cette demande, le Plan quinquennal propose qu'il soit remédié aux disparités de rémunération des membres de l'enseignement supérieur suivant qu'ils professent en France ou à l'étranger :

*« Il serait nécessaire notamment que la prime de recherche de 20 % soit allouée aux professeurs de l'enseignement supérieur enseignant à l'étranger ».*

Pour l'enseignement technique - terme qui représente « la formation professionnelle, la formation des travailleurs et le perfectionnement des techniciens » -, les Français vont chercher à susciter la création et aider les établissements nationaux des pays étrangers plutôt que de créer des établissements français. Dans la pratique, la France doit envoyer, « au titre de l'assistance technique, un organisateur qui mettra l'établissement sur pied avec des ressources locales », des professeurs et moniteurs « qui constitueront la structure de l'établissement et formeront à leur tour des enseignants nationaux ». L'Etat français doit aussi fournir des matériaux. Il doit être organisé, en France et Outre-mer, des stages destinés aux professeurs et aux moniteurs étrangers d'enseignement technique. De la même façon, de tels stages doivent être organisés « auprès des usines et chantiers des entreprises françaises installées à l'étranger ».

Pour l'enseignement primaire et secondaire, le Plan quinquennal propose l'envoi de plus de professeurs et d'instituteurs auprès des établissements d'enseignement à l'étranger ; ainsi que l'aide aux futurs professeurs français et étrangers pour l'enseignement de la langue française dans d'autres pays. Ces aides sont : des bourses pour recevoir en France un complément de formation ou obtenir un diplôme d'enseignement de français, l'organisation, en France, de centres pédagogiques à l'aide des lycées et instituts, l'envoi de matériel pédagogique aux pays étrangers et le détachement de professeurs dans les instituts pédagogiques.

Dans le primaire et secondaire des collèges et lycées nationaux étrangers (en opposition aux lycées et collèges français dans ces pays), la priorité est donnée à l'enseignement de la langue française. Mais le nouveau Plan veut profiter aussi du fait que le réseau de lycées et collèges français à l'étranger « constitue sans doute un ensemble unique au monde. Il est un des éléments fondamentaux et le plus stable de notre influence culturelle ». Ainsi, dans ces établissements, il faut veiller au « renforcement de l'aspect scientifique et technique », vu que dans les autres disciplines - histoire, philosophie, littérature, arts - la bonne réputation française est déjà bien reconnue. Et pour le faire, il est recommandé un « effort financier pour développer les moyens humains et matériels dans les établissements

déjà existants, puisque la construction de nouveaux lycées et collèges [français à l'étranger] est très coûteux ».

Outre les ressources utilisées pour la production et l'envoi de matériel (principalement pédagogique), ce renforcement financier doit être traduit dans la pratique avec le recrutement de professeurs français à l'étranger, tant pour les établissements étrangers que français. Ces professeurs doivent participer, avant leur départ de France, à des stages pédagogiques, où ils ont « des informations indispensables sur les pays où ils vont se rendre ». Le Plan prévoit qu'un « grand nombre d'enseignants français remplissent les conditions nécessaires pour effectuer une partie de leur carrière à l'étranger », et que cette expérience ailleurs peut faire « grandir » ces professeurs, en augmentant leurs connaissances et leur auto estime.

Pour servir au rayonnement de la France, toutes les catégories d'enseignants et techniciens doivent alors accomplir « une partie appréciable » de leur carrière en dehors des frontières ; et cela doit « pouvoir être considéré comme normal par les intéressés, par leurs collègues et par leurs employeurs ». Pour les attirer, outre les propagandes à l'intérieur de l'Hexagone, il y a l'idée d'augmenter la rémunération des professionnels de l'éducation qui servent la France à l'étranger. C'est en ce point qu'on voit plus carrément la prétention de pragmatisme du Plan quinquennal :

*« Il existe un type d'homme dont le monde actuel [...] a grand besoin, capable de pratiquer sa spécialité [...] sachant s'adapter vite à des conditions nouvelles [...] Pour **fabriquer** ce type d'homme chez nous c'est une question d'Etat ».*

Parmi les méthodes d'action, c'est sur la coopération avec les pays étrangers que le comité du Plan quinquennal propose de mettre l'accent, plus que sur la multiplication à l'étranger d'établissements et de services français. Il considère que « les lycées, collèges et institutions [en général] constituent des instruments [...] qu'il faut moderniser plutôt que les multiplier ». En ce sens, pour la coopération avec ces institutions françaises placées à l'extérieur, ainsi que pour les institutions étrangères elles-mêmes, il s'agit essentiellement, outre l'augmentation du personnel :

- 1) *D'accroître l'envoi de livres et revues aux bibliothèques et associations étrangères ;*
- 2) *D'envoyer du matériel pédagogique et de la documentation technique aux écoles et aux centres de formations étrangers ;*
- 3) *Pour les pays dits insuffisamment développés, « former des enseignants, des moniteurs, des techniciens et des administrateurs ».*

Le Plan souhaite aussi, « si possible durant ces cinq ans », la réforme et le réaménagement de plusieurs instituts, lycées et collèges français dans le monde. Il faut aussi accroître « le plus possible la clientèle payante d'élèves étrangers » dans ces institutions.

## **2 Média**

Pour mieux faire connaître les réalisations et les techniques développées en France, le Plan quinquennal propose que soit opéré un regroupement, au sein de la Radiodiffusion-Télévision française (RTF), « des services travaillant pour l'étranger et des crédits qui leur sont affectés et, à l'intérieur de ces crédits, ce qui est destiné à l'information et ce qui contribue à l'influence culturelle proprement dite »<sup>1066</sup>.

Ce changement doit servir à développer l'efficacité des émissions de radio et télévision des programmes français à l'étranger, pour que ceux-là ne soient plus des « procédés autonomes, mais des moyens d'influence culturelle qui doivent être au service d'une politique générale française ». « Le choix et la destination des films et des émissions doivent donc être faits dans le cadre des programmes par pays ou par région ».

A l'évidence, la partie du Plan quinquennal sur les média de masse a été peu développée à cause du grand besoin de la participation du secteur privé dans ces moyens de communication. Mais cela ne signifie pas du tout que le Plan lui attribue peu d'importance, c'est bien le contraire. Le fait est que la participation du secteur privé dans ces domaines (qui concernent les producteurs et créateurs de programmes de radio, cinéma et télévision) est très imprécise pour pouvoir être calculée, donc plus difficile à prévoir, même si au bout du compte elle est certaine. En effet, l'adaptation et l'implication du secteur privé dans la politique culturelle internationale française se passent au cours de la réalisation du Plan quinquennal.

## **3 Les publications (livres, revues, bulletins)**

Les livres et revues, qui d'après la DGACT en 1958 constituent un élément non négligeable des exportations françaises, en raison de leur intérêt pour la politique culturelle internationale, « ne doivent pas être considérés comme de simples marchandises ». Cependant, même avec la progression continue des ventes depuis la fin de la guerre, le comité s'inquiète parce que la France vend beaucoup moins que les Etats-Unis et l'Angleterre - ses principaux concurrents - lesquels ont vendu en 1957 pour environ 35 milliards de francs

---

<sup>1066</sup> Cette proposition est faite pour mieux organiser le travail et les crédits du Service des échanges internationaux de la RTF, qui jusque là (juin/1958) apparaissent sous la rubrique non ventilée de « service rendu » à divers ministères, parmi lesquels figurent le MAE, le ministère de la France Outre-mer, de l'Education nationale, etc.

(l'équivalent à peu près de 678 000 000 euros en 2011) ; pendant que, dans la fin des années cinquante, les Français exportent annuellement pour une moyenne d'environ 7 milliards de francs (135 590 000 euros en 2011)<sup>1067</sup>. De plus, les exportations de livres et revues français sont « déséquilibrées tant géographiquement (64 % en Europe, 5 % en Asie et en Océanie) que par les matières (50 % de littérature contre 7 % d'ouvrages scientifiques et techniques) ».

Pour corriger ces disparités, le Plan quinquennal recommande « une action systématique de propagande » réalisée notamment par les instituts et centres culturels à l'étranger, ainsi que « la diffusion de bulletins bibliographiques destinés à faire connaître, sous une forme commode et synthétique, les ouvrages nouveaux », principalement les ouvrages scientifiques et techniques. Il faut aussi agir en fonction « d'un assouplissement des formalités administratives » concernant les exportations des livres et revues. Comme une des causes principales de la diffusion insuffisante des livres et revues français à l'étranger se trouve dans le risque de non paiement, le comité veut que soit facilitée la possibilité de retour des invendus.

En ce qui concerne les bibliothèques françaises à l'étranger, qui sont par exemple, en 1957, 307 en Europe et 91 en Amérique latine, le comité recommande d'accroître leur efficacité en assurant « leur gestion, ou au moins en fournissant des bibliothécaires ayant une formation approfondie » ; d'accroître la part des « ouvrages de référence » ; de créer des nouvelles bibliothèques, particulièrement « dans les pays où il n'en existe aucune » ; et la création de centres français de documentation technique dans des villes étrangères « choisies en raison de leur rayonnement industriel ».

Le Plan juge nécessaire - et met en pratique - une politique plus accentuée de traductions : « Partout où il n'est pas raisonnable d'espérer diffuser notre pensée et notre technique dans notre propre langue ». Pour cela, des clauses relatives aux traductions doivent être insérées dans « les accords conclus entre l'Etat et les éditeurs à qui l'Etat apporte son appui pour telle publication (notamment en ce qui concerne les subventions du CNRS) ». L'Etat français doit lui-même faire un effort financier pour réaliser la « traduction en plusieurs langues véhiculaires de l'ensemble des ouvrages fondamentaux », ainsi que permettre la traduction annuelle « d'une quinzaine d'ouvrages originaux » et acheter des traductions existantes pour en doter les bibliothèques dans les pays étrangers.

Comme la limitation des moyens financiers impose des priorités géographiques, il est décidé que l'effort doit être concentré :

---

<sup>1067</sup> Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

*« [...] sur des pays qui, dans une région du monde, peuvent jouer un rôle de pilotes intellectuels et techniques, peuvent servir comme relais à notre influence : Japon en Extrême Orient, Turquie et Liban au Moyen-Orient, Brésil en Amérique du Sud, etc. ».*

#### **4 Echanges artistiques**

Le comité responsable pour le Plan quinquennal recommande que les crédits pour les échanges artistiques soient portés de 210 000 000 francs en 1958 (à peu près 3 537 000 euros en 2011) à 461 000 000 de francs en 1963 (environ 7 764 000 euros en 2011)<sup>1068</sup>. Pour lui, l'effort financier appliqué à la diffusion artistique française « est faible » (?) parce que « l'étranger attend beaucoup de nous et le sentiment n'est pas limité aux pays et aux générations formées par notre culture ».

Pour les arts, la France se heurte à une compétition internationale particulièrement active, et non seulement des « très grandes puissances » mais aussi des pays comme l'Allemagne et l'Italie : « Ceux-ci pratiquent une politique de soutien financier qu'on a pu qualifier de véritable *dumping* ».

Le comité part de l'idée que le succès français dans la concurrence artistique avec les autres nations dépend de son succès aussi dans les autres secteurs (et vice-versa), et pas seulement de la qualité des arts français envoyés à l'étranger. C'est-à-dire que pour qu'une expression artistique d'origine française ait une grande répercussion dans un pays donné, il faut que ce pays connaisse la France au travers de la consommation de ses livres, revues, journaux, réalisations techniques et du développement des échanges commerciaux français, autrement dit, il faut que le pays connaisse la France par d'autres voies :

*« Entre l'esthétique pure et les activités économiques les plus éloignées de l'art se situe le domaine des arts appliqués, et la beauté des objets industriels [une voiture par exemple] est aujourd'hui un des éléments de leurs succès ».*

Dans ce nouvel esprit de la politique culturelle internationale française, plus lié aux techniques, il y a les expositions scientifiques qui doivent être augmentées par les crédits supplémentaires du Plan quinquennal. En même temps il est suggéré le maintien de l'ancien budget utilisé pour les expositions du domaine historique, littéraire et artistique (expositions de peinture et sculptures, concerts musicaux, tournées théâtrales et promotion du cinéma).

---

<sup>1068</sup> Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

## 5 Coopération multilatérales et bilatérales

En 1958, le nombre total des experts français employés par les institutions internationales au service de l'ONU est aux alentours de 300. Le Plan prévoit que le renouvellement de ces experts doit être porté à une centaine par an. Dans les coopérations bilatérales, la France a dans la même année une centaine d'experts à l'étranger ; pour les cinq années suivantes, le Plan prévoit que ce nombre soit monté de 250 à 300. Ce qui « implique [pour les coopérations multilatérales et bilatérales ensemble] un recrutement annuel de 80 à 100 experts par an pour remplacer ceux qui partent en retraite, ceux qui ont fini leurs missions, et en même temps pouvoir accroître la quantité des spécialistes français à l'étranger ». Ces besoins accrus sont prévus dans les catégories et quantités suivantes :

- techniciens de travaux publics,
- spécialistes de questions industrielles et artisanales,
- les cadres sociaux et médicaux sociaux,
- statistiques et planification économique (souhaitable 10 par an),
- agriculture, génie rural et enseignement agricole (35 par an),
- éducation de base en méthodes audio-visuelles et développement de communautés de base (10 par an),
- géologues et ingénieurs de mines (5 par an),
- enseignement technique, moniteurs (25 par an),
- ingénieurs enseignants (5 par an),
- professeurs d'enseignement médical (4 par an),
- professeurs secondaire et technique (60 par an),
- instituteurs (30 par an),
- professeurs des enseignements technique et scientifique (30 à 40 par an).

Dans tous ces secteurs (enseignement, média, arts), tant pour les coopérations bilatérales que multilatérales, l'action de la DGACT doit aussi, et « très largement », fournir des crédits aux « délégations chargées de représenter les milieux [scientifiques, artistiques, etc.] français dans les grands congrès internationaux ». De plus, et ici on a un bon exemple de l'« agressivité » du *soft power* français dans le Plan quinquennal, qui propose même que les personnalités étrangères de passage par d'autres pays européens soient invitées (on dirait plutôt « prise par le bras ») :

*« Toutes les occasions de voyage [d'étrangers] en Europe devront être saisies [par les diplomates français dans des pays européens] pour provoquer la venue en France des*

*personnalités étrangères prenant part à des congrès internationaux, voyages d'études, réunions dans des organisations internationales* »<sup>1069</sup>.

---

<sup>1069</sup> « Prévision d'utilisation de la deuxième tranche du Plan quinquennal », DGACT-MAE, (date illisible) Paris mai/1960, AMAE, s. DGRCSST-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.



## Chapitre 22

### Les réalisations du premier Plan quinquennal et l'expérience tirée pour le second Plan

S'il est évident que le Plan quinquennal rend plus pragmatique la politique culturelle internationale française, en centralisant encore plus, au sein du Quai d'Orsay, la responsabilité du rayonnement culturel du pays, il reste la difficulté pour le financement de ce projet. Tous les autres ministères sont invités à collaborer, particulièrement le tout nouveau MAC, de la même façon il est demandé, comme nous l'avons déjà vu, une plus grande participation du secteur privé pour l'augmentation des ressources financières et logistiques.

Près d'un an après l'adoption du Plan, on voit que les crédits prévus pour son application ont permis seulement de « compenser la hausse des prix et de faire face aux demandes les plus urgentes » : la nomination de professeurs à l'étranger et l'augmentation, « d'ailleurs insuffisante », du nombre de bourses accordées aux étudiants et aux stagiaires étrangers en France<sup>1070</sup>. En revanche, les crédits disponibles ne permettent pas :

- 1) De faire face aux besoins accrus de la coopération technique. Même si celle-ci a continué à augmenter, en 1960 elle verra ses efforts ralentis, elle sera moindre que ce qui était prévu dans le Plan quinquennal ;
- 2) De favoriser « comme il conviendrait » la diffusion commerciale et non commerciale du livre français, « en dépit de l'augmentation qui a pu intervenir en faveur du Fonds culturel 'livres' » ;
- 3) D'augmenter les traitements des professeurs et des experts envoyés à l'étranger ;
- 4) De venir en aide aux établissements d'enseignement privé, et en particulier aux établissements religieux ;
- 5) De soutenir, « comme il conviendrait », les Alliances françaises ;
- 6) D'approvisionner « largement et d'une manière continue » les stations de radio et de télévision étrangères ;
- 7) De fournir aux postes diplomatiques et consulaires un plus grand nombre de films en rapport avec l'année 1959 ;

---

<sup>1070</sup> « Prévision d'utilisation de la deuxième tranche du Plan quinquennal », DGACT-MAE, (date illisible) Paris mai/1960, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

- 8) De développer, « avec plus d'intensité », la présence culturelle française dans certains pays de l'Amérique latine : « Brésil, Argentine, Chili, Venezuela, Colombie et Haïti ». Nous rappelons le constat dans le Plan du désir de privilégier la coopération technique avec les pays en développement, donc l'Amérique latine, principalement le Brésil ;
- 9) D'assurer l'entretien et la modernisation des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Pour corriger ce déficit qui a empêché la pleine concrétisation des projets prévus pour la première année du Plan quinquennal, la session au Sénat français du premier décembre 1959 est dédiée à l'explication du problème pour prouver qu'il est nécessaire de prévoir un « doublement des tranches du Plan »<sup>1071</sup>. Il est estimé comme

*« [...] indispensable qu'un plan spécial soit établi d'urgence pour doter la coopération technique des moyens qu'exige le développement normal des programmes prévus »*<sup>1072</sup>.

Toutefois, malgré l'impossibilité de la réalisation intégrale du Plan quinquennal, si on regarde de près la situation au milieu de 1960, on constate déjà quelques changements quantitatifs. Il y a une augmentation de 135 nouvelles bourses fournies par le gouvernement français à des étudiants étrangers. La plupart de ces bourses sont pour les étudiants universitaires de l'Afrique et du Moyen-Orient (38) et de l'Amérique latine (34). D'autre part, des bourses de noviciat, pour la formation en France des religieux étrangers, fournies « notamment pour l'Amérique latine », sont passées de 38 en 1958/1959 à 63 en 1959/1960. Les services d'accueil en France aux étudiants étrangers « sont améliorés grâce aux subventions mises à leur disposition par la DGACT »<sup>1073</sup>, qui sont passées de 20 millions de francs en 1959 (environ 317 000 euros en 2011) à 290 000 NF en 1960 (444 000 euros en 2011)<sup>1074</sup>. La subvention mise à la disposition du Service d'accueil aux étudiants étrangers

---

<sup>1071</sup> Sénat, document n° 68, Première Session ordinaire de 1959-1960, Paris 01/12/59, AMAE, s. DGACT-Direction générale 1959-1969, c. 41.

<sup>1072</sup> *Idem.*

<sup>1073</sup> « Prévision d'utilisation de la deuxième tranche du Plan quinquennal », DGACT-MAE, (date illisible) Paris mai/1960, AMAE, s. DGRCST-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1074</sup> En juin-décembre 1958 est mise en place la réforme économique dirigée par le ministre des Finances Antoine Pinay. Une des nouvelles du Plan Pinay-Rueff (du nom de l'économiste Jacques Rueff, qui préside le comité d'experts qui doit penser un vaste programme économique pour le pays), est la création du Nouveau Franc et sa mise en circulation à partir premier janvier 1960. La nouvelle monnaie, suite à la dévaluation de -17,5 de l'ancien Franc, passe à la fraction de 1/100 de ce dernier (1 NF = 100 AF). Michel-Pierre Chélini, « Le plan de stabilisation Pinay-Rueff, 1958 »..., p. 102 et 110.

non boursiers (service créé en 1959) est portée de 100 000 (153 000 euros en 2011) à 210 000 NF (323 000 euros en 2011)<sup>1075</sup>. L'Alliance française, qui possède en 1960 environ 250 sections à l'étranger, « surtout en Amérique du Sud », et compte à peu près 100 000 élèves et auditeurs, a un crédit supplémentaire de sa subvention, qui passe de 256 000 (392 000 euros en 2011) à 276 000 NF (423 000 euros en 2011) en un an. De plus, 50 000 NF (77 000 euros en 2011)<sup>1076</sup> de crédits supplémentaires sont distribués entre les autres associations françaises éparpillées dans le monde<sup>1077</sup>.

Dès 1963, parallèlement à la préparation du second Plan quinquennal, est évaluée la conséquence de la mise en place du premier Plan. Les objectifs fixés en 1958 pour les échanges artistiques sont jugés alors, par la DGACT, comme « dans l'ensemble atteints »<sup>1078</sup>. Cependant, cet organisme s'est heurté à de grosses difficultés financières entre les années 1961 et 1963. On voit que les crédits accordés aux échanges artistiques sont passés de 293 000 000 d'anciens francs en 1959 (environ 4 647 000 euros en 2011) à 5 000 000 NF en 1963 (environ 6 750 000 euros en 2011) ; d'après les calculs de la DGACT à l'époque l'équivalent à une augmentation de 70 % en cinq ans<sup>1079</sup>. Toutefois, pendant la même période, selon la DGACT, les prix des voyages, des cachets d'artistes et les valeurs d'assurances d'œuvres d'art « ont augmenté dans la même proportion »<sup>1080</sup>.

Ainsi, pour les échanges artistiques de la seconde moitié de 1961 au début 1963, l'accroissement des crédits prévus par le Plan quinquennal n'a donc pas permis une véritable expansion au niveau global, « mais seulement le maintien de l'action existante »<sup>1081</sup>. Un bond

---

<sup>1075</sup> « Prévision d'utilisation de la deuxième tranche du Plan quinquennal », DGACT-MAE, (date illisible) Paris mai/1960, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1076</sup> Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

<sup>1077</sup> « Prévision d'utilisation de la deuxième tranche du Plan quinquennal », DGACT-MAE, (date illisible) Paris mai/1960, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1078</sup> Note interne de la DGACT-MAE sur la « Préparation du deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle », (date illisible) Paris 1963, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1079</sup> Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

En effet, d'après les données que nous utilisons comme référence pour les conversions pour l'euro actuel, l'augmentation a été d'environ 45 % ; donc 25 % de moins que les résultats des calculs de la DGACT. Faute de savoir les bases de données qui ont orienté la comptabilité de cet organe du Quai d'Orsay, nous avons choisi de montrer les deux résultats.

<sup>1080</sup> Note interne de la DGACT-MAE sur la « Préparation du deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle », (date illisible) Paris 1963, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1081</sup> Idem.

en avant a pu être enregistré en 1960. Mais, toujours d'après la DGACT, « le volume des manifestations ayant eu lieu en 1961 et 1962 accuse une récession, et rejoint les chiffres de 1958 »<sup>1082</sup>. En conséquence, le second Plan quinquennal, pour couvrir l'inflation et pouvoir augmenter nettement son budget pour l'expansion des arts français,

« [...] devra non pas doubler, mais tripler les crédits accordés aux échanges artistiques de 1964 à 1968, soit atteindre 2 180 000 NF en 1965 [environ 2 940 000 euros en 2011] et 4 380 000 en 1968 [environ 5 910 000 euros en 2011] »<sup>1083</sup>.

L'évaluation de la DGACT sur le Plan quinquennal paraît parfois contradictoire, puisque d'un côté elle dit que le but fixé en 1958 « a été atteint », et d'un autre, elle reconnaît que les chiffres réels de 1963 sont revenus au niveau de ceux de 1958. Je n'ai pas trouvé d'explications pour cette contradiction. L'unique raison valable pour le jugement positif de la DGACT, est l'hypothèse que les objectifs sont considérés comme atteints parce que le Plan a été concrétisé, comme prévu en 1958, au moins pendant les années 1959 et 1960, et que d'une certaine manière il a été possible de mesurer une augmentation constante - même après la stagnation du nombre de manifestations artistiques à partir de 1961 - de la présence culturelle française à l'étranger. Et cela est dû, peut-être, au fait que les investissements de 1959 et 1960 ont été faits plutôt dans des secteurs structurels, qui ont rendu possible la permanence culturelle française sans avoir besoin du maintien des mêmes valeurs de crédits qui ont été exigés pour leur application initiale. Ce pourrait être le cas, par exemple, de la construction d'un théâtre, de la création d'une compagnie de distribution de films ou livres, ou encore l'envoi d'une grande quantité de livres et films qui restent utilisables pendant plusieurs années.

Néanmoins il y a dans certains secteurs des arts français une réelle augmentation de leur divulgation à l'étranger. C'est le cas par exemple du théâtre. Depuis la première année de l'implantation du Plan quinquennal, les tournées internationales des grandes compagnies françaises deviennent annuelles, « au moins dans des grands pays [?] »<sup>1084</sup>. Le Brésil est inclus en ce groupe, où de 1945 à 1957 ces tournées sont biannuelles, et à partir de 1959 elles deviennent annuelles (on le verra avec plus de détails dans la Partie 4).

---

<sup>1082</sup> Idem.

<sup>1083</sup> Idem. Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

<sup>1084</sup> Note interne de la DGACT-MAE sur la « Préparation du deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle », (date illisible) Paris 1963, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

En ce qui concerne les arts plastiques, pendant les années qui vont de 1959 à 1963, les échanges artistiques ont fait voyager, chaque année, environ 5 000 œuvres, « soit l'équivalent des collections du Musée d'Art moderne de Paris »<sup>1085</sup>. Comme la plupart des pays ont une demande pour des expositions plutôt d'art moderne, et « les collections publiques françaises sont beaucoup moins riches en œuvres modernes qu'en œuvres d'art ancien », le second Plan doit réserver une grande part de ses crédits - dédiés aux échanges artistiques - pour couvrir « des valeurs d'assurance chaque fois plus élevées, des conditions de sécurité draconiennes qu'exigent les collectionneurs et les galeries privées françaises ». De plus, il est prévu que pour le second Plan les expositions d'arts plastiques doivent passer de la moyenne de 15 à 40 par an<sup>1086</sup>.

Pour l'expansion de la langue française, le premier Plan quinquennal utilise alors un crédit de 39 500 000 NF (l'équivalent à peu près de 53 280 000 euros en 2011)<sup>1087</sup>. Sur ce total, la moitié est utilisée pour accroître l'effectif du personnel enseignant français à l'étranger, 11 % pour les bourses, 8 % pour le cinéma et la radio, 6,5 % pour la diffusion de livres, 7 % pour les échanges artistiques, etc. Ce calcul prend en considération tous les moyens, dont ceux qui peuvent être qualifiés comme « artistiques », qui servent à l'enseignement de la langue française, et qui pour cela sont dans la rubrique « Enseignement de la langue française »<sup>1088</sup>.

Si on en croit la DGACT, qui de toute façon est l'organe qui nous informe le plus sur les résultats du premier Plan quinquennal, vu qu'elle est aussi la première institution responsable pour l'exécution du Plan, nous devons admettre, en guise de conclusion qu'une attention particulière a été apportée à l'enseignement du français dans les lycées scientifiques et techniques à l'étranger ; que le nombre de bourses d'études « affectées aux enseignements scientifiques français à l'étranger a été multiplié » ; que la diffusion des revues et livres scientifiques a été « largement favorisée » ; que des nouveaux postes d'attachés scientifiques ont été créés ; que les échanges de chercheurs entre laboratoires français et étrangers ont « augmenté considérablement » ; qu'« une importante » action d'information, en particulier

---

<sup>1085</sup> Idem.

<sup>1086</sup> Idem.

<sup>1087</sup> La DGACT calcule avoir dans le monde, en 1963, une masse de francophones réels (anciennes colonies françaises et vieux pays francophones) et virtuels représentée par 155 millions de personnes. Note interne de la DGACT-MAE sur la « Préparation du deuxième Plan quinquennal d'expansion culturelle », (date illisible) Paris 1963, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42. Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

<sup>1088</sup> Note interne de la DGACT-MAE sur le deuxième Plan quinquennal (01/01/64 à 31/12/68), Paris 01/02/64, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

par le cinéma et la télévision, a été menée auprès du grand public étranger pour faire mieux connaître les réalisations modernes de la science et de la technique française<sup>1089</sup>.

La distinction entre les Etats qui ont été des anciennes colonies de la France et les pays étrangers dits traditionnels a été une des prémisses basiques de la méthode d'exécution du premier Plan quinquennal. Les premiers n'ont eu aucune augmentation des crédits d'enseignement entre 1959 et 1963. Les seconds, où il y a eu une importante augmentation des crédits, il y a eu comme priorité la formation de professeurs de français locaux et le développement systématique de la coopération des établissements français avec les organismes nationaux étrangers aptes à diffuser la langue et la culture française. Cette méthode, pour la DGACT, « a été en général couronnée de succès »<sup>1090</sup>.

Enfin, le second Plan quinquennal, appliqué du premier janvier 1964 au 31 décembre 1968, suivra pratiquement les mêmes prémisses que celles du premier Plan :

- 1) Pour l'expansion de la langue française, le recours à des organismes privés, tels que la Mission laïque (?), l'Alliance israélite universelle, les collèges religieux catholiques ou protestants, l'Alliance française, doit être davantage exploité, puisqu'il « présente souvent des avantages psychologiques ». En général ces institutions « arrivent à créer plus de sympathie », dès lors qu'elles ne sont pas perçues à l'étranger comme représentantes d'idéaux impérialistes de la part d'aucun Etat<sup>1091</sup>.
- 2) La politique culturelle française doit tenir le plus grand compte de la susceptibilité nationale de la plupart des pays dans lesquels elle s'exerce. En ce sens, « veiller à ce que les lycées et instituts français soient moins des enclaves françaises en territoire étranger et davantage des instruments d'association avec l'enseignement local »<sup>1092</sup>.
- 3) La politique culturelle doit être essentiellement dirigée vers la formation des élites et des cadres étrangers, « par notre langue, par nos méthodes pédagogiques et par notre culture ». Mais elle doit également viser les masses. Et pour cette dernière, il faut désormais recourir « aux techniques les plus nouvelles, surtout la radiodiffusion et la télévision »<sup>1093</sup>.

---

<sup>1089</sup> Idem.

<sup>1090</sup> Idem.

<sup>1091</sup> Idem.

<sup>1092</sup> Idem.

<sup>1093</sup> Idem.

## Chapitre 23

### Et le Brésil devient le préféré de la coopération scientifique et technique française en Amérique latine

Fondée en octobre 1958, la nouvelle République française entre en vigueur au milieu du quinquennat du gouvernement de Juscelino Kubitschek. Une époque durant laquelle le Brésil semble acquérir une plus grande visibilité mondiale et essaie d'agir avec plus d'autonomie dans la géopolitique globale ; dans un contexte où, malgré la détente, la Guerre froide reste généralement comme la principale force motrice des relations internationales.

Si d'un côté le président Kubitschek cherche à intensifier l'approche de son gouvernement avec les Etats-Unis, soit pour augmenter la participation nord-américaine au processus d'industrialisation accéléré brésilien des années cinquante, soit pour faciliter le maintien de la démocratie dans le pays (menacée par des groupes militaires de droite), soit aussi pour empêcher l'avance des idées communistes en Amérique latine (en 1958, Juscelino Kubitschek est un des principaux responsables de la création de l'Opération panaméricaine), en même temps il s'efforce, quand cela est convenable et possible, de prendre des positions hors des orientations du bloc capitaliste. A plusieurs occasions sa politique externe est orientée en alliance avec le groupe des pays dits Non alignés. Et il va plus loin, dans un discours prononcé en novembre 1958, Juscelino Kubitschek essaie même un rapprochement politique avec l'URSS (les relations diplomatiques entre le Brésil et l'URSS sont rompues, à l'initiative du Président Gaspar Dutra, depuis 1948). Ce rapprochement a été suggéré implicitement, sur un ton de menace, en vue de pousser les Etats-Unis à augmenter leurs investissements en Amérique latine<sup>1094</sup>.

---

<sup>1094</sup> Ce discours est prononcé dans l'*Escola Superior de Guerra* à Rio de Janeiro, où « Le Président brésilien affirme que ce que souhaite l'OPA [Opération panaméricaine] [...] est l'aide des puissances occidentales, en particulier des Etats-Unis ». A l'occasion, Juscelino Kubitschek affirme, entre autres, « que l'URSS fait plus d'emprunts aux pays sous-développés du bloc socialiste, avec de conditions très favorables de paiement » (« *O presidente afirma que a obtenção do anseio da OPA, [...] exigiria a ajuda de potências ocidentais, em especial dos Estados Unidos. Prosseguindo, Juscelino Kubitschek menciona que a URSS fazia empréstimos para os países subdesenvolvidos do bloco socialista, em condições muito favoráveis de pagamento* »). L'interprétation logique de ce discours, en contexte de Guerre froide et de la tendance d'une politique extérieure indépendante, de la part des pays de l'Amérique latine vis-à-vis des Etats-Unis, nous permet d'affirmer que l'intention de Juscelino Kubitschek est d'essayer de faire pression sur les Etats-Unis avec la menace implicite de rapprochement avec l'URSS. La citation est de Márcia Aparecida Ferreira Campos, *A política econômica do governo Kubitschek (1956-1961) : o discurso em ação*, dissertação de mestrado,



En généralisant, dans la seconde moitié des années cinquante le Brésil vit alors une phase interne d'auto estime, qui est causée d'une part par les changements économiques et sociaux à l'intérieur du pays, et d'autre part en raison de la reconnaissance de son image au niveau international. A cette époque, le Brésil resplendissait de son développement industriel, économique, artistique et de sa modernité. Le pays se donnait le luxe d'alimenter et de réaliser des utopies, la plus grande de ces utopies étant la construction d'une ville entière en à peine 5 ans, car c'était là le délai imparti pour la construction de Brasília. D'ailleurs, le pays prétendait aussi se construire durant le même délai, comme le voulait le projet de Juscelino Kubitschek d'un développement de « 50 ans en 5 ans »<sup>1095</sup>.

L'économie passe de rurale à urbaine en raison de la rapide industrialisation. Le salaire minimum brésilien en 1959 est considéré, en pouvoir d'achat, le plus grand de l'histoire du pays. Le style *American way of life* se popularise chez la classe moyenne nationale avec la croissante consommation d'appareils domestiques (postes de radio, de télévision, appareils pour vinyles, voitures, etc.). La diversification et l'augmentation de la consommation des appareils de communication de masse, principalement de la télévision et de la radio, qui à la fin des années cinquante touchent déjà presque tous les centres urbains brésiliens, participent énormément à l'homogénéisation de ce nouveau style de vie.

Pour la première fois dans l'histoire on créait et développait des idées qui dans un futur proche allaient être exportées et servir de modèles dans d'autres parties du globe : la pédagogie de l'opprimé, de Paulo Freire, le théâtre, aussi de l'Opprimé, d'Augusto Boal, l'architecture et l'urbanisme modernes d'Oscar Niemeyer et Lúcio Costa, la bossa nova... Le cinéma brésilien gagne en force, et en 1953 le film *O Cangaceiro* devient le premier film national à avoir une projection mondiale et à gagner des prix à l'extérieur (la même année il gagne les prix au *Festival de Cannes* de meilleur film d'aventure et de meilleure bande sonore). A la fin des années cinquante « le monde » commence à connaître la bossa nova, qui fait apparaître le Brésil, pour la première fois, comme un pays aussi de musique raffinée. En sport, le Brésil gagne sa première Coupe du Monde en Suède en 1958, avec Pelé et Garrincha ; la même année, le Brésilien Eder Jofre est couronné champion mondial de boxe ;

---

Universidade Federal do Rio Grande do Sul, Faculdade de Ciências econômicas, Porto Alegre, 2007, p. 121.

<sup>1095</sup> Voir, entre autres, Thomas Skidmore, *Brasil, de Getúlio Vargas a Castelo Branco (1930-1964)*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1990 ; Moniz Bandeira, *Presença dos USA no Brasil (Dois séculos de história)*, Rio de Janeiro, Civilização brasileira, 1978 ; Amado Luís Cervo (org.), *O desafio internacional : A política externa do Brasil de 1930 a nossos dias*, Brasília, UnB, 1994.

en 1959, l'équipe brésilienne masculine de basket devient championne mondiale au Chili et la joueuse de tennis Maria Esther Bueno devient la championne des tournois de *Wimbledon* et de l'*US Open*. Et le 21 avril 1960, le Brésil inaugure sa nouvelle Capitale fédérale : sa construction initiée en 1956, Brasília est vue à l'époque comme la ville plus moderne au monde<sup>1096</sup>.

Pour un pays perçu internationalement comme retardataire, tous ces changements et événements sont vus aussi comme extraordinaires. Et ce n'est pas par hasard que les années cinquante ont été nommées par les Brésiliens *Anos dourados* (Années dorées). Dans ce contexte, les Français eux aussi perçoivent le Brésil comme les Brésiliens. Même s'il a déjà été cité, il est important de rappeler le Bulletin d'Information du Quai d'Orsay de février 1956, qui décrit de manière très succincte la géopolitique globale et la situation brésilienne dans les années cinquante :

*« C'est un fait d'observation élémentaire que les courants de l'expansion économique mondiale sont actuellement orientés d'Est en Ouest alors que les mouvements inverses ont échoué.*

*Tandis que les Etats-Unis se développent sur la côte du Pacifique, s'installent au Japon, occupent la Corée et dominant l'Indochine, les puissances islamiques dessinent une offensive en direction de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Noire, offensive dont nous subissons les tristes effets. Le corollaire de ce mouvement est l'éviction d'Orient de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et de la Grèce.*

*Au contraire, des facilités nouvelles, insoupçonnées et incroyables s'offrent à l'expansion occidentale dans le continent 'oublié' que représente l'Amérique du Sud. Il semble que maintenant la déesse de la chance se soit emparée du Brésil et ne le quitte pas étant donné les énormes possibilités de ce pays et sa position géopolitique en plein centre du sud Atlantique. Le Brésil de par ses origines, paraît le plus apte à s'intégrer dans un grand ensemble économique : synthèse des conceptions actuelles*

---

<sup>1096</sup> La méthode de la pédagogie de l'opprimé commence à être pratiquée par Paulo Freire au Brésil au début des années soixante. Le même pédagogue développe sa théorie dans un manuscrit en 1968. Interdite par la dictature, celle-ci est publiée pour la première fois au Brésil - et en France aussi - en 1974. Voir Paulo Freire, *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspero, 1974. Pour le théâtre de l'opprimé, voir Augusto Boal, *Teatro do oprimido e outras poéticas políticas*, Rio de Janeiro, Civilização Brasileira, 1991. Pour une histoire de la bossa nova, voir par exemple Ruy Castro, *A onda que se ergueu no mar*, São Paulo, Companhia das Letras, 2001. Sur l'histoire du cinéma brésilien voir Sidney Ferreira Leite, *Cinema brasileiro - Das origens à retomada*, São Paulo, Fundação Perseu Abramo, 2005 ; et aussi Fernão Ramos et Luíz Felipe Miranda, *Enciclopédia do cinema brasileiro*, São Paulo, Editora Senac, 2000. Pour une vision globale des transformations dans la société brésilienne à partir de 1930 voir Lília M. Schwarcz (org.), *História da vida privada no Brasil. Contrastes da intimidade contemporânea*, vol. 4, São Paulo, Companhia das Letras, 1998.

*de l'Union française, de l'Union européenne et de l'Union latine, dont le caractère bâtard se révèle à l'épreuve »<sup>1097</sup>.*

Cette perception du ministère des Affaires étrangères (MAE), de la IV<sup>e</sup> République qui s'approche de sa fin, est prise au pied de la lettre par les responsables de la politique culturelle française menée au Brésil à partir d'octobre 1958. Cela apparaît clairement dans la mention sur le pays dans le premier Plan quinquennal, où le Brésil est cité comme l'endroit de l'Amérique du Sud le mieux placé pour aider - comme relais - au rayonnement de la culture française dans la région ; raison pour laquelle la DGACT choisit le Brésil comme le pays sud-américain qui aura le plus d'investissements dans la coopération technique et les échanges artistiques durant le premier Plan. Sur ces coopérations et échanges, on lit alors dans le Plan quinquennal que l'effort doit être concentré :

*« [...] sur des pays qui, dans une région du monde, peuvent jouer un rôle de pilotes intellectuels et techniques, peuvent servir comme relais à notre influence : Japon en Extrême-Orient, Turquie et Liban au Moyen-Orient, Brésil en Amérique du Sud, etc. »<sup>1098</sup>.*

Bien que ce soit très difficile à mesurer, d'après la documentation du Quai d'Orsay le Brésil est alors le pays de l'Amérique latine avec lequel la relation culturelle de la V<sup>e</sup> République reste la plus intense<sup>1099</sup>. Un an après la fondation de la nouvelle République, le MAE crée deux nouveaux postes liés aux échanges culturels dans son ambassade à Rio de Janeiro : celui de conseiller culturel et celui d'attaché de coopération technique. En mars 1962, est créé le poste d'attaché pour les questions nucléaires. Ces trois postes viennent renforcer la politique culturelle française, et les deux derniers mettent en évidence la volonté de la France de travailler en fonction de l'augmentation de sa présence technique et scientifique au Brésil.

C'est ainsi que, déjà en 1960, fruit de la mobilisation du nouvel attaché de coopération technique, la Direction générale des affaires culturelles et techniques (DGACT) affirme

---

<sup>1097</sup> Bulletin hebdomadaire d'Information du Quai d'Orsay, envoyé à l'ambassade française au Brésil, Paris 17/02/56, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 99.

<sup>1098</sup> Note de Roger Seydoux, directeur général de la DGACT, annexée au Rapport au gouvernement : « Programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques françaises à l'étranger. Plan quinquennal », Paris 14/06/58, AMAE, s. DGACT-Direction général 1959-1969, c. 41.

<sup>1099</sup> Par exemple, « Note interne de la Direction des Affaires politiques d'Amérique-MAE : Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

« qu'une importante partie des crédits [destinés à toute l'Amérique latine] a été utilisée dans la coopération technique, au projet de création des bureaux de documentation pédagogique pour les techniciens d'électricité à São Paulo, Porto Alegre et Rio São Francisco »<sup>1100</sup>. Et parce que le Brésil est choisi comme relais pour l'expansion culturelle française en Amérique latine, en 1965 l'Office de Radiodiffusion-Télévision française (ORTF) envisage de regrouper à Rio de Janeiro tous ses bureaux de ce continent, implantés jusque là à Montevideo<sup>1101</sup>. (Malheureusement nous ne pouvons pas confirmer si ce déménagement d'Uruguay au Brésil a eu lieu). Tout cela nous montre (et nous pourrions citer beaucoup plus d'exemples, mais qui seraient redondants) l'augmentation du budget français, durant l'exécution du premier Plan quinquennal, dirigé vers le Brésil, en particulier dans la coopération technique.

Il est vrai que ces innovations ne font qu'accélérer les nouvelles priorités que nous percevons déjà dans les deux dernières années de la IV<sup>e</sup> République. La situation du Groupement des universités et grandes écoles de France (GUGEF) est un important signe de cette transformation d'esprit vers la priorisation du technique et du scientifique. Si depuis des décennies la politique culturelle française au Brésil a été en bonne partie de la prérogative du GUGEF, on voit, en janvier 1958, Raymond Ronze demander l'autorisation au recteur de l'Université de Paris de la suspension des activités de ce groupement qu'il dirige en raison de l'insuffisance budgétaire, conséquence du manque d'envoi du versement de la DGACT. Quelques jours après le recteur Jean Sarrailh donne son accord<sup>1102</sup>. ...Effectivement il est révolu le temps des grands intellectuels des sciences humaines français au front de la politique culturelle de leur pays. D'une certaine façon le Plan quinquennal est leur épitaphe.

Au commencement du deuxième Plan quinquennal en 1964, la politique culturelle française au Brésil est coordonnée par le conseiller culturel et de coopération technique Jean Dedieu, qui est assisté de deux adjoints à Rio de Janeiro et d'un attaché culturel à São Paulo. On ne voit plus, depuis, des références sur la fonction d'attaché culturel auprès de

---

<sup>1100</sup> « Prévision d'utilisation de la deuxième tranche du Plan quinquennal », DGACT-MAE, (date illisible) Paris mai/1960, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1101</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>1102</sup> D'après Raymond Ronze, une telle suspension doit durer au minimum jusqu'à ce qu'une décision soit prise par l'Assemblée générale du GUGEF, qui doit se réunir avant la fin 1958. Lettre de Raymond Ronze au recteur de l'Université de Paris, Jean Sarrailh, Paris 03/01/58, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN ; Lettre du recteur de l'Université de Paris, Jean Sarrailh, à Raymond Ronze, Paris 07/01/58, c. AJ 16/6960, MEN-CARAN.

l'ambassade, celui-ci est détaché au consulat général à São Paulo, et soumis à l'autorité du conseiller culturel à Rio de Janeiro.

Avec le second Plan quinquennal, la DGACT prévoit de répondre à toutes les demandes de son poste diplomatique au Brésil. En ce qui concerne l'enseignement scolaire, ces demandes se résument, au début 1964, à l'envoi de 11 professeurs agrégés au Brésil, 7 aux lycées de Rio de Janeiro et São Paulo et 4 pour les universités ; doubler le nombre des bourses de noviciats et les bourses universitaires ; doter les établissements religieux - et pas seulement les catholiques et ceux dirigés par des Français, mais tous ceux qui le souhaitent - de matériel pédagogique français ; créer 5 centres audio-visuels et 5 postes de professeurs français dans des Alliances françaises. Il y a aussi le projet de l'envoi de 115 nouveaux titres de livres français par mois, pendant la période de 1964 à la fin 1968, ainsi que l'idée de motiver la venue en France de 30 à 40 personnalités brésiliennes par année, « dont l'accueil [en France] est souhaité [par l'ambassade française] », et leur offrir l'enseignement du français, de cours extra universitaires, littérature, sciences, cinéma, radio, télévision, etc.<sup>1103</sup>

D'autres projets plus ambitieux sont mis à l'étude par la DGACT, pour l'évaluation de la possibilité d'inclusion et « éventuellement » la réalisation durant le second Plan. Ces projets sont : construire et équiper une Maison de France à Brasília (mentionnée parfois comme Maison de la Culture française), qui a un coût estimé à l'époque de 3 000 000 NF (environ 4 050 000 euros en 2011)<sup>1104</sup> ; organiser, entre 1964 à 1968, une douzaine d'expositions documentaires et d'art par an, et les faire circuler dans les principaux centres du Brésil ; faire aussi des expositions « plus réduites et d'une portée plus générale » à l'intention des collèges, des écoles et des Alliances françaises. En fait ces expositions « plus réduites et d'une portée plus générale » sur la France existent au Brésil depuis la seconde moitié des années quarante, ce qui est relativement nouveau à partir des années soixante est que dorénavant elles doivent permettre de divulguer les particularités des « régions de France », l'industrie, l'agriculture et le folklore des régions hexagonales<sup>1105</sup>.

Le projet d'une Maison de France à Brasília revient à la discussion durant les préparatifs pour la visite du président de Gaulle au Brésil en octobre 1964. Début juin de cette année-là, le chargé des questions relatives au transfert du ministère des Relations extérieures

---

<sup>1103</sup> « Deuxième Plan d'expansion culturelle. Analyse des demandes des postes diplomatiques : Brésil », Paris 12/02/64, AMAE, s. DGRCST-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1104</sup> Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

<sup>1105</sup> « Deuxième Plan d'expansion culturelle. Analyse des demandes des postes diplomatiques : Brésil », Paris 12/02/64, AMAE, s. DGRCST-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

(MRE) brésilien de Rio de Janeiro à Brasília, Wladimir Murinho, exprime, auprès de l'ambassadeur français, son désir que soit réexaminée la question de la création d'une Maison de France dans la nouvelle capitale. Il demande que soit « rapidement organisée un rencontre entre le conseiller culturel français et le recteur de l'Université de Brasília afin de définir le statut juridique, administratif et la mission pédagogique de cette institution [la Maison de France de Brasília] »<sup>1106</sup>. Il s'efforce aussi d'obtenir que le ministre André Malraux soit officiellement invité par Brasília à accompagner le Président français<sup>1107</sup>.

L'action de Wladimir Murinho pour accélérer la création d'une nouvelle Maison de France est liée à un projet beaucoup plus grand du MRE brésilien. Dans les années soixante l'Itamaraty est en train de faire d'importants efforts auprès des ambassadeurs afin de motiver ces derniers à agir avec leurs gouvernements respectifs pour transférer leurs ambassades de Rio de Janeiro à Brasília. Dans ce contexte, la création d'une Maison de France dans la nouvelle capitale représente un atout de plus en faveur de l'urbanisation et de l'occupation d'une ville qui jusqu'alors est encore isolée des métropoles brésiliennes et très peu peuplée.

L'idée de la création d'une Maison de France à Brasília est lancée en 1960. Pendant cinq ans cela n'a fait l'objet d'aucun engagement précis du gouvernement français mais, comme le signale la DGACT, « cela n'est pas moins considéré à Paris avec le plus vif intérêt »<sup>1108</sup>. La France conditionne la réalisation de ce projet au développement que prend la toute nouvelle ville et aussi aux dispositions qui seront adoptées concernant l'ensemble de l'Université de Brasília. La DGACT précise qu'avant de songer à définir le statut juridique de la nouvelle Maison à construire, il faut savoir :

*« Où en est le développement de l'Université de Brasília et quelles sont les extensions prévues dans les années qui viennent pour cette université », et aussi, « quelle part les autres pays étrangers comptent prendre dans la réalisation d'autres maisons de culture »*<sup>1109</sup>.

On peut facilement comprendre le souci de la part des Français sur ce que va devenir cette ville, qui a été construite sur une région isolée, presque désertique du Brésil, et qui a été inaugurée il y a - en 1964 - seulement cinq ans. Une nouvelle Maison, à l'exemple de celles déjà créées à Rio de Janeiro et à São Paulo, ce serait un important investissement, mais

---

<sup>1106</sup> Télégramme du chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, envoyé au MAE, RJ 25/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>1107</sup> Idem.

<sup>1108</sup> Télégramme de la DGACT-MAE envoyé au ambassadeur Pierre Sébilleau, Paris 08/07/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>1109</sup> Idem.



différemment de ces deux Maisons, à Brasília un tel investissement - nous rappelons : 3 000 000 NF, environ 4 050 000 euros en 2011 - serait à haut risque. De plus, en 1964, même le gouvernement brésilien ne donne pas le bon exemple : le Palais d'Itamaraty lui-même n'existait pas encore ; lequel est inauguré seulement en avril 1970, quand le MRE est finalement transféré de Rio de Janeiro à Brasília.

Cela explique la décision de la DGACT, en juillet 1964, de conseiller à son ambassadeur de bien répondre à Wladimir Murtinho que la rencontre que celui-ci voudrait organiser entre le recteur de l'Université de Brasília et le conseiller culturel français « serait sans doute prématurée », puisque le Quai d'Orsay ne serait pas en mesure « de prévoir des crédits d'investissement pour participer à la réalisation de la Maison de France »<sup>1110</sup>. Mais le même document ajoute que « la construction de l'immeuble de l'Alliance française paraît permettre de faire face aux nécessités présentes de l'enseignement du français à Brasília », donc aussi de la culture française en général<sup>1111</sup>.

La coopération scientifique et technique continue d'avancer de façon tout à fait positive pendant la deuxième moitié des années soixante. En 1965 et 1966, le Brésil bénéficie d'environ 35 % des crédits que la France dépense dans ce but sur toute l'Amérique latine. Font partie de ce type de coopération les bourses françaises accordées aux Brésiliens, portant sur les secteurs de l'agriculture, de l'ingénierie, de la formation administrative, des enseignements techniques et scientifiques en général, etc., ainsi que l'envoi au Brésil de techniciens et experts dans les sciences les plus variées.

En 1965, en suivant les directives du second Plan quinquennal, le Quai d'Orsay souhaite une participation plus active des institutions françaises qui en général sont peu mentionnées dans la politique culturelle, c'est le cas des militaires. Comme la France a un nombre croissant de volontaires de ce type « possédant de solides connaissances théoriques dans toutes les sciences », cette année-là, la DGACT met à la disposition de son ambassade à Rio de Janeiro de jeunes diplômés prêts à effectuer leur service militaire au titre de la coopération technique<sup>1112</sup>. Pour 1966, la France envoie 132 techniciens et experts - militaires

---

<sup>1110</sup> Idem.

<sup>1111</sup> Idem.

<sup>1112</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.



et civils - au Brésil<sup>1113</sup>. Comme la plupart de ces coopérations s'étendent sur plusieurs années, souvent à cause de la présence continue de techniciens et d'experts qui restent pour travailler auprès des organismes brésiliens de tous les types, l'augmentation de la présence française devient constante et cumulative.

Dans le domaine de l'agriculture, les échanges sont particulièrement fructueux. Par exemple, les travaux menés depuis 1959 par une équipe d'experts français de l'Institut de recherches des huiles et oléagineux ont permis la création de stations de recherches animées par des ingénieurs brésiliens, faisant ainsi rayonner les sciences et techniques agraires françaises à travers le travail des Brésiliens eux-mêmes, qui servent ainsi comme relais à tout ce qui est lié aux sciences et techniques de l'agriculture française.

Les échanges au niveau des enseignements techniques et scientifiques supérieurs engagés avec les facultés des sciences et écoles d'ingénieurs de Rio de Janeiro, São Paulo, Recife et Porto Alegre, sont élargis à d'autres universités et écoles à partir de 1965. En ce sens, il est indiqué à l'ambassadeur de faire « un effort particulier » pour valoriser la coopération française - outre à l'agriculture - dans les domaines de la physique nucléaire, de l'électronique, de la mécanique, de l'aéronautique, de la chimie, de la biologie et de la géologie, ainsi que pour « l'implantation d'experts français dans les facultés scientifiques de la nouvelle Université de Brasília ». Selon les instructions du Quai d'Orsay au alors tout nouvel ambassadeur Jean Binoche, une de ses principales fonctions sera donc de placer la France de façon la plus incisive possible comme partenaire incontournable du développement industriel brésilien<sup>1114</sup>.

Il est probable que le secteur scientifique qui intéresse le plus la diplomatie française au Brésil au milieu des années soixante est celui de l'énergie nucléaire. La coopération franco-brésilienne dans ce domaine a son commencement au début de la décennie, et pour la faire avancer, en 1962 la France crée le poste d'attaché pour les questions nucléaires auprès de son ambassade à Rio de Janeiro. L'objectif principal de la DGACT est de participer à la construction d'une centrale nucléaire brésilienne. Les bases de cette coopération sont inscrites dans un accord signé le 2 mai 1962. Cet accord est complété par un autre signé en 1964<sup>1115</sup>.

---

<sup>1113</sup> Traduction d'un article paru au journal *O Globo* le 17/01/67, envoyé par l'ambassadeur Jean Binoche à la DGACT, (date illisible) RJ janvier/1967, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1114</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>1115</sup> Rapport de fin de mission de Louis Peffau au Brésil envoyé au MAE, (date illisible) RJ février/66, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 159.

Cependant, quatre années après le premier accord, en mars 1966, l'attaché pour les questions nucléaires déclare - amer - que le projet lui-même de la centrale nucléaire « n'est pas encore sorti ». Pour lui, cette coopération est de « dimensions relativement réduites et de développement lent en recherche appliquée ». Mais il reconnaît un « terrain favorable dans les domaines de la recherche fondamentale »<sup>1116</sup>. Il culpabilise la Commission nucléaire nationale brésilienne pour l'échec partiel - jusqu'alors - du projet. Cette Commission, depuis 1962, « n'est pas parvenue à trouver une structure stable qui lui donne les moyens de diriger effectivement le développement de l'énergie nucléaire au Brésil »<sup>1117</sup>. Elle n'est pas parvenue non plus à s'imposer aux trois principaux centres brésiliens de recherches nucléaires, à savoir São Paulo, Rio de Janeiro et Belo Horizonte. Le problème est que ces trois centres « poursuivent un développement assez cohérent [dans leurs recherches], avec des crédits dont la majorité provient des universités locales, mais restent très indépendants les uns des autres ». Il manque donc un programme nucléaire unifié au Brésil, raison par laquelle la coopération franco-brésilienne dans ce secteur reste pratiquement bloquée<sup>1118</sup>.

Néanmoins l'attaché pour les questions nucléaires pense qu'il serait imprudent de préjuger de l'avenir de cette coopération à partir d'un « bilan d'opérations purement commerciales », qui en 1966 est encore très faible, et que, « pendant quelques années, l'action de la France doit se présenter comme une orientation des activités brésiliennes en énergie nucléaire »<sup>1119</sup>. Sa position vient du fait que dans le cas de la France s'éloigner du projet équivaldrait à laisser d'autres nations le prendre en charge en partenariat avec le Brésil. Il cite l'exemple britannique, qui depuis la signature de l'accord franco-brésilien en mai 1962 et jusqu'à l'accord complémentaire de 1964, tente un rapprochement avec le Brésil pour prendre la place française. L'Angleterre avait même proposé un « texte très analogue à l'accord français », mais le Brésil n'a pas voulu l'accepter à cause des conditions du « contrôle qui lui était prescrit »<sup>1120</sup>.

L'attaché français rappelle l'intérêt que le Brésil a pour le projet, entre autres, pour faire concurrence à l'Argentine dans le cadre de l'Agence internationale d'Énergie atomique (AIEA). Il croit aussi que l'avenir pour le projet peut être plutôt positif avec le régime militaire au Brésil. Et il a raison, puisque le nouveau régime a une tendance centralisatrice et semble considérer l'énergie atomique comme une propriété fédérale, ne souffrant pas

---

<sup>1116</sup> Idem.

<sup>1117</sup> Idem.

<sup>1118</sup> Idem.

<sup>1119</sup> Idem.

<sup>1120</sup> Idem.

d'intermédiaires dans les décisions au niveau des Etats fédérés. Pour lui, les militaires au pouvoir éviteraient les divisions entre les trois centres de recherche (Rio de Janeiro, São Paulo et Belo Horizonte), et comme corollaire favoriseraient la centralisation des recherches et des crédits<sup>1121</sup>.

Il faut dire que même si le projet est encore loin de son but, la coopération créée pour sa réalisation permet, en 1966, le développement de recherches minières, le « projet sur le programme thorium », les recherches en physique de l'état solide, un cours de formation d'agents techniques électroniciens nucléaires à l'Ecole polytechnique de São Paulo (avec trois ingénieurs, matériel et méthode français), le projet d'achat - de la France - d'un accélérateur linéaire pour l'Institut de Physique de l'USP, un contrat entre le Commissariat à l'Energie atomique (CEA) et l'*Instituto de Energia atômica* (IEA) de São Paulo pour la fabrication d'éléments combustibles, un cours de projection sanitaire à l'IEA de São Paulo, etc.<sup>1122</sup>. Bref, l'accord franco-brésilien dans le secteur de l'énergie atomique, même s'il n'a pas donné les résultats prévus, il a servi à placer les scientifiques, les sciences, les techniques et le matériel français liés à l'énergie atomique dans les principales institutions de recherche brésiliennes de cette branche.

On verra plus loin que la délégation brésilienne qui compose une partie de la Commission mixte de 1967 pour la réalisation de l'Accord de coopération scientifique et technique franco-brésilien déclare que parmi tous les accords connus en matière de recherche sur l'énergie nucléaire avec les pays européens, « l'accord avec la France est celui qui présente les conditions les plus satisfaisantes pour être exécuté »<sup>1123</sup>.

En ce qui concerne la formation administrative, plusieurs projets de collaboration française avec l'Ecole d'Administration de l'Institut Getúlio Vargas, ainsi que la mise en œuvre de l'accord signé en 1957 avec le Département administratif de Service public brésilien « ont tourné court » durant le premier Plan quinquennal ; selon le Quai d'Orsay « en raison de l'instabilité politique de ces deux organismes ». Soutenu par le second Plan quinquennal, l'ambassadeur français au Brésil est invité à « suivre avec la plus grande

---

<sup>1121</sup> Rapport de fin de mission de Louis Peffau au Brésil envoyé au MAE, (date illisible) RJ février/66, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 159.

<sup>1122</sup> Idem.

<sup>1123</sup> « *Ata final da Comissão mista franco-brasileira* », Paris 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

attention les possibilités nouvelles, qui ne manquent pas de se présenter, pour faire redémarrer ces projets » avec ces deux importantes institutions brésiliennes<sup>1124</sup>.

Dans d'autres secteurs techniques et scientifiques, les associations franco-brésiliennes des médecins, des juristes, des ingénieurs, qui maintiennent des contacts fréquents avec la diplomatie française, indiquent aux services de l'ambassade où doivent être placées les coopérations scientifiques et techniques de chacune de ces branches. Elles facilitent aussi l'adaptation des spécialistes français quand ils arrivent au Brésil, les accueillant et les mettant en rapport avec les institutions brésiliennes qui les concernent.

En raison de l'importance de ces associations pour la politique culturelle française, elles reçoivent un important appui de l'ambassade, principalement à partir de la V<sup>e</sup> République, qui fait augmenter la fourniture - à ces associations - de documents filmiques ou audio, de livres, de revues scientifiques, etc., outre les traditionnelles collaborations logistiques (prêt de salles pour réunions dans l'ambassade et dans les consulats) et politiques (aidant la réalisation des projets de ces associations en facilitant les contacts entre leurs membres et les politiciens et hommes d'affaires brésiliens et français)<sup>1125</sup>.

Le renforcement de ces associations a aidé grandement à augmenter le nombre de missions françaises dans pratiquement toutes les spécialités du milieu scientifique. Depuis 1959 et au moins jusqu'à la fin 1965, il y a eu une moyenne annuelle de 20 à 25 missions françaises juridiques, médicales et d'ingénierie organisées vers le Brésil<sup>1126</sup>. Et le MAE informe d'une constante augmentation de ces missions jusqu'à la fin des années soixante<sup>1127</sup>.

D'une certaine manière, c'est grâce à l'initiative de la DGACT de privilégier les coopérations scientifiques et techniques avec le Brésil depuis le premier Plan quinquennal que la France arrive à avancer de la façon la plus significative dans le milieu de communication de masse préféré des Brésiliens. Tout indique que c'est seulement en 1967 que la diplomatie française arrive à avoir un petit mais important atout pour se projeter dans des émissions télévisées brésiliennes (en tout cas nous n'avons pas localisé des documents qui pourraient contredire cette affirmation). Nous nous référons à la signature de l'Accord de coopération scientifique et technique.

---

<sup>1124</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>1125</sup> Idem.

<sup>1126</sup> Idem.

<sup>1127</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 14/12/68, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109

Dans cet accord il est prévu que l'ambassade française doit mettre à la disposition brésilienne une série de programmes de télévision. Ces programmes, principalement les cours de langue et civilisation française, doivent servir à la formation des étudiants brésiliens du collège jusqu'à l'université<sup>1128</sup>. Dès lors, la diffusion non commerciale des programmes français s'est maintenue en bonne position par rapport à celle des autres pays. En revanche, la diffusion commerciale reste négligée<sup>1129</sup>. Voilà la grande et constante contradiction entre la France et la télévision brésilienne, vu que pour cette dernière le commerce est le but presque absolu.

A la fin des années soixante, la télévision est déjà sans conteste le moyen de communication le plus efficace au Brésil. Plus de 65 % de l'ensemble des budgets publicitaires lui sont confiés en 1969, les autres 35 % sont répartis entre les radios, les revues, les quotidiens, etc. Cette proportion, « rarement atteinte dans un autre pays », met en évidence la puissance d'impact des messages audio-visuels sur un public peu lettré et « enclin à une attitude contemplative »<sup>1130</sup>.

Le nombre des chaînes commerciales au Brésil dans la fin des années soixante est le suivant : 5 à São Paulo, 4 à Rio de Janeiro, 4 à Belo Horizonte, 3 à Brasília, 3 à Curitiba, 3 à Porto Alegre, 2 à Belém, 2 à Fortaleza, 2 à Goiânia, 2 à Recife, 2 à Salvador, 1 à Aracajú, Baurú, Blumenau, Campina Grande, Conselheiro Lafayette, Caxias do Sul, Cuiabá, Ytjubá, Guaratinguetá, Londrina, Manaus, São Luís do Maranhão, Uberlândia et Vitória (une dernière ville est illisible sur le document). Pour les 48 chaînes commerciales, on compte 4,8 millions de récepteurs, soit 14 millions de téléspectateurs en puissance (à la moyenne de trois par récepteur)<sup>1131</sup>.

Malgré les avantages pour les Français dans la très petite niche éducative de la télévision brésilienne, et cela parce que cela convient aussi au ministère de l'Éducation brésilien, dans la diffusion commerciale la culture française reste très marginale, et paraît même avoir ses difficultés augmentées en raison des avancées technologiques appliquées dans les télévisions brésiliennes. Avec l'établissement d'un réseau national de télécommunication

---

<sup>1128</sup> « *Ata final da Comissão mista franco-brasileira* », Paris 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1129</sup> « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1130</sup> *Idem*.

<sup>1131</sup> « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

en micro-ondes, les chaînes d'un même groupe ont entrepris de diffuser, aux heures d'affluence, le programme de leur chaîne à Rio de Janeiro (tête de réseau sur l'ensemble du pays). Ces répercussions ne semblent pas être favorables aux Français, et l'enjeu prend encore plus d'importance : il ne représente plus les crédits publicitaires accordés à la seule région de Belo Horizonte, Rio de Janeiro et São Paulo, mais à l'ensemble du pays<sup>1132</sup>. C'est-à-dire, il devient encore plus cher aux Français de se faire diffuser dans les émissions commerciales.

Pour essayer de contourner cette situation, la diplomatie française développe un plan d'action auprès des chaînes brésiliennes, dans lequel sont définies les programmations et les images qui vont être offertes. Les premières doivent être réduites mais avoir un succès certain, les secondes, surtout pour les actualités, doivent servir à optimiser chaque opportunité pour diffuser des images positives de l'Hexagone ; l'idée est de faire de chaque reportage, sur n'importe quel sujet lié à la France, une publicité du pays.

C'est ainsi que, pour les émissions destinées à l'auditoire féminin, « celles d'après-midi », un des programmes français à grand succès à être offert à la fin des années soixante est *Pour vous madame*, « et tous les autres qui touchent à la mode, qui sont très appréciés et amplement diffusés »<sup>1133</sup>. Pour les journaux télévisés, comme à cette époque ceux qui ont le plus d'audience sont ceux de la *TV Globo* et de la *TV Tupi*, qui sont diffusés entre 19 h et 20 h sur l'ensemble du territoire, les Français renforcent leur action auprès de ces deux chaînes. Et pour le faire, la décision de la diplomatie est de mieux informer le personnel de rédaction de ces chaînes en lui fournissant les hebdomadaires « *Paris Match*, *L'Express* et *Le Monde diplomatique* »<sup>1134</sup>.

Pour conserver un certain rythme image, « dans le style adopté par les journaux télévisés brésiliens, où la nouvelle doit être illustrée, sinon elle est écartée »<sup>1135</sup>, les Français envoient plus de photos et de meilleure qualité. L'ambassade à Rio de Janeiro précise les types de photos souhaitables : « un seul dispositif représentant les Champs-Élysées, par exemple, est utilisé un grand nombre de fois à l'occasion de nouvelles très différentes en provenance de Paris »<sup>1136</sup>. Ces photos doivent fournir alors le *background* des actualités françaises, de manière à divulguer les vues caractéristiques des grandes villes de France et de Paris en particulier. D'autres photos représentant des « personnalités françaises du monde

---

<sup>1132</sup> Idem.

<sup>1133</sup> Idem.

<sup>1134</sup> Idem.

<sup>1135</sup> Idem.

<sup>1136</sup> Idem.

scientifique, littéraire, médical, sportif et politique », qui doivent être « prises en action, de préférence de trois-quarts ou de profil, orienté vers la gauche »<sup>1137</sup>.

Ayant ses ressources limitées, la DGRCSST essaie aussi de mobiliser le secteur privé lié à la télévision française pour introduire sa programmation dans les chaînes brésiliennes. Sans succès. D'après la propre DGRCSST, « pas seulement en raison du coût très élevé pour le faire, mais aussi du fait que le marché brésilien des programmes télévisés ne réunit pas les conditions requises pour éveiller l'intérêt des producteurs français. Selon la diplomatie française à Rio de Janeiro, pour cette branche de média, « le Brésil est géographiquement trop éloigné de la France, le marché trop instable et les bénéfices sont trop illusoires »<sup>1138</sup>.

C'est ainsi que, hors les émissions dits éducatives (langue et civilisation française), durant les quatre ans qui suivent de 1967 à la fin 1970, les seules transactions constatées dans le télévisuel entre les deux pays, avec une petite participation du secteur privé français, se limitent à environ 150 films de long métrage et 80 heures de programmes négociés entre l'Office de Radiodiffusion-Télévision française (ORTF)<sup>1139</sup> et la *TV Culture* de São Paulo. Toutefois, la nature de ces programmes - décrits par l'ambassade comme « culturels » - et de la chaîne brésilienne, de faible audience d'ailleurs, ne nous permet pas de considérer cet accord comme une tentative de conquête du marché.

En ce qui concerne les films de long métrage, on sait que dans les années soixante ils représentent en moyenne près de la moitié des programmes étrangers sur les antennes de télévision brésilienne. Dans le cas spécifique de la France, les contrats de ses films vendus au Brésil portent souvent sur une durée de trois à cinq ans. Sur les films français ou à participation française majoritaire produits durant cette même décennie, la DGRCSST considère que « peu nombreux sont ceux de grande qualité qui ont la condition » d'être exportés au Brésil<sup>1140</sup>. On rappelle que les films exportés par l'ORTF sont soigneusement sélectionnés.

Mais les Français ne se désistent pas. De 1964 à 1970 50 % en moyenne des programmes de la télévision brésilienne sont de provenance étrangère, l'énorme majorité de ce pourcentage y sont des productions états-uniennes. Ce sont de films de long métrage, films

---

<sup>1137</sup> Idem.

<sup>1138</sup> Idem.

<sup>1139</sup> Idem. Voir aussi la note 890.

<sup>1140</sup> « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.



à épisodes, variétés, dessins animés pour enfants, etc. Il est estimé, en 1970, que l'ensemble des chaînes brésiliennes diffuse un total de 250 heures par jour, soit environ 90 000 heures par an. Toutefois, il ne se négocie pas plus de 3 000 heures de programmes étrangers par an, et s'ils arrivent à occuper 50 % d'horaires des émissions c'est à cause des reprises. Avec son plan d'action auprès des chaînes commerciales, la France projette de conquérir au minimum 5 % de l'horaire de la télévision brésilienne à partir des années 1970, en vendant chaque année l'équivalent de 150 heures de programmes au minimum<sup>1141</sup>.

Les Français prévoient aussi que le lancement en 1971 de la télévision en couleurs leur laissera une part importante de son stock de programmes inutilisable au Brésil. Et cette prévision peut être confirmée, entre autres raisons, parce que le gouvernement brésilien crée une loi en 1971 où les chaînes sont menacées de perdre leur concession en cas de la non émission d'un pourcentage minimal de programmes en couleurs. Néanmoins cette loi a son délai d'application prolongé. Elle devient valable seulement à partir de 1972, quand au 31 mars de cette année-là est officiellement inaugurée la télévision en couleurs au Brésil (En fait les programmes expérimentaux en couleurs ont été transmis au Brésil depuis 1970)<sup>1142</sup>.

A la fin de notre période, la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCSST) juge que la France est « mieux préparée pour des grands reportages réalisés à l'étranger, tels que l'ORTF en diffuse ». Pour le Brésil, les reportages sur des sujets français sont d'autant mieux acceptés qu'ils sont traités sur un plan international. Ces reportages doivent alors fournir, au moins à partir de 1970, 15 heures de programmes par an, soit 10 % des 150 heures envisagées par des émissions venues ou créées par la France et présentées au Brésil<sup>1143</sup>.

Basé sur les informations ci-dessus, le plan conçu en 1970 par la DGRCSST pour la télévision brésilienne prend alors trois directions :

- 1) Prêts ou dotations de programmes définitifs ou adaptables, sous forme de films, d'enregistrements sur vidéo tapes, de séries d'émissions éducatives, qui peuvent aller « des disciplines d'enseignements les plus diverses jusqu'aux cours de recyclage pour médecins »<sup>1144</sup>. Matériels pédagogiques pour la formation ou l'entraînement des Brésiliens (principalement les films et documents produits par

---

<sup>1141</sup> Idem.

<sup>1142</sup> Idem.

<sup>1143</sup> Idem.

<sup>1144</sup> Plan de la DGRCSST, annexé à la « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

le Centre de recherche pour l'enseignement et diffusion du français-Saint Cloud (CREDIF)<sup>1145</sup>.

- 2) Accorder des stages aux professionnels de la télévision brésilienne à la télévision scolaire à Montrouge et « surtout à la Télé Niger ou Télé Bouanké »<sup>1146</sup>.
- 3) Envoi systématique au Brésil, pour la réalisation de conférences et de cours, d'experts de la télévision française afin d'accentuer les liens entre les télévisions des deux pays<sup>1147</sup>.

Ce dernier point a été particulièrement inspiré des essais de 1968 et de 1969, quand la DGACT avait envoyé M. Gaudu et Mlle Bon « pour faire connaître aux Brésiliens les expériences françaises dans le domaine de la télévision scolaire et éducative »<sup>1148</sup>. Mais ces missions, qui n'excèdent pas 4 semaines, n'ont pas suffi pour préparer en commun la collaboration entre les producteurs des télévisions des deux pays. Après que les diplomates français ont pris connaissance que le gouvernement brésilien envisage de faire appel à des spécialistes étrangers en « enseignement programmé et à des pédagogues producteurs d'émissions scolaires », et que dès 1970 la Grande Bretagne, l'*United states agency for international development* (USAID), l'UNESCO et la Suède ont déjà proposé des experts dans cette branche, la DGRCSST décide de l'envoi fréquent d'experts pour des missions de longue durée<sup>1149</sup>.

Enfin, si d'un côté les émissions et chaînes commerciales brésiliennes sont très peu accessibles aux Français, d'un autre côté les « chaînes culturelles » restent des « auxiliaire précieux », car elles représentent un « auditoire de qualité »<sup>1150</sup>. Les programmes que le Service culturel de l'ambassade française propose à ce type de chaîne sont des films courts

---

<sup>1145</sup> Créé dans le contexte du premier Plan quinquennal d'expansion culturelle du ministère des Affaires étrangères en 1960, le CREDIF est rattaché à l'École normale supérieure de Saint Cloud. Il a la fonction de développer des méthodes pour faciliter la diffusion de la langue française dans le monde. Sur ce sujet, voir Paul Rivenc (avec la participation de M. Th. Moget, R. Renard, M.-J et S. de Vriendt, M. Wambach), Chapitre 5 : « Brève histoire de la Problématique SGAV. Etapes dans la construction d'une méthodologie », in Paul Rivenc, *Apprentissage d'une langue étrangère / seconde. 3. La méthodologie*, Bruxelles, Editions de Boeck Université, 2003.

<sup>1146</sup> Plan de la DGRCSST, annexé à la « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1147</sup> Idem.

<sup>1148</sup> « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1149</sup> Idem.

<sup>1150</sup> « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

métrages touristiques, artistiques ou scientifiques, des films à caractère culturel éducatif tels que *Terre des Arts*, *Musique pour les yeux*, *Entrée libre*, *Mieux voir*, *Portraits souvenir*, etc. Le Service culturel fait un effort « tout particulier » pour introduire dans les « chaînes culturelles » et même commerciales des programmes dans le domaine de la diffusion des cours de français. Les principaux sont *Les français chez vous*, *En France avec Nicolas*, *En France avec Jean et Hélène*, qui sont diffusés dans les années soixante par la *TV Culture* de São Paulo, la *TV Universidade* de Recife, aussi bien que par les chaînes commerciales de Rio de Janeiro, Belém, Belo Horizonte, Brasília et Goiânia<sup>1151</sup>.

D'autre part, à la suite d'un accord avec l'ambassade française, la *TV Culture* de São Paulo « a étudié et expérimenté une adaptation pour le Brésil du cours *Eu Francês* »<sup>1152</sup>. La première partie de ces leçons est diffusée pendant 13 semaines à raison de deux émissions de 20 minutes par semaine. En 1970, une société d'édition brésilienne prépare et édite un livret d'accompagnement de ces émissions destiné aux téléspectateurs. Le Service culturel achète alors plusieurs copies de cette adaptation pour les distribuer aux autres télévisions brésiliennes à partir de 1971<sup>1153</sup>. Ce cours s'adresse aux étudiants de collèges et lycées, et bien sûr à n'importe quel spectateur curieux de la langue et civilisation française. En raison des réformes de 1962 et 1968 dans l'éducation brésilienne, en 1970 le Service culturel considère qu'il « semble plus que jamais souhaitable de pouvoir distribuer [aux chaînes de télévision] un cours de français élémentaire pour les débutants »<sup>1154</sup>.

A l'évidence, si pendant notre période la France arrive à avoir quelque place dans des émissions télévisées brésiliennes, c'est presque toujours dans les programmes culturels et éducatifs, particulièrement pour l'enseignement de la langue et civilisation française.

---

<sup>1151</sup> Idem.

<sup>1152</sup> Idem.

<sup>1153</sup> Idem.

<sup>1154</sup> Idem.

## Chapitre 24

### L'Accord de coopération scientifique et technique

Ceci apparaissant comme condition *sine qua non* pour accentuer la participation scientifique et technique française au processus d'industrialisation brésilien, et en conséquence favoriser l'exportation outre-Atlantique de tous les équipements de toutes les branches de l'industrie hexagonale, en novembre 1965 le Quai d'Orsay définit comme priorité pour son nouvel ambassadeur au Brésil, Jean Binoche, de faire aboutir les négociations relatives à la signature d'un accord de coopération scientifique et technique entre les deux pays<sup>1155</sup>.

Cet accord est particulièrement important pour les Français parce qu'il va permettre de mettre fin aux difficultés d'ordre fiscal et douanier auxquelles la France se heurte pour introduire ses experts et ses matériels au Brésil<sup>1156</sup>. Il doit servir ainsi à collaborer à l'équilibre de la balance commerciale entre les deux pays. En effet, le Quai d'Orsay se plaint toujours du fait qu'entre 1964 et le début 1967 ses exportations à destination du Brésil « ont sensiblement diminué », pendant qu'au cours de la même période ses importations en provenance de ce pays sont restées stables et ont « légèrement augmenté » durant l'année 1966<sup>1157</sup>. On est là une fois de plus devant un bon exemple, manifestement, que la diplomatie culturelle, principalement dans la branche de la coopération scientifique et technique, est complètement fusionnée aux questions commerciales.

Motivée donc par la possibilité d'expansion commerciale à court délai au Brésil, le 7 juillet 1966 l'ambassade française envoie le contre-projet de l'Accord de coopération scientifique et technique aux autorités brésiliennes. Six mois après, le 2 janvier de l'année suivante, le ministère des Relations extérieures (MRE) brésilien donne son agrément à ce contre-projet. Le Brésil propose que la signature de cet accord intervienne à l'occasion de la première réunion de la Commission mixte des deux pays, qui aura lieu dans la deuxième quinzaine de janvier<sup>1158</sup>. Toutefois, deux semaines avant la signature de l'Accord, pour

---

<sup>1155</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>1156</sup> Idem.

<sup>1157</sup> « Note pour le secrétaire général de la Commission mixte franco-brésilienne », Paris 11/01/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1158</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Georges Gardi, envoyée à la DGACT-MAE, RJ 04/01/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

augmenter la présence de ses professeurs de langue au Brésil, l'ambassade française garde l'espoir que la délégation brésilienne à Paris, qui participe à la Commission mixte, accepte une modification du projet déjà élaboré et accepté par les deux parties afin d'étendre aux directeurs des Alliances françaises le bénéfice des avantages accordés aux experts et aux professeurs universitaires français détachés au Brésil<sup>1159</sup>.

L'Accord est signé au Quai d'Orsay le 16 janvier 1967 par les ministres des Affaires étrangères des deux pays, Juraci Magalhães et le Français Maurice Couve de Murville. Cet accord constitue le complément de l'Accord culturel signé le 6 décembre 1948. Le document prévoit essentiellement la mutuelle disposition d'experts, professeurs et techniciens, l'attribution d'aide pour l'exécution de programmes de recherches scientifiques et techniques, l'organisation de cours spéciaux et de bourses<sup>1160</sup>.

Quelques heures après la signature de l'Accord, les deux ministres installent la Commission mixte franco-brésilienne, composée de 20 membres, dix de chaque pays. Cette commission est organisée afin d'étudier et de définir les moyens par lesquels sera intensifiée la commune coopération dans les divers secteurs d'activité. Mais elle traite aussi de questions qui dépassent les sujets liés à la coopération scientifique et technique.

A la charge de la Commission mixte, qui se réunit à Paris entre le 16 et le 24 janvier, il y a l'analyse conjointe des relations économiques, politiques, culturelles et de la coopération scientifique et technique. Les principaux points à étudier sont :

- 1) La réglementation du commerce entre les deux pays ;
- 2) Les moyens pour intensifier l'échange commercial franco-brésilien ;
- 3) La condition du marché intérieur français pour la consommation des produits tropicaux brésiliens ;
- 4) L'expansion de la consommation du café brésilien en France ;
- 5) L'accès au marché français pour les produits brésiliens de zone tempérée ;
- 6) Les conditions sanitaires relatives à l'entrée en France de viande brésilienne ;
- 7) La vente de reproducteurs français au Brésil ;
- 8) Le placement du blé français sur le marché brésilien ;
- 9) L'éventuelle concession de crédits pour la réalisation au Brésil de projets encore « à déterminer » ;

---

<sup>1159</sup> Idem.

<sup>1160</sup> Traduction d'un article paru dans le journal *O Globo* le 17/01/67, envoyé par l'ambassadeur Jean Binoche à la DGACTION, (date illisible) RJ janvier/1967, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

- 10) La possibilité de vente de matériel aéronautique français aux sociétés brésiliennes de même branche ;
- 11) La pêche dans les eaux brésiliennes ;
- 12) Les moyens pour intensifier la coopération dans l'usage pacifique d'énergie nucléaire ;
- 13) L'augmentation de la collaboration culturelle à travers l'octroi de bourses d'études et enseignement du portugais dans les instituts français ;
- 14) L'échange de professeurs ;
- 15) Les lycées franco-brésiliens de Rio de Janeiro et São Paulo ;
- 16) L'enseignement de la langue française au Brésil ;
- 17) Les questions liées aux livres, à la radiodiffusion et à la télévision ;
- 18) Les échanges artistiques (expositions, théâtre, musique).

Les informations suivantes consistent dans des propositions apportées par les deux délégations et par le document rédigé en conclusion de la Commission mixte, qui définit les bases pour la réalisation de l'Accord. Ici on prend en considération seulement les points plus importants et qui touchent - aussi seulement - les coopérations scientifiques, techniques et les échanges dans les enseignements universitaires et de langues. D'autres détails sur l'Accord, tels que ceux qui touchent directement les relations commerciales et politiques, sont mentionnés en passant, quand nécessaire, et inclus dans des chapitres suivants.

La Commission mixte relate que les programmes des bourses ont atteint une « ampleur satisfaisante » et que l'effort « devait dorénavant porter sur l'efficacité de la formation »<sup>1161</sup>. Elle a constaté la bonne exécution de l'accord franco-brésilien sur les usages pacifiques de l'énergie nucléaire. Sur les questions commerciales et financières, l'ambassade française a jugé que la Commission « a fait l'objet d'un échange de vues particulièrement approfondi en vue de faciliter le développement des relations économiques entre les deux pays »<sup>1162</sup>.

La délégation brésilienne signale que comme la présentation des étudiants brésiliens qui doivent recevoir une bourse est presque toujours faite par des professeurs français détachés au Brésil, il faut que ces mêmes professeurs rappellent à ces étudiants, de retour au Brésil, de travailler comme leurs assistants ou éventuellement comme leurs substituts. De

---

<sup>1161</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Georges Gardi, envoyée au MAE, RJ 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1162</sup> Idem.

toute façon, l'intention - des Brésiliens et des Français de la Commission - est d'éviter que ces Brésiliens restent en France à la fin de leurs cours<sup>1163</sup>.

Pour améliorer la qualité et étendre l'enseignement de la langue française, il est prévu l'organisation de colloques à Rio de Janeiro pour réunir, périodiquement, les professeurs de français et les responsables pour l'enseignement de cette langue dans tout le Brésil. Ces colloques doivent avoir comme public prioritaire les Brésiliens, mais pas seulement, vu qu'il est constaté l'existence de nombre d'enseignants de nationalité française qui n'ont généralement pas la compétence requise pour enseigner leur langue. Il est commun à l'époque - et probablement aussi de nos jours - que des Français dans des pays étrangers donnent des cours de français dans des Alliances, des collèges et des lycées sans avoir aucune formation pour le faire. Cela est très fréquent au Brésil depuis au moins les années cinquante, quand on voit le bond des Alliances françaises au pays et le manque conséquent de professionnels aptes à satisfaire la demande<sup>1164</sup>.

En contrepartie, le Brésil exige le développement de l'apprentissage de la langue portugaise en France. En principe, dès le début des années soixante, dans l'enseignement secondaire français, les candidats au baccalauréat peuvent choisir le portugais comme première ou seconde langue étrangère. Mais, selon la délégation brésilienne de la Commission mixte, ils ne le font pas - sauf exceptionnellement - parce qu'il n'existe pratiquement pas de cours de portugais dans les lycées en France<sup>1165</sup>.

Une des raisons de ce manque est lié à la presque inexistence de chaires de portugais dans les universités françaises et la totale absence de concours d'agrégation pour cette matière. En France, en 1967, il y a seulement la licence en langue portugaise. Seulement sept universités françaises possèdent une chaire de portugais cette année-là : les universités de Paris, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Rennes et Aix-en-Provence ; mais seulement les cinq premières préparent à la licence. Quatorze autres facultés assurent l'enseignement du portugais comme langue vivante, mais ne préparent pas pour la licence. Il y a aussi 17 professeurs lecteurs brésiliens dans 15 universités françaises ; une partie de la rémunération de ceux-ci est assurée par le Brésil<sup>1166</sup>. Enfin, il y a depuis au moins 1960, le

---

<sup>1163</sup> « *Ata final da Comissão mista franco-brasileira* », Paris 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1164</sup> Idem.

<sup>1165</sup> Idem.

<sup>1166</sup> Idem.



certificat de philologie et le cours de « portugais brésilien » dispensé à la Faculté des Lettres et Sciences humaines d'Alger<sup>1167</sup>.

La délégation française de la Commission mixte décide alors « d'étudier de façon attentive » la proposition brésilienne de création de trois chaires d'agrégation en langue portugaise. Ces chaires seraient occupées par des professeurs universitaires brésiliens, choisis par les Français et payés par le gouvernement brésilien pendant deux ans. Cette solution est décrite comme transitoire et expérimentale, elle durerait le temps nécessaire pour que la France développe des mécanismes plus efficaces et rapides pour augmenter l'offre d'enseignement de la langue portugaise sur son territoire<sup>1168</sup>. (On voit qu'au bout de trois ans les exigences brésiennes, en ce sens, sont en partie accomplies en France. Fruit de l'Accord de 1967, en 1969 il existe déjà à l'intérieur de l'Hexagone le certificat d'aptitudes au professorat pour l'enseignement secondaire de portugais. Et pendant la même période, l'enseignement du portugais « a été organisé dans un nombre croissant de lycées en France ». Mais l'ambassadeur français reconnaît en octobre 1970, « qu'il faudra attendre encore quelques années avant que ne soit créée l'agrégation de portugais »)<sup>1169</sup>.

La délégation brésilienne accepte d'étendre aux directeurs des Alliances françaises les mêmes bénéfices accordés aux professeurs universitaires français détachés au Brésil. L'article 9 de l'Accord de coopération scientifique et technique confirme ainsi l'espoir initial de l'ambassadeur Jean Binoche ; on rappelle que ces bénéfices ne sont pas prévus dans le texte original de l'Accord<sup>1170</sup>.

En ce qui concerne la distribution des bourses d'études françaises, dorénavant elles seront définies plutôt en fonction « de l'efficacité des études en France que sur le nombre de bénéficiaires ». Ici l'idée d'« efficacité » est directement fondée sur les avantages que ces bourses, fournies aux Brésiliens qui partent en France et aux Français qui partent au Brésil, peuvent apporter au développement du commerce et de l'approche des intérêts politiques entre les deux pays. Il faut toujours avoir en tête que si d'un côté c'est le MAE qui préside cet Accord, de l'autre côté d'autres ministères ont directement participé à sa rédaction, et les

---

<sup>1167</sup> « *Informações sobre os estudos luso-brasileiros na Faculdade de Letras e Ciências humanas da Universidade de Alger* », Alger 06/07/60, de Jean Rouse, chargé de cours complémentaires, à l'ambassade brésilienne à Paris, n° 501/642.62 (85) (42), Cartas e telegramas, c. 101.423 à 101.438, AMRE-B.

<sup>1168</sup> « *Ata final da Comissão mista franco-brasileira* », Paris 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1169</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye au MAE, RJ 01/10/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1170</sup> « *Ata final da Comissão mista franco-brasileira* », Paris 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

ministères de l'Economie et des Finances et celui de l'Industrie (qui avait remplacé, en novembre 1959, le ministère de l'Industrie de du Commerce) ont eu un poids probablement plus important que le Quai d'Orsay et le MAC dans le texte final<sup>1171</sup>.

Enfin, pour répondre à la question de la délégation française, la délégation brésilienne présente les spécialités qu'elle souhaite obtenir de l'enseignement scientifique français :

- 1) Pour les universités de São Paulo, Rio de Janeiro et Belo Horizonte : physique (1 professeur), chimie (1) et chimie organique (2) ;
- 2) Pour les universités de São Paulo, Rio de Janeiro, Recife et Salvador : géochimie (1 professeur), géophysique (2) et géologie économique (3) ;
- 3) Pour les universités Rural du Brésil (Rio de Janeiro), São Paulo et Porto Alegre : Botanique (1 professeur), physiologie végétale (2) et phytopathologie (3)<sup>1172</sup>.

Pour l'Université de Brasília, qui selon la délégation brésilienne « doit devenir l'avant-garde pour les autres universités au Brésil », l'intérêt brésilien est que « la présence française soit la meilleure possible ». Dans cette université, la France propose de participer à partir de 1968 au centre de recherches géo-scientifiques, au laboratoire de recherche nucléaire et aux recherches en expérimentation de technologies au *cerrado* (type de végétation dans certaines régions brésiliennes)<sup>1173</sup>.

---

<sup>1171</sup> Idem.

<sup>1172</sup> Idem.

<sup>1173</sup> Idem.

## Chapitre 25

### Cadre général et orientations politiques pour l'enseignement du français au Brésil à partir de 1962

#### **Loi *Diretrizes e Bases* (décembre 1961)**

L'organisation générale de l'enseignement brésilien à partir de 1962 est divisé en trois degrés : le premier degré, de 8 années, comprenant le primaire et le *gymnasial* (équivalent au collège en France, pour des élèves qui ont la moyenne d'âge de 11 à 14 ans), le second degré, de 3 ou 4 années, selon les options *classique* ou *scientifique*, correspondant au lycée, et le troisième, soit le degré supérieur, universitaire. C'est aussi à partir de 1962 que la licence de langues néo-latines, qui comprend l'étude du portugais, du français, de l'espagnol et de l'italien, est remplacée par deux types de licences : une purement portugaise et l'autre de portugais-langue étrangère. De plus, la loi *Diretrizes e Bases*, promulguée en décembre 1961, qui est responsable de ces changements dans l'enseignement, a enlevé au français son statut obligatoire dans l'enseignement secondaire, laissant aux gouverneurs d'Etat, voire aux directeurs de lycées, la possibilité de choisir entre l'enseignement du français et de l'anglais<sup>1174</sup>.

Cette loi est alors une sorte de loi cadre, qui définit seulement des principes généraux d'organisation. Ses deux éléments fondamentaux sont la liberté de l'enseignement (en opposition au modèle centralisé en vigueur jusqu'alors) et la déchéance du ministère de l'Education brésilienne dont tous les pouvoirs d'organisation et de contrôle sont transférés, en fait, à un nouvel organisme, le Conseil fédéral de l'Education, qui est composé de 24 membres nommés par le Président de la République.

Pour la diplomatie française, la place de la langue française dans cette réforme devient préoccupante, puisque comme toutes les langues vivantes, elle cesse d'être obligatoire dans l'enseignement national. Le français se retrouve alors tantôt comme matière complémentaire, tantôt comme matière optionnelle, mais c'est le deuxième cas qui est le plus fréquent. Ce changement de la loi est devenu une des grandes préoccupations pour les responsables de la

---

<sup>1174</sup> « Note sur la situation du français dans l'enseignement secondaire brésilien », envoyée par le conseiller culturel et de coopération technique auprès de l'ambassade, Maurice Descotes, à la DGACT-MAE, RJ 17/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

politique culturelle française au Brésil, car ils croient que le choix des Etats ou des établissements d'éducation en général serait en sa grande majorité pour la langue anglaise<sup>1175</sup>.

## 25.1 Les idées et les pratiques françaises pour s'adapter aux changements dans l'enseignement brésilien

Cependant, après la publication d'un rapport établi par le gouvernement brésilien au cours de l'année 1963, suite à l'enquête sur l'application de la loi *Diretrizes e Bases* dans des collèges et des lycées, il a été possible de constater que la position de la langue française dans ces institutions « sans être toujours brillante, ne justifie pas plus un pronostic pessimiste »<sup>1176</sup>. Le conseiller culturel français signale que, « bien au contraire, se dessine déjà un très net redressement positif quant à la position de la langue française »<sup>1177</sup>.

En effet, les Conseils d'Etat de l'Education (chaque Etat de la Fédération brésilienne a son propre Conseil d'Education), surpris par la rapidité de la réforme de ladite loi, avaient dû prendre des décisions propres et souvent provisoires. Il persiste donc un certain flottement, en particulier dans les villes d'importance secondaire, où aucune ligne directrice précise n'inspire les directeurs d'établissements, « pour lesquels la suppression de l'enseignement du français ne représente que l'économie d'un ou plusieurs postes budgétaires »<sup>1178</sup>.

Lorsque le français est maintenu à parité avec l'anglais dans un Etat ou une ville donnée de la Fédération, l'enseignement de ces deux langues est réparti, entre les années de scolarité, de la façon la plus variée et la plus incohérente ; les formules les plus diverses sont appliquées non seulement d'Etat à Etat, mais à l'intérieur du même Etat. A Recife, par exemple, « 15 établissements enseignent le français pendant 4 ans, 4 pendant 3 ans et 13 pendant 2 ans »<sup>1179</sup>. A Curitiba, selon l'établissement qu'ils fréquentent, « les élèves reçoivent un enseignement de français tant pendant la première et la deuxième année du cycle

---

<sup>1175</sup> Idem.

<sup>1176</sup> Idem.

<sup>1177</sup> Idem.

<sup>1178</sup> « Note sur la situation du français dans l'enseignement secondaire brésilien », envoyée par le conseiller culturel et de coopération technique auprès de l'ambassade, Maurice Descotes, à la DGACT-MAE, RJ 17/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157. Voir aussi Otaíza de Oliveira Romanelli, *História da educação no Brasil*, Petrópolis, Vozes, 1991.

<sup>1179</sup> Idem.

*gymnasial*, tant pendant les troisième et quatrième années du même cycle, tant pendant tout le cycle »<sup>1180</sup>.

Le relatif optimisme du conseiller culturel est le fruit de la constatation que la tendance générale du pays doit aller vers la stabilisation suivant les normes suivantes :

- 1) Au cours *gymnasial*, le français est enseigné au moins deux années consécutives ;
- 2) Au cours *classique* (cours au lycée, avec une plus grande charge horaire dans les disciplines de littérature, philosophie et sciences humaines), le français est enseigné pendant toute la durée des trois années (il s'agit d'une possibilité offerte aux élèves, non une obligation) ;
- 3) Dans le cours *scientifique*, le français est la plupart du temps éliminé au profit de l'anglais (dans ce cas, le choix est au bon vouloir de la direction du lycée)<sup>1181</sup>.

A Rio de Janeiro, le résultat le plus appréciable pour la diplomatie française est obtenu dans le cadre du Collège Pedro II (réputé à l'époque comme, sinon le meilleur, du moins un des meilleurs collèges et lycées du Brésil), qui avait en 1962 pratiquement éliminé le français, mais dès le commencement de 1964 (l'année scolaire au Brésil commence au début du mois de mars), le cours de français est rétabli dans le cycle *gymnasial*, à égalité avec l'anglais, et est enseigné au cours des première et seconde années ; pour les années suivantes, il est donné aux élèves le choix de poursuivre ou non leurs études de français. De nombreux lycées et *gymnasial* de Rio de Janeiro calquent leur système sur celui qu'adopte le Pedro II, principalement en raison du prestige de ce dernier.

Dans l'Etat de São Paulo la formule est plus compliquée, puisque le *gymnasial*, en général, offre aux élèves trois types de programmes dans le cas où les étudiants choisissent la langue française :

- 1) Le premier programme maintient le français pendant les 3 premières années (2 heures par semaine en première et deuxième année et 3 heures en troisième).
- 2) Le second programme maintient le français dans les deux premières années (3 heures hebdomadaires).
- 3) Le troisième programme maintient le français dans les 4 années (3 heures pendant les trois premières années et 2 heures en quatrième année).

Pour le conseiller culturel Maurice Descotes, ce dernier programme est « exceptionnellement favorable, mais il est très peu pratiqué par les établissements, qui dans leur grande majorité adoptent le second programme »<sup>1182</sup>.

---

<sup>1180</sup> Idem.

<sup>1181</sup> Idem.

A São Paulo également, suivant le système en voie de généralisation pour le secondaire, le français est obligatoire dans la branche *classique*, écarté dans la branche *scientifique* et facultatif dans la branche « *éclectique* ». Dans cet Etat, la ville de Santos est citée comme celle du plus grand succès pour la langue française, où l'accroissement du nombre d'élèves de français a été en deux ans (1962 et 1963) de l'ordre de 12 % dans les établissements privés et 58 % dans les établissements publics<sup>1183</sup>.

La particularité reste dans des Etats du sud du Brésil. A cause des fortes colonies italiennes et allemandes, la loi *Diretrizes e Bases* autorise l'enseignement d'autres langues vivantes que l'anglais et le français. Cependant, « la difficulté de recruter des professeurs qualifiés en ces matières, la pénurie de livres adaptés, l'incertitude des programmes établis et l'utilité contestée de la pratique de ces langues »<sup>1184</sup> restent les grands obstacles au développement de ces matières.

Dans les Etats du centre, du nord et du nord-est, on observe en général la même tendance. Ayant toujours Recife comme exemple, le consulat français de cette ville constate que, en 1963, la capitale de Pernambuco entretient 76 établissements secondaires, parmi lesquels seulement 8 ont adopté l'anglais comme langue unique, 28 comme langue principale et 40 ont choisi le français comme langue principale<sup>1185</sup>. Dans certains cas isolés, on note même une certaine progression du français dans cette première moitié des années soixante. A Bahia :

« *Un collègue religieux a rétabli l'enseignement du français même dans la branche scientifique, alors qu'en 1962 aucun établissement n'enseignait le français dans cette filière* »<sup>1186</sup>.

C'est suite à ce rapport, qui indique les conséquences d'une certaine liberté de choix des langues étrangères vivantes enseignées au Brésil à partir de 1962, choix il est vrai limité pratiquement entre les langues anglaise et française - à l'exception du sud du pays -, que l'ambassade française a pu conclure que pour que les établissements d'enseignement brésiliens donnent plus de cours de français, il suffit de leur mettre à disposition une quantité

---

<sup>1182</sup> Idem.

<sup>1183</sup> Idem.

<sup>1184</sup> Idem.

<sup>1185</sup> Idem.

<sup>1186</sup> « Note sur la situation du français dans l'enseignement secondaire brésilien », envoyée par le conseiller culturel et de coopération technique auprès de l'ambassade, Maurice Descotes, à la DGACT-MAE, RJ 17/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

plus grande et plus compétente de professeurs de français. Comme les Français croient que ce qui fait le succès de la langue anglaise est dû en grande part à la puissance des moyens mis à la disposition des professeurs locaux par les autorités états-uniennes et, en beaucoup moindre quantité, par les britanniques, et qu'il serait vain d'essayer de lutter à armes égales avec les Anglo-saxons sur le plan financier, la politique culturelle française met en place une action qui a comme idée principale la formation de professeurs brésiliens de français. *A priori* ce travail, de formation de professeurs de français, est du ressort du gouvernement brésilien. Mais il n'existe aucune action « massive » du gouvernement en ce sens<sup>1187</sup>.

Cela dit, la diplomatie française a donné pour instruction aux professeurs et directeurs des Alliances françaises de « tout mettre en œuvre pour venir en aide à ces maîtres brésiliens »<sup>1188</sup>. La formule la plus prisée dès 1963, pour aider ces maîtres, est celle des stages pédagogiques. Pour l'ensemble du Brésil, les Français essaient la mise en place de l'organisation de stages qui sont réalisés tout d'abord dans les Alliances françaises de São Paulo et Porto Alegre. Ces deux modèles pilotes sont conçus et réalisés avec la participation de spécialistes venus de France en 1963.

Mais pour être appliqué sur tout le territoire, le projet se heurte au grand obstacle qui est son coût élevé. L'ambassade essaie alors de convaincre le MAE de la nécessité de l'augmentation des crédits dans ce but, au moins pour payer le voyage au Brésil de davantage de spécialistes Français, les salaires restant à la charge de la direction des Alliances françaises brésiliennes. Cette demande insiste sur le besoin de

« [...] tenir compte de l'effet psychologique produit [sur les Brésiliens] par la participation de professeurs venant de l'extérieur »<sup>1189</sup>.

Toujours avec le but de pousser les établissements d'enseignement à adopter la langue française sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les dépenses de sa politique culturelle, en s'appuyant sur les résultats des expériences pilotes de São Paulo et Porto Alegre, la diplomatie française va motiver la création d'associations de professeurs de français. Ces associations, d'une certaine manière, développent la fonction d'un petit syndicat qui indirectement sert aux intéressés français. Elles permettent aux professeurs de français brésiliens de se regrouper, de se connaître ; elles servent de moyens de pression sur les autorités publiques et leurs interventions sont d'autant plus efficaces qu'elles émanent de groupes purement brésiliens ; elles sont à même d'organiser des journées d'information et des

---

<sup>1187</sup> Idem.

<sup>1188</sup> Idem.

<sup>1189</sup> Idem.



colloques. Autrement dit, elles servent à faire pression sur les Etats, villes et établissements d'enseignement pour la mise en place de cours de français et en même temps, avec principalement les journées d'informations et colloques, servent à divulguer la langue et la culture française en général.

Et pour faciliter l'approche de ces professeurs brésiliens, les Alliances françaises créent des classes de conversation entièrement gratuites. Ces classes servent moins au but de faire parler ces professeurs que de leur ouvrir un contact direct avec les professeurs français<sup>1190</sup>. Type de contact qui, à cette époque-là, selon la diplomatie française, en raison du provincialisme psychologique des professeurs brésiliens par rapport aux professeurs français, sert à augmenter l'auto estime, donc la motivation des enseignants brésiliens. (On verra que, déjà en 1970, cette assistance et cet encadrement pédagogique régulier pour l'enseignement du français, sont assurés dans 41 établissements brésiliens publics et privés, dans le cadre de ce qui est appelé les « cours extérieurs ». Ce travail, confié à de professeurs spécialistes détachés de l'Education nationale de France, touche à l'époque environ 6 000 élèves et professeurs brésiliens)<sup>1191</sup>.

En même temps, encore pour influencer les gouvernements des Etats, les maires et les directions des institutions d'enseignement brésiliennes vers le choix de la langue française, deux autres mesures sont prises par la diplomatie française sur place. Le Centre d'Etudes supérieures de français (CESF), chargé du perfectionnement des professeurs brésiliens de français, qui est dépendant de la *Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível superior* (CAPES), essaie d'accentuer ses efforts en vue d'augmenter le nombre de professeurs de français brésiliens. L'autre mesure résulte de l'importance des congrégations religieuses dans la formation éducative de la jeunesse brésilienne et du poids politique des catholiques au pays. Tout d'abord, la Direction générale des affaires culturelles et techniques (DGACT) demande à son ambassade à Rio de Janeiro une étude rigoureuse sur les collèges religieux qui enseignent le français au Brésil. Cette étude va servir à définir une meilleure coopération de la diplomatie française avec ces institutions, pour que celles-ci puissent, encore en 1964, influencer les décisions des autorités des villes et/ou Etats où elles sont placées quant au choix de la langue étrangère qui sera utilisée dans l'enseignement<sup>1192</sup>.

---

<sup>1190</sup> Idem.

<sup>1191</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1192</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

L'ambassadeur, lui aussi, doit « personnellement se mobiliser pour convaincre les gouverneurs des Etats des avantages du choix de la langue française »<sup>1193</sup>. L'Etat de São Paulo devient alors la priorité de la DGACT et de l'ambassadeur Jean Binoche. En novembre 1965, ce dernier reçoit comme instruction de Paris la tâche de convaincre le gouverneur de São Paulo, Ademar de Barros, de changer d'avis, puisque celui-ci « favorise l'enseignement de l'anglais et de l'allemand au détriment du français »<sup>1194</sup>.

En raison de son grand poids économique, politique et populationnel, l'Etat de São Paulo a une importance majeure pour la France. Et c'est pour cela que l'action diplomatique française dans cet Etat se fait plus intense. Ainsi, suite à la demande de l'ambassadeur Jean Binoche, le 21 décembre 1965 le consul français à São Paulo, Jehan de la Tour, organise chez lui une cérémonie « avec une cinquantaine de personnalités », dans laquelle il décore le secrétaire de l'Education de São Paulo, Ataliba Nogueira, et le directeur de l'Institut astronomique et géographique du même Etat, Abraão Moraes, avec les insignes d'Officier des Palmes académiques, ainsi que ceux de Chevalier du même ordre à Mme Warebe, professeur de pédagogie à l'USP<sup>1195</sup>. Dans son allocution à la cérémonie, le consul insiste « sur le rôle important que jouait la France dans le développement des principales disciplines scientifiques »<sup>1196</sup>.

La stratégie d'honorer les gens bien placés (dans ce cas avec la distribution de décorations et d'insignes), paraît alors avoir porté ses fruits. Quelques jours après cette cérémonie de décoration, le consul Jehan de la Tour communique à l'ambassadeur Jean Binoche que le secrétaire de l'Education *paulista*, Ataliba Nogueira, lui renouvelle l'assurance de « réintroduire l'enseignement de la langue française comme matière optionnelle dans la section *scientifique* du secondaire de l'Etat »<sup>1197</sup>.

Enfin, pour l'enseignement de la langue française dans tous les niveaux et dans tous les établissements au Brésil, le Service culturel de l'ambassade demande à la DGACT d'inclure - en profitant du budget augmenté par le second Plan quinquennal à être utilisé avec l'Amérique latine - la mise à la disposition de son service, des Alliances françaises et des associations de professeurs de français au Brésil, d'un matériel pédagogique et culturel

---

<sup>1193</sup> Idem.

<sup>1194</sup> Idem.

<sup>1195</sup> Lettre du consul à São Paulo, Jehan de la Tour, envoyée à l'ambassadeur Jean Binoche, SP 29/12/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>1196</sup> Idem.

<sup>1197</sup> Idem.

« beaucoup plus important », en quantité<sup>1198</sup>. Ces matériels sont des manuels d'enseignement, cartes murales, films, disques, magnétophones et appareils de projection (ces derniers, technologie de pointe pour cette époque, sont alors utilisés dans les nouvelles méthodes pédagogiques des années soixante)<sup>1199</sup>.

D'une certaine façon, la loi *Diretrizes e Bases* ne fait alors que stimuler la diplomatie française pour renforcer la présence de sa langue et de sa culture dans l'enseignement brésilien pour tous les niveaux, du cours primaire à l'université. Et la mise en place du Plan quinquennal, principalement le second, ne fait que renforcer l'action française en ce sens. Au premier semestre de 1963, la France a 96 professeurs détachés au Brésil ; sur un total de 384 pour les 20 pays de l'Amérique latine. Une bonne part de ces 96 professeurs sont dans les plus importantes universités brésiliennes : celle de Rio de Janeiro, de São Paulo, de Belo Horizonte, de Recife, de Salvador, de Fortaleza, de Porto Alegre et de l'encore embryonnaire Université de Brasília. L'autre partie travaille dans les lycées et les Alliances françaises. La politique culturelle française compte aussi avec 250 professeurs français recrutés sur place, dont 230 dans les Alliances françaises éparpillées sur tout le territoire brésilien. Ces derniers sont très souvent critiqués par la diplomatie française comme, par exemple, « inaptes » ou « incompetents », parce que malgré l'origine francophone ils exercent la fonction d'enseignant de français plutôt pour augmenter leurs rentes (on peut penser que c'est souvent leur unique revenu), ils considèrent cette fonction comme une espèce de « petit boulot » pour lequel ils n'ont généralement ni formation, ni vocation, ni désir de pratiquer... Mais, faute de mieux, la politique culturelle française ne peut se passer de ces béquilles qui remplacent les bonnes jambes<sup>1200</sup>.

Afin d'augmenter encore plus son contingent d'universitaires au Brésil, la diplomatie française profite de la signature de l'Accord de coopération scientifique et technique et de la Commission mixte qui le suit en janvier 1967, pour indiquer qu'il serait souhaitable, pour l'Université de Brasília, d'avoir un nombre relativement élevé de professeurs français, de

---

<sup>1198</sup> « Note sur la situation du français dans l'enseignement secondaire brésilien », envoyée par le conseiller culturel et de coopération technique auprès de l'ambassade, Maurice Descotes, à la DGACT-MAE, RJ 17/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>1199</sup> Idem.

<sup>1200</sup> Note interne de la Direction des Affaires politiques d'Amérique-MAE : « Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

manière « qu'elle puisse devenir un symbole de la coopération franco-brésilienne »<sup>1201</sup>. Nous avons déjà vu que le gouvernement brésilien a, à la même époque, l'intention de faire de l'Université de Brasília l'université la plus avant-gardiste du pays, ce qui théoriquement, vu les prétentions des deux pays, sert au prestige de la culture française.

Le nombre de bourses françaises, offertes aux Brésiliens, augmente significativement avec le Plan quinquennal. Pour l'année d'étude en France 1962-1963, elles sont 54 pour des étudiants universitaires, 20 pour des noviciats et 62 liées à la coopération technique ; soit un total de 136 bourses<sup>1202</sup>. Avec le deuxième Plan quinquennal, ce nombre saute dans les années 1964-1965 à 73 bourses universitaires, 20 pour les noviciats, 110 pour les coopérations techniques et 140 pour la « coopération technique économique », soit un contingent de 343 bourses<sup>1203</sup>. L'année suivante il y a une légère diminution du nombre de bourses : elles sont au total de 310, parmi lesquelles 64 pour les universitaires<sup>1204</sup>. La Commission mixte décide d'augmenter le nombre de bourses universitaires de 94 pour l'année 1967/1968 (je n'ai pas trouvé le nombre total de bourses pour cette année là)<sup>1205</sup>.

### Les réformes de 1968

En 1968, le régime militaire effectue de nouveaux changements dans l'organisation de l'Éducation nationale. La nouvelle réforme a comme un de ses buts principaux la meilleure adaptation de la formation des jeunes aux besoins industriels du pays<sup>1206</sup>. Dans ce contexte de la fin des années soixante, la diplomatie française regroupe alors ses efforts de sorte que la promotion de sa langue « apparaisse comme une contribution active à l'effort du

---

<sup>1201</sup> « *Ata final da Comissão mista franco-brasileira* », Paris 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1202</sup> Note interne de la Direction des Affaires politiques d'Amérique-MAE : « Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>1203</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>1204</sup> Traduction d'un article paru au journal *O Globo* le 17/01/67, envoyé par l'ambassadeur Jean Binoche à la DGACT, (date illisible) RJ janvier/1967, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1205</sup> « *Ata final da Comissão mista franco-brasileira* », Paris 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1206</sup> La réforme de 1968 a aussi comme but d'affaiblir l'action politique des étudiants et des professeurs liés aux partis de gauche brésiliens, partis qui depuis avril 1964 sont devenus illégaux. Dans le même sens, elle doit servir à diminuer la réflexion critique chez les étudiants, excluant par exemple les cours de philosophie dans des lycées et maintenant dans des universités les professeurs plus identifiés avec les idéaux du régime militaire ou simplement moins connus parmi les intellectuels de gauche. Voir par exemple Thomas Skidmore, *Brasil, de Castelo a Tamcredo*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1994.

développement [industriel] brésilien »<sup>1207</sup>. Tout comme la langue anglaise, elle doit conférer à son action de diffusion un « caractère plus ‘pratique’, plus technique », de telle sorte que la langue française continue l’amorce d’échanges technologiques et, par là même, commerciaux plus intenses<sup>1208</sup>.

Une des idées implicites dans le projet de réforme de 1968 est que le Brésil, pays en voie de développement, ne peut s’offrir le luxe d’inclure deux langues étrangères vivantes obligatoires dans son programme d’enseignement, et que, de plus, il n’est pas nécessaire que tous les élèves du secondaire apprennent une langue étrangère. Bien entendu, celle-là doit rester plutôt un apanage de l’élite. En conséquence, les autorités brésiliennes envisagent de créer des centres interscolaires - où l’aide offerte par les gouvernements étrangers intéressés est bienvenue - pour l’enseignement de langues ; au lieu de maintenir les professeurs de langues étrangères dans tous les établissements d’enseignement, ces centres regrouperaient les cours de langues pour les élèves de plusieurs collèges et lycées<sup>1209</sup>. En fait, les autorités militaires ne négligent ni le rôle, ni les intérêts tenus par les institutions étrangères (Alliance française, *British Council*, Institut Brésil-Etats-Unis, Goethe-Institut, Société Dante Alighieri, etc.), qu’elles souhaitent voir se développer pour assurer, tout au moins en partie, la relève des établissements d’enseignement brésiliens déficients.

Les professeurs de français dans l’enseignement supérieur au Brésil, qui sont chargés de la formation des professeurs de français du secondaire et d’une partie des cours dans les Alliances françaises, deviennent alors les agents essentiels de l’influence linguistique française à partir de la réforme de l’éducation de 1968. Désormais, les Français accentuent leur action au travers de l’utilisation de ces professeurs de niveau supérieur, puisqu’ils savent que, libres de toute contrainte officielle, les collèges et lycées publics et privés au Brésil vont choisir leurs cours de langue étrangère, plus que jamais, en fonction nécessairement de la disponibilité de professeurs dans l’Etat ou la ville où se trouvent ces établissements.

C’est alors pour accroître le nombre de professeurs universitaires de français au Brésil, donc pour former plus d’enseignants pour les collèges et lycées brésiliens, qu’en novembre 1970 la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGR CST) discute la possibilité d’augmenter le nombre de bourses d’études en France, de 45 à 80 en

---

<sup>1207</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l’ambassade à la DGR CST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1208</sup> Idem.

<sup>1209</sup> « Note sur l’enseignement du français dans l’enseignement secondaire brésilien et le projet de réforme de l’enseignement primaire et moyen », envoyée par l’ambassade à la DGR CST-MAE, RJ 27/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

1971, seulement « pour les candidats [brésiliens] susceptibles de faire une carrière universitaire en langue française »<sup>1210</sup>. En sachant qu'en 1967-1968 l'Etat français attribue 94 bourses aux Brésiliens qui suivent des cours supérieurs en France, dans toutes les branches universitaires, le nombre de 45 bourses en 1969-1970 et 80 en 1970-1971, seulement pour ceux qui se spécialisent en langue française, montre clairement l'importance qui est donnée à cette époque-là à la formation de professeurs universitaires brésiliens de langue française.

Il devient plus important également d'augmenter le nombre de conseillers pédagogiques de langue et de leur donner les moyens nécessaires à l'organisation régulière de stages pédagogiques. Quant aux associations de professeurs de français, qui sont responsables pour une bonne partie de ces stages pédagogiques, « dont l'action de 'substitution' [de l'action culturelle française directe], principalement dans les villes de l'intérieur, est irremplaçable », l'ambassade propose de les soutenir financièrement à partir de 1971 - en outre du soutien politique et logistique, déjà ancien, qu'elles reçoivent de la diplomatie française au Brésil<sup>1211</sup>.

Donc ce sont là les trois piliers de la France pour essayer d'accroître l'enseignement de sa langue au Brésil en 1970 : les professeurs universitaires de français, les conseillers pédagogiques et les associations de professeurs de français.

Au Brésil, on compte en 1970 126 facultés ou instituts de lettres qui ont presque tous une chaire de français. La diplomatie française juge « qu'il est indéniable que ces chaires sont plus vivantes »<sup>1212</sup> là où un professeur français détaché est le responsable. C'est le cas des onze plus importantes universités du pays dans lesquelles enseignent seize lecteurs français. En plus de leur chaire, ces lecteurs sont appelés par l'ambassade à participer aux activités de l'association des professeurs de français de la région et aux stages de perfectionnement organisés par les orienteurs des établissements d'enseignement<sup>1213</sup>.

En 1970, la France a une équipe de cinq conseillers pédagogiques pour l'enseignement du français au Brésil : deux à Rio de Janeiro, un à São Paulo, un à Recife et un à Porto Alegre. Ils sont aidés par les lecteurs de français et les professeurs détachés dans les Alliances françaises. S'appuyant sur les associations de professeurs de français et sous le patronage des

---

<sup>1210</sup> Idem.

<sup>1211</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1212</sup> « Note sur l'enseignement du français dans l'enseignement secondaire brésilien et le projet de réforme de l'enseignement primaire et moyen », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 27/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1213</sup> Idem.



autorités brésiliennes, ces conseillers pédagogiques organisent des journées pédagogiques ou de nombreux stages d'une durée moyenne de huit jours dans les différentes régions du pays. Au cours de cette année-là, 27 stages ont été ainsi organisés, rassemblant chacun en moyenne 60 à 80 personnes, dont l'énorme majorité est constituée de professeurs des collèges et lycées brésiliens<sup>1214</sup>.

Pour améliorer, faciliter et intensifier les travaux de ces conseillers pédagogiques, la DGRCST subventionne de centres de documentation pédagogique installés auprès de ces conseillers, qui assurent « une large diffusion du français (sous forme de prêt des ouvrages importants) dans leur secteur »<sup>1215</sup>. Sous l'impulsion des conseillers pédagogiques, les 22 associations de professeurs de français au Brésil en 1970 deviennent « l'élément moteur des centres permanents de perfectionnement des professeurs de français brésiliens »<sup>1216</sup>. L'aide matérielle du Quai d'Orsay devient alors la condition *sine qua non* pour l'expansion des travaux de ces associations.

Dans le souci de former plus d'universitaires brésiliens dans la langue française, l'examen pour l'entrée dans des universités du pays, le *vestibular*, ainsi que les cours de « français instrumental » (comme on verra plus loin) dans les universités, vont recevoir eux aussi une attention toute particulière de la part de la diplomatie française à partir de 1970. Cette dernière décide de s'attaquer au « problème » de cet examen suite à la première expérience du nouveau *vestibular*<sup>1217</sup> dans l'Université fédérale de Belo Horizonte, auquel participent 9 569 candidats pour 2 500 places disponibles. Ce concours inclut un examen obligatoire d'une langue étrangère vivante, le français et l'anglais sont les deux langues proposées comme option. Le choix des candidats va principalement vers l'anglais : 80,7 % des 9 569. Les Français avaient prévu la préférence pour l'anglais au *vestibular* de cette

---

<sup>1214</sup> Idem.

<sup>1215</sup> Idem.

<sup>1216</sup> Idem.

<sup>1217</sup> Parmi les nouveautés mises en place pour la réforme de l'enseignement brésilien en 1968, avec la loi 5 540, il y a l'adoption du système de classement par notes maximales dans l'examen *vestibular*, celui-ci étant désormais un examen unique pour l'entrée dans les universités du pays. Ce type de *vestibular* est implanté au niveau national à partir de 1971 et 1972. Ce nouvel examen, caractérisé par le système de classement par notes maximales, remplace l'ancien examen de *vestibular* - existant depuis 1911 - qui classait par les notes minimales, c'est-à-dire, l'étudiant qui arrivait à avoir la note minimale exigée était autorisé à s'inscrire à l'université. Le problème de l'ancien *vestibular* est que, avec l'augmentation d'étudiants qui participent à ce concours, il recevait plus que le nombre de places disponibles dans les cours supérieurs. En conséquence, beaucoup d'étudiants classés devaient attendre d'avoir une place libre dans les universités. Le système mis en place en 1970 règle ce problème du déficit en classant seulement le nombre d'étudiants, ceux qui ont eu les meilleurs notes, compatible avec le nombre de places disponibles dans les universités. Voir Francisco José da Silveira Lobo Neto, « Reforma do ensino superior – 1968 », in *Revista eletrônica Trabalho necessário – Documentos e Memória*, ano 6, n° 7, UFF, 2008. [www.uff.br/trabalhonecessario/](http://www.uff.br/trabalhonecessario/)



université, mais pas au point d'arriver à trois fois plus<sup>1218</sup>. Dans cet exemple *mineiro*, ils sentent alors la « décadence » de la préférence pour la langue française et le danger de sa disparition pour le milieu universitaire brésilien, vu que, statistiquement, il y a là une forte probabilité que toutes ou presque toutes les places dans les universités soient prises par des étudiants qui ont suivi un enseignement d'anglais au lycée.

Pour comprendre cette chute de l'influence de la langue française dans les universités brésiliennes, alors que la France augmente ses efforts - dont les efforts financiers - auprès de ces institutions, ainsi que de toutes les autres qui enseignent la langue française, il faut regarder d'abord la situation des collèges et lycées brésiliens en 1970. Au niveau national, en général le français est enseigné pendant deux ans (en moyenne à raison de 2 à 3 heures par semaine) et l'anglais, les deux années suivantes. Une de ces deux langues est choisie par l'élève qui passe au lycée, qui en général a davantage de professeurs d'anglais que de français à sa disposition. Même les collèges et lycées de confession catholique, que les Français considèrent comme d'importants alliés de leur politique culturelle, qui dans les débuts de l'application de la loi *Diretrizes e Bases* avaient maintenu un enseignement continu du français, se sont alignés pour la plupart au fil des ans sur le système général, c'est-à-dire la préférence pour l'anglais<sup>1219</sup>. Et c'est en dépit des efforts de la diplomatie culturelle française, qui reste, pendant toutes les années soixante, avec l'idée que les institutions d'enseignement religieux représentent toujours un moyen pour le rayonnement de sa langue et de sa culture au Brésil. Durant cette décennie, on voit l'action incessante de la diplomatie française auprès de ces institutions.

Au niveau du lycée, le choix de la langue étrangère par les élèves dépend essentiellement des matières d'épreuves d'examen d'entrée à l'université, le *vestibular*. Dans les sections scientifiques (à l'exception de la médecine dans quelques Etats) la langue la plus souvent imposée est l'anglais. Dans la section classique les élèves ont le choix entre les deux langues<sup>1220</sup>. Dans cette situation, la diplomatie française juge que, parmi les lycéens qui ont choisi le français, la « proportion d'élèves qui ont plus ou moins sérieusement étudié pendant leur scolarité, est de 60 % environ »<sup>1221</sup>. Sur ce sujet, le rapport de l'ambassade signale encore

---

<sup>1218</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCS-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1219</sup> « Note sur l'enseignement du français dans l'enseignement secondaire brésilien et le projet de réforme de l'enseignement primaire et moyen », envoyée par l'ambassade à la DGRCS-MAE, RJ 27/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1220</sup> Idem.

<sup>1221</sup> Idem.

que cet enseignement dans les collèges et lycées publics et privés brésiliens est « d'une valeur très médiocre »<sup>1222</sup>. Les classes surchargées (50 élèves ou davantage), « les services démentiels des professeurs (45 à 60 heures par semaine) »<sup>1223</sup>, le fait que seulement 36 % des professeurs sont régulièrement habilités dans l'enseignement secondaire (et 57 % dans le primaire) et l'insuffisance des horaires des cours de français permettent difficilement d'améliorer le niveau. En réalité, « les bons élèves », ceux qui ont choisi la langue française et réussissent au concours *vestibular*, « ont généralement suivi parallèlement les cours des Alliances françaises »<sup>1224</sup>.

D'un autre côté, il est important de constater que la diminution de l'attention portée par le gouvernement militaire aux cours de langue étrangère et l'augmentation du nombre de jeunes universitaires au Brésil (entre autres, à cause de la prolifération des universités et facultés privées, qui sont généralement beaucoup moins exigeantes dans leur examen *vestibular*), créent de nouvelles demandes, à l'intérieur des facultés, d'une sorte de connaissance basique de langue étrangère. Cela est dû, *grosso modo*, à la rentrée dans des universités d'étudiants qui n'ont pas eu de bonne formation pendant le secondaire. C'est alors que le cours de « langue instrumentale » ou cours « d'extension de langue étrangère » s'amorce en milieu universitaire brésilien des années soixante et se répand à la fin de la même décennie. Le but recherché dans ces cours est l'acquisition d'une pratique suffisante de la langue permettant la lecture des œuvres étrangères. En ce qui concerne le français, « ces cours n'existent pas partout »<sup>1225</sup>. Ils se développent suivant les conditions locales, l'intérêt manifesté par les autorités universitaires et le dynamisme de la chaire de français dans l'université donnée. La clientèle qui fréquente ces cours libres « est peu assidue et fluctuante »<sup>1226</sup>.

Ces changements dans les universités à partir de 1970, qui font partie de la réforme de 1968, donnent au moins un espoir aux Français : celle que ces cours de « langue instrumentale » puissent venir à donner « le droit à des crédits »<sup>1227</sup>, surtout « si l'on rend

---

<sup>1222</sup> Idem.

<sup>1223</sup> Idem.

<sup>1224</sup> Idem.

<sup>1225</sup> « Note schématique sur l'enseignement du français au Brésil », envoyée par l'ambassade à la DGRCS-MAE, RJ 15/12/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1226</sup> Idem.

<sup>1227</sup> La graduation universitaire brésilienne est organisée, déjà à la fin des années soixante, à travers le système de crédits de disciplines, c'est-à-dire que, par exemple, dans une formation pour devenir *bacharel* en droit (cinq ans de cours en moyenne) il est exigé un nombre déterminé de crédits

obligatoire l'étude d'une langue étrangère [dans les universités] »<sup>1228</sup>. Bref, la diplomatie française va se mobiliser pour que soient créés des cours - instrumental - de français dans des facultés où n'est pas fondamentale la connaissance d'une langue étrangère pour la formation universitaire, par exemple droit, ingénierie, etc.

Comme le développement des cours de « français instrumental » dépend de la quantité et de l'importance des chaires de langue française dans les universités brésiliennes, regardons de plus près la situation de quelques unes des principales universités du pays. En 1970, les effectifs de la licence français-portugais sont très variables dans les principales universités du pays, qui sont aussi les plus aptes à pratiquer le cours de « français instrumental » :

Université fédérale de Rio de Janeiro	80 étudiants
Université fédérale de l'Etat de Guanabara	20 étudiants
<i>Pontífice Universidade Católica (PUC) - Rio de Janeiro</i>	20 étudiants
Universté de São Paulo (USP)	300 étudiants
<i>Pontífice Universidade Católica - São Paulo</i>	150 étudiants
Université de Brasília	40 étudiants
Université fédérale de Belo Horizonte	100 étudiants
Université fédérale de Curitiba	27 étudiants
Université fédérale de Fortaleza	130 étudiants
Université fédérale de Recife	60 étudiants
Université fédérale de Salvador	80 étudiants
Université fédérale de Porto Alegre	45 étudiants
<i>Pontífice Universidade Católica - Porto Alegre</i>	80 étudiants

Source : « Note schématique sur l'enseignement du français au Brésil », envoyée par l'ambassade française à Rio de Janeiro à la DGRCST-MAE, RJ 15/12/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

Toutefois, pour la politique culturelle française, il y a un aspect positif dans la réforme de 1968, lequel est lié à la post-graduation, qui jusqu'alors a été négligée par le gouvernement

---

accumulés. Chaque discipline suivie par l'étudiant a un nombre de crédits, et c'est la somme de ces crédits accumulés qui va permettre à l'étudiant de recevoir son diplôme.

Ainsi, si le cours instrumental de langue étrangère a des crédits à prendre en compte pour la formation des étudiants, comme les autres disciplines plus directement liées à sa formation universitaire, il est bien probable que les étudiants chercheront plus aisément à fréquenter les cours de langue.

<sup>1228</sup> « Note schématique sur l'enseignement du français au Brésil », envoyée par l'ambassade à la DGRCST-MAE, RJ 15/12/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

brésilien. En 1970, il y a très peu d'universités qui offrent le troisième cycle, notamment dans le secteur linguistique. Dans ce secteur, l'USP est depuis sa fondation une exception pour la langue française, de même que le Centre d'Etudes supérieures de français (CESF) qui avait fonctionné dans la Maison de France à Rio de Janeiro durant la deuxième moitié des années cinquante ; donc même à Rio de Janeiro il n'existe pas de troisième cycle de français en 1970. Cette lacune n'a pas échappé à la réforme de l'enseignement, laquelle a inclus dans ses propositions la création de centres régionaux de post-graduation. Et rapidement il a été fait appel à la coopération française sous la forme de professeurs visiteurs, non seulement pour la langue française mais « peut-être encore davantage dans des disciplines voisines (littérature comparée, linguistique, etc.) »<sup>1229</sup>. Pour combler cette nouvelle demande, les Français prévoient alors l'envoi plus fréquent de professeurs en mission « de deux mois environ », puis pour des missions plus longues créant un « courant d'échanges particulièrement plus fécond que la traditionnelle tournée de conférences »<sup>1230</sup>.

Les actions de la dictature militaire brésilienne pour la formation idéologique des masses à travers l'éducation s'exercent fortement aussi avec l'utilisation des médias de masse. Le premier octobre 1970, par décision du gouvernement Garrastazu Médici, toutes les stations de radio du Brésil sont tenues de transmettre 45 minutes par jour d'un programme éducatif élaboré par le ministère de l'Education et de la Culture. Cette loi a causé une certaine perte d'espace pour la présence française dans les radios, puisque les programmes éducatifs du gouvernement brésilien ne comportent pas de cours de langues. Le problème se pose parce que certaines stations qui réservaient auparavant 30 minutes par jour pour les cours de français et d'anglais, généralement fournis par les ambassades, se voyant déjà imposer 45 minutes par le gouvernement, ont eu tendance à ne plus souhaiter diffuser les cours de langues afin de disposer de ce temps pour l'émission de programmes commerciaux.

Là encore les Français gardent l'espoir que cette obligation de 45 minutes d'émission scolaire « correspond à une première phase d'application du projet qui entend atteindre dans les mois qui viennent trois heures d'émission quotidiennes. Et à la faveur de cette extension, il est vraisemblable que les programmes d'enseignement des langues vivantes reprendront leur place », et cette fois imposés par la loi<sup>1231</sup>.

---

<sup>1229</sup> Idem.

<sup>1230</sup> Idem.

<sup>1231</sup> « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

Je n'ai pas pu constater si ce projet mentionné par les Français - d'obligation de trois heures par jour d'émissions scolaires - a été en fait imposé et mis en pratique par les radios brésiliennes. Cependant, le plus important, c'est que la documentation montre clairement que l'ambitieux plan des Français, développé en 1970, pour les radios au Brésil, est directement influencé par leur attente d'une plus grande possibilité de projection de leur culture à travers les nouvelles règles imposées par la dictature militaire pendant les *Anos de chumbo* (Années de plomb), dans les moyens de communication de masse brésiliens.

L'ambitieux plan, développé par la diplomatie française en novembre 1970, prévoit l'exercice de la politique culturelle au travers de la radio de deux façons : en direction des petites stations de l'intérieur du pays et pour les grandes stations des principales villes. L'idée du projet est de « en deux ans multiplier par dix [!] la présence française sur les ondes brésiliennes »<sup>1232</sup>.

Dans le premier cas, il s'agit de diffuser une ou plusieurs émissions, chacune atteignant une moyenne de 2 000 à 10 000 auditeurs. Comme la diffusion « devient rentable [seulement] lorsqu'elle est assurée en 50 exemplaires au moins »<sup>1233</sup>, les Français ont le souci de retenir trois émissions de 25 minutes chacune, pressées sur un minimum de 50 disques exemplaires, qui sont distribués aux radios de l'« intérieur ». Les principaux programmes diffusés sont : *Paris canta* (chansons du *hit parade*), durée de 25 minutes, 400 exemplaires devant être distribués en 1971 ; *Notícias de Paris* (nouvelles, interviews, actualités), 25 minutes, 300 exemplaires en 1971 ; *Música Francesa* (musique classique), 25 minutes, 150 exemplaires en 1971 ; et bien sûr les cours de langue<sup>1234</sup>.

Pour le second cas, l'action française est centrée vers les dix plus importantes stations de chacun des plus grands centres urbains brésiliens : entre autres, Rio de Janeiro, São Paulo, Belo Horizonte, Porto Alegre, Curitiba, Recife, Salvador, Brasília... Cela fait une totalité de 150 stations. Sur ces centres la diffusion est très rapide, « sur bandes magnétiques de trois émissions ». Ces émissions ont un caractère d'exclusivité, car elles sont faites un mois avant la diffusion pressée sur disque - une partie de ces disques est ensuite envoyée aux radios de l'« intérieur » du pays -. Pour ces stations, il y a une création plus fréquente d'émissions sur les actualités culturelles, scientifiques et techniques<sup>1235</sup>.

---

<sup>1232</sup> Idem.

<sup>1233</sup> Idem.

<sup>1234</sup> Idem.

<sup>1235</sup> Idem.

## 25.2 Les plans pour les lycées Molière et Pasteur et l'amorce du lycée français de Brasília

Depuis au moins 1962, la diplomatie française a deux plans qu'elle considère comme les plus importants à réaliser dans les lycées franco-brésiliens : augmenter son pouvoir sur les deux institutions et les transformer en lycées de « cours expérimentaux », lesquels sont prévus par l'article 104 de la loi *Diretrizes e Bases*. Le changement de statut, pour devenir lycées de « cours expérimentaux », donnerait la possibilité de transformation de ces lycées en institutions véritablement mixtes<sup>1236</sup>, c'est-à-dire, permettrait l'unification des sections française et brésilienne dans chacun des lycées et, en conséquence, la pratique de l'enseignement bilingue dans les deux sections. A l'évidence, si les Français augmentent leur pouvoir dans l'administration des deux lycées, le changement de statut serait plus facilement concrétisé. C'est encore à cette même époque que commencent les discussions entre l'ambassade française et le Quai d'Orsay pour la création d'un lycée français à Brasília<sup>1237</sup>.

En cette année 1962, le Lycée Molière compte 270 élèves dans la section française et 1 030 élèves dans la section brésilienne, il possède 18 professeurs français, 12 d'entre eux recrutés sur place. Le Lycée Pasteur à São Paulo possède dans sa section française 700 élèves et 2 500 dans sa section brésilienne ; il y a 37 professeurs français, dont 30 recrutés sur place. Dans les deux lycées, les contenus restent toujours différents dans chacune des sections<sup>1238</sup>. En les transformant en institutions de « cours expérimentaux », les élèves recevraient une formation commune, tant en français que dans les autres disciplines fondamentales.

Alors que les Français n'arrivent toujours pas à changer le statut de ces lycées, ils essayent d'abord d'élargir leur pouvoir sur ces institutions. Et pour le faire, il faut augmenter l'effort financier. En juillet 1964, la DGACT libère un crédit de 150 000 francs au Lycée Pasteur (l'équivalent à peu près de 195 000 euros en 2011). Le même mois, le directeur du

---

<sup>1236</sup> Jusqu'alors ces lycées sont parfois présentés comme « mixtes » parce que chacun d'eux possède un seul statut et occupe les mêmes bâtiments, mais, comme cela a déjà été dit, ils sont divisés en deux sections, l'une brésilienne et l'autre française, où les cours sont donnés avec des méthodes et des langues différentes. Pour plus de détails sur cette question, voir le chapitre 15.1 Les lycées franco-brésiliens de Rio de Janeiro et de São Paulo.

<sup>1237</sup> Note interne de la Direction des Affaires politiques d'Amérique-MAE : « Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>1238</sup> Idem.

Lycée Molière, « préoccupé de la situation financière de son établissement »<sup>1239</sup>, demande à l'ambassadeur Pierre Sébilleau de l'aider en lui versant 20 000 francs (environ 26 000 euros en 2011)<sup>1240</sup>. La somme lui est envoyée quelques mois plus tard. Ces subventions servent à la réalisation des travaux de réaménagements de la section française du lycée de São Paulo et au règlement de dettes du lycée de Rio de Janeiro<sup>1241</sup>. Elles vont servir aussi au projet d'introduction de la langue française chez les enfants de maternelle et d'extension de la charge horaire pour ceux de l'école primaire des sections brésiliennes des deux lycées

On sait que, pendant toute la période analysée dans ce travail, l'enseignement primaire au Brésil ne fait pratiquement aucune place aux langues étrangères. L'exception reste à l'intérieur des établissements privés. Dans le cas de la langue française, elle est maintenue néanmoins en primaire dans certains collèges religieux et dans des lycées franco-brésiliens. Dans ces derniers, il y a une moyenne de 2 heures et 15 minutes de cours de français par semaine pour les enfants du primaire de la section brésilienne. En 1964, le conseiller culturel propose aux deux lycées d'utiliser une partie de la subvention fournie par le MAE afin d'étendre l'enseignement du français aussi à l'école maternelle et augmenter le temps de cours des étudiants primaires, en même temps que l'Alliance française de São Paulo s'applique à mettre au point une méthode d'enseignement pour ces enfants qui ont entre 2 et 6 ans<sup>1242</sup>.

Ces changements qui sont réalisés dans l'année suivante, vont renforcer le contrôle pédagogique français dans les sections brésiliennes. Parallèlement, l'ambassade continue à travailler à l'intention de la réforme qui pourrait aboutir à la création d'établissements véritablement mixtes. On le voit par exemple, en novembre 1965, dans des instructions du Quai d'Orsay à l'ambassadeur Jean Binoche, instructions dans lesquelles il lui est indiqué de poursuivre et intensifier le dialogue engagé avec les autorités brésiliennes afin que les deux lycées bénéficient de la qualité de « cours expérimentaux »<sup>1243</sup>.

---

<sup>1239</sup> Télégramme de l'ambassadeur Pierre Sébilleau envoyé à la DGACT-MAE, RJ 08/07/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>1240</sup> Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

<sup>1241</sup> Télégramme de l'ambassadeur Pierre Sébilleau envoyé à la DGACT-MAE, RJ 08/07/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157..

<sup>1242</sup> « Note sur la situation du français dans l'enseignement secondaire brésilien », envoyée par le conseiller culturel et de coopération technique auprès de l'ambassade, Maurice Descotes, à la DGACT-MAE, RJ 17/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>1243</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.



Dans cet esprit, la DGACT avait déjà détaché, à la dernière rentrée scolaire (mars 1965), trois nouveaux professeurs et se dispose à « apporter une aide accrue » aux deux établissements « au fur et à mesure de leur reconversion »<sup>1244</sup>. Cette aide doit être apportée principalement aux travaux du Lycée Molière, qui reste installé, selon l'ambassadeur, dans des locaux « vétustes et exigus »<sup>1245</sup>. De la même façon l'ambassadeur doit examiner, à la demande de la DGACT, s'il y a « vraiment besoin » de la création d'un Lycée franco-brésilien à Brasília. Ce nouveau lycée, qui soutiendrait les intérêts des autorités brésiliennes - la participation des délégations diplomatiques au processus d'urbanisation de la Capitale - est considéré alors par l'ambassade française comme un atout qui pourrait aider, avec sa création, à avoir les faveurs de politiciens brésiliens pour leurs plans pour les lycées Molière et Pasteur<sup>1246</sup>.

C'est là une des raisons pour laquelle, au milieu des années soixante, les diplomates français commencent à agir en fonction de la construction d'une école secondaire à Brasília, qui compterait au début 400 à 500 élèves, avec la capacité d'en recevoir jusqu'à 1 200. Dans le projet initial l'établissement aurait un enseignement commun pour les étudiants des deux nationalités ; *a priori* c'est la caractéristique qui doit le différencier des deux autres lycées et en même temps le transformer en exemple à suivre.

Intéressé par le projet, principalement à cause de l'aide qui peut être proportionnée au développement de la ville champignon, le gouvernement brésilien met à la disposition de l'ambassade française un terrain pour la construction du lycée<sup>1247</sup>. Mais avant la libération de quelque ressource, la DGACT demande à l'ambassadeur d'examiner d'abord les modalités suivant lesquelles le terrain proposé par le gouvernement de la Capitale pourra être mis à la disposition et de négocier avec les autorités locales l'octroi d'un statut de « cours expérimental » pour le futur lycée<sup>1248</sup>.

Pour en revenir aux lycées Molière et Pasteur, la Commission mixte franco-brésilienne, qui a été formée à la suite de la signature de l'Accord de coopération scientifique et technique en 1967, ne fait que renforcer l'idée qu'une réforme dans l'organisation des deux institutions est nécessaire. La délégation française insiste sur le fait que les deux établissements doivent devenir vraiment mixtes, amplement ouverts aux jeunes et aux enfants

---

<sup>1244</sup> Idem

<sup>1245</sup> Idem.

<sup>1246</sup> Idem.

<sup>1247</sup> « *Ata final da Comissão mista franco-brasileira* », Paris 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1248</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 14/12/68, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

brésiliens et français, où tous les élèves recevraient une formation bilingue et commune dans les disciplines fondamentales. Le premier pas que la Commission fait en ce sens est le rétablissement des discussions entre les autorités brésiliennes et l'ambassade française pour qu'il soit attribué au lycée de São Paulo le statut de « cours expérimental ». *A priori* le ministre de l'Education brésilien, Moniz Abrão, est d'accord avec l'idée, mais elle doit être d'abord encore discutée entre le Conseil d'éducation de l'Etat de São Paulo et la direction du Lycée Pasteur<sup>1249</sup>.

Le statut de « cours expérimental » est finalement accepté quelques mois après, mais seulement pour le Lycée Pasteur. Depuis, la diplomatie française concentre son effort sur le lycée de Rio de Janeiro et sur le futur lycée qui doit être créé à Brasília. On voit que, dans les instructions données au nouvel ambassadeur François de Laboulaye en décembre 1968, la DGACT montre que « l'objectif principal à atteindre au lycée franco-brésilien de Rio de Janeiro est d'aboutir à un enseignement bilingue, analogue à celui qui a été accordé au Lycée Pasteur »<sup>1250</sup>. Quant au lycée français à Brasília, il est finalement créé en 1973, avec l'appellation d'Ecole française de Brasília. En 1996, cette Ecole devient Lycée François Mitterrand.

### **25.3 Le bond des Alliances françaises et son partenariat avec les établissements d'enseignement**

Le bond des Alliances françaises au Brésil se passe principalement entre 1954 et 1964, puis on constate une stagnation pratiquement au moins jusqu'aux années 1970. Cela s'explique, en partie, parce que plus que jamais auparavant, depuis 1965, les Alliances françaises du Brésil sont encadrées par des professeurs détachés par la France, sous l'autorité d'un inspecteur général des Alliances françaises siégeant à Rio de Janeiro, ce dernier travaillant en étroit contact avec l'Alliance mère et le Service culturel de l'ambassade. Il y a aussi, d'autre part, la coïncidence entre l'augmentation des cours de l'Alliance française et la fondation de la V<sup>e</sup> République et celle de l'application du premier Plan quinquennal à partir

---

<sup>1249</sup> « *Ata final da Comissão mista franco-brasileira* », Paris 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1250</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 14/12/68, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

de 1959 ; mais cela seulement en partie, vu que le nombre d'Alliances brésiliennes ne cesse de grandir durant toute la IV<sup>e</sup> République.

Pour qu'on puisse avoir déjà une idée de la quantité d'Alliances françaises créées au Brésil dans cette période, voyons tout d'abord l'exemple de São Paulo, Etat où est fondée la majeure partie des nouvelles Alliances. Le document le plus important à nous informer sur le sujet est un rapport analytique sur les Alliances françaises de cet Etat de 1960. Ce rapport est fait par Claude Robert, alors directeur des cours de la Casa da Cultura francesa - Alliance française, il n'inclut pas les « anciennes » Alliances françaises des villes de São Paulo, Santo André et Santos. En effet, sans tenir compte de ces dernières, il décrit quelques unes des caractéristiques basiques des ACFB (Associations culturelles franco-brésiliennes) et Alliances françaises qui sont créées dans son Etat entre les années de 1955 et 1960 (on rappelle que toute Alliance française est créée suite à la fondation d'une ACFB) :

- 1) Jundiaí : localisée au n° 163 rue do Rosário. Cette Alliance est fondée en 1954 comme une annexe de l'Alliance française de la capitale São Paulo. Elle a près de 150 élèves en 1955, ensuite elle a décliné, et en 1960 ses élèves se situent autour de 80. Cette année-là, Claude Robert dit espérer que cette annexe « reprendra sa marche en avant, d'autant plus que Jundiaí, ville de 80 000 habitants, se développe rapidement »<sup>1251</sup>.
- 2) Campinas : fondée en 1956, cette Alliance est localisée n° 1 255 rue Padre Vieira. D'après Claude Robert, elle est « remarquablement menée par sa directrice Maria Aparecida Coudry ». Installée dans un local « vaste, agréable et bien placé », cette Alliance, qui travaille en rapports étroits avec la Faculté catholique, réunit plus de 200 élèves en 1960 et « pourra grouper plus de 400 élèves »<sup>1252</sup>.
- 3) Araraquara : n° 1 425 rue Padre Duarte. Créée en 1954, sous l'initiative d'un certain Louis Pokorny, cette Alliance se développe rapidement et dépasse en 1960 120 élèves, dans une ville de 45 000 habitants. Les cours fonctionnent dans un local prêté par la municipalité, concurrentement avec un centre de cours de langue italien et un de l'association Union Brésil-Etats-Unis. D'après le jugement de Claude Robert, « l'atmosphère et le niveau des études sont excellents »<sup>1253</sup>.

---

<sup>1251</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de la Casa da Cultura francesa - AF de São Paulo, à Philippe Greffet, secrétaire général des ACFB, Rio de Janeiro, SP 04/07/60, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1252</sup> Idem.

<sup>1253</sup> Idem.

- 4) Bragança Paulista : n° 44 rue Docteur Cândido Rodrigues (apparemment c'est l'adresse personnelle d'Afonso Risi, président de cette Alliance). Dans une ville située à 80 km de la capitale *paulista*, cette filiale fondée en 1956 est considérée par Claude Robert comme une « des plus dynamiques du Brésil », avec 100 élèves (chiffre remarquable si l'on songe à la petite population de cette ville, qui en 1960 n'arrive pas à 30 000 habitants). Pour ses cours, elle a loué un « petit local bien placé »<sup>1254</sup>.
- 5) Marília : n° 255 avenue Feijó. Fondée à la fin 1957 par Francisco Guillaumon, professeur d'origine française, cette Alliance possède en 1960 environ 110 élèves. Les cours fonctionnent dans une salle prêtée par le Club portugais de la ville, qui a 65 000 habitants environ.
- 6) São João da Boa Vista : n° 350 rue Marechal Deodoro (c'est aussi l'adresse personnelle de Joaquim José de Oliveira Neto, président de cette Alliance). Créée en 1959, dans cette ville de 25 000 habitants, elle possède 35 élèves. Son unique professeur est le Belge retraité Charles Wyrersch.
- 7) São José dos Campos : n° 326 rue Vilaça. Cette Alliance a démarré à la fin 1959 sous l'impulsion d'un certain M. Cassagnol. Ses cours ont lieu dans un local loué par l'Association culturelle franco-brésilienne (ACFB) ; ils réunissent près de 80 élèves en 1960. Il est prévu par Claude Robert qu'elle peut se développer au cours des cinq années suivantes de manière à grouper environ 150 élèves<sup>1255</sup>.
- 8) Garça : n° 450 rue Carlos Gomes (c'est aussi l'adresse personnelle de Serge Kandoroff, président de cette ACFB). Dans cette ville de 40 000 habitants, une Alliance française est créée en mars 1960 par le jeune apatride d'origine russe, né en France, Serge Kandauroff. Les cours sont donnés dans la Bibliothèque municipale à environ 50 élèves.
- 9) Pinhal : n° 75 rue 16 de Abril (c'est aussi l'adresse personnelle de Célia Mourão Pereira da Silva, présidente de cette ACFB). La ville Pinhal est habitée par environ 30 000 individus et, grâce à l'initiative de Célia Mourão Pereira da Silva, son Alliance est née en avril 1960. En cette même année, elle possède déjà près de 50 élèves. Les cours ont lieu au siège de l'Association des Etudiants de la ville. Au milieu des années soixante, les deux sœurs de Célia Mourão Pereira da Silva se mobilisent pour créer une ACFB à Poços de Caldas (nous n'avons pas de confirmation de l'inauguration d'une Alliance française dans cette ville).

---

<sup>1254</sup> Idem.

<sup>1255</sup> Idem.

10) São José do Rio Preto : n° 3 126 rue Siqueira Campos (apparemment c'est aussi l'adresse personnelle de Reinaldo Nogueira, président de cette ACFB). D'après Claude Robert, cette Alliance est appelée « à se développer rapidement en raison de l'importance de cette ville de 100 000 habitants environ, qui possède une des facultés les plus actives de l'Etat de São Paulo »<sup>1256</sup>. En juillet 1960, les cours sont annoncés pour commencer le premier août, « dans un local prêté par une société ». Le cours est prévu de débiter avec 150 élèves. Claude Robert considère que cette Alliance « mérite d'être particulièrement soutenue »<sup>1257</sup>.

11) Presidente Prudente : Faculté de Philosophie, Caixa postal 957 (l'adresse pour correspondance de Louis Baudin, président de cette ACFB et professeur à la Faculté de Presidente Prudente). En juillet 1960, l'ACFB est en train de se constituer dans cette ville de 90 000 habitants. Elle doit commencer ses activités au mois d'août de la même année, dans un local prêté par l'Association rurale. Le professeur recruté pour cette Alliance est Mme Künely, une suisse. « Etant donné le développement rapide de la ville »<sup>1258</sup>, Claude Robert espère que cette ACFB réunira plus de 130 élèves.

12) Sorocaba : depuis de nombreuses années la direction de la Casa da Cultura francesa - Alliance française désire créer une ACFB dans cette ville importante de 110 000 habitants, à 100 km de São Paulo. D'après Claude Robert, cette création aura lieu « dans les mois à venir ». Selon lui, « le problème du local sera réglé favorablement au cours du mois de juillet [1960], et groupera peut-être une centaine d'élèves »<sup>1259</sup>.

13) A Taubaté, ville d'environ 80 000 habitants, une ACFB est en train de se fonder en juillet 1960 en s'appuyant sur la *Companhia Mecânica Pesada* et sur la Faculté locale. Claude Robert prévoit que cette ACFB « peut naître en 1961, et réunir entre 80 et 100 élèves »<sup>1260</sup>.

14) A Ribeirão Preto, où l'Alliance française est en sommeil depuis 1957, il est prévu sa réouverture pour le début 1961, quand « seront regroupés 150 élèves »<sup>1261</sup>.

---

<sup>1256</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de la Casa da Cultura francesa - AF de São Paulo, à Philippe Greffet, secrétaire général des ACFB, Rio de Janeiro, SP 04/07/60, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1257</sup> Idem.

<sup>1258</sup> Idem.

<sup>1259</sup> Idem.

<sup>1260</sup> Idem.

<sup>1261</sup> Idem.

Il est donc évident que depuis 1955 un mouvement très net se dessine pour la création d'ACFB et d'Alliances françaises dans les principales villes de l'Etat de São Paulo. En juillet 1960, le directeur des cours de la Casa da Cultura francesa - Alliance française estime encore que « dans deux ans des ACFB existeront », non seulement dans les villes énumérées plus haut, mais aussi à Baurú, Piracicaba, Franca, São Carlos et Araçatuba. C'est ainsi que, en 1960, seulement dans l'Etat de São Paulo on compte 16 Alliances françaises en fonctionnement (São Paulo (qui a peut-être trois filiales de plus dans la ville), Santos, Santo André, Jundiaí, Campinas, Araraquara, Bragança Paulista, Marília, São João da Boa Vista, São José dos Campos, Garça, Pinhal, São José do Rio Preto), 4 en train de se constituer (Presidente Prudente, Sorocaba, Taubaté et Ribeirão Preto, cette dernière plutôt en train de se reconstituer) et 5 en projet de constitution (Baurú, Piracicaba, Franca, São Carlos et Araçatuba).

Ainsi comme à Rio de Janeiro, l'Alliance française de la capitale *paulista* s'efforce d'étendre ses cours, non seulement dans les espaces géographiques, mais aussi aux classes ouvrières. L'inauguration d'une nouvelle filiale de l'Alliance française à São Paulo au début des années soixante, dans le quartier populaire Brooklin-Santo Amaro, très éloigné du centre ville, va toucher alors des groupes sociaux habitant en banlieue, qui jusqu'à ce moment-là ne sont pas touchés par les services d'un des plus grands instruments de la politique culturelle de la France. Avec ce nouveau siège, la direction de la Casa da Cultura francesa - Alliance française, responsable de cette filiale, espère avancer dans le sens de la démocratisation de la culture française chez les *Paulistas*<sup>1262</sup>.

Au niveau national, à la fin 1962, il y a 36 ACFB et 52 établissements d'Alliance française, en incluant les filiales. Ces 52 sièges de cours, dans toutes les régions du Brésil, ont un total de 20 400 élèves<sup>1263</sup>. Un an après, le nombre est monté à 38 comités ACFB, 54 points de cours et 22 500 élèves. En analysant ces chiffres en 1965, la DGACT qualifie la position de la langue française dans le pays, par rapport aux cours de langue offerts par les autres pays, d'« excellente »<sup>1264</sup>.

Une des importantes raisons pour le bond du nombre de sièges et d'élèves dans les Alliances françaises est liée à la création d'une méthode d'enseignement audio-visuel,

---

<sup>1262</sup> Lettre de Paul Mondoloni, directeur de la Casa da Cultura francesa - AF de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 12/02/63, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1263</sup> Note interne de la Direction des Affaires politiques d'Amérique-MAE : « Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>1264</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

introduite d'abord à Rio de Janeiro et São Paulo, puis partout à partir des années 1965 et 1966. Mais curieusement, à partir de ces mêmes années, on constate déjà une petite réduction de sièges et d'élèves. Si nous comparons les chiffres de 1963 avec ceux de la fin de la même décennie, on constate qu'en 1963 on compte 54 points de cours et environ 22 500 élèves, et qu'en 1970 ces nombres sont respectivement 51 et 19 760<sup>1265</sup>.

Il est important de savoir qu'il n'est pas rare de voir l'ouverture et la fermeture d'une Alliance française au bout de peu d'années. En ce sens, l'Alliance française de Vitória a été le premier exemple connu : inaugurée en 1937, elle arrête ses cours en 1940, pour une réouverture seulement au début des années cinquante ; celle de Ribeirão Preto reste en « sommeil » entre les années de 1957 et 1961, etc.<sup>1266</sup> De plus, il y a plusieurs sièges d'Alliances au Brésil qu'on voit mentionnés dans des rapports produits par l'ambassade française à Rio de Janeiro, par le Quai d'Orsay et par l'Alliance mère à Paris durant les années cinquante et soixante, et qui ensuite simplement ne sont plus du tout cités dans des rapports suivants.

Toutefois, la diminution d'élèves et d'Alliances à partir de 1965 doit être relativisée parce que, pendant la deuxième moitié de la décennie, les Alliances françaises du Brésil diversifient grandement leurs actions en dehors de leurs sièges. En fait, depuis quelques années ces Alliances « ont pris conscience de leur vocation propre dans le domaine de la diffusion pédagogique du français »<sup>1267</sup>. Depuis lors, elles jouent un rôle pilote aux yeux des établissements d'enseignement brésiliens, pour les cours de français dans ces derniers<sup>1268</sup>. En ce sens, les Alliances sont devenues un solide point d'appui pour la formation des lycéens qui participent au concours *vestibular*. Ces centres extérieurs aux sièges des Alliances étendent leur action dans plusieurs collèges et lycées privés auprès desquels ils prétendent assurer une assistance pédagogique et garantir la qualité de l'enseignement du français aux étudiants du secondaire<sup>1269</sup>.

---

<sup>1265</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1266</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de la Casa da Cultura francesa - AF de São Paulo, à Philippe Greffet, secrétaire général des ACFB, Rio de Janeiro, SP 04/07/60, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1267</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1268</sup> Idem.

<sup>1269</sup> « Note sur l'enseignement du français dans l'enseignement secondaire brésilien et le projet de réforme de l'enseignement primaire et moyen », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 27/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.



Au début 1964, d'une certaine façon conditionnée par la loi *Dittrizes e Bases* - qui *a priori* a été perçue par les Français comme une menace pour leur langue -, l'ambassade conseille aux directeurs des Alliances au Brésil de créer des cours extérieurs à leurs sièges. A cette époque, pour le conseiller culturel Maurice Descotes, « les possibilités d'action qui s'ouvrent à ces cours sont infinies et nous sommes loin de répondre à la demande »<sup>1270</sup>. Une des évidences qui aident à prouver cette affirmation est le fait que chaque année des Alliances de tout le Brésil reçoivent, des différents Centres académiques d'étudiants, des demandes de bourses pour que des jeunes universitaires puissent fréquenter les cours des Alliances. A Porto Alegre, par exemple, en 1962 et 1963 il y a eu une demande annuelle moyenne de 250 bourses. L'énorme majorité des demandeurs n'a pas pu recevoir de bourses<sup>1271</sup>.

Pour répondre à cette demande le plus rapidement possible, sans avoir à investir pour la création de nouveaux sièges, est mis en pratique le détachement de professeurs de français des Alliances dans toutes les universités, même celles de moindre importance, ainsi que dans des établissements d'enseignement en général. Ce type de professeur a la fonction de s'adresser à un groupe auquel il doit dispenser généralement un enseignement élémentaire, le dit « cours instrumental ».

Outre l'intention de faire face à la grande prédominance de la langue anglaise dans des établissements d'enseignement brésiliens<sup>1272</sup>, le projet du « cours instrumental » prend comme paradigme négatif (il est né à partir de la constatation que l'on doit faire le contraire) l'erreur longtemps commise par les pouvoirs publics brésiliens - et qui sera encore accentuée par les militaires à partir de 1964 - « qui ont démesurément accru leur enseignement supérieur, sans trop se préoccuper de la valeur des étudiants qui y auraient accès »<sup>1273</sup>. Ce plan de l'Alliance française hors siège signale l'importance du fait que tout professeur détaché auprès des universités, lycées ou collèges soit bien prévenu que l'essentiel de son travail devra porter « moins sur l'université que sur la pénétration [de la langue et de la culture française] dans les

---

<sup>1270</sup> « Note sur la situation du français dans l'enseignement secondaire brésilien », envoyée par le conseiller culturel et de coopération technique auprès de l'ambassade, Maurice Descotes, à la DGACT-MAE, RJ 17/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>1271</sup> *Idem.*

<sup>1272</sup> Voir ici le chapitre 25, 25.1 Les idées et les pratiques françaises pour s'adapter aux changements dans l'enseignement brésilien.

<sup>1273</sup> « Note sur la situation du français dans l'enseignement secondaire brésilien », envoyée par le conseiller culturel et de coopération technique auprès de l'ambassade, Maurice Descotes, à la DGACT-MAE, RJ 17/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

lycées et collèges »<sup>1274</sup>. Il doit s'occuper plutôt des étudiants qui n'ont pas eu encore de contact avec la langue française ; c'est ainsi que, en même temps qu'il touche la demande, il la fait accroître. L'idée est que, avec une augmentation de la demande chez les élèves de l'enseignement public, ces établissements seraient forcés de créer des cours de français ou, en cas de cours déjà existants, d'engager plus de professeurs<sup>1275</sup>.

L'Alliance française de Fortaleza apparaît comme le meilleur exemple de cette nouvelle pratique. Elle a réussi à mettre au point en 1963, en accord avec dix directeurs de collèges de la ville, un programme d'« inspections et visites » qui lui permet de suivre les professeurs brésiliens de français, dans ces collèges, et ainsi d'améliorer leur enseignement. A Natal, les pouvoirs publics ont amené le secrétaire de l'Education d'Etat du Rio Grande do Norte à prendre des mesures pour accorder des bourses brésiliennes d'études à l'Alliance française. Et cela à chaque fois qu'il est constaté le besoin de former des professeurs de français pour les collèges de cet Etat, ces derniers étant aussi « inspectés et visités » par des professeurs de l'Alliance française<sup>1276</sup>.

Il y a encore une autre pratique qui est née, probablement en 1963, à partir de l'expérience du Collège Cândido Godoy à Porto Alegre. Ce dernier situé dans une zone très pauvre, l'Alliance française de la ville lui a fait don d'un « certain nombre de livres didactiques », qui sont distribués aux élèves mais dont la propriété reste au collège. Ainsi, après avoir développé la sympathie et la curiosité pour la culture et la langue française chez ces étudiants pauvres, avec la collaboration d'un groupe de professeurs locaux, le cours de français est institué et un « club de français » est créé dans le collège. A la fin de l'année un examen est organisé par l'Alliance française de la ville<sup>1277</sup>.

Suite au bond des Alliances françaises au Brésil entre 1954 et 1964, vu les raisons pour lesquelles nous devons relativiser l'importance de la diminution du nombre de leurs sièges à partir du milieu de la décennie, regardons maintenant de plus près la situation des 51 Alliances existantes à la fin de notre période.

En 1970, les deux plus importantes Alliances françaises au Brésil, celles de Rio de Janeiro et de São Paulo, ont en plus de leur siège central, la première cinq filiales, la seconde

---

<sup>1274</sup> Idem.

<sup>1275</sup> Idem.

<sup>1276</sup> Idem.

<sup>1277</sup> Idem.

six ; les 38 autres Alliances sont éparpillées dans toutes les régions brésiliennes<sup>1278</sup>. Après le pic de 1963 et 1964 (environ 22 500 élèves), sa diminution en 1965 et 1966, l'effectif d'élèves entre les années 1967 et 1970 a une petite augmentation constante, avec un bref hiatus en 1969 : en 1967 ils sont 16 280, en 1968 le nombre s'élève à 19 265, en 1969 on compte 19 050 étudiants et en 1970 le nombre passe à 19 760. Soit une augmentation de 21,2 % en quatre ans ; ce qui représente plutôt une presque récupération du nombre qu'on observe au début de la décennie. Il est important de signaler que dans les principales villes l'augmentation d'élèves a été de beaucoup supérieure à la moyenne nationale. Ainsi la forte poussée enregistrée en 1968, par rapport à l'année antérieure, démontre une hausse d'élèves dans des Alliances à São Paulo de 42 %, à Rio de Janeiro le pourcentage est de 40 % et à Brasília de 47 % d'augmentation<sup>1279</sup>.

Ces effectifs sont constitués en majorité d'élèves de l'enseignement secondaire et d'étudiants universitaires. Selon la Délégation générale de l'Alliance française en 1970, « l'enseignement audio-visuel et les cours interactifs ont attiré depuis six ans une nouvelle clientèle d'adultes d'âge plus élevé ». En 1969, 89 % des élèves ont moins de 30 ans, se répartissant ainsi : 49 % de moins de 20 ans, 26 % de 20 à 25 ans et 14 % de 25 à 30 ans<sup>1280</sup>.

L'enquête faite en 1969 sur la répartition selon le sexe, confirme que la langue française est devenue au Brésil « une langue de jeune fille », pendant que les jeunes hommes choisissent plutôt l'anglais en raison de la meilleure possibilité d'ascension économique. Cette année-là, dans l'enseignement traditionnel de la langue française dans des Alliances, 22 % des élèves sont du sexe masculin, dans l'enseignement au travers de la méthode audio-visuelle ils sont 34,5 % et dans l'enseignement littéraire de niveau supérieur les hommes correspondent à seulement 8,7 % des élèves<sup>1281</sup>.

#### Liste des Alliances françaises du Brésil et leurs effectifs d'élèves de 1968 à 1970

Alliances françaises	1968	1969	1970
Aracajú	192	228	269
Belém	186	124	243
Fortaleza	246	226	261

<sup>1278</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1279</sup> Idem.

<sup>1280</sup> Idem.

<sup>1281</sup> Idem.

Goiânia	297	321	281
João Passoa	239	291	289
Juiz de Fora	194	130	216
Natal	247	202	178
Porto Alegre	(?)	(?)	193
Presidente Prudente	98	133	129
Vitória	216	194	166
Maceió	(?)	165	302
Niterói	370	357	407
Santos	548	470	455
Curitiba	589	629	736
Belo Horizonte	975	1000	904
Brasília	659	871	1034
Recife	913	846	832
Rio de Janeiro (siège plus 5 filiales)	6 958	6 876	6 403
São Paulo (siège plus 6 filiales)	3 960	4 031	4 143
Araraquara	65	59	51
Botucatu	(?)	108	71
Bragança Paulista	119	96	97
Campina Grande	80	58	45
Campo Grande	40	37	40
Campos	(?)	(?)	81
Caxias do Sul	(?)	(?)	37
Cornélio Procópio	149	149	182
Crato	51	37	31
Florianópolis	119	148	155
Londrina	(?)	(?)	45
Montes Claros	108	190	155
Monte Aprazível	(?)	(?)	26
Pelotas	144	158	116
Ponta Grossa	42	21	18
Ribeirão Preto	170	306	280

Santa Maria	75	87	136
São José do Rio Preto	40	50	32
São José dos Campos	201	277	228
São Luís do Maranhão	282	251	372
Virginha	(?)	(?)	37
Total des 40 Alliances (plus 11 filiales)	19 265	19 051	19 757

Tableau élaboré à partir du document « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

### Liste du patrimoine des Alliances françaises du Brésil en 1970

Matériel pédagogique	Acheté par les Alliances	Reçu de la DGRCSST	Total
Magnétophones	84	87	171
projecteurs fixes	88	59	147
projecteurs cinéma 16 mm	17	17	34
Electrophones	29	20	49
5 laboratoires avec un total de 41 cabines, tous reçus de la DGACT			

Tableau élaboré à partir du document « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

**Fonds des bibliothèques (les Alliances françaises du Brésil gèrent 24 bibliothèques en 1970, celles de São Paulo ne sont pas mentionnées dans le document consulté, donc elles ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessous)**

Alliances françaises	nombre de volumes
Aracajú	1 912
Belém	2 338
Belo Horizonte	4 327
Caxias do Sul	125
Cornélio Procópio	225
Curitiba	2 200
Florianópolis	183
Fortaleza	914
Goiânia	1 257
João Pessoa	1 142

Juíz de Fora	1 500
Maceió	669
Montes Claros	461
Niterói	2 065
Pelotas	890
Presidente Prudente	370
Recife	3 412
Rio de Janeiro (distribués entre le siège et 5 filiales)	9 021

Tableau élaboré à partir du document « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

En 1970, sept Alliances sont propriétaires d'une partie ou de la totalité des locaux qu'elles occupent. Quatre d'entre elles ont bénéficié pour le devenir d'une aide de la France sous forme de « subventions exceptionnelles »<sup>1282</sup>. L'estimation de la valeur totale de l'immobilier de ces sept Alliances en 1970 est de 7 649 000 francs (environ 7 881 000 euros en 2011)<sup>1283</sup>. Regardons en détail :

- 1) Belo Horizonte : propriétaire de son siège de 800 m<sup>2</sup>, subvention de 200 000 francs en 1969 (217 000 euros en 2011), valeur immobilière en 1970 : 478 000 francs (493 000 euros en 2011).
- 2) Brasília : propriétaire de son siège de 1 200 m<sup>2</sup>, subvention de 450 000 francs en 1962 (636 000 euros en 2011) et 45 000 francs en 1966 (56 000 euros en 2011), valeur immobilière en 1970 : 684 000 francs (705 000 euros en 2011).
- 3) Curitiba : propriétaire de son siège de 360 m<sup>2</sup>, subvention de 30 000 francs en 1966 (37 000 euros en 2011), valeur immobilière en 1970 : 193 800 francs (200 000 euros en 2011).
- 4) Fortaleza : propriétaire de son siège de 350 m<sup>2</sup>, pas de subvention, valeur immobilière en 1970 : 148 200 francs (153 000 euros en 2011).
- 5) Rio de Janeiro : propriétaire de trois sièges sur six : Botafogo : 780 m<sup>2</sup>, pas de subvention, valeur immobilière en 1970 : 741 000 francs (765 000 euros en 2011) ; Copacabana : 650 m<sup>2</sup>, pas de subvention, valeur immobilière en 1970 : 695 000 francs

<sup>1282</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1283</sup> Idem.

(716 000 euros en 2011) ; Ipanema : 300 m<sup>2</sup>, pas de subvention, valeur immobilière en 1970 : 535 800 francs (552 000 euros en 2011).

6) Santos : propriétaire de son siège de 540 m<sup>2</sup>, pas de subvention, valeur immobilière en 1970 : 296 400 francs (306 000 euros en 2011).

7) São Paulo : propriétaire de quatre sièges sur sept : Centre (avec le théâtre de l'Alliance française) : 2 730 m<sup>2</sup>, subvention de 150 000 francs en 1963 (202 000 euros en 2011), valeur immobilière en 1970 : 2 918 400 francs (3 010 000 euros en 2011) ; Jardim América (Alameda Tietê) : 390 m<sup>2</sup>, pas de subvention, valeur immobilière en 1970 : 456 000 francs (470 000 euros en 2011) ; Vila Mariana : 400 m<sup>2</sup>, pas de subvention, valeur immobilière en 1970 : 387 600 francs (400 000 euros en 2011) ; Santo André : 120 m<sup>2</sup>, pas de subvention, valeur immobilière en 1970 : 114 000 francs (118 000 euros en 2011)<sup>1284</sup>.

Toujours en 1970, les Alliances françaises au Brésil ont un total de 409 professeurs recrutés localement, la très grande majorité d'entre eux sont des Brésiliens. 58 enseignants sont détachés de France (y compris les membres de la Délégation générale), soit 3 agrégés, 10 certifiés (licenciés), 5 adjoints d'enseignement, 14 professeurs de CEG (?), 1 professeur d'enseignement technique et 25 instituteurs. La représentation de ces fonctionnaires français détachés au Brésil est la suivante : 3 membres de la Délégation générale, 14 professeurs à Rio de Janeiro, 12 à São Paulo, 4 à Belo Horizonte, 4 à Recife, 3 à Brasília, 3 à Santos, 2 à Belém, 2 à Porto Alegre, 11 Alliances avec chacune un seul professeur, 21 Alliances ne bénéficient pas de professeurs détachés<sup>1285</sup>.

A cette époque, l'organisation des études dans des Alliances françaises au Brésil est reporté sur huit ou neuf ans, dont un premier cycle de cinq ans d'initiation à la langue et un deuxième de trois ou quatre ans d'études littéraires. Le premier cycle de cinq ans peut être réduit à trois par un rythme intensif qui porte le nombre de cours hebdomadaires de 3 à 6 ou 10. L'enseignement littéraire suit les programmes fixés par la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nancy à laquelle les Alliances françaises du Brésil sont rattachées.

Chaque Alliance délivre des diplômes qui sont en vérité des attestations de fin d'études et n'ont qu'une valeur relative :

---

<sup>1284</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCS-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156. Conversions faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

<sup>1285</sup> Idem.



1) Les « Diplômes [dits] de Nancy » sont ceux qui revêtent la plus grande importance, puisqu'ils sont délivrés suite aux examens entièrement organisés dans des Alliances du Brésil par la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nancy<sup>1286</sup>. La première session de ces examens a lieu en 1956 et en 15 ans leur tradition s'est déjà implantée au Brésil. Ces examens sont devenus les examens officiels français à l'intention des étudiants étrangers, définis par l'arrêté ministériel du 25 octobre 1961 et modifiés par celui du 28 février 1967. Ce dernier degré dit supérieur est équivalent à la première année du Diplôme universitaire d'études littéraires (DUEL) en France, et le Brésil en a de son côté reconnu la validité par un arrêté du 12 novembre 1964. En 1966, il y a 128 candidats brésiliens à ces examens, en 1967 ils sont 186, en 1968, 112, en 1969, 181 et en 1970, 235<sup>1287</sup>.

2) « Certificat d'étude pratique de la langue française ». La proportion de plus en plus forte dans les Alliances d'élèves non littéraires et désireux d'acquérir une connaissance pratique de la langue française (pour la lecture et l'écriture de base), ainsi que l'orientation prise à partir de 1963 de l'enseignement de base et des cours de « français instrumental », ont amené les Alliances françaises brésiliennes à concevoir et à définir un certificat de fin de premier cycle mieux adapté à la nouvelle réalité. Cet examen est expérimenté par la première fois au cours de 1970 à Rio de Janeiro et « dans six centres de l'intérieur du pays » (?), et il est prévu d'avoir sa première session généralisée au Brésil en 1971<sup>1288</sup>.

Pendant longtemps les Alliances ont utilisé comme méthode d'apprentissage celle de Gaston Mauger, *Cours de langue et civilisation française*. Sous leur influence, ce manuel est introduit dans l'enseignement local au milieu des années cinquante. Edité sur place, il en est vendu régulièrement au Brésil chaque année environ 120 mille exemplaires (au moins pendant les années soixante). Un rôle également déterminant est joué pour la diffusion au

---

<sup>1286</sup> Délivrés par l'Université de Nancy, ces diplômes nécessitent des démarches longues et compliquées : ils doivent être soumis au visa des ministères des Affaires étrangères et de l'Education nationale avant de l'être à celui du consulat général du Brésil à Paris, qui réclame 33 francs par diplôme en 1960 (l'équivalent à 50 euros en 2011 ; calcul fait à partir des données disponibles dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)). Lettre de Roger Gouze (qui remplace le secrétaire général de l'Alliance française de Paris Marc Blancpain, qui est en mission en Grèce) à Claude Robert, directeur de la Casa da Cultura francesa - AF de São Paulo, Paris 10/11/61, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1287</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1288</sup> Idem.

Brésil de la méthode audio-visuelle Centre de recherche pour l'enseignement et diffusion du français (CREDIF). Cette méthode, avant-gardiste pour l'époque, est pratiquée dans les Alliances du Brésil depuis le milieu des années soixante. En 1970 ces Alliances se sont tournées vers la méthode *La France en direct*, de Guy et Janine Capelle<sup>1289</sup>, laquelle est adoptée pour la rentrée de 1971, d'abord à Rio de Janeiro, São Paulo, Belo Horizonte, Brasília, Curitiba et Porto Alegre, soit pour environ 3 500 élèves<sup>1290</sup>.

Il est toujours important de rappeler que le bond des Alliances françaises conduit aussi à l'expansion de la présence d'autres éléments de la culturelle française outre la langue, puisque toutes ces Alliances hébergent les types de manifestations les plus variées venues de la France. S'il y a donc 51 sièges d'Alliances au Brésil à la fin des années soixante, cela équivaut à dire qu'il y a 51 foyers susceptibles de recevoir des conférenciers, expositions, etc. français. L'avantage sur d'autres lieux publics, un théâtre ou un musée brésilien par exemple, est que les Alliances ont comme priorité les éléments culturels venus de France, de plus la diplomatie française n'a pas besoin de payer pour utiliser ces espaces. Les autres lieux publics, au contraire, sont ouverts aux manifestations culturelles de toutes les nations et souvent il faut payer pour les utiliser.

Par exemple, le nombre de manifestations dans les Alliances françaises du Brésil en 1969 est symptomatique : 62 conférences présentées par des Français dans 17 Alliances ; 52 expositions dans 18 Alliances (dans la plupart des cas le matériel de ces expositions est fourni par le Service de documentation de l'ambassade) ; pièces théâtrales réalisées par les deux troupes franco-brésiliennes permanentes, Les Comédiens de l'Orangerie et Les Strapontins (plus de détails dans le chapitre sur le théâtre), représentées dans des Alliances de Rio de Janeiro, São Paulo, Belo Horizonte et Curitiba ; projection de 165 longs métrages et 328 courts métrages dans toutes les Alliances du pays, la grande majorité des projections ayant

---

<sup>1289</sup> La méthode Gaston Mauger, *Cours de langue et civilisation française*, a été créée en 1953. Elle reste depuis lors comme la méthode traditionnelle utilisée par les Alliances françaises. Le CREDIF y est créé dans le contexte du premier Plan quinquennal d'expansion culturelle du ministère des Affaires étrangères en 1960, il est rattaché à l'Ecole normale supérieure de Saint Cloud. Il a la fonction de développer des méthodes pour faciliter la diffusion de la langue française dans le monde. La méthode *La France en direct*, de Guy et Janine Capelle, publiée pour la première fois en 1969, est créée pour répondre aux besoins spécifiques de chaque pays. Elle sert plutôt aux élèves qui au départ n'ont aucune connaissance de la langue française pour pouvoir suivre des cours universitaires dans cette langue. Voir Paul Rivenc (avec la participation de M. Th. Moget, R. Renard, M.-J et S. de Vriendt, M. Wambach), Chapitre 5 : « Brève histoire de la Problématique SGAV. Etapes dans la construction d'une méthodologie », in Paul Rivenc (Ed.), *Apprentissage d'une langue étrangère / seconde. 3. La méthodologie*, Bruxelles, Editions De Boeck Université, 2003.

<sup>1290</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

lieu dans les principales capitales brésiliennes (tous ces films français étant prêtés, la plupart, par la cinémathèque de l'ambassade française, une part plus modeste, par la société de distribution locale, la Compagnie cinématographique franco-brésilienne (CCFB)<sup>1291</sup>.

En général, ces événements sont tous organisés de manière à pouvoir être vus et suivis dans le plus grand nombre possible d'Alliances. Ainsi, par exemple, si Les Comédiens de l'Orangerie et Les Strapontins ont fréquenté en 1969 les Alliances françaises de Belo Horizonte et de Curitiba (outre les Alliances des villes où ces groupes ont leur siège, respectivement à Rio de Janeiro et à São Paulo), dans l'année suivante ces troupes doivent se présenter dans d'autres Alliances, d'autres villes du Brésil, mais certainement pas à Belo Horizonte et à Curitiba. Par ailleurs, les Alliances servent de relais pour les services de l'ambassade dans les villes où n'existe pas d'autre représentant officiel français pour aider à la diffusion des articles, disques, films d'information, etc. C'est ainsi que, toujours avec l'exemple de 1969, 424 documentaires ont été prêtés à différentes entités brésiliennes par l'intermédiaire des Alliances locales<sup>1292</sup>.

---

<sup>1291</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1292</sup> Idem.

## Chapitre 26

### La chute du marché du livre français au Brésil

Conséquence de l'idée de l'expansion culturelle du Plan quinquennal, depuis 1959 la DGACT s'engage à envoyer à son ambassade à Rio de Janeiro dix listes de livres par an, chacune de ces listes ayant un minimum de 115 nouveautés. L'ambassade et les consulats divulguent ces listes aux libraires et librairies brésiliennes, c'est-à-dire à des futurs acheteurs. Dans ces listes l'ambassade choisit aussi les œuvres qui servent à l'approvisionnement des bibliothèques des institutions françaises et brésiliennes dans tout le pays. En ce cas, tout indique que les livres choisis, qui servent à intensifier la divulgation des ouvrages français de tous les types (scientifique, littéraire, arts, etc.), sont fournis gratuitement<sup>1293</sup>.

Malgré ce nouvel acharnement, tant le secteur purement lié à la divulgation de la culture française, tant celui du commerce des livres paraissent n'avoir pas donné de signes d'augmentation. Quand on compare la quantité de livres qui composent, par exemple, les bibliothèques des Alliances françaises en 1962 et en 1970, on doit plutôt conclure que les ouvrages envoyés au Brésil par la DGACT ont servi seulement à remplacer ceux abîmés et/ou disparus. La bibliothèque de l'Alliance française à Rio de Janeiro, certainement la plus importante des bibliothèques composées d'ouvrages français au Brésil, raison pour laquelle nous la prenons comme exemple, possède respectivement, en 1962 et 1970, 9 000 et 9 021 volumes<sup>1294</sup>. C'est là l'évidence sinon d'une stagnation, au moins d'un envoi de livres en quantité suffisante pour combler les vides laissés par des ouvrages abîmés et/ou disparus, et de la diminution d'ouvrages achetés pour la bibliothèque<sup>1295</sup>.

En ce qui concerne l'importation commerciale brésilienne, malgré l'effort de divulgation de la DGACT et de l'ambassade dans le contexte du premier et du second Plan quinquennal, tant en nombre relatif qu'en nombre absolu, la vente du livre français reste en baisse constante depuis au moins 1959 et jusqu'à 1965. Du dix-septième rang des acheteurs

---

<sup>1293</sup> Note interne de la Direction des Affaires politiques d'Amérique-MAE : « Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>1294</sup> Pour 1962 : Note interne de la Direction des Affaires politiques d'Amérique-MAE : « Action culturelle au Brésil », Paris 21/02/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95 ; pour 1970 : « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1295</sup> « Rapport sur la situation des Alliances françaises du Brésil », envoyé par l'ambassade à la DGRCST-MAE, (date illisible) RJ novembre/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

de livres français dans le monde dans l'année 1959, le Brésil est passé en 1963 au vingt-troisième rang et en novembre 1965 il occupe la vingt-cinquième place<sup>1296</sup>. La DGACT attribue cette dégradation des exportations vers le Brésil principalement à « l'instabilité de la monnaie [brésilienne] et à l'insuffisance d'un réseau de diffusion commerciale »<sup>1297</sup>. Pour essayer de « porter remède à cette situation », elle a décidé, le premier janvier de 1965, de prélever sur la dotation du Fonds culturel livre, une somme destinée à compenser les pertes au change subies par les exportateurs français au Brésil<sup>1298</sup>.

La législation brésilienne elle aussi est perçue comme une des responsables de cette diminution. En février 1964, la DGACT avait déjà demandé à l'ambassade d'intervenir - « encore une autre fois » - auprès des autorités brésiennes en vue d'obtenir que les livres français soient importés « sur licence, avec la certitude d'un taux fixe et d'un contingent, et ne figurent plus parmi les importations classées en catégories spéciales, pour lesquelles les devises doivent être achetées aux enchères »<sup>1299</sup>. Pour mieux convaincre ces autorités, l'ambassade doit leur faire savoir, toujours selon la DGACT, « que pour aucun pays du monde, les importations de livres ne représentent plus [que la valeur] de 2 % par rapport à l'ensemble des importations », et que favoriser l'entrée de cette catégorie de marchandises ne peut donc « jamais mettre en danger l'équilibre de la balance commerciale d'un pays »<sup>1300</sup>.

Quelques mois plus tard, cette démarche devient anachronique en raison du changement de régime et de certaines règles commerciales au Brésil. On voit alors qu'à l'occasion du voyage du président de Gaulle en Amérique du Sud, la DGACT s'efforce de donner une nouvelle impulsion à la diffusion du livre français dans le continent. Cependant, cette tentative demeure en grande partie inefficace à cause des réglementations sévères qui limitent les importations dans les pays de la région. En ce nouveau contexte, le Brésil paraît être devenu l'exception positive dans le continent latino-américain, puisque comme le signale le chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, différemment d'autres pays du continent, les importations de livres au Brésil « ne sont pas classées dans la catégorie

---

<sup>1296</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>1297</sup> Idem.

<sup>1298</sup> Idem.

<sup>1299</sup> Lettre de la DGACT-MAE, signée M. Poussard, envoyée au ambassadeur Jacques Baeyens, Paris 31/02/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>1300</sup> Idem.

spéciale », elles sont reprises dans la « catégorie générale et les devises sont cédées aux importateurs au taux du marché libre de la Banque du Brésil ou des banques privées »<sup>1301</sup>.

En fait, depuis le 5 mai 1964, il n'existe plus de taux de change pour les livres au Brésil (Instruction n° 270 de la *Superintendência de moeda e crédito* (SUMOC), ancêtre de la Banque du Brésil). Les livres bénéficient alors du régime le plus favorable dans la catégorie des marchandises générales, puisque leurs « importations sont exemptes du dépôt préalable de 60 % et de la taxe de 20 % », qui sont communs à la plupart des importations brésiliennes à l'époque<sup>1302</sup>.

En fonction de ces nouvelles règles, l'ambassade française engage la reprise immédiate des commandes de livres français chez le représentant des éditions *Hachette* au Brésil (la plus importante maison d'édition française représentée au Brésil). Il ne semble donc pas nécessaire, compte tenu de la nouvelle réglementation, de revendiquer un système de licence particulier pour les livres français. Toutefois, l'ambassade tente d'obtenir de la Banque du Brésil que les importations de livres puissent faire l'objet d'une promesse d'octroi de « change à terme, à taux garanti, dès la présentation des factures »<sup>1303</sup>, donc avant l'arrivée des marchandises. Cet assouplissement devrait permettre d'accroître le rythme des commandes déjà en 1965.

Nous voyons alors que les changements des règles commerciales à partir de mai 1964 ont permis une légère augmentation de l'importation de livres français dans l'année 1966, mais les chiffres n'arrivent pas encore à ceux de 1959 ou 1960. C'est la Commission mixte franco-brésilienne réunie en 1967 à Paris suite à la signature de l'Accord de coopération scientifique et technique qui, après des études, conclut que « les problèmes restent essentiellement commerciaux et liés aux importateurs, à la diffusion et à la traduction »<sup>1304</sup>. Mais les analyses et - peut-être - les actions franco-brésiliennes restent sans résultat positif dans la pratique. Suite à une importante enquête sur la vente du livre français au Brésil, un rapport très pessimiste mais objectif est envoyé de l'ambassade de Rio de Janeiro à la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGR CST) en

---

<sup>1301</sup> Télégramme du chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, envoyé à la DGACT-MAE, RJ 01/09/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>1302</sup> Idem.

<sup>1303</sup> Idem.

<sup>1304</sup> « *Ata final da Comissão mista franco-brasileira* », Paris 02/02/67, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

décembre 1969<sup>1305</sup>. L'enquête constate la grande régression des ventes : en 1955, 20 % des livres importés par le Brésil sont français, en 1960 les livres français représentent 10 % des livres importés et en 1968 le nombre chute à seulement 5 %. La même enquête fait aussi la comparaison entre l'exportation du livre français pour le Brésil et pour le reste du monde :

**Exportation des livres français (en millions de francs anciens)**

Année	vers le Brésil	totale dans le monde
1955	355	5 602
1960	248	12 998
1968	258	28 937

« Enquête sur le livre français au Brésil », annexée à la « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

Le Brésil reçoit alors en 1968 moins de 1 % des livres français vendus dans le monde. Le même rapport, apparemment plus exhaustif que les analyses antérieures, suggère que les deux principales raisons de cette chute sont tout d'abord le fort développement de l'industrie de l'édition brésilienne et ensuite l'influence grandissante des Etats-Unis dans tous les domaines<sup>1306</sup>.

Il faut dire que la législation brésilienne impose les mêmes conditions aux exportateurs de tous les pays. Mais les Français se heurtent à d'importants obstacles qui justifient, en partie, leurs difficultés à faire face à la concurrence du marché. Par rapport aux exportateurs latino-américains (particulièrement les argentins) et états-uniens, le transport des livres français a une durée exagérée, car il se fait en bateau et de plus les exportateurs français, « peu équipés pour l'exportation, allongent les délais de livraison »<sup>1307</sup> ; pour ce qui est de l'approvisionnement, les stocks sont trop « justes » et jusqu'à 1970 - ce problème existe au moins depuis 1945 - il n'a pas encore été institué de système de retour des invendus ; quant aux difficultés financières, les risques de « charge » pèsent sur les libraires au Brésil, qui ont un délai trop court pour le règlement des dettes : « 90 à 120 jours pour les Français, alors que les Anglais et Nord-américains accordent de 6 mois à an »<sup>1308</sup>.

<sup>1305</sup> « Enquête sur le livre français au Brésil », annexée à la « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCSST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1306</sup> Idem.

<sup>1307</sup> Idem.

<sup>1308</sup> Idem.



Les commandes sont faites directement à l'éditeur français ou au Département étranger *Hachette*, qui centralise la vente, ou encore, pour certains livres scientifiques et techniques, à *Edicta*. A part *Edicta* et quelque peu *Hachette*, il n'existe pas au Brésil de centre de distribution ni de dépôt central. Il n'y a pas assez non plus de points de vente : en 1970, il y a seulement 300 libraires au Brésil qui travaillent avec des livres français ; pour une population de 90 millions...<sup>1309</sup>

L'*Edicta* regroupe une vingtaine d'éditeurs spécialisés dans la publication d'ouvrages scientifiques et techniques. Elle a créé un centre de distribution et un entrepôt capable d'accueillir 20 000 volumes en 1970. Les libraires brésiliens s'adressent pour leurs commandes uniquement à la filiale de Rio de Janeiro. Elle poursuit une politique de proposition de livres en organisant des expositions dans les universités et Alliances françaises de presque toutes les localités du pays. Lors de congrès et colloques, l'ambassade et les consulats français lui accordent « toute aide matérielle qu'elle mérite »<sup>1310</sup>. D'un autre côté, la maison *Hachette*, distributeur de 200 périodiques de la presse française au Brésil, voit ses ventes augmentées dans ce secteur - et seulement dans ce secteur - pendant les années 1969 et 1970. Les périodiques les plus vendus dans la plupart des années soixante sont *Paris Match*, *Elle*, *L'Express* et *Le Monde*<sup>1311</sup>.

Par rapport à leur ambition, les Français ont clairement conscience que leur action est limitée, car ils ne peuvent pas s'attaquer aux problèmes fondamentaux comme l'influence économique, et ne saurait renverser la tendance qui rapproche le Brésil des Etats-Unis, donc de la culture, de la langue et des publications de ce pays. Mais en mettant en œuvre des moyens précis, ils essayent de continuer à redresser une situation fort compromise. Ils cherchent des solutions là où c'est encore possible :

*« S'il est vrai que l'enseignement de notre langue, qui se plaint de la diplomatie, connaît un moment très difficile, qui risque de s'aggraver avec l'application de la réforme [de 1968] sur l'enseignement moyen [ainsi que le primaire et le supérieur], il est indéniable aussi que notre culture continue à bénéficier d'une grande faveur »*<sup>1312</sup>.

C'est donc la conception brésilienne d'une France - principalement - du passé, qui sert encore de base réceptive à la présence culturelle française pour l'avenir au Brésil.

---

<sup>1309</sup> Idem.

<sup>1310</sup> Idem.

<sup>1311</sup> Idem.

<sup>1312</sup> Idem.

En s'appuyant sur cette réalité, depuis 1968 une série de mesures sont prises par la diplomatie française pour revigorer le marché de livres français au Brésil. Une des mesures, mentionnée comme « très positive », est l'accord de co-édition signé le 19 octobre 1968 entre les deux pays, et qui entre dans la phase de réalisation dès l'année suivante. Sur la base de cet accord, le ministre de l'Education et de la Culture brésilien a approuvé l'édition d'une centaine de titres et de collections d'ouvrages didactiques français. Des contacts entre les éditeurs français et brésiliens sont déjà pris, en 1970, pour étendre ces accords à d'autres catégories de livres<sup>1313</sup>.

Une autre mesure importante est liée à la divulgation des ouvrages. La *Biennale du Livre* à São Paulo devient alors le premier grand symbole de ce renouveau de la publicité des livres français au Brésil. Elle se déroule du 15 au 30 août 1970. A l'occasion, l'ambassade française déploie un grand travail auprès des éditeurs français. Et elle arrive à son but, qui a été de faire de la participation française la plus importante de cette *Biennale* : 82 éditeurs français présentant plus de 2 000 titres. Dans la même *Biennale*, la participation brésilienne est de 82 éditeurs, 57 éditeurs portugais, 54 éditeurs espagnols, 40 éditeurs états-uniens, 27 britanniques, entre autres. Selon la diplomatie française, parmi les étrangers, les stands des Etats-Unis, du Portugal et de l'Espagne « étaient fort importants ». Mais le pavillon de la *Livraria francesa*, voisin d'*Hachette*, « organisé comme un véritable pavillon national », avec la participation du Comité permanent des Expositions françaises, et qui « hébergeait presque tous les éditeurs français, a été parmi les plus conséquents, les plus visités et les plus attrayants »<sup>1314</sup>.

Depuis 1970, la diplomatie française agit aussi en multipliant les bibliothèques dans des Alliances françaises, les universités, les collèges (particulièrement les collèges religieux), les futurs centres interscolaires de langues (dont la création est prévue au début des années soixante-dix pour atténuer le manque d'attention porté par le gouvernement brésilien aux cours de langues étrangères). L'ambassade rappelle qu'il faut prévoir une « action profonde, voire 'agressive' ». L'idée est d'approvisionner ces bibliothèques « par dedans, en cherchant un système d'utilisation des invendus »<sup>1315</sup>. Ce transfert des livres français invendus aux bibliothèques, organisé par le Secteur culturel de l'ambassade depuis au moins 1970, doit

---

<sup>1313</sup> « Enquête sur le livre français au Brésil », annexée à la « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1314</sup> Idem.

<sup>1315</sup> Idem.

servir aussi à donner plus d'assurance aux libraires au Brésil pour augmenter le volume de leurs achats d'ouvrages français.

Les conseillers pédagogiques français, éparpillés sur tout le territoire brésilien, sont poussés à agir plus intensément pour divulguer les livres français auprès des pédagogues et intellectuels brésiliens. Cette action doit « se répercuter sur les libraires et les éditeurs »<sup>1316</sup>. A l'intérieur de l'Hexagone, la DGRCST accorde une aide à l'Institut national du Livre pour la formation du personnel des métiers du livre, pour que cette aide soit « reconduite et augmentée » pour mieux agir sur le continent américain<sup>1317</sup>.

Enfin, il est probable que le principal bastion permanent pour la divulgation et la vente des livres français au Brésil soit la *Livraria francesa* à São Paulo<sup>1318</sup>. Cette librairie a un succès croissant et incessant depuis son origine en 1947. De 1959 à 1970, elle a diverses augmentations de son capital, avec le maintien de la proportion des capitaux à 49,2 % de capitaux brésiliens et 50,8 % d'étrangers. Durant la même décennie, son fondateur Paul-Jean Monteil et Georges Lucas restent toujours respectivement directeur et gérant<sup>1319</sup>. Son grand magasin à São Paulo, situé au centre ville au 275 rue Barão de Itapetinga, est de 800 m<sup>2</sup> ; selon le consulat français à Rio de Janeiro, la plus grande librairie française de l'Amérique latine. Le rapide succès de *Livraria francesa* avait permis l'ouverture d'une filiale à Rio de Janeiro en janvier 1949 ; elle est définitivement fermée en 1975. Onze ans après, en 1986, est ouverte une troisième *Livraria francesa* à São Paulo dans l'élégant quartier Vila Olímpia, au 920 rue Professeur Atilio Innocenti ; cette filiale est fermée en juin 2011<sup>1320</sup>.

---

<sup>1316</sup> Idem.

<sup>1317</sup> Idem.

<sup>1318</sup> Pour plus de détails sur la *Livraria francesa*, voir dans ce travail le chapitre 16 La reprise des éditions et exportations des livres et périodiques.

<sup>1319</sup> « Résumé des principales activités et de l'évolution de la *Livraria francesa - Sociedade de Intercâmbio franco-brasileiro Ltda.* ». Document issu de l'administration de la *Livraria francesa*, SP 19/06/69. Archives privées de Sílvia Monteil, directrice associée de la *Livraria francesa*, São Paulo.

<sup>1320</sup> De nos jours il n'existe donc qu'une librairie française au Brésil, celle de la rue Barão de Itapetinga. Elle reste la seule du pays uniquement dédiée aux ouvrages en langue française. Comme elle ne peut pas rendre les invendus aux éditeurs de l'Hexagone, elle gère actuellement un stock de 110 000 ouvrages

« Portrait d'un métier : Claudie Monteil, libraire française au Brésil », article de Mathieu Lindon, Paris 23/12/86, (nous n'avons pas réussi à identifier le nom du journal qui a publié l'article). Archives privées de Sílvia Monteil, directrice associée de la *Livraria francesa*, São Paulo. Et entretien par téléphone (Paris-São Paulo), de Marcio Rodrigues Pereira avec Sílvia Monteil, le 03/01/2012.

## Chapitre 27

### De la chute à la reprise du cinéma français au Brésil

Suite à la fondation de la V<sup>e</sup> République nous observons d'importants changements dans l'organisation du processus de création et d'exportation cinématographique français, tous ayant comme but de faire augmenter la production et d'étendre le marché de films français dans le monde. Comme cette expansion est d'un important intérêt pour la politique du MAE, celui-ci, au travers de la DGACTION, reste durant les années soixante un des principaux, souvent le principal, responsables pour la divulgation des films français dans le monde.

D'abord traitées par le ministère de l'Industrie et du Commerce, à partir de février 1959 les affaires cinématographiques sont plutôt sous la tutelle du MAC (ministères des Affaires culturelles)<sup>1321</sup>. Dorénavant ce sont principalement deux ministères - Affaires culturelles et Affaires étrangères - qui, au travers de la Commission de contrôle des films cinématographiques, influencent les productions filmiques durant le processus de création et, une fois le film prêt, donnent les limites qui s'imposent par des coupures et jusqu'à l'interdiction de diffusion nationale et/ou de l'exportation de l'œuvre<sup>1322</sup>. Dans l'Hexagone, le ministère dirigé par André Malraux devient donc le principal acteur impliqué dans la politique culturelle internationale à travers le cinéma.

Sous le MAC, les nouvelles attributions du Centre national de la cinématographie (CNC), énumérées dans l'article 2 du Code sur l'Industrie cinématographique, lui confèrent une compétence dans les domaines les plus divers :

- 1) *« Etudier les projets de loi, décrets, arrêtés, relatifs à l'industrie cinématographique et, particulièrement, ceux destinés à doter cette industrie d'un statut juridique adapté à ses besoins ;*
- 2) *Prendre, par voie de règlement, les dispositions susceptibles d'assurer une coordination des programmes de travail des entreprises en vue d'une utilisation plus*

---

<sup>1321</sup> Le même décret de 3 février 1959 transfère aussi au ministère des Affaires culturelles l'autorité sur la Direction des Arts et des Lettres, la Direction de l'Architecture et la Direction des Archives de France, ainsi que celle du Haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports sur les services chargés des activités culturelles ; tous ces organismes ont été jusqu'alors sous l'administration du ministère de l'Education nationale. « Projet de loi de finances pour 1970. Questionnaire de la Commission des affaires culturelles du Sénat », (date illisible) Paris 1969, versement 20050584, article 29, CNC-MAC, AN-F).

<sup>1322</sup> Voir Laurent Garreau, *Archives secrètes du cinéma français (1945-1975) : Et Dieu créa la censure*, respectivement p. 286 et 284. On trouve dans la troisième partie du livre de Laurent Garreau une liste de films qui ont été censurés en France entre les années 1945 et 1975.

*rationnelle de la main-d'œuvre, la modernisation des entreprises, la coordination entre les différentes branches de l'industrie cinématographique française, et arbitrer les conflits nés à l'occasion de cette réglementation à l'exclusion des conflits du travail proprement dits ;*

*3) Contrôler le financement et les recettes des films ;*

*4) Accorder, dans l'intérêt général, à la production cinématographique soit des subventions, soit des avances dont il doit suivre l'utilisation et, le cas échéant, assurer le remboursement ;*

*5) Centraliser les paiements concernant tous les crédits destinés à la production et à la diffusion de films cinématographiques et qui sont ouverts au budget des ministères civils, des établissements publics de l'Etat placés sous la tutelle ou le contrôle d'un ministère civil ;*

*6) Assurer la diffusion des films documentaires et le développement d'un secteur commercial du cinéma en collaboration avec les ministères intéressés, et organiser, avec le concours des groupements syndicaux, des manifestations nationales et internationales susceptibles de contribuer au rayonnement des films français dans le monde ;*

*7) Organiser la formation professionnelle et technique pour les professions présentant un caractère artistique spécial du cinéma »<sup>1323</sup>.*

Avec ces attributions, le CNC, sous la tutelle du MAC, devient plus que jamais un puissant responsable pour « encourager le rayonnement et la diffusion des films français à travers des organisations et associations comme l'*Unifrance Films*, le Consortium franco-américain de films (COFRAM), le Festival de Cannes, etc. »<sup>1324</sup> ; il subventionne et contrôle l'Institut des Hautes études cinématographiques et la Commission supérieure technique du cinéma ; il est chargé du Secrétariat de la commission de contrôle des films (censure), qui relève directement de l'autorité du MAC. Enfin, c'est auprès du CNC que fonctionne le Registre public de la cinématographie, qui a été créé par la loi du 22 février 1944. Ce service

---

<sup>1323</sup> « Code sur l'Industrie cinématographique », annexé au « Projet de loi de finances pour 1970. Questionnaire de la Commission des affaires culturelles du Sénat », (date illisible) Paris 1969, versement 20050584, article 29, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1324</sup> « Projet de loi de finances pour 1970. Questionnaire de la Commission des affaires culturelles du Sénat », (date illisible) Paris 1969, versement 20050584, article 29, CNC-MAC, AN-F.

assure la publicité des contrats cinématographiques et rend possible un système de sûreté autorisant le crédit cinématographique<sup>1325</sup>.

De son côté le Quai d'Orsay continue à imposer son pouvoir particulièrement dans la Commission responsable des décisions sur l'exportation de films du CNC. Son allégation est que le cinéma français

*« [...] offre un intérêt économique certain non par l'importance des rentrées de devises qu'elle provoque mais par le contexte français qu'elle crée et dans lequel s'inscrit plus aisément notre expansion extérieure. [...] [Et parce que] le film français est un catalyseur de choix pour toutes les ventes françaises à l'étranger, [...] [la DGACT] défend l'idée de censurer et d'interdire à l'exportation des films indésirables qui desservent le prestige de la France, de même que la qualité de « film exportable » pourrait devenir un critère préférentiel pour leur financement »<sup>1326</sup>.*

C'est donc ce souci de l'image à l'étranger qui va continuer à intervenir, on peut même dire prévaloir, au moment du choix des films qui doivent être financés et soutenus par tous les moyens par le CNC et la DGACT. C'est aussi en fonction de sa grande importance dans les décisions à l'intérieur du CNC, que la DGACT devient la principale responsable pour lui indiquer la plupart des stagiaires étrangers qui pourront le mieux faire connaître le cinéma français et ensuite le divulguer dans leur pays d'origine<sup>1327</sup>.

Au niveau mondial, la période de 1950 à 1959 a été l'une des plus prospères dans l'histoire de l'exportation du cinéma français. Pendant cette décennie, les recettes d'exportation ont augmenté « de façon progressive et spectaculaire puisqu'elles ont décuplé en dix ans »<sup>1328</sup>. D'après le CNC, cette expansion à l'étranger a été fondamentalement le fruit de deux axes d'action à partir de l'Hexagone : la première liée au cadre du FSIC (Fonds de soutien à l'Industrie cinématographique), la deuxième due à des initiatives professionnelles privées ou conjuguées avec l'intervention du CNC<sup>1329</sup>.

---

<sup>1325</sup> Idem.

<sup>1326</sup> Note relative « à l'exportation des films français de long métrage », Paris 18/10/65, versement 20050584, article 26, DGACT-MAE, AN-F.

<sup>1327</sup> Note interne de la DGACT-MAE, Paris 22/10/65, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1328</sup> « Rapport présenté au directeur générale du CNC. Par le groupe de travail 'Marché extérieur' (Expansion du film français à l'étranger) », Paris mai / 1970, versement 20050584, article 29, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1329</sup> Idem.

C'est alors pour poursuivre les objectifs d'étendre la commercialisation du film et avec lui - aussi - transmettre une image positive de la France à l'étranger qu'une commission consultative du cinéma est instituée par l'article 4 du décret du 30 décembre 1959 au sein du CNC. Cette commission doit servir à résoudre toutes les questions se rapportant à l'expansion du film français. Elle est composée de représentants de plusieurs ministères (notamment ceux des Affaires étrangères, des Affaires culturelles, de l'Information, de l'Industrie et celui des Finances et Affaires économiques), de producteurs, de réalisateurs, d'acteurs et d'experts en cinéma<sup>1330</sup>. En 1960, cette commission, outre d'avoir renforcé la centralisation des décisions sur la production cinématographique au sein de l'Etat, soutient qu'une des principales mesures à prendre par le MAC et le Quai d'Orsay doit être d'accentuer leur présence auprès des associations liées au cinéma afin de les inciter à des actions plus « offensives » pour le rayonnement du film français<sup>1331</sup>.

Il est probable que la principale de ces associations soit *Unifrance Films*. Celle-ci, en collaboration avec les départements ministériels concernés (dans le cadre du Quai d'Orsay la DGACT) et les organisations professionnelles de producteurs et d'exportateurs, doit agir de manière à faciliter, à développer et à promouvoir la diffusion des films français à l'étranger, à recueillir, éditer et diffuser toute documentation relative aux films, aux artistes, aux techniciens et collaborateurs de créations ressortissant de l'industrie cinématographique française, à organiser, tant en France qu'à l'étranger, des manifestations, réunions, galas ou conférences tendant à maintenir et développer le prestige et le renom du cinéma français dans le monde. Pour cela, *Unifrance Films* possède, en 1960, un réseau de délégations permanentes implanté en Allemagne, Argentine, Brésil, Espagne, Italie, Japon et Etats-Unis. Elle établit des contacts réguliers aussi avec des correspondants au Canada, Grande-Bretagne, Grèce, Israël, Mexique et Scandinavie. Ces délégués et correspondants sont les pivots de l'action d'*Unifrance Films*<sup>1332</sup>.

De plus, après avoir observé que les producteurs de courts métrages étaient constamment sollicités pour prêter des copies pour des manifestations à l'étranger et que l'immobilisation et l'usure de ces copies représentent pour eux une charge trop importante, en 1962 *Unifrance Films* décide de créer sa propre cinémathèque de courts métrages. Pour cela,

---

<sup>1330</sup> Note interne de la DGACT-MAE, Paris 22/10/65, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1331</sup> Note de Louis Figeac, chef du Service des relations avec l'étranger, au directeur général du CNC André Holleaux, Paris 12/10/67, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1332</sup> « Propositions, 1<sup>er</sup> chapitre : mesures d'ordre général s'appliquant à l'ensemble du marché extérieur ; mesures dépendant de l'Etat », CNC, (date illisible) Paris 1969, versement 20050584, article 29, CNC-MAC, AN-F.



elle se rendrait propriétaire de copies d'un certain nombre de films sélectionnés chaque année en liaison avec la DGACT afin de pourvoir aux besoins, entre autres, de l'organisation de « journées » du court métrage français dans le monde. C'est ainsi qu'il est décidé que les frais de tirage des copies pour l'étranger seront répartis entre le producteur (25 %), *Unifrance Films* (37,5 %) et le Quai d'Orsay (37,5 %) <sup>1333</sup>.

En allant plus avant dans cette même voie, la DGACT s'est employée, par l'intermédiaire d'*Unifrance Films*, à parvenir à un arrangement avec les principaux producteurs de films français. L'accord est réalisé sur les bases suivantes : les producteurs accordent à la DGACT, et cela pour les pays où les films choisis n'ont pas été vendus, le droit d'organiser, sans paiement de droits, une projection de gala unique, sous les auspices de l'ambassade française. L'effort budgétaire que représente cette initiative nouvelle n'est pas négligeable, puisqu'au coût de la copie du film et de son transport, s'ajoutent les frais d'organisation de la soirée proprement dite. Toutes ces dépenses, bien entendu, à la charge du MAE <sup>1334</sup>.

C'est aussi par ses propres moyens que la DGACT fait en sorte que « les productions les plus intéressantes » soient présentées aux spectateurs à travers des Alliances françaises, lycées, universités, etc. des plusieurs pays. Pour cela, durant la première moitié des années soixante elle achète les droits non commerciaux et de télévision d'environ 150 productions filmiques « choisies parmi les meilleures de celles qui jalonnent l'histoire du cinéma français » <sup>1335</sup>. Ce nombre est fortement augmenté par des films prêtés par leurs propriétaires et éventuellement par ceux dont dispose la Cinémathèque française. La DGACT les met à la disposition des postes diplomatiques, en version originale ou sous-titrée. Cet ensemble permet l'organisation d'un grand nombre de manifestations d'importance variable et des présentations à la télévision dans presque tous les pays du monde. En même temps, par l'entremise des attachés culturels, ces films sont projetés aussi, en événements soigneusement organisés par les ambassades et les consulats, devant des publics particulièrement choisis pour exercer une influence sur les importateurs et distributeurs cinématographiques locaux <sup>1336</sup>.

---

<sup>1333</sup> Note de Louis Figeac, chef du Service des relations avec l'étranger, au directeur général du CNC André Holleaux, Paris 12/10/67, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1334</sup> Note de la « Commission consultative du cinéma, sous-commission de l'expansion du film français de l'étranger », Paris 27/09/65, versement 20050584, article 26, DGACT-MAE, AN-F.

<sup>1335</sup> *Idem.*

<sup>1336</sup> *Idem.*

Mais tout cet effort de présentation aux publics étrangers et aux acheteurs éventuels demeure toutefois insuffisant s'il n'est pas accompagné de mesures propres à favoriser les transactions commerciales proprement dites. En effet, la DGACT constate aussi que si l'accueil réservé à ces projections « est le plus souvent chaleureux, il n'est pas suivi pour autant d'acquisitions en rapport avec les goûts manifestés par le public »<sup>1337</sup>. Pour remédier à ce problème, elle envoie au CNC, en 1962, des suggestions qui concernent l'aide aux « films d'auteurs », qui gardent au cinéma français « une clientèle assidue et de qualité dont l'influence ne peut être négligée »<sup>1338</sup>. La DGACT conseille que soit envisagée l'augmentation de l'aide à l'exportation. Des ressources financières nouvelles devraient alors être dégagées et être inscrites à cette ligne budgétaire particulière - de « film d'auteur » - de la production filmique. Enfin, il est proposé que les contrats de distribution soient révisés. En ce sens, il est souhaitable qu'à l'intérieur même des contrats existants soit précisée, pour chaque pays, la version (originale, sous-titrée ou doublée) dans laquelle doit être organisée la diffusion<sup>1339</sup>.

Sur ce point il est important que nous regardions de plus près les manières et les institutions utilisées par l'Etat pour participer au financement de la production et de l'exportation des films nationaux. Apparemment les deux principaux organes pour le financement sont le FSIC (Fonds de soutien à l'Industrie cinématographique) et le système de crédit ASR (Avance sur recette). Ce dernier a la particularité « de favoriser le renouvellement de la création en encourageant la réalisation des premiers films et de soutenir un cinéma indépendant, audacieux au regard des normes du marché et qui ne peut sans aide publique trouver son équilibre financier »<sup>1340</sup>. Son attribution aux producteurs de films « est décidée par la présidence du CNC après avis d'une commission composée de personnalités reconnues de la profession »<sup>1341</sup>. Créée en 1956, l'ASR est en pratique depuis 1957. Elle avait été déjà réformée et élargie par la Commission consultative du CNC en 1960.

En général, le crédit d'exportation résulte d'une suite de protocoles (les critères pour le choix des films) intervenus entre le CNC et le pool de banques constitué par une banque qui donne son aval (la Banque française du Commerce extérieur) et trois établissements escompteurs la Société de financement de distribution de films cinématographiques (SOFIDI),

---

<sup>1337</sup> Idem.

<sup>1338</sup> Idem.

<sup>1339</sup> Idem.

<sup>1340</sup> « Projet de loi de finances pour 1970. Questionnaire de la Commission des Affaires culturelles du Sénat », (date illisible) Paris 1969, versement 20050584, article 29, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1341</sup> Idem.

la Société commerciale de cinématographie (SOCODEC), l'Union pour le financement de l'industrie cinématographique (UFIC). Cette dernière, au titre d'établissement centralisateur, est chargée d'établir et de rapporter les dossiers de crédit, de diriger la réalisation des opérations acceptées. Ces crédits ne sont possibles que grâce aux garanties données au pool des banques par le CNC<sup>1342</sup>.

Le crédit à l'exportation ne s'accorde qu'aux films dont les prises de vues sont terminées et aux contrats de cession ou de distribution comportant un minimum garanti<sup>1343</sup>. Les bénéficiaires sont les producteurs et les exportateurs français. Les demandes de crédit sont étudiées par le Comité d'examen des contrats. Ce comité est présidé par le directeur général du CNC ou son représentant, et comprend deux représentants de l'Administration du cinéma, un ou plusieurs représentants des banques, trois représentants des professionnels désignés par leur syndicat le plus représentatif à raison de deux producteurs et d'un exportateur non producteur. L'évaluation faite par le Comité est en fonction du « *standing* et de la responsabilité financière du demandeur et du distributeur, de la qualité du film, de l'intérêt du marché en cause, et des régions d'exportation sur lesquelles un effort particulier est souhaitable pour des raisons nationales [politiques] ou économiques »<sup>1344</sup>. Les deux derniers points sont jugés en fonction des souhaits partant du Quai d'Orsay. Depuis son origine en 1957, ce système de crédit a été « largement utilisé et le volume des crédits autorisés demeurait stable »<sup>1345</sup>. Ce n'est qu'à partir de 1962 que le désintéressement de la profession se fit sentir de façon précise, comme montre le tableau ci-après :

#### **Volume de crédit pour l'exportation du film français de 1957 à 1965 (en ancien Franc)**

Année	montant des crédits autorisés
1957	4 131 000
1958	3 153 000
1959	5 217 000
1960	5 553 000
1961	5 092 000
1962	2 325 000

<sup>1342</sup> Note interne de la CNC sur « le crédit à l'exportation des films cinématographiques », Paris 01/10/65, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1343</sup> Idem.

<sup>1344</sup> Idem.

<sup>1345</sup> Note interne du CNC sur « Le crédit à l'exportation des films cinématographiques », Paris 28/10/65, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

1963	2 115 000
1964	1 674 000
1965	805 000 (trois trimestre)

Tableau élaboré à partir des données du CNC sur « Le crédit à l'exportation des films cinématographiques », Paris 28/10/65, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

Cette désaffection s'explique, en partie, parce qu'en 1957 l'intervention de grandes sociétés étrangères (notamment états-uniennes) dans l'exportation des films français et, par conséquent, dans le financement de la production, est à ses débuts et représente 9,2 % du montant total des exportations filmiques françaises. Ce pourcentage n'a cessé d'augmenter, son évolution apparaît dans le tableau ci-après :

**Participation étrangère dans le volume total des crédits autorisés pour l'exportation du film français, de 1957 à 1964**

Année	%
1957	9,2
1958	8,2
1959	8,8
1960	18,5
1961	22,9
1962	36,3
1963	44,3
1964	46,7

Tableau élaboré à partir des données du CNC sur « Le crédit à l'exportation des films cinématographiques », Paris 28/10/65, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

Il est clair que les producteurs français qui, à l'origine, produisent et exportent seuls leurs films ont besoin de crédit et utilisent les possibilités qui leur sont offertes en France. Mais à mesure que l'importante intervention des sociétés états-uniennes participera à ce type de financement ce besoin des producteurs français est supprimé.

Compte tenu de ces observations, l'évolution des recettes en France, venues de l'expansion du cinéma français dans le monde pendant les années de 1956 à 1965 a été la suivante :

**Recettes venues en France de l'exportation des films français dans le monde entre les années 1956 et 1965 (en millions de francs)**

1956	40
1957	47
1958	60
1959	69
1960	77
1961	79
1962	96
1963	64
1964	64
1965	57, 7

Tableau élaboré à partir des données constantes dans la « Note sur l'exportation cinématographique française en 1966 », de Louis Figeac, chef du Service des relations avec l'étranger du CNC, au directeur général du CNC André Holleaux, Paris 15/02/67, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

D'après ce tableau, les recettes sont croissantes jusqu'à décembre 1962, puis stabilisées à un montant sensiblement égal en 1963 et 1964, puis une baisse de 10 % en 1965 par rapport à 1964. Donc, à partir de 1963, la vente des films français s'oriente davantage vers des cessions globales de territoires à de grandes sociétés étrangères, principalement les états-uniennes, qui en 1966 sont responsables à elles seules de 44 % des recettes d'exportations des films français<sup>1346</sup>. Par ailleurs, la production française dans son ensemble reste déficitaire et les recettes provenant du marché national au milieu des années soixante ne paraissent guère susceptibles d'augmenter.

Pour le CNC cette chute des recettes représente une crise pour l'industrie cinématographique française. Mais pour la DGACT une telle crise mérite d'être relativisée, vu que la participation des sociétés étrangères fait aussi augmenter l'investissement, donc la production et l'exportation des films français et en conséquence le rayonnement de la France et tout ce qu'il apporte. Toutefois, la « crise » cinématographique issue de ce paradoxe laisse deux problèmes qui frustreront autant le CNC que la DGACT (donc le ministère des Affaires culturelles et le Quai d'Orsay) : d'abord les recettes qui vont vers l'étranger, au lieu d'aller

---

<sup>1346</sup> Note sur l'exportation cinématographique française en 1966, de Louis Figeac, chef du Service des relations avec l'étranger du CNC, au directeur général du CNC André Holleaux, Paris 15/02/67, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

vers la France, pourraient servir à développer l'industrie cinématographique et l'exportation nationale des films, ensuite la perte d'une importante partie du contrôle de l'image de la France transmise à travers des films présentés dans le monde, cette image étant chère au Quai d'Orsay<sup>1347</sup>.

Cette « crise », causée en grande partie par les producteurs de cinéma états-uniens, touche la politique culturelle française particulièrement en Amérique latine, et notamment au Brésil, en raison de l'importance politique, économique et culturelle des Etats-Unis dans la région. C'est un important rapport du délégué d'*Unifrance Films* au Brésil, Amy Courvoisier, envoyé à sa direction à Paris en mars 1963, au sujet de la diffusion du film français en Amérique latine, qui nous permet de mieux visualiser la situation du cinéma français au Brésil au début des années soixante. Selon l'ambassade française, ce rapport représenta « un véritable cri d'alarme » justifié par les difficultés croissantes du marché local et, à ce moment là, la très probable disparition du COFRAM<sup>1348</sup>. Le « cri d'alarme » amplifié par l'ambassade, qui demande une autre solution à la Direction de l'Amérique du MAE pour sauver la *França Filmes do Brasil*, filiale du COFRAM, est fondé sur l'évidence que l'absence des films français distribués par le COFRAM sur le marché brésilien porterait un coup sévère à l'influence culturelle française pour le grand public<sup>1349</sup>.

En 1963, la diffusion des films français occupe toujours la deuxième place dans le réseau de distribution au Brésil, après les films états-uniens et avant les films italiens. Ces derniers d'ailleurs, très en vogue au Brésil dans les années soixante, avaient réussi, au cours de l'année 1962, à disputer la position acquise par le cinéma français depuis la fin des années quarante.

Dès au moins la fin des années cinquante, la *França Filmes do Brasil* a réussi à accroître le nombre de long métrages français sur les écrans brésiliens avec constance :

Année	Diffusions de films français au Brésil
1957	8 215

<sup>1347</sup> « Note aux cadres et agents du CNC », envoyée par le directeur général du CNC André Holleaux, Paris 19/12/66, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1348</sup> Rapport du délégué d'*Unifrance Films*, Amy Courvoisier, annexé à la lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, envoyée à la DGACT-MAE, RJ 22/03/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>1349</sup> Le COFRAM a été représenté au Brésil par sa filiale *França Filmes do Brasil*. Il est resté, de 1948 à 1963, l'année de sa disparition, l'organisme de base le plus efficace pour la diffusion des films français en Amérique latine. Pour une brève analyse de la trajectoire de la COFRAM voir, dans ce travail, le chapitre 17 L'importance du film et les stratégies de la diplomatie pour son utilisation.

1958	10 053
1959	11 115
1960	11 923
1961	14 661
1962	13 091

Chiffres fournis par *Unifrance Films* du Brésil, annexés à la lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, envoyée à la DGACT-MAE, RJ 22/03/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

Ces chiffres représentent près du tiers des programmes obtenus par la COFRAM dans toute l'Amérique latine. Pour la seule année 1962 la *França Filmes do Brasil* a distribué 26 films sur un total de 45 films français importés au Brésil. Il est donc certain que la disparition du COFRAM, et avec lui sa filiale brésilienne, peut causer un brusque déclin du film français dans le pays<sup>1350</sup>.

C'est alors en raison du prestige du cinéma français au Brésil dans les années cinquante et au tout début des années soixante que, ainsi que le délégué d'*Unifrance Films* à Rio de Janeiro, l'ambassade estime que dans l'hypothèse d'une faillite définitive du COFRAM, la *França Filmes do Brasil* devrait pouvoir être sauvée, indépendamment des décisions envisagées pour l'ensemble de l'Amérique latine. L'argument est plausible parce que le Brésil représente alors le plus important marché pour le film français dans la région. Et pour cause, le directeur de la *França Filmes do Brasil*, Manuel da Silva, considère que sa firme reste viable pas seulement pour la politique culturelle, mais aussi sous l'angle de la rentabilité commerciale<sup>1351</sup>.

Le problème est donc plutôt lié à l'Amérique latine en général, où le Brésil apparaît comme une exception. Outre les ressources insuffisantes fournies par l'Etat français pour aider les producteurs et exportateurs hexagonaux, le film français se heurte à d'autres difficultés, celles-ci plutôt liées à la politique interne de certains pays du continent latin. En effet, selon le délégué d'*Unifrance Films* en 1963, Amy Courvoisier :

*« Il y a encore 10 ou 15 ans (cela dépend du pays) les gouvernements de l'Amérique latine considéraient le film étranger comme une marchandise d'importation. [Ils] admettaient que leur économie devait supporter la charge de l'achat de ce produit, dans certains pays, les films ont été classés dans la catégorie des articles de première nécessité, bénéficiant ainsi du cours plus avantageux. Au fur et à mesure de la*

<sup>1350</sup> Idem.

<sup>1351</sup> Idem.



*détérioration des monnaies latino-américaines et de l'aggravation de la pénurie de devises fortes, les gouvernements [...] appliquèrent des lois de plus en plus discriminatoires au détriment des films étrangers, contingentements à l'importation, par mesure de protection en faveur des films nationaux, [...] avec l'augmentation, parfois vertigineuse, des impôts »*<sup>1352</sup>.

Il faut ajouter qu'il y a aussi une sorte de prise de conscience des pays de l'Amérique latine que quels que soient les sacrifices qui leur seraient imposés, les autres pays étrangers, particulièrement les Etats-Unis et la France, ne renonceraient jamais au formidable et irremplaçable moyen de propagande, de présence culturelle et de véhicule de publicité commerciale, que représente le film. Cette prise de conscience donne aux gouvernements de la région les avantages suivants : une réduction importante de l'hémorragie de devises et un bénéfice moral de grande valeur démagogique par la mise à disposition de la population d'une distraction bon marché : le film national<sup>1353</sup>.

En effet, dans le cas du Brésil, la production de films nationaux augmente fortement dans les années cinquante, mais elle décline aussi dès la fin de la même décennie<sup>1354</sup>. On peut trouver ici, dans cette situation d'ascension et de chute de la production cinématographique brésilienne, une des raisons pour lesquelles le film français continue à trouver dans le pays un important marché entre la deuxième moitié des années cinquante et le début des années soixante, différemment de ce qui se passe dans les autres pays latino-américains<sup>1355</sup>.

Cet état de choses entraîne la DGACT et les professionnels du cinéma français à la nécessité de reconsidérer le problème sous son véritable aspect :

- 1) La diffusion du film français en Amérique latine, plus que jamais, ne peut être considérée comme une affaire commerciale normale ;
- 2) L'aspect culturel du problème est mis chaque fois davantage en évidence ;
- 3) Le soutien à une entreprise comme le COFRAM relève, de moins en moins, de la profession et, de plus en plus, de la politique culturelle dirigée par le MAE ;
- 4) Le montant de ce soutien devra être proportionnel aux besoins qui apparaîtront au fur et à mesure de l'évolution des événements en Amérique latine ;

---

<sup>1352</sup> Idem.

<sup>1353</sup> Idem.

<sup>1354</sup> Voir Sidney Ferreira Leite, *Cinema brasileiro - Das origens à retomada*, São Paulo, Fundação Perseu Abramo, 2005.

<sup>1355</sup> Rapport du délégué d'*Unifrance Films*, Amy Courvoisier, annexé à la lettre du Chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, envoyée à la DGACT-MAE, RJ 22/03/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

5) La disparition du COFRAM sur le continent, au « prix d'une faillite ou d'une liquidation extrêmement coûteuse, laisserait un vide impossible à combler et une perte de prestige incommensurable »<sup>1356</sup> ;

6) La place laissée vacante sur le continent (50 000 programmes annuels et 70 000 000 de spectateurs en 1962) « serait immédiatement occupée par les Etats-Unis et les Britanniques »<sup>1357</sup>. Ces deux pays étant les seuls, avec la France, à disposer d'un appareillage de distribution permanent entièrement contrôlé par eux et qu'ils maintiennent « au prix de sacrifices [financiers] encore plus lourds que ceux que la France doit envisager »<sup>1358</sup>.

Cependant, le « cri d'alarme » du délégué d'*Unifrance Films* au Brésil n'arrive pas à empêcher la disparition du COFRAM en 1963. Et ses prévisions sont confirmées deux ans après, quand il est constaté que les ventes des films français au pays ne cessent de diminuer : en 1962 la France vend 65 titres au Brésil, en 1964 le nombre tombe à 27<sup>1359</sup>. La diplomatie essaie de remédier à cette chute avec, entre autres, un accord de coproduction cinématographique avec le Brésil. En novembre 1965 cet accord est en voie de préparation<sup>1360</sup>. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet, pour l'instant il convient plutôt de vérifier les actions du Quai d'Orsay auprès du CNC afin de promouvoir l'expansion du film français au niveau global, de manière à pouvoir mieux comprendre ce qui se passe avec le film français au Brésil dans la seconde moitié des années soixante.

En ce milieu des années soixante, le CNC considère que c'est uniquement dans l'exportation qu'il est espéré de trouver un accroissement des recettes. Et pour exporter, il faut commencer par produire. Or, c'est sur le plan du financement des films que les producteurs français rencontrent les plus grandes difficultés. Les solutions doivent donc tendre à faciliter et augmenter ce financement. De nouvelles mesures sont alors présentées par le MAE au CNC le 19 novembre 1965. Ces mesures visent particulièrement la mise en chantier de « productions ambitieuses susceptibles d'être diffusées à l'étranger », apportant ainsi une

---

<sup>1356</sup> Rapport du délégué d'*Unifrance Films*, Amy Courvoisier, annexé à la lettre du Chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, envoyée à la DGACT-MAE, RJ 22/03/63, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95.

<sup>1357</sup> Idem.

<sup>1358</sup> Idem.

<sup>1359</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>1360</sup> Idem.

contribution à l'expansion du cinéma, des recettes grâce à la vente de films et en même temps pouvant prendre plus de contrôle sur l'image du pays transmise dans ces films<sup>1361</sup>. Ainsi, les mesures proposées susceptibles de permettre le renouveau de crédits pour la production filmique sont les suivantes :

- 1) Réduction du taux d'intérêt ;
- 2) Octroi possible de crédits dès l'obtention par les producteurs de l'agrément définitif de tournage ;
- 3) Ajustement de la valeur du gage exigé au montant du prêt consenti ;
- 4) Examen nécessaire, avec la Commission du CNC, des dossiers dont le rejet est envisagé par le pool bancaire ;
- 5) Admission éventuelle des exportateurs au bénéfice du système<sup>1362</sup>.

Il est aussi envisagé que l'Etat mette sur pied un régime de garantie de recettes venues des exportations des films. Les conditions dans lesquelles cette garantie serait octroyée sont les suivantes :

- 1) Accordée de préférence aux films comportant un « effort financier supérieur à la moyenne et destinés à atteindre la plus grande audience mondiale possible » ;
- 2) Le montant de la garantie allouée serait calculé en fonction « des devis des films, en partant du principe que 50 % des recettes d'une production de grande audience proviennent de l'étranger ». Le montant alloué pouvant aller jusqu'à 25 % des investissements français ;
- 3) Cette garantie devant servir au financement du film ;
- 4) La décision de la garantie étant acquise, son contrat devrait intervenir dès le début des prises de vues, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément définitif de tournage ;
- 5) Le volume total annuel de ces garanties devrait être de l'ordre de 20 millions de francs, « chiffre qui représente moins de 30 % des recettes annuelles globales du film français à l'étranger »<sup>1363</sup>.

Ces propositions sont présentées au CNC le 19 novembre 1965 pendant la séance d'études consacrées aux problèmes soulevés par l'attribution de crédits aux exportateurs de

---

<sup>1361</sup> Note interne de la DGACT-MAE, Paris 22/10/65, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1362</sup> Idem.

<sup>1363</sup> Idem.

films. Nous ne pouvons pas déterminer si les changements observés sont en conséquence de ces nouvelles mesures, mais le fait est que, dès l'année suivante, l'exportation des films français se manifeste de façon un peu différente. En valeur absolue, il est constaté une augmentation assez sensible par rapport à 1965 : de 57,7 millions à 69,4 millions de francs en 1966, soit 20 % de plus. En effet, un seul film réalise 31,2 % de la totalité du chiffre d'exportation, et 50 % des chiffres d'exportation sont réalisées par sept films. Ce qui, pour le CNC, indique plutôt un « phénomène particulier qu'une réelle croissance assurée pour les années suivantes »<sup>1364</sup>.

Dans ce nouveau contexte de relative amélioration des recettes, il est intéressant de percevoir le peu d'importance de l'Amérique latine pour les exportations filmiques françaises. D'ailleurs, par rapport à 1965, en 1966 la recette du film français dans cette région y est en baisse de 30 %<sup>1365</sup>.

**Recettes venues de l'exportation des films français dans le monde en 1966 (en millions de francs, hors la recettes interne)**

Europe	25,122
Amérique du Nord	8,030
Asie et Océanie	3,059
Afrique (à l'exception des pays de la zone franc)	0,509
Amérique latine	1,317
Monde entier	37,348

Tableau élaboré à partir des données constantes dans la « Note sur l'exportation cinématographique française en 1966 », de Louis Figeac, chef du Service des relations avec l'étranger du CNC, au directeur général du CNC André Holleaux, Paris 15/02/67, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

On sait que presque partout dans le monde la diffusion du film français est favorisée grandement par l'existence de nombreuses salles d'« exclusivité ». Au Brésil, on pense à celles des Alliances françaises, de la Maison de France, de la Casa da Cultura francesa - Alliance française de São Paulo, dont les programmations cinématographiques sont assurées en quasi totalité par des productions françaises. Durant les années soixante, le MAE accentue

<sup>1364</sup> Note sur l'exportation cinématographique française en 1966, de Louis Figeac, chef du Service des relations avec l'étranger du CNC, au directeur général du CNC André Holleaux, Paris 15/02/67, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1365</sup> Idem.

la politique en faveur de la création et du fonctionnement de salles de projection à l'étranger consacrées aux productions françaises<sup>1366</sup>.

En profitant de ces salles d'« exclusivité », afin d'accroître encore plus la présentation de films français au Brésil, le Service culturel de l'ambassade, en collaboration avec *Unifrance Films*, réalise des « cycles de cinéma français » dans tout le Brésil<sup>1367</sup>. Ce partenariat de la diplomatie avec *Unifrance Films* sert aussi à maintenir, souvent avec des donations, la forte présence du film français dans les cinémathèques brésiliennes. En 1965, la Cinémathèque de Rio de Janeiro possède 700 courts-métrages « culturels » (?) et 91 films scientifiques français. La diplomatie française s'efforce aussi de conserver la même place favorable principalement dans la Cinémathèque de São Paulo<sup>1368</sup>.

Comme pour de nombreux pays où existe une production cinématographique l'accroissement de l'exportation du film français est lié au développement des rapports entre l'industrie cinématographique française et celle de ces pays, notamment par la réalisation de coproductions<sup>1369</sup>. C'est orientées vers ce but que se développent, dans le milieu des années soixante, les discussions entre la diplomatie française, au travers des secteurs culturels et commerciaux de l'ambassade, et l'Institut national du cinéma brésilien.

Les discussions sur un accord de coproduction sont arrêtées le 18 janvier 1966<sup>1370</sup>. Toutefois, la signature de l'accord est retardée en raison des difficultés des deux parties, entre autres, pour trouver un consensus sur le partage des recettes venues des coproductions. C'est alors qu'une renégociation s'est engagée entre Durval Gomes Garcia, président de l'Institut national du cinéma brésilien et les conseillers culturel et commercial de l'ambassade française, respectivement M. Coste et M. Jeandet, afin de régler ce différend qui oppose les deux pays. En mars 1968, les deux séances de travail, auxquelles ont participé le président de l'Institut national du cinéma brésilien et les conseillers de l'ambassade, ont abouti à un accord

---

<sup>1366</sup> « Propositions, 1<sup>er</sup> chapitre : mesures d'ordre général s'appliquant à l'ensemble du marché extérieur ; mesures dépendant de l'Etat », CNC, (date illisible) Paris 1969, versement 20050584, article 29, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1367</sup> « Note sur la situation du français dans l'enseignement secondaire brésilien », envoyée par le conseiller culturel et de coopération technique auprès de l'ambassade, Maurice Descotes, à la DGAET-MAE, RJ 17/06/64, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 157.

<sup>1368</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 26/11/65, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 108.

<sup>1369</sup> C'est pour stimuler ces coproductions que sont créés des services, dans le CNC et dans *Unifrance Films*, ayant à leur charge la prospection et l'établissement de contacts entre professionnels français et étrangers. Note de Louis Figeac, chef du Service des relations avec l'étranger du CNC, au directeur général du CNC André Holleaux, Paris 19/01/66, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1370</sup> Idem.

sur la répartition suivante : au coproducteur français, les recettes en provenance de France, Belgique, Algérie, Tunisie et Maroc ; au coproducteur brésilien, les recettes en provenance de Brésil, Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Uruguay. A la suite de cet accord est paraphé le texte du projet définitif qui sera soumis à l'approbation des gouvernements brésilien et français.<sup>1371</sup> Le 6 février 1969 est finalement signé l'accord de coproduction entre le CNC et l'Institut national du cinéma brésilien<sup>1372</sup>.

Cet accord entre de façon pratique en application avec deux films des producteurs Jean-Pierre Kalfon (de *Films Number One*) et le Brésilien Walter Khouri. Ce producteur et réalisateur de São Paulo, en dehors de sa volonté d'intensifier la coproduction franco-brésilienne, souhaite, encore en 1969, voir les studios où il travaille équipés de matériel français. A ce sujet, il propose d'envoyer au CNC une liste du matériel souhaité afin que ce dernier lui serve d'intermédiaire auprès des constructeurs d'équipements cinématographiques français. Sa seule exigence est d'obtenir de ceux-là des délais de paiement assez longs<sup>1373</sup>. Cette demande de Walter Khouri nous montre comment un accord de coproduction cinématographique, promu par les services diplomatiques français, peut servir directement à stimuler la demande internationale de produits de l'industrie française. On voit donc, une fois de plus, par un petit exemple, à quoi sert la politique culturelle internationale de la France.

C'est en 1967, au mois de mars, qu'est constituée l'Association internationale pour la Culture et l'Art français (AICAF). Il s'agit d'un groupement ouvert à tous les producteurs français, pour leur faciliter l'accès aux télévisions étrangères et la vente de leurs films. Au moment de sa fondation, l'AICAF contacte la DGACT et le CNC pour avoir un appui logistique et financier pour la réalisation de ses projets, à savoir organiser des circuits de films français, prendre contact sur place avec les émetteurs étrangers et choisir un représentant appointé, qui garde le contact, assure le mouvement des copies, surveille les passages, négocie avec les émetteurs, choisit et groupe des « films de valeur, sélectionnés en fonction des émetteurs », etc.<sup>1374</sup> L'AICAF souligne sa soumission au MAE : « Partout notre action s'exercera en accord avec les représentants d'*Unifrance Films* et nos ambassades, dont les

---

<sup>1371</sup> Note interne au directeur général du CNC, Paris 27/03/68, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1372</sup> Note d'André Holleaux à Louis Figeac, chef du Service des relations avec l'étranger du CNC, Paris 26/09/69, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1373</sup> La liste de matériel est envoyée à la Fédération des chambres syndicales des industries techniques pour que soient examinées les possibilités d'aboutir aux facilités demandées par Walter Khouri. Note interne au directeur général du CNC, Paris 09/04/69, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1374</sup> Lettre de G. de la Grandière, président de l'AICAF, envoyée à Jean Basdevant, directeur de la DGACT, Paris 15/03/67, versement 20050584, article 26, DGACT-MAE, AN-F.

conseils et l'appui nous seront précieux »<sup>1375</sup>. Ayant comme but une action mondiale, cette association a sa première affaire en Amérique latine, où, grâce à son initiative, il est déjà prévu que 52 longs métrages français soient présentés pendant l'année 1967, sur tous les émetteurs commerciaux de la région, Brésil inclus<sup>1376</sup>.

Les années 1968 et 1969 sont particulièrement positives pour le cinéma français au Brésil. Outre le début du partenariat entre le CNC et l'Institut national du cinéma brésilien, dans ces deux années, *Unifrance Films* a organisé des semaines du film français au Brésil. C'est ainsi que, pour la seule année 1968, 60 films français sont mis en exploitation dans le pays. Au cours du II<sup>e</sup> Festival international du film de Rio de Janeiro en 1969, « la délégation française est la plus représentative »<sup>1377</sup>. Outre le délégué permanent d'*Unifrance Films* au Brésil et les représentants de l'ambassade, sont présents à cet événement Robbe-Grillet et Robert Enrico (membres du jury), huit acteurs et actrices français, deux réalisateurs (Claude Lelouch et Jacques Deray), deux exportateurs (Félix de Vidas et Jean Davis), deux journalistes (Jean de Baroncelli et Michel Aubriant). A l'occasion, la France participe avec deux films : *La Piscine* (Jacques Deray) et *La vie, l'amour, la mort* (Claude Lelouch). Le premier reçoit le prix de mise en scène, attribué à Jacques Deray, le deuxième le prix d'interprétation masculine, attribué à Amidou. Ces résultats sont jugés par le CNC comme « très bons »<sup>1378</sup>.

Malgré ces résultats positifs, le conseiller commercial auprès de l'ambassade se plaint du fait que les sociétés de distribution états-uniennes exploitent dans la plupart des cas en version anglaise les films français dont elles assurent la distribution au Brésil<sup>1379</sup>. Sa critique coïncide avec celle qui reste une constante au cours des années soixante. Type de critique qui, quand elle ne part pas du Quai d'Orsay ou des diplomates français en Amérique latine, part du CNC. Ainsi, ce dernier, en 1968, exactement comme nous l'avons déjà vu dans le début de la même décennie, continue à relativiser l'impact causé par les distributeurs états-uniens. En mai de cette année-là, on lit dans un compte rendu de la sous-commission pour l'expansion du cinéma français à l'étranger du CNC, que les distributeurs états-uniens « empêchent l'augmentation des bénéfices [en France] liés à l'exportation du film français et, parfois,

---

<sup>1375</sup> Idem.

<sup>1376</sup> Idem.

<sup>1377</sup> Note interne au directeur général du CNC, Paris 09/04/69, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1378</sup> Idem.

<sup>1379</sup> Note interne au directeur général du CNC, Paris 09/04/69, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.



nuisent à l'image de la production cinématographique française à l'étranger »<sup>1380</sup>. Cela parce que le CNC et la DGACT considèrent que les Etats-Uniens n'ont pas le même souci avec la sélection des films à exporter et pratiquent souvent de mauvais doublages et/ou sous-titrages, outre le fait d'éclipser - au moins en partie - un important outil de divulgation de la langue française<sup>1381</sup>. Mais - on connaît déjà l'autre côté de la médaille -, ce sont les énormes ressources états-uniennes qui permettent l'augmentation des productions filmiques et une plus grande visibilité du cinéma français au niveau international. Par conséquent, la diffusion des films français en Amérique latine par les grandes sociétés états-uniennes reste une pratique à laquelle il est difficile d'échapper, puisqu'elle touche particulièrement ceux qui composent les grandes audiences populaires ; elle sert donc à la politique culturelle de la France dans la région<sup>1382</sup>.

---

<sup>1380</sup> Compte rendu de la sous-commission pour l'expansion du cinéma français à l'étranger, présidée par Louis Figeac, chef du Service des relations avec l'étranger du CNC, Paris 06/05/68, versement 20050584, article 26, CNC-MAC, AN-F.

<sup>1381</sup> Idem.

<sup>1382</sup> Les intérêts de l'industrie cinématographique états-unienne dépassent les intérêts nationaux des Etats-Unis, lesquels sont défendus et alimentés par la bourgeoisie nationale jusqu'au moment où cette dernière arrive à atteindre le marché international de manière à ne plus avoir besoin de l'appui des institutions étatiques. Autrement dit, ce qui vaut pour les industries en général vaut aussi pour l'industrie du cinéma : dès que les producteurs ont la chance de gagner le marché global, ils abandonnent les intérêts de leur nation d'origine ; si bien que même dans ce cas-là les intérêts peuvent parfois coïncider. C'est ainsi qu'on peut comprendre comment - et pour quoi - les producteurs et distributeurs de films états-uniens arrivent à servir la politique culturelle internationale française.

**QUATRIEME PARTIE**  
**LE THEATRE FRANÇAIS AU BRÉSIL, UN PARADOXE**  
**EXEMPLAIRE : AUGMENTATION DES INSTITUTIONS**  
**REPRESENTATIVES DE LA FRANCE ET AFFAIBLISSEMENT DE**  
**SON INFLUENCE CULTURELLE (1945 A 1970)**

Il convient tout d'abord de rappeler que c'est de la Direction générale des relations culturelles (DGRC) (DGACTION à partir de 1956, DGRCSST à partir de 1969), à travers l'Association française d'action artistique (AFAA), que provient une bonne partie des ressources pour le maintien des maisons théâtrales françaises au Brésil, pour la subvention des troupes sédentaires, pour les expositions françaises liées à la scène théâtrale, pour le financement des voyages et des séjours des grandes troupes en tournée et des spécialistes du théâtre invités au Brésil pour des cours, des conférences, etc.

La présence du théâtre français au Brésil est peut-être l'image qui illustre le mieux, dans le domaine des arts, le processus parcouru et la méthode utilisée par la politique culturelle française conduite au Brésil durant les années de 1945 à 1970. Elle constitue une bonne démonstration de la transformation par laquelle passe l'image de la culture française au Brésil et, en même temps, nous expose la sensibilité, la révérence originaire d'une perception idéologique, presque impressionniste, qu'ont les Brésiliens vis-à-vis des éléments culturels venus de France.

En 1945 Paul Rivet remarque que les tournées théâtrales de haute tenue exercent une influence extraordinaire sur le public brésilien, même pour celui qui n'est pas préparé à saisir la langue française. Pour lui, « le snobisme intervient évidemment ici [au Brésil], mais en propagande, il faut savoir profiter même des travers du public »<sup>1383</sup>. Et les Français vont bien savoir « profiter » de la révérence brésilienne à leur égard : beaucoup de Brésiliens fréquentent leur théâtre plutôt par « snobisme », plutôt parce que... c'est du théâtre français.

Dans ce processus, on observe une constante augmentation de la présence du théâtre français durant la période étudiée. Une augmentation que l'on peut percevoir, entre autres, avec l'accroissement des tournées des grandes troupes françaises sur le territoire brésilien. Le gouvernement français, au travers de ses diplomates et de l'AFAA, fait inaugurer, dirige et

---

<sup>1383</sup> « Rapport sur la propagande d'après-guerre en Amérique latine », de Paul Rivet, envoyé au MAE, (date illisible) Paris 1945, AMAE, s. Relations culturelles 1945-1947, c. 144.

finance deux théâtres durant notre période : le théâtre de la Maison de France à Rio de Janeiro et le Théâtre de la Casa da cultura francesa - Alliance française à São Paulo. A partir des années cinquante, l'AFAA en vient à subventionner deux troupes permanentes : Les Comédiens de l'Orangerie, dont le siège est à Rio de Janeiro et Les Strapontins, à São Paulo ; les deux compagnies ont un répertoire composé essentiellement d'auteurs français et représenté en langue originale. En novembre 1961, est créé le Centre culturel et dramatique au théâtre de la Maison de France<sup>1384</sup> : une école de théâtre où la direction et la majeure partie des professeurs sont d'origine française. La présence du théâtre français se fait aussi constante aux *Biennales des Décors de théâtre* de São Paulo depuis leur inauguration en 1955. De plus, on peut vérifier l'augmentation de l'envoi de représentants du théâtre français pour donner des conférences et des cours, qu'ils soient acteurs, directeurs, écrivains ou intellectuels dans le domaine.

Préoccupé d'atteindre d'autres régions et, plus discrètement, d'autres couches sociales, le théâtre français, au travers des tournées des grandes troupes et principalement des deux troupes permanentes, se produit dans des régions auparavant négligées, fixant des représentations et des horaires à des prix promotionnels, visant particulièrement les étudiants. C'est donc durant notre période que le théâtre français cesse d'être le quasi monopole du public *carioca* et *paulista* pour devenir une attraction pour des admirateurs situés aux quatre coins du pays, de Porto Alegre à Natal, de Vitória à Manaus, en passant bien sûr par Brasília, capitale qui voit son premier grand théâtre inauguré en 1961 par la troupe de Jean- Louis Barrault et Madeleine Renaud.

C'est en ce sens qu'on peut affirmer que la présence du théâtre français au Brésil est l'expression de la culture française qui reflète le mieux la politique culturelle du Quai d'Orsay pour le Brésil de 1945 à 1970. Elle représente clairement une augmentation de l'effort culturel français en territoire brésilien. Elle manifeste, dans une même mesure, l'augmentation continue de l'effort budgétaire du Quai d'Orsay.

La présence de ce théâtre nous permet aussi d'observer les méthodes de la politique culturelle française, qui consistent à adapter le répertoire et les membres des troupes - ou encore, les personnes envoyées pour prononcer cours et discours - aux pays visités, en prenant garde, surtout, de ne créer aucune espèce de désaccord avec le gouvernement et son idéologie. L'appui moral et financier donné par le gouvernement français doit être dispensé de manière discrète, car en cas de problème - soit en raison d'une œuvre susceptible de heurter ou de

---

<sup>1384</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, envoyée à la DGA-CT-MAE, RJ 04/12/63, AMAE-N, SEA, s. Pêle-mêle, c. 270.

décevoir les représentants du pouvoir local, soit en raison d'une incartade des comédiens et comédiennes du théâtre français -, ce problème pourrait être alors aisément attribué aux œuvres et/ou aux artistes, minimisant ainsi la responsabilité du gouvernement français.

Cette précaution sert à éviter des complications semblables à celles rencontrées, par exemple, pendant la tournée de Jean Sarment et de Marguerite Valmont au Portugal, en février 1940. Le pays, alors sous la dictature d'Antônio Salazar, comptait sur une forte présence de l'Eglise catholique et un public, surtout à Lisbonne, habitué à la morale d'un répertoire classique, pour l'essentiel composé d'œuvres de Gil Vicente, Almeida Garrett et Shakespeare. Quand on assista aux six pièces de Jean Sarment, pièces sans grandes actions, basées sur des dialogues profonds et, de plus, mettant en scène dans l'une d'elles un dignitaire ecclésiastique, on fut choqué par tant de monotonie et par cette absence de morale traditionnelle. La tournée fut un échec public et reçut des critiques sévères de la part des représentants du pouvoir, surtout de la part des hauts représentants de l'Eglise catholique du Portugal<sup>1385</sup>.

Cet incident et cet échec, selon les critiques portugais, étaient plus le fait du gouvernement français que celui des membres de la troupe, car les pièces furent diffusées à Lisbonne et Porto par un impresario qui « avait non seulement fait figurer la mention du soutien officiel français mais prévu des affiches à fond tricolore »<sup>1386</sup>. Le cas eut des répercussions plus graves du fait d'avoir eu lieu en période de guerre (point fort délicat), et ranima les débats sur le patronage du gouvernement français dans ce type d'événement.

Mais revenons au Brésil. Les préoccupations concernant les choix d'une troupe et du répertoire qui va être présenté sont une constante de l'ambassade française, de la DGRC et de l'AFAA. Un des exemples les plus illustratifs sur ce point se présente en 1970, quand le Brésil connaît sa période de dictature militaire la plus noire. A une époque pareille, où les principaux ennemis du pouvoir en place au Brésil sont la raison fondée sur la pensée marxiste, la guérilla, les mouvements d'étudiants, etc. rien n'est plus cohérent pour éviter toute friction et attirer la sympathie de jeunes moins engagés, et même de la vieille élite conservatrice brésilienne, que d'envoyer la troupe dirigée par Jacques Mauclair, avec un répertoire composé de cinq pièces d'Eugène Ionesco (*Le tueur sans gages*, *La lacune*, *Les chaises*, *Une jeune fille à marier* et *Le salon de l'automobile*), la troupe étant accompagnée du dramaturge franco-

---

<sup>1385</sup> Denis Rolland, *Louis Jouvet et le Théâtre de l'Athénée. Promeneur de rêves en guerre de la France au Brésil*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 322, 323 et 324.

<sup>1386</sup> Idem, p. 324.

roumain en personne<sup>1387</sup>. Or, ce répertoire était stérile, au sens où il démontre l'inutilité de l'engagement politique pour une quelconque action de transformation du *statu quo* (idée assez claire par exemple dans *Le tueur sans gages*). Preuve en est que presque tout le répertoire de Ionesco avait déjà été représenté dans des pays ayant les systèmes politiques les plus divers : du capitalisme occidental au socialisme de l'URSS, en passant par la dictature de Francisco Franco en Espagne et les pays de l'Est européen<sup>1388</sup>.

A une époque où le théâtre brésilien est extrêmement réprimé par la censure, en raison principalement des critiques sociales et de l'engagement politique à gauche, l'œuvre de Ionesco ne mérite pas d'autre qualificatif que celui de « stérile ». De plus, les pièces de Ionesco font partie de la mode, du contexte culturel de l'Europe des années quarante et cinquante, et suivaient le même processus évolutif que toutes les expressions artistiques européennes qui prétendaient critiquer le rationalisme occidental. Cela étant, elles correspondaient plutôt bien à cette vieille élite provinciale brésilienne, préoccupée de suivre les modes du Vieux Monde, même les plus inutiles et vides de substance intellectuelle. Elles sont beaucoup plus rassurantes pour le régime militaire conservateur au Brésil de l'époque que le théâtre de la *cara brasileira* (« visage brésilien »), qui se développait depuis les années quarante au travers des œuvres de Millor Fernandes, Gianfrancesco Guarnieri, Plínio Marcos, Nelson Rodrigues et d'autres, probablement beaucoup trop critiques. Jean-Paul Sartre était, à l'époque, l'écrivain français le plus censuré par la dictature militaire dans le théâtre brésilien<sup>1389</sup>, ce fut aussi l'écrivain français que Ionesco a traité avec le plus de mépris dans toutes les entrevues et les discours qu'il a prononcés durant sa tournée au Brésil. Cela ne suffisait pas, les étudiants mêlés aux mouvements étudiants de gauche furent aussi la cible de l'écrivain et académicien Ionesco (en 1970, Eugène Ionesco a en effet été invité à rejoindre l'Académie française, où il a occupé un fauteuil à partir de 1971), pour lui « les étudiants sont étudiants parce qu'ils ont besoin d'apprendre »<sup>1390</sup>. Cette affirmation est absolument évidente, mais dans le contexte où elle est prononcée, elle exprime plutôt une prise de position politique en faveur de la répression de la dictature contre les mobilisations des étudiants de gauche au Brésil.

---

<sup>1387</sup> Contrat entre l'AFAA et la Compagnie Jacques Mauclair, Paris 20/03/70, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 493.

<sup>1388</sup> Gilbert Gadoffre, *Dictionnaire des auteurs d'aujourd'hui*, Editions Laffont, Paris, 1996.

<sup>1389</sup> Yan Michalski, *O palco amornado*, Rio de Janeiro, Avenir, 1979.

<sup>1390</sup> Journal O Estado de São Paulo, SP 26/05/70, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 493.

Durant les 25 années considérées dans ce travail, s'il avait été possible d'utiliser un indice de la réceptivité face au théâtre français au Brésil, en utilisant comme données la fréquentation du public dans les théâtres, l'opinion des critiques et la propre notoriété du théâtre français devant des admirateurs de cette expression artistique, un tel indice montrerait certainement un résultat positif en faveur de la France durant la seconde moitié des années 1940 et durant la plus grande partie des années 1950 ; avec une importance particulière accordée aux tournées des troupes de Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud en 1950, et de la Comédie française en 1952, deux succès auprès du public et de la critique. Cependant, en 1959, lors d'une autre tournée de la Comédie française, il est déjà possible de percevoir, au travers des informations des journaux et des lettres des diplomates français au Brésil, les difficultés de la diffusion du théâtre français<sup>1391</sup>. A partir de là, nous pouvons observer le début du déclin : diminution du public et critiques chaque fois plus sévères. De tels comportements négatifs du public et de la critique sont accentués durant la tournée dirigée par Robert Hirsch et Jacques Charon en 1965<sup>1392</sup>, et paraissent même revêtir des aspects chauvinistes dans les commentaires sur la tournée de 1970 de certains journaux brésiliens (nous verrons plus avant)<sup>1393</sup>.

Dans ces années de déclin, la tournée de la troupe dirigée par Jean-Laurent Cochet en 1966 demeure une exception. Les raisons du succès de cette tournée s'expliquent par ses particularités. A la différence des traditionnelles tournées françaises au Brésil, celle de 1966 fut marquée par la simplicité. Simplicité dans le répertoire, par le choix d'une pièce unique, *Le Misanthrope* ; simplicité du lieu de représentation : loin du traditionnel Théâtre municipal de Rio de Janeiro (souvent critiqué comme inadéquat en raison de ses dimensions, plus adaptées à l'opéra qu'au théâtre), la troupe de Cochet se produit au théâtre de la Maison de France. Le fait d'avoir une unique pièce au répertoire, facilitera le transports des décors et accessoires et permettra à la troupe de quitter l'axe Rio de Janeiro-São Paulo, trop fréquenté, et d'atteindre ainsi un public bien plus large, grâce à des représentations à Recife, Salvador, Belo Horizonte, Brasília et Porto Alegre<sup>1394</sup>.

---

<sup>1391</sup> Par exemple, *Jornal do Brasil*, RJ 16/05/1959. Dans la critique publiée dans ce journal, on peut lire : « *Mas agora a Comédia [Comédie française] nos manda apenas três espetáculos, dois dos quais batidíssimos, e um novo, espetáculo este recebido com críticas contraditórias* » (« Mais à présent la Comédie [française] nous envoie à peine trois spectacles, dont deux réchauffés et un nouveau, reçu par des critiques contrastées »). ACF, s. Bibliographie des tournées.

<sup>1392</sup> Les critiques sont mentionnées dans la lettre de l'ambassadeur Pierre Sébilleau envoyée à la DGACT-MAE, RJ 07/07/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 489.

<sup>1393</sup> Critique de João Apolinário publiée au journal *Última Hora*, SP 11/06/70, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 493.

<sup>1394</sup> Par exemple, journal *D iário de Notícias*, RJ 12/08/66, AMAE-N, SEA, s. Pêle-mêle, c. 248.

Cependant, on ne peut nier que la raison de ce succès peut être aussi attribuée au fait que les organisateurs de la tournée de 1966 s'efforcèrent, ou se résignèrent, à soumettre la tournée à un nouveau public. Ce public était probablement plus exigeant que le public des années quarante, qui très souvent applaudissait une représentation plus pour l'origine de la troupe que pour la qualité du spectacle. Ce public diminuant, particulièrement à Rio de Janeiro et à São Paulo, il devenait nécessaire pour la tournée de se produire dans un théâtre plus petit (comme celui de la Maison de France) ; de plus, on réduisit le nombre de représentations dans les villes de Rio de Janeiro et São Paulo (deux dans la première et une dans la seconde) et on choisit, ainsi, d'aller à la rencontre d'un public dispersé dans d'autres villes brésiliennes<sup>1395</sup>.

Il s'agit cependant d'un effort pour adapter le théâtre français au nouveau contexte du public et du théâtre brésilien. Un contexte moins provincial, beaucoup plus fier de son théâtre national, lequel d'ailleurs privilégie des questions liées aux problèmes brésiliens, plus qu'à ceux de la Cour de Louis XIV, si bien décrite par Molière. Et si c'était sur l'axe Rio de Janeiro-São Paulo que se développait en priorité le théâtre brésilien, cela ne pouvait être que sur ce même axe que périlait le plus la position du théâtre français. Il devenait donc nécessaire d'explorer d'autres régions du pays. En ce sens d'ailleurs le théâtre français ne fait que suivre la politique culturelle française au Brésil dans sa globalité, c'est-à-dire d'essayer d'étendre sa présence sur toutes les régions du territoire et de toucher d'autres groupes sociaux. Et c'est exactement pour cette même raison que le Quai d'Orsay en vient à financer les deux troupes permanentes qui, installées au Brésil, pouvaient beaucoup plus facilement se déplacer à travers son vaste territoire, et ainsi assurer une présence de la culture française plus constante et expansive.

Comme le théâtre est un excellent indice de l'évolution de la réceptivité de la culture française au Brésil, il est évident que le déclin du prestige de ce théâtre ne peut être uniquement expliqué par l'affirmation grandissante du théâtre brésilien et de son prestige ; bien que, pour ce qui touche strictement au théâtre, on puisse considérer cela comme la principale raison.

En tant qu'un des principaux éléments représentatifs de la culture française au Brésil, le théâtre, ainsi que les autres éléments de cette culture, est aussi durement secoué par le développement technologique (donc, par l'apparition d'une nouvelle génération plus

---

<sup>1395</sup> Note interne de l'AFAA, Paris 16/06/66, AMAE-N, SEA, s. Pêle-mêle, c. 248.



intéressée par d'autres moyens d'expression artistique, particulièrement la télévision et le cinéma) et par l'augmentation de la présence de la culture états-unienne. La lettre envoyée par l'ambassadeur Jacques Baeyens au MAE en 1961, pour expliquer le demi échec du passage à Brasília de la troupe dirigée par Jean-Louis Barrault en juin de la même année, est assez symptomatique. Selon l'ambassadeur français, Brasília, capitale tout récemment inaugurée, pouvait seulement compter comme public possible pour le théâtre français des personnes sans grandes ressources et des fonctionnaires, qui généralement

*« [...] sont des jeunes, attirés par ces traitements plus élevés dans la capitale que dans les autres villes du pays, et qui occupent la majorité des emplois. Ces jeunes ne se sentent nullement attirés par Marivaux, dont ils ignorent l'œuvre et le nom, ni même par Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud dont ils n'ont jamais entendu parler et auxquels ils préfèrent les vedettes des westerns américains. Leurs soirées se passent le plus souvent au cinéma ou dans les bars »*<sup>1396</sup>.

C'est un signe des temps. Parallèlement au développement d'un public de théâtre beaucoup plus séduit par le répertoire national que par le théâtre français, surgit une nouvelle génération, dans les classes moyennes et plus élevées, formée à la pensée technocrate, plus familière de la culture de masse et de la technologie en provenance des Etats-Unis que de la culture classique et choisie de la France et de ses vieux représentants au Brésil.

C'est ainsi que, à propos du public de théâtre au Brésil, les ambassadeurs, consuls, attachés et conseillers culturels français durant les années soixante utilisent fréquemment des adjectifs tels que « nationaliste » ou « technocrate », parmi d'autres du même genre, pour justifier la diminution du prestige des tournées françaises. D'autres fois, quand ils se montrent moins diplomatiques ou plus insatisfaits, ils traitent - dans leurs rapports envoyés au Quai d'Orsay - les critiques de théâtre brésiliens d' « incompetents » et le public d' « ignorant »<sup>1397</sup>.

---

<sup>1396</sup> Lettre de l'ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACT-MAE, RJ 13/07/61, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 487.

<sup>1397</sup> Lettre de l'ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACT-MAE, RJ 13/07/61, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 487 ; lettre de l'ambassadeur Pierre Sébilleau à la DGACT-MAE, RJ 07/07/65, et lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye à la DGRCS-MAE, RJ 29/06/70, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 493.

## Chapitre 28

### Les troupes théâtrales envoyées au Brésil

Depuis 1945 et jusqu'aux années soixante-dix au moins, la France accorde toujours une grande importance à sa politique culturelle internationale à travers le théâtre, sans doute plus qu'à travers les autres formes d'expression artistique - à l'exception du cinéma, dans lequel sont impliqués de façon plus mêlée et ostensible plusieurs ministères et le secteur privé national et étranger -. Pour étayer cette affirmation, il suffit d'observer que durant la période étudiée, le théâtre a toujours absorbé en moyenne 50 % de tout le budget utilisé par l'AFAA pour la diffusion des arts français à l'étranger, les autres 50 % étaient répartis entre la musique, la danse et les arts plastiques<sup>1398</sup>.

Sans doute cette observation mérite-elle d'être relativisée (sans minimiser pour autant l'importance accordée au théâtre), car une tournée théâtrale exige un énorme dispositif. Au-delà de la propre troupe (incluant voyage, séjour et salaires), le personnel technique (incluant les mêmes dépenses), les frais de décor et de publicité impliquent une énorme quantité d'argent, montant qui n'est presque jamais couvert par les recettes des entrées (du moins en ce qui concerne les tournées en Amérique latine<sup>1399</sup>).

Considérons par exemple la tournée de la Comédie française en 1952, qui a parcouru les villes de São Paulo, Rio de Janeiro, Buenos Aires et Montevideo. Pour cette tournée, 17 artistes (acteurs et metteur en scène) et 16 techniciens (directeur de scène, chef d'orchestre, régisseur, souffleur, chef machiniste, sous-chef tapissier, chef accessoiriste, électricien, tapissier, machiniste, 2 habilleurs, coiffeur, 2 délégués de la radio diffusion et l'administrateur de la tournée) sont partis pour l'Amérique latine. Ils ont pris le train Paris-Marseille le 23 mai, le jour suivant ils embarquent à bord du navire Provence, le 25, ils font escale à Barcelone, le 29, escale à Dakar, le 4 juin, escale à Rio de Janeiro. Finalement, après 14 jours à bord du navire, ils débarquent au port de Santos le 6 juin. Après les représentations de São Paulo, ils partent ensemble pour Rio de Janeiro, ensuite ils prennent un navire pour Montevideo. Enfin, nouveau voyage en navire, pour terminer la tournée à Buenos Aires. Le 8 août, le même

---

<sup>1398</sup> AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 1, 2, 3, 12, 16, 20 et 21.

<sup>1399</sup> Par exemple, la tournée de 1952 de la Comédie française en Amérique du Sud : « Observation du contrôleur financier sur la tournée de la Comédie française en 1952 », Paris 21/03/53, ACF, s. Bibliographie des tournées. Ou encore la tournée de 1961 réalisée par l'Odéon Théâtre de France : « Inventaire du matériel perdu pendant l'incendie du Théâtre national de Cervantès à Buenos Aires en 1961 », (date illisible), AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 487.

navire quitte Montevideo pour Marseille, où il arrive le 20 du même mois après une escale à Dakar. Ce même jour, à 23h et 17 minutes, s'achève la grande aventure du groupe. En tout, 91 jours entre le départ et le retour à Paris<sup>1400</sup>.

Cette tournée est un exemple emblématique du processus et du dispositif nécessaires à toutes les tournées, antérieures ou postérieures au cours de notre période, et elle nous donne la mesure de l'ampleur de son organisation et de ses dépenses<sup>1401</sup>. En fin de compte, les dépenses s'élevèrent à 35 869 850 francs (environ 744 000 euros en 2011), et les recettes à 33 123 300 francs (environ 687 000 euros en 2011), donc un solde déficitaire de 2 746 538 francs (57 000 euros en 2011)<sup>1402</sup>.

Parfois le déficit est encore plus lourd. Comme ce fut le cas lors de la tournée de 1961, dirigée par Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud, quand le théâtre Cervantès, à Buenos-Aires, prit feu. A la suite de cet incident, la troupe a dû annuler plusieurs représentations et accusa la perte d'une bonne part du dispositif scénique. Cette année-là, l'AFAA a dû assumer presque tous les préjudices, vu que - pour des raisons que les documents ne précisent pas - l'assurance ne les a pas pris en charge<sup>1403</sup>.

Généralement l'AFAA prend l'initiative d'adresser à l'ambassade une proposition de tournée. Elle sélectionne une troupe et demande l'avis du chef de la diplomatie française au Brésil. La suggestion est évaluée par l'attaché culturel et/ou par l'ambassadeur. Ces derniers vérifiaient la pertinence de la troupe et du répertoire proposé pour le public local et le contexte politique et économique. La troupe et le répertoire choisis doivent recevoir l'aval d'autres ambassades françaises sur le continent sud-américain ; il est important de rappeler que les tournées n'étaient jamais destinées au seul Brésil, elles étaient toujours organisées pour être représentées au minimum dans trois pays d'Amérique latine. Fréquemment les troupes qui se produisent au Brésil passent aussi par l'Argentine et l'Uruguay<sup>1404</sup> ; d'autres

---

<sup>1400</sup> Contrat entre la Comédie française et Jean Clairjois (producteur et organisateur des tournées théâtrales françaises en Amérique latine), (date illisible) Paris 1952, ACF, s. Bibliographie des tournées.

<sup>1401</sup> A quelques variations près dans les trajets ou les moyens de transport, les tournées suivantes mentionnent l'avion comme le moyen de transport utilisé.

<sup>1402</sup> La tournée de 1952 de la Comédie française en Amérique du Sud. « Observation du contrôleur financier sur la tournée de la Comédie française en 1952 », Paris 21/03/1953, ACF, s. Bibliographie des tournées. Les conversions ont été faites à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

<sup>1403</sup> « Inventaire du matériel perdu pendant l'incendie du Théâtre national de Cervantès à Buenos Aires en 1961 », (date illisible), AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 487.

<sup>1404</sup> C'est le cas, par exemple, des tournées de 1945 (Comédie française) et 1952 (Comédie française).

fois, le Chili figure sur l'itinéraire des tournées<sup>1405</sup>. Plus rarement, la même tournée parcourait plus de quatre pays. A ce sujet, on peut mentionner la tournée de la Comédie française de 1959 et celle de la compagnie de Jean-Laurent Cochet en 1968 : la troupe de Molière passa par le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine, le Chili, le Pérou, la Colombie et le Venezuela<sup>1406</sup> ; la compagnie de Jean-Laurent Cochet visita, au-delà du Brésil et l'Argentine, la Bolivie, le Chili, Haïti, le Mexique, l'Uruguay et le Venezuela.

C'est seulement à partir de la fin des années cinquante que l'on commence à donner une plus grande attention aux particularités de chaque pays du continent. On voit que le premier Plan quinquennal de la DGACT stipule que la politique culturelle doit « adapter son action en variant les moyens employés avec les pays et les publics auxquels elle s'adresse »<sup>1407</sup>.

Peut-être avons-nous ici l'explication de l'extraordinaire augmentation des tournées théâtrales françaises à l'étranger à partir de 1959. Dans une note interne de la DGACT, les chiffres suivants concernent le théâtre : en 1958, seulement 18 tournées dans 11 pays, en 1959, 56 tournées dans 46 pays et en 1960, 73 tournées sont effectuées dans 46 pays<sup>1408</sup>. De la même manière, nous pouvons trouver dans les précédents arguments une explication au fait que les tournées pour le Brésil deviennent annuelles à partir de cette même année 1959. Il est possible que les responsables de la politique culturelle destinée au Brésil aient compris l'importance que le théâtre acquiert au sein de la culture brésilienne dans les années cinquante et soixante, cherchant ainsi à adapter les directives de la politique culturelle à travers le théâtre. Car c'est à cette époque que le théâtre brésilien conquiert le plus de force, de personnalité et d'assurance<sup>1409</sup>.

Les archives consultées ne permettent pas d'identifier les détails de toutes les tournées organisées au Brésil durant notre période. La quantité et la qualité des documents localisés sur le sujet varient selon la tournée. Mais j'ai pu repérer des sources d'informations sur les 15 tournées officielles françaises qui ont parcouru le Brésil entre 1945 et 1970. Ces tournées ont eu lieu au cours des années 1945, 1947, 1950, 1952, 1954, 1959, 1960, 1961, 1962, 1965,

---

<sup>1405</sup> C'est le cas, par exemple, des tournées de 1959, 1967, 1970.

<sup>1406</sup> ACF, s. Bibliographie des tournées.

<sup>1407</sup> Rapport d'activité de la DGACT de 1958, Paris 1959, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 16.

<sup>1408</sup> Note interne de la DGACT pour le chef de service, qui fait référence aux rapports des activités de 1958, 1959 et 1960, Paris 04/05/61, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 16.

<sup>1409</sup> Voir Yan Michalski, *O palco amornado*, Rio de Janeiro, Avenir, 1979 ; et *O teatro sob pressão : Uma frente de resistência*, Rio de Janeiro, Jorge Zahar, 1989.

1966, 1967, 1968, 1969, 1970. Un document de 1958 nous informe que, depuis 1945 et jusqu'à 1958, les tournées brésiliennes étaient bisannuelles<sup>1410</sup>. A partir de 1959, elles deviennent annuelles, cependant, pour des raisons peu claires, durant les années 1963 et 1964 la France n'envoie aucune troupe au Brésil.

Bien que les documents ne nous éclairent pas de manière formelle ou suffisamment précise, nous pouvons supposer, avec une bonne dose de probabilité, que cette interruption de deux années est due à des raisons politiques. On a déjà vu qu'en 1962 et 1963 le Brésil connut de graves tensions diplomatiques avec la France à cause de la Guerre de la Langouste<sup>1411</sup>. Cette crise presque belliqueuse est mentionnée dans le rapport d'activité de 1963 au moment de l'interruption des tournées : « La tournée de la Comédie française ayant été annulée pour le Brésil, l'année 1963 n'a été marquée par aucune manifestation dramatique française importante, ce qui, dans de nombreux cercles, a été considéré comme une conséquence des difficultés politiques qui se sont élevées entre le Brésil et la France. Si controversée que soit cette interprétation, il est malaisé de la combattre autrement que par l'envoi, en 1964, d'une troupe française »<sup>1412</sup>. Malgré cette intention, le fait est que c'est seulement en 1965 qu'est envoyée une troupe, dirigée par Robert Hirsch et Jacques Charon.

Sachant que l'année 1964 est une année difficile dans la politique interne brésilienne, en conséquence de la menace de guerre civile et du coup d'Etat militaire, nous pouvons y voir là une explication. Une autre hypothèse pour cette absence, la plus probable pour ces années là, est le manque de crédits ; on avait vu dans un chapitre antérieur qu'il y a une décroissance du budget disponible pour le premier Plan quinquennal entre les années 1961 et 1963. Et comme une grande tournée vers l'Amérique du Sud demande toujours une longue anticipation pour sa préparation, une tournée pour 1964 certainement aurait dû être prévue et organisée dans l'année antérieure. De même que l'on sait que la politique culturelle internationale a l'avantage de pouvoir dépasser les conflits institutionnels (coup d'Etat au Brésil) et diplomatiques (Guerre de la Langouste), de même on sait aussi sa faiblesse devant le manque de ressources financières.

---

<sup>1410</sup> Note interne de la DGACT, Paris 27/02/58, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 2.

<sup>1411</sup> Voir Antônio Carlos Moraes Lessa, *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat, sous la direction de Amado Luíz Cervo, Universidade de Brasília, 2000 ; et Georges-Henri Soutou, « Le général de Gaulle et le Brésil (1958-1969) », in Kátia de Queirós Mattoso, Idelette Muzart, Fonceca dos Santos et Denis Rolland, *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, PUPS, 1999.

<sup>1412</sup> Rapport d'activité de 1963, (date illisible) RJ 1963, AMAE-N, SEA, s. Dossiers généraux, c. 161.

Le prestige et l'éclat dont ont toujours bénéficié les tournées théâtrales françaises au Brésil sont indéniables<sup>1413</sup>. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux années soixante-dix, une tournée française dans le pays est considérée comme un événement de grande importance, et par conséquent, entourée de grandes pompes ; parfois moins de la part des Brésiliens amateurs de théâtre que de la part des membres de l'élite économique et politique du pays. Ces derniers, d'ailleurs, figurent avec une certaine fréquence dans les comptes des représentations et ont pris l'habitude de transformer les soirées de représentations de ces troupes en événements mondains, propices aux fastes de la mode vestimentaire. Ce comportement de la haute société brésilienne sert toujours d'aliment aux sarcasmes et à l'ironie des journalistes de l'époque<sup>1414</sup>. Cependant, il est aussi indéniable que ce prestige et cet éclat perdront peu à peu de leur intensité au cours de notre période.

Pour se faire une idée de ce changement, il suffit de se remémorer l'arrivée de Louis Jovet et de sa troupe du Théâtre de l'Athénée dans le port de Rio de Janeiro le 25 juin 1941. En ce jour, « journalistes et photographes sont en grand nombre »<sup>1415</sup> et luttent pour atteindre le navire amarré dans la Baía de Guanabara, car, aux difficultés habituelles d'accès, s'ajoutent celles de l'obtention d'une autorisation de la police des douanes qui, en cette époque de guerre, surveille étroitement les navires en provenance du Vieux Monde. Il en est de même lors des escales antérieures de la troupe à Recife et à Salvador. Dans ces deux villes du nord-est, la fureur des journalistes pour obtenir une entrevue et photographier les étoiles du théâtre français est semblable sinon plus grande encore que celle de Rio de Janeiro<sup>1416</sup>.

Un tel accueil est bien différent en 1959, lors de l'arrivée de la Comédie française à Rio de Janeiro. Le jour suivant le débarquement, le journal *Libération* décrit l'événement de la façon suivante : « Venant de Paris [la Comédie française] n'a trouvé que peu de monde à l'aéroport. Aucun journal de l'après midi ne mentionnait cette arrivée parmi ses

---

<sup>1413</sup> Pour une analyse sur ce sujet jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, voir Denis Rolland, *Louis Jovet et le Théâtre de l'Athénée. Promeneur de rêves en guerre de la France au Brésil*, Paris, L'Harmattan, 2000.

<sup>1414</sup> Entre autres, ainsi s'exprime le critique Brício de Abreu sur la tournée de 1959 : « *Sala 'grand complet' com tudo o que há de mais fino em nossa alta sociedade [...] as cadeiras dos críticos de teatro, cada ano que se passa vão mais para tras, naturalmente afim de satisfazer às exigências de 'protegidos', que gostam de sentar-se bem à frente, não para ver, mas para serem vistos* » (« Salle au 'grand complet' avec tout ce qu'il y a de plus fin parmi nos élites [...] les chaises des critiques de théâtre, d'année en année sont toujours plus en arrière, naturellement afin de satisfaire aux exigences de 'protégés', qui aiment s'asseoir bien en avant, non pas pour voir, mais bien pour qu'ils soient vus »). Journal *Diário da Noite*, RJ 01/06/59, ACF, s. Biographie des tournées.

<sup>1415</sup> Denis Rolland, *Louis Jovet et le Théâtre de l'Athénée. Promeneur de rêves en guerre de la France au Brésil*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 346.

<sup>1416</sup> Idem, p. 336 et 342.



informations », et le journaliste de conclure sur la possibilité d'une augmentation du nombre de représentations, qui « d'après la direction du Théâtre municipal de Rio de Janeiro, ne seront organisées que si l'accueil du public est bon »<sup>1417</sup>.

Evidemment nous ne pouvons pas tirer de conclusions d'une constatation issue d'un seul journal, car parfois une réception froide, comme celle que nous venons de mentionner, peut être due simplement à une défaillance des services de communication. Sans cette possible défaillance, un public plus nombreux aurait pu assister au débarquement et les représentations de la troupe auraient pu remplir les salles des théâtres municipaux de Rio de Janeiro et de São Paulo<sup>1418</sup>. Cependant tout indique que de fait il n'y eut aucune espèce de défaillance ou d'erreur de la part des organisateurs de la tournée, principalement pour ce qui touche à la publicité, car plusieurs journaux au Brésil avaient déjà mentionné la tournée au cours des jours précédents. L'un d'eux affirme même qu'il s'agit d'une « visite annoncée depuis l'année passée »<sup>1419</sup>. De plus, la tournée de 1959 est liée aux fêtes du cinquantenaire du Théâtre municipal de Rio de Janeiro ; commémoration qui compte la Comédie française comme principale attraction<sup>1420</sup>. Quant aux salles combles des théâtres de Rio de Janeiro et de São Paulo, tout indique qu'« en fin de compte, on voit au Théâtre municipal le public habituel : la colonie française qui affiche sa nostalgie, les vaniteux qui exhibent leurs atours, les gens de théâtre qui n'ont pas encore rassasié leur curiosité, et les éternels places réservées à la préfecture »<sup>1421</sup>. Le *Journal Français du Brésil* nous semble faire une bonne synthèse de la tournée de 1959 :

*« Le passage de la Comédie française au Théâtre municipal n'a pas laissé une trace fulgurante, ni provoqué des enthousiasmes délirants, comme jadis Barrault et Renaud avec Christophe Colomb ou Jovet appuyé sur le génie de Giraudoux »*<sup>1422</sup>.

Ce genre d'argument, exprimé sur un ton de nostalgie, se référant à l'enthousiasme suscité par les tournées antérieures (enthousiasme qui paraissait accompagner la troupe depuis le moment de son débarquement jusqu'à son ultime représentation), devient toujours plus

---

<sup>1417</sup> *Journal Libération*, Paris 01/06/59, ACF, s. Biographie des tournées.

<sup>1418</sup> *Journal Diário de Notícias*, RJ 04/05/59, ACF, s. Biographie des tournées.

<sup>1419</sup> *Jornal do Brasil*, RJ 16/05/59, ACF, s. Biographie des tournées.

<sup>1420</sup> *Journal Diário da Noite*, RJ 01/06/59, ACF, s. Biographie des tournées.

<sup>1421</sup> « *No fim das contas, quem vemos no Municipal é a gente de sempre : a colônia francesa mostrando a saudade, grã-finos exibindo as roupas, a gente do teatro que ainda não saciou uma curiosidade e as eternas cadeiras cativas da prefeitura* ». *Journal Última Hora*, RJ 05/06/59, ACF, s. Biographie des tournées.

<sup>1422</sup> *Journal Français du Brésil*, RJ 15/06/59, ACF, s. Biographie des tournées.



fréquent à partir de la tournée de 1959. Et ce ne serait pas une exagération que d'affirmer que, à des moments déterminés des années soixante, une bonne partie de la presse théâtrale brésilienne paraît manifester une véritable mépris pour les grandes troupes françaises en visite au Brésil, relatant, comme le journal français publié à Rio de Janeiro, le manque d'enthousiasme du public.

Il en fut ainsi de la tournée de 1961, effectuée par l'Odéon Théâtre de France, dirigé par Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud<sup>1423</sup>. La tournée de l'année suivante n'a pas eu un sort différent. Dans une lettre de 1963, l'ambassadeur français informe Philippe Erlanger sur la tournée de 1962 : « Vous savez aussi que la venue de la Compagnie dirigée par Maurice Jacquemont a été assez mal accueillie, sauf à Belo Horizonte et Porto Alegre »<sup>1424</sup>. Il considère la tournée comme un « demi-échec ». Echec limité grâce au bon accueil des villes de Belo Horizonte et de Porto Alegre, qui d'une manière quelconque a compensé les médiocres participations de Rio de Janeiro et de São Paulo, villes où le public « est très difficile »<sup>1425</sup>.

La tournée de 1965, dirigée par les sociétaires de la Comédie française Jacques Charon et Robert Hirsch, qui participa aux fêtes de commémoration des 400 ans de Rio de Janeiro, provoqua aussi peu d'enthousiasme de la part du public. La troupe, après la représentation à Rio de Janeiro, est allée jouer à São Paulo, où « il faut bien reconnaître que la Compagnie Charon-Hirsch a seulement remporté un succès d'estime, et constater que la salle du Théâtre municipal, qui compte 1 700 places, n'a jamais été remplie, et que la représentation de *Britannicus*, à laquelle le gouverneur de l'Etat assistait, s'est déroulée devant une salle aux 3/4 vide »<sup>1426</sup>. Sur un répertoire comprenant *Britannicus*, de Racine, *Le fil à la patte*, de Feydeau, *Le mariage Forcé*, de Molière et *Le roi se meurt*, de Ionesco, selon l'ambassadeur Pierre Sebilleau, seule la pièce de Ionesco a été « en général chaudement appréciée, certains articles expriment un réel enthousiasme pour *Le roi se meurt* »<sup>1427</sup>.

Pour ce qui est de la tournée de 1967, comme le signale l'ambassadeur Jean Binoche à Rio de Janeiro, « contrairement à ce qui s'était produit l'année précédente, lors du passage de

---

<sup>1423</sup> Ainsi s'exprime l'ambassadeur Jacques Baeyens dans son rapport sur la tournée de 1961 envoyé à la DGAET-MAE : « Personne n'a critiqué [...] toute les qualités techniques [...], mais il est certain que les Brésiliens attendaient de ces représentations beaucoup plus. L'accueil réservé aux pièces classiques a été plus que froid ». RJ 31/05/61, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 487.

<sup>1424</sup> Lettre de Maurice Descotes à Philippe Erlanger, RJ 20/06/63, AMAE-N, SEA, s. Pêle-mêle, c. 266.

<sup>1425</sup> Idem.

<sup>1426</sup> Lettre du consul général à São Paulo, Jehan de la Tour, envoyée à l'ambassadeur Pierre Sebilleau, SP 08/07/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 489.

<sup>1427</sup> Lettre de Pierre Sebilleau au MAE-DGAET, RJ 07/07/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 489.

la troupe de Jean-Laurent Cochet, l'accueil réservé à la Comédie française à Rio de Janeiro et São Paulo ne peut être considéré comme favorable »<sup>1428</sup>. En 1968, l'AFAA tente de renouer avec le succès de la tournée de 1966. Pour cela, elle utilise la même stratégie, convoquant une fois de plus la troupe dirigée par Jean-Laurent Cochet et incluant une seule pièce dans son répertoire, *Le jeu de l'amour et du hasard*, de Marivaux<sup>1429</sup>.

Malheureusement je n'ai pu accéder à aucun renseignement sur l'accueil de cette tournée. Cependant, nous pouvons imaginer qu'elle connut un certain succès, puisqu'en 1969 la même formule est reprise (une petite troupe, avec une seule pièce au répertoire et, donc, un dispositif scénique léger facilitant les déplacements et favorisant une mise en scène moins académique), avec cette fois les Comédiens de l'Aquarium<sup>1430</sup>.

La tournée de 1969 est mentionnée comme un exemple à suivre pour l'organisation de celle de 1971. Cela en raison du fait que la grande tournée de 1970, dirigée par Jacques Mauclair, avec la présence d'Eugène Ionesco, avec un répertoire composé d'œuvres du même auteur, n'a pas obtenu le succès escompté. Nous pourrions même déclarer que l'année 1970 représente un moment significatif de l'histoire des tournées françaises au Brésil. Durant cette année, on peut noter, de manière assez claire, un fort mécontentement du public et de la critique. De plus, on perçoit aussi une plus importante prise de conscience du côté français, et une différence de public entre, d'une part Rio de Janeiro et São Paulo et, d'autre part le reste du Brésil. Même si quelques signes de cette différence sont déjà perceptibles lors des tournées antérieures, ils ont acquis en 1970 un relief plus caractérisé et déterminent alors de possibles changements - nous ne pouvons pas dire plus, vu les limites de notre recherche à l'année 1970 - dans l'organisation des tournées suivantes.

Il est intéressant de lire les commentaires de l'ambassadeur François de Laboulaye sur le public et la critique lors de la tournée de 1970 :

*« Dans ces conditions, l'accueil du public a été assez tiède et la critique, dont le sentiment va de la courtoisie sans enthousiasme de São Paulo à la franche exaspération de Rio de Janeiro, reflète la déception du public brésilien auquel on a présenté des spectacles qu'il considère comme déjà vieillis [...]. Il faut dissocier les*

---

<sup>1428</sup> Rapport d'activité de 1967, envoyé par l'ambassade à la DGACT-MAE, (date illisible) RJ 1967, AMAE-N, s. Dossiers généraux, c. 164.

<sup>1429</sup> Note interne de l'AFAA, de Philippe Erlanger au M. Moinot, vice-président de l'AFAA, Paris 04/12/67, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 17.

<sup>1430</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye au DGRCST-MAE, RJ 29/06/70, AMAE-N, s. Théâtre, c. 493.

*deux grandes métropoles du Brésil des autres villes [où] l'accueil est assez différent*  
»<sup>1431</sup>.

Il fait allusion aux représentations de Porto Alegre et de Brasília, villes où les représentations dirigées par Jacques Mauclair obtinrent un vif succès auprès du public et de la critique<sup>1432</sup>.

Même si cette remarque ne vaut pas pour tout le Brésil, mais seulement pour Rio de Janeiro et São Paulo, l'année 1970 marque le déclin de l'excellente réception dont jouissaient au Brésil les grandes tournées traditionnelles françaises. Nous pouvons considérer cette date comme la conclusion d'un processus qui paraît avoir débuté lors de la tournée de la Comédie française en 1959.

Le Brésil est un pays très grand, avec une diversité culturelle et des niveaux de développements éducatifs et sociaux qui varient énormément d'une région à l'autre, il ne peut donc être question de l'analyser à partir des seuls référents que constituent Rio de Janeiro et São Paulo. Et la documentation manifeste clairement le fait que les tournées ont toujours connu un grand succès lors de leur passage dans des villes comme Belo Horizonte, Recife, Salvador, Curitiba, Porto Alegre et même Manaus et Brasília, cette dernière étant alors bien plus peuplée à la fin de notre période. Cependant, comme nous savons que la politique culturelle française a toujours eu comme principal objectif d'influencer les élites politiques et économiques du pays et que ces élites, dans leur majorité, se trouvent dans les deux plus grandes agglomérations du pays, nous pouvons, malgré la nécessité de relativiser ce fait, considérer le bilan négatif des tournées françaises à Rio de Janeiro et São Paulo comme un échec cuisant pour la politique culturelle française.

---

<sup>1431</sup> Idem.

<sup>1432</sup> Idem.

## Chapitre 29

### Les troupes permanentes

En plus des grandes tournées envoyées par la France, le théâtre français se produit aussi à travers deux troupes sédentaires subventionnées en partie par l'AFAA<sup>1433</sup>. Ces troupes se composent d'acteurs amateurs brésiliens et français résidant au Brésil<sup>1434</sup>, la mise en scène de leurs pièces est prise en charge par plusieurs metteurs en scène, certains déjà reconnus par le théâtre brésilien et généralement invités par ces mêmes troupes<sup>1435</sup>. Comme ces dernières ont déjà acquis une grande réputation à travers des tournées faites sur une bonne partie du territoire brésilien, elles s'offrent le luxe d'inviter parfois une grande étoile du théâtre parisien pour jouer dans l'une de leurs nombreuses mises en scène. Lors de ces occasions, l'AFAA est amenée à payer le voyage des acteurs<sup>1436</sup>. Leur répertoire est éclectique, mais propose toujours des mises en scène d'œuvres d'auteurs français, parmi lesquels Jean-Paul Sartre, Albert Camus, Eugène Ionesco et, comme toujours, Molière<sup>1437</sup>.

Siégeant dans les deux plus grandes villes brésiliennes, les troupes Les Comédiens de l'Orangerie, à la Maison de France à Rio de Janeiro, et Les Strapontins à l'Alliance française de São Paulo, participent à l'histoire du théâtre brésilien des années soixante. Et si elles ne jouissent pas d'une aussi grande importance que les troupes brésiliennes telles que le *Teatro de Arena* et le *Teatro Oficina* par exemple, c'est aussi pour des raisons politiques. Car les

---

<sup>1433</sup> Déjà en 1961, le conseil de l'AFAA attribuait 8 000 NF pour financer les Strapontins et 5 400 NF pour Les Comédiens de l'Orangerie. Lettre du MAE à l'ambassadeur de France au Brésil, Paris 22/02/61, s. Théâtre, c. 487. En 1970, l'AFAA accorde un crédit de 22 000 francs aux deux compagnies. « Subventions accordées aux compagnies sédentaires », Paris 14/09/70, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 11.

<sup>1434</sup> « Rapport d'activité du groupe théâtral Les Comédiens de l'Orangerie », RJ 16/11/61, « Compte rendu d'activité de Les Strapontins », Rio 30/11/1965, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1435</sup> Par exemple, en 1961, João Béthencourt dirige *L'École des femmes* aux Comédiens de l'Orangerie ; en 1964, Paulo Afonso Grisolli dirige *George Dandin* avec la même troupe ; Les Strapontins, en 1965, représentent *Voulez-vous jouer avec moi* (sic) ? de Marcel Achard, avec la mise en scène de Maurice Vauvray. Respectivement : « Rapport d'activité du groupe théâtral Les Comédiens de l'Orangerie », RJ 16/11/61 ; lettre de l'ambassadeur Dufresne de la Chauvinière au MAE, RJ 22/10/64 ; Journal *O Estado de São Paulo*, SP 08/09/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1436</sup> Lettre de Claude Baudet, directeur de l'Alliance française de São Paulo à Philippe Erlanger, Paris 16/12/65, AMAE-N, s. Théâtre, c. 497. Dans cette lettre, par exemple, le directeur de l'Alliance française de São Paulo demande au directeur de l'AFAA de financer l'acteur Bernard Dheran, de la Comédie française, pour participer à la tournée des Strapontins en 1966.

<sup>1437</sup> Note pour le Conseil de l'AFAA, Paris 23/03/66 ; « Rapport d'activité du groupe théâtral Les Comédiens de l'Orangerie », RJ 16/11/61 ; lettre de Dufresne de la Chauvinière au MAE, RJ 02/10/64 ; « Compte rendu d'activité des Strapontins », RJ 30/11/65 ; « Compte rendu d'activité des Comédiens de l'Orangerie », RJ 01/12/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

troupes brésiliennes de plus grande renommée sont à travers leurs mises en scène au cœur même du débat social et politique. D'un autre côté, les troupes françaises se soumettent aux normes diplomatiques qui leur imposent de ne pas se mettre à dos le gouvernement brésilien. C'est le répertoire plus « léger » des Comédiens de l'Orangerie et des Strapontins à partir de 1965 qui nous mène à cette conclusion.

Il est bon de rappeler que, selon le spécialiste en théâtre Yan Michalski, le théâtre brésilien des années 1960 est la forme d'expression artistique la plus persécutée par la censure militaire<sup>1438</sup>. Les pièces d'inspiration marxiste, brechtienne ou simplement de contestation sociale attirent davantage le nouveau public du théâtre *carioca* et *paulista*, principalement le public universitaire. Et, à partir de 1965, quand la censure militaire commence à sortir ses griffes, Les Comédiens de l'Orangerie et Les Strapontins préfèrent maintenir leur répertoire dans les limites du tragique stérile d'un Eugène Ionesco, osant parfois le surréalisme de Jean Genet ou alors s'appuyant sur les valeurs quasiment sûres d'un Molière ou d'un Racine auprès du public<sup>1439</sup>.

Ces groupes sont éminemment utiles à la politique culturelle française. Pendant toutes les années soixante, c'est en leur faveur que l'AFAA dépense le plus, si on les compare aux autres troupes sédentaires subventionnées ailleurs par la France. Considérons, par exemple, les subventions accordées en 1969 et en 1970 : en 1969, la troupe installée en Grande-Bretagne (son nom n'est pas mentionné) perçoit 3 800 francs ; celle des Etats-Unis (Centre d'Art dramatique de New York, Comédiens de la Nouvelle-Orléans) : 10 000 francs ; en Finlande (Compagnie d'Amateurs de Théâtre français) : 1 000 francs ; en Haïti (le nom de la troupe n'est pas mentionné) : 1 000 francs ; en Argentine (le nom n'est pas mentionné) : 7 000 francs ; au Danemark (Compagnie Le Sans Souci de Copenhague) : 2 860 francs ; à l'Île Maurice (Compagnie de Théâtre populaire) : 4 000 francs ; en Italie (le nom de la troupe n'est pas mentionné) : 5 700 francs ; au Brésil (Comédiens de l'Orangerie et Strapontins) : 22 000 francs. En 1970, pour les mêmes troupes, on note en Grande-Bretagne : 4 000 francs ; aux Etats-Unis : 11 000 francs ; en Finlande : 1 000 francs ; en Haïti : 1 000 francs ; en Argentine : 12 200 francs ; au Danemark : 2 800 francs ; à l'Île Maurice : 2 758 francs ; en Italie : 2 000 francs ; au Brésil : 22 000 francs. En cette même année 1970, on mentionne exceptionnellement la Compagnie Louis Jouvet, en tournée au Chili : 9 000 francs, et une

---

<sup>1438</sup> Yan Michalski, *O palco amordaçado*, Rio de Janeiro, Avenir, 1979.

<sup>1439</sup> « Compte rendu d'activité des Comédiens de l'Orangerie », RJ 01/12/65 ; Lettre de C. Baudet à Philippe Erlanger, Paris 16/12/65. AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497. Lettre de P. Dessaux, Chargé des Affaires de France au Brésil, au MAE, RJ 05/08/70, AMAE-N, s. Budgets et programmes, c. 15. Journal *O Globo*, RJ 25/07/1966, s. Pêle-mêle, c. 248.

troupe au Guatemala : 600 francs<sup>1440</sup>. La documentation, qui énumère les compagnies sédentaires subventionnées par la France dans le monde, n'inclut pas, du moins pour la période des années soixante, d'autres pays que ceux mentionnés ci-dessus.

## 29.1 Les Comédiens de l'Orangerie

Fondée à Rio de Janeiro en 1949 par un groupe d'amateurs de théâtre, la troupe Les Comédiens de l'Orangerie est composée, jusqu'à 1970, par des Brésiliens et des membres de la communauté française. Cependant, quand on observe les noms de ses membres, on s'aperçoit qu'au cours de ces années la grande majorité de l'effectif se compose de Français, ou du moins de comédiens d'origine française.

Prenons l'exemple du groupe en 1961 quand, à l'occasion de la tournée de la pièce *L'École des femmes*, le groupe réunit René Brytygier, Micheline Lecuyer, Claude Haguenuer, Guy Brytygier, Michel Guillou, Gilles Gerteiny, Claude Mallon, Jean-Paul Couchoud et Lia da Costa Braga<sup>1441</sup>. Nous pouvons en déduire que probablement seule la dernière personne de cette liste est brésilienne, ou au moins la seule qui ne soit pas d'ascendance française. Le fait est que, dans la majorité des tournées annuelles de la troupe, les Brésiliens sont plus fréquemment conviés à diriger le spectacle et/ou à y occuper des fonctions techniques.

La liste n'est pas fixe, au contraire, et varie toujours au cours de notre période. Cela tient au fait qu'elle est composée le plus souvent de fonctionnaires occupant des postes dans les institutions françaises installées au Brésil, des postes qui ne possèdent aucun lien professionnel avec le théâtre, et ces fonctionnaires donc, en fonction des délais de leur mission, sont obligés d'abandonner la troupe. En prenant encore pour exemple la liste de 1961, on observe que Micheline Lecuyer est professeur au Lycée franco-brésilien ; Claude Haguenuer, rédacteur au service commercial de l'ambassade de France ; Guy Brytygier, professeur à l'Alliance française ; Gilles Gerteiny, rédacteur au consulat général de France à Rio de Janeiro ; Jean-Paul Couchoud, secrétaire général des Alliances françaises au Brésil ;

---

<sup>1440</sup> Subventions accordées aux compagnies sédentaires pour l'année 1969, crédit déjà accordé pour l'année 1970, Paris 14/09/70, AMAE-N, s. Budgets et programmes, c. 11.

<sup>1441</sup> Lettre du secrétaire général de l'Alliance française, Jean-Paul Couchoud, sur l'activité des Comédiens de l'Orangerie, RJ 16/11/61, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

Claude Mallon, chef de service à la *Compagnie des Wagons Lits Cook*. Seuls René Brytygier et Michel Guillou échappent à la règle : tous les deux sont étudiants, probablement fils de fonctionnaires français. La supposée Brésilienne, Lia da Costa Braga, est professeur à l'Alliance française de Copacabana à Rio de Janeiro<sup>1442</sup>.

En comparant la liste ci-dessus avec celle de 1965, nous pouvons observer que, des neuf comédiens amateurs, seulement deux resteront dans la troupe pour la tournée de la pièce *Jacques ou la Soumission*. Il s'agit de Claude Haguenaer et Guy Brytygier, qui s'associeront à sept autres nouveaux comédiens amateurs pour la tournée de 1965<sup>1443</sup>.

L'amateurisme et l'instabilité constante de la troupe Les Comédiens de l'Orangerie ne l'empêchent pas de gagner le respect des critiques de théâtre au cours des années 1950. Au milieu de cette décennie, la troupe commence à acquérir de l'importance parmi les groupes d'amateurs de théâtre à Rio de Janeiro. Percevant une telle importance, le Secrétariat général de l'Alliance française au Brésil prend l'initiative d'adopter la troupe comme instrument de diffusion de la langue et de la culture française. A partir de 1956, la troupe Les Comédiens de l'Orangerie obtient pour résidence le Théâtre de la Maison de France, qui est inauguré cette même année<sup>1444</sup>.

Bénéficiant désormais d'une très bonne infrastructure, soutenue par l'Alliance française, Les Comédiens de l'Orangerie parvient à disposer de certaines facilités, principalement économiques. C'est ainsi qu'à la demande du Secrétariat général de l'Alliance française au Brésil, l'AFAA subventionne ces comédiens. Le premier document nous informant en ce sens date de 1957. Il s'agit d'une note interne de l'AFAA, envoyée par Philippe Erlanger au contrôleur financier de l'association. Cette note demande l'autorisation d'inclure la subvention aux Comédiens dans le budget de 1958<sup>1445</sup>.

A partir de la fin des années 1950 et durant les années 1960, Les Comédiens de l'Orangerie deviennent un important instrument de la politique culturelle française au Brésil ; au moins pour ce qui concerne son action à travers le théâtre. L'AFAA en arrive à financer les voyages de la troupe dans tout le territoire brésilien, incluant les représentations dans des villes éloignées, villes qui d'une autre manière n'auraient pas accès au théâtre français, car les

---

<sup>1442</sup> Idem.

<sup>1443</sup> Lettre du secrétaire général de l'Alliance française, Paul Mondolani, sur l'activité des Comédiens de l'Orangerie, (date illisible) RJ décembre/65. AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1444</sup> Lettre de l'ambassadeur Jacques Baeyens au MAE-DGACT, RJ 31/10/62, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1445</sup> Note interne de l'AFAA, Paris 10/07/57, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 2.



tournées officielles réalisées par les grandes troupes professionnelles venues de France quittent rarement l'axe Rio de Janeiro-São Paulo et, quand elles le faisaient, c'était pour faire des représentations dans d'autres grandes agglomérations du pays. C'est ainsi qu'à partir de la fin des années 50, à travers des Comédiens de l'Orangerie, le théâtre français assure une présence constante dans des villes comme Aracajú, Maceió, João Pessoa, Natal, Fortaleza, Ouro Preto, Vitória, Manaus, São Luís do Maranhão, Campina Grande, etc.<sup>1446</sup>

Les tournées sont organisées par les Alliances françaises, les universités ou les facultés de chaque ville fréquentée par la troupe. Ces institutions s'engageaient à financer le séjour de la troupe et conservent la majeure partie des recettes du spectacle, le solde servant à payer les décors des pièces et le travail des techniciens ; l'AFAA prenant, quant à elle, en charge les dépenses de transport aérien et terrestre<sup>1447</sup>. Ainsi la politique culturelle française cherche à atteindre plus directement la jeunesse du pays, puisque les représentations sont données, outre les théâtres locaux, dans les écoles secondaires, les universités et les Alliances des localités visitées.

Cet instrument de la politique culturelle française est utilisé de manière plus méthodique au cours des années soixante, quand on fixe la règle d'une alternance des représentations des Comédiens de l'Orangerie avec celle des Strapontins. C'est ainsi que, pendant que ces derniers jouent dans les villes du sud et du centre du Brésil, Les Comédiens se produisent dans le nord et le nord-est, et vice-versa. Cette alternance entre les troupes offre la possibilité d'une présence du théâtre français dans les villes les plus isolées du Brésil au moins une fois par an<sup>1448</sup>.

Usant d'un répertoire composé de dramaturges français et joué en langue originale, la troupe Les Comédiens de l'Orangerie maintient toujours une certaine diversité dans son programme. Selon l'ambassadeur Jacques Beyens, la troupe a évolué « du théâtre de boulevard au théâtre contemporain en passant par le répertoire classique »<sup>1449</sup>. Une telle

---

<sup>1446</sup> Par exemple, en 1964 et 1965 Les Comédiens de l'Orangerie et Les Strapontins alternent leurs représentations dans les villes de Curitiba, Blumenau, Brasília, Belém, Fortaleza, Recife, Porto Alegre, Juíz de Fora, Santos, Belo Horizonte, Manaus, São Luís do Maranhão, João Pessoa, Campina Grande, Vitória, São José dos Campos, Caxias do Sul, Pelotas, Santa Maria, outre Rio de Janeiro et São Paulo. Lettre de l'ambassadeur Dufresne de la Chauvinière à la DGACT-MAE, RJ 22/10/64, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1447</sup> Lettre de l'Ambassadeur Bernard Hardion à la DGACT-MAE, RJ 12/12/59 ; et « Rapport d'activité des Comédiens de l'Orangerie », RJ 16/11/61. Respectivement AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 3, et s. Théâtre, c. 497.

<sup>1448</sup> Lettre de l'Ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACT-MAE, RJ 29/11/61, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1449</sup> Lettre de l'Ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACT-MAE, RJ 31/10/62, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

évolution est probablement la principale cause du grand succès des Comédiens de l'Orangerie durant la première moitié des années soixante, période que nous pouvons considérer comme le sommet de la carrière du groupe.

Les documents mentionnent la tournée de 1961 comme celle du plus grand succès de l'histoire de la troupe. La conclusion du rapport sur cette tournée déclare qu'elle se « solde par un double succès : un succès public : 8 380 spectateurs pour *L'Ecole des Femmes* et 820 pour le récital poétique [également joué par la troupe] ; et un succès de prestige »<sup>1450</sup>. A en juger par les commentaires de la presse, un tel « prestige » est assez évident. Les critiques paraissent unanimes quant à la qualité du spectacle, de sa mise en scène réalisée par le Brésilien João Bethencourt, jusqu'au décor créé par un autre Brésilien, Napoleão Moniz Freire. Quant à l'utilité de la tournée de 1961 pour la politique culturelle française : « les Comédiens de l'Orangerie contribuent à la formation théâtrale de l'étudiant [brésilien] et l'Alliance française donne un bon exemple de ce que doit être le rayonnement culturel », écrit le journaliste Carlos Peres dans *La Tribuna da Imprensa*<sup>1451</sup>.

Le même spectacle de 1961 est programmé l'année suivante pour d'autres villes du pays. Cependant, diverses raisons (inachèvement du théâtre de Brasília - inauguré en 1961 en l'état par l'Odéon Théâtre de France - et du théâtre de l'Alliance française à São Paulo ; présence de la troupe parisienne Les Comédiens des Champs Elysées, jouant à la même époque à Porto Alegre et éclipsant par conséquent la présence des Comédiens de l'Orangerie dans cette même ville) font que la tournée de 1962 est repoussée à 1963<sup>1452</sup>. Malheureusement je n'ai pas trouvé de documents décrivant la tournée de 1963. En revanche, la tournée effectuée en 1964, encore une fois avec une pièce de Molière, *George Dandin*, est décrite comme un nouveau succès auprès de la critique et du public<sup>1453</sup>.

Même si nous pouvons garantir que Les Comédiens de l'Orangerie survivent et sont subventionnés par le gouvernement français au travers de l'AFAA après 1970<sup>1454</sup>, le fait est qu'à partir de 1965 on constate l'amorce d'un déclin du groupe. Bien que l'on ne puisse pas s'appuyer sur des documents pour connaître l'évolution de la troupe dans l'opinion de la

---

<sup>1450</sup> Lettre du secrétaire général de l'Alliance française, Jean-Paul Couchoud, sur l'activité des Comédiens de l'Orangerie, RJ 16/11/61, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1451</sup> Journal *Tribuna da Imprensa*, RJ 28/08/61, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1452</sup> Lettre de l'ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACT-MAE, RJ 21/12/62, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1453</sup> Lettre de l'ambassadeur Dufresne de la Chauvinière à la DGACT-MAE, RJ 22/10/64, AMAE-N, SEA, s. Théâtre c. 497.

<sup>1454</sup> Toutefois, une liste du secteur comptable de l'AFAA incluait le nom des Comédiens de l'Orangerie et des Strapontins parmi les compagnies sédentaires financées par l'AFAA en 1970 et 1971, Paris 14/09/71, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 11.

critique et du public au cours la seconde moitié des années soixante, cette période, semble-t-il, n'offre pas de bilan positif. En décembre 1965, le secrétaire général de l'Alliance française au Brésil, Paul Mondoloni, parle des Comédiens de l'Orangerie en ces termes :

« *Presque moribonde au début du second semestre 1965 la troupe de l'Orangerie en un dernier sursaut décidait de monter en six semaines un spectacle avec des amateurs dont deux seulement avaient une certaine expérience des planches [...]. En conclusion nous dirons que la saison a été morne, et que les années à venir seront semblables* »<sup>1455</sup>.

Il est difficile de préciser la raison de cette apparente décadence de la troupe. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'elle est liée aux *Anos de Chumbo* (Années de plomb) qui suivent le coup d'Etat militaire au Brésil. Même si traditionnellement on dit que c'est à partir de 1968, avec l'approbation de l'Acte institutionnel n° 5, que la censure fait plus fortement pression sur l'expression artistique au Brésil, le fait est que dès octobre 1964 la censure commence à frapper le théâtre brésilien. Cette année-là, est interdite dans l'Etat de Minas Gerais la présentation par des comédiens amateurs de *A Invasão*, de Dias Gomes ; en décembre de cette même année, c'est au tour de *A megera domada* (*The Taming of the Shrew*, Shakespeare), produite par le Théâtre de Comédie do Paraná, d'être interdite de représentation à Rio de Janeiro (l'interdiction est levée seulement après qu'une série de coupes ont été effectuées dans le spectacle)<sup>1456</sup>.

Si le théâtre réalisé au Brésil souffre d'une forte pression de la dictature à partir de cette période, et si la politique culturelle française a pour principe de ne pas heurter les intérêts politiques et idéologiques du pays où elle s'exerce, il n'est pas difficile de penser que Les Comédiens de l'Orangerie s'organisent en conséquence et montent des spectacles en accord avec le groupe qui assume alors le pouvoir sur le pays. En ce sens nous pouvons aussi supposer que Les Comédiens de l'Orangerie perdent de leur intérêt aux yeux de la critique, puisqu'ils n'exercent plus leur art avec la liberté nécessaire à la création d'une œuvre de qualité ; et aux yeux du public, également, parce que celui-ci est composé en général de jeunes passionnés de théâtre, et ce genre de spectateurs, issu des classes moyennes du Brésil

---

<sup>1455</sup> Lettre du secrétaire général de l'Alliance française, Paul Mondolani, sur l'activité des Comédiens de l'Orangerie, (date illisible) RJ décembre/1965, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1456</sup> Yan Michalski, *O palco amornado*, Rio de Janeiro, Avenir, 1979, p. 61.

est, dans les années soixante, plutôt lié au théâtre engagé<sup>1457</sup> ou à une forme de théâtre éloignée du répertoire de la troupe française.

## 29.2 Les Strapontins

Une grande partie de ce qui fut dit sur Les Comédiens de l'Orangerie sert au groupe franco-paulista Les Strapontins. Ainsi comme leur homologue à Rio de Janeiro, Les Strapontins restent composés au cours des années soixante d'amateurs de théâtre d'origine française et brésilienne, de la même manière ils reçoivent l'appui du Secrétariat général de l'Alliance française au Brésil et ont les voyages de leurs tournées financés par l'AFAA. Ainsi comme Les Comédiens de l'Orangerie, ils font leurs tournées chaque année, accordant une importance particulière aux villes où les troupes professionnelles venues d'Europe ne jouent pas, et, de plus, une priorité au jeune public des facultés, universités et Alliances françaises disséminées sur l'ensemble du Brésil. En un mot, ils fonctionnent comme un excellent instrument pour la diffusion de la littérature dramatique, de la langue et de la culture française en général, car leurs pièces sont toujours sélectionnées parmi des œuvres françaises, représentées dans leur langue originale.

La documentation relative aux Strapontins est bien moins volumineuse que celle concernant la troupe de Rio de Janeiro. Nous pensons que l'explication la plus plausible tient au fait que le siège des Comédiens de l'Orangerie est localisé, au moins à partir de 1956, dans le même immeuble que le Secrétariat général de l'Alliance française du Brésil et du consulat général français<sup>1458</sup>. Si le soutien accordé aux Strapontins et aux Comédiens de l'Orangerie est également réparti entre les deux troupes par le Secrétariat général de l'Alliance française, et ce dernier est voisin de la troupe franco-carioca, et responsable des contacts entre les deux troupes, le consulat, l'ambassade française et l'AFAA à Paris, rien n'est plus probable que l'accumulation d'un plus grand volume de documents sur Les Comédiens de l'Orangerie tienne à l'éloignement de la troupe Les Strapontins, dont le siège est situé à la Casa da Cultura francesa - Alliance française à São Paulo. Ce point est important car, malgré le peu de

---

<sup>1457</sup> Yan Michalski, *O teatro sob pressão : Uma frente de resistência*, Rio de Janeiro, Jorge Zahar, 1989.

<sup>1458</sup> Le bâtiment qui servait de siège aux trois institutions, la Maison de France, est localisé au 58 avenue Président Antônio Carlos, Rio de Janeiro.

documents disponibles sur cette troupe, elle semble néanmoins avoir joui du même prestige que Les Comédiens de l'Orangerie.

Le manque de documentation ne nous permet pas, par exemple, de préciser l'année de création de la troupe. Cependant, tout indique qu'elle est créée, ou du moins « adoptée » par le Secrétariat général de l'Alliance française du Brésil, après Les Comédiens de l'Orangerie. Les demandes de subvention des deux troupes sont toujours adressées au MAE par l'ambassade française à Rio de Janeiro dans la même lettre. Les années où l'on ne trouve pas ces documents envoyés par l'ambassade française, nous prenons connaissance de leur existence simplement au travers de notes internes du Conseil de l'AFAA. De telles notes mentionnent aussi toujours les deux troupes de manière conjointe<sup>1459</sup>. Comme généralement la subvention de l'AFAA est faite l'année suivant la demande faite par l'ambassade, nous pouvons en conclure que la première demande de subvention des Strapontins date de 1959. Nous trouvons des lettres envoyées par l'ambassade, demandant une subvention pour Les Comédiens de l'Orangerie à partir 1957, tandis que la première fois qu'est mentionné le nom des Strapontins dans l'une de ces lettres date de 1959<sup>1460</sup>. Et la première fois que nous trouvons le nom de la troupe dans des notes internes du Conseil de l'AFAA date de mars 1960<sup>1461</sup>.

Même si l'on peut avoir une quasi certitude que Les Strapontins sont subventionnés pour la première fois par l'AFAA en 1960, cela ne signifie pas pour autant que la troupe est créée l'année précédente, car la demande de subvention émise par l'ambassade en 1959 se réfère aux membres de la troupe comme étant dignes de recevoir une aide financière parce qu'ils « font preuve depuis plusieurs années d'une activité tout à fait remarquable »<sup>1462</sup>.

C'est ainsi que même si l'on ne peut pas déterminer le moment où est créée la troupe Les Strapontins, nous pouvons au moins garantir que c'est à partir de 1960 que la troupe devient de manière systématique un instrument des intérêts de la politique culturelle française au Brésil. C'est cette année-là que la troupe recevra une subvention qui lui permettra de réaliser ses voyages dans le pays, lors d'une tournée qui inclura des représentations, au-delà

---

<sup>1459</sup> En fait ces notes comptables font référence à toutes les troupes sédentaires subventionnées par l'AFAA. En 1970, comme déjà mentionné plus haut, elles sont douze dans le monde. « Liste des compagnies sédentaires subventionnées par l'AFAA en 1969 et 1970 », Paris 14/09/70, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 11.

<sup>1460</sup> Lettre de l'ambassadeur Bernard Hardion à la DGACT-MAE, RJ 12/12/59, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 3.

<sup>1461</sup> Note pour le Conseil, Paris 23/03/60, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1462</sup> Lettre de l'ambassadeur Bernard Hardion à la DGACT-MAE, RJ 12/12/59, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 3.

de São Paulo, à Belo Horizonte, Rio de Janeiro et Porto Alegre. Le projet paraît ambitieux, car il est composé par un programme de cinq pièces : *La Putain respectueuse*, de Jean-Paul Sartre, *Antigone*, de Jean Anouilh, *L'œuf*, de Félicien Marceau, *La Leçon*, de Ionesco et *Caligula*, de Albert Camus<sup>1463</sup>.

Durant les années soixante, Les Strapontins profite d'un prestige comparable à celui des Comédiens de l'Orangerie. Selon le Secrétariat général de l'Alliance française du Brésil, la tournée de 1964 représenta un des plus grand succès de l'histoire des Strapontins. En cette année, la troupe joue *La Leçon* à Brasília, Belém, Fortaleza, Recife, São Paulo, Porto Alegre, Juiz de Fora et Santos. La pièce, précédée d'un « récital de poésie moderne a rencontré un très grand succès »<sup>1464</sup>.

Enfin, il faut signaler que le répertoire des Strapontins conserve une composition toujours assez éclectique. La tournée de 1962 comporte *L'Apollon de Bellac*, de Jean Giraudoux et *La grammaire*, d'Eugène Labiche, celle de 1963 présente les pièces *Huis Clos*, de Jean-Paul Sartre et *Le Bel Indifférent*, de Jean Cocteau ; en 1965, *Voulez-vous jouer avec moâ (sic) ?* de Marcel Achard ; en 1966 ce fut le tour de *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, de Alfred de Musset, et des extraits de scènes du théâtre classique<sup>1465</sup>.

---

<sup>1463</sup> Lettre de l'ambassadeur Bernard Hardion à la DGACT-MAE, RJ 12/12/59, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 3.

<sup>1464</sup> Lettre de l'ambassadeur Dufresne de la Chauvinière à la DGACT-MAE, RJ 22/10/64, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1465</sup> Pour 1962 : Lettre de l'ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACT-MAE, RJ 29/11/61, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497 ; pour 1963 : Lettre de l'ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACT-MAE, RJ 21/12/62, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497 ; pour 1965 : « Compte rendu des activités des Strapontins », RJ 30/11/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497 ; pour 1966 : Lettre de l'ambassadeur Jean Binoche à la DGACT-MAE, RJ 08/06/66, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

## Chapitre 30

### Les Maisons théâtrales françaises au Brésil

La politique culturelle française à travers le théâtre s'intensifia fortement avec la création, en l'espace de sept ans, de deux maisons théâtrales. En 1956, les représentants du gouvernement français au Brésil inaugurent le théâtre de la Maison de France à Rio de Janeiro, dans l'immeuble de la Maison de France, et en 1963 le théâtre de l'Alliance française à São Paulo, abrité dans Casa da Cultura francesa - Alliance française. Les deux théâtres constituent deux atouts considérables pour la politique culturelle française, car en plus de servir de lieu de représentations et d'hébergement des compagnies, ils sont de véritables centres culturels où l'on projette des films, on organise d'importants débats et on propose des cours d'art dramatique. C'est pourquoi la fierté de l'ambassadeur Jacques Baeyens exprimée dans le rapport d'activités artistiques de 1963 dépend en grande partie du théâtre de la Maison de France car, selon lui, ce théâtre « joue dans la vie culturelle de Rio de Janeiro un rôle unique, les Etats-Unis ne disposant pas d'un instrument aussi efficace »<sup>1466</sup>.

Les brefs commentaires que je vais formuler sur ces deux théâtres n'auront pas la même ampleur. La documentation concernant le théâtre de l'Alliance française est plus ténue que la documentation sur le théâtre de la Maison de France, mais elle ne laisse aucun doute sur le fait que le théâtre installé à São Paulo jouit de la même considération, ou presque, que celui de Rio de Janeiro.

#### 30.1 Le rôle du théâtre de la Maison de France à Rio de Janeiro

Le « Théâtre de la Maison », expression adoptée par les *cariocas* à l'époque<sup>1467</sup>, est né avec les *Anos dourados*, dans une zone privilégiée de la *Cidade maravilhosa* (la Ville merveilleuse) au sein de la Maison de France. Son histoire est la courbe d'une croissante augmentation de prestige, au moins durant les 14 années qui suivent sa création.

---

<sup>1466</sup> Rapport de l'ambassade française au Brésil sur les échanges artistiques en 1963, (date illisible) RJ 1963, AMAE-N, SEA, s. Dossiers généraux, c. 161.

<sup>1467</sup> Coupure d'un article du *Jornal do Brasil*, du 13/10/64, envoyé par l'ambassadeur Dufresne de la Chauvinière à la DGACT-MAE, RJ 21/10/64, AMAE-N, SEA, s. Pêle-mêle, c. 252.



De fait, jusqu'en 1961, le théâtre Maison de France n'est pas très sollicité<sup>1468</sup>. C'est seulement à partir du mois de novembre de cette année qu'il commence à se transformer en un des lieux les plus actifs et représentatifs de la dramaturgie *carioca*. Une telle transformation arrive à la suite d'un accord réalisé entre l'administration du théâtre, l'Association culturelle franco-brésilienne (ACFB), le *Teatro dos Sete* et le Centre d'Etudes supérieures de français (CESF), qui donne naissance au Centre culturel et dramatique de la Maison de France (CCDMF). Auparavant, le théâtre de la Maison de France avait pour fonctions principales d'héberger Les Comédiens de l'Orangerie et d'autres troupes de passage, plus rarement il servait de lieu de réception. A partir de cet accord de 1961, le théâtre de la Maison de France sert, au-delà d'une programmation théâtrale beaucoup plus sélective tant en quantité qu'en qualité, à des projections cinématographiques, à des expositions de différentes sortes et à une grande diversité de cours liés aux arts, principalement à l'art dramatique<sup>1469</sup>.

Tout indique que le succès du théâtre de la Maison de France est lié à la méthode de travail développée par le CCDMF. C'est à partir de ce moment que le théâtre de la Maison de France, au travers du CCDMF, parvient à fonctionner en étroite collaboration avec plusieurs institutions françaises, brésiliennes et franco-brésiliennes, telles que *Unifrance Films*, la *Cinamateca do Museu de Arte moderna* de Rio de Janeiro, le *Serviço de Teatro da Guanabara*, le *Círculo independente dos Críticos de Teatro*, le *Grupo de Estudos cinematográficos dos Estudantes da Região metropolitana*, entre autres<sup>1470</sup>. Il accueille alors sans restriction plusieurs formes d'expression de la culture brésilienne. Pour confirmer ce propos, il suffit d'observer le rapport d'activité du théâtre de la Maison de France de 1963 pour constater la forte présence des arts brésiliens dans sa programmation. Cette année-là, en plus des traditionnelles représentations des Comédiens de l'Orangerie et des Strapontins, le théâtre de la Maison de France abrite, entre autres, une importante exposition sur le théâtre populaire du Brésil, il offre des cours de « formation du public de théâtre en langue portugaise », etc.<sup>1471</sup> Ce mode de fonctionnement recueille la sympathie des Brésiliens. Sympathie manifestée dans quelques journaux de l'époque, comme la chronique publiée dans le *Jornal do Brasil* le 13 octobre 1964, où le journaliste considère que :

---

<sup>1468</sup> Lettre de l'ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACT-MAE, RJ 23/05/62, AMAE-N, SEA, s. Pê-le-mê-le, c. 252.

<sup>1469</sup> Idem.

<sup>1470</sup> Coupure d'un article du *Jornal do Brasil*, du 13/10/1964, envoyé par l'ambassadeur Dufresne de la Chauvinière à la DGACT-MAE, RJ 21/10/64, AMAE-N, SEA, s. Pê-le-mê-le, c. 252.

<sup>1471</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, envoyée à la DGACT-MAE, RJ 04/12/63, AMAE-N, SEA, s. Pê-le-mê-le, c. 270.

« En raison de tout ce que ces animateurs ont déjà accompli d'important et pour tout ce qu'ils devront accomplir dans le futur pour notre théâtre et notre culture, le Centre culturel et dramatique du théâtre de la Maison de France mérite de notre part un grand et sincère 'merci' [en français dans le texte] »<sup>1472</sup>.

Le théâtre de la Maison de France plaisait aussi pour la qualité de son infrastructure. Depuis son origine, il est doté d'une technologie de pointe et capable d'accueillir un public de 550 personnes assises. En 1966, à l'occasion de la représentation de la troupe dirigée par Jean-Laurent Cochet, le théâtre est mentionné dans le journal *Tribuna da Imprensa* comme étant de grande qualité et, pour cela même, « le seul tombeau digne d'un amiral gaulois »<sup>1473</sup>. Contrairement aux apparences, le ton amer du critique ne vise pas les Français, mais bien le gouvernement brésilien qui, à la différence du gouvernement français, reçoit - souvent - les artistes du nord-est du pays au *Teatro Nacional de Comédia*, « qui en plus d'un manque cruel de ressources n'est pas plus grand qu'une 'caixa de fósforos' [boîte d'allumettes] »<sup>1474</sup>.

Bien que durant toute notre période une seule troupe en tournée officielle venue de France se soit produite au théâtre de la Maison de France (la troupe dirigée par Jean-Laurent Cochet, en 1966), le lieu est presque toujours choisi pour abriter les cocktails, discours et conférences de presse donnés par les plus grandes étoiles du théâtre français de passage au Brésil. C'est là que prononcèrent des discours et furent salués par le public et la presse des figures comme Jean-Louis Barrault, Jean Vilar, Jacques Mauclair, Jacques Charon, Robert Hirsch, Jean-Laurent Cochet parmi bien d'autres ; ce qui contribue aussi à la construction de l'image d'un lieu raffiné et réservé à des gens chics<sup>1475</sup>.

En 1970 le théâtre de la Maison de France défend encore son excellente réputation, et il serait intéressant, au-delà de notre période, de donner une suite à son histoire. On indique brièvement qu'en 1985 il ferme ses portes et ne sera rouvert qu'en 2001.

---

<sup>1472</sup> « Por tudo isso que esses animadores já realizaram de importante e por tudo isso que eles devem realizar no futuro pelo nosso teatro e nossa cultura, o Centro Cultural e Dramático do Teatro Maison de France tem direito, de nossa parte, a um grande e sincero 'merci' ». Coupure d'un article du *Jornal do Brasil*, du 13/10/64, envoyé par l'ambassadeur Dufresne de la Chauvinière à la DGACT-MAE, RJ 21/10/64, AMAE-N, SEA, s. Pêle-mêle, c. 252.

<sup>1473</sup> *Journal Tribuna da Imprensa*, RJ 29/07/66, AMAE-N, SEA, s. Pêle-mêle, c. 248.

<sup>1474</sup> *Idem*.

<sup>1475</sup> Entre autres, lettre de l'ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACT-MAE, RJ 17/10/62 et journal *Tribuna da Imprensa*, RJ 29/07/66, AMAE-N, SEA, s. Pêle-mêle, c. 252 et 248.

## 30.2 Le rôle du théâtre de l'Alliance française à São Paulo

La bonne réputation acquise par le théâtre de la Maison de France auprès du public, des artistes et de la presse de la fin des années cinquante, et les grands services qu'il rend à la politique culturelle française, incitèrent les responsables de cette même politique à projeter la construction d'un nouveau théâtre. Ce dernier doit servir l'influence culturelle française à São Paulo. C'est à cette fin que doit naître le théâtre de l'Alliance française<sup>1476</sup>.

Alors qu'avait été prévue dans l'enceinte de la Casa da Cultura francesa - Alliance française une simple salle de conférence et de projection cinématographique avec, accessoirement, une scène permettant des représentations de troupes d'amateurs, il est reconnu, entre-temps, qu'il convient de construire un véritable théâtre répondant à toutes les exigences de la technique professionnelle et capable d'accueillir les meilleures compagnies théâtrales. Il faut donc augmenter les dimensions de la scène, reconstruire loges et dépendances et étudier la décoration de la salle en fonction de son acoustique. Pour ces changements, sont engagées des personnes qualifiées comme Jean Luc Descaves, Eduardo Badia Vilato, Igor Sreznmwsy et Aldo Calvo (ce dernier, à l'époque, est considéré comme un des meilleurs spécialistes du monde pour la scénographie et la construction de théâtres<sup>1477</sup>)<sup>1478</sup>.

Mais cette transformation du plan primitif entraîne des « dépenses hors de proportions avec les ressources de la société responsable de l'ouvrage »<sup>1479</sup>. En raison du manque d'argent, les travaux du théâtre de l'Alliance française, dans l'immeuble de la Casa da Cultura francesa, avancent alors à rythme lent. En fait, en 1960 pratiquement tout le bâtiment est déjà inauguré, à l'exception du *hall* d'entrée au rez-de-chaussée et du théâtre (voir le chapitre 19 Casa da Cultura francesa - Alliance française de São Paulo).

---

<sup>1476</sup> Rapport d'activités de 1963, fourni par l'ambassade à la DGACT-MAE, (date illisible) RJ 1963, AMAE-N, SEA, s. Dossiers généraux, c. 161.

<sup>1477</sup> Né en Italie en 1906, l'architecte et scénographe Aldo Calvo débarque au Brésil en 1947. Depuis son arrivée, il travaille avec les principaux groupes théâtraux brésiliens, parmi beaucoup d'autres, le TBC (*Teatro Brasileiro de Comédia*) et la CTCA (*Companhia Tônia-Celi-Autran*). Voir Aldo Calvo, « A cenografia do TBC : minha experiência de trabalho », in J. A. Ferrara e J.C. Serroni (org.), *Cenografia e indumentária no TBC : 16 anos de História, 1948-1964*, São Paulo, Secretaria de Estado da Cultura, 1980.

<sup>1478</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de l'Alliance française de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 30/09/59, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1479</sup> Idem.

C'est finalement grâce au Quai d'Orsay, qui accepte d'inscrire au budget de 1961 une subvention de l'ordre de 40 millions d'anciens francs (635 000 euros en 2011)<sup>1480</sup> destinés à achever complètement la Casa da Cultura francesa, que devient aussi possible la continuation des travaux du théâtre<sup>1481</sup>. La subvention, en forme d'avance de 54 mois de loyer pour les salles qui seront occupées par la diplomatie française dans le bâtiment, avait déjà été annoncée en septembre 1959 par l'ambassadeur Bernard Hardion<sup>1482</sup>.

Mais le temps s'écoule et la conclusion de la réalisation du théâtre français à São Paulo piétine. En décembre 1960, alors que n'arrive pas l'aide financière du Quai d'Orsay, l'ACFB de la ville continue sa campagne pour recueillir des dons - principalement dans la colonie française - pour ne pas interrompre les travaux. C'est ainsi qu'elle arrive à mettre de côté une somme de près d'un million de cruzeiros. Cette somme permet de continuer l'ouvrage jusqu'à l'arrivée de la dite subvention du Quai d'Orsay<sup>1483</sup>.

D'après la direction de l'ACFB, la bonne continuité des travaux du théâtre, outre les soucis financiers, se heurte aussi à l'opposition systématique de l'architecte responsable pour les travaux de la Casa da Cultura francesa Jacques Pilon. Au bout de plusieurs mois, les responsables de l'œuvre ont réussi à obtenir que les plans élaborés par le bureau de Jacques Pilon fussent établis avec la collaboration d'Aldo Calvo et Jean Luc Descaves. Mais jusqu'à la fin de 1960, les plans ne sont pas encore envoyés officiellement par Jacques Pilon ; lequel apparemment veut décourager le projet du théâtre avec la participation d'Aldo Calvo et Jean Luc Descaves<sup>1484</sup>. Selon l'administration de La Casa da Cultura francesa, « cette attitude négative et inacceptable de la part d'une personne qui se prétend une haute personnalité de la colonie française à São Paulo, a soulevé l'émotion légitime des membres du Conseil délibératif, qui ont décidé de prendre la chose en mains et de forcer M. Pilon à céder »<sup>1485</sup>.

Grâce au changement de posture envers Jacques Pilon et l'emprunt accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations (qui doit être couvert avec l'avancement des 54 mois de

---

<sup>1480</sup> Conversion faite à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

<sup>1481</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de l'Alliance française de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 30/09/59, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1482</sup> Idem.

<sup>1483</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de la Casa da Cultura francesa - AF de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 07/12/60, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1484</sup> Idem.

<sup>1485</sup> Idem.

loyer du Quai d'Orsay), il y a l'espoir de la conclusion des travaux du théâtre pour le mois de janvier 1962<sup>1486</sup>.

Mais, toujours en raison du manque d'argent, les travaux sont interrompus. Ils seront repris en partie grâce à l'initiative du secrétaire général de l'Alliance française de Paris Marc Blancpain, qui insiste auprès de la DGACT pour l'octroi de plus de 200 000 NF (environ 283 000 euros en 2011)<sup>1487</sup>. Au début décembre 1962, il est prévu que dès que Marc Blancpain recevra la notification que cette somme sera incluse dans le budget de 1964 de la DGACT, la direction de l'ACFB de São Paulo demandera à une banque de faire l'avance nécessaire à l'achèvement du théâtre<sup>1488</sup>.

C'est donc après avoir surmonté plusieurs obstacles qu'il y a, dans la nuit du 18 novembre 1963, une grande fête de gala pour célébrer enfin l'inauguration du théâtre de l'Alliance française. En présence des « personnalités françaises et brésiliennes les plus éminentes »<sup>1489</sup>, la scène du théâtre de l'Alliance française est inaugurée par les membres de la troupe Les Strapontins : « Le spectacle qui a été présenté avait été conçu en vue de montrer que la scène pouvait se prêter aux activités les plus variées »<sup>1490</sup>. Même si bien plus petite que celle du théâtre de la Maison de France, qui a été conçue pour un public de 550 personnes assises, la salle de 194 places du théâtre de l'Alliance française « est équipée du matériel technique le plus moderne, dont il a été fait au public une brillante démonstration »<sup>1491</sup>.

A partir de 1964, le théâtre de l'Alliance française inaugure le cycle normal de ses activités avec la pièce *L'œuf*, de Félicien Marceau, qui connaît un vif succès. Ces débuts encourageants montrent, dans le rapport d'activité de la même année, que le théâtre de l'Alliance française va rapidement acquérir la même valeur et la même bonne réputation que le théâtre de la Maison de France<sup>1492</sup>.

Nous avons de nombreuses évidences du succès rapide et du prestige dont jouit le nouveau théâtre de São Paulo. Etant donné la valeur reconnue des tournées des grandes

---

<sup>1486</sup> Lettre de Claude Robert, directeur des cours de la Casa da Cultura francesa - AF de São Paulo, à Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française de Paris, SP 17/07/61, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1487</sup> Conversion faite à partir des informations dans le site Internet de l'*Institut national de la Statistique et des études économiques*, [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

<sup>1488</sup> Lettre de Marc Blancpain au M. Tresca, vice-président du Comité de l'AF de São Paulo, SP 06/12/62, c. AL, Brésil, 1943-1947, villes de R à Z, AAF.

<sup>1489</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Jean-Paul Angles, envoyée à la DGACT-MAE, RJ 22/11/63, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1490</sup> Idem.

<sup>1491</sup> Idem.

<sup>1492</sup> Rapport des activités de 1964, fourni par l'ambassade, (date illisible) RJ 1964, AMAE-N, SEA, s. Dossiers généraux, c. 161.

troupes envoyées de France au Brésil, quand nous constatons que certains diplomates français suggèrent que ces troupes devraient se présenter plutôt dans le théâtre de l'Alliance française au lieu du Théâtre municipal, on est devant le fait que le petit théâtre français est perçu comme digne de recevoir la haute société *paulistana*. En ce sens, nous détachons deux exemples. Nous avons déjà vu qu'une des principales raisons du succès à Rio de Janeiro de la troupe dirigée par Jean-Laurent Cochet en 1966 est le fait d'avoir joué au théâtre de la Maison de France, au lieu des traditionnelles représentations au Théâtre municipal. Dans le rapport officiel sur cette tournée, l'ambassade française demande s'il ne serait pas mieux que la troupe fasse de même à São Paulo, c'est-à-dire, remplace sa représentation dans la somptueuse salle du Théâtre municipal de la ville par une représentation plus simple, mais de meilleure qualité, au théâtre de l'Alliance française<sup>1493</sup>. Nous trouvons des commentaires similaires lors de la tournée de 1970. Essayant de justifier l'échec de la tournée réalisée par la troupe de Jacques Mauclair, l'ambassadeur François de Laboulaye expliqua que les représentations organisées dans les grandes salles des Théâtres municipaux de Rio de Janeiro et São Paulo possèdent un caractère plus mondain qu'artistique, « où la société s'était fait un devoir d'assister aux premières, tandis que les véritables amateurs de théâtre, réservés du fait que l'on jouait du Ionesco dans de vastes salles destinées avant tout aux spectacles lyriques, s'étaient abstenus »<sup>1494</sup>.

---

<sup>1493</sup> Rapport d'activité de 1967, envoyé par l'ambassade à la DGACT-MAE, (date illisible) RJ 1967, AMAE-N, s. Dossiers généraux, c. 164.

<sup>1494</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye à la DGRCST-MAE, RJ 29/06/70, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 493.

## Chapitre 31

### Le théâtre français hors des planches

Quand on parle de théâtre, la première image qui vient à l'esprit est celle d'un « spectacle total ». Un spectacle qui peut inclure en une œuvre unique des expressions faciales ou corporelles, des gestes, costumes, décors, éclairages, de la musique, du bruitage, du langage non verbal, de la déclamation et du texte. Et c'est de ce « spectacle total », d'origine française, que j'ai parlé jusqu'à maintenant. Cependant, ces mêmes éléments, une fois hors des planches et exposés séparément, peuvent continuer de représenter le théâtre (ou, pour être plus précis, certaines de ses parties) et une nation, la nation qui a créé ces mêmes parties, qui les a produites, qui les enseigne et les représente. Une édition des pièces de Molière ou de Jean-Paul Sartre *a priori* n'est pas du théâtre, c'est un recueil d'œuvres dramatiques, mais ce livre nous relie immédiatement au théâtre et à la culture française. Une conférence sur « le phénomène théâtral », prononcée par Jean-Louis Barrault, n'est pas elle non plus du théâtre, mais nous relie, elle aussi, immédiatement au théâtre et à la culture française. Et lorsqu'une pareille conférence portant, par exemple, sur le phénomène théâtral italien ou états-unien, est donnée par un Français, ce qui demeure c'est la vision qu'ont les Français (ou le Français en question) du phénomène théâtral italien ou états-unien. Tel fut le cas de l'image laissée par Jean-Louis Barrault, après sa conférence sur ce thème en 1961, à Rio de Janeiro, bien qu'il n'ait fixé son analyse sur aucune nation spécifique<sup>1495</sup>.

Tout au long de notre période, le théâtre français est très présent en dehors des planches et, paraît-il, avec beaucoup de succès. Car, souvent, une telle présence résulte d'une invitation des membres du gouvernement brésilien ou dépend en partie du financement de ce dernier. Les exemples en ce sens sont nombreux et il convient d'en mentionner quelques-uns. En 1959, est célébré à Rio de Janeiro le cinquantenaire du Théâtre municipal. Pour la même occasion il est inclus au programme des hommages pour les « 50 ans du théâtre français au Théâtre municipal », avec une grande exposition organisée dans l'ancien Club Assírio, où sont exposés des photos, les costumes, les décors, etc. qui avaient été utilisés par les étoiles du théâtre français ayant joué au Théâtre municipal jusqu'à cette date-là. Pour cette exposition, le

---

<sup>1495</sup> Lettre de Jean-Louis Barrault à la DGA-MAE, Paris 29/04/61, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 487.



gouvernement brésilien prend en charge le transport des objets en provenance de France<sup>1496</sup>. En 1966, la directrice du *Serviço nacional de Teatro*, Bárbara Heliadora, sollicite le Service culturel de l'ambassade française pour l'envoi au Brésil de deux hommes de théâtre pour donner des conférences et des cours : M. Lecoq, spécialiste en expression corporelle, et M. Severon, directeur des éclairages. Bárbara Heliadora fait prendre en charge par les services brésiliens les frais de séjour des deux intervenants, tandis que le gouvernement français assume les frais de voyage<sup>1497</sup>.

Les succès du théâtre français hors des planches peuvent être aussi constatés par la participation des éléments qui le composent aux expositions *Biennales des Décors de théâtre* à São Paulo. Dans ces *Biennales*, qui d'ailleurs possèdent une réputation internationale, le théâtre français jouit d'une présence constante depuis la première, en 1955, jusqu'à la fin de notre période. Il y remporte parfois des prix comme, par exemple, lorsqu'en 1961 Roger Chapelain-Midy reçoit le prix des meilleurs costumes<sup>1498</sup>. L'espace du théâtre de la Maison de France est aussi fréquemment utilisé comme salle d'expositions pour la présentation et la diffusion d'éléments liés au théâtre français. C'est là que se déroulent, en 1964, les très fréquentées expositions d'images de Louis Jovet et une autre intitulée *Une expérience de théâtre populaire*, par Roger Planchon<sup>1499</sup>.

Constamment préoccupée par les nations qui lui font concurrence dans sa politique culturelle à travers les arts au Brésil, en 1958 la DGACT exprime ses soucis liés à la présence théâtrale française hors des planches dans le pays. Son programme pour cette année-là a pour fonction de « maintenir et fortifier la position de la France en face de l'assaut mené actuellement par de nombreux pays contre sa primauté dans le domaine des arts »<sup>1500</sup>. Pour accomplir une telle mission, continue le même rapport :

*« Il serait indispensable que nous puissions répondre aux demandes qui nous sont fréquemment adressées par des pays qui souhaitent bénéficier de l'enseignement dramatique et musical d'artistes français. C'est ainsi qu'il y a quelques années le Conservatoire de São Paulo avait demandé un artiste français pour donner pendant*

---

<sup>1496</sup> Journal *Tribuna da Imprensa*, RJ 02/06/59, ACF, s. Bibliographie des tournées.

<sup>1497</sup> Lettre de l'ambassadeur Jean Binoche à la DGACT-MAE, RJ 16/02/66, AMAE-N, SEA, s. Pêle-mêle, c. 282.

<sup>1498</sup> « Bilan d'activités en 1961 », envoyé à la commission des finances du Sénat par l'AFAA.

« Rapport d'activités à l'extérieur », Paris 06/10/61, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 16.

<sup>1499</sup> Lettre de l'ambassadeur Dufresne de la Chauvinière au MAE, AMAE-N, SEA, s. Pêle-mêle, c. 252.

<sup>1500</sup> « Programme des échanges artistiques pour 1958 », DGACT-MAE, (date illisible) Paris 1958, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 16.

*au moins deux ans des cours d'art dramatique. Nous aurions dû payer le traitement de cet artiste pendant ces deux années. Il a été impossible de le faire faute de crédit. En conséquence, c'est un artiste italien qui a eu le poste, son gouvernement assumant la totalité de la dépense. Rien n'est plus décourageant pour les fervents de notre culture à l'étranger qu'un échec de ce genre qui nous fait perdre, non seulement un nouveau moyen d'influence, mais encore d'anciens amis »<sup>1501</sup>.*

Ainsi, durant les années suivantes, les manifestations du théâtre français hors des planches se multiplient au Brésil. C'est pour cette raison peut-être que l'auteur dramatique le plus lu et le plus traduit au Brésil, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1959 au moins, est Molière, avec près de 80 à 100 traductions en portugais, comme nous le révèle le professeur Lopes Gonçalves, dans un article publié dans le *Jornal do Brasil* en mai 1959<sup>1502</sup>.

Il est impossible, et il n'est pas nécessaire, d'énumérer toutes les manifestations au Brésil du théâtre français hors des planches. Cependant, nous pouvons être certains qu'elles s'exercent de manière constante et cela dans toutes les composantes - prises séparément - du « spectacle total », que ce soit au moyen d'une démarche pédagogique (cours, conférences, discours), d'expositions (principalement de décors, de costumes et de photographies), ou même de récompenses : c'est à partir des années soixante que la compagnie aérienne *Air France* décerne régulièrement un prix au meilleur spectacle de théâtre brésilien.

---

<sup>1501</sup> Idem.

<sup>1502</sup> *Jornal do Brasil*, RJ 24/05/59, ACF, S. Biographie des tournées.

## Chapitre 32

### Les publics du théâtre français

La première chose à préciser sur le public brésilien du théâtre français est le fait qu'il n'est en rien homogène. Il varie selon la classe sociale, dont il faut prendre en considération les caractéristiques économiques et le niveau d'éducation, en prenant soin d'apporter quelques nuances car souvent le spectateur riche qui fréquente les luxueux Théâtres municipaux de Rio de Janeiro, São Paulo ou Recife, le fait par mondanité ; il recherche plus une occasion d'exposer son rang que d'assister à une œuvre théâtrale, dans une langue étrangère qu'il ne comprend parfois même pas. Un premier constat s'impose : même s'il n'est pas correct de parler d'un public toujours « amateur » de théâtre français, il est certain qu'il s'agit bien là du public de ce même théâtre, puisqu'il se presse indéniablement au devant de la scène pour assister, de préférence, aux avant-premières.

Mais il reste clair que si les Etats-Unis, par exemple, avaient choisi, à l'instar de la France, de développer une politique culturelle prioritairement d'exportation de la « haute culture » des Etats-Unis, à l'intention principalement de la classe brésilienne riche, ce même public s'installerait devant n'importe quelle pièce de langue anglaise et applaudirait à tout rompre ; sachant que, dans les années quarante et cinquante, les riches Brésiliens semblaient pratiquer autant le français que l'anglais. Il n'existe pas d'euphémisme pour qualifier ce public, nous pouvons seulement le traiter de snob et de provincial (au sens péjoratif).

Ce genre de public est d'ailleurs le favori des organismes français responsables de la politique culturelle. Et un point intéressant nous frappe dans cette étude : les compagnies dramatiques françaises se présentent toujours - sauf rares exceptions - dans les Théâtres municipaux, et cela, malgré les critiques. Souvent les journaux, les ambassadeurs, les attachés culturels et les troupes en tournée considèrent que ces Théâtres municipaux de Rio de Janeiro et de São Paulo ne sont pas adaptés à des représentations de ce genre. Cependant, bien que cette plainte soit une constante, aucun changement ne survient. Bien que le public des Théâtres municipaux ne soit pas souvent constitué d'amateurs de théâtre, il intéresse de toute évidence les organes officiels français qui cherchent à le séduire. Lors des avant-premières sont ainsi présents les grands chefs d'entreprise, les hommes politiques...

Le rapport de l'ambassadeur Pierre Sebilleau, lors du passage de la compagnie Robert Hirsch-Charon en 1965, est très clair à ce sujet :

*« Le recours au Théâtre municipal ne présente pas que des avantages. Sans doute une tournée française prend-elle ainsi un caractère plus officiel. Mais le risque est grand de voir cette tournée se transformer en événements mondains, c'est-à-dire attirer un public sans doute distingué mais plus compassé, plus systématiquement sceptique, et qui assiste aux représentations davantage par souci de bon temps que par amour de la chose dramatique »<sup>1503</sup>.*

L'ambassadeur conseille ainsi à la DGACT :

*« Une autre formule devrait être étudiée et dégagée, elle consisterait à conserver une représentation 'de prestige' [guillemets de l'ambassadeur] au Théâtre municipal et à présenter l'ensemble du répertoire au Théâtre de la Maison de France, que tous les comédiens français de passage reconnaissent comme infiniment plus adapté aux nécessités du spectacle dramatique »<sup>1504</sup>.*

Nous avons de toute évidence ce même type de public hors de l'axe Rio de Janeiro-São Paulo. Il est à Recife, Salvador, Belo Horizonte, Porto Alegre, Curitiba, Manaus, etc. Mais ce public est moins visé par le théâtre français - malgré l'intention et l'action croissante, de la diplomatie française, pour rendre sa culture présente dans tout le territoire brésilien - . Serait-ce en raison de sa moindre implication politique et économique au Brésil ? Ce public provincial des autres régions brésiliennes aimerait bien récupérer l'importance qu'il avait dans la politique et l'économie nationale. Il souhaite recevoir une troupe venue de Paris, prouvant ainsi qu'il a de l'importance... Dans le conscient collectif de cette population-là, le contact avec la culture française reste un signe de prestige.

Considérons l'exemple de la fierté provinciale du professeur de philosophie Lucilo Varejão Filho, de la Faculté fédérale de Philosophie de Pernambuco, quand en 1966 la troupe de Jean-Laurent Cochet se produit au Théâtre municipal Santa Isabel, à Recife :

*« Ce qui aurait été inadmissible [la présence de la troupe] il y a 20 ans est devenu aujourd'hui tout à fait possible. Le travail de trois facultés, d'une Association de culture franco-brésilienne, les séminaires et les cours intensifs, sont en train peu à peu de rendre au français son ancien prestige chez nous de la sensibilité de la langue et de la culture »<sup>1505</sup>.*

---

<sup>1503</sup> Lettre de l'ambassadeur Pierre Sébilleau à la DGACT-MAE, RJ 07/07/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 489.

<sup>1504</sup> Idem.

<sup>1505</sup> Cité dans une lettre du consul général de France à Recife envoyée à l'ambassadeur à Rio de Janeiro, Recife 08/08/66, AMAE-N, SEA, s. Dossiers généraux, c. 248.

Il est clair que nous ne prétendons pas nier le mérite du théâtre auquel le professeur fait référence, cependant, nous percevons dans son commentaire une satisfaction beaucoup plus évidente pour avoir réussi à recevoir une troupe française que pour avoir assisté à la représentation du *Misanthrope* de Molière.

Le commentaire Lucilo Varejão Filho est cité par le consul français à Recife, ce qui indique, une nouvelle fois, que les responsables de la politique culturelle française préfèrent ce « public provincial » à un autre genre de public qui probablement apprécie plus le théâtre. Toutefois, cet autre public auquel je fais allusion, généralement composé d'universitaires, de personnes du métier, de critiques et d'amateurs de théâtre en général, a généralement un sens critique plus fin, caractéristique qui souvent déplaisait aux responsables de la politique culturelle française.

Quand les critiques de théâtre, que nous pouvons peut-être considérer comme les porte-parole de ce second genre de public (au moins pour la période que nous traitons ici), faisaient quelque commentaire négatif sur le théâtre français, ces mêmes critiques sont souvent désavoués par les diplomates français, qui considèrent qu'ils font preuve, par exemple, d'un « snobisme d'une autre nature »<sup>1506</sup>. Ainsi s'exprime l'ambassadeur Jacques Baeyens dans son bilan sur la tournée des Comédiens des Champs-Élysées en 1962, en constatant l'accueil négatif réservé à la troupe par la critique spécialisée et le public plus exigeant de Rio de Janeiro et São Paulo<sup>1507</sup>. En 1965, c'est l'ambassadeur Pierre Sébilleau, dans son rapport sur la tournée de la Compagnie Robert Hirsch-Charon, qui considère que :

*« L'accueil réservé par la presse ne paraît pas retenir l'attention. Les critiques dramatiques de qualité sont rares au Brésil »*<sup>1508</sup>.

Cela parce que la critique considère la mise en scène de *Britannicus*, au Théâtre municipal de Rio de Janeiro, comme beaucoup trop académique et représentée en un lieu inapproprié, outre le fait que cette pièce en tant que telle avait déjà été trop souvent représentée par le théâtre français. Quant à l'opinion du public :

*« En tout cas, dans un pays comme le Brésil, qui, tout en étant fort médiocrement cultivé, se pique d'être curieux d'avant-garde - voire même du théâtre d'après-*

---

<sup>1506</sup> Lettre de l'ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACT-MAE, RJ 10/10/62, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 434.

<sup>1507</sup> Idem.

<sup>1508</sup> Lettre de l'ambassadeur Pierre Sébilleau à la DGACT-MAE, RJ 07/07/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 489.

*demain - on ne saurait attendre de la présentation d'une tragédie qu'elle soulève a priori l'intérêt »*<sup>1509</sup>.

Dans le projet de la politique culturelle française, qui recourt au patrimoine théâtral pour maintenir une image positive, rien n'est donc plus cohérent que l'encouragement d'un public « provincial » au Brésil et, en même temps, le dénigrement d'un public critique.

Les années soixante représentent une décennie d'importante transition dans la société brésilienne et, par conséquent aussi dans le théâtre et son public, représentés principalement à Rio de Janeiro et São Paulo. Certains Français responsables de l'image de la France au Brésil semblent déjà prendre en compte cette nouvelle situation. A ce propos, il vaut la peine de citer le consul général de France à São Paulo, Jehan de la Tour :

*« Jusque vers 1950 la culture de l'élite brésilienne était étrangère, et pour une bonne part française. Depuis 1950-1960 s'amorcent en même temps que l'industrialisation du pays une nationalisation de la culture, une prise de conscience du désaccord grandissant entre les problèmes brésiliens et les solutions importées de l'étranger [...]. [...] tout cela explique la profonde transformation du public [...]. Le demi succès de la compagnie Charon-Hirsch n'est donc pas un accident, mais le signe d'une évolution »*<sup>1510</sup>.

Et c'est ce second genre de public brésilien, parfois plus sincèrement amateur de théâtre, qui semble vraiment vouloir de plus en plus que Racine laisse son *Britannicus* à la Rome antique, que Molière abandonne son *Misanthrope* à la cour de Louis XIV, que Ionesco emprisonne ses monstres résignés dans la vieille Europe occidentale...

Il reste encore à distinguer brièvement le public brésilien du théâtre français selon les différentes régions de ce vaste pays. La documentation française nous éclaire sur ce genre de public à Rio de Janeiro et São Paulo - avec quelques nuances entre les deux capitales - et sur un autre public, celui de Brasília par exemple. Pour le reste, nous pouvons parler d'un public commun éparpillé sur tout le territoire brésilien.

Il faut tout d'abord exposer, de façon générale, deux grandes catégories régionales de public, l'une correspondant au public de l'axe Rio de Janeiro-São Paulo, l'autre au reste du pays. Il est bon de rappeler que les deux publics que j'ai désignés respectivement comme

---

<sup>1509</sup> Idem.

<sup>1510</sup> Lettre du consul à São Paulo, Jehan de la Tour, envoyée à l'ambassadeur Pierre Sébilleau, SP 08/07/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 489.

« provincial » et « amateur de théâtre », existent en proportions variées sur tout le territoire brésilien.

Tout indique que le public de Rio de Janeiro et São Paulo semble plus exigeant à l'égard du théâtre français. Quelques fois, dans les rapports des ambassadeurs, il est suggéré l'envoi de troupes différentes selon les régions du Brésil. Quand une tournée envoyée de Paris ne rencontre pas le succès espéré, le public de Rio de Janeiro et de São Paulo est toujours désigné comme responsable, puisque toutes les représentations faites hors de ces deux capitales obtenaient un grand succès du public et même de la critique.

La distinction entre le public de Rio de Janeiro et celui de São Paulo repose principalement sur le fait que São Paulo est une ville où « l'élite qui faisait le public du Théâtre municipal est morte ou dissoute dans les nouveaux riches et que le nouveau public, qui est indiscutablement en formation, est encore trop peu nombreux »<sup>1511</sup>. Ce nouveau public riche de São Paulo a encore sa curiosité intellectuelle à l'état d'embryon, à la différence de celui de Rio de Janeiro, qui conserve davantage sa traditionnelle admiration pour le théâtre français.

Cette nuance entre Rio de Janeiro et São Paulo, en partie liée au fait qu'il y a plus de nouveaux riches chez les *Paulistas* que chez les *Cariocas*, nous permet également d'expliquer le succès constant et incontesté du théâtre français sur le reste du territoire brésilien - moins affecté par la croissance du capitalisme industriel du pays ; succès entretenu par les grandes fortunes au pouvoir : l'élite traditionnelle des grands propriétaires fonciers des Etats moins touchés par l'industrialisation maintenait ainsi cette vieille admiration à l'égard du théâtre français avec un moindre esprit critique.

Il faut souligner que cette explication est davantage valable pour la région du nord, du nord-est et du centre-ouest du pays, mais l'est moins pour la région du sud et pour le cas de Brasília, qui mérite un traitement à part. Voyons ce que dit l'ambassadeur Jacques Baeyens sur le public de Brasília à l'occasion de l'inauguration du principal théâtre de la nouvelle capitale brésilienne par la troupe de Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud en 1961 :

*« Il est notable que très peu d'entre eux ont une culture suffisante pour apprécier un spectacle quelconque, s'il ne s'agit pas de sport ou cirque. Il n'y a à Brasília que très peu de grands commis, ces derniers s'efforcent en effet de se maintenir à Rio de Janeiro »*<sup>1512</sup>.

---

<sup>1511</sup> Idem.

<sup>1512</sup> Lettre de l'ambassadeur Jacques Baeyens à la DGACTION-MAE, RJ 13/07/61, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 487.



Sur ce public de Brasília, ainsi que les nouveaux riches de São Paulo, du moins dans les années soixante, nous pouvons dire, toujours en généralisant, qu'il est le prototype d'une société plus sensible à l'image de la culture des Etats-Unis qu'à celle traditionnelle de la France. Je ne veux pas dire par là que l'idéologie qui guide le transfert des éléments de la culture française au Brésil - qui est inhérent à l'*ethos* de son intérêt d'expansion économique et politique dans le monde - soit différente de celle que conduit la culture états-unienne à l'étranger (nous savons déjà que la différence la plus importante entre Astérix et John Wayne est la façon de s'habiller), mais bien qu'elle essaie, à travers une politique culturelle méthodique, de paraître différente de l'idéologie et de la culture états-uniennes, avec lesquelles elle est en concurrence.

## Chapitre 33

### La nouvelle politique pour l'éducation nationale : obstacle au théâtre français au Brésil

Le fait que l'éducation soit au fondement de n'importe quel public de théâtre reste indéniable. Reste indéniable aussi le fait que l'éducation est entièrement liée au contexte social dans lequel elle s'élabore et s'applique. Pour pouvoir parler du public du théâtre français au Brésil, nous avons donc nécessairement besoin d'aborder quelques points fondamentaux de l'éducation au Brésil.

En 1960 la population brésilienne avoisine les 71 000 000 d'habitants, en 1970 elle atteint les 94 500 000. Pendant cette décennie, moins de 10 % des élèves inscrits au collège ont achevé leur scolarité au niveau primaire, et seulement 15 % des élèves au niveau secondaire. Nous pouvons aussi réfléchir au fait que, pendant notre période, le Brésil est éminemment rural (aux alentours de 52 % de la population). Une grande partie de la population rurale ne suivait même pas les cours d'enseignement primaire, les régions du nord et du nord-est brésilien se caractérisant principalement par la pauvreté et un accès difficile à l'éducation. Ces chiffres nous donnent une idée de l'étroitesse du public touché par le théâtre français, ce théâtre qui d'ailleurs n'a jamais atteint une population inférieure à la classe moyenne brésilienne. Rappelons que la classe moyenne et riche du pays, *grosso modo*, représente, au cours de notre période, environ 7 % de la population nationale<sup>1513</sup>.

Même si les responsables de la politique culturelle française savent que seule une portion très restreinte de la population peut avoir accès à un spectacle représenté en langue étrangère, le théâtre français jouissait d'un avantage : il fonctionnait principalement là où se concentrait la majorité des classes moyenne et supérieure brésiliennes : Rio de Janeiro et São Paulo. Cependant, dans d'autres Etats du pays, comme l'Amazonie par exemple, où l'éducation était encore moins démocratisée qu'au nord-est, le secrétaire général de l'Alliance française du Brésil se félicita quand, en 1965, la troupe Les Strapontins donna une représentation au Théâtre Amazonas - théâtre d'une capacité de plus de 700 places - pour un public de 30 personnes ! Bien qu'il n'y ait eu qu'une seule représentation, ce public de 30 individus est jugé par le secrétaire de l'Alliance française Paul Mondoloni comme

---

<sup>1513</sup> Thomas Skidmore, *Brasil, de Castelo a Tamcredo*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1994, p. 31.

« stimulant » ; malgré le fait que le dernier passage d'une troupe française à cet endroit datait de 1905 ou 1910<sup>1514</sup>.

On sait que depuis au moins les années 1920 la France élabore sa politique culturelle vers le Brésil à l'intention des élites, dans l'idée d'atteindre de façon indirecte le reste de la population. Tout laisse entendre que les agents de la politique culturelle française n'attendaient pas du Brésil qu'il maintienne une exclusion sociale si excessive. Mais les Français se contentent, au moins jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'avoir comme alliée au Brésil une élite politique et économique<sup>1515</sup>.

Par contre, la situation de la politique culturelle française au Brésil devient plus difficile après la guerre, surtout en raison de sa perte de prestige dans la géopolitique internationale. Plus encore lorsque le Brésil connaît une montée du nationalisme au cours des années cinquante et soixante. On doit ajouter aussi, parmi les nouveaux obstacles pour les Français, l'application de la loi *Diretrizes e Bases*, qui rend le français facultatif, le détrônant de sa primauté dans l'enseignement secondaire. Bien que le nationalisme soit freiné à partir de 1964, avec l'apparition du régime militaire, la situation du français ne s'améliora pas pour autant puisqu'à partir de cette période le Brésil se tourna davantage vers les Etats-Unis.

En 1967, l'éducation officielle brésilienne est durement atteinte par l'accession au pouvoir de la dite *linha dura* (ligne dure) de la dictature militaire. Au début de l'année 1969, 70 professeurs de l'Université de São Paulo (USP) sont mis d'office à la retraite, et un décret prévoit un cours d'« éducation morale et civique » pour tous les étudiants du 1<sup>er</sup> degré. En 1971, on définit le programme de ce cours avec un projet pour « défendre les principes démocratiques par le renforcement de l'esprit religieux, de la dignité de l'être humain et de l'amour d'une liberté responsable, inspirée par Dieu [...], de l'obéissance à la loi, du dévouement au travail et de l'intégration à la communauté »<sup>1516</sup>.

La politique culturelle française au Brésil est touchée - bien qu'indirectement - par ces événements. Malgré les efforts français pour s'adapter au nouveau contexte dans l'enseignement brésilien (voir ici le chapitre 25, 25.1 Les idées et les pratiques françaises pour s'adapter aux changements dans l'enseignement brésilien), le Quai d'Orsay considérant le coup d'Etat d'avril 1964 comme « une entreprise de stabilisation nécessaire » et le général de

---

<sup>1514</sup> « Compte rendu d'activité du Strapontin », secrétaire général de L'Alliance française au Brésil, Paul Mondoloni, RJ 30/11/65. AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 497.

<sup>1515</sup> Hugo Rogélio Suppo, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999.

<sup>1516</sup> Cité par Thomas Skidmore, *Brasil, de Castelo a Tamcredo*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1994, p. 169.

Gaule lui-même souscrivant à l'idée que les pays d'Amérique latine ont besoin de dictatures<sup>1517</sup>, tout indique que ce sont les Etats-Unis qui retirent le plus d'avantages du coup d'Etat perpétré au Brésil. Grâce au grand soutien économique offert au Brésil à partir de 1964, les Etats-Unis parviennent à jouir d'une influence directe dans tous les secteurs de la politique brésilienne, y compris celui de l'éducation.

Si en 1962 la position de la langue française est ébranlée par la loi *Diretrizes e Bases*, à partir de 1968 l'influence culturelle française dans l'éducation brésilienne périclité encore plus. Les manuels scolaires seront alors conçus et imprimés selon le modèle états-unien. En septembre 1968 la loi 5 540 oblige les universités brésiliennes à abandonner le modèle français et à adopter le modèle des Etats-Unis<sup>1518</sup>. Avec une technologie essentiellement importée des Etats-Unis, beaucoup de jeunes de la classe moyenne se mettent à préférer l'étude de la langue anglaise, par laquelle ils voient la possibilité d'une ascension sociale ; le français se réduisant le plus souvent à la formation des jeunes filles de familles de classes riches et moyennes prônant une éducation traditionnelle<sup>1519</sup>.

C'est dans ce contexte moins favorable à la culture et à la langue française au Brésil que l'ambassadeur Pierre Sébilleau, se référant à la tournée de la troupe de Rober Hirsch et Jacques Charon, reconnaît que cette troupe a réussi seulement à « remporter un succès d'estime », puisque « la salle du Théâtre municipal n'a jamais été remplie, malgré le talent de la troupe et le génie de Robert Hirsch »<sup>1520</sup>. Selon lui, « il est vrai que le Français ne retrouvera que très difficilement la place exceptionnelle dont il jouissait jadis » ; mais l'ambassadeur nourrit encore l'espoir qu'il sera « possible de regagner peu à peu du

---

<sup>1517</sup> Comme le remarque l'historien Georges-Henri Soutou, de Gaulle « comprenait mal le Brésil », et pour cela « il ne le prend pas au sérieux ». Le même historien cite un passage dans un discours du général français sur l'Amérique latine, qui indique la sympathie de celui-ci pour les militaires au pouvoir au Brésil et ensuite dans la région : « Pour un pays misérable, la stabilité et l'autorité d'un gouvernement sont plus appropriées que l'instabilité de nos démocraties occidentales. [...] Quant à nos manies formalistes, elles ne sont pas faites pour ces pays-là ». Georges-Henri Soutou, « Le général de Gaulle et le Brésil (1958-1969) », in Kátia de Queirós Mattoso, Idelette Muzart, Fonceca dos Santos et Denis Rolland, *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, PUPS, 1999, p. 335 et 336.

<sup>1518</sup> Thomas Skidmore, *Brasil, de Castelo a Tamcredo*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1994, p. 156.

<sup>1519</sup> Le « Rapport général d'activité pour l'année 1965 » constate que « au cours du cycle scientifique des collèges, le français est à peu près éliminé au profit de l'anglais, ce qui est grave car c'est cette dernière option que choisissent la majorité des élèves, et en particulier les garçons ». Lettre de l'ambassadeur Pierre Sébilleau à la DGACT, (date illisible) RJ 1965, AMAE-N, SEA, s. Dossiers Généraux, c. 162.

<sup>1520</sup> Idem.

terrain »<sup>1521</sup>. Cet espoir en resta là car on est en 1965, c'est-à-dire au début des changements les plus radicaux dans l'éducation scolaire brésilienne.

---

<sup>1521</sup> Idem.

## Chapitre 34

### Quelques discordances au regard du nouveau théâtre brésilien

« Ce pays où le théâtre est encore peu développé, mais bénéficie d'un prestige considérable »<sup>1522</sup>, voilà ce que l'ambassadeur Bernard Hardion pense en 1959. Cette opinion est courante chez la plupart des diplomates français au Brésil tout au long de notre période. Quand elle n'est pas exprimée de façon aussi claire que Bernard Hardion, elle est faite de façon subtile ou implicite dans les rapports sur les tournées des troupes venues de Paris.

Si le public et/ou la critique brésilienne ne s'identifient pas ou n'aiment pas la représentation d'une pièce française, cela dépend toujours du snobisme du public de Rio de Janeiro et de São Paulo, ou du manque de préparation de la critique et du public brésilien, mais jamais de l'académisme exagéré des représentations, ou du répertoire répétitif ou à l'anachronisme ennuyeux de certaines œuvres et/ou de certains auteurs (pendant notre période, presque toutes les tournées, même celles des troupes permanentes Les Strapontins et Les Comédiens de l'Orangerie, incluaient dans leur répertoire les pièces déjà trop connues de Molière, Racine, Marivaux et Ionesco).

Le fait est qu'une politique culturelle adressée à un pays considéré comme tiers-mondiste ne peut pas s'empêcher d'apporter dans sa pensée l'orgueilleux eurocentrisme, plus spécifiquement francocentriste. Il est évident que nous ne pouvons pas prendre les analyses des diplomates au pied de la lettre, puisque le mécanisme de la pensée du diplomate est toujours partiel, dans la défense du pays qu'il représente (voir le chapitre 10 Les Brésiliens vus par la diplomatie française et le choix de partenaires-outils). Ainsi, à cause de leur propre fonction, leur manque d'autonomie intellectuelle les empêche souvent d'avoir une réflexion élargie et une sensibilité approfondie soit pour réaliser une critique sur n'importe quelle expression artistique soit pour une analyse sociologique quelconque. Toutefois, ce sont eux les principaux responsables de l'exécution de la politique culturelle française sur place, de manière que ce sont principalement leurs opinions qui comptent auprès des organes officiels français à Paris.

D'un autre côté, nous pouvons également nous demander si un changement soi-disant significatif de la politique culturelle française est possible dans un contexte apparemment peu

---

<sup>1522</sup> Lettre de l'ambassadeur Bernard Hardion à la DGACT-MAE, RJ 12/12/59, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 3.

favorable au maintien d'une importante présence, et d'une bonne réception constante, de sa culture au Brésil. En fin de compte, quelle pouvait être l'alternative de la politique culturelle française dans un pays qui vivait une période de construction de sa conscience nationaliste, y compris dans le domaine du théâtre, et qui, parallèlement, aux plans économique, politique et idéologique, comptait tout un pan de sa société (généralement les plus riches) qui s'identifiait toujours plus à la plus grande puissance occidentale ?

Comme nous l'avons vu, le public du théâtre français représente une infime partie de la population brésilienne, et ce public est divisé *grosso modo* en deux groupes, l'un que nous avons qualifié de « provincial » et l'autre apparemment admiratif et amateur du théâtre français. En prenant ces deux groupes comme base d'analyse des incohérences du théâtre français à l'égard du nouveau théâtre brésilien, nous pouvons conclure que le premier groupe, le « provincial », chemine beaucoup plus spontanément vers un provincialisme davantage influencé par la culture états-unienne que française, préférant plutôt un *western* en version doublée à la télévision ou au cinéma à une mise en scène de la Comédie française en langue originale. Quant au second groupe, véritablement plus amateur de théâtre, il suivait désormais les grandes innovations du théâtre brésilien qui, lié aux questions de la société, influençait et séduisait plus facilement ce genre de public que le théâtre français.

On observe alors un manque progressif d'empathie pour le théâtre français (en fait pour le théâtre étranger en général), de la part d'un public qui s'intéresse de plus en plus à des spectacles qui « remettent en cause la société américaine ou la société brésilienne »<sup>1523</sup>. C'est pourquoi certains des plus grands succès du théâtre au Brésil en 1965 sont *Après la chute*, d'Arthur Miller, *Qui a peur de Virginie Woolf ?*, d'Edward Albee, et les très brésiliennes *Opinião*, *Zumbi* et toute l'œuvre de Nelson Rodrigues<sup>1524</sup>.

Cela nous aide à comprendre pourquoi la compagnie de Jacques Mauclair avec Eugène Ionesco en 1970 n'arriva pas à susciter l'enthousiasme, ni du public ni de la critique. Cette dernière d'ailleurs fut amenée à considérer la tournée comme « une escroquerie intellectuelle des étrangers », et alla jusqu'à affirmer que « le Brésil possède de grands écrivains, de grands compositeurs, de grands metteurs en scène, des comédiens et n'a pas besoin d'importer un théâtre comme celui que nous apporte par exemple la troupe dirigée (*sic*) par Ionesco »<sup>1525</sup>.

---

<sup>1523</sup> Lettre du consul à São Paulo, Jehan de la Tour, envoyée à l'ambassadeur Pierre Sébilleau, SP 08/07/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 489.

<sup>1524</sup> Idem.

<sup>1525</sup> « *Uma escroqueria cultural dos estrangeiros [...] O Brasil tem grandes escritores, grandes compositores, grandes diretores de teatro, atores e não precisa decididamente, de importar um teatro*



Indépendamment de la qualité du spectacle représenté par cette troupe, ce qui nous frappe dans cette critique est le choix clairement exprimé d'un théâtre national.

Et quel est le théâtre brésilien de cette époque ? C'est celui de Nelson Rodrigues, décrivant l'hypocrisie, les conflits et les tensions des familles de la classe moyenne *carioca* ; celui de Plínio Marcos, « crachant » sur l'élite, quand il montre aux fils et filles de cette élite la vie misérable de certains groupes marginaux brésiliens ; celui de Gianfrancesco Guarnieri, qui expose magistralement, par exemple, la lutte du prolétariat contre les patrons dans *Eles não Usam Black-tie* (1958) ; celui de Dias Gomes, avec son *O pagador de promessas* (1960), qui montre à quel degré peut arriver la naïveté, le fanatisme religieux des gens plus simples de l'arrière-pays brésilien ; c'est Ariano Suassuna, avec ses comédies dramatiques riches des personnages et éléments typiques de la culture populaire du nord-est brésilien ; c'est le théâtre du metteur en scène José Celso, qui, parmi tant d'autres spectacles, mit en scène *O rei da vela*, d'Oswald de Andrade, qui devint l'emblème du théâtre Tropicalista (en raison de l'option esthétique de sa mise en scène) en 1967, puisqu'il dresse le portrait sans concession de la faillite de « l'aristocratie » brésilienne et de la soumission du pouvoir national au capital étranger ; c'est celui du metteur en scène, théoricien et écrivain de théâtre Augusto Boal, créant le théâtre de l'Opprimé. Lié à la pensée marxiste, le théâtre de l'Opprimé prétend pousser les groupes les moins privilégiés de la société à prendre l'initiative de l'action, au lieu de l'aliéner au profit d'un petit groupe de cette même société<sup>1526</sup>. C'est aussi, un peu plus tard, celui de Chico Buarque de Holanda, transposant la *Médée* d'Euripide, avec *A gota d'água* (1975), dans le contexte de la banlieue pauvre *carioca*, dominé et complice à la fois du pouvoir dominant, exposant les ambitions et tragédies dans des vies des plus ordinaires<sup>1527</sup>.

D'un côté nous avons donc Augusto Boal, Plínio Marcos, Ariano Suassuna, Nelson Rodrigues, Dias Gomes et beaucoup d'autres œuvrant à la construction de la conscience nationale dans et à travers le théâtre brésilien ; et de l'autre, Feydeau, Marivaux, Molière, Ionesco et d'autres utilisés par la France dans sa politique culturelle afin d'exporter sa langue,

---

*por exemplo como esse que a companhia dirigida por Ionesco nos trouxe* ». Critique de João Apolinário publiée au journal *Última Hora*, SP 11/06/70, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 493.

<sup>1526</sup> Augusto Boal, *Teatro do oprimido e outras poéticas políticas*, Rio de Janeiro, Civilização brasileira, 1991.

<sup>1527</sup> Pour une histoire générale du théâtre brésilien, voir Edwaldo Cafezeiro et Carmem Gadelha, *História do teatro brasileiro : Um percurso de Anchieta a Nelson Rodrigues*, Rio de Janeiro, ADUERJ, UFRJ, FUNART, 1996 ; Sabato Magaldi, *Panorama do teatro brasileiro*, MEC/ FUNART/ Serviço nacional do teatro, 1962 ; et, du même auteur, *O texto no teatro*, São Paulo, Ed. Universidade de São Paulo, 1989. Pour une étude plus précisément liée au théâtre brésilien des années cinquante aux années soixante-dix voir Yan Michalski, *O palco amornado*, Rio de Janeiro, Avenir, 1979 ; et *O teatro sob pressão : Uma frente de resistência*, Rio de Janeiro, Jorge Zahar, 1989.

sa conscience artistique, intellectuelle et, plus que tout, ses marchandises. D'un côté, la politique et le marché français voulant s'étendre ou, du moins, maintenir ses positions ; de l'autre côté, la société et le marché brésilien voulant s'affirmer. L'incompatibilité est alors évidente, pas seulement avec le théâtre français, mais étranger en général.

Notons que le théâtre brésilien des années 1950 et 1960 a eu des répercussions bien plus importantes que celles que nous avons rapidement évoquées, mais ce n'est pas le sujet de cette étude. L'important, ici, est de mettre en relief la discordance du théâtre français au regard du nouveau théâtre brésilien et de la société qu'il reflète. Après avoir fait une brève analyse comparative - suivant à peu près la même méthode que nous venons d'utiliser dans ce chapitre - entre le théâtre français au Brésil et le nouveau théâtre brésilien, le consul français à São Paulo, Jehan de la Tour, conclut que « Tout cela explique la profonde transformation du public [brésilien devant le théâtre français] »<sup>1528</sup>. Voici un diplomate d'exception ; son analyse, faite en 1965, est par nous prouvée aujourd'hui. D'une certaine façon, ce constat exprime l'épuisement de l'hégémonie culturelle française sur la conscience des élites brésiliennes. Le théâtre en est la démonstration empirique.

---

<sup>1528</sup> Lettre du consul à São Paulo, Jehan de la Tour, envoyée à l'ambassadeur Pierre Sébilleau, SP 08/07/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 489.

## Chapitre 35

### L'épilogue et l'avenir

Ce chapitre sert avant tout à nous fournir une brève idée de la continuité - et peut-être de l'accroissement - des efforts de la politique culturelle française au Brésil après 1970.

Pendant l'année 1968, la DGACT prépare le troisième Plan quinquennal, qui doit être appliqué à partir du premier janvier 1969. Elle souhaite « éviter toute solution de continuité »<sup>1529</sup>. Une des nouvelles idées discutées, pour tenir compte des « observations formulées par les représentants du ministère de l'Economie et des Finances lors de la discussion des deux premiers Plans »<sup>1530</sup>, est de rattacher le troisième Plan quinquennal au VI<sup>e</sup> Plan national, lequel est prévu du premier janvier 1971 au 31 décembre 1975. L'adaptation éventuelle du Plan quinquennal d'expansion culturelle au Plan national impose donc d'allonger la durée du premier à 7 années, du premier janvier 1969 au 31 décembre 1975. Cette adaptation manifeste - outre qu'elle se justifie pour son caractère pratique dans l'application concomitante des deux plans - la domination presque totale - sinon totale - des motivations et intérêts économiques et financiers sur les questions artistiques et culturelles en général en France. Bien sûr il n'y a pas de grande nouveauté en ce sens : c'est en fait l'aboutissement d'un processus qui se déroule depuis le tout début de la politique culturelle internationale française dans la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qui s'accélère à partir de 1945.

Cependant, les grandes orientations du troisième Plan quinquennal paraissent peu différer des deux Plans antérieurs. Elles peuvent être ainsi résumées :

- 1) Coopération étroite avec les milieux dont le français est la langue nationale ou la langue d'enseignement et de culture, et renforcement de l'action « là où l'aide est demandée pour la défense et l'expansion de la langue française » ;
- 2) L'action systématique pour favoriser la modernisation de l'enseignement du français par l'extension de la politique de formation et de perfectionnement des professeurs étrangers de français, la création de centres pédagogiques, l'envoi d'orienteurs pédagogiques, la mise à jour de manuels scolaires et la diffusion de la méthode audio-visuelle pour l'enseignement de la langue française ;

---

<sup>1529</sup> « Projet de circulaire à toutes nos ambassades à l'étranger sur le troisième Plan d'expansion culturelle », Paris 08/05/68, AMAE, s. DGRCS-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1530</sup> Idem.

3) Développement de la formation des élites étrangères par la culture française, par l'extension et la multiplication de lycées, instituts et centres culturels à l'extérieur, ainsi que l'accueil de boursiers étrangers en nombre croissant dans des universités à l'intérieur de l'Hexagone ;

4) « Accroissement sur une longue échelle » de l'effort de diffusion de la science et de la technique française<sup>1531</sup>.

La procédure prévue pour le nouveau Plan d'expansion culturelle est la même que celle des Plans précédents : la DGACT envoie aux ambassadeurs un questionnaire sur les demandes du pays où ils résident. Ce questionnaire doit être rempli et renvoyé à Paris avant juin 1968. Il y a ensuite la préparation d'un projet par la DGACT, qui est analysé par une commission de hauts fonctionnaires formée par les membres de plusieurs ministères, et adopté par le gouvernement<sup>1532</sup>.

Je n'ai pas pu localiser le questionnaire qui est probablement renvoyé au Quai d'Orsay par l'ambassadeur Jean Binoche, qui occupe ce poste au Brésil de novembre 1965 au 31 octobre 1968. Mais l'ambassadeur François de Laboulaye, diplomate qui lui succède à ce poste, suite à une demande de septembre 1969 de la DGRCSST (Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, qui en 1969 remplace la DGACT), envoie son opinion sur la situation de la politique culturelle française au Brésil. Selon lui, l'activité culturelle française dans ce pays à la fin des années soixante peut être fondamentalement caractérisée, d'une part, par l'importance de l'action en matière de diffusion de la langue française, « au sens strict du mot, c'est-à-dire par l'enseignement du français dans des établissements français, brésiliens ou mixtes, dispensé par des professeurs brésiliens et français » ; d'autre part, par « l'importance croissante d'une action de coopération, de collaboration et d'échanges scientifiques et techniques »<sup>1533</sup>. Il dit aussi avoir constaté, suite à des interviews avec des anciens diplomates sur place et à l'étude de documents de statistiques officiels brésiliens, que la connaissance de la langue française au Brésil apparaît :

*De moins en moins comme réservée à une classe de la société en voie de disparition [la vieille élite économique, politique et intellectuelle], mais comme une*

---

<sup>1531</sup> Idem.

<sup>1532</sup> « Projet de circulaire à toutes nos ambassades à l'étranger sur le troisième Plan d'expansion culturelle », Paris 08/05/68, AMAE, s. DGRCSST-Cabinet du directeur général 1948-1968, c. 42.

<sup>1533</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye à la DGRCSST-MAE, RJ 16/09/69, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

*connaissance devenue indispensable pour tous ceux qui se destinent à devenir les cadres de la nation »*<sup>1534</sup>.

Si d'un côté François de Laboulaye a raison, à propos d'une certaine démocratisation de l'apprentissage de la langue française, en raison de l'expansion des Alliances, de collèges et lycées publics au Brésil enseignant aussi la langue française, d'un autre côté son affirmation a besoin d'être relativisée en fonction de deux importants aspects de la réalité brésilienne. Tout d'abord, l'éducation formelle au Brésil, au moins au niveau secondaire, de la fin des années soixante, reste le privilège d'une petite partie de la population, de plus, la classe moyenne du pays représente encore très peu de monde. Ensuite, plus indispensable que la langue française, à « tous ceux qui se destinent à devenir les cadres de la nation », est la langue anglaise.

Ce même ambassadeur est instruit par le Quai d'Orsay sur les directives du troisième Plan quinquennal : « L'essentiel de vos efforts devra porter sur le développement des relations franco-brésiliennes et le resserrement des liens traditionnels qui nous unissent »<sup>1535</sup>. En effet, pour le Quai d'Orsay - et c'est par cette voie que la diplomatie française doit agir - :

*« Les dirigeants actuels [décembre 1968] du Brésil appartiennent, dans l'ensemble, aux milieux traditionnellement francophiles. Même partisans résolus d'une étroite alliance avec les Etats-Unis, ils paraissent souhaiter éviter un tête-à-tête trop exclusif avec leur puissant voisin du nord »*<sup>1536</sup>.

Même si les relations économiques entre la France et le Brésil « sont assez difficiles depuis quelques années », le Quai d'Orsay, semble-t-il, est sûr que le gouvernement brésilien « est conscient de l'aide culturelle, économique et technique que la France peut apporter »<sup>1537</sup>. Et pour cela, il indique à son ambassadeur que « c'est particulièrement dans ces domaines que doivent porter vos efforts pour améliorer les relations commerciales ». François de Laboulaye doit tendre à ce que, « de plus en plus, de jeunes professeurs brésiliens formés selon [les] méthodes [françaises] soient chargés non seulement de l'enseignement du français mais aussi d'autres disciplines ». D'autre part, il doit « s'efforcer de placer des professeurs français dans

---

<sup>1534</sup> Idem.

<sup>1535</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 14/12/68, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>1536</sup> Idem.

<sup>1537</sup> Idem.

[toutes] les facultés brésiliennes »<sup>1538</sup>. A la fin des années soixante, comme en 1945, la diplomatie française perçoit toujours le Brésil comme un pays de grand avenir, « qui en dépit de ses crises s'est développé d'une façon spectaculaire dans le domaine économique et industriel, qui se veut le grand pays de l'Amérique latine », où les Français ont « un rôle important à remplir, une place à prendre »<sup>1539</sup>.

Une des importantes innovations envers le Brésil à la fin de notre période découle d'une exigence du ministère de l'Economie et des Finances français. Celui-ci oriente la DGRCST en 1969, pour que le choix des candidats brésiliens - et des autres pays aussi - à des bourses de stages soit conditionné en fonction des suites commerciales que peuvent entraîner leur formation en France. Désormais c'est le « Conseiller commercial [auprès de l'ambassade] qui communique [et d'une certaine façon décide aussi] aux chefs des postes consulaires le programme annuel des stages en France »<sup>1540</sup>.

Même si la V<sup>e</sup> République privilégie la coopération scientifique, technique et la diffusion de la langue française au Brésil, on constate que dès le premier Plan quinquennal, donc à partir de 1959, les manifestations artistiques françaises sont plus nombreuses que jamais auparavant. A titre d'exemple, pour 1970 seulement, la France subventionne et envoie au Brésil une grande tournée théâtrale, une saison lyrique pour le Théâtre municipal de Rio de Janeiro, une tournée de musiciens (Orchestre Jean François Paillard et Paul Totelier), une exposition de tapisseries, et participe à la *Biennale d'Arts* à São Paulo. De plus, grâce à des associations privées, mais avec l'appui logistique et moral de l'ambassade, partent au Brésil en cette même année deux chanteurs de variétés françaises ; également « un certain nombre de personnalités du monde de la radio et de la presse française ont été invitées au Festival international de la chanson », et une tournée de l'Orchestre *Play Bach*, dirigé par M. Loussier, a eu « un très grand retentissement à Rio de Janeiro et São Paulo »<sup>1541</sup>.

Et c'est dans ce contexte de développement de la présence culturelle française subventionnée par le Quai d'Orsay que se déroule la Commission mixte franco-brésilienne de Brasilia. En décembre 1968, presque deux ans après la signature de l'Accord de coopération scientifique et technique franco-brésilien, la DGACT reconnaît que la coopération scientifique

---

<sup>1538</sup> Idem.

<sup>1539</sup> Idem.

<sup>1540</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye au MAE, RJ 26/12/69, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>1541</sup> « Note sur les manifestations artistiques françaises organisées en 1970 », envoyée par l'ambassade à la DGRCST-MAE, RJ 30/11/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

et technique avec le Brésil s'est développée dans un certain nombre de secteurs privilégiés : planification d'administration publique, agriculture, recherche spatiale, formation professionnelle et enseignement scientifique supérieur. Il faut par contre, insiste la DGRCST auprès de l'ambassadeur François de Laboulaye au Brésil, entreprendre « l'élargissement des opérations [...] aux organismes avec lesquels aucune coopération n'a été engagée jusqu'ici »<sup>1542</sup>.

A la suite de cette demande et à l'initiative de l'ambassadeur français, une réunion est organisée entre les représentants des deux pays pour le 26 janvier 1970. Elle aura lieu sous la présidence du ministre brésilien Vasco Marte. Cette réunion a pour but la discussion du projet d'amplification de la coopération scientifique et technique et le début de sa réalisation à partir de la même année. Le projet prévoit l'intervention française dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en mathématique, informatique, physique fondamentale et nucléaire, aéronautique, télécommunications, électronique, mécanique, hydraulique, géologie, géographie, biologie, océanographie, etc. et la formation d'une nouvelle Commission mixte<sup>1543</sup>. Cette dernière restant encore sans date prévue.

C'est seulement en septembre 1970 que l'ambassadeur français, après un entretien avec des représentants du ministère des Relations extérieures (MRE), envisage, pour une autre fois, une éventuelle réunion de la Commission mixte franco-brésilienne en vue d'améliorer les rapports commerciaux et la coopération culturelle, scientifique et technique entre les deux pays. La réunion servirait à définir quelques nouveaux articles à ajouter à l'Accord de 1967 et quelques mesures visant à « moderniser », c'est-à-dire débureaucratiser quelques articles de l'Accord culturel de 1948. L'idée apparaît à la suite de la remise officieuse d'une liste à l'ambassadeur François de Laboulaye par les représentants du MRE brésilien. La liste, composée de dix points pour étude, parmi lesquels cinq touchent directement les relations culturelles et la coopération scientifique et technique, suggère les adéquations suivantes - je ne cite que les cinq qui nous intéressent le plus :

- 1) Suppression des limitations pour certains produits et reprise des négociations pour d'autres (entre autres, livres, films, équipements industriels, etc.) ;
- 2) Réévaluation de la coopération scientifique et technique française ;
- 3) Assistance technique aux postes de télécommunications brésiliens ;

---

<sup>1542</sup> Note du MAE : « Instructions pour le nouvel ambassadeur de France au Brésil », Paris 14/12/68, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Représentation de la France au Brésil, c. 109.

<sup>1543</sup> « Note sur le projet pour le Programme de coopération technique de 1970 », envoyée par l'Ambassade à la DGRCST-MAE, (date illisible) RJ février/1970, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.



- 4) Création de l'Agrégation de Portugais en France ;
- 5) Révocation de l'arrêté du ministère de l'Education nationale (MEN) français qui a rendu facultatif l'enseignement d'une seconde langue vivante en France<sup>1544</sup>.

Il est décidé entre les deux parties que la nouvelle réunion de la Commission mixte pour améliorer les rapports commerciaux, la coopération culturelle, scientifique et technique aura lieu à Brasília les 14 et 15 décembre 1970. En ce qui concerne spécifiquement les coopérations scientifiques, techniques et les échanges culturels, le projet d'ordre du jour est le suivant :

- 1) L'enseignement du français au Brésil ;
- 2) L'enseignement du portugais et de la civilisation brésilienne en France ;
- 3) L'enseignement supérieur ;
- 4) Les échanges universitaires et liens organiques entre universités<sup>1545</sup>.

---

<sup>1544</sup> Lettre de l'ambassadeur François de Laboulaye au MAE, RJ 01/10/70, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

<sup>1545</sup> « Avant projet d'ordre du jour pour la Commission mixte franco-brésilienne », Paris 10/11/70, MAE, AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1964-1970, Questions culturelles, c. 156.

## CONCLUSION

Depuis le début nous avons mentionné le déclin de l'influence culturelle française au Brésil, mais comment confirmer une pareille observation alors que presque tous les données chiffrées disponibles nous incitent plutôt à affirmer le contraire ? Pour répondre à cette question il faut tout d'abord avoir en tête la distinction entre présence et influence culturelle. Ainsi, il est sûr que la présence culturelle française est grandement augmentée pendant notre période, mais son influence et son importance sur la culture et la société brésilienne a plutôt décliné. De manière que le grand effort budgétaire, logistique et de personnel de la part du Quai d'Orsay représente avant tout une réaction à ce déclin. Bien entendu, une réaction au recul de l'influence économique, politique et culturelle de la France à l'ère de l'hégémonie des Etats-Unis, du nationalisme brésilien et des médias de masse. Néanmoins, il faut aussi admettre le relatif succès de la politique culturelle française appliquée au Brésil.

En effet, de 1945 à 1970, les chiffres reflétant l'activité des institutions liées à la culture française créées au Brésil ne font qu'augmenter. Voyons en quelques exemples : l'Alliance française réalise un grand bond à partir de la fin de la Seconde Guerre. En 1944 il y a 2 Alliances françaises au Brésil, en 1959 il existe 33 Alliances et en 1970 elles sont 51 (les filiales incluses)<sup>1546</sup>. Les établissements religieux au Brésil, dirigés par des Français et/ou influencés par des congrégations françaises en 1959, comptent 850 unités, et le document qui mentionne ce chiffre suggère une augmentation considérable de ce type d'institutions, bien qu'il ne nous donne pas les chiffres antérieurs<sup>1547</sup>. En 1956 est inaugurée la Maison de France, dans la même année on voit l'ouverture de son théâtre et, en novembre 1961, c'est le tour du Centre culturel et dramatique de la Maison de France (CCDMF). Entre les années 1957 et 1959 sont inaugurés progressivement les étages de la Casa da Cultura francesa - Alliance française de São Paulo ; puis, à l'intérieur de ce même immeuble, le théâtre de l'Alliance française ouvre ses portes en 1963. Au début des années soixante, on installe des cabines audio-visuelles pour l'apprentissage de la langue française à Rio de Janeiro et à São Paulo ; ces cabines sont ensuite installées dans d'autres régions du pays<sup>1548</sup>. Au début des années cinquante, les Français publient déjà un journal à Rio de Janeiro, en langue française, intitulé

---

<sup>1546</sup> Rapport d'activité de la DGACT de 1959, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 16 ; et, pour les numéros de 1970, Alain Marquer, *Alliances 2000...*, p. 68.

<sup>1547</sup> Rapport d'activité de la DGACT de 1959, AMAE-N, SEA, s. Budgets et programmes, c. 16.

<sup>1548</sup> Idem.

*Journal français du Brésil*, avec un tirage mensuel<sup>1549</sup>. Par ailleurs, les lycées français de Rio de Janeiro et São Paulo, tous deux inaugurés avant 1945, voient durant les vingt-cinq années postérieures à la guerre une augmentation constante du nombre de leurs élèves. De plus, au milieu des années soixante-dix est créée l'*Escola Francesa de Brasília*, actuel Lycée François Mitterrand.

Le Quai d'Orsay, avec ses diplomates sur place, augmente ses efforts aussi au travers du soutien moral, logistique et financier des groupes et associations français au Brésil. En 1949 est créée à Rio de Janeiro la compagnie théâtrale franco-brésilienne Les Comédiens de l'Orangerie, quelques années plus tard on voit naître à São Paulo la troupe Les Strapontins. Les associations se multiplient durant notre période : Association des Médecins Amis de la France, des Avocats Amis de la France, etc. On doit encore souligner l'utilité, pour la politique culturelle française, de ces associations, et rappeler le fait que toute Alliance française est née à partir d'une Association culturelle franco-brésilienne (ACFB), ce qui veut dire qu'il existe à peu près la même quantité de ce type d'associations que d'Alliances. Rappelons l'exemple de l'ACFB de Recife. Créée en octobre 1946, cette association développe, durant toute notre période, des cours de langue (Alliance française), de littérature et de civilisation française entre ses associés, elle met une bibliothèque à leur disposition, organise des bals et de fréquentes séances cinématographiques, toutes d'origine française<sup>1550</sup>. L'action au travers de l'enseignement supérieur reste aussi l'objet d'un grand effort. Les tournées théâtrales vers le Brésil cessent d'être sporadiques, comme elles l'étaient jusqu'à la fin des années quarante, pour devenir bisannuelles durant les années cinquante et, finalement, annuelles à partir du Plan quinquennal mis en place par le MAE en 1959 (hormis les exceptions des années de 1963 et 1964, que nous avons déjà eu l'occasion de commenter)<sup>1551</sup>.

Outre l'augmentation presque constante du budget mis à la disposition du Quai d'Orsay, l'expansion de la politique culturelle française est en grande partie soutenue et nourrie par le développement de la technologie et du transport. On perçoit l'importance de ces deux éléments quand, par exemple, les cours de langue et civilisation française sont désormais transmis aussi par la radio, la télévision, ou encore à travers la méthode audio-visuelle, qui est généralisée dans les Alliances françaises brésiliennes depuis au moins 1965 ; sans parler de la

---

<sup>1549</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au MAE, RJ 06/02/53, AMAE, s. B Amérique, s.s Brésil, c. 85.

<sup>1550</sup> Lettre de Etienne Durard, consul à Pernambuco, envoyée à la DGRC-MAE, Recife 26/02/48, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Œuvres, microfilm vol. 29.

<sup>1551</sup> Voir dans la Table des annexes / Documents témoignages la liste des tournées théâtrales françaises au Brésil.

projection de films français, dans ces Alliances, depuis la fin des années 1940. En ce qui concerne l'importance du développement du transport, on constate, par exemple, que la Comédie française (avec toute son matériel scénique et ses techniciens), pour sa tournée de 1952 en Amérique latine, a eu besoin de 14 jours de voyage pour un trajet de Paris à Santos : départ en train de Paris à Marseille le 23 mai, le jour suivant la troupe embarque à bord d'un navire, le 25 ils font escale à Barcelone, le 29 escale à Dakar, le 4 juin escale à Rio de Janeiro, arrivée à Santos le 6 juin. Mais au moins dès la tournée de la Comédie française en 1959, les troupes partent de Paris en vols directs pour l'Amérique latine. L'augmentation du nombre des lignes aériennes entre la France et le Brésil et donc la banalisation de l'avion comme moyen de transport va permettre à la France le transfert plus rapide et fréquent des journaux, magazines, livres, disques, etc. bref, de tous les types de matériels qui soutiennent et nourrissent son influence culturelle au Brésil.

Beaucoup d'autres exemples pourraient être mentionnés ici comme autant de preuves de l'augmentation de l'effort du MAE pour la diffusion de la culture française au Brésil. Les institutions, l'effectif des fonctionnaires et des agents pour la promotion de la France augmentent énormément. Or, comment expliquer alors le recul de l'influence culturelle française ?

L'ascension de son influence culturelle avant la guerre est due principalement à l'alliance de la France avec l'élite économique, politique et intellectuelle brésilienne. D'un côté, une telle alliance a permis la prépondérance de la culture française durant une période déterminée, de l'autre, cette même alliance s'avère être finalement dépassée, vu que durant notre période cette même élite, et évidemment son type de mentalité, assiste à son crépuscule en raison de la nouvelle mentalité de ses descendants, qui sont plutôt formés au contexte du développement industriel et démocratique brésilien. Autrement dit, une nuance idéologique issue de la modernisation du capitalisme au Brésil qui ramène à la transformation de la mentalité, donc de la sensibilité culturelle, entre des générations différentes. Ce changement, pour lequel le nationalisme brésilien paraît être une des conditions *sine qua non*, va influencer les décisions politiques, économiques et artistiques du pays au détriment aussi de la culture française. De plus, il se développe dans la même période une culture de masse au détriment de la culture de la vieille élite, fondée en bonne partie sur l'influence française. Enfin, on observe l'avancée de la culture états-unienne qui recourt énormément aux moyens de communication de masse et, grâce à son pouvoir économique, politique et technologique, finit par capter l'intérêt de la nouvelle élite tout en touchant plus directement la grande masse populaire.

Une critique de Claude Lévi-Strauss à propos de Georges Dumas constitue un important témoignage et une bonne analyse de l'une des principales raisons de la disparition de la prépondérance culturelle française au Brésil :

*« L'erreur de Georges Dumas est de n'avoir jamais pris conscience du caractère véritablement archéologique de cette conjoncture. Le seul Brésil qu'il avait su séduire (et auquel un bref passage au pouvoir allait donner l'illusion d'être le vrai), c'était celui de ces propriétaires fonciers déplaçant progressivement leurs capitaux vers des investissements industriels à participation étrangère, et qui cherchaient une couverture idéologique dans un parlementarisme de bonne compagnie ; ceux-là mêmes que nos étudiants, issus d'immigrants récents ou de hobereaux liés à la terre et ruinés par les fluctuations du commerce mondial, appelaient avec rancœur le 'gran fino', le grand fin, c'est-à-dire le dessus du panier »<sup>1552</sup>.*

Georges Dumas est l'un des principaux mentors de la politique culturelle française au Brésil pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il est le directeur de la première mission universitaire française au Brésil (et de plusieurs autres qui suivront), à laquelle participa le jeune et alors inconnu Claude Lévi-Strauss. Cette première mission aboutit à la création de l'USP en 1934, où est formée une partie de la nouvelle élite brésilienne, laquelle est en bonne mesure détachée idéologiquement et culturellement de la vieille élite des propriétaires fonciers (et cela même si l'USP est restée comme une des principales institutions brésiliennes à aider au rayonnement de la culture française au pays). La critique de Claude Lévi-Strauss, publiée pour la première fois en 1955, est aujourd'hui, au moins en partie, confirmée.

La première hypothèse confirmée par cette étude est celle du nationalisme brésilien comme obstacle à la culture française. Depuis les années trente, l'Etat est lui-même la locomotive de l'industrialisation brésilienne, qui d'une certaine façon contrarie les intérêts de la vieille oligarchie agraire. Pour cela, les gouvernements depuis Getúlio Vargas et jusqu'au régime militaire du début des années soixante-dix au moins, ont recours au discours d'union nationale pour le développement économique et social du pays. Un tel discours est très important pour la dictature, et tout d'abord celle de Getúlio Vargas, qui touche pratiquement tous les secteurs de la production et de la création brésilienne, qu'ils soient industriels, syndicaux, éducatifs ou artistiques.

---

<sup>1552</sup> Claude Lévi-Strauss, *Tristes Tropiques*, Paris, Plon, 1955, p. 13 et 14.

L'Etat en vient à contrôler, par la censure, la plus grande partie des moyens de communication, et c'est par leurs différents canaux qu'il diffuse et impose son idéologie : l'idéologie de la bourgeoisie industrielle nationale qui à l'époque ne possède pas encore les moyens nécessaires pour exiger un libéralisme économique, et moins encore intellectuel. C'est ainsi qu'elle travaille par l'intermédiaire de l'Etat à la création et à la fortification des institutions destinées à la construction d'une mentalité collective « monolithique », nationaliste, pour servir ses intérêts, qui doivent être confondus avec l'intérêt national<sup>1553</sup>.

C'est à partir de cette perception de l'Etat brésilien que nous pouvons comprendre pourquoi il répugne ou rejette toute influence externe susceptible de briser ou simplement contrarier ce processus d'union nationale. Nous pouvons saisir aussi, à partir de là, pourquoi l'attitude la plus cohérente était l'acceptation de la part du gouvernement d'une influence idéologique allemande et italienne, donc nazie-fasciste, au moins jusqu'à un moment déterminé de la Seconde Guerre mondiale, au détriment de l'influence culturelle d'une France plus démocratique que ces deux pays de l'Axe.

La tragédie qui se déroule en Europe ne fait qu'accentuer cette conscience nationale au détriment des influences étrangères. On localise à cette époque de guerre l'accélération de la formation de la mentalité nationaliste brésilienne qui s'étend et s'impose durant les deux décennies suivantes<sup>1554</sup>. Un nationalisme qui est adopté même par des secteurs progressistes

---

<sup>1553</sup> Thomas Skidmore, *Brasil, de Getúlio Vargas a Castelo Branco (1930-1964)*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1990.

<sup>1554</sup> J'attire l'attention sur une constante de l'historiographie : la difficulté d'identifier des origines précises, comme c'est le cas du nationalisme dans la culture brésilienne. Selon ce que l'on privilégie dans l'analyse, il est possible de l'identifier déjà au XIX<sup>e</sup> siècle. A la fin, est-ce que ce ne furent pas un Portugais et une Indienne qui ont fondé le Brésil dans *Iracema*, de José de Alencar, une des œuvres majeures du romantisme brésilien ? Est-ce que ce ne fut pas l'amour de Ceci, une Portugaise, et de Peri, un Indien, qui a entraîné l'union passionnelle dont est issu le Brésil, dans le roman *O Guarani*, du même auteur ? Et ne fut-ce pas cette même histoire qui a inspiré à l'un des plus grands compositeurs brésiliens du XIX<sup>e</sup> siècle, Carlos Gomes, un opéra basé sur le livre de José de Alencar, *O Guarani* ? Mais l'école de pensée la plus reconnue considère habituellement que le nationalisme brésilien, au moins celui qu'on trouve dans les arts, naît avec les artistes modernistes, désignant communément la Semaine d'art moderne de 1922 comme le repère historique de cet événement, c'est-à-dire comme une marque de naissance d'un genre artistique qui réunit et digère les divers éléments culturels du pays, appelé pour cette raison « Mouvement anthropophage ».

Cependant, pour Franklin de Oliveira, par exemple, le Mouvement moderniste n'est pas un ensemble cohérent du point de vue de l'attitude des artistes censés le représenter, vu que ces derniers s'inspirent et se réfèrent aux mêmes choix esthétiques et aux mêmes révolutions conceptuelles manifestes dans les arts européens, malgré leur prétention, avec ces mêmes attitudes esthétiques issues du Vieux Monde, à décrire des éléments considérés comme typiquement brésiliens. Pour Franklin de Oliveira, par conséquent, le mouvement artistique brésilien des années 1920 continue, comme auparavant, de reproduire, copier et/ou adapter des idées nées en Europe, en maintenant par là même le pays dans une forme de « provincialisme » culturel. Selon lui, contrairement à l'opinion des artistes modernistes brésiliens (qui revendiquent une rupture par rapport au provincialisme brésilien), le Mouvement

de l'opposition. Si le gouvernement adopte le nationalisme par convenance politique et économique de la bourgeoisie interne, la gauche brésilienne l'adopte parce qu'elle croit que les influences externes, issues en particulier des grandes puissances capitalistes, représentent une forme d'impérialisme, y compris culturel.

En ce sens nous pouvons considérer que la politique culturelle française se trouve confrontée au Brésil à deux formes puissantes de nationalisme, toutes deux orientées contre toute influence extérieure, bien qu'étant fondées sur des bases différentes et même antagonistes. Si je peux faire usage de la métaphore, je me risque à dire que la politique culturelle française appliquée au Brésil de 1945 à 1970 avance comme un soldat qui marche sur un terrain miné. La lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au ministre Robert Schumann, datée de 1950, est éclairante. Elle relate les manifestations culturelles françaises survenues au Brésil l'année antérieure. Au sujet de ces manifestations elle révèle que le ministre de l'Éducation brésilienne s'était « particulièrement félicité de la venue de M. [Albert] Camus » et, continue l'ambassadeur :

*« Il m'a dit alors : 'N'allez-vous pas faire venir Sartre ?' Personnellement, je serais tenté de proposer sa venue, mais j'avais quelques hésitations, craignant les réactions de gens prompts à se scandaliser. [...] [Le ministre brésilien] a convenu avec moi que notre tâche était rendue difficile par le double souci de conserver les sympathies de la bourgeoisie traditionaliste et de gagner celles d'une jeunesse amie du renouveau »*<sup>1555</sup>.

Tout indique que les diplomates français réussissent à maintenir la sympathie des personnes âgées de cette bourgeoisie traditionnelle. Cependant, tout indique aussi que les fils de cette même bourgeoisie en viendront, dans les années qui suivront, à être plus liés à la

---

anthropophage n'est rien d'autre qu'un mauvais coup porté à la construction de l'identité brésilienne. Franklin de Oliveira, *A Semana de Arte Moderna na contramão da história*, Rio de Janeiro, Topbooks, 1993.

Nos avis divergent autant de celui de Franklin de Oliveira (bien qu'en partie seulement) que de celui de Oswald de Andrade (un des représentants les plus connus de Mouvement moderniste et auteur du Manifeste anthropophage). Pour nous, le Modernisme brésilien ne représente pas de rupture esthétique et il n'y a pas de doutes au sujet de l'énorme influence européenne sur les créations artistiques brésiennes de cette époque. D'un autre côté, l'idée que le Brésil devrait avoir une identité séparée de l'identité européenne me semble aussi idéologique qu'absurde. En somme, pourquoi un pays aussi éminemment européen que le Brésil (du point de vue linguistique, religieux, institutionnel, moral, artistique...) devrait développer des arts esthétiquement déconnectés des modèles européens ? En revanche - pour revenir au sujet qui nous occupe - il n'y a pas de divergences sur la question d'un développement renforcé du nationalisme brésilien à partir des années 1950.

<sup>1555</sup> Lettre de l'ambassadeur Gilbert Arvengas au ministre Robert Schumann, MAE, RJ 28/01/50, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil, c. 3.



culture états-unienne, plus formatés par la culture de masse typique du capitalisme le plus avancé. Quant à la « jeunesse amie du renouveau » citée par l'ambassadeur Gilbert Arvengas, une partie significative de cette jeunesse devient fortement influencée par les innovations artistiques et culturelles en général au Brésil des années cinquante et soixante, c'est-à-dire très perméable et donc sympathique au nationalisme, principalement celui esthétiquement adapté dans les expressions artistiques du pays ; si bien même que cette jeunesse est elle aussi parfois très ouverte à toute influence esthétique issue des grandes puissances, les meilleurs exemples en ce sens sont la bossa nova, très influencée par le jazz états-unien, et le tropicalisme, fruit amélioré de la culture *pop*.

A partir de ces considérations sur le nationalisme brésilien, je peux confirmer ma deuxième hypothèse : à savoir, que la traditionnelle influence culturelle française est en partie remplacée aussi par l'expansion rapide et continue d'une culture de masse. Et cela, bien que nous ne puissions pas l'appeler « culture populaire » (car la culture populaire est beaucoup plus raffinée et complexe)<sup>1556</sup>, c'est cette culture de masse qui parvient à former le plus la conscience de la nouvelle classe populaire et même celle d'une bonne part de la nouvelle élite qui naît durant la période de l'industrialisation du pays, autrement dit des années quarante aux années soixante-dix.

Pendant que les Français travaillent à un modèle de politique culturelle dont les éléments sont fondamentalement liés à l'élite bourgeoise et intellectuelle de leur pays et destinés à être transmis à l'élite bourgeoise et intellectuelle brésilienne, ils font un usage réduit ou inapproprié des moyens de communication de masse. On observe en même temps dans le contexte occidental (voire mondial) le développement accéléré de la culture de masse. La démocratisation et la planification de cette culture vont envahir pratiquement tous les espaces de diffusion de cette dernière. Cette démocratisation et cette planification se font majoritairement au travers des moyens de communication, tels que la radio, la télévision et le cinéma ; ils transmettent un genre de programmation peu compatible avec les éléments culturels traditionnellement exportés par la politique culturelle française.

Un des problèmes français est de ne pas avoir réussi, ou plutôt de n'avoir pas pu adapter sa politique culturelle au Brésil à la culture de masse typique du capitalisme du XX<sup>e</sup> siècle ; lequel a pour fondement le modèle industriel fordiste, qui élabore en sa superstructure l'idéal, projeté dans la conscience populaire, du besoin de consommer, façonnant ainsi la

---

<sup>1556</sup> Voir Marilene Chauí, *Conformismo e Resistência. Aspectos da cultura popular no Brasil*, São Paulo, Brasiliense, 1994.

masse sociale en cohérence avec les modes de production industrielle<sup>1557</sup>. Dans ce modèle, la politique culturelle internationale d'un Etat a pour principale fonction de toucher les masses laborieuses - donc la majorité de la population - de la nation visée, de telle sorte que se développent dans la conscience de ces mêmes masses une admiration et un besoin satisfaits par la consommation des produits en général, parmi eux les produits de l'industrie culturelle (films, musique, mode vestimentaire...) provenant de la nation exerçant cette politique culturelle.

Comme nous l'avons vu, l'image de la France au Brésil tire historiquement ses racines de la période qui marque le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Image qui reflète essentiellement des modèles politiques, philosophiques, littéraires et artistiques, donc des éléments culturels qui intéressent normalement l'élite de la population de l'époque. Cette image est assimilée au Brésil dans un certain contexte historique (ici développé dans le chapitre 1 De la conjoncture historique favorable à la prépondérance culturelle française chez les élites) sans que l'Etat français ait eu à participer à sa construction. Ce n'est qu'à partir du second quart du XX<sup>e</sup> siècle que ce processus - d'influence culturelle - est exploité et systématiquement encouragé par la politique culturelle internationale française.

Or, durant cette même période (le second quart du XX<sup>e</sup> siècle), le concept de « publicité » comme élément de construction de la mentalité des masses, afin que ces dernières intériorisent le besoin de consommation, est, selon Stuart Ewen, la condition essentielle pour le développement du modèle industriel fordiste, et se trouve déjà à un stade plus avancé aux Etats-Unis<sup>1558</sup>. Avec l'expansion spectaculaire de son industrie et la croissance de son importance politique au plan international après la Première Guerre mondiale, les Etats-Unis vont participer activement, au moyen d'investissements et d'interventions politiques, à l'industrialisation du Brésil. Avec le développement de certains secteurs de l'industrie brésilienne, comme il se doit, la classe laborieuse évolue elle aussi et est fatalement conduite à devenir une masse consommatrice. De cette manière, l'idéologie états-unienne, intrinsèque à la culture de masse, paraît plus adaptée au Brésil, qui connaît une industrialisation accélérée, surtout après les années cinquante.

Bref, après la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis est le pays qui possède les meilleures conditions économiques, politiques, techniques, etc. pour tirer les plus grands avantages des moyens de communication et de diffusion de la culture de masse (presse écrite,

---

<sup>1557</sup> Voir Stuart Ewen, *Consciences sous influences. Publicité et genèse de la société de consommation*, éditions Aubier Montaigne, 1977.

<sup>1558</sup> Idem.

radio, cinéma, télévision). En effet, à « l'ère de la reproduction technique »<sup>1559</sup>, de la création d'appareils qui transmettent des informations et des images à une infinité d'êtres humains en même temps, il devient nécessaire aussi que la culture et les arts, transmis par ces mêmes appareils, touchent la sensibilité et satisfassent la demande intellectuelle de cette même infinité d'êtres humains<sup>1560</sup>. Par conséquent, il importe que ces êtres humains constituent une masse homogène, car c'est seulement à cette condition que des millions d'individus pourront être touchés en même temps par la même information et la même image, qui en principe ne les atteindrait pas tous en raison de leur diversité. Ainsi, les moyens de communication de masse, avant de répondre à la demande de la masse, doivent nécessairement la forger<sup>1561</sup>. Et les Etats-Uniens avaient tous les avantages pour la forger à leur manière et convenance.

Dans le contexte du Brésil de 1945 à 1970, lieu et époque de l'industrialisation, du développement du nationalisme, par conséquent, période de forte action gouvernementale pour la formation de la conscience de masse, il est relativement facile de comprendre que les traditionnels éléments culturels issus de l'élite bourgeoise et intellectuelle française sont devenus anachroniques et parfois inconvenants aux yeux de l'élite économique et politique brésilienne. Nous rappelons toutefois que cette même élite économique et politique brésilienne n'est pas à l'abri de la culture de masse ; une bonne part de ses jeunes représentants est modelée à son image.

Il faut encore clarifier les raisons qui ont empêché la France de s'adapter à la demande culturelle des Brésiliens de l'après-guerre. Pourquoi n'a-t-elle pas modifié le modèle de sa politique culturelle vers le Brésil ? Les réponses sont simples. La première tient à des raisons d'ordre économique. La France, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, connaît d'énormes difficultés économiques, c'est seulement une fois entrée dans la période connue comme les « Trente glorieuses » qu'elle peut assumer l'augmentation significative des budgets du MAE consacrés à sa politique culturelle internationale. Mais il est déjà trop tard. Et ce manque d'investissements, principalement dans la culture de masse brésilienne, l'empêche de faire concurrence aux atouts techniques et économiques des Etats-Unis.

La seconde réponse est liée à son image traditionnelle au Brésil, image qui lui impose d'offrir une culture « élevée » et non pas une culture de masse. Un changement dans ce sens aurait probablement été perçu comme une forme de « trahison » à l'égard de sa propre image

---

<sup>1559</sup> Voir Walter Benjamin, « L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique », in Walter Benjamin, *Essais 2, 1935-1940*, Paris, Editions Denoël, 1971-1973.

<sup>1560</sup> Idem.

<sup>1561</sup> Stuart Ewen, *Consciences sous influences. Publicité et genèse de la société de consommation*, éditions Aubier Montaigne, 1977.

au Brésil. Celle-là, bien que devenue relativement inefficace, reste la demande d'une part de l'élite, la seule qui continue à admirer soi-disant « inconditionnellement » la France ; pendant que les nouvelles générations du post-guerre sont formées plutôt en fonction du culte du nationalisme brésilien et/ou de l'*American way of life*. Et/ou parce qu'il n'y a pas nécessairement d'incompatibilité entre l'idéologie du « rêve américain » et celle qui est au centre du nationalisme brésilien, qui est le fruit du développement industriel du pays et de la pratique d'une politique économique plus autonome vis-à-vis des grandes puissances.

Ici nous arrivons à la confirmation de la troisième hypothèse avancée dans cette recherche : celle d'une régression de l'influence culturelle française au Brésil concomitante d'une avancée continue de l'influence culturelle états-unienne. L'ascension des Etats-Unis comme puissance hégémonique du monde capitaliste depuis la fin de la Grande Guerre et principalement à partir de la Seconde Guerre mondiale favorise énormément cette avancée au détriment de la culture française. Comme nous le signale Samuel Huntington, « l'affirmation culturelle suit la réussite matérielle, la puissance dure engendre la puissance douce »<sup>1562</sup>.

Le contexte de Guerre froide nous permet de constater plus nettement l'importance de la politique culturelle internationale, il nous fait percevoir de façon plus claire que les alliances dans le monde capitaliste cachent toujours l'antagonisme, qui reste latent, entre les Etats. Espèce d'antagonisme qui, s'il ne parvient pas à se concrétiser militairement (avec la guerre) ou économiquement (avec sanctions, blocus économiques, protectionnismes...), se réalise en toute plénitude à travers la politique culturelle internationale, à travers ce *soft power*. La documentation consultée nous expose cette constante ambiguïté, au Brésil, dans les relations entre la France et les Etats-Unis.

Comme toujours depuis la Seconde Guerre mondiale, dans les secteurs de la culture, de l'économie et de la défense, les Etats-Unis restent en même temps le principal allié et adversaire des intérêts français. En fait, si nous nous permettons d'échapper pour un instant aux limites méthodologiques imposées par les sciences humaines, nous pouvons même voir

---

<sup>1562</sup> Samuel Huntington, *Le choc des civilisations*, p. 117. Samuel Huntington part de la théorie de Karl Marx pour, bizarrement arriver à des conclusions convenables au *statu quo* de l'impérialisme bourgeois et financier de l'Occident ; espace de culture et de civilisation qui pour lui se résume à l'Amérique du Nord (hors le Mexique), l'Europe (sauf l'Orthodoxe), l'Australie et la Nouvelle Zélande. Dans son drôle de contorsionnisme intellectuel, l'Amérique latine n'est pas occidentale ! Et le Brésil - 30 à 40 % de l'Amérique latine en territoire, population et PIB - malgré sa langue d'origine européenne, son système politique et économique d'origine européenne, sa religion d'origine européenne, etc. serait le probable « Etat phare » de cette nouvelle civilisation, à la Samuel Huntington, qu'est l'Amérique latine.

dans la relation entre les deux pays l'image semblable à celle d'un petit frère ambitieux qui se trouve obligé d'accepter les orientations du grand frère, pour avoir de celui-ci la protection militaire et les aides financières, afin de pouvoir réaliser ses propres projets.

Cependant, en ce qui concerne spécifiquement les questions culturelles, il faut nuancer l'idée d'antagonisme entre ces deux pays ; en effet il y a plutôt une différence d'image que de fond. Nous insistons : un veut exporter Astérix et l'autre John Wayne. Le fait est que le gaulois et le *cowboy* agissent en fonction d'un même but, les deux sont formés dans le même berceau idéologique et motivés par le même *ethos* : étendre leurs marchés et faire des partenaires politiques pour augmenter leurs forces dans les enjeux internationaux. Dans le contexte de Guerre froide, les deux pays sont des avatars dans la défense de leur nationalisme respectif (chacun définissant son nationalisme comme « valeur universelle »<sup>1563</sup>) et de la culture capitaliste de masse (malgré la rhétorique contraire des représentants de la politique culturelle française) ; bien sûr toute proportion gardée, vu l'énorme avantage budgétaire états-unien.

Si l'évolution industrielle et technologique brésilienne exige des cadres et une main d'œuvre spécialisée, le gouvernement ne va pas adopter le modèle classique qui caractérise l'influence culturelle française au Brésil au travers de l'éducation, mais plutôt celui qui s'approche le plus des formations dans les cours techniques et les universités états-uniennes ; et cela principalement à partir du régime militaire. Et pour ce qu'on peut considérer comme des mesures officielles bilatérales qui aident les échanges et les coopérations dans l'enseignement et la recherche, on rappelle encore que l'Accord culturel franco-brésilien est signé en décembre 1948, et l'Accord de coopération scientifique et technique entre les deux pays le sera en 1967. Ces types d'accords existent déjà, au moins avant août 1946, entre le Brésil et les Etats-Unis ; sans parler de ceux signés avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Canada et peut-être d'autres pays, signés avant les accords avec la France<sup>1564</sup>. Il s'agit donc d'un genre de relation bilatérale déjà développée et plus intense - qu'avec la France - entre le

---

<sup>1563</sup> Pour aider le lecteur, nous répétons ici la note 65 dans ce travail : « Pierre Bourdieu développe son raisonnement sur la question de la 'culture universelle' et la 'culture particulière' de la façon suivante : 'Cette culture est légitime parce qu'elle se présente comme universelle, offerte à tous, parce que, au nom de cette universalité, on peut éliminer sans crainte ceux qui ne la possèdent pas. Cette culture [...] est un des grands instruments de domination puisqu'il y a ceux qui ont le monopole de cette culture, monopole terrible puisqu'on ne peut pas reprocher à cette culture d'être particulière' ». Pierre Bourdieu, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Raison d'agir-Seuil, 2012. Pour un constat du nationalisme dans la politique extérieure française après la guerre, voir Anne Dulphy, *La politique extérieure de la France depuis 1945*, Paris, Editions Nathan, 1994.

<sup>1564</sup> Lettre du chargé des Affaires de France au Brésil, Etienne de Croy, envoyée au MAE, RJ 19/08/46, AMAE, s. B Amérique, s. s. Brésil 1944-1952, Questions culturelles, microfilm vol. 30.

Brésil et les Etats-Unis. Cela ne veut évidemment pas dire que la France n'ait jamais coopéré techniquement et scientifiquement avec le Brésil avant ces accords, loin de là, mais le fait est que, dans ces secteurs, la participation états-unienne reste toujours plus importante ; alors que les Français continuent à marquer leur présence plutôt dans le domaine des sciences humaines, de la philosophie, de la littérature et des arts, suivant ainsi leur traditionnelle présence culturelle au Brésil.

La réforme de l'enseignement brésilien en 1962 représenta un coup pour la langue française qui, entre autres, cesse d'être la deuxième langue obligatoire pour les lycéens pour devenir facultative. Dans ce contexte-là, une partie des jeunes de la classe moyenne brésilienne, surtout ceux du sexe masculin, ont déjà assimilé l'idée que l'anglais est la langue favorisant la réussite financière et professionnelle. Ensuite, le régime militaire impose le modèle de manuels états-uniens pour l'Education nationale (1965), puis la réforme des universités selon le modèle des Etats-Unis (1968).

Ces mesures sont en phase avec une administration gouvernementale plus technocrate, donc plus identifiée à l'idéologie dans laquelle les Etats-Unis est le principal paradigme. On ajoute que ces mesures sont favorisées et effectivement appliquées, sans que les voix divergentes puissent s'exprimer, vu le régime dictatorial ; un régime qui a à sa tête des militaires formés par l'Ecole Supérieure de Guerre ; école fondée au Brésil en 1949 sur le modèle idéologique états-unien, c'est-à-dire basé fondamentalement sur la réflexion anti-communiste.

Or, en même temps que cette culture et l'idéologie qui la forme et qu'elle dégage progressent dans une partie de la société brésilienne, principalement dans l'élite qui administre le pays, en France le Parti communiste (différemment du Brésil, en France il est toujours dans la légalité) continue à jouer un rôle relativement important au sein de la société. On voit que, par exemple, dans l'immédiat après-guerre, il obtient, avec d'autres partis de gauche la majorité au Parlement et, après une phase de marginalisation, il revient en force. En décembre 1959, le Parti communiste français fait voter et approuver par le Parlement un projet de loi qui renforce la laïcité de l'enseignement scolaire, contre l'influence et les intérêts de l'Eglise et de l'enseignement privé<sup>1565</sup>.

Dans ce contexte, bien que la diplomatie française et sa politique culturelle s'ingénient à ne pas gêner les intérêts du gouvernement brésilien, elle ne peut pas pour autant gommer

---

<sup>1565</sup> Document en annexe envoyé par l'ambassade brésilienne à Paris au MRE, Paris 18/02/60 : « Proposition de loi tendant à réaliser la nationalisation de l'enseignement. Séance du 11/12/59, Sénat Français ». AMRE-B, c. 100.843 à 100.874.

l'image d'un Hexagone qui « affiche » sa laïcité et l'influence de l'Europe de l'Est. Image évidemment très peu compatible avec les vues du gouvernement de Gaspar Dutra (gouvernement de droite, très lié à l'Eglise), tout comme avec les idéaux économiques, politiques, moraux et culturels défendus par les gouvernements du Brésil à partir de 1950 et particulièrement à compter d'avril 1964.

Finalement on voit que malgré l'énorme effort budgétaire, logistique et de personnel réalisé par la diplomatie française, afin de maintenir et même d'étendre son influence culturelle, le contexte socio-historique brésilien et celui de la géopolitique internationale de l'après-guerre font surgir des obstacles que la politique culturelle française n'a pas réussi à franchir complètement. Trois de ces obstacles fondamentaux : la puissance états-unienne, le nationalisme brésilien et le développement de la culture de masse bloquent, au moins en partie, les prétentions du Quai d'Orsay au Brésil.

Bien qu'il soit très difficile de mesurer (d'ailleurs avec l'épistémologie actuelle c'est impossible) les niveaux de la présence et de l'influence culturelle d'un pays sur un autre, la diminution de l'importance de la culture française au Brésil nous paraît évidente. Une telle diminution est sensible au cours de l'analyse des sources ici utilisées.

Si nous avons choisi de représenter par un graphique l'influence culturelle française au Brésil durant la période traitée dans cette étude, nous observerions à certains moments quelques pics de retour en force (par rapport à l'influence de la période d'avant Seconde Guerre mondiale). Un tel graphique peut se résumer dans le commentaire du consul général de France à São Paulo, Jehan de la Tour, adressé à l'ambassadeur Pierre Sébilleau à Rio de Janeiro en 1965 : « Jusque vers 1950 la culture de l'élite brésilienne était étrangère et, pour une bonne partie, française. Depuis 1950-1960 s'amorce en même temps que l'industrialisation du pays une nationalisation de la culture, une prise de conscience du désaccord grandissant entre les problèmes brésiliens et les solutions importées »<sup>1566</sup>.

---

<sup>1566</sup> Lettre du consul Jehan de la Tour à l'ambassadeur Pierre Sébilleau, SP 08/07/65, AMAE-N, SEA, s. Théâtre, c. 489.



## SOURCES

Une part de l'historiographie contemporaine paraît avoir assumé la difficile responsabilité de travailler selon une approche interdisciplinaire, en acceptant, par exemple, que l'on ne puisse pas décrire la politique culturelle française pour le Brésil de manière efficace sans prendre en considération les aspects économiques, géopolitiques internationaux, éducatifs, technologiques, artistiques, etc. Comme le dit si bien François Caron dans son livre sur les révolutions industrielles du XX<sup>e</sup> siècle, « il serait possible d'écrire trois autres livres illustrant la relation entre la technologie et les autres sphères d'activité : l'un traitant de l'histoire militaire, l'autre de l'histoire de la santé publique et des équilibres biologiques, le dernier, enfin, de l'histoire de l'art en général »<sup>1567</sup>. Et j'ajouterais un quatrième livre : sur la politique culturelle internationale. Qui nierait le fait que l'avènement de la télévision ou la popularisation du cinéma au XX<sup>e</sup> siècle révolutionnent les méthodes de la politique culturelle internationale ? Comment nier le lien entre le développement technologique dans les diverses sciences et la politique culturelle ? Les hypothèses utilisées pour ce travail, ne sont-elles pas en quelque sorte liées au développement technologique ? La télévision et le cinéma ne furent-ils pas deux des principaux facteurs de la planification d'une culture de masse, qui joua durement contre l'influence culturelle française au Brésil ? L'industrialisation brésilienne, tant stimulée par la technologie, ne pourrait-elle pas être considérée comme l'une des principales forces d'impulsion du nationalisme, qui joua aussi durement contre l'influence culturelle française ? Et qui nierait que le principal adversaire étranger de la France en territoire brésilien (les Etats-Unis) ne l'était pas aussi en raison de son avantage technologique, cause et conséquence de ses avantages économiques ?

Si la nécessité s'impose de mettre en relation d'autres disciplines avec l'histoire, et donc avec cette étude, il est clair que nos sources deviennent alors étendues. Et grandement ! C'est ainsi que sont incluses ici des sources qui mentionnent certains aspects indirects de la relation culturelle franco-brésilienne. Des aspects qui supposent l'existence d'une frontière très ténue entre politique culturelle internationale et économie, et technologie, etc.

Les sources indiquées ici sont dans leur majorité issues des organes officiels du gouvernement français, mais nous y avons aussi inclus des documents privés, personnels ou institutionnels, des coupures de journaux et des revues de l'époque.

---

<sup>1567</sup> François Caron, *Les deux révolutions industrielles du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. Albin Michel, 1997, p. 10.

## **Archives**

### **1 Archives du ministère des Affaires étrangères - Paris**

Ce sont les principales archives utilisées pour cette recherche. Elle possède un riche fonds documentaire, principalement de correspondances entre ambassadeurs, consuls et attachés culturels français au Brésil et les représentants du MAE, de la DGRC, de la DGACT et de la DGRCSST, en plus de nombreux extraits de presse, pour la majorité brésiliens, et de notes internes du MAE, de la DGRC, de la DGACT, de la DGRCSST et autres.

La documentation nous informe sur des projets à venir, d'autres en cours et des suggestions à suivre, la liste des professeurs, missionnaires, artistes, intellectuels etc. envoyés au Brésil.

### **2 Archives du ministère des Affaires étrangères - Nantes**

Elles possèdent une abondante documentation sur les échanges artistiques entre le Brésil et la France. Des documents produits par le SEA et par l'AFAA, des lettres et des télégrammes échangés entre ces deux institutions et les représentants de la politique culturelle française au MAE et au Brésil. Ils nous éclairent sur les méthodes de travail, sur l'envoi de troupes théâtrales, musiciens, expositions etc., les budgets utilisés pour l'action culturelle au travers des arts, des informations sur les institutions, des centres culturels et des théâtres français au Brésil, de extraits de journaux.

### **3 Archives nationales - Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) - Paris**

Les Archives nationales - CARAN nous ont fourni une importante documentation produite par les ministères de l'Education nationale et des Affaires culturelles, ainsi que les organismes à l'intérieur de ces mêmes ministères qui ont travaillé en liaison avec les institutions étrangères, telles que les universités, lycées, Alliances françaises, instituts et centres culturels franco-brésiliens localisés au Brésil. Il y a aussi des documents au sujet de la Cité universitaire internationale à Paris et ceux qui témoignent du voyage de Charles de Gaulle en Amérique latine dans la première moitié des années soixante.

#### **4 Archives nationales - Fontainebleau**

Dans les Archives nationales - Fontainebleau ont été consultés les documents du ministère des Affaires culturelles et des organismes et associations qui lui sont attachés, principalement ceux produits par le Centre national de la cinématographie.

#### **5 Archives d'Histoire contemporaine - Fondation nationale des Sciences politiques, Centre d'Histoire de Sciences politiques - Paris**

Ces archives proposent une documentation restreinte mais intéressante. Ses fonds comportent des documents privés de quelques uns des principaux hommes politiques, partis et groupements importants de l'histoire contemporaine française. Ont été particulièrement utiles les fonds dédiés à Hubert Beuve-Méry et aux ministres Michel Debré et Maurice Couve de Merville.

#### **6 Archives de l'Alliance française - Paris**

Dans des archives de l'Alliance française à Paris nous avons trouvé une riche documentation qui nous a permis d'avoir des informations détaillées sur toutes les ACFB et Alliances françaises au Brésil, particulièrement au sujet de la construction de la Casa da Cultura francesa - Alliance française de São Paulo. Cette documentation, composée en grande partie par des lettres échangées entre l'administration de l'Alliance française de Paris et les Alliances françaises au Brésil, ainsi que par des rapports d'activités des Alliances brésiliennes, a servi pour compléter les sources trouvées dans des archives du Quai d'Orsay.

#### **7 Archives de la Comédie française - Paris**

Les archives de la Comédie française sont importantes non seulement par la documentation officielle qu'elles fournissent sur les tournées de la troupe au Brésil, mais aussi par la bonne quantité de coupures de journaux brésiliens de l'époque, qui nous informent sur l'opinion des critiques de théâtre brésiliens lors les représentations de troupes. Dans la bibliothèque de la Comédie, localisée à la même adresse, nous trouvons les « Cahiers de la Comédie française », avec des informations sur le contexte théâtral de l'époque et les photos des principales représentations. Il suffit de se rappeler que la Comédie était l'un des principaux atouts de l'action culturelle française au travers des arts, et le principal en ce qui concerne le théâtre. De plus, ce fut la troupe française qui fréquenta le plus le Brésil.

#### **8 Archives du ministère des Relations extérieures brésilien - Itamaraty - Brasília**

En comparaison avec les archives diplomatiques françaises, la documentation exploitée pour cette étude et provenant des archives diplomatiques brésiliennes est limitée. En raison même de son sujet, il est normal que la majorité des documents utiles à notre analyse soit localisée dans les archives françaises. Cependant, quelques informations se sont avérées utiles et complémentaires à la suite d'une brève recherche dans les archives du Itamaraty de Brasília. Ce fut le cas, par exemple, pour la participation française en 1960 à l'inauguration de la nouvelle capitale brésilienne.

Il est intéressant de constater, dans la documentation produite par les institutions brésiliennes, l'importance et le poids culturel de la France aux yeux des Brésiliens (c'est-à-dire des fonctionnaires de ces institutions) en comparaison des autres pays. Ce fut essentiellement dans ce but que j'ai consulté certains documents dans les archives du Itamaraty.

### **9 Archives privées du journaliste Gilles Lapouge - Paris**

Les documents qui m'ont été proposés par le journaliste Gilles Lapouge ont servi à donner une vision particulièrement précise de la manière dont le gouvernement de Charles de Gaulle a exercé la censure dans le milieu journalistique français.

Ces documents, concernant directement la relation entre le ministère de l'Information français et M. Lapouge, nous ont fourni un important exemple de comment pouvait se passer la persécution sur un journaliste français travaillant comme correspondant en Europe pour un des plus grands journaux brésilien (*O Estado de São Paulo*) entre 1952 et les années soixante-dix.

D'ailleurs, Gilles Lapouge est lui-même une encyclopédie, comme j'ai pu le constater pendant les interviews qu'il m'a permis d'avoir avec lui à Paris aux mois de juin et juillet 2011.

### **10 Archives privées de la librairie Silvia Monteil - *Livraria francesa* - São Paulo**

Les sources qui m'ont été fournies par Silvia Monteil, héritière de la première librairie française créée au Brésil après la Seconde Guerre mondiale (en 1948), nous ont donné quelques informations sur le processus des envois de livres de la France au Brésil et de comment se comporte la demande brésilienne de ces œuvres durant la période ici traitée.

Nous rappelons que la *Livraria francesa* à São Paulo a été, au moins jusqu'à la fin des années quatre-vingts, une des plus grandes librairies du Brésil (800 m<sup>2</sup> au Centre ville).

## Bibliographie

### 1 Ouvrages de référence

Alliès, Paul, Négrier, Emmanuel et Roche, François, *Pratiques des échanges culturels internationaux : les collectivités territoriales*, Paris, AFAA / MAE., 1994.

Arbousse Bastide, Paul, « O que o Brasil me ensinou », texte d'une conférence donnée à la USP, reproduit dans le journal *O Estado de São Paulo*, SP, 16/09/84.

Baillou, Jean (dir.), « Les affaires étrangères et le corps diplomatique français », in *Histoire de l'administration française*, tome II, 1870-1980, Paris, CNRS, 1984.

Balous, Suzanne, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, PUF, 1970.

Beis, Gabriel, « La présence culturelle de la France depuis 1945 : une page importante de la diplomatie française », *Historiens-Géographes*, n° 370, mai-juin/2000.

Blanc, Brigitte et Ayrault, Philippe, *Fondation Emile et Louise Deutsch de la Meurthe - La Cité internationale universitaire de Paris*, Somogy, Paris, 2010.

Bruézière, Maurice, *L'Alliance Française, histoire d'une institution, 1883-1993*, Paris, Hachette, 1983.

Chaubet, François, *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue : Alliance française (1883-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Chaubet, François et Martin, Laurent, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2011.

Compagnon, Olivier, *Jacques Maritain et l'Amérique du Sud. Le modèle malgré lui*, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 2003.

Cochet, François, Genêt-Delacroix, Marie-Claude et Trocmé, Hélène (orgs.), *Les Américains et la France, 1917-1947. Engagements et représentations*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1999.

Costes, Daniel (dir.), *Aspects d'une politique de diffusion du français, langue étrangère depuis 1945 ; matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, 1984.

Creton, Laurent, *Cinéma et marché*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997.

Descola, Jean, *Les messagers de l'Indépendance. Les Français en Amérique Latine. De Bolivar à Castro*, Paris, Robert Laffont, 1973.

Doka, Karl, *Les relations culturelles sur le plan international*, Neuchâtel-Suisse, La Baconnière, 1959.

Dollot, Louis, *Les relations culturelles internationales*, Paris, PUF, Collection *Que sais-je ?*, n°1142, 1964.

Dubosclard, Alain, *Histoire de la Fédération des Alliances Françaises aux USA. L'Alliance au Cœur*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Dubosclard, Alain, *Le livre français aux États-Unis 1900-1970*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Dubosclard, Alain, *L'action artistique de la France aux États-Unis, 1915-1969*, Paris, CNRS, 2003.

Dubosclard, Alain, Grison, Laurent, Laurent, Jean-Pierre, Journoud, Pierre, Oktet, Christine et Trimbou, Dominique, *Entre rayonnement et réciprocité. Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.

Duvignaud, Jean et Khaznadar, Chérif (directeurs), *Le patrimoine culturel immatériel. Les enjeux, les problématiques, les pratiques*, Paris, Collection Internationale de l'imaginaire, nouvelle série, n° 17, Babel - Maison des cultures du monde, 2004.

Farchy, Jöelle et Sagot-Duvauroux, Dominique, *Economie des politiques culturelles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.

Feres Júnior, João, *Histoire du concept d'Amérique latine aux États-Unis*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Frank, Robert et Allain, Jean-Claude, « Les composantes de la puissance », chapitre 5, in Frank, Robert (direction), *Pour une histoire des relations internationales*, Paris, Presse Universitaire de France, 2012.

Frank, Robert, « Mentalités, opinions, représentations, imaginaires et relations internationales », chapitre 15, in Frank, Robert (direction), *Pour une histoire des relations internationales*, Paris, Presse Universitaire de France, 2012.

Frank, Robert, « Culture et relations internationales », chapitre 16 ; in Frank, Robert (direction), *Pour une histoire des relations internationales*, Paris, Presse Universitaire de France, 2012.

Freymont, Jean-François, « Rencontres de culture et relations internationales », *Relations Internationales*, n° 24, 1980.

Gagné, Gilbert (direction), *La diversité culturelle : vers une convention internationale effective ?*, Québec, Editions Fides, 2005.

Garcin-Abouyehia, Martine, *Le ministère Malraux et la politique artistique de la France dans le monde*, thèse de doctorat, Instituts d'Etudes Politiques, 1984.

Gatineau, Virginie, *Processus d'action artistique décentralisée : le rôle du partenaire AFAA dans le dispositif de conventionnement avec les collectivités territoriales*, master, sous la direction de Mahfoud Galloul, Université Lyon 2 - Institut d'Etudes politiques, 2006.

Girard, Augustin et Gentil, Geneviève (édité par), *André Malraux, ministre. Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux 1959-1969*, Paris, La Documentation française, 1996.



Girard, Augustin et Didelot, Sabine (édité par), *Economie et Culture. Culture en devenir et volonté publique*, 4<sup>e</sup> conférence internationale sur l'économie de la culture, Avignon, 1986, vol. 2, Paris, La Documentation française, 1988.

Grémion, Pierre et Chenal, Odile, *Une culture tamisée. Les centres et instituts culturels français en Europe*, Paris, CNRS-CSO, 1980.

Guareschi, Pedrinho, *Comunicação e poder : a presença e o papel dos meios de comunicação de massa estrangeiros na América latina*, Petrópolis, Vozes, 1982.

Guerra, François-Xavier, « L'Euro-Amérique : constitution et perceptions d'un espace culturel commun », in *Les civilisations dans le regard de l'autre*, Actes du Colloque international, Paris, décembre / 2001, UNESCO, 2002.

Gutierrez, Elvia Rosa, *Influence de la culture française en Amérique latine, particulièrement à travers de la production radiophonique*, mémoire présenté à l'Université Paris 3 - IHEAL, sous la direction de Aubert Rabenoro et Christian Gros, octobre / 1991.

Haigh, Anthony, *La diplomatie culturelle en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1974.

Hans Ulrich, Jost et Prezioso, Stéphanie (édité par), *Relations Internationales, échanges culturels et réseaux intellectuels*, Antipodes, Lausanne, 2002.

*Histoire de la Maison de l'Argentine à Paris*, [www.casaargentinaenparis.org](http://www.casaargentinaenparis.org)

Huerta, Mona et Musset, Alain (orgs.), *France-Amérique Latine : une histoire d'amour*, *Cahiers des Amériques latines*, n°28/29, IHEAL, 1998.

Ianni, Otávio, *Imperialismo e cultura*, Petrópolis, Vozes, 1976.

Jules, Casadesus, « Un entretien avec Villa-Lobos », in *Guide du concert et du Théâtre Lyrique*, Paris, juin 1930.

Kaspi, André et Marès, Antoine (dir.), *La Paris des étrangers depuis un siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1989.

Kerourio, Philippe, *Le tourisme en France*, [www.geotourweb.com](http://www.geotourweb.com), 2011.

Kreissler, Françoise, *L'action culturelle allemand en Chine. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, MSH, 1989.

Laurent, Guillaume, *Henri Laugier et la reprise des relations culturelles de la France après la seconde guerre mondiale*, Maîtrise, Université Paris 1, 1991.

Laurière, Christine, « Paul Rivet (1876-1958), Le savant et le politique », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Aula virtual, enero / 2007, <http://nuevomundo.revues.org/3365>

Leandri-Lepeuple, Anne-Chantal, « L'enjeu culturel de *Radio Free Europe*, *Radio Liberty* et *RIAS (Radio in American secteur)* », in Georges-Henri Soutou et Jean-François Sirinelli (dir.), *Culture et Guerre froide*, Paris, Presse de l'Université Paris-Sorbonne, 2008.

Leenhardt, Jacques et Kalfon, Pierre, *Les Amériques latines en France*, Paris, Gallimard, 1992.

Lemoine, Bertrand, *Cité internationale universitaire de Paris*, Paris, Editions Hervas, 1990.

Lévi-Strauss, Claude, *Tristes Tropiques*, Paris, Plon, 1955.

Lévi-Strauss, Claude, *Saudades do Brasil*, Paris, Plon, 1994.

Llosa, Alvar de la, *La politique latino-américaine de la France après la Seconde Guerre mondiale et son évolution sous la première présidence de Charles de Gaulle, (1945-1965)*, thèse de doctorat, sous la direction de Thomas Gomez, Université de Paris - Nanterre, 2003.

Lombard, Alain, *Politique culturelle internationale : le modèle français face à la mondialisation*, Paris, Collection internationale de l'Imaginaire, nouvelle série, n° 16, Babel - Maison des Cultures du Monde, 2003.

Loyer, Emmanuelle, *Paris à New York. Intellectuels et artistes français en exil (1940-1947)*, Paris, Grasset, 2005.

Loyer, Emmanuelle, « La Voix de l'Amérique, un outil de la propagande radiophonique américaine aux mains d'intellectuels français », *Vingtième siècle*, n° 76, octobre-décembre/2002.

Malraux, André, « Discours à Brasília », in André Malraux, *Œuvres complètes. Essais*, vol. 6, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, Editions Gallimard, 2010.

Marès, Antoine, « Puissance et présence culturelle de la France. L'exemple du Service des Oeuvres françaises à l'Etranger dans les années trente », *Relations Internationales*, n° 33, printemps/1983.

Marquer, Alain, *Alliances 2000*, Paris, Editions Alliance Française, 2000.

Martel, Frédéric, *De la culture en Amérique*, Paris, Gallimard, 2006.

Mathieu, Gilles, « Un enjeu diplomatique : la politique culturelle de la France en Amérique du Sud dans l'Entre deux Guerres », in *L'imaginaire politique en Amérique ibérique, Cahiers des Amériques latines*, n° 9, Paris, IHEAL, 1990.

Mathieu, Gilles, *Une ambition sud-américaine. Politique culturelle de la France (1914-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1991.

Mégret, Maurice, « Les origines de la propagande de guerre française : du Service Général de l'Information au Commissariat Général à l'Information », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 64, octobre/1966.

Merle, Marcel, *Les acteurs dans les relations internationales*, Paris, Economica, 1986.

Michaud, Guy, *Identités collectives et relations interculturelles*, Bruxelles, Complexe, 1978.

Milza, Pierre, « Culture et relations internationales », *Relations Internationales*, n° 24, 1980.

Nicoullaud, François, « Le français est-il un handicap ou un atout pour notre action culturelle ? », in Viot, Jacques, (président du colloque), *La langue française à la croisée des chemins*, Paris, Fondation Singer-Polignac, Alliance Française, l'Harmattan, 1999.

Nouailhat, Yves-Henri, « Aspects de la politique culturelle des Etats-Unis à l'égard de la France de 1945-1950 », *Relations internationales*, n° 25, printemps/1981.

Ory, Pascal, « Plus dure sera la chute : les pavillons français aux expositions internationales de 1939 », *Relations internationales*, n° 33, printemps/1983.

Ory, Pascal, *L'aventure culturelle française, 1945-1989*, Paris, Flammarion, 1989.

Ozanam, Didier (org.), *Les sources de l'histoire de l'Amérique Latine. Guide du chercheur dans les archives français. Les Affaires étrangères*, Cahiers de l'Institut des Hautes Etudes de l'Amérique latine, n° 4, EHESS-CNRS, Paris, 1963.

Picard, Emmanuelle, *Des usages de l'Allemagne. Politique culturelle française en Allemagne et rapprochement franco-allemand, 1945-1963. Politique publique, trajectoires, discours*, thèse du doctorat, sous la direction de Jean-Pierre Azéma, l'Institut d'études politiques de Paris, 1999.

Picard, Emmanuelle, « André Malraux et le rayonnement culturel de la France à l'étranger », in Ch.-L. Foulon (dir.), *André Malraux et le rayonnement culturel de la France*, Bruxelles, Complexe, 2004.

Pilleul, Gilbert, « La politique extérieure, 1958-1969 », in *De Gaulle en son siècle : De Gaulle et la culture*, tome VII (Actes des journées internationales tenues à l'UNESCO, novembre/1990), Paris, Plon, 1992.

Poulot, Dominique, « Le patrimoine universel : un modèle culturel français », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 1, 1992.

Renoliet, Jean-Jacques, *L'UNESCO oubliée : la Société des Nations et coopération intellectuelle, 1919-1946*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999.

Reszler, André et Browning, Alison, « Identité culturelle et relations internationales », *Relations Internationales*, n° 24, 1980.

Rivet, Paul, « Sur l'Amérique latine, propos d'un ami. A travers des Amériques Latines », in *Cahier des Annales*, n° 4, Paris, Armand Colin, 1949.

Roche, François et Piniau, Bernard, *Histoires de la diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, La Documentation française, 1995.

Rolland, Denis, « Jacques Soustelle, de l'ethnologie à la politique », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 43-1, CAIRN, 1/1996.

Rolland, Denis, Lomné, Georges, Martinez, Frédéric et Lempérière, Annick (dir.), *L'Amérique latine et les modèles européens*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Rolland, Denis, *Louis Jovet et le Théâtre de l'Athénée. Promeneur de rêves en guerre de la France au Brésil*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Rolland, Denis, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique Latine. Culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.

Rolland, Denis, *Mémoire et imaginaire de la France en Amérique latine. La commémoration du 14 juillet, 1939-1945*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Rolland, Denis, Gómez-Escalonilla, Lorenzo Delgado, Gonzalez Calleja, Eduardo, Niño, Antonio et Rodriguez, Miguel (orgs.), *L'Espagne, la France et l'Amérique latine. Politiques culturelles, propagandes et relations internationales, XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Rolland, Denis (coord.), *Histoire culturelle des relations internationales. Carrefour méthodologique*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Rolland, Denis, Georgakakis, Didier et Déloye, Yves (coords.), *Les Républiques en propagande. Pluralisme politique et propagande : entre déni et institutionnalisation XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Rouet, François et Dupuis, Xavier (édité par), *Economie et Culture. Les outils de l'économie à l'épreuve*, 4<sup>e</sup> conférence internationale sur l'économie de la culture, Avignon, 1986, vol. 1, Paris, La Documentation française, 1987.

Rouet, François (édité par), *Economie et Culture. Industries culturelles*, 4<sup>e</sup> conférence internationale sur l'économie de la culture, Avignon, 1986, vol. 3, Paris, La Documentation française, 1989.

Saïd, Edward, *Cultura e imperialismo*, São Paulo, Companhia das Letras, 1995.

Salon, Albert, *L'action culturelle de la France dans le monde*, thèse de doctorat, Paris 1-Sorbonne, 1981.

Stonor Saunders, Frances, *Qui mène la danse ? La CIA et la Guerre froide culturelle*, Paris, Denoël, 2003.

Soutou, Georges-Henri et Sirinelli, Jean-François (dir.), *Culture et Guerre froide*, Paris, Presse de l'Université Paris-Sorbonne, 2008.

Trova, Hélène, *Le statut juridique de l'action culturelle et linguistique de la France à l'étranger*, Paris, LGDJ, 1994.

[www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr)

## **2 Ouvrages généraux**

Almeida Salles, Francisco Luís de, *Cinema e verdade : Marilyn, Buñuel, etc. Por um escritor de cinema*, São Paulo, Companhia das Letras, 1988.

Anderson, Perry, *O fim da História. De Hegel a Fukuyama*, Rio de Janeiro, Zahar, 1992.

Arendt, Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Ed. Seuil, 1995.

Benjamin, Walter, *Essais 2, 1935-1940*, Paris, Editions Denoël, 1971-1973.

Bethell, Leslie, « O imperialismo britânico e a Guerra do Paraguai », in *Guerra do Paraguai : História e polêmica*, Instituto de Estudos Avançados da Universidade de São Paulo, vol. 9, n° 24, São Paulo, maio-agosto/1995.

Bizière, Jean-Maurice et Vayssière, Pierre, *Histoire et historien*, Paris, Hachette, 1995.

Bourdieu, Pierre, « L'invention de la vie d'artiste », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n° 2, mars 1975.

Bourdieu, Pierre, *Sur la télévision*, Paris, Liber éditions, 1996.

Bourdieu, Pierre, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Raison d'agir-Seuil, 2012.

Braudel, Fernand, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.

Branchu, Marc, « Un siècle de fret aérien ». Article publié sur le site : <http://corporate.airfrance.com>

Bréville, Benoît, « Homosexuels et subversifs », in *Les révolutions dans l'histoire*, revue *Manière de voir (Le Monde diplomatique)*, n° 118, août-septembre/2011.

Carbonell, Charles-Olivier, *L'historiographie*, Col. *Que sais-je ?*, Paris, PUF, 1998.

Caron, François, *Les deux révolutions industrielles du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. Albin Michel, 1997.

Dupuy, René-Jean, « Panaméricanisme », in [www.universalis.fr/encyclopedie/conference-et-charte-de-bogota/](http://www.universalis.fr/encyclopedie/conference-et-charte-de-bogota/)



Duverger, Maurice, *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard, 1990.

Elias, Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Hachette, 1973.

Ewen, Stuart, *Consciences sous influences. Publicité et genèse de la société de consommation*, Editions Aubier Montaigne, 1977.

Fejtő, François, *Chine - URSS. Le développement du grand schisme communiste, 1958-1966*, Paris, Librairie Plon, 1966.

Feyel, Gilles, *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIII<sup>e</sup> siècle au troisième millénaire*, Paris, Editions Panthéon-Assas, 2002.

Freire, Paulo, *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspero, 1974.

Gramsci, Antonio, « Cahier 12 (XXIX) : Remarques et notes éparses en vue d'un groupe d'essais sur l'histoire des intellectuelles et de la culture en Italie », in *Cahiers de Prison. Cahiers 10, 11, 12, 13*, Paris, Gallimard, 1975.

Hobsbawm, Eric J., *A Era do Capital, 1848-1875*, São Paulo, Ed. Paz e Terra, [1977] 2007. ,

Hobsbawm, Eric J., *A Era das Revoluções, 1789-1848*, São Paulo, Ed. Paz e Terra, 1977.

Hobsbawm, Eric J., *Era dos Extremos. O breve século XX : 1914-1991*, São Paulo, Companhia das Letras, 1995.

Huntington, Samuel, *Le choc des civilisations*, Paris, Editions Odile Jacob, 1997.

Ianni, Octávio, *A formação do Estado Populista na América Latina*, São Paulo, Ática, 1989.

Jeannesson, Stanislas, *La Guerre froide*, Paris, Editions de La Découverte et Syros, 2002.

Klein, Lúcia et Sampaio, Helena, « Políticas de ensino superior na América Latina : Uma análise comparada », *Revista brasileira de ciências sociais*, n° 24, février/1994.

Marcuse, Herbert, *Ideologia da sociedade industrial. O homem unidimensional*, Rio de Janeiro, Zahar, 1978.

Marx, Karl et Engels, Friedrich, « L'Idéologie allemande (Conception matérialiste et critique du monde) », in Karl Marx, *Œuvres complètes. Philosophie*, vol. 3, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, Editions Gallimard, 1982.

Montefiore, Simon Sebag, *Le Jeune Staline*, Paris, Calmann-Lévy, 2008.

Novaes, Adauto (org), *Libertinos e Libertários*, São Paulo, Companhia das Letras, 1996.

Paczkowski, Andrzej et Bartosek, Karel, « L'autre Europe victime du communisme », Charles Ronsac (direction) in *Le livre noir du communisme, crime, terreur et répression*, Paris, Robert Laffont, 1997.

Paiva, Vanilda et Warde, Mirian Jorge (orgs.), *Dilemas do ensino superior na América latina*, Campinas, Ed. Papyrus, 1994.

Rémond, René, *Pour une histoire politique*, Paris, Ed. Seuil, 1986.

Rioux, Jean-Pierre Et Sirinelli, Jean-François (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997.

Rolland, Denis, (coord.), *Archéologie du sentiment en Amérique latine. L'identité entre mémoire et histoire, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Rolland, Denis (coord.), *Histoire culturelle des relations internationales. Carrefour méthodologique*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Santos, José Luíz dos, *O que é cultura*, São Paulo, Brasiliense, 1983.

Santos, Norma Breda dos, « Cinquenta anos de OEA : o que comemorar ? », in *Revista brasileira de política internacional*, vol. 41, n° 2, Brasília, julho-dezembro/1998.

Satot, Phelippe, *Primitivisme et surréalisme : Une 'synthèse' impossible ?*, mars/2003, [www.methodos.revues.org](http://www.methodos.revues.org)

Silva Moraes, Avatar da, *O sagrado Moderno*, Rio de Janeiro, Tiro de Letra, 2009.

Toledo Machado, Luíz, « A teoria da dependência na América latina », *Instituto de Estudos Avançados da Universidade de São Paulo*, vol. 13, n° 35, São Paulo, janeiro-abril/1999.

Vermeirre, André, *Hubert Biermans. Du Congo à Shawinigan*, Sillery, Ed. Septentrion, 2001.

Zinn, Howard, *Une histoire populaire des Etats-Unis. De 1492 à nos jours*, Paris, Agone, 2002.

### **3 Sur les relations franco-brésiliennes**

Aarão Reis, Daniel, « Culture politique, démocratie et exil des brésiliens en France dans les années 1960 et 1970 », in Denis Rolland et Idelette Muzart-Fonseca dos Santos (orgs.), *L'exil brésilien en France. Histoire et imaginaire*, Paris, IEP - Strasbourg, L'Harmattan, 2008.

Angotti Salgueiro, Heliana, « Paris - Belo Horizonte : image transférée, image transformée », in Carelli, Mário (org.), *France-Brésil, Cahiers du Brésil contemporain*, n° 12, Paris, EHESS, 1990.

Arrais, Raimundo, « Traversées et permanences françaises : les pilotes et les avions de la Compagnie générale Aéropostale dans la ville de Natal (Brésil) avant la Seconde Guerre mondiale », in Martinière, Guy et Monteiro, Eric (organisateur), *Les échanges culturels internationaux. France, Brésil, Canada-Québec*, Paris, Editions Indes Savantes, Collection Rivages des Xantos, 2013.

Beaufils, Maurice, *Villa-Lobos. Musicien et poète du Brésil*, Edition de l'IHEAL, Paris, 1988.

Bernhardt, Sarah, « Un examen de conscience », *Le Figaro*, Paris 09/12/1896, in Matos, Campos (coord.), *Dicionário de Eça de Queiroz, suplemento*, Lisboa, Ed. Caminho, 2000.

Betemps, Leandro Ramos, *Aspectos da colonização francesa em Pelotas*, 2009, [www.ufpel.edu.br](http://www.ufpel.edu.br)

Capelato, Maria Helena et Prado, Lygia Coelho, « A l'origine de la collaboration universitaire franco-brésilienne : une mission française à la faculté de philosophie de São Paulo », in revue *Préfaces*, n° 14, Paris, septembre/1989.

Carelli, Mário, « Interactions culturelles franco-brésiliennes », in Carelli, Mário, Thery, Hervé et Zantman, Alain (coord.), *France-Brésil : bilan pour une relance*, Paris, Ed. Entente, 1987.

Carelli, Mário, *Cultures croisées : histoire des échanges culturels entre la France et le Brésil de la Découverte aux Temps modernes*, Paris, Nathan, 1993.

Caubet, Rosa Alice, « La bibliographie brésilienne de Sartre », *Fragmentos*, n° 2, Florianópolis, UFSC, juillet-décembre/1986.

Couderc, Anne-Marie, *Les hommes politiques de la révolution brésilienne à travers de la presse française*, Maîtrise, Paris IV, dir. Kátia de Queirós Mattoso.

Daher, Andrea, *Les singularités de la France équinoxiale : histoire de la missions des pères capucins au Brésil : 1612-1615*, Colléction les Géographies du Monde, Paris, Champion, 2002.

Dollfus, Olivier, « Jehan Albert Vellard », *Bulletin de l'Institut français d'études andines*, 25 (2), 1996, [www.ifeanet.org/publicaciones/boletines](http://www.ifeanet.org/publicaciones/boletines)

Doucin, Michel et Angel, Norbert, *Réflexion sur la politique culturelle extérieur à partir d'une étude sur le Brésil et sur l'Argentine*, 2007, avril/2002, [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Dumont, Juliette, *L'Institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946)*, Paris, Editions d'IHEAL, 2008.

Ferreira, Marieta de Moraes, « Os professores franceses e o ensino da história no Rio de Janeiro nos anos 30 », in Maio, Marco Chor et Villas Bôas, Gláucia (org.), *Ideais de modernidade e sociologia no Brasil : ensaios sobre Luiz de Aguiar Costa Pinto*, Porto Alegre, Ed. Universidade/UFRGS, 1999.

Fléchet, Anaïs, *Villa-Lobos à Paris. Un écho musical du Brésil*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Lafaye, Jacques, « Le Brésil dans l'imaginaire français (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles) », in *Revista de História* (Departamento de História da Faculdade de Filosofia, Letras e Ciências humanas da Universidade de São Paulo), n° 127-128, São Paulo, julho/1993.

Lefebvre, Jean-Paul, « Les professeurs français des missions universitaires au Brésil (1934-1944) », in *France-Brésil, Cahiers du Brésil contemporain*, n° 12, Paris, EHESS, 1990.

Leite Lessa, Mônica, *L'influence intellectuelle française au Brésil : Contribution à l'étude d'une politique culturelle (1886 / 1930)*, thèse de doctorat, sous la direction de Frédéric Mauro, Université Paris X, 1997.

*Livraria francesa* (São Paulo), [www.livrariafrancesa.com.br/quemsomos.aspx](http://www.livrariafrancesa.com.br/quemsomos.aspx)

Luca, Tânia de, « La défaite de la France et son impact sur l'intellectualité brésilienne », in Martinière, Guy et Monteiro, Eric (organisateur), *Les échanges culturels internationaux. France, Brésil, Canada-Québec*, Paris, Editions Indes Savantes, Collection Rivages des Xantos, 2013.

Martinière, Guy, *Aspects de la coopération franco-brésilienne*, Paris, Editions MSH, Presse Universitaire de Grenoble, 1982.

Martinière, Guy et Cardoso, Luiz Cláudio (coords.), *Brasil-França : vinte anos de cooperação (ciência e tecnologia)*, Brasília, Fundação Alexandre Gusmão, 1989.

Martinière, Guy, « Histoire des relations culturelles entre la France, le Brésil et le Canada aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : historiographie et périodisation », in Martinière, Guy et Monteiro, Eric

(organisateurs), *Les échanges culturels internationaux. France, Brésil, Canada-Québec*, Paris, Editions Indes Savantes, Collection Rivages des Xantos, 2013.

Massi, Fernanda, « Franceses e Norte-Americanos nas Ciências Sociais Brasileiras 1930 - 1960 », in Miceli, Sérgio (org.), *História das ciências sociais no Brasil*, vol. 1, São Paulo, Vértice / Editora Revista dos Tribunais : IDESP, 1989.

Menezes Bastos, Rafael José de, « *Les Batutas*, 1922 : Uma antropologia da noite parisiense », in *Revista brasileira de ciências sociais* (Associação nacional de pós-graduação e pesquisa em ciências sociais), vol. 20, n° 58, São Paulo, 2005.

Moraes Lessa, Antônio Carlos, *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat, sous la direction de Amado Luíz Cervo, Universidade de Brasília, 2000.

Parvaux, Solange et Revel-Mouroz, Jean (coords.), *Images Réciproques du Brésil et de la France*, (2 volumes), Paris, IHEAL, 1991.

Paty, Michel et Petitjean, Patrick, « Sur l'influence scientifique française au Brésil aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in *La créativité en Amérique latine, Cahiers des Amériques latines*, n° 4, Paris, IHEAL, 1985.

Paty, Michel, Petitjean, Patrick, Império Hamburger, Amélia et Dantes, Maria Amélia (orgs.), *A ciência nas relações Brasil-França (1850-1950)*, São Paulo, Ed. USP, 1996.

*Pour une brève histoire de l'ambassade française à Brasília*, 2010, [www.ambafrance-br.org](http://www.ambafrance-br.org)

Puppi, Marcelo, « Espaços inacabados : Le Corbusier, Lúcio Costa e a saga da Casa do Brasil, 1953-1956 », in *Arqtexto*, n°12, Porto Alegre, Universidade Federal do Rio Grande do Sul, septembre/2008.

Queiroz, Eça de, « Aux étudiants du Brésil. Sur ce que rapporte à leur propos Mme Sarah Bernhardt », Paris 20, 21 et 22/02/1897, in Queiroz, Eça de, *Lettres de Paris*, Paris, Minos-La Différence, 2006.

*Rhodia Brasil*, [www.rhodia.com.br](http://www.rhodia.com.br)

Rodrigues Pereira, Marcio, « Presença cultural francesa no Brasil », revue *Travessia*, n° 65, São Paulo, décembre/2009.

Rodrigues Pereira, Marcio, *L'histoire du théâtre français au Brésil de 1945 à 1970 : un outil de la diplomatie française contre le recul de son influence culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Rodrigues Pereira, Marcio, « La politique culturelle française au Brésil, de la fin de la Seconde Guerre mondiale aux années soixante-dix », in Martinière, Guy et Monteiro, Eric (organiseurs), *Les échanges culturels internationaux. France, Brésil, Canada-Québec (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Collection Rivages des Xantos, Editions Indes Savantes, 2013.

Rolland, Denis, Rugai Bastos, Elide et Ridente, Marcelo (orgs.), *Intellectuels et politique. Brésil-Europe, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, IEP-Institut Universitaire de France-Strasbourg, L'Harmattan, 2003.

Rolland, Denis, Queirós Mattoso, Kátia de et Muzart-Fonseca dos Santos, Idelette (orgs.), *Modèles politiques et culturels au Brésil, emprunts, adaptations, rejets, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUPS, 2003.

Rolland, Denis et Muzart-Fonseca dos Santos, Idelette (orgs.), *Le Brésil des gouvernements militaires et l'exil, 1964-1985. Violence politique, exil et accueil de Brésiliens en France : témoignages et documents*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Rolland, Denis, « Introduction », in Denis Rolland et Idelette Muzart-Fonseca dos Santos (orgs.), *L'exil brésilien en France. Histoire et imaginaire*, Paris, IEP - Strasbourg, L'Harmattan, 2008.

Sajous Clause, Marie Christine, *Biographie de Henri Sajous*, 2010, [www.sajous-henri.com](http://www.sajous-henri.com)



Sibeaud, Philippe, *L'image du Brésil à travers du journal Le Monde, de la démission de Quadros à l'évènement de Geisel (25/08/61 à 15/05/74)*, Maîtrise, Paris IV, dir. Kátia de Queirós Mattoso, 1990.

Soutou, Georges-Henri, « Le général de Gaulle et le Brésil (1958-1969) », in Kátia de Queirós Mattoso, Idelette Muzart, Fonceca dos Santos et Denis Rolland, *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 1999.

Suppo, Hugo Rogélio, « Le Brésil pour la France », in Denis Rolland (dir.), *Le Brésil et le Monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Suppo, Hugo Rogélio, *Politique culturelle française au Brésil entre les années 1920-1950*, thèse du doctorat, sous la direction de Guy Martinière, Paris 3 - IHEAL, 1999.

Tavares, Lira, *Brasil-França. Ao longo de cinco séculos*, Rio de Janeiro, Biblioteca do Exército, 1979.

Torres, Cecília, *Les enjeux diplomatiques de l'enseignement de la langue française au Brésil (1948-1961)*, 16/12/2003, [www.ipr.univ-paris1.fr](http://www.ipr.univ-paris1.fr)

Vassili, Rivron, « Un point de vue indigène ?. Archives de l'expédition Lévi-Strauss' », *L'Homme*, 2003/1, n° 165, [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

Vilela, Marie-Thérèse, « Les relations culturelles entre la France et le Brésil (1889-1930) : échanges ou transfert ? », in Martinière, Guy et Monteiro, Eric (organisateur), *Les échanges culturels internationaux. France, Brésil, Canada-Québec*, Paris, Editions Indes Savantes, Collection Rivages des Xantos, 2013.

Vilhena, Deolinda, *Brindando a diversidade ! Relato de Deolinda Vilhena no Courants du Monde*, publié le 17/12/2010 dans le site du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Brésil, [www.scacbh.blogspot.com](http://www.scacbh.blogspot.com)

#### 4 Sur la France

Agence France-Presse, *Abécédaire de l'AFP. Comment l'Agence informe sur le monde*, Paris, Victoires, 2010.

Albouy, Valérie et Tavan, Chloé, « Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur », *Institut national de la statistique et des études économiques*, n° 410, août/2008, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Allain, Jean-Claude, « Le ministère des Affaires étrangères : crédits et effectifs pendant la III<sup>e</sup> République », *Relations Internationales*, n° 32, 1982.

Amselle, Jean-Loup, *L'ethnicisation de la France*, Paris, Nouvelles éditions Lignes, 2011.

Aron, Robert, *L'Histoire de Vichy*, Paris, Fayard, 1954.

Baillou, Jean (dir.), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, 2 tomes, Paris, Éditions du CNRS, 1984.

Bachmann, Sophie, *L'éclatement de l'ORTF : La réforme de la délivrance*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Berstein, Serge et Milza, Pierre, *Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle, 1945-1958*, Tome 3, Paris, Editions Complexe, 1991.

Berstein, Serge et Milza, Pierre, *Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle, 1958-1974*, Tome 4, Paris, Editions Complexe, 1992.

Bernard, Pierre (interview avec), *Espoir*, n° 54, mars/1986, [www.charles-de-gaulle.org](http://www.charles-de-gaulle.org)

Beylie, Claude (dirigé par), *Une histoire du cinéma français*, Larousse, Paris, 2000.

Boisdeffre, Martine (dir.), *Célébrations Nationales*, Nancy, Groupe Guyot, 2008.

Cabanne, Pierre, *Le pouvoir culturel sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, Olivier Orban, 1981.

Caune, Jean, *La culture en action, de Vilar à Lang : le sens perdu*, Grenoble, Presses Universitaires, 1992.

Chartier, Roger et Martin, Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française : Le livre concurrence, 1900-1950*, tome IV, Paris, Fayard, 1991.

Chazel, François (dir.), *Pratiques culturelles et politiques de la culture*, Bordeaux, MSHA, 1987.

Chélini, Michel-Pierre, « Le plan de stabilisation Pinay-Rueff, 1958 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 48-4, 2001/4.

Cointet, Jean-Paul, *Histoire de Vichy*, France Loisirs, 1997.

Dollot, Louis, *La France dans le monde actuel*, Paris, Presse Universitaire de France, 1986.

Dubois, Vincent, « Politique culturelle et polémiques médiatiques », *Politix*, n° 24, 1993.

Dubois, Vincent, « Les prémices de la démocratisation culturelle », *Politix*, n° 24, 1993.

Dubois, Vincent, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

Dulphy, Anne, *La politique extérieure de la France depuis 1945*, Paris, Editions Nathan, 1994.

Erlanger, Philippe, *La France sans étoile. Souvenirs de l'avant guerre et du temps de l'Occupation*, Paris, Plon, 1974.

Eveno, Patrick, *Le Monde. Histoire d'une entreprise de presse, 1944-1995*, Paris, Le Monde, 1996.

Foulon, Charles-Louis, « Des Beaux-Arts aux Affaires culturelles, 1959-1969 », in *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 28, octobre/1990.

Frank, Robert, *La hantise du déclin. La France, 1920-1960 : finances, défense et identité nationale*, Paris, Belin, 1994.

Frédérrix, Pierre, *Un siècle de chasse aux nouvelles. De l'agence d'information Havas à l'Agence France-Presse (1835-1957)*, Paris, Flammarion, 1959.

Fumaroli, Marc, *L'Etat culturel : une religion moderne*, Éditions de Fallois, 1991.

Garreau, Laurent, *Archives secrètes du cinéma français (1945-1975) : Et Dieu créa la censure*, Ed. Presse Universitaire de France, Paris, 2009.

Gérard-Jouve, « *Radio-Brazzaville* », *France Libre*, n° 44, janvier/1952, extrait publié au site [www.france-libre.net](http://www.france-libre.net)

Huteau, Jean et Ullmann, Bernard, *AFP : Une histoire de l'Agence France-Presse : 1944-1990*, Robert Laffont, Paris, 1992.

Institut des Amériques : [www.institutdesameriques.fr](http://www.institutdesameriques.fr)

Institut national de la statistique et des études économiques : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Kerourio, Philippe, *Le tourisme en France*, 2011, [geotourweb.com](http://geotourweb.com)

Laurent, Jeanne, *Arts et Pouvoirs en France de 1793 à 1981. Histoire d'une démission artistique*, Saint Etienne, CIEREC, 1982.

Mény, Yves et Thoenig, Jean-Claude, *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989.

Merle, Pierre, *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, collection Repères, La Découverte, 2002.

Mesnard, André-Hubert, *Droit et politique de la culture*, Paris, PUF, 1990.

Mesnard, André-Hubert, *L'action culturelle des pouvoirs publics*, Paris, LGDJ, 1969.

« Messageries Hachette », site d'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), [www.imec-archives.com/fonds\\_archives\\_fiche.php?i=MHC](http://www.imec-archives.com/fonds_archives_fiche.php?i=MHC)

Meyer, Jean, Tarrade, Jean, Rey-Goldzeiguer, Annie et Thobie, Jacques, *Histoire de la France coloniale, des origines à 1914*, tome 1, Paris, Armand Colin, 1990.

Milza, Pierre et Poidevin, Raymond, *La puissance française à la Belle Epoque, mythe ou réalité ?*, Bruxelles, Editions Complexe, 1992.

Muller, Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 1990.

Nouschi, Marc, *Bilan de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Le Seuil, 1996.

Ory, Pascal, « Les premiers pas d'une politique de la jeunesse en France, 1944-1958 », in Humber, Geneviève (dir.), *Jeunesse et Etat*, Nancy, Presses Universitaires, 1991.

Ory, Pascal et Sirinelli, Jean-François, *Les intellectuels en France, de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, A. Colin, 1986.

*Patrimoine architectural*, [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Paxton, Robert, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1999.

Poirrier, Philippe, *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Bibliest, 1996.

Poirrier, Philippe, Rab, Sylvie, Reneau, Serge et Vadelorge, Loïc (coords.), *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, La Documentation française, ministère de la Culture, 1995.

Poujol, Geneviève, *La création du ministère des affaires culturelles, 1959-1969. Eléments pour une recherche*, Paris, Ministère de la Culture et de la Francophonie, 1993.

Queiroz, Eça de, « L'obsession française » (essai de 1887 (?)), in Matos, Campos, *Vie et œuvre de Eça de Queiroz*, Paris, La Différence, 2010.

Rémond, René, *La politique n'est plus ce qu'elle était*, Paris, Flammarion, 1994.

Rigaud, Jacques, *L'exception culturelle : culture et pouvoirs sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, Grasset, 1995.

Rivenc, Paul (avec la participation de M. Th. Moget, R. Renard, M.-J et S. de Vriendt, M. Wambach), Chapitre 5 : « Breve histoire de la Problématique SGAV. Etapes dans la construction d'une méthodologie », in Paul Rivenc (Ed.), *Apprentissage d'une langue étrangère / seconde. 3. La méthodologie*, Bruxelles, Editions De Boeck Université, 2003.

Robinet, Jean François, *Notice sur l'œuvre et la vie d'Auguste Comte*, Paris, Lib. Richelieu, 1864.

Saez, Guy, « Les politiques de la culture », in Grawitz, Madeleine et Leca, Jean (dir.), *Traité de science politique*, tome IV, Paris, PUF, 1985.

Soutou, Georges-Henri, « Le deuil de la puissance (1914-1958) », in Allain, Jean- Claude, Autrand, Françoise, Bély, Lucien, Contamine, Philippe, Guillen, Pierre, Lentz, Thierry, Soutou, Georges-Henri, Theis, Laurent, Vaïsse, Maurice et Villepin, Dominique de, *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Editions Perrin, 2005.

Thomet, Jacques, *AFP. Les soldats de l'information. 50 ans de petites et grandes histoires secrètes (1957-2007)*, Paris, Hugo doc, 2007.

Université de la Rochelle : <http://www.univ-larochelle.fr/Inauguration-de-la-chaire-Pierre>

Urfalino, Philippe, « La philosophie de l'Etat esthétique », *Politix*, n° 24, 1993.

Urfalino, Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, La Documentation Française, 1996.

Vaïsse, Maurice, « La puissance ou l'influence ? (1958-2004) », in Allain, Jean- Claude, Autrand, Françoise, Bély, Lucien, Contamine, Philippe, Guillen, Pierre, Lentz, Thierry, Soutou, Georges-Henri, Theis, Laurent, Vaïsse, Maurice et Villepin, Dominique de, *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Editions Perrin, 2005.

[www.france-inflation.com](http://www.france-inflation.com)

## **5 Sur le Brésil**

Acioly, Luciana et Cintra, Marcos Antonio Macedo, *Inserção internacional brasileira : temas de economia internacional*, Brasília, Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada (IPEA), 2010.

Aldo Salone, Roberto, *Irredutivelmente Liberal : política e cultura na trajetória de Júlio de Mesquita Filho*, São Paulo, Editora Albatroz, 2009.

Aparecida Ferreira Campos, Márcia, *A política econômica do governo Kubitschek (1956-1961) : o discurso em ação*, dissertação de mestrado, Universidade Federal do Rio Grande do Sul, Faculdade de Ciências econômicas, Porto Alegre, 2007.

Bandeira, Moniz, *Presença dos USA no Brasil (Dois séculos de história)*, Rio de Janeiro, Civilização brasileira, 1978.

Bandeira, Moniz, *Brasil-Estados Unidos : A rivalidade emergente (1950-1988)*, Rio de Janeiro, Civilização brasileira, 1989.

Bastide, Roger, *Brésil, terre des contrastes*, Paris, Hachette, 1957.



Benchimol, Jaime Larry, *Pereira Passos : Um Haussmann tropical. A renovação urbana da cidade do Rio de Janeiro do início do século XX*, Rio de Janeiro, Biblioteca carioca, 1992.

Bernardet, Jean-Claude, *Cinema brasileiro : propostas para uma história*, Rio de Janeiro, Ed. Paz e Terra, 1979.

Buarque de Holanda, Sérgio, *Raízes do Brasil*, Rio de Janeiro, José Olympio, 1986.

Cândido, Antônio, *A Revolução de 1930 e a cultura*, São Paulo, Cebrap, 1984.

Carvalho, José Murilo de, *A construção da ordem : a elite política imperial. Teatro de sombras : a política imperial*, Rio de Janeiro, Civilização Brasileira, 2003.

Castro, Ruy, *A onda que se ergueu no mar*, São Paulo, Companhia das Letras, 2001.

Cervo, Amado Luís (org.), *O desafio internacional : A política exterior do Brasil de 1930 a nossos dias*, Brasília, Editora Universidade de Brasília, 1994.

Cervo, Amado Luís et Magalhães, José Calvet de, *Depois das caravelas. As relações entre Portugal e Brasil 1808-2000*, Brasília, Editora Universidade de Brasília, 2000.

Cervo, Amado Luís et Bueno, Clodoaldo, *História da política exterior do Brasil*, São Paulo, Editora Atica, 1991.

Chauí, Marilene, *Conformismo e Resistência. Aspectos da cultura popular no Brasil*, São Paulo, Brasiliense, 1994.

Enders, Armelle, *A história do Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Ed. Gryphus, 2º ed., 2008.

Espejo, L. Arturo, *Rationalité et formes d'occupation de l'espace. Le projet de Brasília*, Paris, Editions anthropos, 1984.

Faria, Luís Castro, *Um outro olhar. Diário da expedição à Serra do Norte*, Rio de Janeiro, Ouro Sobre Azul, 2001.

Fausto, Boris, *A Revolução de 1930 : historiografia e história*, São Paulo, Brasiliense, 1972.

Ferreira, Marie-jo, « As comemorações do Primeiro Centenário da Independência brasileira ou a exaltação de uma modernidade luso-brasileira », in Rolland, Denis et Aarão Reis, Daniel (orgs.), *Modernidades e Alternativas*, Rio de Janeiro, Ed. FGV, 2008.

Freyre, Gilberto, *Casa Grande e Senzala : Formação da família brasileira sob o regime patriarcal*, Rio de Janeiro, José Olympio, 1950.

Furtado, Celso, *Formação econômica do Brasil*, Rio de Janeiro, Fundo de Cultura, 1959.

Gabeira, Fernando, *O que é isso companheiro*, São Paulo, Companhia das Letras, 1979.

Gabeira, Fernando, *O crepúsculo do macho*, Rio de Janeiro, Codecri, 1980.

Gabeira, Fernando, *Entradas e Bandeiras*, Rio de Janeiro, Codecri, 1981.

Garcia, Afrânio, Rivron, Vassili, Bouvier, Patrick (orgs.), *Brésil, le siècle des grandes transformations, Cahiers du Brésil contemporain*, n° 40, EHESS, Paris, 2000.

Henriques, Ricardo et Schiray, Michel (org.), *L'économie brésilienne et la mondialisation, Cahiers du Brésil contemporain*, n°41/42, Paris, EHESS, 2000.

Iglésia, Francisco, *Trajectoria política do Brasil (1500-1964)*, São Paulo, Companhia das Letras, 1993.

IBGE (*Instituto brasileiro de Geografia e Estatística*) : [www.ibge.gov.br](http://www.ibge.gov.br)

Jancsó, István, « A sedução da liberdade : cotidiano e contestação política no final do século XVIII », in Mello e Souza, Laura de, (org.), *Cotidiano e vida privada na América portuguesa*, v. 1 (collection *História da vida privada no Brasil*), São Paulo, Companhia das Letras, 1997.

Karasch, Mary C., *A vida dos escravos no Rio de Janeiro (1808-1850)*, São Paulo, Companhia das Letras, 2000.

Lagôa, Ana, *SNI : como nasceu, como funciona*, São Paulo, Brasiliense, 1983.

Lauerhass, Jr. Ludwig, *Getúlio Vargas e o triunfo do nacionalismo brasileiro : estudo do advento da geração nacionalista de 1930*, Belo Horizonte-São Paulo, Editora da Universidade de São Paulo, 1986.

Leite Lessa, Mônica, « A política cultural brasileira e a Sociedade das Nações », in *Anais da XXII Reunião da Sociedade Brasileira de Pesquisa Histórica*, v. 1, Curitiba, 2002.

Leite, Sidney Ferreira, *Cinema brasileiro - Das origens à retomada*, São Paulo, Fundação Perseu Abramo, 2005.

Lobo Neto, Francisco José da Silveira, « Reforma do ensino superior – 1968 », in *Revista eletrônica Trabalho necessário – Documentos e Memória*, ano 6, nº 7, UFF, 2008.  
[www.uff.br/trabalhonecessario/](http://www.uff.br/trabalhonecessario/)

Mattos, Ilmar Rohloff de, *O tempo saquarema: a formação do Estado imperial*, São Paulo, Hucitec, 1987.

Maxwell, Kenneth, *A devassa da devassa. A Inconfidência mineira : Brasil e Portugal, 1750 - 1808*, São Paulo, Paz e Terra, 1985.

Mello e Souza, Laura de, *Desclassificados do Ouro : A pobreza mineira no século XVIII*, Rio de Janeiro, Graal, 1982.

Miceli, Sérgio, « Por uma Sociologia das ciências sociais », in Miceli, Sérgio (org.), *História das Ciências Sociais no Brasil*, vol. 1, São Paulo, Vértice / Editora Revista dos Tribunais : IDESP, 1989.

Moby, Alberto, *Sinal fechado. A música popular brasileira sob censura*, Rio de Janeiro, Ed. Obra aberta, 1994.

Monbeig, Pierre, « Essais et mise au point. Economie ou économies brésiliennes », in *Revue des Annales. Economies, Sociétés et Civilisations*, Paris, 1947, n° 2, vol. 2.

Morais, Fernando, *Chatô, o Rei do Brasil*, São Paulo, Companhia das Letras, 1994.

Mota, Carlos Guilherme, *Ideologia da cultura brasileira (1933-1974)*, São Paulo, Ática, 1980.

Motta, Roberto, « Paradigmes d'interprétations des relations raciales au Brésil », in Queirós Mattoso, Kátia de, Fonseca dos Santos, Idelette Muzart, et Rolland, Denis, *Le Noir et la culture africaine au Brésil*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Moura, Gerson, *Tio Sam chega ao Brasil : A penetração cultural americana*, São Paulo, Brasiliense, 1984.

Nogueira, Francis Mary Guimarães, *A ajuda externa para a educação brasileira na produção do "mito do desenvolvimento". Da USAID ao BIRD*, thèse de doctorat, Universidade Estadual de Campinas, 1998, [www.bibliotecadigital.unicamp.br](http://www.bibliotecadigital.unicamp.br)

Nunes, Brasilmar Ferreira, « Frangmentos para um discurso sociológico sobre Brasília », in Nunes, Brasilmar Ferreira (org.), *Brasília : A construção do cotidiano*, Brasília, Coleção Biblioteca Brasiliense, Paralelo 15, 1997.

Oliveira, Franklin de, *A Semana de Arte Moderna na contramão da história e outros ensaios*, Rio de Janeiro, Topbooks, 1993.

Oliveira, Lúcia Lippi, Velloso, Mônica Pimenta et Gomes, Ângela de Castro (orgs.), *Estado Novo : Ideologia e Poder*, Rio de Janeiro, Editora Zahar, 1982.

Ortiz, Renato, *Cultura brasileira e identidade nacional*, São Paulo, Brasiliense, 1985.

Parker, Phillis R., *Brasil y la intervention silenciosa, 1964*, Mexico, Impresora y encuadernadora Progreso S. A., 1993.

Queirós Mattoso, Kátia (org.), *Pouvoir et Nation. L'idée nationale au Brésil, Cahiers du Brésil contemporain*, n° 23-24, Paris, EHESS, 1994.

Queirós Mattoso, Kátia de, Muzart-Fonseca dos Santos, Idelette et Rolland, Denis (orgs.), *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 1999.

Queirós Mattoso, Kátia de, Muzart-Fonseca dos Santos, Idelette et Rolland, Denis (orgs.), *Matériaux pour une histoire culturelle du Brésil : Objets, Voix et Mémoires*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Ribeiro, Maria das Graças M., « Educação superior e cooperação internacional : O caso da UREMG (Universidade Rural de Minas Gerais) (1948-1969) », *Intermeio*, revista do Programa de pós-graduação em Educação, UFMS (Universidade Federal de Mato Grosso do Sul), vol. 13, n° 25, Janvier-juin/2007.

Rolland, Denis, (coord.), *Le Brésil et le Monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Romanelli, Otaíza de Oliveira, *História da educação no Brasil*, Petrópolis, Vozes, 1991.

Sá, Eliane Garcindo de, « Petróleo e nacionalismo. A campanha pelo monopólio estatal no Brasil, numa abordagem documental (1947-1953) », *A Reveista do Clube Militar*, in Juan José Martín Frechilla, Yolanda Texera Arnal (orgs.), *Petroleo nuestro y ajeno. La ilusión de la modernidad*, Caracas, Editorial Consejo de Desarrollo Científico Y Humanístico, UCV, 2005.

Siqueira, Deis et Bandeira, Laurdes, « O profano e o sagrado na construção da 'terra prometida' » in Nunes, Brasilmar Ferreira (org.), *Brasília : A construção do cotidiano*, Brasília, Coleção Biblioteca Brasiliense, Paralelo 15, 1997.

Santos, Edna Maria dos, et Pinto Rodrigues, Sul Brasil, « Educação e nacionalismo para o século XXI brasileiro », in *Das Américas*, revue du Núcleo de Estudos das Américas - UERJ, édition 10, [www.nucleasuerj.com.br](http://www.nucleasuerj.com.br)

Schwarcz, Lília M. (org. do volume 4), *História da vida privada no Brasil. Contrastes da intimidade contemporânea*, São Paulo, Companhia das Letras, 1998.

Schultz, Kirsten, « A era das revoluções e a transferência da Corte portuguesa para o Rio de Janeiro (1790-1821) », in Malerba, Jurandir (org.), *A Independência brasileira : novas dimensões*, Rio de Janeiro, Ed. FGV, 2006.

Seitenfus, Ricardo Antônio Silva, *A entrada do Brasil na Segunda Guerra Mundial*, Porto Alegre, Editora Universitária da PUCRS, 2000.

Silva Dias, Maria Odila da, « A interiorização da metrópole (1808-1853) », in Guilherme Mota, Carlos (org.), *1822 : Dimensões*, São Paulo, Perspectiva, 1972.

Skidmore, Thomas, *Brasil, de Getúlio Vargas a Castelo Branco (1930-1964)*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1990.

Skidmore, Thomas, *Brasil, de Castelo a Tancredo*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1994.

Suppo, Hugo Rogélio, « A dimensão cultural da política externa brasileira nos anos 1930 », in *Anais da XXII Reunião da Sociedade Brasileira de Pesquisa Histórica*, v. 1, Curitiba, SBPH, 2002.

Tavares, José Nilo, « Educação e imperialismo no Brasil », revue *Educação & Sociedade*, n° 7, São Paulo, Cortez Editora/Autores associados, 1980.

Telles Ribeiro, Edgard, *Diplomacia cultural : seu papel na política externa brasileira*, Brasília, Fundação Alexandre Gusmão, 1989.

Tota, Antônio Pedro, *O imperialismo Sedutor : a americanização do Brasil na época da Segunda Guerra*, São Paulo, Companhia das Letras, 2000.

« Trajetória de um jornalista liberal, Júlio de Mesquita Filho », *O Estado de São Paulo*, SP 25/11/2009, [www.estadao.com.br/noticias/artelazer,trajetoria-de-um-jornalista-liberal-julio-de-mesquita-filho](http://www.estadao.com.br/noticias/artelazer,trajetoria-de-um-jornalista-liberal-julio-de-mesquita-filho)

Valim, Maurício et Costa, Soraya, *História da TV no Brasil*, 1998, [www.tudosobretv.com.br](http://www.tudosobretv.com.br)

Valladares, Licia, *La favela d'un siècle à l'autre*, Paris, Editions FMSH, 2006.

Vasconcelos, José Adirson de, *A epopéia da construção de Brasília*, Brasília, Edição do Autor, Centro gráfico do Senado Federal, 1989.

Vizentini, Paulo G. Fagundes, *A política externa do Regime Militar brasileiro : Multilateralização, desenvolvimento e construção de uma potência média (1964-1985)*, Porto Alegre, Ed. da Universidade/UFRGS, 1998.

Willians, Walter, « O mercado vence o racismo », interview publié dans la revue *Veja*, ed. 2 207, SP 09/03/2011.

Zavala, Rodrigo, *Projetos com altos retornos no marketing*, 10/12/2008, [www.cultura.gov.br](http://www.cultura.gov.br)

Zweig, Stefan, *Brésil, terre d'avenir*, Paris, Editions de l'Aube, 1992.

## **6 Sur le théâtre**

Barrault, Jean-Louis, *La vie de tournées. Carnet de voyage, Brésil-Uruguay-Argentine-Chili*, Paris, Galliard, 1954.

Boal, Augusto, *Teatro do oprimido e outras poéticas políticas*, Rio de Janeiro, Civilização brasileira, 1991.

Brandão, Junito, *Teatro grego : tragédia e comédia*, Petrópolis, Vozes, 1985.

Cafezeiro, Edwaldo et Gadelha, Carmem, *História do teatro brasileiro : Um percurso de Anchieta a Nelson Rodrigues*, Rio de Janeiro, ADUERJ, UFRJ, FUNART, 1996.

Calvo, Aldo, « A cenografia do TBC : minha experiência de trabalho », in Ferrara, J. A. e Serroni, J.C. (orgs.), *Cenografia e indumentária no TBC : 16 anos de História, 1948-1964*, São Paulo, Secretaria de Estado da Cultura, 1980.



Magaldi, Sábato, *Panorama do teatro brasileiro*, MEC/ FUNART/ Serviço Nacional do Teatro, 1962.

Magaldi, Sábato, *O texto no teatro*, São Paulo, Ed. Universidade de São Paulo, 1989.

Michalski, Yan, *O palco amordaçado*, Rio de Janeiro, Avenir, 1979.

Michalski, Yan, *O teatro sob pressão : Uma frente de resistência*, Rio de Janeiro, Jorge Zahar, 1989.

Viegnes, Michel, *Le théâtre. Problématiques essentielles*, Paris, Hatier, 1992.

## **7 Dictionnaires et autres**

Avril, Pierre, *Personnel politique français 1870-1988*, Paris, PUF, 1992.

Douin, Jean-Luc (dirigé par), *Dictionnaire de la censure au cinéma, images interdites*, Collection Perspectives critiques, Paris, Ed. Presse Universitaire de France, 1999.

Even, Pascal, *Guide des sources de l'histoire du Brésil aux archives du MAE*, Paris, IHEAL, 1987.

Gadoffre, Gilbert, *Dictionnaire des auteurs d'aujourd'hui*, Paris, Editions Laffont, 1996.

Julliard, Jacques et Winock, Michel (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Seuil, 1996.

Matos, Campos (coord.), *Dicionário de Eça de Queiroz, suplemento*, Lisboa, Ed. Caminho, 2000.

Poujol, Geneviève et Romer, Madeleine (dir.), *Dictionnaire biographique des militants, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. De l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Ramos, Fernão et Miranda, Luíz Felipe, *Enciclopédia do cinema brasileiro*, São Paulo, Editora Senac, 2000.

Rey, Alain (rédaction dirigée par), *Le Petit Robert des noms propres*, Paris, Dictionnaires Le Robert-SEJER, 2009.

Salon, Albert, *Vocabulaire critique des relations culturelles internationales*, Paris, La Maison du dictionnaire, 1978.

Waresquiel, Emmanuel de (dir.) *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse / CNRS, 2001.

## TABLE DES ANNEXES / DOCUMENTS TEMOIGNAGES

- 1 Liste des ministres français des Affaires étrangères entre les années 1944 et 2010. 1 page.
- 2 Liste des ambassadeurs français au Brésil entre les années 1944 et 2010. 1 page.
- 3 Projet de loi pour la création à Paris de la Maison de l'Etudiant brésilien, présenté par le Député Antônio Austregésilo et approuvé par la Chambre des Députés brésilienne à RJ 13/07/1926. AN-C, MEN, c. AJ/16/7077. 3 pages.
- 4 Lettre de l'ambassadeur Dejean, à propos de l'hygiéniste brésilien Dr. Carlos Sá, envoyée au MAE, RJ 16/01/1929. AN-C, MEN, c. AJ/16/6946. 4 pages.
- 5 Lettre envoyée au recteur de l'Université de Paris Sébastien Charléty, à propos d'une déclaration d'une délégation d'étudiants sud-américains à Paris, Paris 30/04/1931. AN-C, MEN, c. AJ/16/6960. 4 pages.
- 6 Lettre de *l'Associação profissional dos trabalhadores nos serviços de abastecimento, asseio, lubrificação de aviões, cargas e descargas aeroviárias* de Natal, envoyée au consul de France à Pernambuco, Natal 25/08/1944. AMAE, série B Amérique. 2 pages.
- 7 Projet de la DGRC pour le Brésil, Paris 1945 (date illisible). AMAE, série B Amérique. 9 pages.
- 8 Photo publiée dans le journal *O Globo*, RJ 20/05/1947, où sont montrés des militaires états-uniens utilisant un équipement de radio transmission dans l'ambassade des Etats-Unis. L'utilisation d'un tel appareil dans une ambassade est considérée comme illégale. AMAE, microfilm, vol. 6. 1 page.
- 9 Lettre du chargé d'Affaires de France au Brésil au MAE, « Vote du Brésil dans l'affaire tunisienne - article d'Assis Chateaubriand », RJ 05/05/1952. AMAE, série B Amérique. 3 pages.

10 Lettre du consul général de France à São Paulo au MAE, « La télévision à São Paulo », SP 15/12/1952. AMAE, série B Amérique. 2 pages.

11 Transcription et photos du projet original de la Maison du Brésil, réalisé et établi entre 1952 et 1953 par l'architecte Lúcio Costa en collaboration avec l'architecte français André Wogensky de l'Atelier Le Corbusier ; approuvé par le Conseil d'Administration de la Fondation nationale de la Cité universitaire le 6 juillet 1954. 12 pages.

12 Coupure du journal *L'Espoir*, Paris 28/05/1960, envoyé par l'ambassade brésilienne à Paris au MRE - Brasília 09/09/1960. AMRE-B, Ofícios / agosto-outubro / 1960. 1 page.

13 Photo de 1962 d'un panneau au bord d'une route à São Luís du Maranhão, rendant hommage aux 350 ans de l'unique ville brésilienne fondée par des Français, en 1612. AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95. 1 page.

14 Photo de 1962 d'un monument en hommage aux 350 ans de la ville de São Luís du Maranhão. AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95. 1 page.

15 Dessin satirique inspiré de la délégation sportive française, suite aux incidents pendant les jeux de l'Universiade (Jeux universitaires mondiaux de la Fédération internationale du sport universitaire), organisés à Porto Alegre, et le départ de l'équipe française de la même ville en 1963. Publié dans le magazine *Ele & Ela*, Porto Alegre 15/09/1963. AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95. 1 page.

16 Lettre du consul général de France à São Paulo à l'ambassadeur de France à Rio de Janeiro, « Tournée de la Compagnie Charon - Robert Hirsch », SP 08/07/1965. AMAE-N, SEA, série théâtre. 5 pages.

17 Troupe de Jean-Laurent Cochet devant le Congrès national brésilien, novembre 1966. Photo publiée dans le *Journal de France*, 19/11/1966. AMAE-N, SEA, série théâtre. 1 page.

18 Coupure du journal *Última Hora*, RJ 11/06/1970. AMAE-N, SEA, série théâtre. 1 page.

19 Article sur la *Livraria Francesa* à São Paulo, Paris 23/12/1986. Archives privées de Sílvia Monteil (Nous n'avons pas réussi à identifier le nom du journal qui a publié cet article). 2 pages.

20 Liste des tournées théâtrales envoyées au Brésil entre les années de 1945 et 1970. 2 pages.

21 Accord culturel franco-brésilien (6 décembre 1948). 4 pages.

22 Accord de coopération technique et scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Brésil (16 janvier 1967). 4 pages.

**1 Liste des ministres français des Affaires étrangères entre les années 1944 et 2010. 1 page.**

Georges Bidault	10 septembre 1944
Léon Blum	16 décembre 1946
Georges Bidault	22 janvier 1947
Robert Schumann	26 juillet 1948
Georges Bidault	8 janvier 1953
Pierre Mendès France	19 juin 1954
Edgar Faure	20 janvier 1955
Antoine Pinay	23 février 1955
Christian Pineau	1 <sup>er</sup> février 1956
René Pleven	14 mai 1958
Maurice Couve de Murville	1 <sup>er</sup> juin 1958
Michel Debré	30 mai 1968
Maurice Schumann	22 juin 1969
André Bethencourt	15 mars 1973
Michel Jobert	4 avril 1973
Jean Sauvagnargues	28 mai 1974
Louis de Guiringaud	27 août 1976
Jean François-Poncet	29 novembre 1978
Claude Cheysson	22 mai 1981
Roland Dumas	7 décembre 1984
Jean-Bernard Raimond	20 mars 1986
Roland Dumas	12 mai 1988
Alain Juppé	29 mars 1993
Hervé de Charette	18 mai 1995
Hubert Védrine	4 juin 1997
Dominique de Villepin	7 mai 2002
Michel Barnier	31 mars 2004
Philippe Douste-Blazy	2 juin 2005
Bernard Kouchner	18 mai 2007 - 13 novembre 2010

## 2 Liste des ambassadeurs français au Brésil entre les années 1944 et 2010. 1 page.

Général François d'Astier de La Vigerie	21 novembre 1944
Hubert Guérin	18 juin 1946
Gilbert Arvengas	5 octobre 1949
Bernard Hardion	17 décembre 1953
Jacques Baeyens	6 septembre 1960
Pierre Sébilleau	5 juin 1964
Dufresne de la Chauvinière	19 septembre 1964
Pierre Sébilleau	1 février 1965
Jean Binoche	3 novembre 1965
François de Laboulaye	31 octobre 1968
Paul Fouchet	18 janvier 1972
Michel Legendre	14 avril 1975
Jean Béliard	19 septembre 1977
Robert Richard	5 mai 1881
Bernard Dorin	23 août 1984
Philippe Cuvillier	15 juillet 1987
Jean-Bernard Ouvrieu	14 juin 1989
Michel Lévêque	6 mars 1993
Philippe Lecourtier	29 décembre 1994
Alain Rouquié	31 décembre 1999
Jean de Gliniasty	12 octobre 2003
Antoine Pouillieute	31 octobre 2006
Yves Saint-Geours	24 novembre 2009



3 Projet de loi pour la création à Paris de la Maison de l'Étudiant brésilien, présenté par le Député Antônio Austregésilo et approuvé par la Chambre des Députés brésilienne à RJ 13/07/1926. AN-C, MEN, c. AJ/16/7077. 3 pages.

A PROPOS DE LA CREATION, A PARIS,  
DE LA "MAISON DE L'ETUDIANT BRÉSILIEN".

-:-:-:-:-

Mardi, 13 juillet 1926.

Un projet de loi, à la Chambre des Députés, ouvre, dans ce but, un crédit de 1.000 contos.

---

Aujourd'hui, la Chambre des Députés a discuté du projet de loi qui suit:

"Le Congrès National adopté:

Article 1.- Le Gouvernement est autorisé à créer, à Paris, la Maison de l'Étudiant brésilien.

Article 2.- La Maison de l'Étudiant brésilien est créée dans le but de faciliter la vie matérielle des étudiants brésiliens dans la capitale de la France.

Article 3.- Le Gouvernement ouvrira un crédit de mille contos-papier (1.000:000 \$ 000), pour la construction de l'édifice dans la Cité universitaire, située à Paris.

Article 4.- Toutes dispositions contraires sont abrogées."

COMMENTAIRE.-La France est le pays qui exerce la plus grande influence sur l'esprit brésilien. Cette influence apparaît de façon éclatante dans le domaine des sciences et des arts. Il est hautement utile, pour la formation de la culture nationale, que beaucoup de nos compatriotes étudient dans les centres européens,



afin de perfectionner leurs connaissances et d'améliorer les conditions agissantes de leur apprentissage artistique et scientifique.

Indéniablement, les Brésiliens trouvent à Paris un milieu propice à leur développement scientifique et artistique, surtout à l'acquisition des connaissances fondamentales et pratiques qui constituent la base pour la formation d'un esprit moderne étant données les affinités intellectuelles entre le Brésilien et le Français.

Il y a, dans la capitale de la France, la Cité universelle. Le ménage du philanthrope Deutsch a doté la France d'une somme élevée pour construire la merveilleuse Maison de l'Étudiant français, où, dans un milieu salubre et pittoresque, existent des installations les plus modernes, les plus commodes, les plus magnifiques et hygiéniques. Moyennant un prix relativement modeste, l'étudiant trouve le logement, la nourriture, un casino, des divertissements sportifs, etc...

D'autre part, quelques pays d'origine latine, comme la Belgique, le Canada (sic) et l'Argentine, ont déjà construits ou sont en train de construire les Maisons de l'Étudiant pour leurs nationaux respectifs.

L'exemple qui doit nous stimuler le plus est celui de l'Argentine, qui ne perd aucune occasion de prouver son amitié et son respect à la France, et n'épargne aucun effort pour manifester son souci de perfectionnement moral et son désir de s'approcher davantage encore de la mère spirituelle des peuples latins.

On sait que le Mexique fait actuellement construire une Maison pour ses étudiants. J'ai pu personnellement me rendre compte de la grandeur de ces entreprises, qui resserrent chaque jour davantage les liens de latinité. Le Brésil, qui s'est toujours montré un des partisans les plus fermes et les plus enthousiastes de l'Union américaine et de l'Union <sup>latine</sup>, ne pourra laisser de coopérer, par l'entremise de son Gouvernement, à cette oeuvre de progrès, au profit d'une oeuvre édifiante qu'utile.

Le Pays qui s'est inspiré des idées philosophiques françaises pour la forme de son Gouvernement, qui a marqué sur son calendrier le 14 juillet comme une fête nationale; qui a grandement aidé à la construction de l'Institut Pasteur, à Paris, qui a fondé l'Institut franco-brésilien de Haute Culture; qui s'est allié à la France aux heures difficiles de la Grande Guerre, ne peut pas se contenter de contribuer de plus en plus à l'affermissement de ce lien d'amitié spirituelle entre les Universités nationales et la grande Université parisienne, entre l'esprit brésilien et l'esprit français.

Signé: A. AUSTREGESILLO.



4 Lettre de l'ambassadeur Dejean, à propos de l'hygiéniste brésilien Dr. Carlos Sá, envoyée au MAE, RJ 16/01/1929. AN-C, MEN, c. AJ/16/6946. 4 pages.

*Breuil  
Dr. Carlos Sá  
(Impremos ou)*

M. Dejean, Ambassadeur de France au Brésil,  
A m. Le Ministre des Affaires Etrangères.

Rio-de-Janeiro, le 16 janvier  
1929.

Le Dr. Carlos Sá, hygiéniste et professeur à l'École Normale de Rio de Janeiro, vient de faire un voyage d'études en Europe et aux Etats-Unis et il publie ses impressions dans un long article de "O Jornal".

M. Carlos Sá est un admirateur fervent de l'Amérique du Nord et a été très impressionné par ce qu'il a vu à New York, Boston, Niagara, Washington, Chicago et Baltimore. Il a été particulièrement frappé de l'organisation et de l'outillage des hopitaux et des maisons de santé et en a conclu que les américains sont les premiers dans le domaine scientifique, comme dans tout ce qu'ils entreprennent.

C'est là un état d'esprit assez fréquent chez les intellectuels brésiliens, qui, à part quelques exceptions sont d'une formation primaire et qui se laissent éblouir par le luxe du matériel sans être en mesure d'apprécier la véritable valeur scientifique.

Cet état d'esprit explique l'influence chaque jour grandissante des Etats-Unis dont on admire aveuglément la prétendue organisation, les méthodes modernes, l'outillage parfait. Il suffit qu'un appareil ou un instru-



ment vienne des Etats-Unis pour qu'on vous dise fièrement:  
"C'est ce qui se fait de mieux puisque c'est américain."

Les intellectuels brésiliens et l'ancienne génération qui avaient reçu une formation plus sérieuse, se laissent moins facilement éblouir. En tout cas, à côté d'une admiration très légitime pour ses méthodes et l'outillage des États-Unis qui, sur certains points, constituent un progrès, ils ont conservé un culte pour les traditions de la science européenne et, en particulier, pour la science française, en ce qui concerne le droit et la médecine. Toutes leurs études dans ses sciences sont faites avec nos livres et, si quelques uns ne parlent pas notre langue, tous la lisent et la comprennent. Parmi les jeunes, il en est encore quelques uns qui ont conservé cet état d'esprit et qui sont capables d'apprécier la véritable valeur de nos savants, malgré l'austérité de leurs laboratoires.

M. Carlos Sà n'est pas de cette élite. Bien qu'il ait été reçu en France par des hommes comme le Professeur Calmette, le Professeur Léon Bernard et le professeur Tanon, M. Carlos Sà n'a rien vu à Paris dans le domaine de la science qui vaille la peine d'être proposé en exemple aux étudiants brésiliens.

Selon lui, la France est même incapable d'organiser elle-même ses services sanitaires et a dû faire appel à la fondation Rockefeller pour se défendre contre la tuberculose. Cette organisation américaine s'est substituée aux services publics et aux établissements scientifiques français. Aussi le seul établissement d'hygiène qui vaille la peine d'être vu en France est l'Institut Rockefeller de Lyon.

"De tout ce que j'ai vu à Paris, écrit le Dr. Carlos Sà j'ai conclu que pour apprendre l'hygiène, c'est



seulement aux Etats-Unis que cela vaut la peine d'aller... C'est plutôt aux savants européens de venir au Brésil, à Rio et à Sao paulo pour connaître nos services d'hygiène qui n'ont rien à envier aux autres".

Cette dernière phrase paraît une plaisanterie quand on a parcouru, comme je l'ai fait, les services dont parle M. Carlos Sà, où les malades sont empilés dans des conditions qui semblent incroyables à notre époque, puisque j'ai vu moi-même à l'hôpital de Sao Paulo (et il en est de même à Rio) des malades couchés sur des matelas placés sous les lits occupés par d'autres malades. Il y a autant de malades par terre que dans les lits.

Mais, si on ne peut en vouloir à M. Carlos Sà d'être, comme beaucoup de ses compatriotes, aveuglé par l'amour-propre national, on doit relever l'obstination avec laquelle il dénigre la France et cherche à détourner de nos Facultés la jeunesse brésilienne.

"C'est avec les Etats-Unis que nous devons créer un courant d'échanges intellectuels. Nous devons nous pénétrer de l'idée que pour nos médecins, nos ingénieurs, nos professeurs, il y a plus à apprendre aux Etats-Unis que dans la vieille Europe".

"La création d'une maison de l'Etudiant brésilien à l'Université de Paris est peut-être un geste de courtoisie envers la France où nous avons pris nos vieilles leçons de solidarité. Mais, pour le Brésil, pour notre progrès matériel et moral, c'est aux Etats-Unis que doit être construite la Maison de l'Etudiant brésilien, non pas à New York qui est pourtant un centre de travail meilleur que Paris, mais dans une de ces cités universitaires américaines comme Philadelphie ou Boston

qui sont des foyers incomparables de culture professionnelle\*;

Il serait peut-être utile de porter à la connaissance des hautes personnalités scientifiques qui ont reçu M. Carlos Sà les propos qu'il publie après sa visite en France./.



5 Lettre envoyée au recteur de l'Université de Paris Sébastien Charléty, à propos d'une déclaration d'une délégation d'étudiants sud-américains à Paris, Paris 30/04/1931. AN-C, MEN, c. AJ/16/6960. 4 pages.

UNIVERSITÉ DE PARIS

**CITÉ UNIVERSITAIRE DE PARIS**  
(FONDATION NATIONALE)

*(Reconnue comme Établissement d'Utilité Publique par décrets des 6 Juin 1925 et 1<sup>er</sup> Juin 1930)*

Adresser la correspondance au Secrétariat provisoire :  
29, Rue Le Peletier - PARIS-9<sup>e</sup>  
Téléphone : Provence 71-39

OBJET DE LA FONDATION NATIONALE

a) Créer et gérer les services communs de la Cité Universitaire.  
b) Construire et gérer des immeubles pour des Étudiants.

Paris, le 30 AVRIL 1931

COMITÉ DE DIRECTION

Président :  
M. André HONNORAT, Sénateur, ancien Ministre.

Vice-Présidents :  
MM. D. DAVID-WEILL, Membre du Conseil des Musées Nationaux.  
Marcel DELANNEY, Ambassadeur de France, ancien Préfet de la Seine.

Secrétaire Général :  
M. Jean BRANET, Conseiller d'État honoraire.

Membres :  
MM. le Recteur CHARLÉTY, Président du Conseil de l'Université.  
BERTHÉLEMY, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit.  
Ph. ROY, Ministre du Canada en France.  
Gabriel CORDIER, Régent de la Banque de France.  
H. BIERMANS, Président de la Fondation belge Biermans-Lapôtre.

Monsieur CHARLÉTY  
Recteur  
A la Sorbonne

*Communiqué à M. Gay.*

24

mon cher Recteur,

Lisez l'article ci-joint il m'est communiqué par un de mes amis. Il est entendu qu'il n'est pas encore paru, mais il lui a été remis par une délégation d'étudiants sud-américains qui sont décidés à le faire paraître.

Voyez combien j'ai raison de dire que si nous ne voulons pas perdre la situation privilégiée qu'on nous a faite dans le monde, il faut être prudents vis-à-vis des étudiants étrangers.

Croyez, mon cher Recteur, à mes sentiments tout dévoués.

*Quon...*



PARIS LE 3 DECEMBRE 1931

Nous recevons de nos camarades de l'Amérique Latine étudiants en médecine à Paris, la protestation suivante motivée par un article de M. Emile Condroyer paru dans un numéro du journal du mardi 25 Novembre 1930, "intitulé " Les étrangers chez Esculape". Cet article soit dit en passant - vient augmenter la collection de ceux qui ont paru dans la presse française touchant les étudiants étrangers en France et que ces étudiants tiennent à collectionner en vue d'une publication qui paraîtra, tôt ou tard, sous le titre de : "Seis anos de estudios en Paris" et de quelques commentaires qui ont été déjà publiés dans divers journaux. En qualité d'étudiants étrangers latino-américains et pour mieux éclaircir cette question des étrangers qui semble tant inquiéter et le corps enseignant et nos camarades français, pour que le public de France sache à quoi s'en tenir, faisant, comme il sait si bien le faire, une juste appréciation des faits, et enfin, pour dégager notre responsabilité de certaines interprétations fausses, nous nous croyons dans le devoir de répondre par cette déclaration.

#### DECLARATION.

Il est bien entendu que nous n'aurons à nous mêler que des affaires nous concernant, ou plutôt de ce qui nous touche, nous, étudiants étrangers latino-américains, et si nous prenons leur défense/général, c'est parce que nous croyons interpréter ainsi les sentiments de la majorité, sinon de tous ses compatriotes du Mexique à l'Argentine.

:  
:  
:

Quelles sont les raisons qui nous ont amenés à étudier à Paris plutôt que dans un autre pays européen?

Il y a d'abord la "réputation de votre enseignement" comme M. Condroyer l'a très bien dit le 25 Novembre 1930 dans un article de journal. Mais il y en a d'autres dont vous tirez grand profit pour vos propagandes en Amérique-Latine; c'est la langue française qui, vis à vis de l'anglais et de l'allemand est beaucoup plus facile à apprendre. La preuve c'est qu'il est rare de nous voir dépasser la trentaine de leçons prises, à notre arrivée en France, avec un professeur de langue française. Il y a même nombre d'entre nous qui n'en prennent pas du tout; cela n'empêche pas que deux ou trois mois plus tard, ils puissent fréquenter les facultés comme étudiants régulièrement inscrits. De plus, venant dans un pays étranger (par rapport à l'Espagne) nous faisons ainsi l'acquisition d'une nouvelle langue ce qui a l'avantage d'élever, d'une part, le degré de notre culture et d'autre part, de doubler notre champ d'action.

Que penser aussi de l'attrait d'une grande ville comme Paris aussi cosmopolite et gaie, sur la jeunesse latino-américaine?....

et quand M. Condroyer nous parle de l'amour à vingt ans et des



étudiants "doublés" du quartier latin, il nous décrit lui-même de nouveaux appâts qui ont certes, par notre caractère de race, beaucoup d'influence dans nos décisions de jeunes gens....

Quant à l'afflux toujours croissant d'étudiants étrangers à Paris, rien de plus exact que les chiffres donnés à ce sujet par les statistiques de l'Université; et le cas noté dans le service du Pr. Lereboullet n'est pas le seul. Mais est-ce notre faute? La propagande que l'on fait, tant en France qu'à l'étranger en faveur des Grandes Ecoles Françaises, et depuis quelques années en faveur de la réalisation à Paris d'une Cité Universitaire, projet pour lequel la plupart des pays "de tous les continents et de tous les couleurs" ont été invités à collaborer à la création de Pavillons nationaux, les discours retentissants de cordialité et les articles faits et écrits par des personnes appartenant aux milieux universitaires français parlant du bon accu il que la France fait à la jeunesse intellectuelle de tous les pays, tout cela certes ne peut faire moins que nous séduire et attirer chez vous grand nombre d'étudiants qui, le coeur plein de promesses et de nobles ambitions quittent leur famille et leurs amis pour venir - disent-ils - dans ce pays qui leur offre une hospitalité si spontanée et où ils auront l'occasion de s'instruire à côté de ses savants. ..

Tout cela est très beau, beaucoup trop même, mais descendons, si vous le voulez, à des faits plus terre à terre. Je vous dirais dès maintenant que notre désenchantement est trop grand, beaucoup trop lui aussi ..... Nous nous fermons, un peu tard hélas, une opinion des sentiments que l'on a envers tout ce qui n'est pas français. Evidemment, il y a des exceptions, nous en avons aussi la preuve.

Si l'étudiant est riche et, par conséquent, à même de pouvoir acquitter le prix des chambres "sans marchander" on lui fait grief d'être responsable de la hausse du prix des chambres. Je n'aurais jamais pensé, ma foi, que la présence de quelques étudiants étrangers riches, qui ne marchandent pas, pouvait avoir une si grande influence sur la hausse et la baisse du prix des hôtels de tout un quartier de Paris ..... En outre, pourquoi s'en prendre seulement aux étrangers? N'y a-t-il pas d'étudiants français riches qui puissent en faire autant? Et que pensez-vous de la capacité de certains hôteliers? C'est peut-être là qu'il faudrait mener une enquête sérieusement .....

Par contre, si l'on est pauvre et même sans l'être on nous lance des phrases comme celle-ci: " Si la chambre vous paraît chère, allez en chercher une meilleure marché dans votre pays. (Cas personnel Octobre 1928, Hotel rue Vaugirard V<sup>e</sup>) Ou bien, répétant les mots de M. Controyer : que ces étudiants viennent en France pour y vivre (?) aux dépens des Français paraît-il parce que peu d'obscures raisons quelques uns sont indésirables dans leur pays. Il faut savoir gré à M. Controyer de la fine délicatesse qu'il a envers des jeunes gens pauvres et exilés dont la seule faute est de trop aimer leur pays et de poursuivre un idéal grand et noble fait de raisonnement lucideux



A la douleur de l'exil et aux angoisses de la pauvreté, il ajoute le mépris et les offenses ..... Il existe en espagnol un très joli mot pour qualifier cette grandeur d'âme. Nous aimerions savoir si le collaborateur de ce journal a quelques motifs pour pouvoir parler d'une façon pareille; il ne suffit pas d'accuser, je crois, il faut aussi le prouver. Mais si les sympathies populaires ne nous sont pas favorables, pouvons-nous attendre mieux des hauts fonctionnaires universitaires? Peut-être ..... Le souvenir d'un grand maître nous vient à l'esprit; il est déjà mort, malheureusement; notre admiration ne sera pour cela que plus sincère. Nous voulons parler du Professeur SICARD. Ce nom est connu dans l'Amérique-latine toute entière et éveille en nous des sentiments de respect et d'admiration. Ses leçons très suivies par les étrangers nous faisaient l'impression d'une réunion de camarades, de vieux amis; toujours souriant, il s'adressait aux uns et aux autres. Jamais la moindre allusion mal intentionnée. Cela n'a pas été possible. Sa simplicité, sa science, son esprit lui ont donné droit de cité dans l'admiration de tous. Qu'il nous soit permis de rendre ici un hommage public à la mémoire de ce Maître.

Par opposition à ce rare exemple, nous devons vous signaler -parmi les faits les plus récents - l'article paru dans la Gazette Médicale de France du 15 Juillet dernier, que nous avons tous lu, et destiné en particulier aux étudiants de l'Europe Centrale; et les mots vexants, indignes d'une personne chargée de l'enseignement, prononcés à notre égard par un haut fonctionnaire de l'Hopital St Louis, en réponse à la juste observation d'un camarade martiniquais. Tout cela doit avoir aussi son écho dans nos pays, c'est notre devoir.

Nous nous sentons bien mal à notre aise et nous savons que le beau projet de la Cité Universitaire sera pour nous, tant que cet esprit d'hostilité existera, une inutile et trompeuse propagande. Nous savons aussi que les journaux ne publient rien qui puisse nous toucher directement cela se comprend; l'ambition de la suprématie commerciale et intellectuelle en Amérique-latine fait apaiser beaucoup de sentiment, mais nous qui avons touché la plaie; nous avons qu'il existe au fond de tout "certaines réserves car la question des étrangers est fort délicate"....

La critique des sentiments français, et en particulier du milieu universitaire, faite par des étudiants étrangers qui les aient connus dans toute leur véracité, qui puissent représenter l'opinion de la majorité et qui soient déliés de toute influence officielle, n'a pas encore été faite, il faut qu'elle se fasse. Elle permettra ainsi d'épargner à nos compatriotes de demain, la tristesse des désillusions. Jusqu'à présent, nous étions encore sous l'influence des principes démocratico-républicains, nés en France, qui ont eu chez nous un enthousiaste accueil et grâce auxquels vous y avez trouvé depuis un terrain favorable à votre propagande. A présent, et par la raison des faits, nous sommes, malgré notre habitude, dans l'obligation d'écarter ces manifestations de sympathie qui, nous le voyons déjà, ne nous conduisent qu'à l'humiliation et au mépris.





*João de Deus Andrade*

la-de ser em bronzes esculpida para mostrar ao mundo futuro o seu valôr e a sua dignidade.

Compartilhando, assim, de toda luta do povo francês, aqui estavam nós, os trabalhadores nos serviços de abastecimentos de aviões, nas bases de NATAL sendo partir para os campos de operações da guerra os colossais aparelhos norte-americanos que singrando os ares susiam-se no horizonte para as bandas da França levando ao povo francês a nossa particular de esforço pela sua liberdade, e tanto de noite como de dia sob a chuva o sol ou sereno indo e vindo em caminhões de grades caindo e em velocidade máxima, para ajudar aos bons soldados na vitória de paz e liberdade para o mundo inteiro. O esforço de todos nós ficará no anuário da história junto aos soldados que já tomaram nos campos de batalha, porém ficará guardado em nossos corações como cooperação junto ao governo do grande CHEFE DA NAÇÃO brasileira - O PRESIDENTE VARGAS.

Nós os trabalhadores nos serviços de transportes aereos, não somos os que vão para praça, dar vivas ao depois da vitória, somos como soldados que quanto mais intensa é a luta, pega do fusil e vai enfrentar o inimigo.

Queira portanto snr. Consul, enviar esta humilde mensagem ao glorioso exercito e ao povo francês, num anexo de muitas felicidades pelas grandes vitórias com que têm coberto de gloria o invicto povo dessa Nação irã.

Saudações muito cordiais,

P / "Associação Profissional dos Trabalhadores nos Serviços de Abastecimento, Asseto, Lubrificação de Aviões, Cargas e Descargas Aeroaviarias.

ASSOCIAÇÃO P. T. S. A. P. T. L. AEROMARINHO  
Sede Provisória: Sindicato T. C. C.  
Rua Fonseca e Silva, 1136  
NATAL-RIO GRANDE DO NORTE

Natal, 25 de Agosto de 1944.

*João de Deus Andrade*  
João de Deus Andrade  
Presidente.

/ESI/



7 Projet de la DGRC pour le Brésil, Paris 1945 (date illisible). AMAE, série B Amérique.

9 pages.

ALLIANCE FRANÇAISE DE RIO

( et de S. PAULO )

Il faut que l'Alliance Française soit un grand Centre d'études, un foyer d'irradiation de la pensée française.

Il y aura des cours de français de trois degrés. Le 3ème préparera les professeurs de français qui, en plus de la langue française y apprendront des notions de :

- Histoire de France
- Histoire de l'Art Français
- Histoire de la Science française
- Histoire de la philosophie française
- Histoire de la littérature française.
- Géographie de la France, etc...

On doit se rappeler que, pour bien enseigner le français, il ne suffit pas de connaître la langue mais il faut aussi connaître et aimer la France.

Ces cours donnera droit à un diplôme, après un examen passé par un agrégé. Le Gouvernement brésilien acceptera ce diplôme pour les professeurs de français aux lycées.

L'Alliance organisera aussi les cours de français pour les boursiers, et aura un Club d'anciens boursiers.

On pourra intéresser les étudiants à l'Alliance en organisant aussi un Club d'étudiants avec activités diverses.

Il faut que soit institué, pour tous les jours, un programme d'activités en langue française. Par exemple :

- des chansons françaises
- de la musique française
- de la poésie
- de la lecture, etc...
- ( accompagnés de commentaires et explications )
- du cinéma
- des réunions sociales
- des causeries
- un théâtre de Marionettes
- des entretiens où, après un petit exposé, il y aurait des débats, etc... etc...

Il y aura une bonne bibliothèque, ouverte à tous, avec des livres et revues qui pourront être feuilletées et une salle de lecture avec de bons fauteuils.

L'Alliance ainsi développée sera le centre des études et activités culturelles françaises.



Là pourraient se réunir les sociétés de Médecine, des avocats, etc.; amis de la France; Le Comité des Bourses d'études pourrait y siéger et des cours d'extension universitaire pourraient y avoir lieu.

Il faut grouper tous les efforts pour que les français et amis de la France soient unis, qu'ils se rencontrent et se voient, qu'ils puissent parler et se connaître. Pour ma part, je suis absolument contraire à toute division d'efforts.

Il faudra prévoir l'élargissement des cadres des alliances dans le sens de la création d'une université populaire. Il me semble qu'on pourrait tenter l'expérience à S. PAULO. (Le Professeur R. ROURE est en train d'étudier un plan pour la réalisation de cette idée). Le peuple devient de plus en plus avide de culture; la masse ouvrière est très grande à S. PAULO. Si on va au devant de ses désirs, on pourra avoir ses sympathies.

Un petit Congrès (le nom dépasse l'idée) des alliances brésiliennes, pourrait avoir lieu tous les ans, chaque année dans une ville différente. On réunirait ainsi tous les dirigeants des alliances et quelques amis de la France; on poserait des problèmes, on chercherait ensemble des solutions; un plan d'ensemble pourrait être établi. Une émulation en résultera et il y aura, pendant quelques jours, un mouvement pour la France.

#### VALIDITE DU BACCALAUREAT AU BRÉSIL

Obtenir du Gouvernement Brésilien que tous ceux qui auraient leur baccalauréat français puissent se présenter à l'examen d'entrée des Grandes Ecoles du Brésil, après avoir passé un examen de Portugais, de Géographie et d'Histoire du Brésil.

#### COURS D'EXTENSION UNIVERSITAIRE

Il serait possible de trouver à RIO et à S. PAULO, un groupe de professeurs français et brésiliens capables d'organiser un ensemble de cours sur des sujets particuliers, de science, d'art, de philosophie, de lettres, de technique française. On pourrait demander aux Professeurs de France qui viendraient pour l'Institut Franco-Brésilien, de compléter le cadre enseignant.

Ces cours pourraient être organisés à titre de "Cours d'extension universitaire de l'Université du Brésil" et un certificat d'études serait prévu. (Nota : Les U.S.A. ont obtenu de le faire).

## PUBLICATIONS - LIVRES

Il faut envoyer au Brésil beaucoup de livres et revues français. Il ne faut pas les traduire. Que les brésiliens s'habituent de nouveau à lire le français qu'ils comprennent que, sachant le français, tous les trésors de l'esprit leur sont ouverts.

Qu'on organise des cours gratuits ou des bourses pour ceux qui ne peuvent pas payer, mais qu'on leur fasse lire le français.

Il faut envoyer des livres de littérature, de science, de philosophie, d'art, etc., mais il faut aussi des livres d'agriculture, de techniques diverses, des livres didactiques, des livres d'enseignement et des livres scolaires. Qu'on donne aux brésiliens des livres français, au lieu de faire traduire des livres américains.

On pourrait envoyer des collections aux Alliances de RIO et de S. PAULO. Entre autres, il faudrait envisager l'envoi d'une collection d'ouvrages économiques et juridiques récents. (Le Professeur M. BIE pourrait se charger du choix). D'autres collections suivraient.

Il me semble que ces livres doivent faire partie de la Bibliothèque des Alliances. C'est un moyen d'y attirer les étudiants. Habituer les gens à y venir.

## EQUIVALENCE DES DIPLOMES DES ECOLES SUPERIEURES

Il faudrait essayer d'obtenir cette équivalence. Les difficultés sont grandes; si elles se révèlent insurmontables, on pourrait, tout au moins, obtenir que les brésiliens qui étudieraient en France dans les Ecoles supérieures, aient leurs diplômes reconnus par le Gouvernement brésilien, de façon à pouvoir exercer leurs professions au Brésil.

Cela permettrait à beaucoup de familles brésiliennes d'envoyer leurs enfants étudier en France, comme on le faisait autrefois.

Nous aurions ainsi, au Brésil, des médecins, ingénieurs, avocats, etc... qui, ayant fait leurs études en France, sauraient faire comprendre la science française et faire aimer la France; qui seraient, eux-mêmes des propagandistes de la Pensée française.

## CINEMA ET DISQUES

CINEMA:- Deux problèmes se posent :



1°/ Le grand cinéma pour le grand public, il faudra envisager la création d'une salle française, pour ne pas être dans la dépendance du cinéma américain.

D'après ce que dit l'Ambassadeur d'ASTIER, il aurait des devises au Brésil qu'il est impossible de faire rentrer en France; Il faut les dépenser sur place. On pourrait donc avoir, grâce à elles, une bonne salle de cinéma. C'est une chose à vérifier et à étudier.

2°/ Le petit cinéma - les films à petit format - scientifiques et documentaires. Il faudrait les envoyer aux Alliances, aux lycées français et envisager aussi la possibilité de les faire passer dans les lycées brésiliens qui seraient très heureux de les avoir.

DISQUES - Il faut envoyer beaucoup de disques français au Brésil. Soit :

- Pour le Commerce (pour la radio)
- Pour les Alliances
- Pour les lycées français
- Pour les lycées et collèges brésiliens.

Il faut se rappeler que pour avoir des disques de rondes d'enfants (français) il faut les faire venir des U.S.A.

Evidemment, pour les collèges et lycées brésiliens, on pourrait en envoyer quelques-uns sous forme de cadeau. Mais il faudrait très bien choisir ces collèges.

#### PAVILLON BRÉSILIEN A LA CITE UNIVERSITAIRE

Il faudra obtenir du Gouvernement brésilien la construction du pavillon brésilien à la Cité Universitaire.

Il serait bon de faire un rapport sur les difficultés que rencontrent des boursiers brésiliens pour trouver un logement; et aussi insister sur le fait que l'Argentine possède un superbe pavillon et que d'autres pays de l'Amérique latine préparent la construction de leurs pavillons.

Des articles dans la presse: à Paris comme à Rio devraient préparer l'ambiance.

#### INSTITUT FRANÇAIS D'ETUDES SUPERIEURES

Cet Institut que R. WARNIER désire créer à RIO, ne me semble pas avoir une raison d'être. Au contraire, il fera double emploi, soit avec l'Alliance qui est en fait: "L'Institut de Culture Franco-Brésilien", soit avec l'Institut créé par G. DUMAS pour les échanges de Professeurs.

Quant aux relations interuniversitaires entre la France et le Brésil (dont R. WARNIER voudrait charger ce nouvel Institut) il me semble qu'elles ne peuvent exister en dehors des Universités elles-mêmes; Ce serait froisser les professeurs, les recteurs et les doyens.

Il ne reste donc à retenir dans le programme présenté, que l'aide que cet Institut pourrait apporter aux français qui voudraient étudier des questions brésiliennes. Or, M. RIVET vient de fonder avec M. P. DUASTE un Institut d'Etudes Brésiliennes qui siège au Musée de l'Homme et qui a justement pour but de réunir les documents et livres sur le Brésil, etc...

J'insiste, encore une fois, sur le fait qu'il faut réunir les efforts, les locaux, etc., je jamais les séparer ni avoir l'air de se combattre. Ceux qui vraiment travaillent ne sont pas si nombreux pour qu'on tente de les diviser.

#### INSTITUT FRANCO-BRESILIEN DE HAUTE CULTURE

(Fondé par G. DUMAS)

Sur ce sujet, voir le rapport du Professeur OSORIO de ALMEIDA.

Je me permettrai seulement de rappeler la nécessité d'élargir un peu les cadres. Qu'on nous envoie des scientifiques, des économistes, des juristes et des techniciens, etc...

Les littéraires sont nécessaires mais pas suffisants. Ils ont un grand succès, font salle comble, mais autant en emporte le vent, ce n'est qu'un succès de surface.

Les scientifiques qui travaillent en petit groupe, ont un succès en profondeur, moins visible mais plus durable.

Il faut surtout enseigner de nouvelles méthodes de travail et de pensée; l'attitude à observer en face des problèmes, la clarté et la précision. Enfin, tout ce qui caractérise la civilisation française.

#### NOUVELLES INITIATIVES

##### Ecoles pour former le génie maritime et les ingénieurs d'aviation.

Le Brésil est destiné à avoir une grande flotte et une grande aviation. Or, il n'existe pas au Brésil d'écoles ou de cours de préparation du génie maritime et des ingénieurs d'aviation. Les U.S.A. ont offert aux Ministères de la Marine et de l'aviation de faire suivre les cours américains du M.I.T. par des officiers brésiliens. La France, il me semble, pourrait offrir la même chose et étudier peut-être en plus, la formation d'écoles au Brésil, avec le concours de professeurs



français et des officiers qui auraient déjà leurs cours en France. Cela permettrait aussi la préparation de civils. Il me semble qu'il faudrait étudier tout cela et profiter de ce que l'actuel Ministre de la Marine est un grand ami de la France.

Dans le même sens, on pourrait prévoir des Ecoles d'Agriculture de niveau secondaire, organisées par des français et toujours avec l'aide de brésiliens qui viendraient étudier en France.

De même, pour une "Ecole Diderot" à S.PAULO.

Pour toutes ces questions, il faudrait voir les différents Ministres, chefs de services, etc... Mme Gabrielle MINEUR, qui va partir en Mission culturelle, pourrait essayer d'obtenir quelque chose dans ce sens.

Il faudra faire connaître au Brésil:

- l'Institut du Froid,
- l'Institut du Caoutchouc,
- l'Institut des Matières Oléagineuses
- l'Institut des Agrumes coloniaux, etc...

et demander au Gouvernement brésilien d'y envoyer des gens pour étudier.

Pour l'Institut Français du Froid industriel, il faut noter que les cours ayant lieu le soir, les brésiliens qui y viendraient auraient assez de temps libre dans la journée pour suivre:

- pour les vétérinaires, l'Ecole d'Alfort
- pour les Agronomes, l'Institut Agronomique
- pour les ingénieurs, les arts et Métiers, etc...

Le Centre International d'Etudes pédagogiques à Sèvres peut accueillir deux professeurs tous les ans, qui y viendraient étudier pendant trois mois - l'orientation pédagogique française et voir les expériences en cours.

(Le futur Directeur du Lycée de RIO, M. MIGUET PEREIRA me semble tout désigné pour faire un de ces séjours).

#### SOCIÉTÉS DES AMIS DE LA FRANCE

- On pourrait peut-être organiser des Sociétés des Amis de la France, soit :

- Des Médecins, amis de la France,
- des Juristes, amis de la France
- des Economistes, amis de la France,
- des Journalistes, amis de la France etc... etc...

Ces Sociétés n'auraient pas besoin de locaux à elles, ni de Secrétariat, etc... Elles se réuniraient dans une salle de l'Alliance, mise à leur disposition et l'Alliance se chargerait d'envoyer les invitations, etc.. Leurs bibliothèques pourraient être à l'Alliance même, mais elles seraient autonomes, chacune faisant son programme des réunions, des cours, des conférences, etc...

On a essayé de faire une première Société des Médecins amis de la France, mais cela est mal parti. Il faudra recommencer;

### LYCEE DE RIO

Le lycée de RIO doit subir une transformation absolue : transformation d'administration, d'organisation, de structure et, surtout, de mentalité. Il faut qu'il soit digne de la France; qu'on y enseigne la langue française, qu'on y apprenne à aimer et à connaître la France. Il faut que l'instruction et l'éducation suivent, dans la mesure du possible, l'orientation française.

Pour cela, il faudra l'organiser de la façon suivante :

1°/ Administration. Le lycée Franco-Brazilien comprendra :

- I école maternelle pour enfants de 3 à 5 ans,
- I Jardin d'enfants pour enfants de 5 à 7 ans,
- I cours primaire pour enfants de 7 à 11 ans,
- I cours secondaire pour enfants de 11 à 15 ans,
- I cours complémentaire pour enfants de 15 à 17 ans.

Il y aura une directrice du cours primaire à laquelle seront subordonnés le jardin d'enfants et l'école maternelle et un directeur général du lycée qui dirigera directement les cours secondaire et complémentaire et qui sera subordonné à la directrice du cours primaire. Ce directeur sera tenu d'habiter le lycée et de lui donner toute son activité (fulltime).

2°/ Enseignement du français. Les enfants commenceront à apprendre le français à l'école maternelle et continueront au jardin d'enfant. Il l'apprendront d'une manière pratique car ils parleront français au moins la moitié du temps, dans leurs jeux et leurs chansons, etc..

Quand ils commenceront à apprendre à lire, au début de l'école primaire, ils pourront simultanément l'apprendre en français et en portugais puisqu'ils parleront déjà couramment les deux langues, et ils pourront facilement, pendant les quatre années du cours primaire, non seulement apprendre à lire en français, mais acquérir des notions de grammaire, de calcul, etc..

Au début du secondaire (qui correspond à la sixième en France), les élèves sont obligés de travailler le français trois fois par semaine et continuer ainsi pendant quatre années. Mais nos lois n'interdisent pas d'élever

...



le nombre de ces heures. Il suffit de le déclarer au moment où l'enfant entre au collège : c'est un contrat à passer entre le lycée et les parents de l'enfant, à l'instar de ce que font les collèges religieux à propos des cours de religion. Ainsi, les élèves sauront bien parler et écrire le français à la fin du cours et connaîtront l'histoire et la civilisation française.

Activités extra-curriculaires - Il faudra transformer le lycée en un club, en dehors des heures de cours. Tout élève pourra y aller de 7 heures du matin à 19 heures 30. Il y trouvera toujours des choses qui l'intéresseront : du sport, des jeux; un club de théâtre où les élèves seront les acteurs, metteurs en scène, etc...; du cinéma, soit à grand format soit le petit film documentaire ou scientifique; des disques de bonne musique française ou de chansons; des clubs de lecture, de poésie, etc...; une bonne bibliothèque; des études dirigées (pour ceux dont les parents le demanderont); des ateliers de travail; une imprimerie où ils pourront imprimer un journal bi-langue, etc... Il pourra être exigé qu'il y soit parlé français tout le temps et pour cela il faut qu'il soit bien clairement établi que c'est un "club" des élèves du lycée et non pas le lycée lui-même.

Le baccalauréat. - Il sera peut-être possible, en élevant le niveau des études du cours brésilien, d'obtenir que quelques brésiliens passent simultanément le bachelot; pour les encourager dans ce sens il faudra prévoir un voyage de trois mois en France comme prix de leurs efforts.

Evidemment, une si complète modification ne pourra pas se faire en une année. Espérons qu'elle sera terminée en cinq ans et nous en serons heureux.

Il nous faudra pour cela renouveler le personnel et nous ferons souvent appel aux Relations Culturelles. Il faudra envoyer toujours des personnes au courant de la réforme de l'enseignement en France afin que le lycée de RIO se développe dans le même sens et ne vienne pas dans quelques années, s'opposer à l'orientation française.

Puisque le "Centre International d'Etudes Pédagogiques" de Sèvres est prêt à recevoir des professeurs étrangers qui y viendraient étudier les méthodes nouvelles et voir les expériences pédagogiques en cours, il faudrait faire venir les directeurs du lycée et, à l'avenir, quelques professeurs. Il faut se rappeler que la section française du lycée n'a qu'une quarantaine d'élèves, fils de la colonie française de RIO, par conséquent, des enfants qui, chez eux, apprendront le français et connaîtront la France. Ce qu'il y a donc de plus intéressant, c'est la section brésilienne qui, si elle est bien organisée, pourra avoir jusqu'à 15.000 élèves brésiliens qui n'auront pas d'autres moyens d'apprendre à connaître et à aimer la France et sa civilisation.

#### RADIO

Les émissions françaises sont très difficilement entendues au Brésil. Il faudra, soit améliorer l'émission, soit contourner le problème.

...



Il n'est pas très intéressant d'entendre, par la radio-française, des télégrammes de New-York ou de Buénos-Ayres, etc... Il me semble qu'un bon programme culturel serait vraiment apprécié.

Il y a, en ce moment en France, une Société qui fait la gravation de disques légers, faciles à envoyer au Brésil où ils pourraient être irradiés pour tout le pays. Ce sont des disques culturels, par exemple : Verlaine, avec un aperçu de sa vie et de son oeuvre (en portugais) et ses vers dits en Français par des artistes. De même pour Ravel, etc... Ce serait vraiment de la bonne propagande et il y aurait beaucoup à faire dans ce genre.

Pour les irradiations directes, le problème est plus compliqué.

CENTRE D'ACCUEIL - BUREAU D'INFORMATION

Il faudra développer le Centre d'Accueil à Paris (96, bd. Raspail), de façon que non seulement les boursiers, mais aussi tous les intellectuels de passage puissent y trouver tous les renseignements et aide nécessaire à leurs études.

Bourse d'étude

Voyage d'étudiants pendant les vacances

Professeurs détachés aux universités

Lecteurs

"

"

" de province

C. S. I

8 Photo publiée dans le journal *O Globo*, RJ 20/05/1947, où sont montrés des militaires états-uniens utilisant un équipement de radio transmission dans l'ambassade des Etats-Unis. L'utilisation d'un tel appareil dans une ambassade est considérée comme illégale. AMAE, microfilm, vol. 6. 1 page.





9 Lettre du chargé d'Affaires de France au Brésil au MAE, « Vote du Brésil dans l'affaire tunisienne - article d'Assis Chateaubriand », RJ 05/05/1952. AMAE, série B Amérique. 3 pages.

AMBASSADE DE FRANCE  
AU BRÉSIL JV/mp  
N° 488 / SC

RIO DE JANEIRO le 5 mai 1952

M. JACQUES VIMONT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE AU BRÉSIL a.i.  
À SON EXCELLENCE MONSIEUR ROBERT SCHUMAN  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
SECRETARIAT DES CONFÉRENCES  
PARIS

A.S. Vote du Brésil dans  
l'affaire tunisienne.-  
Article d'Assis Chateaubriand.

J'ai signalé au Département, par ma dépêche N° 338/SC en date du 18 Avril 1952, les articles publiés dans le "CORREIO DA MANHA" par M. Colaço à propos du vote du Brésil au Conseil de Sécurité. Par mon télégramme N° 181 du 2 Mai, je lui ai transmis le texte de l'interview donnée sur le même sujet à l'A.F.P. par M. João Neves da Fontoura, Ministre des Relations Extérieures.

Le malaise causé dans l'opinion brésilienne par la façon dont ce vote a été accueilli aussi bien par l'opinion française froissée et déçue que par les pays arabes qui veulent y voir un encouragement, vient de se manifester une fois de plus, sous la plume cette fois du propriétaire de la chaîne des "Diarios Associados", M. Assis Chateaubriand, qui séjourne actuellement à Londres, avant de venir à Paris.

Dans un article, qu'il ne craint pas d'intituler "Un désastre pour notre politique internationale", Chateaubriand qualifie dans "O JORNAL" du 4 Mai le vote brésilien "d'acte archi-désastreux qui a fait opiner nos délégués pour une minorité tunisienne subversive orientée par le Parti Communiste russe contre l'Union Française".

"Je n'ai pas vu, continue Chateaubriand, la réaction française à ce geste, mais j'imagine ce qu'elle a été et

.....

Communiqué à  
Direction d'Amérique  
Service d'Information et de Presse

"ce qu'elle continue d'être. Nos amis de l'autre côté de  
"la Manche ne nous pardonneront pas une si grave et si  
"étrange désertion de nos devoirs d'alliance à l'égard  
"d'un peuple qui a fait avec nous les deux grandes guerres  
"mondiales".

D'après Chateaubriand, "le Gouvernement du Brésil a  
"commis "une double injustice à l'égard de la France en  
"prenant nettement parti pour des agitateurs qui se désin-  
"téressent complètement du bonheur de leur pays. Cela fait  
"mal de voir la Russie envoyer dans la rue des étudiants  
"encore mineurs pour discuter sur des problèmes qui n'ont  
"pas à être agités dans l'ébullition fébrile des passions  
"que suscite l'intérêt de l'impérialisme slave".

Le journaliste rend ensuite hommage à l'oeuvre accom-  
plie par la France en Afrique du Nord :

"Les trois territoires étaient des modèles de pays  
"attardés, dont le pouvoir politique était concentré aux  
"mains de tyrans provinciaux, bravant l'autorité du sultan  
"ou des beys, livrant leurs pays respectifs à la razzia  
"permanente et à l'éternelle anarchie ..... La présence des  
"Français a commencé par mettre fin à l'instabilité sociale  
"créée par l'ambition des rois et des roitelets provinciaux.  
"Les trois possessions ont acquis une unité politique à  
"laquelle elles ont bien rarement atteint au cours de leur  
"histoire. Celle-ci s'est complétée par la sécurité interne.  
"Les Français ont garanti l'ordre et la paix à tous ceux des  
"Berbères et des Arabes qui voulaient travailler pour la  
"grandeur de leur pays. L'autorité du Sultan et des Beys s'es-  
"fortifiée, la phase coloniale a marqué une ère de progrès.  
"Il suffit de survoler le territoire tunisien, algérien et  
"marocain pour constater le déploiement d'une nouvelle civi-  
"lisation qui traduit l'expansion de l'esprit latin dans le  
"bassin de la Méditerranée.

"La fin de la seconde guerre mondiale amène un élargis-  
"sément de l'autonomie locale des trois peuples. A l'Empire  
"colonial se superpose l'Union Française. Cette Union est  
"une communauté de peuples, sous l'égide de Paris. Elle a  
"justement été créée pour permettre aux peuples les plus  
"faibles de ne pas succomber à l'infiltration communiste,



"en tombant dans l'orbite d'une influence de toute façon  
"nocive à leur indépendance. J'ai eu l'occasion de visiter  
"le Maroc. Les Brésiliens voudraient que le plus avancé de  
"leurs Etats, celui de São Paulo, eût son sol cultivé et  
"protégé techniquement par les ouvrages construits par les  
"Français pour en faire une des régions d'agriculture les  
"plus prospères du bassin atlantique".

Après cet hommage rendu à l'oeuvre de notre pays, Chateaubriand reprend dans sa conclusion et sous une forme extrêmement violente les reproches que mérite, à son avis, le Gouvernement brésilien:

"Toutes les raisons, toutes sans exception, obligeaient  
"notre Gouvernement à reconnaître l'effort admirable qu'à  
"accompli la France pour apporter à ses anciennes colonies de  
"la Méditerranée ce que nous autres n'avons pas su jusqu'à  
"présent donner par exemple au Goyaz, à l'Amazonie, au Matto  
"Grosso, au Maranhão, au Piahy, etc... Il a renié notre  
"destin historique de nation atlantique, aux vues portées  
"vers la défense de la communauté atlantique, pour joindre  
"le vote du Brésil à ceux de la Russie et de la Chine sovié-  
"tiques. On dirait que l'histrionisme des pantins du Rio de  
"la Plata est en train de nous faire perdre l'équilibre et  
"la clairvoyance".

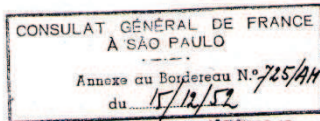
J'ai cru bon de signaler cet article - qui fait beaucoup de bruit à Rio et à São Paulo - à l'attention du Département au moment où M. Assis Chateaubriand s'apprête à faire un séjour à Paris./.

LE CHARGE D'AFFAIRES DE FRANCE

signé: VIMONT

10 Lettre du consul général de France à São Paulo au MAE, « La télévision à São Paulo », SP 15/12/1952. AMAE, série B Amérique. 2 pages.

PS/gt.  
CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
A  
SÃO PAULO ET SANTOS  
(BRÉSIL)



COPIE

SÃO PAULO, LE 15 décembre 1952

SERVICE  
D'INFORMATION ET DE PRESSE

IV - 9  
N.º 723/1P

M. PIERRE BOUFFANAIS, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE  
A SÃO PAULO ET SANTOS,  
A SON EXCELLENCE MONSIEUR ROBERT SCHUMANN,  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - P A R I S.

A.S. de la télévision  
à São Paulo.

Un décret para le 24 novembre dernier au "Diario Oficial" sous la rubrique "Ministère des Communications" a fixé pour l'ensemble du Brésil les conditions techniques de la télévision (fréquences, nombre de lignes et nombre de postes émetteurs). C'est ainsi qu'ont été adoptées le système non-asyncrone et la définition 525 lignes et qu'a été limité à 7 pour Rio de Janeiro et São Paulo et à 3 ou 2 pour les autres capitales d'Etat, le nombre des stations pouvant être autorisées.

Actuellement, São Paulo possède 2 des 7 postes émetteurs fonctionnant au Brésil (T.V. Paulista et T.V. Tupi). Malgré la médiocrité des programmes, gagnés par la publicité commerciale et des conditions défectueuses de réception des émissions, la télévision connaît ici une grande vogue et il n'est question que de stations nouvelles et de tours de relai pour accroître dans un pays au relief tourmenté la portée des émissions.

C'est aux États-Unis que M. Assis CHATEAUBRIAND, pionnier de la télévision est allé chercher l'équipement de l'émetteur TUPI. Tous les postes émetteurs et presque tous les postes récepteurs sont de provenance américaine. (1)

Communiqué à :

- Dir. Glé. des Relations Culturelles
- Direction d'Amérique
- Ambassade de France à Rio.

(1) En 1951, le Brésil a importé pour une valeur de 89 millions de cruzeiros, 889 tonnes de matériel de télévision. Redoutant une suspension des licences d'importation, La General Electric, Philips et RCA Victor se sont équipées ici pour monter 10.000 postes récepteurs par an. Une société brésilienne "Invictus" s'est constituée. On estime que dans trois ans l'industrie locale ne sera plus tributaire des États-Unis que pour les lampes des postes récepteurs et pour les postes émetteurs.



S'il faut regretter que le Brésil n'ait pas adopté pour la télévision la définition française, il convient d'étudier néanmoins les possibilités qu'offre à notre influence, à côté de la presse, de la radio ou du cinéma, ce nouveau véhicule d'informations et de propagande.

Ce Consulat général est bien introduit auprès des émetteurs paulistes de télévision qui font une large part à la vie de la colonie française (tournée de la Comédie Française et des Théophiliens, quatorze juillet et onze novembre, séjour à São Paulo de M. MONTEL, Secrétaire d'Etat à l'Air, etc...) et sollicitent souvent notre concours pour l'organisation de leurs programmes (demandes de documentation, prêts de films documentaires, etc...).

J'ai eu l'occasion de visiter, il y a quelques semaines, le T.V. TUPI : deux techniciens français y sont employés qui pourraient être pour nous de précieux auxiliaires. Ils se font forts de faire passer, comme l'obtient constamment le service d'information américain, tous les programmes que pourrait me procurer la Télévision Française, affirmant que l'écart des définitions ne soulève pas de problèmes techniques insolubles.

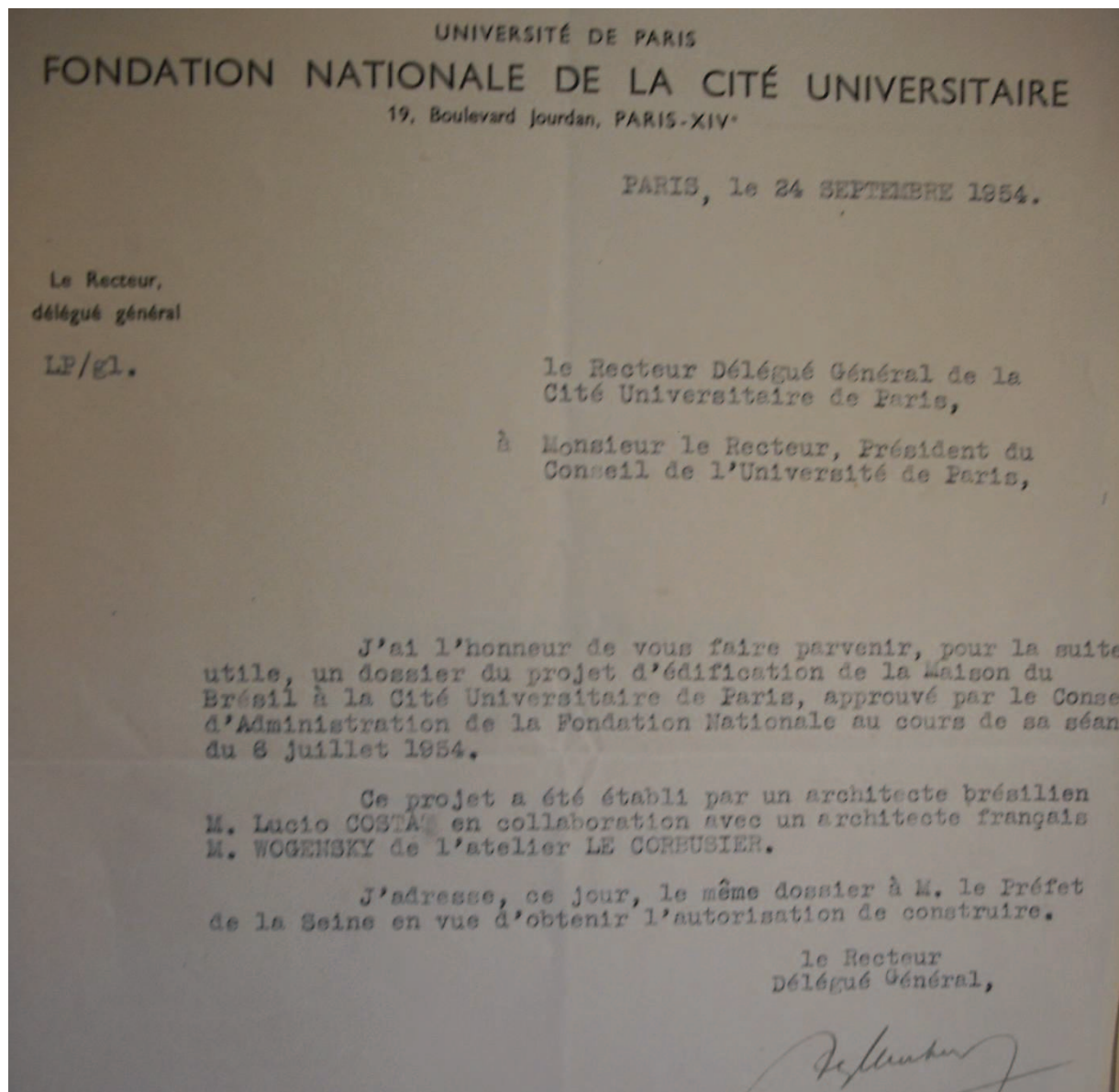
Le T.V. TUPI qui vit de la publicité commerciale (3 millions de cruzeiros de recettes brutes par mois) ne verrait certainement que des avantages à fournir à ses télé-spectateurs des spectacles français de variétés et des reportages de notre Télévision sur la vie économique et culturelle de la France.

Il y a déjà 350.000 postes-récepteurs de télévision à São Paulo et nous ne saurions négliger ce levier d'influence. Aussi serais-je reconnaissant au Département de bien vouloir me faire connaître le matériel qu'il pourrait mettre à ma disposition pour exploitation auprès des stations émettrices./.

(signé) Pierre BOUFFANAIS



11 Transcription et photos du projet original de la Maison du Brésil, réalisé et établi entre 1952 et 1953 par l'architecte Lúcio Costa en collaboration avec l'architecte français André Wogensky de l'Atelier Le Corbusier ; approuvé par le Conseil d'Administration de la Fondation nationale de la Cité universitaire le 6 juillet 1954. 12 pages.



**CITE UNIVERSITAIRE DE PARIS**

**MAISON DU BRESIL**

**Nomenclature des Plans**

**Note Descriptive**

**Estimation Approximative**

## Nomenclature des Plans

Situation et plan masse.....	CUB. 5071
Rez-de-chaussée.....	CUB. 5072
Sous-sol.....	CUB. 5073
Premier étage.....	CUB. 5074
Etage courant.....	CUB. 5075
Coupe transversale.....	CUP. 5076
Façade sud-est.....	CUP. 5077
Façade nord-ouest.....	CUB. 5078
Façade nord-est.....	CUB. 5079
Façade sud-ouest.....	CUB. 5080
Canalisations.....	CUB. 5081

## **Note descriptive**

Le projet de la Maison du Brésil étudié pour la Cité universitaire de Paris comprend un corps de bâtiment principal et des locaux annexés répartis au rez-de-chaussée.

### **Bâtiment Principale**

Le bâtiment principal mesure 55 mètres de longueur, 15 mètres de largeur dans sa partie centrale la plus épaisse, 11 mètres de largeur aux murs pignons, et 22 mètres de hauteur au-dessus du sol naturel.

Il groupe, en cinq étages au-dessus d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, 90 chambres individuelles d'étudiants e 5 chambres pour couples.

La Maison du Brésil est prévue pour loger des étudiants et des étudiantes. Un dispositif est étudié pour assurer dès le *hall* la surveillance de la répartition des étudiantes et des étudiants dans les étages. Pour cela, un escalier double central, partant du *hall* du rez-de-chaussée devant la loge du concierge, comprend deux volées distinctes, l'une réservée aux étudiants, l'autre aux étudiantes (voir schéma sur le plan du premier étage Cub. 5074).

### **Chambres et circulations**

En principe il est prévu pour les étudiantes : 10 chambres au premier étage, la totalité du deuxième étage, soit 20 chambres, et 10 chambres au troisième étage, soit un total 40 chambres d'étudiantes. Pour les étudiants, il est prévu 10 chambres au troisième étage, et la totalité des quatrième et cinquième étages de chacun 20 chambres, soit un total 50 chambres d'étudiants. Mais le dispositif permet de varier le nombre de chambres réservées à chaque sexe. Tout d'abord au troisième étage la cloison de séparation de couloir est mobile et peut être déplacée, ou même supprimés complètement si l'on désire donner la totalité de l'étage aux étudiants. Il suffit alors de condamner la porte sur le palier d'accès des étudiantes.

On voit que le dispositif permet ainsi de faire varier chaque année, en fonction des demandes, le nombre de chambres affectées à chaque sexe, tout en conservant la pleine efficacité du dispositif de séparation et de surveillance.

Un escalier indépendant donne accès aux chambres de couples depuis le *hall*.

Enfin, deux escaliers de secours sont prévus à chaque extrémité du bâtiment.

### **Chambre individuelle**

La chambre individuelle mesure 5,9 mètres de longueur, et 2,53 mètres de largeur, soit 15 mètres carrés. Elle est équipée d'une douche et d'un lavabo. Elle comprend également une grande armoire penderie. Le mobilier comprendra le lit, une table de travail, deux ou trois sièges et une étagère bibliothèque. Un vitrage de 5m<sup>2</sup> éclaire abondamment la chambre largement ventilée par des ouvertures judicieusement réparties dans ce vitrage sur une superficie totale de 2 m<sup>2</sup>.

### **Chambre pour couple**

La chambre pour couples mesure 5,89 mètres de longueur et 5,23 mètres de largeur, soit 30 mètres carrés. Elle comprend un équipement sanitaire complet, deux armoires, deux lits individuels, deux tables de travail, des sièges et deux bibliothèques.

Chaque chambre comporte une petite loggia formant brise-soleil. Chaque étage comprend en outre, à chaque extrémité deux chambres, avec petit studio insonorisé pour les étudiants musiciens.

### **Services**

Différents services collectifs, tels que cuisine, office, salles d'études, etc. sont répartis à chaque étage le long de la façade Nord-Ouest.

Un monte-charge dessert chaque étage, ainsi que le rez-de-chaussée et le sous-sol.

### **Annexes**

Au rez-de-chaussée sont prévus :

- 1 appartement pour la concierge.
- 1 salle de réunion pour conférences, cinéma, concert, petites représentations théâtrales, etc. Cette salle permet d'y recevoir des étudiants ou du public étrangers à la Maison du Brésil. Cette salle de réunion est directement sous la surveillance du concierge.

- 1 *hall* permettant des réunions, et dont l'extrémité peut former cafétéria.
- 1 bibliothèque.
- 1 bureau de directeur, et 1 bureau de secrétariat.
- 1 grand appartement pour le directeur, avec accès particulier et garage personnel en sous-sol.

### **Construction et aspect**

Le bâtiment sera construit vraisemblablement par ossature métallique légère posée sur une plateforme de béton armé formant elle-même le sol du premier étage. Cette plateforme reposera sur quelques gros poteaux. Les loggias de la façade Sud-est seront réalisées en éléments préfabriqués de béton avec enrobage de cailloux concassés formant parement. L'intérieur des loggias (plafonds et cloisons de séparation) sera peint de couleurs vives et variées.

Les murs des autres façades seront, soit en béton brut, soit revêtus d'éléments préfabriqués tels que dalles vibrées avec enrobage de cailloux concassés, ou pierre reconstituée. Certains éléments extérieurs seront peints de couleurs vives.



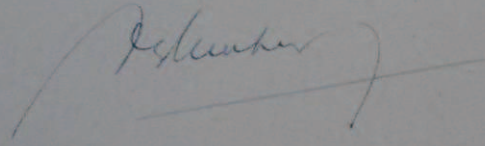
## **Estimation approximative**

La Maison du Brésil contiendra une centaine de chambres d'étudiants.

Le coût de construction est estimé approximativement à deux millions par chambre, soit au total Deux Cent Millions de Francs (200 000 000 de Frs).

21 Septembre 1954.

CITÉ UNIVERSITAIRE DE PARIS  
FONDATION NATIONALE  
Le Recteur  
Délégué Général,



CITE UNIVERSITAIRE DE PARIS  
**MAISON DU BRESIL**

FAÇADE NORD EST

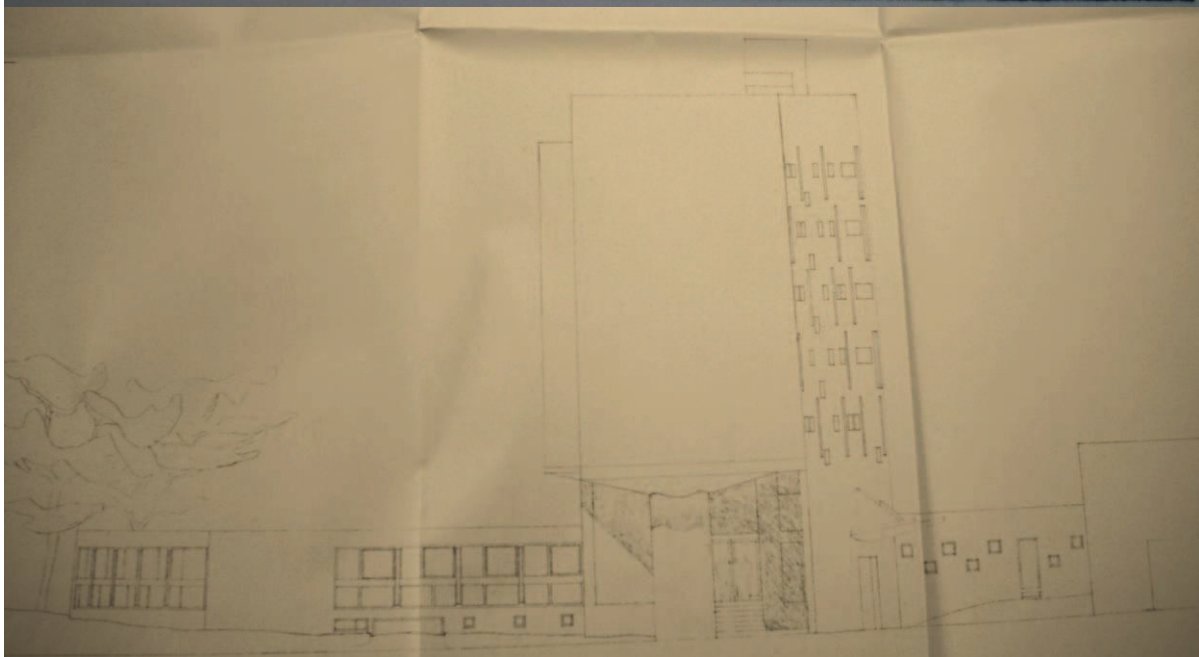
ÉCHELLE : 1/100

DESSINÉ LE 5.7.1954

ARCHITECTE : *J.P. M...*

**CUB**

**5079**

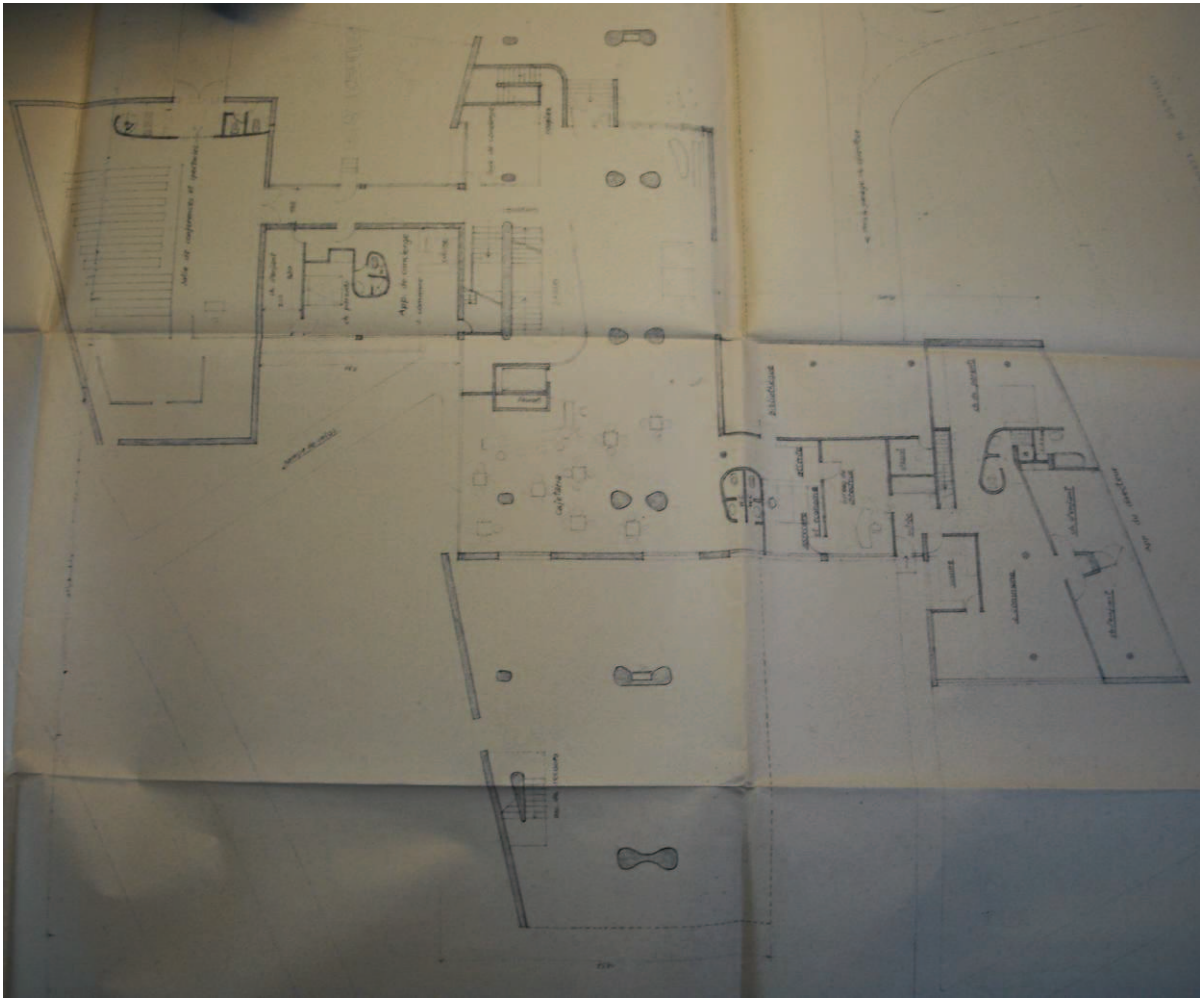


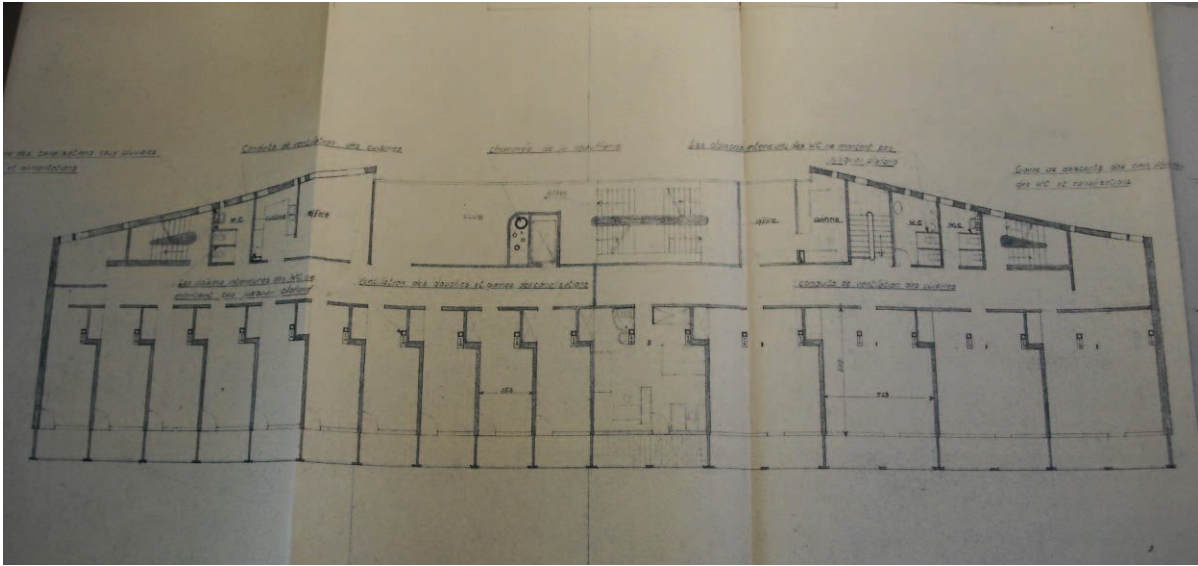














12 Coupure du journal *L'Espoir*, Paris 28/05/1960, envoyé par l'ambassade brésilienne à Paris au MRE - Brasília 09/09/1960. AMRE-B, Ofícios / agosto-outubro / 1960. 1 page.

# "Brasilia", bronze de sept mètres du sculpteur niçois FALCHI, sera bientôt le témoignage artistique de la France au cœur de la nouvelle capitale du Brésil

L'artiste a présenté un modèle réduit de son œuvre  
que l'ambassade brésilienne à Paris  
va faire parvenir au président KUBITSCHECK

Le talent d'avant-garde et l'esprit d'initiative d'un peintre sculpteur niçois Ange Falchi vont vraisemblablement trouver une merveilleuse consécration au cœur de Brasília, la capitale dernière-née du Brésil.

Voici quelques mois déjà, nous avions annoncé ce qui était alors un projet : Ange Falchi nous faisait part de son intention d'ap-

laient être les perspectives futuristes de Brasília, Falchi avait

par André LUCHESI

éprouvé ce qu'il appelait une sorte de coup de foudre artistique.

**LE PROJET PREND FORME**

Chez ce « non-figuratif » dont l'audace est le pain quotidien na-

M. Thirion, directeur des Musées de Nice ; M. Alfred Boye, président de l'Union internationale de sculpture ; Mme Cuttoli ; Mme Denis Saurat.

Falchi et ses amis se mirent en rapport avec l'ambassade du Brésil à Paris dont les représentants, le docteur Paolo Carneiro, ministre du Brésil à l'U.N.E.S.C.O., et M. Carlos Calero Rodriguez réservèrent un accueil enthousiaste au projet de sculpture.

**UN MODELE REDUIT**

Lundi dernier, Ange Falchi a été reçu de nouveau par le docteur Carneiro. L'artiste niçois venait présenter, cette fois, un modèle réduit de la grande sculpture, gracieusement ouvragé par les établissements Susse Frères, à Arcueil.

Alors que l'œuvre finale, en bronze poli, aura une hauteur de sept mètres, son modèle réduit portant sur son socle l'inscription : « A Monsieur le président Kubitschek, 21 avril 1960 », pèse environ onze kilos.

D'ores et déjà, les autorités brésiliennes n'ont pas caché leur grande satisfaction de voir sur le point d'aboutir cette nouvelle preuve de l'amitié franco-brésilienne et ont chaudement félicité Ange Falchi de sa généreuse initiative, d'une haute qualité artistique et technique.

D'une simple idée jaillie dans l'atmosphère bohème de son studio niçois du boulevard Frank-Pilatte, Falchi, dont l'entreprise finale va être financée par d'importantes firmes industrielles françaises au Brésil, aura su faire une signature artistique française dans la capitale la plus moderne du monde.



Ange Falchi a présenté à Paris le modèle réduit de son œuvre à M. Carneiro, ministre du Brésil à l'U.N.E.S.C.O.

ter un hommage de la France à la capitale des temps modernes. En apprenant par la lecture de journaux ou magazines ce qu'al-

quit une inspiration qui prit force d'une première réalisation.

Celle-ci se présenta sous la forme d'une toile intitulée « Brasília » et définissant ce qu'allait être une sculpture ajourée puissam-



13 Photo de 1962 d'un panneau au bord d'une route à São Luís du Maranhão, rendant hommage aux 350 ans de l'unique ville brésilienne fondée par des français, en 1612. AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95. 1 page.



14 Photo de 1962 d'un monument en hommage aux 350 ans de la ville de São Luís du Maranhão. AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95. 1 page.





15 Dessin satirique inspiré de la délégation sportive française, suite aux incidents pendant les jeux de l'Universiade (Jeux universitaires mondiaux de la Fédération internationale du sport universitaire), organisés à Porto Alegre, et le départ de l'équipe française de la même ville en 1963. Publié dans le magazine *Ele & Ela*, Porto Alegre 15/09/1963. AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95. 1 page.



16 Lettre du consul général de France à São Paulo à l'ambassadeur de France à Rio de Janeiro, « Tournée de la Compagnie Charon - Robert Hirsch », SP 08/07/1965. AMAE-N, SEA, série théâtre. 5 pages.

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
À  
SÃO PAULO

São Paulo, le 8 Juillet 1965

N° 47

JEHAN DE LATOUR  
CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A SAO PAULO  
A SON EXCELLENCE MONSIEUR P. SEBILLEAU  
AMBASSADEUR DE FRANCE AU BRÉSIL.  
RIO DE JANEIRO

A.S.- Tournée de la Compagnie de  
Comédie Charon-Robert Hirsch.-

La Compagnie de Comédie Jacques Charon-Robert Hirsch, qui effectue une tournée en Amérique latine sous le patronage du Service des Echanges Artistiques, a passé à São Paulo la semaine du 28 juin au 4 juillet. A l'exception d'une seule, les oeuvres présentées ont reçu, tant des spectateurs que de la critique, un accueil favorable. A "Britannicus" on a reproché l'inégalité de sa distribution et la contradiction entre l'interprétation tourmentée, quasi freudienne de Robert Hirsch et celle classique, quasi académique des autres acteurs. Mais "Le Fil à la patte" a plu par le mouvement de sa mise en scène, par ses décors, par le jeu de ses personnages et par l'extraordinaire composition de R. Hirsch dans le rôle de Bouzin. "Le Mariage forcé" a paru à tous un modèle du genre. "Le Roi

Communiqué à :  
Dir. Aff. Cult.  
& Tech.- Service  
Ech. Art. N° 131



se meurt" a pu rencontrer <sup>des</sup> / réticences, mais d'un tout autre ordre que celles qui ont été opposées à "Britannicus" : elles portaient soit sur la philosophie de Lonesco, soit sur le rythme imposé par R. Hirsch. Elles n'ont pas empêché que "Le Roi se meurt" soit le spectacle qui ait fait la plus forte impression.

La qualité et la variété du répertoire, le métier et le talent de la troupe, et ce qu'il faut bien appeler le génie de Robert Hirsch ont donc été à peu près unanimement reconnus. Mais il faut bien reconnaître que la Compagnie Charon-Hirsch a seulement remporté un succès d'estime, et constater que la salle du Théâtre Municipal, qui compte 1.700 places, n'a jamais été remplie, et que la représentation de "Britannicus", à laquelle le Gouverneur de l'Etat assistait, s'est déroulée devant une salle aux 3/4 vide.

A l'entracte du Fil à la patte, les meilleurs critiques de São Paulo, surpris eux-mêmes de cette abstention du public, s'interrogeaient entre-eux : ils écartaient l'argument de l'époque (juillet est un mois de vacances, le 29 Juin, fête de Saint-Paul est férié) et même celui du prix des entrées, quatre fois supérieur à ceux pratiqués dans les théâtres de São Paulo. Ils rap-  
pelaient l'échec essuyé récemment par une troupe italienne, qui avait trouvé moins de spectateurs encore, alors que la



colonie italienne de São Paulo s'élève à un million de personnes. Ils citaient ces snobs qui parlent avec un tremblement de voix des spectacles qu'ils ont vus à Paris et font les difficiles quand ces mêmes spectacles viennent à São Paulo. La vérité, dit l'un de ces critiques, c'est que São Paulo, ville de quatre millions d'habitants, ne s'intéresse plus au théâtre, que l'élite qui faisait le public du théâtre municipal est morte ou dissoute dans les nouveaux riches et que le nouveau public, qui est indiscutablement en formation, est encore trop peu nombreux.

Je crois qu'il faut s'arrêter sur cette réflexion, qui touche au fond du problème.

Jusque vers 1950 la culture de l'élite brésilienne était étrangère, et pour une bonne part française. Depuis 1950-1960 s'amorce en même temps que l'industrialisation du pays une nationalisation de la culture, une prise de conscience du désaccord grandissant entre les problèmes brésiliens et les solutions importées de l'étranger.

D'autre part, les vieilles fortunes sont rares au Brésil, et l'industrialisation a entraîné à São Paulo, davantage encore qu'à Rio de Janeiro, l'apparition de nombreux nouveaux riches dont les curiosités intellectuelles sont souvent encore embryonnaires.

Enfin, si autrefois le théâtre était, avec la conférence, la seule distraction et le seul moyen de

conserver le cordon ombilical avec "la culture", aujourd'hui le cinéma, la télévision, les voyages par avion, ont tué la conférence et ont porté un coup sérieux au théâtre.

Tout ceci explique la profonde transformation du public. Les pièces à succès sont toutes des oeuvres qui mettent en cause la société moderne ("Andorra") la société américaine ("Après la chute" ou "Qui a peur de Virginia Woolf ?") ou la société brésilienne "Opinion" "Zumbi", et toute l'oeuvre de Nelson Rodrigues). Encore faut-il s'entendre sur la portée de ces succès. São Paulo qui possède une demi douzaine de cinémas de plus de mille places, compte sept théâtres qui, à eux tous, ne peuvent offrir plus de trois mille fauteuils; ils affichent rarement complet, ce qui signifie que chaque soir moins de trois mille spectateurs applaudissent ou sifflent les oeuvres qui leur sont proposées. .

Le demi succès de la Compagnie Charon Hirsch n'est donc pas un accident, mais le signe d'une évolution. Voici deux ans, la fragilité de la troupe réunie un peu hâtivement par M. Jacquemot pouvait passer pour la raison de son échec. Cette explication ne tient pas après l'expérience de la semaine dernière.

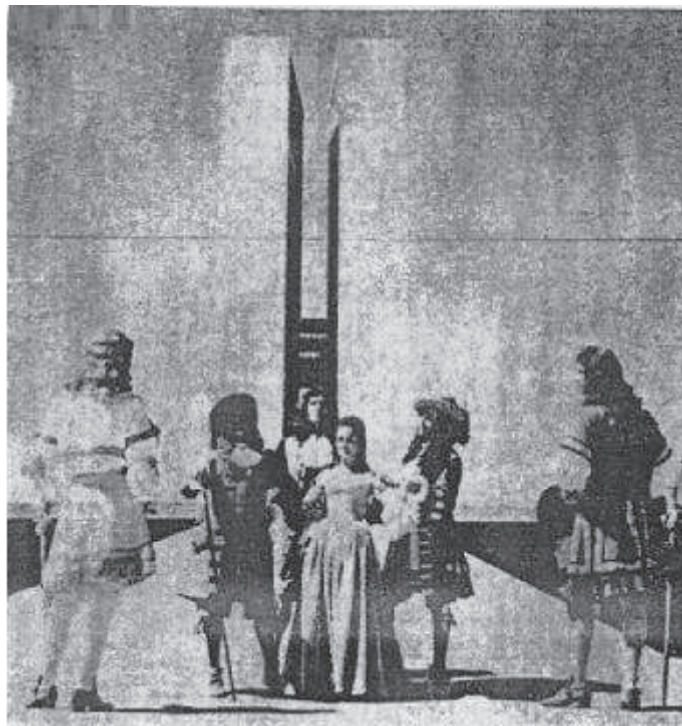
Une solution facile consisterait à renoncer pour quelque temps à l'organisation de tournées théâtrales à



São Paulo. Ce serait, me semble-t-il, une erreur. Mais il faut concevoir ces tournées dans une perspective nouvelle. En premier lieu il conviendrait sans doute de renoncer au théâtre municipal et de préparer un spectacle pour le théâtre Bela Vista, qui a 700 places environ, ou pour celui de l'Alliance Française qui en contient 294. En outre, il serait sage d'aligner le prix des entrées sur celui des autres salles. Enfin, les tragédies classiques et les pièces trop parisiennes devraient être écartées du répertoire, à moins d'être montées et jouées à la perfection.

A mon avis, il serait intéressant de tenter l'expérience de l'envoi au Brésil de la troupe d'un des centres d'art dramatique régionaux (Lyon ou Toulouse) dont les préoccupations et les moyens sont proches de ceux d'ici et qui, de l'avis de beaucoup, serait assurée de rencontrer une large audience./.

17 Troupe de Jean-Laurent Cochet devant le Congrès national brésilien, novembre 1966. Photo publiée dans le *Journal de France*, 19/11/1966. AMAE-N, SEA, série théâtre. 1 page.





# NOITE

a que fui obrigado a assistir, o mais forte que me foi possível das ridículas mesuras feitas no Palácio, exposto em São Paulo, especialmente na quinta-feira, quando não, sob os auspícios das entidades oficiais que, pelo menos moralmente, subvencionaram a apresentação do "Ciclo Ionesco".

O dramaturgo, acadêmico francês de origem romena, ex-funcionário burocrático (verjam sua imagem em "Deranger") e ex-diplomata em tempos de equívoca claudesibundia política, acompanhava a Companhia Lullina de Comédia Francesa de Comédia Jacques Mauclair.

"Esta deu o golpe da "arras" aos países subdesenvolvidos (Brasil, Uruguai, Argentina, Chile e Cuba), arrastando diretos de autor e fazendo o mesmo na fase de Paris, que agora se inicia em Paris.

Trouxeram o que resta dos "Ionescos" res- tos inmortais de Ionesco: "L'Automobile", "Le jeune Elie A. Marlier" e "Les Chaises".

Seguraram a, uma, sob a direção de Jacques Mauclair, coadjuvado pelo organizador Jean Charjois, os atores Robert Bazil, Marcel Champel, Tishia Chelard, Michel Guhin, Francis Lemaire, Dominique Mae Avoy, Monique Manoualr, Philippe Noel, Jacques Rispal e Maud Vanbert.



O cadaver de Ionesco, com seus odores e condecorações

## TEATRO

Crítica

Jodo Apolinario

Ionesco, em pessoa, acompanhava o espetáculo, desbrando os caminhos do caminho envolto em debates, palestras e, numa espécie de catequese para indios, etc. "Os críticos — disse ele — não entendem nada da minha obra". E assim ele vai expondo o cadaver à visitaçãõ du-

teatro que foi a vana guarda europeia dos anos 50, mas a ostensiva irresponsabilidade de quem, como os brasileiros, ainda pagam tributos a esses tratantes de cultura, espécie de colonizadores avidos e arrogantes, que chegam aqui como outrora chegam os piratas para o saque.

O impudor de apresentar os espetáculos deste Ciclo Ionesco, nas condições desrespeitosas que cada encenação deixou acentuada em nossos palcos, isso, sim, indigna e mais calmo dos comentaristas de teatro.

Estamos no Brasil, em 1970. Quando um Genet leviano pôe em teatro, hesita ainda se pode, pedir fazer como Barth. Escobar fez, apresentando o espetáculo que não corresponde ao n.º 5, mas a uma "Variação" estética, mesmo repudiada, que permite recordar o amadorismo acadêmico da Companhia de Jacques Mauclair, repudiando, ao mesmo tempo, os textos de um e de outro: Ionesco e Genet nada tem que ver com o teatro brasileiro, com o n.º 5 e subdesenvolvidos ao mesmo tempo e criador São Paulo da decadência e ruína, que, neste caso, Ionesco e os seus companheiros trazem à América Latina com fins de lucro. Mauclair, o que indigna, não é o que ele fez, mas o que ele fez em todo isto, não se assina sob o ponto de vista artístico.

E vá lá que os brasileiros representem em seus palcos esses textos, quer seja, como foram realizados com a maior dignidade teatral, por nós mesmos. Mas exijam-se que os estrangeiros tenham por nós e por si mesmos, quando aqui vêm, a mesma dignidade artística. Chega de considerarem, como recentemente se afirmou um famoso plantista francês, considerou que "os brasileiros são uns porcos". Que é isso? Ao contrário do que possam pensar os Ionescos, os Mauclair, um Genet irreverente e anormal que na única entrevista que deu na televisão insultou a nossa cultura, ou o tal plantista que no Teatro Municipal do Rio chamou de "porcos" os brasileiros (ele, Zeffirelli, e seu filho, o maestro Zeffirelli Jr.) o Brasil tem grandes escritores, grandes compositores, grandes diretores, teatrais e atores e não precisa, decisivamente, de importar, por exemplo, um teatro tão inferior como este que a Companhia liderada por Ionesco nos trouxe, um teatro que pagamos muito caro, um teatro só para eleitos, um teatro que nada tem que ver, nem com a "Variação" (nossa ou europeia), nem com o n.º 5 e subdesenvolvidos, ao que parece, pelo contrário a que assistimos, mais desenvolvido que o teatro francês que nem merece a crítica que leve.

19 Article sur la *Livraria Francesa* à São Paulo, Paris 23/12/1986. Archives privées de Sílvia Monteil (Nous n'avons pas réussi à identifier le nom du journal qui a publié cet article). 2 pages.





laine selon le costume de Rio), que son père a créée juste après la guerre. Elle-même était née juste avant, « presque sur une étagère ». Monsieur Monteil père, ingénieur, s'installa pour son travail au Brésil. C'est là, « d'abord avec une caisse de livres, puis avec une autre, et une autre... », qu'il parvint à réaliser un rêve: devenir libraire et éditeur. Après sa mort, il y a 13 ans, la famille a abandonné l'édition pour se consacrer à la librairie, où sa femme travaille encore.

La librairie occupe 800 m<sup>2</sup>, au centre de Sao Paulo. Il y a deux ans, le loyer ayant considérablement augmenté, les Monteil ont cru devoir partir, mais ils ont reçu alors une aide financière du ministère de la Culture (la seule qu'ils aient jamais eue). Ils ont donc pu rester, mais entre-temps ils avaient trouvé une maison dans un beau quartier de la ville. Une affaire. Voici pourquoi une deuxième librairie française vient de s'ouvrir à Sao Paulo: 300 m<sup>2</sup>, spécialement équipée pour que professeurs et chercheurs puissent passer confortablement la

te 80 % plus cher qu'à Paris (en calculant au cours officiel du cruzado). Un Paulista met 45 jours à recevoir sa commande, alors que, selon Claudia Monteil, « si les éditeurs français étaient plus dynamiques, le délai ne devrait pas excéder 30 jours ». Elle vend de tout, de la philosophie, des dictionnaires et grammaires, des livres d'art et énormément de poches. « Il n'y a que le technique et la médecine que je ne peux pas me permettre: ce sont des livres très chers et qu'il faut mettre à la trappe au bout d'un an ».

Claudia Monteil fait un chiffre d'affaires mensuel de 650 000 francs. Sa librairie possède un stock et un roulement « considérables » qu'elle estime à 200 000 les titres qui passent par chez elle dans l'année, « je compterais quand je serai gâtée. Evidemment, ce n'est possible que parce que la librairie a 40 ans. Mais, avec l'inflation brésilienne - l'an dernier, il y a eu des mois à 15 % - le stock est aussi un souci que vous ne pouvez pas imaginer. C'est un danger permanent ».

Mathieu LINDON



Je réponds aux gens qui me demandent la taille de la Tour Eiffel.

N

MARDI 23 DÉCEMBRE 1986 33

**20 Liste des tournées théâtrales envoyées au Brésil entre les années de 1945 et 1970. 2 pages.**

Date	Troupe	Répertoire représenté	Villes
1945	Comédie Française	<i>L'Orage</i> / Paul Claudel, <i>Sirvie et le Fantôme</i> / George Adams, <i>Histoire de rire</i> / Armand Salacrou, <i>Le Jeux de l'amour et de la mort</i> / Romain Rolland, <i>Le Misanthrope</i> / Molière, <i>Hyménée</i> / Eduard Bourdet, <i>Les Surprises de l'amour</i> / Marivaux, <i>Antigone</i> / Jean Anouilh (ou <i>Le Rendez-vous des séniles</i> )	Rio de Janeiro (peut-être d'autres villes) *
1947	Compagnie Marie Bell		
1950	Troupe de Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud		
1952	Comédie Française	<i>Le Mariage de Figaro</i> / Beaumarchais, <i>Le Bourgeois gentilhomme</i> / Molière, <i>La Reine morte</i> / Henri de Montherlant, <i>Les Temps difficiles</i> , Eduard Bourdet / <i>Le Dindon</i> , Feydeau	Rio de Janeiro et São Paulo
1954	Troupe de Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud	<i>Le Misanthrope</i> / Molière	Rio de Janeiro et São Paulo (peut-être d'autres villes)
1959	Comédie Française	<i>Les Femmes savantes</i> / Molière, <i>Le Jeu de l'amour et du hasard</i> / Marivaux, <i>Port-Royal</i> / Henri de Montherlant	Rio de Janeiro et São Paulo
1960	Théâtre National Populaire	<i>Dom Juan</i> / Molière (peut-être d'autres)	Rio de Janeiro et São Paulo
1961	Odéon Théâtre de France, dirigé par Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud	<i>Le Rhinocéros</i> / Ionesco, <i>Intermezzo</i> / Giraudoux, <i>Le Chien du jardinier</i> / <i>Les Fausses confidences</i> , <i>Les Précieuses ridicules</i> / Molière	Rio de Janeiro, São Paulo, Brasília, Salvador
1962	Comédiens des Champs-Élysées, dirigée par Jacquemont	<i>La Jeune Fille Violaine</i> / Paul Claudel (peut-être d'autres)	Rio de Janeiro, São Paulo, Belo Horizonte, Porto Alegre
1965	Compagnie Charon-Hirsch	<i>Britannicus</i> / Racine, <i>Le Fil à la patte</i> / Feydeau, <i>Le Mariage forcé</i> / Molière, <i>Le Roi se meurt</i> / Ionesco	Rio de Janeiro et São Paulo
1966	Compagnie Jean-Laurent Cochet	<i>Le Misanthrope</i> / Molière	Rio de Janeiro, São Paulo, Recife, Salvador, Belo

			Horizonte, Porto Alegre et Brasília
1967	Comédie Française	<i>Le Cid</i> / Corneille, <i>Les Caprices de Marianne</i> / Musset, <i>Cantiques des cantiques</i> / Giraudoux	Rio de Janeiro et São Paulo
1968	Compagnie Jean-Laurent Cochet		
1969	Compagnie Les Comédiens de Aquariums	<i>Les Picrocholines</i> et éventuellement <i>La République des honnêtes gens</i> , d'après <i>Bouvard en Pécuchet</i> / Gustave Flaubert	Rio de Janeiro et São Paulo (peut-être d'autres villes)
1970	Compagnie Jacques Mauclair	<i>Le Tueur sans gage</i> , <i>La Lacune</i> , <i>Les Chaises</i> , <i>Une Jeune fille à marier</i> , <i>Le Salon de l'automobile</i> / toutes de Ionesco	Rio de Janeiro, São Paulo, Brasília et Porto Alegre

\* Toutes les tournées ici mentionnées, outre les villes brésiliennes indiquées, fréquentèrent aussi d'autres pays d'Amérique Latine.

## **21 Accord culturel franco-brésilien (6 décembre 1948). 4 pages.**

Le Gouvernement de la République Française et des Etats-Unis du Brésil, également désireux d'entretenir et de resserrer, pour leur bénéfice réciproque, les liens d'ordre culturel qui unissent les deux pays sur la base d'une même culture latine, ont décidé de signer un accord culturel et ont désigné à cet effet comme plénipotentiaires :

Le Gouvernement de la République française, son Excellence M. Hubert Guérin, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France au Brésil, et M. Louis Joxe, Conseiller d'Etat, Directeur général des relations culturelles au MAE ;

Le gouvernement des Etats-Unis du Brésil, son Excellence M. Hildebrando Pompeu Pinto Accioly, Ambassadeur du Brésil, Ministre d'Etat intérimaire des Relations Extérieures ;

Lesquels, après avoir présenté leurs pouvoirs qui ont été reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

1) Les deux Gouvernements se facilitent réciproquement dans toute la mesure du possible :

- a) l'envoi et la circulation de livres, revues, publications littéraires, artistiques, scientifiques et techniques ;
- b) l'envoi et la présentation sans caractère commercial, de films éducatifs, documentaires ou présentant un intérêt culturel, de disques et autres modes d'enregistrement sonore ;
- c) les visites d'intellectuels et artistes ;
- d) l'emploi, dans l'exercice normal de leurs fonctions, de professeurs, techniciens, pédagogues et savants par les universités, collèges, lycées, écoles, laboratoires et autres organismes d'enseignement, d'études ou de recherches ;
- e) la création de chaires et de postes de lecteurs dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur en vue de l'étude de leur langue, littérature et histoire respectives et de tous les autres sujets intéressant les deux pays ;
- f) l'envoi et la présentation d'œuvres ou d'objets destinés à des expositions de caractère artistique ou scientifique ;
- g) les séjours de boursiers ;
- h) les voyages de conférenciers ;
- i) les échanges radiophoniques d'ordre culturel.

2) Les deux Gouvernements, dans l'application du présent Accord, s'accorderont, sous réserve de réciprocité, toutes les facilités compatibles avec leurs délégations respectives.

3) Ils s'accordent également, sur les points énumérés à l'article 1, les avantages de la clause de la nation la plus favorisée, sous réserve de réciprocité.

4) Ils faciliteront la création, l'établissement et le fonctionnement de tous organismes tendant à atteindre les buts énumérés ci-dessus, tels que instituts, centre de documentation et d'information, et associations.

5) Ils s'accordent toutes les facilités conformes aux recommandations de l'UNESCO auxquelles ont souscrit les délégués des deux pays.

6) Les deux Gouvernements reconnaissent l'équivalence entre les certificats du second cycle secondaire délivré par les établissements d'enseignement brésiliens officiels ou reconnus, et les diplômes de baccalauréat délivrés par les universités françaises.

Toutefois, cette équivalence sera, au Brésil, subordonnée à un examen portant sur la langue portugaise, l'histoire et la civilisation brésilienne. En France, elle pourra, dans les cas où les autorités universitaires le jugeront nécessaire, être subordonnée à un examen portant sur la langue, l'histoire et la civilisation française.

7) Le Gouvernement français reconnaît l'équivalence entre les diplômes à déterminer, délivrés au Brésil aux citoyens français et de l'Union française par les universités et les établissements d'enseignement technique et supérieur brésiliens à déterminer, et ceux qui sont délivrés en France par les institutions analogues.

8) Le Gouvernement brésilien accorde la validation des diplômes à déterminer, délivrés à des citoyens brésiliens par les universités et par les établissements d'enseignement technique et supérieur français à déterminer.

9) Les listes des établissements d'enseignement supérieur et des diplômes visés ci-dessus seront dressées et tenues à jour par les commissions mixtes mentionnées à l'article 12 du présent Accord.

10) En ce qui concerne les avantages mutuels visés aux paragraphes a et b de l'article 1 du présent Accord, le concours qu'apporteront les deux gouvernements à la diffusion de livres, publications, films et disques ne portera pas seulement sur les facilités administratives, mais aussi sur les dispositions destinées à assurer la protection des droits des auteurs, éditeurs et distributeurs, ainsi que sur celles qui ont pour objet d'empêcher que les matériels ne soient introduits et diffusés en contravention des lois et règlements de chaque pays.

11) Afin de donner effet aux dispositions des paragraphes c, d, e, f, g, h et i de l'article 1 du présent Accord, les deux Gouvernements mettront immédiatement à l'étude l'octroi réciproque de facilités concernant le voyage et le séjour à l'étranger de leurs ressortissants visés auxdits paragraphes, ainsi que l'accès qui leur sera donné aux sources de documentation.

12) En vue d'assurer l'application du présent Accord, de préciser ses conditions de fonctionnement et de rechercher de nouvelles occasions de travail en commun, deux Commissions mixtes franco-brésiliennes seront créées, l'une à Paris, l'autre à Rio de Janeiro. Chaque Commission se composera de six membres nommés par moitié par les Gouvernements français et brésilien. La présidence et le secrétariat seront respectivement confiés, en France à un Français et à un Brésilien, au Brésil, à un Brésilien et à un Français. Les Commissions se réuniront au moins une fois par trimestre ou sur convocation du président.

13) Le présent Accord est conclu pour une durée de cinq ans. S'il n'a pas été dénoncé par l'une ou par l'autre des Hautes parties contractantes six mois au moins avant l'expiration de cette période, il restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter du jour où l'une ou l'autre des Hautes parties contractantes en aura notifiée la dénonciation.

14) Le présent Accord sera ratifié après accomplissement des formalités légales en usage dans chacun des deux pays et il entrera en vigueur quarante jours après l'échange des instruments de ratification qui aura lieu à Paris dans la plus bref délai possible.

En foi de quoi, les plénipotentiaires désignés à cet effet signent le présent Accord et y apposent leurs sceaux.



Fait à Rio de Janeiro, le six décembre mil neuf cent quarante huit, en double exemplaire dans les langues française et portugaise, les deux textes faisant également foi.

Signent : Hubert Guerin / Louis Joxe / Hildebrando Pompeu Pinto Accioly.

**22 Accord de coopération technique et scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Brésil (16 janvier 1967). 4 pages.**

Désireux de resserrer les relations cordiales existant entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Brésil telles qu'elles s'expriment en particulier dans l'Accord culturel du 6 décembre 1948, et de fixer un cadre général qui facilite le développement de leur coopération dans les domaines technique, scientifique, administratif et de formation professionnelle, le Gouvernement de la République française d'une part, et le Gouvernement des Etats-Unis du Brésil d'autre part, conviennent des dispositions suivantes :

Article 1 : Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Brésil décident d'organiser la coopération technique et scientifique entre les deux Etats dans les domaines de la recherche scientifique, de la formation de cadres administratifs et techniques, du développement économique et social, sur la base du financement commun et selon les modalités qui pourront être ultérieurement définies par le moyen d'arrangements complémentaires, en application de présent Accord.

Article 2 : Afin de mettre en œuvre cette coopération, chaque Gouvernement s'efforce, au cas où le Gouvernement de l'autre partie lui en ferait la demande, d'assurer :

- a) la mise à la disposition de l'autre partie d'experts, de professeurs, de chercheurs et de techniciens chargés : soit de fournir une aide technique sur des problèmes particuliers ; soit de collaborer à la formation du personnel scientifique, technique, administratif et de formation professionnelle ; soit de participer à des études ; soit de contribuer à l'étude des projets réalisés dans le cadre d'organismes internationaux et choisis d'un commun accord entre les deux Gouvernements ;
- b) son aide pour la réalisation de programmes de recherche scientifique et technique, fondamentale et appliquée, notamment par l'intervention d'établissements ou organismes spécialisés en ces matières ;
- c) l'organisation de stages d'étude ou de perfectionnement et l'octroi de bourses ;
- d) l'intervention d'organismes spécialisés dans les études visant au développement économique et social.

Article 3 : La compétence des commissions mixtes créées en application de l'article 12 de l'Accord Culturel de 6 décembre 1948 s'étend au présent Accord.

Article 4 : Chacune des parties contractantes prend les dispositions nécessaires pour faciliter les échanges d'étudiants et l'organisation des stages de formation et de perfectionnement pour les techniciens. En particulier, elles s'efforcent, dans toute la mesure du possible, de maintenir pendant la durée de leur stage leur rémunération aux boursiers qui relèvent d'une administration publique ou parapublique.

Article 5 : Chacune des parties contractantes désigne les techniciens qui collaboreront avec les experts, professeurs, chercheurs et techniciens envoyés par l'autre partie aux fins prévues à l'Article 2. Les dits experts, dans l'accomplissement de leur mission, fourniront aux techniciens désignés par l'Etat qui reçoit l'assistance toutes informations utiles sur les méthodes, les techniques et les pratiques appliquées dans leur domaine respectif, comme aussi les principes sur lesquels se fondent ces méthodes.

Article 6 : L'autorité auprès de laquelle sont détachés les experts, professeurs, chercheurs et techniciens prend les dispositions nécessaires pour réunir les moyens de travail, de transport, de secrétariat, d'équipement, de main-d'œuvre, etc., dont ceux-ci peuvent avoir besoin dans l'exécution de leur mission.

Article 7 : Le texte des arrangements complémentaires prévus à l'Article 1 détermine dans chaque cas la répartition des frais et charges découlant de leur exécution. Il comporte également une clause relative à leur durée.

Article 8 : Chacune des parties contractantes facilite le séjour et la circulation des ressortissants de l'autre partie qui exercent leur activité dans le cadre du présent Accord.

Article 9 : L'échange de lettres franco-brésilien des 16 à 23 janvier 1963 est applicable dans toutes ses clauses aux experts, professeurs, chercheurs et techniciens français envoyés en mission au Brésil en application du présent Accord.

Il est complété par les dispositions suivantes :

- a) Les voitures importées dans les conditions prévues au paragraphe 3 du dit échange de lettres peuvent être réexportées librement en exemption de tous droits et taxes douanières, quelle que soit la durée du séjour de l'expert.
- b) Aucun emprunt forcé ne peut être imposé aux rémunérations versées par des organismes brésiliens aux experts, professeurs, chercheurs et techniciens français envoyés en mission au Brésil en application du présent Accord.

Article 10 : Pour toutes les matières non réglées par l'échange de lettres visé à l'Article 9 du présent Accord, ou par un autre arrangement particulier, le Gouvernement des Etats-Unis du Brésil applique aux dites personnes et à leurs biens les dispositions dont bénéficient les experts de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui en dépendent.

Article 11 : Les équipements et matériels scientifiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre des programmes de coopération technique, ainsi que ceux offerts par le Gouvernement français à des organismes brésiliens en application de présent Accord, sont dispensés de la délivrance préalable d'une licence d'importation et de la justification de l'existence d'une couverture en devises lorsque ces formalités sont exigées. Ils sont exonérés de droits consulaires et de droits de douane, des taxes à l'importation, des impôts sur l'achat, la consommation et la vente des biens, ainsi que de toute autre taxe et contribution analogue.

Les équipements et matériels importés dans les conditions ci-dessus pour la réalisation d'une mission de coopération sont, soit réexportés avec les mêmes franchises à l'issue de la mission pour laquelle ils ont été introduits, soit remis en toute propriété aux organismes brésiliens bénéficiaires.

Article 12 : Chacune des parties contractantes notifiera à l'autre l'accomplissement des procédures requises par sa constitution pour la mise en vigueur du présent Accord. Celui-ci prendra effet à la date de la dernière de ces notifications.

Article 13 : Le présent Accord pourra être modifié par entente entre les deux parties contractantes à la demande de l'une d'entre elles.

Article 14 : La dénonciation du présent Accord peut être faite à tout moment par chacun des deux Gouvernements. Elle prendra effet cent quatre-vingt jours après sa notification.

Fait à Paris, le 16 janvier 1967, en double exemplaire, dans les langues française et portugaise, les deux textes faisant également foi.

Signent : Pour le Gouvernement de la république française Maurice Couve de Murville, pour le Gouvernement des Etats-Unis du Brésil Juraci Magalhães.

## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Aarão Reis, Daniel : 158  
Abertini, Eugène : 61  
Abrão, Moniz : 445  
Achard, Marcel : 512  
Albee, Edward : 534  
Alcântara, Adolfo : 219, 221  
Alencar, José de : 547  
Allain, Jean-Claude : 32  
Almeida Prado, Antônio de : 150  
Almeida Salles, Francisco Luís de : 284  
Americano, Jorge : 150  
Andrade, Oswald de : 535, 548  
Angles, Jean-Paul : 142, 462  
Anouilh, Jean : 512, 651  
Aparecida Coudry, Maria : 446  
Apolinário, João : 534  
Appell, Paul : 90, 91, 92  
Aranha, Oswaldo : 69  
Arbos, Philippe : 61  
Arendt, Hannah : 138  
Arvengas, Gilbert : 130, 189, 235, 242, 243, 248, 295, 307, 317, 345, 351, 352, 353, 354, 548, 549, 597  
Assier, Adolphe d' : 39  
Astier de La Vigerie, général François d' : 74, 95, 119, 166, 168, 191, 201, 208, 225, 228, 273, 277, 346, 354, 597  
Aubriant, Michel : 485  
Austregésilo, Antônio : 593, 597  
Avoncini, Carlos : 238  
Avoncini, Elene : 238  
Azevedo, Ramos de : 137, 203  
Badia Vilato, Eduardo : 516  
Baeyens, Jacques : 126, 493, 513, 525, 527, 597



Baillou, M. : 249  
Barnier, Michel : 596  
Baroncelli, Jean de : 485  
Barrault, Jean-Louis : 488, 491, 493, 495, 499, 500, 515, 520, 527, 651  
Barros, Ademar de : 202, 203, 210, 431  
Bastide, Arbousse : 61, 308  
Bastide, Roger : 61, 191  
Bataillon, M. : 112  
Baudin, Louis : 112, 211, 448  
Beauharnais, Eugène de : 39  
Beaumarchais, Pierre-Augustin Caron de : 651  
Bechmann, Lucien : 90, 91  
Béliard, Jean : 597  
Bell, Marie : 651  
Bethencourt, João : 508  
Bettencourt, André : 596  
Beuve-Méry, Hubert : 9, 154, 330, 558  
Bezerra, Andrade : 219  
Bidault, Georges : 596  
Billy, Robert de : 173  
Binoche, Jean : 126, 131, 132, 409, 419, 423, 431, 443, 500, 538, 597  
Bittencourt, Álvaro : 279  
Bittencourt, Paulo : 273  
Bizet, Georges : 300  
Blancpain, Marc : 216, 217, 238, 246, 248, 249, 362, 518  
Blum, Léon : 596  
Boal, Augusto : 402, 535  
Bon, M. : 61  
Bonaparte, Napoléon : 39, 43  
Bonzon, Alfred : 61  
Boudet, Daniel : 177  
Bouloche, André : 98  
Bourbon-Busset, M. : 249  
Bourciez, Edouard : 61

Bourdet, Eduard : 651  
Bourdieu, Pierre : 48, 342, 553  
Boyer, Lucienne : 167  
Branco, Castelo : 126  
Braudel, Fernand : 60, 150, 191, 211  
Bréhier, M. : 61  
Bruyère, Jean de la : 220  
Brytygier, Guy : 505, 506  
Brytygier, René : 505, 506  
Buarque de Holanda, Chico : 535  
Burgaud, André : 81  
Byé, Maurice : 61, 164, 165, 166, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 212, 241  
Cahen, Pierre : 247  
Caillet, père : 256  
Calójeiras, Pandia : 56  
Calvo, Aldo : 516, 517  
Camus, Albert : 174, 503, 512, 548  
Capanema, Gustavo : 165, 166  
Capelato, Maria Helena : 34  
Capelle, Guy : 459  
Capelle, Janine : 459  
Cardier, Roger : 245, 246  
Carelli, Mário : 34, 35  
Carneiro, Barbosa : 165  
Carneiro, Paulo : 95, 98  
Carneiro, Rui : 76  
Carvalho, Delgado de : 150  
Cassignol, M. : 447  
Castro Faria, Luíz : 28, 29, 30  
Castro, Aloísio de : 150  
Cathala, Pierre : 80  
Catharina Hes, Mathilde : 279  
Celso, José : 535  
Ch. l'Enfant : 154

Chabloz, Jean-Pierre : 225  
Chabrol, Claude : 289  
Chagas Filho, Carlos : 150  
Chapelain-Midy, Roger : 521  
Charette, Hervé de : 596  
Charléty, Sébastien : 593, 605  
Charon, Jacques : 491, 497, 500, 515, 523, 525, 526, 531, 594, 642, 651  
Chateaubriand, Assis : 76, 340, 341, 343, 593, 621  
Chaubet, François : 32  
Chauvinière, Dufresne de la : 597  
Chélini, Michel-Pierre : 374  
Cherel, M. : 61  
Cheysson, Claude : 596  
Clarac, Pierre : 190, 191, 232  
Claudel, Paul : 651  
Claverie, Jean Robert : 109, 246, 274, 275, 276, 278  
Cochet, Jean-Laurent : 491, 496, 501, 515, 519, 524, 594, 646, 651, 652  
Cocteau, Jean : 512  
Coelho Prado, Lygia : 34  
Collard, Georges : 112  
Colson, Eugène : 219  
Comte, Auguste : 54  
Condroyer, Emile : 85  
Conselheiro, Lafayette : 55  
Constant, Benjamin : 55  
Corneille, Pierre : 652  
Costa Braga, Lia da : 505, 506  
Costa, Lúcio : 96, 97, 136, 402, 594, 626  
Coste, M. : 483  
Couchoud, Jean-Paul : 505  
Couderc, Anne-Marie : 35  
Courtin, René : 61  
Courvoisier, Amy : 477, 478  
Couve de Murville, Maurice : 420, 596, 660

Croy, Etienne de : 165, 178, 186, 210, 241, 255, 310, 312, 348  
Cunha, Euclides da : 29  
Cuvillier, Philippe : 597  
Dantes, Maria Amélia : 35  
Darmois, Georges : 112  
Davis, Jean : 485  
Davy, M. : 98  
Debré, Michel : 558, 596  
Debussy, Claude : 300, 338  
Deffontaines, Pierre : 60, 251  
Degler, Carl : 25  
Déjean, M. : 148  
Delpy, M. : 112  
Dennery, Etienne : 112, 115  
Deray, Jacques : 485  
Descaves, Jean Luc : 516, 517  
Descotes, Maurice : 427, 451  
Deutsch de la Meurthe, Emile : 88, 90  
Didier, Marcel : 279, 280  
Digeon, M. : 112  
Dion, Roger : 211  
Dodsworth, Henrique : 166  
Dollfus, Olivier : 28  
Dorin, Bernard : 597  
Douste-Blazy, Philippe : 596  
Dreyfus, André : 150  
Dubois, Vincent : 372  
Duché, Mme : 246  
Duché, René : 244, 245, 246, 247, 248  
Duhamel, Georges : 217, 239, 240  
Dumas, Georges : 27, 28, 36, 58, 59, 63, 64, 65, 66, 70, 75, 93, 112, 155, 161, 185, 191, 203, 206, 212, 215, 546  
Dumas, Roland : 596  
Dutra, Gaspar : 69, 174, 175, 254, 256, 273, 401, 555

Elias, Norbert : 49, 50  
Emile, Coornaert : 60  
Engels, Friedrich : 52  
Enrico, Robert : 485  
Erlanger, Philippe : 80, 81, 500, 506  
Espana, Vincent : 238, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249  
Esther Bueno, Maria : 403  
Etcheverry, Jean : 279, 280  
Etienne, Borne : 60  
Euripide : 535  
Faure, Edgard : 596  
Faure, Fernand : 93  
Faure, Maurice : 354  
Faure, Roland : 329  
Fernandes, Anibal : 220  
Fernandes, Millor : 490  
Feydeau, Georges : 500, 535, 651  
Fialho, Branca : 150  
Figeac, Louis : 476, 482, 483  
Fischer, Max : 273, 274  
Flaubert, Gustave : 652  
Fleury, M. : 261  
Fonseca, Olympio da : 150  
Fontaine, Jean de la : 238  
Foucault, Michel : 159  
Fouchet, Paul : 597  
Fraga, Clementino : 150  
Fragoso, général Augusto : 156  
France, Anatole : 220  
Frank, Robert : 32  
Frédérix, Pierre : 303, 305  
Freire, Paulo : 402, 403  
Freyre, Gilberto : 25  
Frommont, Pierre : 61

Fuente, Guillermo Jullian de la : 136  
Fumaroli, Marc : 378  
Gabeira, Fernando : 159, 160  
Gagé, Jean : 61  
Garceix, Henri : 53  
Garreau, Laurent : 286, 287, 289, 468  
Garrett, Almeida : 489  
Garric, Robert : 60  
Garrincha : 402  
Gaudo Cardoso, Luís : 33  
Gaudu, M. : 417  
Gaulle, Charles de : 16, 18, 35, 74, 77, 78, 125, 126, 145, 146, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 204, 379, 406, 462, 531, 557, 559  
Geisel, Ernesto : 156  
Generoso da Fonseca, Francisco : 238  
Genet, Jean : 504  
Gentil, M. Le : 112  
Gérard, Don : 258  
Gerteiny, Gilles : 505  
Ges, Bertrand : 173  
Gibert, André : 61  
Girard, François : 172, 271  
Giraudoux, Jean : 58, 499, 512, 651, 652  
Gliniasty, Jean de : 597  
Gomes Garcia, Durval : 483  
Gomes, Carlos : 447, 547  
Gomes, Dias : 509, 535  
Gonçalves, Lopes : 522  
Gottlieb, Adolph : 142  
Goulart, João : 145  
Gounod, Charles : 300  
Gouvea, Nabuco de : 356  
Gouze, Roger : 226, 236, 458  
Greffet, Philippe : 249



Gros, André : 61  
Guarnieri, Gianfrancesco : 490, 535  
Guérin, Hubert : 122, 124, 165, 166, 176, 186, 187, 195, 196, 201, 210, 212, 256, 310, 314,  
321, 322, 324, 352, 597, 653,  
Guillaumon, Francisco : 447  
Guillou, Maurice : 84  
Guillou, Michel : 505, 506  
Guimarães, Álvaro : 261  
Guinle, Arnaldo : 273  
Guinle, Carlos : 150, 273  
Guinle, Guilherme : 273  
Guinle, Octávio : 94, 273  
Guringaud, Louis de : 596  
Gurvitch, Georges : 211  
Haguenuer, Claude : 505, 506  
Hanke, Lewis : 71  
Hardion, Bernard : 318, 356, 517, 533, 597  
Harris, Marvin : 25  
Hauser, Henri : 61, 65, 139  
Hausmann, Baron : 56  
Hébrard, Charles : 353  
Heliodora, Bárbara : 521  
Hemingway, Ernest : 373  
Henriot, Emile : 249, 362  
Hignette, M. : 225  
Hirsch, Robert : 491, 497, 500, 515, 523, 525, 526, 531, 594, 642, 651  
Hitler, Adolf : 110  
Honorat, André : 88, 93  
Hourcade, Pierre : 60  
Hugon, Paul : 61  
Hulot, Henry : 169, 171  
Huntington, Samuel : 552  
Império Hamburger, Amélia : 35  
Ionesco, Eugène : 489, 490, 500, 501, 503, 504, 512, 519, 526, 533, 534, 535, 651, 652

Isabel, princesse : 40, 269  
Jacquemont, Maurice : 500, 651  
Jacquinot, Louis : 98  
Jaulent, Marcelle : 74, 334  
Jeandet, M. : 483  
Jésus Enfant, Marie de : 261  
João VI, Dom : 53  
Jobert, Michel : 596  
Jofre, Eder : 402  
Jouvet, Louis : 37, 70, 115, 298, 330, 498, 499, 504, 521  
Joxe, Louis : 76, 173, 187, 653, 656  
Kalfon, Jean-Pierre : 484  
Kandoroff, Serge : 447  
Katz, Paul : 143, 144  
Khouri, Walter : 484  
Kubtschek, Juscelino : 354  
Künely, Madame : 448  
Labard, capitaine : 101  
Labiche, Eugène : 225, 512  
Laboulaye, François de : 135, 156, 157, 445, 501, 519, 538, 539, 541, 597  
Lacerda, Carlos : 357, 358  
Lacretelle, Jacques de : 101  
Lambert, Jacques : 61  
Lapouge, Gilles : 18, 150, 151, 152, 154, 155, 559  
Laugiers, Henri : 99, 115, 268  
Laymarie, M. : 142, 143  
Le Corbusier : 97, 133, 136, 346, 347, 354, 594, 626  
Leandri-Lepeuple, Anne-Chantal : 251  
Leão Veloso, Pedro : 273  
Lecoq, M. : 521  
Lecourtier, Philippe : 597  
Lecuyer, Micheline : 505  
Ledoux, Albert : 101  
Leduc, Gaston : 61

Legendre, Michel : 597  
Legris, Edouard : 313, 316, 317, 322  
Leite Lessa, Mônica : 7, 14, 36, 39, 181, 350, 356  
Lelouch, Claude : 485  
Lepargneur, Michel : 301  
Leprevier, M. : 331, 332  
Léry, Jean de : 28, 30  
Leuchtemberg, Amélie de Napoléon de : 39  
Leuchtemberg, Augusta : 39  
Lévi-Strauss, Claude : 27, 28, 29, 30, 36, 60, 80, 191, 546  
Lévi-Strauss, Dina : 28, 29, 60, 62  
Liais, Emmanuel : 53  
Lilamand, Charles : 221  
Lins, Augusto : 238  
Lirondelle, M. : 112  
Livry-Level, colonel : 76  
Lobo Leal, Nestor : 238  
Louis XIV : 492, 526  
Louis d'Orléans, prince (conte d'Eu) : 40  
Loussier, M. : 540  
Lucas, Georges : 279, 467  
Luíz dos Santos, José : 24  
Luíz, Washington : 92  
Machiavel, Nicolas : 59  
Magalhães, Fernando : 149, 150  
Magalhães, Juraci : 420, 660  
Malclès, Jean-Denis : 301  
Mallon, Claude : 505, 506  
Malraux, André : 151, 363, 377, 378, 380, 407, 468  
Marceau, Félicien : 512, 518  
Marcos, Plínio : 490, 535  
Mariani, Clemente : 189  
Marinho, Roberto : 341  
Marivaux : 493, 501, 533, 535, 651

Marte, Vasco : 541  
Martin, Pierre : 234  
Martinenche, Ernest : 58, 111  
Martinière, Guy : 26, 32, 33  
Martin, Laurent : 32  
Martins, Luís : 154  
Marx, Jean : 112, 115, 164, 165  
Marx, Karl : 52, 552  
Massenet, Jules : 300  
Massi, Fernanda : 26, 27, 34, 62  
Mathieu, Gilles : 35, 40, 41, 252, 270  
Matoso, Katia : 35  
Mauclair, Jacques : 489, 501, 502, 515, 519, 534, 652  
Mauger, Gaston : 458, 459  
Maugüé, Jean : 60  
Maximilien I : 39  
Médici, Garrastazu : 440  
Mello, Rubens de : 348, 349, 350  
Mello Franco, Cayo de : 96  
Mendès France, Pierre : 596  
Mesquita Filho, Júlio de : 27, 151, 152, 154, 155  
Michalski, Yan : 504, 535  
Michel, Berveiller : 60  
Michelet, Edmond : 98  
Millardet, Georges : 61  
Miller, Arthur : 534  
Mineur, Gabrielle : 166  
Mintier de Lehelec, Paul de : 363  
Miro Quesada, Alejandro : 330  
Molière (écrivain) : 492, 496, 500, 503, 504, 508, 520, 522, 525, 526, 533, 535, 651  
Molinié, Emile : 353  
Monbeig, Pierre : 61, 174, 191  
Monge, Robert : 196  
Moniz Freire, Napoleão : 508

Montaigne : 220  
Monteil, Claudie : 281, 282  
Monteil, Juliette : 279, 281  
Monteil, Paul-Jean : 279, 281, 282, 467  
Monteil, Sílvia : 18, 282, 283, 559, 595, 649  
Monteiro, Gões : 69  
Montenegro, Ana Maria : 34  
Montherlant, Henri de : 651  
Moraes Lessa, Antônio Carlos : 35, 45, 46, 47, 108  
Moraes, Abraão : 431  
Moreira, Roberto : 138, 202  
Motta, cardinal Vasconcellos : 138  
Motta, Roberto : 25, 26  
Moura, Gerson : 110, 102, 103, 104  
Mourão Pereira da Silva, Célia : 447  
Munch, Charles : 299  
Murtinho, Wladimir : 135, 407, 408  
Musset, Alfred de : 512, 652  
Nattier, Jean-Marc : 142  
Nicod, Charles : 353  
Nicoullaud, François : 48  
Niemeyer, Oscar : 136, 402  
Nietzsche, Friedrich : 159  
Nogueira Garcez, Lucas : 138, 202  
Nogueira, Ataliba : 431  
Nogueira, Reinaldo : 448  
Novaes, M. : 313  
Octávio Filho, Rodrigo : 238  
Oellers, Fritz : 170  
Oliveira Costa, João Guilherme de : 279  
Oliveira Neto, Joaquim José de : 447  
Oliveira, Franklin de : 57, 547, 548  
Oliveira, Tigre de : 91  
Ombredanne, André : 61

Ouvrieu, Jean-Bernard : 597  
Pacheco e Silva, A. C. : 150  
Paillard, Jean François : 540  
Parvaux, Solange : 34  
Passos, Pereira : 56  
Paty, Michel : 34, 35  
Paula Machado, Lineo de : 92, 150  
Paxton, Robert : 70, 73  
Pedro I, Dom : 39, 44  
Pedro II, Dom : 39, 44, 53, 209, 427  
Peiser, Dr. : 170  
Pelé : 402  
Peres, Carlos : 508  
Pernoo, Jean : 300  
Perret, Jacques : 61  
Perroux, François : 61  
Pessoa, Epiácio : 56  
Pétain, Maréchal : 70, 71, 77, 117  
Petitjean, Patrick : 34, 35  
Picasso, Pablo : 141  
Piéron, Henri : 211  
Pijol, Alfredo : 137  
Pilon, Jacques : 353, 354, 360, 361, 362, 363, 517  
Pinay, Antoine : 374, 396, 596  
Pineau, Christian : 596  
Pinto, Roquette : 29  
Planchon, Roger : 521  
Pleven, René : 596  
Poirier, Henri : 61  
Pokorny, Louis : 446  
Pompeu Pinto Accioly, Hildebrando : 187, 653, 656  
Pontes, Lima : 138, 201, 202  
Porchat, Rynaldo : 137, 673  
Pouillieute, Antoine : 597



Poulenc, Francis : 300, 338  
Quadros, Jânio : 190, 342  
Queiroz, Eça : 51, 54, 55  
Racine, Jean : 500, 504, 526, 533, 651  
Raimond, Jean-Bernard : 596  
Ramos, Teodoro : 27, 155  
Raynal, Béatrice : 74, 334  
Renaud, Madeleine : 488, 491, 493, 495, 499, 500, 527, 651  
Rendu, Auguste : 353, 354  
Revel-Mouroz, Jean : 34  
Richard, Robert : 597  
Rieffel, Robert : 123, 124  
Rimbaud, Artur : 220  
Rivas, Pierre : 34  
Rivet, Paul : 30, 58, 112, 113, 115, 139, 140, 162, 163, 164, 173, 198, 215, 266, 267, 274, 487  
Robbe-Grillet : 485  
Robert, Claude : 237, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 446, 447, 448  
Roche, Jean : 98, 320  
Roche, Nancy : 320  
Rodrigues, Nelson : 490, 534, 535  
Rolland, Denis : 36, 37, 38, 69, 72, 151, 158, 331  
Rolland, Romain : 651  
Rondon, maréchal : 29  
Ronze, Raymond : 70, 74, 75, 76, 84, 95, 96, 101, 106, 108, 112, 113, 173, 200, 204, 215, 216, 275, 278, 280, 281, 405  
Rose de Lima, mère Marie : 259  
Roussy, Gustave : 112, 204  
Rueff, Jacques : 374, 396  
Sá, dr. Carlos : 148, 149, 150, 593, 601  
Saint-Geours, Yves : 597  
Sajous, Henri : 353, 354  
Salacrou, Armand : 651  
Salazar, Antônio : 489  
Salgado Filho, Pedro : 273

Salgado, Clóvis : 98  
Salgueiro, Angotti : 56  
Salon, Albert : 22, 31, 32, 59, 370  
Santos Neves, Jones dos : 238  
Sarment, Jean : 489  
Sarrailh, Jean : 98, 405  
Sartre, Jean-Paul : 174, 175, 490, 503, 512, 520, 548  
Sauvagnargues, Jean : 136, 596  
Schumann, Robert : 548, 596  
Schumann, Maurice : 596  
Sébilleau, Pierre : 357, 443, 525, 531, 555, 597  
Seixas, Tomas : 220  
Sette, José : 238  
Sette, Mme : 238  
Severon, M. : 521  
Seydoux, Roger : 383  
Seyrig, Henri : 80  
Shakespeare, William : 373, 489, 509  
Sibeaud, Philippe : 35  
Silva Freire, Victor da : 137, 138, 154, 202  
Silva Ramos, Eduardo da : 359, 360, 361  
Silva, Costa e : 133, 146  
Silva, Manuel da : 478  
Silvestre, Paul : 314, 339  
Singiar, Gustave : 142  
Sirol, Jean : 308  
Soares, Macedo : 201, 273  
Sorrentino, M. : 295  
Souilly, Frances : 266  
Souriau, Etienne : 61  
Soustelle, Jacques : 151, 152, 155  
Soutou, Georges-Henri : 35, 126, 531  
Souza Dantas, Luíz Martins de : 71, 91, 95, 113, 173, 273  
Sreznmwsy, Igor : 516

Strowski, Fortunat : 62  
Suassuna, Ariano : 535  
Suppo, Hugo : 21, 36, 41, 42, 72, 80, 164  
Tavares, général Lira : 54, 56, 156, 157, 158  
Telles Ribeiro, Edgard : 22, 33, 181  
Thevet, André : 28, 30  
Tibirica, Jorge : 137  
Totelier, Paul : 540  
Tour, Geoffroy de la : 142  
Tour, Jehan de la : 431, 526, 536, 555  
Trenet, Charles : 167  
Tresca, Georges : 360  
Tronchon, Henri : 61  
Ulmann, Luíz : 173  
Utrillo, Maurice : 141  
Valeur, Robert : 137, 138, 154, 201, 202, 203, 213, 214, 242, 314, 315, 336, 338  
Vallery-Radot, Mme : 101, 118  
Vallery-Radot, Pasteur : 74, 75, 76, 94, 95, 96, 101, 105, 106, 108, 110, 111, 112, 150, 161, 162, 173, 200, 204, 206, 224, 268, 346, 347  
Valmont, Marguerite : 489  
Vanzina Steno, Stefano : 289  
Varejão Filho, Lucilo : 524, 525  
Vargas, Getúlio : 68, 69, 110, 154, 161, 162, 166, 168, 169, 189, 190, 198, 235, 305, 326, 347, 546  
Vasarely, Victor : 301  
Védrine, Hubert : 596  
Vellard, Jehan Albert : 28, 29  
Velloso, Leão : 161, 166  
Velloso, Mme : 161  
Vicente, Gil : 489  
Vidas, Félix de : 485  
Villey-Dommerats : 211  
Villon, François : 154  
Vimont, Jacques : 152, 340

Vlaminck, Maurice de : 141  
Warebe, Mme : 431  
Warnier, Raymond : 163, 165, 166, 208, 229, 239, 240, 319  
Wayne, John : 528, 553  
Willians, Walter : 25  
Wogensky, André : 97, 594, 626  
Wolff, Albert Louis : 298  
Woolf, Virginia : 534  
Worms, Armand : 360  
Wyersch, Charles : 447  
Zweig, Stefan : 55, 73

## TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	7
Table des sigles et abréviations.....	9
Cartes de la géographie administrative brésilienne (1943 et 1990).....	13
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>14</b>
1 Méthode.....	15
2 Culture.....	19
3 Politique culturelle internationale.....	21
4 Brésil / Brésiliens.....	23
5 Historiographie.....	31
<b>PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE LA PRESENCE CULTURELLE FRANÇAISE AU BRESIL (DU XIX<sup>e</sup> SIECLE A LA SECONDE GUERRE MONDIALE).....</b>	<b>38</b>
<b>Chapitre 1</b>	
<b>De la conjoncture historique favorable à la prépondérance culturelle française chez les élites.....</b>	<b>38</b>
<b>Chapitre 2</b>	
<b>Le développement de la demande de la culture française au Brésil : besoin et provincialisme d'une élite nationale.....</b>	<b>53</b>
<b>Chapitre 3</b>	
<b>L'organisation de la politique culturelle internationale française et sa répercussion au Brésil.....</b>	<b>58</b>
<b>Chapitre 4</b>	
<b>L'IFBHC : la première institution créée pour la réciprocité culturelle entre les deux pays.....</b>	<b>63</b>
<b>Chapitre 5</b>	
<b>La Seconde Guerre mondiale : deux France, deux images.....</b>	<b>68</b>
<b>5.1 L'image qui reste.....</b>	<b>72</b>

**DEUXIEME PARTIE : RECONSTITUTION ET CREATION D'INSTITUTIONS  
POUR LE RAYONNEMENT CULTUREL FRANÇAIS DANS LE MONDE ET AU  
BRESIL (DE LA LIBERATION A LA FIN DE LA IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE).....78**

**Chapitre 6**

**La réorganisation et la mise en place de la politique culturelle française au Brésil.....78**

**6.1 Les jeunes et la Cité universitaire au service du rayonnement français.....82**

**6.2 La Maison du Brésil : un fruit du prestige français dans l'après-guerre ?....89**

**Chapitre 7**

**L'Amérique latine et le Brésil pour la France.....99**

**Chapitre 8**

**Tout un océan comme obstacle.....115**

**Chapitre 9**

**Le Quai d'Orsay fait bouger ses pions diplomatiques.....128**

**Chapitre 10**

**Les Brésiliens vus par la diplomatie française et le choix de partenaires-outils.....137**

**Chapitre 11**

**Optimisme et inquiétude pendant le redémarrage de la machine culturelle française au  
Brésil.....161**

**Chapitre 12**

**L'Accord culturel franco-brésilien et l'hésitation du Quai d'Orsay sur la réciprocité..180**

**Chapitre 13**

**Les Français dans des établissements d'enseignement.....189**

**13.1 Les lycées franco-brésiliens de Rio de Janeiro et de São Paulo.....197**

**13.2 Transition de l'archétype des échanges universitaires.....203**

**13.3 La vigueur des ACFB et des Alliances françaises.....216**

**13.3.1 Quand les intérêts de la DGRC et de l'« Alliance mère » se heurtent à  
ceux du pouvoir local.....239**

**13.4 Et l'Etat laïque souhaite la participation des religieux... ailleurs.....250**

**Chapitre 14**

**La reprise des éditions et exportations des livres et périodiques.....264**

**14.1 La subtile participation étatique à la *Livraria francesa*.....278**

**Chapitre 15**



<b>L'importance du film et les stratégies de la diplomatie pour son utilisation.....</b>	<b>284</b>
<b>Chapitre 16</b>	
<b>Pour ne pas dire que je ne parle pas des fleurs : les artistes, les musiques et les arts plastiques.....</b>	<b>298</b>
<b>Chapitre 17</b>	
<b>La réorganisation de la diffusion des informations françaises : l'AFP et le Service de Presse.....</b>	<b>303</b>
<b>17.1 Les batailles pour les espaces dans la presse écrite.....</b>	<b>318</b>
<b>17.2 Dans un pays géant d'illettrés, la radio devient le média fondamental.....</b>	<b>331</b>
<b>17.3 Des chemins étroits et peu nombreux pour la France dans la télévision brésilienne.....</b>	<b>339</b>
<b>Chapitre 18</b>	
<b>La Maison de France : le laborieux début d'un ancien projet.....</b>	<b>345</b>
<b>Chapitre 19</b>	
<b>Casa da Cultura francesa - Alliance française de São Paulo.....</b>	<b>359</b>
<b>TROISIEME PARTIE : LE PERFECTIONNEMENT DE LA MACHINE CULTURELLE DES DEBUTS DE LA V<sup>e</sup> REPUBLIQUE ET SA REPERCUSSION SUR LE BRESIL.....</b>	<b>370</b>
<b>Chapitre 20</b>	
<b>La V<sup>e</sup> République : l'<i>ethos</i> avec plus de pragmatisme et plus d'argent.....</b>	<b>370</b>
<b>Chapitre 21</b>	
<b>Le Plan quinquennal.....</b>	<b>382</b>
1 La coopération technique et les enseignements universitaire, secondaire et primaire.....	370
2 Média.....	386
3 Les publications (livres, revues, bulletins).....	390
4 Echanges artistiques.....	392
5 Coopérations multilatérales et bilatérales.....	393
<b>Chapitre 22</b>	
<b>Les réalisations du premier Plan quinquennal et l'expérience tirée pour le second Plan .....</b>	<b>395</b>
<b>Chapitre 23</b>	

<b>Et le Brésil devient le préféré de la coopération scientifique et technique française en Amérique latine.....</b>	<b>401</b>
<b>Chapitre 24</b>	
<b>L'Accord de coopération scientifique et technique.....</b>	<b>419</b>
<b>Chapitre 25</b>	
<b>Cadre général et orientations politiques pour l'enseignement du français au Brésil à partir de 1962.....</b>	<b>425</b>
<i>Loi Diretrizes e Bases</i> (décembre 1961).....	425
<b>25.1 Les idées et les pratiques françaises pour s'adapter aux changements dans l'enseignement brésilien.....</b>	<b>426</b>
Les réformes de 1968.....	433
<b>25.2 Les plans pour les lycées Molière et Pasteur et l'amorce du lycée français de Brasília.....</b>	<b>442</b>
<b>25.3 Le bond des Alliances françaises et son partenariat avec les établissements d'enseignement.....</b>	<b>445</b>
<b>Chapitre 26</b>	
<b>La chute du marché du livre français au Brésil.....</b>	<b>461</b>
<b>Chapitre 27</b>	
<b>De la chute à la reprise du cinéma français au Brésil.....</b>	<b>468</b>
<b>QUATRIEME PARTIE : LE THEATRE FRANÇAIS AU BRESIL, UN PARADOXE EXEMPLAIRE : AUGMENTATION DES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DE LA FRANCE ET AFFAIBLISSEMENT DE SON INFLUENCE CULTURELLE (1945 A 1970).....</b>	<b>487</b>
<b>Chapitre 28</b>	
<b>Les troupes théâtrales envoyées au Brésil.....</b>	<b>494</b>
<b>Chapitre 29</b>	
<b>Les troupes permanentes.....</b>	<b>503</b>
<b>29.1 Les Comédiens de l'Orangerie.....</b>	<b>505</b>
<b>29.2 Les Strapontins.....</b>	<b>510</b>
<b>Chapitre 30</b>	
<b>Les Maisons théâtrales françaises au Brésil.....</b>	<b>513</b>
<b>30.1 Le rôle du théâtre de la Maison de France à Rio de Janeiro.....</b>	<b>513</b>

<b>30.2 Le rôle du théâtre de l'Alliance française à São Paulo.....</b>	<b>516</b>
<b>Chapitre 31</b>	
<b>Le théâtre français hors des planches.....</b>	<b>520</b>
<b>Chapitre 32</b>	
<b>Les publics du théâtre français.....</b>	<b>523</b>
<b>Chapitre 33</b>	
<b>La nouvelle politique pour l'éducation nationale : obstacle au théâtre français au Brésil.....</b>	<b>529</b>
<b>Chapitre 34</b>	
<b>Quelques discordances au regard du nouveau théâtre brésilien.....</b>	<b>533</b>
<b>Chapitre 35</b>	
<b>L'épilogue et l'avenir.....</b>	<b>537</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>543</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>556</b>
<b>Archives.....</b>	<b>557</b>
1 Archives du ministère des Affaires étrangères - Paris.....	557
2 Archives du ministère des Affaires étrangères - Nantes.....	557
3 Archives nationales - CARAN - Paris.....	557
4 Archives nationales - Fontainebleau.....	558
5 Archives d'Histoire contemporaine - Fondation nationale des Sciences politiques, Centre d'Histoire de Sciences politiques - Paris.....	558
6 Archives de l'Alliance française - Paris.....	558
7 Archives de la Comédie française - Paris.....	558
8 Archives du ministère des Relations extérieures - Itamaraty - Brasília.....	558
9 Archives privées du journaliste Gilles Lapouge - Paris.....	559
10 Archives privées de la libraire Sílvia Monteil - <i>Livraria francesa</i> - São Paulo.....	559
<b>Bibliographie.....</b>	<b>560</b>
1 Ouvrages de référence.....	560
2 Ouvrages généraux.....	568
3 Sur les relations franco-brésiliennes.....	572
4 Sur la France.....	577

5 Sur le Brésil.....	583
6 Sur le théâtre.....	590
7 Dictionnaires et autres.....	591

**TABLE DES ANNEXES / DOCUMENTS TEMOIGNAGES.....593**

1 Liste des ministres français des Affaires étrangères entre les années 1944 et 2010. 1 page.....	596
2 Liste des ambassadeurs français au Brésil entre les années 1944 et 2010. 1 page.....	597
3 Projet de loi pour la création à Paris de la Maison de l'Etudiant brésilien, présenté par le Député Antônio Austregésilo et approuvé par la Chambre des Députés brésilienne à RJ 13/07/1926. AN-C, MEN, c. AJ/16/7077. 3 pages.....	598
4 Lettre de l'ambassadeur Dejean, à propos de l'hygiéniste brésilien Dr. Carlos Sá, envoyée au MAE, RJ 16/01/1929. AN-C, MEN, c. AJ/16/6946. 4 pages.....	601
5 Lettre envoyée au recteur de l'Université de Paris Sébastien Charléty, à propos d'une déclaration d'une délégation d'étudiants sud-américains à Paris, Paris 30/04/1931. AN-C, MEN, c. AJ/16/6960. 4 pages.....	605
6 Lettre de l' <i>Associação profissional dos trabalhadores nos serviços de abastecimento, asseio, lubrificação de aviões, cargas e descargas aeroviárias</i> de Natal, envoyée au consul de France à Pernambuco, Natal 25/08/1944. AMAE, série B Amérique. 2 pages.....	609
7 Projet de la DGRC pour le Brésil, Paris 1945 (date illisible). AMAE, série B Amérique. 9 pages.....	611
8 Photo publiée dans le journal <i>O Globo</i> , RJ 20/05/1947, où sont montrés des militaires états-uniens utilisant un équipement de radio transmission dans l'ambassade des Etats-Unis. L'utilisation d'un tel appareil dans une ambassade est considérée comme illégale. AMAE, microfilm, vol. 6. 1 page.....	620
9 Lettre du chargé d'Affaires de France au Brésil au MAE, « Vote du Brésil dans l'affaire tunisienne - article d'Assis Chateaubriand », RJ 05/05/1952. AMAE, série B Amérique. 3 pages.....	621
10 Lettre du consul général de France à São Paulo au MAE, « La télévision à São Paulo », SP 15/12/1952. AMAE, série B Amérique. 2 pages.....	624
11 Transcription et photos du projet original de la Maison du Brésil, réalisé et établi entre 1952 et 1953 par l'architecte Lúcio Costa en collaboration avec l'architecte français André	

Wogensky, de l'Atelier Le Corbusier ; approuvé par le Conseil d'Administration de la Fondation nationale de la Cité universitaire le 6 juillet 1954. 12 pages.....	626
12 Coupure du journal <i>L'Espoir</i> , Paris 28/05/1960, envoyé par l'ambassade brésilienne à Paris au MRE - Brasília 09/09/1960. AMRE-B, Ofícios / agosto-outubro / 1960. 1 page.....	638
13 Photo de 1962 d'un panneau au bord d'une route à São Luís du Maranhão, rendant hommage aux 350 ans de l'unique ville brésilienne fondée par des Français, en 1612. AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95. 1 page.....	639
14 Photo de 1962 d'un monument en hommage aux 350 ans de la ville de São Luís du Maranhão. AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95. 1 page.....	640
15 Dessin satirique inspiré de la délégation sportive française, suite aux incidents pendant les jeux de l'Universiade (Jeux universitaires mondiaux de la Fédération internationale du sport universitaire), organisés à Porto Alegre, et le départ de l'équipe française de la même ville en 1963. Publié dans le magazine <i>Ele &amp; Ela</i> , Porto Alegre 15/09/1963. AMAE, s. Amérique, s. s. Brésil 1952-1963, Questions culturelles, c. 95. 1 page.....	641
16 Lettre du consul général de France à São Paulo à l'ambassadeur de France à Rio de Janeiro, « Tournée de la Compagnie Charon - Robert Hirsch », SP 08/07/1965. AMAE-N, SEA, série théâtre. 5 pages.....	642
17 Troupe de Jean-Laurent Cochet devant le Congrès national brésilien, novembre 1966. Photo publiée dans le <i>Journal de France</i> , 19/11/1966. AMAE-N, SEA, série théâtre. 1 page.....	647
18 Coupure du journal <i>Última Hora</i> , RJ 11/06/1970. AMAE-N, SEA, série théâtre. 1 page.....	648
19 Article sur la <i>Livraria Francesa</i> à São Paulo, Paris 23/12/1986. Archives privées de Sílvia Monteil (Nous n'avons pas réussi à identifier le nom du journal qui a publié cet article). 2 pages.....	649
20 Liste des tournées théâtrales envoyées au Brésil entre les années de 1945 et 1970. 2 pages.....	651
21 Accord culturel franco-brésilien (6 décembre 1948). 4 pages.....	653
22 Accord de coopération technique et scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Brésil (16 janvier 1967). 4 pages.....	657
<b>INDEX DES NOMS DE PERSONNES.....</b>	<b>661</b>

**Marcio RODRIGUES PEREIRA**

**LA POLITIQUE CULTURELLE  
FRANÇAISE AU BRÉSIL DE 1945  
À 1970 : INSTITUTIONS,  
ACTEURS, MOYENS ET ENJEUX**

### Résumé

C'est dans le contexte de l'accentuation des disputes entre les empires européens, qu'afin de préserver son empire et d'augmenter son pouvoir politique et économique dans le monde, la France inaugure sa politique culturelle internationale durant l'ultime quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, c'est surtout à partir de la dernière année de la Seconde Guerre mondiale que nous constatons une politique culturelle internationale plus pragmatique et une constante augmentation du budget, utilisé par le ministère des Affaires étrangères, pour le rayonnement de la culture française dans le monde. Au Brésil, entre 1945 et les années 1970, cet effort se traduit par la mise en place, par la diplomatie française sur place et au Quai d'Orsay, de stratégies visant à étendre la présence culturelle française sur tout le territoire national (avant la guerre les éléments culturels français sont, de façon disproportionnée, concentrés dans l'axe Rio de Janeiro - São Paulo) et à tous les groupes sociaux (avant 1945 la culture française ne touche pratiquement que l'élite brésilienne).

### Mots clés

Histoire contemporaine, relations internationales, politique culturelle internationale, politique, culture, France, Brésil.

### Summary

(FRENCH CULTURAL POLICY IN BRAZIL FROM 1945 TO 1970: ACTORS, INSTITUTIONS, STRATEGIES AND ISSUES)

In the context of heightened disputes among European empires, France launches its international cultural policy during the last quarter of the 19th century to preserve its empire and increase its political and economic power in the world. However, it is from the last year of World War II that the French Ministry of Foreign Affairs uses a more pragmatic policy for international cultural affairs, which includes an increasing budget, to influence French culture in the world. At the Quai d'Orsay, and in Brazil, the French diplomatic effort between 1945 and the 1970s results in established strategies to extend the French cultural presence throughout the national territory and all social groups of Brazil. Before the war, French cultural elements are disproportionately concentrated in the axis Rio de Janeiro–São Paulo; before 1945, French culture influences mostly the Brazilian elite.

### Keywords

Contemporary history, international relations, international cultural policy, politics, culture, France, Brazil.